### Université Panthéon-Assas

école doctorale Georges Vedel

Thèse de doctorat en science politique soutenue le 11 décembre 2018

Les doctrines institutionnelles des Responsables Politiques Français vis à vis de la notion de Cohabitation au cours de la 5<sup>ème</sup> République : 1958-2017



### Michael Dromard

Sous la direction de Monsieur Hugues Portelli

Rapporteurs: Monsieur Patrice Gélard, Monsieur Jean Gicquel

Membres du jury : Monsieur Pierre Avril, Monsieur Hugues Portelli



### Avertissement

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.



### Remerciements

Je tiens à remercier mon directeur de thèse, monsieur Hugues Portelli pour m'avoir apporté ses conseils et ses réflexions au cours de ma recherche et les membres de l'Institut National de l'Audiovisuel de la Bibliothèque Nationale de France pour leur aide dans ma recherche sur les sources télévisuelles. Je remercie enfin et surtout mes parents et ma famille pour m'avoir accompagné au cours de ces 6 années de travail.



#### Résumé de la thèse :

La thèse retrace les nombreuses positions des responsables politiques français vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1958-2017 et met en évidence leurs contradictions institutionnelles qui se révèlent en fonction de situations et de circonstances politiques données. Elle souligne ainsi les nombreuses divergences institutionnelles de la droite sur le sujet : le refus cohabitationniste du régime Gaullien et Pompidolien, le consentement Giscardien de 1978, la division au sein-même de la droite au cours des années Mitterrand entre 1981 et 1995, l'union dans la dénonciation au cours du premier mandat de Jacques Chirac entre 1995 et 2002 et enfin une succession de contradictions au cours des années 2002-2017. La thèse relève aussi certaines divergences institutionnelles du côté de la gauche socialiste : une volonté cohabitationniste au cours des années 1958-1981, une sérieuse réserve au cours des années 1981-1986 puis 1988-1993, une satisfaction cohabitationniste au cours des années 1997-2002 et également une succession de contradictions au cours des années 2002-2017. La thèse montre donc la manière dont les responsables politiques ont fait évoluer leurs doctrines institutionnelles en fonction de situations et de circonstances politiques données et cherche aussi à expliquer leurs nombreuses stratégies personnelles et leurs réflexions institutionnelles vis à vis de la cohabitation.

### Descripteurs:

circonstances, cohabitation, cohérence, conservateurs, constitution, contradiction, déclaration, doctrine institutionnelle, élections législatives, élections présidentielles, France, institutions, majorité parlementaire, ministre, opposition parlementaire, parti politique, pouvoir, Premier ministre, président de la République, régime présidentiel, République, situation, socialistes, stratégies, télévision.

#### Title and Abstract:

The institutional doctrines of the French political officials with respect to the concept of cohabitation during the 5th Republic: 1958-2017

The thesis recalls the many positions of the French political officials with respect to the concept of cohabitation during years 1958-2017 and highlights their institutional contradictions which appear according to situations and political circumstances given. It thus emphasizes the many institutional divergences of the right-hand side on the subject: the cohabitationnist refusal of the Gaullist and Pompidolian regims, the Giscardian assent of 1978, the division within the right during Mitterrand years between 1981 and 1995, the union in the denunciation during the first mandate of Jacques Chirac between 1995 and 2002 and finally a succession of contradictions during years 2002-2017. The thesis also records certain institutional divergences on the side of the socialist left: a cohabitationnist will during years 1958-1981, a serious reserve during years 1981-1986 then 1988-1993, a cohabitationnist satisfaction during years 1997-2002 and also a succession of contradictions during years 2002-2017. The thesis shows so the way in which the political leaders have evolved their institutional doctrines according to situations and political circumstances given and also tries to explain their numerous personal strategies and their institutional reflections with respect to the cohabitation.

### Keywords:

circumstances, cohabitation, coherence, conservatives, constitution, contradiction, declaration, France, institutional doctrines, institutions, legislative elections, minister, parliamentary majority, parliamentary opposition, political party, power, president of the Republic, presidential elections, presidential regime, Prime Minister, Republic, situation, Socialists, strategies, television.



### Table des matières

Introduction15
1. La notion de cohabitation : définition et mise en perspective : 1958-198615
2. Les débats autour de la notion de cohabitation au cours des années 1958-198117
3. Les débats politiques autour de la notion de cohabitation au cours des années 1981- 2002
4. Commentaires et réflexions institutionnelles sur la lecture de la constitution des
responsables politiques et leurs doctrines institutionnelles vis à vis de la notion de
cohabitation33
5. Commentaires et réflexions institutionnelles sur la nature constitutionnelle et institutionnelle de la cohabitation : le régime semi présidentiel de la 5ème République
devient un régime parlementaire37
6. Commentaires et réflexions institutionnelles sur les rôles institutionnels du président de la République et du Premier ministre de cohabitation41
7. Commentaires et jugements de valeurs négatifs sur la situation de cohabitation53
8. Commentaires et jugements de valeurs tolérants sur la situation de cohabitation63
9. Présentation de la recherche et définition de la problématique76
10. La méthode de recherche79
Première partie : les doctrines institutionnelles des principaux responsables
politiques vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours des années 1958-198183
1.1. La doctrine institutionnelle du président de la République vis à vis de la notion
de cohabitation au cours des années 1958-198184
1.1.1. La doctrine institutionnelle du président de la République Charles de Gaulle vis à vis de
la notion de cohabitation au cours des années 1958-1969
1.1.2. La doctrine institutionnelle du président de la République Georges Pompidou vis à vis de
la notion de cohabitation au cours des années 1969-1974
1.1.3. La doctrine institutionnelle du président de la République Valéry Giscard d'Estaing vis à
vis de la notion de cohabitation au cours des années 1974-1981104

1.2	1.2. La doctrine institutionnelle de la majorité parlementaire vis à vis de la notion de				
co	habitation au cours des années 1958-1981110				
	1.2.1. Les débats autour de la notion de cohabitation au cours des années 1958-1969110				
	1.2.2. La dénonciation conservatrice de la notion de cohabitation au cours des années 1974-1978				
	1.2.3. Le consentement conservateur à la notion de cohabitation au cours des élections				
	législatives de 1981				
1	3. La doctrine institutionnelle de l'opposition parlementaire vis à vis de la notion de				
co	habitation au cours des années 1958-1981140				
	1.3.1. L'adhésion des socialistes et des communistes à la notion de cohabitation au cours des années 1958-1967				
	1.3.2. L'adhésion des socialistes à la notion de cohabitation au cours des années 1967-1969147				
	1.3.3. L'adhésion des socialistes et des communistes à la notion de cohabitation au cours des années 1969-1974				
	1.3.4. L'adhésion des socialistes et des communistes à la notion de cohabitation au cours des années 1974-1978				
	1.3.5. Le consentement socialiste à la notion de cohabitation au cours des années 1978-1981.169				
1.	Les tendances observées : entre cohérences et contradictions des doctrines stitutionnelles				
2.	Le contexte historique et les stratégies des responsables politiques vis à vis de la habitation				
3.	Les réflexions institutionnelles des responsables politiques vis à vis du dilemme de				
	cohabitation				
	nde partie : les doctrines institutionnelles des principaux responsables				
olit	iques vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années hors				
coha	194 bitation entre 1981 et 2002194				
	1. La doctrine institutionnelle du président de la République vis à vis de la notion				
	cohabitation au cours des années hors cohabitation entre 1981 et 2002195				
	2.1.1. La doctrine institutionnelle du président de la République François Mitterrand vis à vis de				
	la notion de cohabitation au cours des années 1981-1986				
	2.1.2. La doctrine institutionnelle du président de la République François Mitterrand vis à vis de				
	la notion de cohabitation au cours des années 1988-1993				

2.1.3. La doctrine institutionnelle du président de la République Jacques Chirac vis à vis de la
notion de cohabitation au cours des années 1995-1997
2.2. La doctrine institutionnelle de la majorité parlementaire vis à vis de la notion de
cohabitation au cours des années hors cohabitation entre 1981 et 2002210
2.2.1. Le consentement socialiste à la notion de cohabitation au cours des années 1981-1986.210
2.2.2. Le nouveau consentement socialiste à la notion de cohabitation au cours des années 1988-
1993
2.2.3. Le refus conservateur de la notion de cohabitation au cours des années 1995-1997229
2.3. La doctrine institutionnelle de l'opposition parlementaire vis à vis de la notion de
cohabitation au cours des années hors cohabitation entre 1981 et 2002235
2.3.1. L'adhésion conservatrice à la notion de cohabitation au cours des années 1981-1986235
2.3.2. La nouvelle adhésion conservatrice à la notion de cohabitation au cours des années 1988-
1993
2.3.3. L'adhesion socialiste à la notion de conabitation au cours des années 1993-1997301
Conclusion de la seconde partie : les doctrines institutionnelles des principaux
responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années
hors cohabitation entre 1981 et 2002308
1. Les tendances observées : entre cohérences et contradictions des doctrines institutionnelles
1. Les tendances observées : entre cohérences et contradictions des doctrines
1. Les tendances observées : entre cohérences et contradictions des doctrines institutionnelles
1. Les tendances observées : entre cohérences et contradictions des doctrines institutionnelles
1. Les tendances observées : entre cohérences et contradictions des doctrines institutionnelles
1. Les tendances observées : entre cohérences et contradictions des doctrines institutionnelles
1. Les tendances observées : entre cohérences et contradictions des doctrines institutionnelles
1. Les tendances observées : entre cohérences et contradictions des doctrines institutionnelles
1. Les tendances observées : entre cohérences et contradictions des doctrines institutionnelles
1. Les tendances observées : entre cohérences et contradictions des doctrines institutionnelles
1. Les tendances observées : entre cohérences et contradictions des doctrines institutionnelles
1. Les tendances observées : entre cohérences et contradictions des doctrines institutionnelles
1. Les tendances observées : entre cohérences et contradictions des doctrines institutionnelles

3.1.4. La doctrine institutionnelle du président de la République Emmanuel Macron vis à vis la notion de cohabitation et de recomposition politique au cours de la campagne pour les	de
élections législatives de 2017	.334
3.2. La doctrine institutionnelle de la majorité présidentielle vis à vis de la notion d	le
cohabitation au cours des années 2002-2017	336
3.2.1. La doctrine institutionnelle des conservateurs vis à vis de la notion de cohabitation au	
cours de la campagne pour les élections législatives de 2002	.336
3.2.2. La doctrine institutionnelle des conservateurs vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 2002-2007	.349
3.2.3. La doctrine institutionnelle des conservateurs vis à vis de la notion de cohabitation au	
cours de la campagne pour les élections législatives de 2007	.354
3.2.4. La doctrine institutionnelle des socialistes vis à vis de la notion de cohabitation au cou	rs
de la campagne pour les élections législatives de 2012	.359
3.2.5. La doctrine institutionnelle de la majorité présidentielle vis à vis de la notion de	
cohabitation et de recomposition politique au cours de la campagne pour les élections	
législatives de 2017	.374
3.3. La doctrine institutionnelle de l'opposition présidentielle vis à vis de la notion	de
cohabitation au cours des années 2002-2017	<b>390</b>
3.3.1. La doctrine institutionnelle des socialistes vis à vis de la notion de cohabitation au cou	rs
de la campagne pour les élections législatives de 2002	.390
3.3.2. La doctrine institutionnelle des socialistes vis à vis de la notion de cohabitation au cou	rs
de la campagne pour les élections législatives de 2007	.406
3.3.3. La doctrine institutionnelle des conservateurs vis à vis de la notion de cohabitation au	
cours de la campagne pour les élections législatives de 2012	.413
3.3.4. La doctrine institutionnelle de l'opposition présidentielle vis à vis de la notion de	
cohabitation et de recomposition de la vie politique au cours des élections législatives de 201	
	.423
Conclusion de la troisième partie : les doctrines institutionnelles des responsable	S
politiques vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 2002-2017	441
1. Les tendances observées au cours des années 2002-2012 : entre cohérences et	
contradictions des doctrines institutionnelles	441
2. Le contexte historique et les stratégies des responsables politiques vis à vis de la cohabitation au cours des années 2002-2012	445
3. Les positionnements des responsables politiques vis à vis de la notion de	- <b>-</b> 3
cohabitation et de recomposition politique au cours des élections législatives de 201	17
	ι / ΔΔ7

4. La logique transpartisane d'Emmanuel Macron à l'œuvre au cours des élection législatives de 2017	
Quatrième partie : les doctrines institutionnelles des principaux responsables	
politiques vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours des situations de	
cohabitation de 1986-1988, 1993-1995 et 1997-2002	454
4.1. La doctrine institutionnelle des présidents de la République vis à vis de la no de cohabitation au cours des situations de cohabitations de 1986-1988, 1993-1995	
1997-2002	455
4.1.1. La doctrine institutionnelle du président de la République François Mitterrand vis à v	
la notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1986-1988	
4.1.2. La doctrine institutionnelle du président de la République François Mitterrand vis à v	vis de
la notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1993-1995	469
4.1.3. La doctrine institutionnelle du président de la République Jacques Chirac vis-à-vis de	e la
notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1997-2002	475
4.2. La doctrine institutionnelle des Premiers ministres de cohabitation vis à vis d	le la
notion de cohabitation au cours des situations de cohabitations de 1986-1988, 199	3-
1995 et 1997-2002	485
4.2.1. La doctrine institutionnelle du Premier ministre Jacques Chirac vis à vis de la notion	de
cohabitation au cours de la cohabitation de 1986-1988	485
4.2.2. La doctrine institutionnelle du Premier ministre Edouard Balladur vis à vis de la noti	on de
cohabitation au cours de la cohabitation de 1993-1995	499
4.2.3. La doctrine institutionnelle du Premier ministre Lionel Jospin vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1997-2002	
4.3. La doctrine institutionnelle des ministres de cohabitation vis à vis de la notio	n de
cohabitation au cours des situations de cohabitations de 1986-1988, 1993-1995 et	
1997-2002	515
4.3.1. La doctrine institutionnelle des ministres de cohabitation conservateurs vis à vis de l	a
notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1986-1988	515
4.3.2. La doctrine institutionnelle des ministres de cohabitation conservateurs vis à vis de l	a
notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1993-1995	529
4.3.3. La doctrine institutionnelle des ministres de cohabitation socialistes vis à vis de la no	otion
de cohabitation au cours de la cohabitation de 1997-2002	531
4.4. La doctrine institutionnelle des responsables des partis majoritaires vis à vis	de
la notion de cohabitation au cours des situations de cohabitations de 1986-1988, 1	993-
1995 et 1997-2002	535
4.4.1. La doctrine institutionnelle des responsables des partis majoritaires conservateurs vis	s à
vis de la notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1986-1988	535

4.4.2. La doctrine institutionnelle des responsables des partis majoritaires conserva-	teurs vis à
vis de la notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1993-1995	544
4.4.3. La doctrine institutionnelle des responsables du parti majoritaire socialiste vi	s à vis de la
notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1997-2002	546
4.5. La doctrine institutionnelle des responsables des partis de l'opposition	vis à vis de
la notion de cohabitation au cours des situations de cohabitations de 1986-	1988, 1993-
1995 et 1997-2002	555
4.5.1. La doctrine institutionnelle des socialistes vis à vis de la notion de cohabitati	on au cours
de la cohabitation de 1986-1988.	555
4.5.2. La doctrine institutionnelle des socialistes vis à vis de la notion de cohabitati de la cohabitation de 1993-1995	
4.5.3. La doctrine institutionnelle des conservateurs vis à vis de la notion de cohabi	
cours de la cohabitation de 1997-2002	
	1.1
Conclusion de la quatrième partie : les doctrines institutionnelles des res	_
politiques vis à vis de la notion de cohabitation au cours des situations de	?
cohabitation entre 1981 et 2002	591
1. Les tendances observées : entre cohérences et contradictions des doctrin	ies
institutionnelles	
2. Le contexte historique et les stratégies des responsables politiques vis à	
cohabitation	597
3. Les réflexions institutionnelles des responsables politiques vis à vis du d	ilemme de
la cohabitation	607
Conclusion générale	612
Conclusion generale	
1. La contradiction dans l'ensemble générale des doctrines institutionnelle	s des
principaux responsables politiques français, socialistes et conservateurs vi	s à vis de la
notion de cohabitation	612
2. Le contexte historique et les stratégies des responsables politiques vis à	vis de la
cohabitation	
conabitation	010
3. Les réflexions institutionnelles des responsables politiques vis à vis de la	situation
de cohabitation	624
Références télévisuelles	635
Références bibliographiques	<i>ረ 1</i> 0

DROMARD Michael  Thèse	de doctorat l	décembre 2018



### Introduction

### 1. LA NOTION DE COHABITATION : DÉFINITION ET MISE EN

PERSPECTIVE: 1958-1986

Le président de la République française est devenu, avec la Constitution de la 5ème République et son élection au suffrage universel direct, la clef de voûte des institutions, il préside et gouverne en s'appuyant sur une majorité parlementaire qui est généralement de la même tendance politique que la sienne mais il peut aussi avoir en face de lui une majorité parlementaire d'une tendance contraire : cette situation de contradiction des majorités, de coexistence institutionnelle ou encore de cohabitation résulte généralement d'un décalage dans le temps entre les élections présidentielles et législatives. Cette situation originale se déroule dans les pays où il existe un gouvernement responsable devant le Parlement : nous pouvons ainsi citer le cas de la Pologne, du Portugal, de l'Autriche, de la Finlande ou encore de l'Irlande : ces situations ont clairement fait du Premier ministre le véritable chef de l'exécutif.

La possibilité d'avoir cette coexistence au sommet de l'Etat en France a été source de controverse et de débats au cours des premières années de la 5ème République, ses premiers présidents se sont d'ailleurs situés différemment face à l'éventualité de cette situation. Les présidents de la République Charles de Gaulle et Georges Pompidou n'ont ainsi pas vraiment dévoilé leur intention face à une éventuelle contradiction des majorités mais nous pouvons penser qu'ils auraient certainement choisi de démissionner (du moins si l'on se fie aux témoignages de leurs collaborateurs). Le président Valéry Giscard d'Estaing a eu, au contraire, une lecture de la Constitution assez différente de ses prédécesseurs du fait de sa volonté de rester en fonction si l'opposition parlementaire de gauche sortait victorieuse des élections législatives de mars 1978. Le président François Mitterrand a eu la même attitude : il a refusé dans un premier temps de se situer par rapport à une éventuelle situation de « coexistence » mais les difficultés de la gauche au pouvoir faisant que la droite était assurée de sortir victorieuse des élections législatives de mars 1986, il a alors considéré comme de son devoir de rester en fonction et d'expérimenter cette situation institutionnelle inédite.

Les premiers présidents de la République ont donc tous été amenés à se situer vis à vis de la situation de cohabitation mais les débats institutionnels ont également touché l'ensemble de la classe politique, et ce notamment au cours des années 1981-1986 : à gauche, Laurent Fabius, Pierre Bérégovoy ou encore Lionel Jospin manifestaient leurs craintes vis à vis du « désordre institutionnel » qu'une situation de cohabitation pouvait engendrer, à droite, Valéry Giscard d'Estaing pensait que l'expérience devait être tentée, Jacques Chirac se préparait à expérimenter cette nouvelle situation, seul Raymond Barre dénonçait les risques et les dérives de cette situation institutionnelle.

Les responsables politiques semblent donc avoir eu des positions assez différentes vis à vis de la notion de cohabitation mais il serait néanmoins intéressant de nous demander si ces positions (que nous pouvons également appeler doctrines institutionnelles) sont motivées par des convictions institutionnelles profondes ou par des stratégies politiques. Nous chercherons à y répondre au cours de ce travail.

# 2. Les débats autour de la notion de cohabitation au cours des années 1958-1981

La situation de cohabitation entre un président de la République et un Premier ministre issus de majorités politiques différentes a donc été la source de nombreux débats, les responsables politiques étant amenés à se situer devant l'hypothèse d'une contradiction des majorités à l'occasion des différentes élections présidentielles et législatives de la 5ème République. Nous allons nous intéresser au cours de ce travail au positionnement général des hommes politiques vis-à-vis de la notion de cohabitation mais avant cela, nous allons premièrement aborder les débats autour de cette notion au cours des élections législatives de mars 1967, mars 1973 et mars 1978.

### Les débats autour de la notion de cohabitation au cours des élections législatives de mars 1967

Les débats politiques, au cours des premières années de la 5ème République, ne se limitaient pas aux différences entres les programmes des différents partis politiques, les forces de gauche souhaitaient ainsi remettre en cause les fondamentaux de la 5ème République, le chercheur Antoine Xavier Fournier nous décrit ainsi les revendications manifeste des partis de gauche à l'occasion des élections législatives de mars 1967 : « en 1967, l'opposition de gauche n'a pas encore de programme commun et elle est fortement divisée entre plusieurs factions politiques. Surtout, la motivation commune de ces partis politiques, souvent opposés, est de remettre en cause la 5ème République, qu'ils considèrent comme un régime faussement « orléaniste » imposé par un coup de force en 1958. Moins de dix ans après l'entrée en vigueur des nouvelles institutions, les partisans d'une remise en cause de la République sont encore nombreux et ont même été galvanisés par la réforme de 1962, qu'ils jugent inconstitutionnelle. Prétendant même que la 5ème République est un « coup d' Etat » permanent, François Mitterrand voit dans la Constitution de 1958 une simple façade à la personnalisation du pouvoir : « De Gaulle tenait avant tout à ce qu'on ne pût suspecter la 5ème République de n'être que le paravent du pouvoir personnel ». On voit bien là tout le mépris de la gauche à l'endroit de la République. Ainsi, les élections législatives de 1967 sont davantage une occasion de déstabiliser la Constitution de 1958 que de proposer un véritable changement ou encore un programme de gouvernement. Bref, le changement aux institutions, apporté par la réforme de 1962, ne fait pas encore l'unanimité dans les partis d'opposition. Le Président de Gaulle et son mouvement politique en profiteront pour cristalliser les opinions favorables au bon fonctionnement des institutions, ce qui a pour effet d'unir un maximum de citoyens autour du thème : pour ou contre la République. D'ailleurs, le nom du parti politique de la majorité présidentielle est révélateur de cette stratégie axée sur la défense de la 5ème République : Union démocratique pour la 5ème République ».<sup>1</sup>

## Les débats autour de la notion de cohabitation au cours des élections législatives de mars 1973

Antoine Xavier Fournier nous explique ensuite que les élections de 1973 font entrer tous les partis politiques dans la logique institutionnelle de la 5ème République : « avec les élections législatives de 1973, le régime de la 5ème République entre définitivement dans son allure actuelle. En effet, la montée en puissance de François Mitterrand, qui culmine par la prise de contrôle du Parti socialiste en 1971 et par l'élaboration, pour les partis de gauche, d'un programme commun de gouvernement en 1972, oblige les partis gaullistes à abandonner le thème mobilisateur de la sauvegarde des institutions ... si lors des élections de 1973 la sauvegarde des institutions semble assurée, une nouvelle obsession s'empare des gaullistes : celle de faire coïncider la majorité parlementaire avec la majorité présidentielle pour éviter une cohabitation qui aurait comme effet d'anéantir la prééminence du chef de l'Etat. L'adoption du programme commun oblige ainsi Pompidou à entrevoir lui aussi la cohabitation. Le président semble d'ailleurs reconnaître, en 1971, qu'il n'y a pas forcément de « parallélisme » entre la majorité présidentielle et la majorité parlementaire. Mais plus l'échéance législative approche, plus il est clair que le président Pompidou se sert de l'hypothèse d'une contradiction des majorités pour polariser le débat et ainsi élargir sa base électorale vers le centre. Cette stratégie n'est pas sans rappeler celle utilisée en 1967 par les gaullistes sur le thème mobilisateur de la sauvegarde de la 5ème République. Le spectre d'une cohabitation remplace donc efficacement celui de

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Antoine Xavier Fournier, La dynamique du pouvoir sous la 5ème République, cohabitation et avenir des institutions, avril 2008, pages 140 - 147.

l'effondrement du régime en cas de victoire de la gauche. Il est donc davantage question, pour la droite, de sauvegarder les acquis de la pratique gaulliste. Les élections de 1973 font cependant entrer définitivement les partis d'opposition dans la logique institutionnelle de la 5ème République, ce qui représente une victoire importante pour le mouvement gaulliste. En effet, en renonçant à faire des législatives un vote sur le maintien de la Constitution de 1958, la gauche accepte de facto de se plier aux règles du jeu de la 5ème République ».<sup>2</sup>

# Les débats autour de la notion de cohabitation au cours des élections législatives de mars 1978

Antoine Xavier Fournier nous montre ensuite que les élections de 1978 sont le théâtre de contradictions institutionnelles au sein même de la droite : « en 1978, c'est la droite qui semble divisée, déchirée entre le RPR de filiation gaulliste sous la gouverne de Jacques Chirac et l'UDF, le jeune parti du président Giscard d'Estaing qui regroupe des partis de centre droit. Dans ce contexte, la gauche croit plus que jamais avoir des chances réelles de remporter les législatives, mais elle aussi est en proie à une division sur la délicate question de l'actualisation du programme commun. Ce phénomène de division à l'intérieur des deux grandes coalitions laisse croire que les élections législatives ressemblent davantage à un quadripartisme qu'à un phénomène de bipolarisation. Il faut dire que les élections législatives ne favorisent pas, à l'instar des élections présidentielles lors du deuxième tour, le regroupement des partis politiques. Cet affrontement à l'intérieur des deux grandes coalitions démontre l'incapacité des quatre partis à se présenter comme une solution de rechange crédible. La division, particulièrement fratricide entre le RPR et l'UDF, inquiète d'ailleurs grandement le président Giscard d'Estaing. Ce dernier n'hésite pas à qualifier le RPR de parti d'origine faussement gaulliste, qui voit toute concurrence comme illégitime dans la mesure où lui seul a une vocation naturelle à exercer le pouvoir. Il faut dire que deux ans plus tôt, le Premier ministre Chirac a démissionné avec fracas et les relations entre les deux hommes sont particulièrement difficiles. Les frictions se font sentir devant l'hypothèse d'une contradiction des majorités soulevée par l'imminence des élections législatives de 1978. Dans l'éventualité d'une défaite aux législatives, le président préfère envisager une cohabitation avec Mitterrand. Tel n'est pas l'avis du

<sup>2</sup> idem, pages 148 - 153.

<sup>- 19 -</sup>

chef du RPR, qui voit dans cette occasion une possibilité d'accéder plus rapidement au pouvoir : « J'ai toujours pensé, dit-il, que, si nous perdions, Valéry Giscard d'Estaing serait le dernier président de la 5ème République ». On ne sait cependant pas s'il s'agissait d'une stratégie volontairement planifiée de la part du RPR et de Chirac car, en bout de piste, l'épouvantail du « chaos » comme en 1967 et en 1973 est encore agité. Et, comme lors des deux autres scrutins, la stratégie se révélera payante. En d'autres termes, l'alternance et la cohabitation sont encore évitées au prix d'une division qui annonce la lourde défaite de 1981 ».

<sup>3</sup> idem, pages 153 - 156.

# 3. Les débats politiques autour de la notion de cohabitation au cours des années 1981-2002

La situation de cohabitation ne s'est donc pas réalisée à la suite des élections législatives de novembre 1962, mars 1967, juin 1968, mars 1973 et mars 1978, la droite sortant victorieuse de toutes ces élections intermédiaires mais nous allons maintenant nous intéresser aux débats autour de la notion de cohabitation au cours des années 1981-2002, années où la cohabitation s'est bel et bien réalisée. Les commentaires de nombreux auteurs en droit constitutionnel et en science politique nous seront utiles afin de nous donner un avis sur les débats autour de la notion de cohabitation : nous nous référerons donc dans ce cadre aux avis des professeurs Pierre Avril, Annie Collovald, Bernard Chantebout, Patrice Gélard, Antoine Xavier Fournier, Jacques Meunier, Hugues Portelli ou encore du sénateur Alain Peyrefitte. Nous aurons ainsi une première idée de l'attitude et du positionnement des hommes politiques vis-à-vis de la notion de cohabitation au sein du paysage politique français.

### Les débats politiques autour de la notion de cohabitation au cours des années 1981-1986

Le professeur Pierre Avril nous dévoile le contexte des débats politiques au sein de la droite vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours des années 1981-1986 : « le Monde daté du 16 septembre 1983 avait publié sous le titre « ambivalence de la Constitution » , un article d'Edouard Balladur dans lequel l'ancien secrétaire général de l'Elysée estimait qu'un président de gauche pouvait « cohabiter » avec une majorité de droite. Trois jours plus tard, Jacques Chirac (qui avait vivement rejeté l'hypothèse en 1978) n'excluait plus une collaboration avec François Mitterrand en cas de victoire de la droite. Les sondages, qui enregistraient la dégradation constante de la popularité du président, rendaient l'éventualité vraisemblable, et comme l'échéance commençait de se rapprocher, il ne s'agissait plus de réclamer son départ, mais de prévoir pratiquement la conduite à adopter à son égard. C'est la perspective qui va dominer le débat politique, lequel se développa autour de trois axes ».

Il nous explique que Raymond Barre se situait contre la situation de cohabitation parce qu'il avait une lecture très gaullienne de la Constitution : « le premier correspond à la position de Raymond Barre qui rejette tout « compromis historique » , et condamne la « ratatouille politicienne » au nom des institutions de la 5ème République. Le président ne peut exercer sa fonction que s'il dispose de la confiance populaire ; au cas où celle-ci lui ferait défaut, il ne lui resterait qu'à partir, comme le général en 1969, car on ne saurait jouer de cette fonction « comme un accordéon » , au gré des majorités parlementaires. A cet argument de principe, le député de Lyon en ajoutait un plus pratique : il ne voyait pas François Mitterrand se « faire mettre au placard » par n'importe quel Premier ministre ».

Il souligne que Valéry Giscard d'Estaing pensait que le chef de l'Etat devait s'effacer conformément à son attitude de 1978 : « à l'opposé, Valéry Giscard d'Estaing, qui avait déjà annoncé en 1978 qu'il resterait à l'Elysée (ou plutôt, devait-il révéler par la suite à Rambouillet ...) en cas de victoire de la gauche, précisait que, dans une telle hypothèse, le président de la République ne pourrait garder que « l'exercice de ses fonctions formelles », que le Premier ministre appuyé sur une majorité serait « indéboulonnable », et qu'on reviendrait à un chef de l'Etat du type 3ème ou 4ème République (sous réserve de quelques détails, comme le droit de dissolution ...) ».

Il exprime le fait que Jacques Chirac souhaitait de son côté cohabiter parce qu'il avait la responsabilité d'une importante organisation partisane : « entre les deux, Jacques Chirac estimait qu'il fallait respecter les institutions, mais aussi la volonté des électeurs. Si l'opposition gagne, le président de la République devra prendre ses responsabilités et elle-même devra assumer celles du pouvoir pour appliquer sans compromis la politique nouvelle choisie par le pays. C'est qu'à la différence de Raymond Barre et de Valéry Giscard d'Estaing, le président du RPR a la charge d'une puissante organisation qu'il lui faut mobiliser pour une victoire qui soit évidente. Comment le faire en proclamant qu'on refusera de gouverner tant que François Mitterrand sera à l'Elysée ? L'impopularité de celui-ci a beau battre tous les records, une campagne visant explicitement sa démission risquerait en outre de provoquer des réactions négatives. Comme l'a observé Olivier Duhamel, les sondages relèvent à partir de la fin de 1983 un légitimisme indépendant de la popularité, l'opinion évoluant en faveur du maintien d'un président dont l'indice de confiance ne cessait

pourtant de se dégrader. Il est à noter que la prudence de Jacques Chirac allait à l'encontre des vœux spontanés des électeurs RPR, dont les trois quarts étaient partisans de la démission du chef de l'Etat ».

Il constate enfin que François Mitterrand souhaitait maintenir sa fonction dans le cadre des institutions de la 5ème République : « François Mitterrand souhaitait exercer sa fonction jusqu'à son terme conformément à la Constitution, ce qui signifie qu'il entendait maintenir ses attributions constitutionnelles telles que par le passé (sur ce point, il écartait donc la thèse giscardienne de l'effacement), bien que le rôle du président puisse varier selon le résultat des élections (sur ce point, il ne reprenait pas la thèse barriste). Autrement dit, le choix des électeurs peut amener au gouvernement des hommes qui entendront appliquer une politique qui ne sera pas celle qu'a dirigée le président lorsque la majorité parlementaire lui était favorable, mais il n'est pas question de remettre en cause les prérogatives qu'il tient de la Constitution ».4

Le professeur Bernard Chantebout nous rapporte lui aussi le contexte des débats autour de la notion de cohabitation : « les périodes de cohabitation sont celles au cours desquelles l'existence à l'Assemblée d'une majorité hostile au président en place oblige celui-ci à nommer comme Premier ministre la personnalité que lui impose cette majorité. C'est en 1986 que cette situation se produisit pour la première fois : face à François Mitterrand, leader du parti socialiste devenu président en 1981, les électeurs élurent une majorité de droite. On se situait alors 28 ans après la promulgation de la Constitution, 24 ans après que le référendum d'octobre 1962 eut consacré la lecture présidentielle de celle-ci. Il ne faut pas s'étonner dès lors que le problème du maintien en fonction du président ainsi désavoué par le suffrage universel ait été posé et, qu'une fois celui-ci résolu par l'affirmative, se soit également aussitôt posé celui des pouvoirs d'un président cohabitant ».

Il souhaite s'attarder sur les débats institutionnels au sein de la droite : « ces controverses qui, la victoire de la droite aux élections de 1986 étant prévisible, ont duré près d'un an avant qu'elle se réalise, méritent d'être analysées car les solutions alors dégagées ont prévalu au cous des périodes de cohabitation suivantes et <sup>4</sup> Pierre Avril, La 5ème République, histoire politique et constitutionnelle, juillet 1987, page 283 -

Pierre Avril, La Seme Republique, histoire politique et constitutionnelle, juillet 1987, page 283 - 286.

constituent la grille de la lecture parlementaire de la Constitution. la controverse sur la constitutionnalité de la cohabitation opposa ceux qui voulaient s'en tenir au texte de la Constitution à ceux qui invoquaient la pratique et la logique de celle-ci ».

Il nous explique comment se situaient les cohabitationnistes : « les premiers observaient que la durée du mandat présidentiel est fixé par l'article 6, que le président n'est pas politiquement responsable, et qu'en lui donnant un droit de dissolution discrétionnaire dont il pouvait éventuellement se servir pour se défaire d'une assemblée qui soutiendrait un gouvernement opposé à ses vues, le constituant avait implicitement envisagé l'hypothèse d'un conflit entre le chef de l'Etat et le Premier ministre ».

Il met ensuite en avant les arguments défendus par les non cohabitationnistes : « les seconds au contraire s'appuyaient sur l'esprit des institutions telles que le pratique constitutionnelle les avaient transformées : élu au suffrage universel sur un programme, le président de la République n'a plus rien de commun avec l'image d'un arbitre au dessus des partis que s'en faisait le constituant ; il gouverne et son pouvoir est très proche de celui d'un monarque absolu. En contrepartie, il doit être responsable devant le peuple français, à l'image du général de Gaulle qui, désavoué par le Peuple lors du référendum d'avril 1969, s'était aussitôt retiré. Dans un système de type présidentialiste, le départ du titulaire de la présidence après un désaveu populaire est indispensable, non seulement parce que la sanction doit être à la mesure des pouvoirs exercés, mais aussi et surtout parce que, dans l'intérêt du pays et pour le fonctionnement correct de la démocratie, le nouveau pouvoir choisi par le peuple et qui, lui aussi issu du suffrage universel, n'a pas une légitimité moindre, doit bénéficier des mêmes atouts que l'ancien et ne pas être gêné par lui dans son action ».

Il nous montre comment la nouvelle majorité parlementaire de 1986 aurait pu être amené à obtenir la démission du président de la République : « à partir d'une telle analyse du système politique français, l'opposition n'eut donc pas été infondée à exiger le départ du président de la République . Et elle disposait d'ailleurs de divers moyens pour l'obtenir : sans qu'il fût nécessaire d'envisager sa destitution par la Haute Cour de Justice, elle aurait pu le contraindre à partir en censurant tout gouvernement nommé par lui ... c'est par ce moyen, les chefs de la nouvelle majorité

refusant de recevoir le pouvoir de ses mains, qu'au lendemain des élections législatives de 1924, le cartel des gauches avait contraient Alexandre Millerand à la démission ... Ou encore, il aurait été possible, puisqu'elle détenait la majorité dans les deux chambres, de voter une proposition de loi constitutionnelle tendant à réduire à cinq ans, avec effet immédiat, la durée du mandat présidentiel, ce qui aurait fait cesser les pouvoirs de François Mitterrand le 22 mai 1986. Ou même, plus simplement, il aurait suffit au gouvernement issu de cette majorité nouvelle de retirer au président les fonctionnaires dont il est entouré et de le priver des moyens matériels indispensables à l'exercice de ses fonctions. Mais la mise en œuvre de ces moyens d'éviction du président de la République supposait de la part de l'opposition qu'elle fit connaître clairement ses intentions avant les élections législatives, de façon que le peuple, en votant pour ses candidats, fût clairement informé de la conséquence de son choix, et que son vote eût clairement valeur de révocation du président ».

Il pense que la cohabitation a servi les intérêts personnels des responsables politiques de l'époque, de gauche comme de droite : « en pratique, comme presque toujours en pareil cas, le problème constitutionnel ne fut pas traité en lui-même mais en fonction des intérêts politiques de chacun. L'intérêt de la droite aurait sans doute été que François Mitterrand s'en allât. Mais l'intérêt de chacun de ses leaders, à l'exception de Raymond Barre, était qu'il restât. La démission du président en place eut en effet obligé à organiser une nouvelle élection présidentielle ; et tous les sondages réalisés au cours des années 1984-1985 montraient qu'elle eût amené Raymond Barre à l'Elysée. Cela étant, tous les concurrents de celui-ci de Jacques Chirac à François Léotard en passant par Valéry Giscard d'Estaing ne pouvaient, de manière à accroître leurs chances en retardant l'échéance, que s'appliquer avec leurs partisans à démontrer que la cohabitation était possible et même, contre toute évidence, qu'il n'existait aucun moyen de contraindre le président à partir. Comme, à gauche, on mettait tous les espoirs de reconquête du pouvoir dans la continuation du mandat de François Mitterrand, cette convergence du RPR, du PS et d'une fraction de l'UDF donnait à la thèse de la cohabitation une nette majorité. Et comme, sur un problème aussi complexe et aussi passionné, c'est la croyance populaire qui fait le droit, toute tentative pour développer l'argumentation contraire ne pouvait que jeter un doute sur le loyalisme aux institutions de celui qui la soutenait ; Raymond Barre et ses amis devaient d'ailleurs être victimes de ce soupçon lors des élections de mars 1986 ».5

Le professeur Annie Collovald pense personnellement que Jacques Chirac a accepté la cohabitation parce qu'il souhaitait parfaire son image gaulliste en ayant une position légitimiste : « l'année 1985 est celle pendant laquelle Jacques Chirac fait figure de Premier ministrable possible de François Mitterrand. L'heure est aux anticipations sur la configuration de la nouvelle situation politique au sommet de l'Etat. Les débats sur la cohabitation battent leur plein. Et l'on commence à revenir sur le « caractère légitimiste » des gaullistes et de leur chef pour mieux envisager leurs réactions politiques en cas de victoire électorale aux législatives de 1986. Crise ou non des institutions de la 5ème République occasionnée par la « démission » du président de la République : ce thème est l'objet de fortes controverses politiques, juridiques et journalistiques. La stratégie de Jacques Chirac mais aussi celle de François Mitterrand s'orientent très vite vers une solution de compromis et d'acceptation des règles du jeu constitutionnel. La déclaration dans Le Monde, de ce nouveau conseiller du leader gaulliste qu'est Edouard Balladur, devient de plus en plus la référence servant de caution à la volonté « légitimiste » et « pacifiste » du patron du RPR. Son image commence à être discutée et modifiée ».6

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Bernard Chantebout, Droit constitutionnel, 29<sup>ème</sup> édition, août 2012, pages 476 - 478.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Annie Collovald, Jacques Chirac et le gaullisme, novembre 2010, pages 382 - 383.

## La cohabitation de 1986-1988 a ensuite entraîné les cohabitations de 1993-1995 et 1997-2002

Le chercheur Antoine Xavier Fournier pense que François Mitterrand s'est clairement servi de la situation de cohabitation entre 1986 et 1988 afin de retrouver une forme de virginité politique : « la première cohabitation s'installe suite à des élections législatives finalement serrées ... le résultat affecte ... le contexte de la cohabitation, car la droite doit composer avec une marge de manœuvre extrêmement limitée et une coalition à satisfaire. De son côté, le président Mitterrand se trouve conforté par le résultat bigarré des élections législatives. Il en profite donc pour utiliser la cohabitation afin de reconquérir le pouvoir, sachant fort bien que le Premier ministre, en gouvernant, serait affligé par les contraintes décisionnelles et qu'il pouvait conséquemment s'aliéner une partie de l'opinion. La première cohabitation est donc un instrument pour le président qui voit en elle l'occasion inespérée de se refaire une virginité politique. La première cohabitation est donc l'occasion d'expurger le bilan catastrophique des premières années du socialisme. Voilà une illustration manifeste que la cohabitation est bien ... un simple produit du présidentialisme. Au bout du compte, à défaut d'être un « fusible », à l'instar du Premier ministre en période majoritaire, le Premier ministre de cohabitation est peut-être lui aussi un rempart, un bouclier qui protège efficacement le président des humeurs de l'opinion publique. Dans cette perspective, la cohabitation est génératrice d'une nouvelle dynamique puisque le gouvernement ne peut être véritablement associé au président. Le bouclier, en ces circonstances, est peut-être encore plus efficace et moins encombrant justement en raison de son autonomie et de son indépendance ».

Le sénateur Alain Peyrefitte pense de son côté que les héritiers naturels du général de Gaulle se sont résignés à expérimenter la cohabitation parce qu'ils n'ont pas souhaité demander la démission du président de la République en 1986 : « il y avait beaucoup de scénarios auxquels on pouvait penser quand, en 1969, le général de Gaulle nous a laissé sa République à continuer. Mais personne n'avait l'imagination assez fertile pour inventer celui-là. Comment imaginer la cohabitation dans un système qui, par deux de ses données essentielles, devait l'exclure ? La vigueur de la bipolarisation

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Antoine Xavier Fournier, La dynamique du pouvoir sous la 5ème République, cohabitation et avenir des institutions, avril 2008, page 74.

droite/gauche; et une pratique constitutionnelle très présidentialisée. Il est vrai que la cohabitation est entrée dans notre vie politique par la petite porte. La première cohabitation, celle qui a d'emblée fixé des règles et des limites qui sont encore aujourd'hui respectées, fut une cohabitation d'attente, un « expédient provisoire ». Pour la droite, victorieuse aux législatives de 1986, il n'y avait, semblait-il, que deux ans à attendre avant de consommer dans la présidentielle l'effondrement du socialisme. Il parut dangereux d'échanger cette victoire à terme contre les aléas d'un affrontement dans le style « se soumettre ou se démettre ». D'ailleurs, François Mitterrand paraissait se soumettre ... ».

Il considère que François Mitterrand su se servir astucieusement de son rôle d'arbitre et de sage au dessus de la mêlée afin de sortir victorieux des élections de 1988 : « il sut exploiter le rôle de vieux sage qu'on lui avait laissé. Le patriarche-président parla le langage unanimiste qui exprimait, en somme, ce qu'il y a de positif dans la cohabitation. Il l'emporta. Et s'empressa, une fois élu, de mettre un terme à l'unanimisme en se donnant, par une nouvelle dissolution réussie, une nouvelle et fidèle majorité. On était revenu à la normalité de la 5ème République, mais au bénéfice de ceux qui avaient été pendant vingt-trois ans ses constants adversaires ».

Il nous montre que la droite s'est une nouvelle fois résignée à la cohabitation en 1993 : « cette leçon aurait pu, en 1993, éviter de recommencer. La situation était tout à fait la même. Après cinq ans de mandat présidentiel et législatif cohérent, le socialisme mordait la poussière sur l'arène des législatives. Que faire des deux ans qui restaient au président ? Allait-on cette fois le pousser dehors ? Mais sa mauvaise santé déjà transparente donna des arguments au laisser-faire. François Mitterrand ne pouvait plus jouer à la majorité le tour de 1988 : il ne se représenterait pas. Et puis, combattre un vieillard malade, c'est inélégant, donc dangereux. Enfin, il y avait le précédent : pourquoi refuser en 1993 un arrangement qu'on avait en 1986 non seulement accepté mais sollicité ? Si l'on invoquait maintenant l'esprit de la Constitution, comment expliquer qu'on l'ait méconnu hier ? Ainsi, par deux fois, les héritiers naturels de la 5ème République attendirent de l'événement une victoire politique, sans oser monter au créneau pour défendre la Constitution ».

Il constate que la cohabitation s'est définitivement institutionnalisée à l'occasion de sa troisième itération entre 1997 et 2002 : « la troisième fois, sauf coup d'éclat ou coup de tabac que rien ne laisse présager, est partie pour durer cinq années : le président de la République l'a crânement confirmé le 14 juillet 1999. Et pourquoi ne durerait-elle pas même au-delà ? Amusons-nous un peu : Jacques Chirac se représente en 2002, sans adversaire socialiste ; Lionel Jospin gagne triomphalement les législatives. A chacun son palais, à chacun son pôle de l'exécutif ... ».8

# L'hypothèse de la démission du président de la République à l'issue d'une défaite aux élections législatives selon Patrice Gélard et Jacques Meunier

Les professeurs Patrice Gélard et Jacques Meunier nous expliquent la mise en œuvre de la procédure dite de la « grève des ministres », prélude à une démission du président de la République : « la grève des ministres ... peut se manifester soit immédiatement après une élection législative, soit en cours de législature. Dans le premier cas, les personnalités pressenties par le président de la République pour constituer un gouvernement refusent de le faire. Dans le second, le gouvernement démissionne de sa propre initiative, et personne n'accepte de le remplacer. Le président ne peut même pas compter sur ses amis politiques pour le tirer d'embarras, puisque le gouvernement qu'ils accepteraient de créer serait immédiatement renversé. Dans ces conditions, évidemment, le président n'a pas d'autre choix que de démissionner, puisque seul il ne peut rien faire ; c'est le but et l'effet inévitable de la manœuvre. Cette menace peut donc être rapprochée de celle que le refus de concours fait peser sur l'existence du gouvernement, du moins lorsque ses moyens d'action dépendent du parlement. Ici, c'est le président qui dépend du gouvernement, parce que ses prérogatives ne lui permettent pas non plus de s'en passer ».

Ils se souviennent notamment de l'exemple du président de la 3ème République Alexandre Millerand : « un exemple ancien (1924) mais significatif mérite d'être spécialement signalé : celui du président Millerand, contraint par ce procédé à démissionner pour avoir tenté de donner à sa fonction un rôle plus actif que celui qu'admettaient les parlementaires de la 3ème République. Le refus des Chambres «

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Alain Peyrefitte, revue Pouvoirs, numéro 91 de novembre 1999, pages 25 - 26.

d'entrer en contact » (comme l'on disait alors) le condamnait à cette extrémité, puisque ses prérogatives ne lui permettaient pas d'y réagir ».

Ils soulignent que l'hypothèse de la grève des ministres a resurgit un peu avant la première cohabitation : « sous la 5ème république, aucun président n'a été contraint à partir dans ces conditions, mais l'hypothèse en a été débattue avant la première cohabitation, en 1986. La quasi-certitude d'une victoire électorale de la droite soulevait en effet, au sein de celle-ci, la question suivante : fallait-il accepter cette situation, alors inédite, d'une coexistence entre un chef de l'Etat de gauche et un gouvernement issu de la future majorité; ou bien était-il préférable de provoquer une élection présidentielle, qui permettrait de rétablir une harmonie entre les deux têtes de l'exécutif. Cette controverse résultait principalement d'appréciations divergentes sur l'opportunité tactique de se défaire immédiatement d'un adversaire politique; car sur le sort du Président, au cas où son éviction serait décidée, il n'y avait apparemment aucun doute : il ne pourrait que démissionner si la nouvelle majorité refusait de cohabiter avec lui et proclamait la « grève des ministres » (le précédent Millerand était d'ailleurs expressément cité). Car malgré l'extension des prérogatives présidentielles, et la dispense de contreseing pour certaines d'entre elles, l'activité du Président exige toujours la présence d'un gouvernement ».

Ils nous détaillent les points de vue des différents camps en présence : « naturellement, les divers points de vue s'appuyaient sur des arguments tirés de la Constitution. Les partisans de la cohabitation (quelle que soit leur appartenance politique) écartaient l'idée d'une démission forcée du président en invoquant son irresponsabilité politique (tirée de l'article 68 ...), ou bien les règles relatives à la nomination des membres du gouvernement (qui seraient violées s'il était porté atteinte à la liberté de choix que lui confère l'article 8), ou bien enfin, plus simplement, la durée constitutionnelle de son mandat. Pour les adversaires de la cohabitation, le président devait partir (et il fallait au besoin l'y contraindre), parce que dans un système fondé sur la souveraineté populaire, il faut tirer toutes les conséquences des manifestations les plus récentes de la volonté du peuple ».

Ils constatent que l'opposition a finalement mis un terme au débat institutionnel et s'est résolu à tenter l'expérience de la cohabitation : « de part et d'autre, ces

arguments présentaient une grande similitude avec ceux déjà exploités en 1924. Or, la controverse a connu une conclusion diamétralement opposée. Non seulement les parlementaires n'ont pas tenté de tirer parti de leur victoire, mais le président a été réélu deux ans plus tard et il a immédiatement prononcé la dissolution de cette assemblée qui aurait pu lui-même l'éliminer. Et lorsque la même situation s'est présentée en 1993, c'est de nouveau la cohabitation qui a été préférée à l'affrontement, la question n'a même pas été soulevée en 1997 ».

Ils pensent que l'opposition a été dictée par des choix avant tout politiques : « ce choix s'explique sans doute principalement par des motifs politiques dont l'analyse ne relève pas du droit constitutionnel. Néanmoins, l'organisation constitutionnelle y joue un rôle non négligeable par les limites indirectes qu'elle impose à la « grève des ministres » ».

Ils estiment que les responsables de l'opposition n'ont pas voulu porter atteinte à la fonction présidentielle : « la première limite tient à la position prééminente dont bénéficie le président sous la 5ème République. L'intérêt de ceux qui aspirent à occuper un jour cette fonction est de ne pas l'affaiblir. Or, ce sont précisément ceux-là qui, parce qu'ils tiennent en mains un parti politique puissamment représenté à l'Assemblée Nationale, pourraient réellement déclencher la grève des ministres et contraindre le président à partir. Il est ainsi symptomatique que les adversaires les plus résolus de toute cohabitation soient, au sein d'une même famille politique, ceux qui à la fois ne sont pas en mesure de s'y opposer et n'ont pour eux mêmes aucune ambition présidentielle (ou peu de chances de la satisfaire) ».

Ils considèrent que les leaders de l'opposition ne pouvaient pas, après avoir remporté les élections, ne pas gouverner et ne pas tenir leurs engagements : « le développement du rôle constitutionnel du gouvernement, et la réduction corrélative de celui du parlement, est une seconde limite. Car du coup, gagner les élections législatives n'est plus accéder directement au pouvoir, c'est seulement bénéficier d'un tremplin pour l'exercer. Il serait peu cohérent de rechercher une victoire électorale, puis d'en différer les conséquences en cas de succès, dans le seul but d'écarter le président. D'autant que les électeurs comprendraient mal, après une campagne soulignant ... l'urgence d'une nouvelle politique, que les vainqueurs se « mettent en grève », se

comportant comme si les mesures de « redressement » pouvaient désormais attendre. C'est seulement si un président prétendait empêcher le gouvernement de gouverner, qu'une priorité donnée à son éviction pourrait se justifier. Or, l'intéressé se garde bien de donner prise à ce scénario. Loin de revendiquer un droit à contrer la politique des vainqueurs, il prend soin d'annoncer qu'il les laissera gouverner (attitude de Monsieur Giscard d'Estaing avant les élections législatives de 1978, que ses amis devaient finalement remporter, et de Monsieur Mitterrand en 1986 et 1993). Il proclame certes qu'il est libre du choix du Premier ministre, mais s'empresse d'attribuer la fonction à celui que les vainqueurs auraient désigné s'ils avaient dû le faire eux mêmes, Monsieur Chirac a agi de la même manière en 1997 ».

Ils pensent que le président de la République pouvait enfin user de son droit de dissolution afin de mettre un terme à une crise éventuelle : « enfin, il faut se souvenir que le président dispose d'un droit de dissolution inconditionné. Dans l'hypothèse où on prétendrait le déloger, lui même pourrait utiliser son arme la plus redoutable. Certes, la dissolution est à manier avec précaution. Dans le contexte politique d'une cohabitation, elle pourrait passer pour une manœuvre simplement destinée à revenir sur le choix des électeurs : l'échec serait probable et la démission du président à peu près inévitable. Mais la situation pourrait évoluer d'une manière tout à fait différente si les vainqueurs ouvraient une crise qui aurait pour seul but de chasser le président. Car alors l'enjeu des nouvelles élections se modifierait : c'est la survie même de la 5ème République qui serait en cause, et le thème de la défense des institutions pourrait offrir au président l'occasion d'un renversement de situation spectaculaire. Naturellement, cette arme présidentielle disparaît, du moins pendant un an, lorsque la cohabitation est la conséquence d'une dissolution manquée, comme en 1997 ».

Ils considèrent finalement que la grève des ministres est une procédure à prendre avec précaution : « le mécanisme de la « grève des ministres » n'a donc pas disparu avec la 5ème République ; et le rôle accru du président rend même plus probable l'apparition des conflits qui pourraient la susciter. Mais le statut et certaines des prérogatives du président incitent aussi à la prudence ceux qui seraient tenté d'y recourir ». 9

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Patrice Gélard, Jacques Meunier, Institutions politiques et Droit constitutionnel, 4ème édition, septembre 2001, pages 330 – 333.

# 4. Commentaires et réflexions institutionnelles sur la lecture de la constitution des responsables politiques et leurs doctrines institutionnelles vis à vis de la notion de cohabitation

Nous allons maintenant nous intéresser à la lecture de la Constitution et aux doctrines institutionnelles des responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation et nous nous référerons dans ce cadre aux commentaires et aux réflexions des professeurs Vlad Constantinesco, Anne-Marie Le Pourhiet, Stéphane Pierré-Caps et Hugues Portelli. Nous aurons ainsi notamment une idée sur la manière dont les différents présidents de la République ont pu lire la Constitution et aborder leur rôle institutionnel à l'occasion des élections législatives qui ont lieu en cours de mandat.

Les successeurs du général de Gaulle n'ont pas su maintenir une responsabilité présidentielle populaire selon Anne-Marie Le Pourhiet

Le professeur Anne-Marie Le Pourhiet considère que les successeurs du général de Gaulle à l'Elysée n'ont pas su maintenir les principes d'une responsabilité présidentielle populaire et ont entraîné la succession des cohabitations : « si le texte de la Constitution, lu à la lumière de la règle du contreseing, en principe déterminante en régime parlementaire, tend objectivement à faire du chef de l'Etat un arbitre et du Premier ministre un capitaine, la pratique inaugurée par le général de Gaulle puis la portée donnée à l'élection du président de la République au suffrage direct, ont tordu l'interprétation de la Constitution pour la faire dévier vers le présidentialisme. Si la pratique gaullienne du régime avait réussi à sauver les principes par le développement d'une responsabilité présidentielle populaire, les successeurs du général de Gaulle n'ont pas su ni voulu les maintenir de telle sorte que le régime est progressivement devenu illisible et contestable. La survenance de majorités parlementaires opposées au président de la République sans que celui-ci démissionne, a généré des situations de cohabitation qui ont contribué à obscurcir l'identification et la présentation du régime politique français et à répandre une irresponsabilité généralisée ». <sup>10</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Anne-Marie Le Pourhiet, Droit constitutionnel, 8ème édition, septembre 2017, pages 417 - 418.

# Les présidents de la République entre 1974 et 2002 ont partagé la même lecture parlementaire de la Constitution selon Hugues Portelli

Le professeur Hugues Portelli met en évidence le fait que les présidents de la République Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand et Jacques Chirac ont tous eu la même lecture parlementaire de la Constitution à l'occasion des élections législatives qui ont eu lieu au cours de leurs mandats : « le seul point commun à ces trois situations est l'acceptation de la lecture « parlementaire » de la Constitution. A la différence de l'approche gaullienne du président responsable politiquement devant le peuple et donc tirant les conclusions (démission) d'un échec et surtout d'une capitis diminutio de ses prérogatives, François Mitterrand et Jacques Chirac (et déjà Valéry Giscard d'Estaing en 1978, à la veille de législatives qu'il n'était pas certain de gagner) ont considéré à l'avance qu'un président privé de majorité parlementaire devait rester en fonctions, quitte à se replier sur son « pré-carré » constitutionnel. Privé d'une bonne partie de ses fonctions d'autorité mais gardant ses fonctions d'arbitrage, c'est à dire de garantie, le président en passe de cohabiter doit rester de toute façon en fonctions et s'adapter à la nouvelle donne politique ... ».

Il s'intéresse premièrement à l'attitude de Valéry Giscard d'Estaing en mars 1978 : « en 1978, face au risque de victoire de la gauche aux législatives de mars, Valéry Giscard d'Estaing avertit qu'il n'a pas constitutionnellement les moyens de s'opposer à l'application du programme commun (discours de Verdun-sur-le-Doubs du 17 janvier 1978), mais qu'il demeurera en fonctions comme « garant des institutions et protecteur des libertés des Français » (discours du 27 janvier 1977) ».

Il s'attarde ensuite sur l'attitude de François Mitterrand lors des élections législatives de mars 1986 et de mars 1993 : « de façon plus systématique, face à l'échec inévitable de la majorité présidentielle aux législatives de 1986, François Mitterrand a pu l'anticiper et préparer à l'avance sa défense constitutionnelle. Celle-ci est longuement martelée dans les mois qui précédent les élections de mars 1986 : la principale prérogative qu'il conservera sera le pouvoir d'interprétation de la Constitution donné au chef de l'Etat qui sera largement invoqué par la suite ; la deuxième sera le pouvoir d'arbitrage ou de garantie que lui donne l'article 5 de la Constitution (fonctionnement régulier des pouvoirs publics et pouvoirs de crise qui

lui sont liés, continuité de l'Etat) ; la troisième, la direction de la diplomatie et de la défense. Ces trois pouvoirs ne sont pas négociables et la future majorité parlementaire y consentira avant même sa victoire électorale. A la veille de l'alternance de 1993, où la défaite s'annonce encore plus inéluctable, ces trois compétences constitutionnelles seront rappelées par François Mitterrand, « au risque d'être répétitif » ».

Il termine enfin avec l'attitude de Jacques Chirac à la suite de la dissolution et des élections législatives de 1997 : « en 1997, alors que l'hypothèse de l'échec n'est pas envisagée à la veille de la dissolution, Jacques Chirac ne dispose d'aucune doctrine constitutionnelle, sinon, implicitement, de celle héritée de François Mitterrand ». <sup>11</sup>

La question de la responsabilité politique du président de la République à l'occasion des élections législatives selon Vlad Constantinesco et Stéphane Pierré-Caps

Les professeurs Vlad Constantinesco et Stéphane Pierré-Caps nous expliquent que la question de la responsabilité politique du président de la République se pose particulièrement à l'occasion des élections législatives qui ont lieu au cours de son mandat : « la question de la responsabilité politique du président de la République se pose à propos des élections législatives, dans la mesure où la majorité parlementaire se situe politiquement par rapport au président de la République, ce qui explique par là même la problématique de la cohabitation. L'économie de la 5ème République tend donc bien à l'implication politique du chef de l'État dans les élections législatives, a fortiori lorsque la dissolution de l'Assemblée nationale procède d'une appréciation discrétionnaire du chef de l'État, comme en 1997, ou lorsque celui-ci tend à dramatiser l'enjeu de ces élections, comme le fit le président Giscard d'Estaing dans son célèbre discours de Verdun sur le Doubs, le 27 janvier 1978, tout en précisant que leur résultat ne conditionnait pas son propre mandat. En tout état de cause s'agit-il bien plus d'une question de fait, tenant à l'opportunité politique et à l'attitude propre du chef de l'État concerné, que d'une question de droit : si aucun président de la 5ème République n'a témoigné d'un engagement de sa responsabilité politique lors des élections législatives, aucun, non plus, ne s'est politiquement désintéressé de la

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Hugues Portelli, revue Pouvoirs, numéro 91 de novembre 1999, pages 60 - 61.

configuration d'une majorité parlementaire qui se définit par rapport à lui, comme le montrent les dissolutions de 1981 et de 1988 ». 12

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Vlad Constantinesco, Stéphane Pierré-Caps, Droit constitutionnel, 7ème édition, août 2016, page 381.

# 5. COMMENTAIRES ET RÉFLEXIONS INSTITUTIONNELLES SUR LA NATURE CONSTITUTIONNELLE ET INSTITUTIONNELLE DE LA COHABITATION : LE RÉGIME SEMI PRÉSIDENTIEL DE LA 5ÈME RÉPUBLIQUE DEVIENT UN RÉGIME PARLEMENTAIRE

Nous allons maintenant nous intéresser à la nature constitutionnelle et institutionnelle du régime politique français lorsqu'il se trouve en situation de cohabitation et nous nous référerons dans ce cadre aux commentaires et aux réflexions des professeurs Olivier Duhamel, Jean Gicquel et Jean Eric Gicquel. Nous aurons ainsi une vue d'ensemble des mécanismes et du fonctionnement institutionnel de la cohabitation.

Le gouvernementalisme remplace le présidentialisme en période de cohabitation selon Olivier Duhamel

Le professeur Olivier Duhamel pense que le gouvernementalisme remplace le présidentialisme lorsque les majorités parlementaire et présidentielle sont en contradictions : « si l'opposition parlementaire au président conquiert la majorité absolue à l'Assemblée Nationale, le présidentialisme cède sa place au gouvernementalisme. La dissociation des majorités n'est rien à côté de la contradiction des majorités. Les difficultés d'un président ne dominant pas à sa guise sa majorité parlementaire ne sont rien à côté du calvaire d'un président affrontant une majorité parlementaire hostile ».

Il estime que le président de la République doit se conformer à la volonté émise par la majorité parlementaire : « la cohabitation révéla à ceux qui n'avaient su le voir que la 5ème République n'est pleinement présidentialiste qu'à certaines conditions. Que loin d'exclure un choc des majorités, l'existence de deux élections générales dissociées dans le temps y conduit nécessairement un jour ou l'autre. Que dans cette hypothèse le président doit, selon la formule consacrée, se soumettre ou se démettre. Se soumettre à la nouvelle majorité parlementaire en acceptant un gouvernement qui lui soit conforme et en le laissant mettre en œuvre la politique intérieure de son choix,

sous réserve de quelques ajustements à la marge ou modalités d'exécution pour respecter les prérogatives présidentielles. Ou se démettre en partant ».

Il constate que François Mitterrand a su très bien se servir de cette situation : « François Mitterrand choisit la première solution. Parce qu'elle était conforme à sa vision non bonapartiste des institutions. Parce que l'expérience et ses difficultés intéressaient l'artiste passionné de politique qu'il est. Et parce qu'elle lui permit de gagner la dernière manche en se faisant réélire. Durant la période de mars 1986 à 1988, il n'en subit pas moins les humiliations d'un présidentialisme assez largement neutralisé. Et, s'il prit soin de renforcer les apparences contraires, ce fut précisément pour que les gestes du Prince corrigeassent la faiblesse de son pouvoir réel ». <sup>13</sup>

## La conception parlementaire initiale de la Constitution de la 5ème République est révélée par la cohabitation selon Jean Gicquel

Le professeur Jean Gicquel nous montre que les pouvoirs publics n'ont pas été paralysés par la cohabitation entre 1986-1988 : « on ne saurait prétendre qu'elle fut la panacée, au mieux un pis-aller imposé par le suffrage universel. Mais il serait tout aussi abusif de la frapper d'indignité. La vie de la collectivité nationale n'en a pas été altérée, ni paralysée. La force du consensus, conjuguée au légitimisme des citoyens, l'a protégée d'une déchirure inutile. Que les parties prenantes aient été obligées, à cet effet, de pratiquer la pédagogie de la négociation, autant que celle de la patience, est à porter au crédit d'une saine conception de la démocratie ».

Il souligne que la conception parlementaire initiale de la Constitution de la 5ème République a été révélée par l'expérience de la cohabitation : « il s'ensuit qu'en dehors du service éminent rendu aux constitutionnalistes, menacés de torpeur par un quart de siècle de présidentialisme, la coexistence aura été salutaire à la Constitution, revisitée et repensée en la circonstance. Les retrouvailles sont les moments exquis de l'existence, prétend-on. Au terme d'une destinée singulière, la Constitution de 1958 a cessé d'errer : elle est devenue une réalité. Sa conception parlementaire initiale s'est imposée aux acteurs : un pouvoir gouvernemental est né à côté du pouvoir présidentiel. Son interprétation a dissipé des ambiguïtés, s'agissant des rôles séparés

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Olivier Duhamel, Le pouvoir politique en France, septembre 1991, pages 44 - 46.

et imbriqués du Président et du Premier ministre. En changeant de nature, la 5ème République a été vivifiée. Bref, la cohabitation autorise à délivrer un certificat de bonne santé aux institutions, selon l'expression de François Goguel ».

Il considère que la cohabitation a représenté une forme de gouvernance entre la dérive monarchique de la 5ème République et la dérive anarchique de la 4ème République : « mais il y a plus. Le nouveau rapport de forces a présenté le mérite insigne de nourrir la pensée constitutionnelle. A cet égard, la doctrine du juste milieu, résumée par le thème consensuel du rééquilibrage, repousse, dans un même élan, la dérive monarchique de la 5ème République et la dérive anarchique de la 4ème République. Soit une présidence arbitrale, dans l'acception originaire, et nullement oracle, respectueuse de l'autonomie politique du Gouvernement, en union avec la représentation nationale ».

Il relève qu'elle a enfin imprégné le début du second mandat de François Mitterrand : « la coexistence n'aura donc pas été vaine, au point de laisser une trace profonde dans le paysage institutionnel. On s'en persuadera aisément, en considérant que la réélection de François Mitterrand, le 8 mai 1988, et la formation d'une majorité relative à l'Assemblée nationale, à l'unisson de ses options, n'a pas eu, toutefois, la vertu de ressusciter les splendeurs de la monarchie républicaine d'antan ». 14

Le régime présidentialiste de la 5ème République évolue vers un régime parlementaire en cas de cohabitation selon Jean Gicquel et Jean Eric Gicquel

Le professeur Jean Gicquel constate à nouveau, quelques années après, avec le professeur Jean Eric Gicquel, que le régime présidentialiste de la 5ème République évolue vers un régime parlementaire au cours d'une situation cohabitation : « un exercice a consisté à spéculer sur le point de savoir, ce qu'il adviendrait si le chef de l'Etat ne disposait plus d'une majorité à l'Assemblée Nationale. Loin de la divination ou des inclinations personnelles, la volonté du suffrage universel a imposé à ses représentants, en 1986, la solution de la cohabitation ... A la mesure du changement de rôle des acteurs, la pièce a été renouvelée : le régime présidentialiste s'est effacé ; le régime parlementaire orléaniste s'y est substitué. De manière inédite sous la 5ème

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Jean Gicquel, revue Pouvoirs, numéro 49 d'avril 1989, pages 78 - 79.

République, le gouvernement, adossé à sa majorité parlementaire est rentré en possession du pouvoir (article 20 C), tandis que François Mitterrand, tout en demeurant présent et vigilant, opérait un repli (article 5 C). Le succès remporté, le 16 mars 1986, par l'opposition de droite (RPR UDF) aux élections législatives marque le retour à la Constitution et la mise en place d'une dyarchie ou d'une codirection ... ».

Ils pensent que le président de la République Jacques Chirac a été particulièrement affaibli lors de la cohabitation de 1997-2002 : « en accédant, le 21 avril 1997, à la demande de dissolution de l'Assemblée Nationale présentée par le Premier ministre, le chef de l'Etat a précipité le retour de la cohabitation, au point d'affecter, cette foisci, la 5ème République dans ses œuvres vives. De fait, l'alternance se produit en début de mandat et non plus en fin comme précédemment, ce qui confère au régime parlementaire une durée de cinq ans, soit le temps d'une législature ».

Ils font remarquer qu'au cours de cette législature, il y a eu un véritable retour aux sources à l'esprit originel de la Constitution du fait de l'affaiblissement significatif du président de la République : « par suite, la cohabitation change de nature. Elle cesse d'être comme naguère la veillée d'armes de l'élection présidentielle, un intermède ou un contre emploi, pour s'inscrire dans la durée et devenir une composante de la 5ème République : soit le retour aux sources de 1958, selon la pensée de Michel Debré. La réforme de 1962 est comme neutralisée. Il n'est pas douteux que le chef de l'Etat y entre, cette fois-ci, très affaibli : juridiquement, il est ramené pour l'essentiel, à une fonction arbitrale, mais plus encore politiquement, il est atteint de plein fouet par la défaite électorale de son camp, le 1er juin. A la manière d'un nouveau 16 mai 1877, Jacques Chirac a décidé, échoué et est demeuré en place ... pour avoir procédé à une dissolution à l'anglaise, le président est voué à régner à l'anglaise ... ».

Ils considèrent enfin que la cohabitation a pu retarder la prise de décisions mais qu'elle n'est néanmoins pas synonyme de paralysie institutionnelle : « la France a été gouvernée ... la cohabitation a pu retarder la prise de décisions, mais elle n'a pas abouti à la paralysie. Cependant, faute de lisibilité, elle a été repoussée par ses acteurs et, plus particulièrement, le Premier ministre, désireux de devenir roi ». 15

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Jean Gicquel, Jean Eric Gicquel, Droit constitutionnel et institutions politiques, 32ème édition, août 2018, page 571 - 573.

## 6. Commentaires et réflexions institutionnelles sur les rôles institutionnels du président de la République et du Premier ministre de cohabitation

Nous allons maintenant nous intéresser aux rôles institutionnels des deux principaux protagonistes de la cohabitation, à savoir le président de la République et le Premier ministre et nous nous référerons dans ce cadre aux commentaires et aux réflexions des professeurs Pierre Avril, Roland Debbasch, Olivier Duhamel, Patrick Fraisseix. Ferdinand Malin Soucramanien, Bertrand Mathieu, Marcel Morabito, Pierre Pactet, Hugues Portelli ou encore Michel Verpeaux. Nous aurons ainsi un avis pertinent sur les rôles institutionnels du président de la République et du Premier ministre de cohabitation, nous nous intéresserons ensuite dans la partie suivante aux avis très tranchés sur cette situation institutionnelle.

## Le Président de la République voit la plupart de ses pouvoirs être modifiés en situation de cohabitation selon Roland Debbasch

Le professeur Roland Debbasch nous explique les modifications des pouvoirs du président de la République en situation de cohabitation : « si le Premier ministre tire sa légitimité d'une majorité parlementaire non conforme aux options politiques du président de la République, les pouvoirs de ce dernier seront singulièrement réduits. Il devra laisser le gouvernement gouverner, c'est à dire déterminer et conduire une politique qui n'est plus la sienne. Son pouvoir d'arbitrage se concevra, alors, davantage comme une obligation constitutionnelle strictement délimitée que comme une prérogative politique étendue. Ainsi, la plupart des pouvoirs du président de la République se modifient à l'aune de cette dualité de situation politique. En vertu de l'article 8 de la Constitution, le président de la République nomme le Premier ministre, les ministres et met fin à leurs fonctions. Si la pratique constitutionnelle le rend libre de ses choix en période de convergence politique de l'exécutif, il n'en va pas de même lorsqu'il y a cohabitation. Le président de la République doit, alors, nommer Premier ministre le chef d'une majorité parlementaire qui lui est hostile (ou la personnalité que celle-ci lui désigne) ... La présidence du conseil des ministres

(article 9) a un caractère beaucoup plus formel et beaucoup moins actif en période de cohabitation. Elle permet au président de la République d'exprimer son point de vue officiel sur tel ou tel projet du gouvernement, mais non pas d'infléchir ce projet ... ».

Il constate qu'il doit composer avec le gouvernement : « en fait, tous les pouvoirs présidentiels dont l'utilisation nécessite un contreseing du Premier ministre ou d'un ministre deviennent subordonnés, soit qu'ils nécessitent l'accord du gouvernement pour être effectifs (négociation et ratification des traités, accréditation des ambassadeurs, droit de grâce), soit qu'ils consistent pour l'essentiel à tirer les conséquences de la politique gouvernementale (promulgation des lois, signature des décrets délibérés en Conseil des ministres, présidence des conseils et comités supérieurs de défense nationale, nomination aux emplois civils et militaires ...) ».

Il souligne le fait que le chef de l'Etat conserve certaines initiatives mais que ses pouvoirs institutionnels restent malgré tout limités : « pour certains de ses pouvoirs partagés avec le gouvernement, le président de la République s'accorde, toutefois, dans la pratique une marge d'appréciation pouvant conduire à une véritable résistance contre la politique gouvernementale en période de cohabitation. Le chef de l'Etat peut notamment contrecarrer la volonté et les projets gouvernementaux en prenant les initiatives suivantes : demande de nouvelle délibération de la loi, refus d'ouvrir et de clôturer les sessions extraordinaires du Parlement aux dates souhaitées par le gouvernement, refus de réunir le Parlement en Congrès pour approuver une révision constitutionnelle, refus de signer des ordonnances que le gouvernement a élaborées après y avoir été habilité par le Parlement ... Mais ce n'est là qu'une des facettes d'une réalité constitutionnelle qui tourne plutôt au détriment du président de la République en situation de cohabitation. En effet, l'exercice même de certains pouvoirs propres du président peut être entravé par le Premier ministre. Parfois, la Constitution n'exige pas le contreseing gouvernemental, mais la proposition ou la consultation du Premier ministre. Ainsi, la soumission d'un projet de loi au référendum ne peut se faire que sur proposition du gouvernement ou sur proposition conjointe des deux Assemblées (article 11) ... Quant à la dissolution de l'Assemblée nationale, elle est prononcée après consultation du Premier ministre et des présidents des Assemblées ». 16

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Roland Debbasch, Droit constitutionnel, 11ème édition, août 2017, pages 159 – 160.

## Le président de la République de cohabitation doit se conformer strictement à la Constitution et ne peut plus prendre de liberté avec elle selon Patrick Fraisseix

Le professeur Patrick Fraisseix nous montre que le président de la République de cohabitation doit se conformer strictement à la Constitution de la 5ème République : « le président de la République, subissant une capitis diminutio, n'empiète plus sur le terrain et les pouvoirs réservés au gouvernement mais se replie, s'arc-boute sur sa fonction d'arbitre (article 5) placé au-dessus des contingences politiques et sur ses prérogatives propres affranchies de tout contreseing ministériel (article 19). Son éventuelle démission n'est certes pas exigée par la Constitution ... Le président ne peut toutefois plus composer avec le texte suprême (pour ne pas dire le violer ouvertement) telle que la pratique gaullienne des institutions l'avait autorisé par application de l'aphorisme du général de Gaulle selon lequel « une constitution, c'est un esprit, des institutions, une pratique » (conférence de presse du 31 janvier 1964). Il ne peut plus exiger la démission du Premier ministre ou le remplacement de tel ou tel ministre, il ne peut plus imposer au Premier ministre de lui proposer un référendum ou une révision constitutionnelle, ni d'ailleurs l'empêcher de faire de telles propositions. L'exercice de la fonction présidentielle résulte alors d'une interprétation exégétique de la Constitution ... la Constitution écrite est alors exactement appliquée, pareille application étant cependant perçue comme une dérogation au « droit commun » du régime, dérogeant lui-même aux dispositions écrites ». 17

## Le président de la République conserve certains pouvoirs mais n'empêche pas le libre fonctionnement des institutions selon Bertrand Mathieu et Michel Verpeaux

Les professeurs Bertrand Mathieu et Michel Verpeaux pensent que la situation de cohabitation a marqué un retour à une lecture parlementaire de la Constitution : « la cohabitation politique ... a, sans effacer le rôle joué par le président, marqué un retour à la lecture parlementaire de la Constitution ... ».

Ils constatent que le président de la République conserve un certain nombre de pouvoirs via ses fonctions d'autorité et d'arbitrage mais n'intervient pas dans les rapports du gouvernement avec le parlement : « le président de la République exerce

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Patrick Fraisseix, Droit constitutionnel, 6ème édition, août 2013, pages 158 - 159.

à la fois une fonction d'autorité, notamment dans les domaines de l'article 5, et une fonction d'arbitrage, de conciliation, de conseil, en de multiples circonstances. Sa fonction d'autorité ne peut se substituer à celle du gouvernement qui de son côté doit se garder d'empiéter sur la fonction présidentielle. Mais la Constitution est là dessus rédigée de façon très confuse, témoin de l'ambiguïté de l'article 5 et de l'article 20. Dans la pratique, le président de la République a considéré qu'il n'avait pas à intervenir dans les rapports du gouvernement avec le parlement. Il n'a jamais refusé qu'une réforme même contraire à ses options soit soumise au parlement (alors que juridiquement il aurait pu empêcher qu'un projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour du conseil des ministres ou refuser la réunion du parlement en session extraordinaire) ».

Ils considèrent que même si le président de la République conserve une faculté de nuisance, notamment en retardant des décisions, il n'empêche pas le fonctionnement des institutions : « en revanche, il s'est opposé à certaines décisions du gouvernement en usant des compétences qu'il tient de l'article 13 C (nomination de hauts fonctionnaires ou signature de certaines ordonnances). En ce sens, il a été conduit à redonner à la fonction présidentielle la vocation arbitrale qu'elle tient de l'article 5 C, tout en maintenant le rôle du président en matière de politique étrangère et de défense ... Au sein de l'exécutif, le rôle du gouvernement s'est renforcé, ce dernier exerçant effectivement, et indépendamment du président de la République, les pouvoirs très importants que lui confère la Constitution. Le président de la République a gardé la faculté d'empêcher, mais il ne bloque pas le fonctionnement des institutions ». 18

Le président de la République est contraint de respecter strictement la Constitution mais conserve un certain nombre de pouvoirs selon Marcel Morabito

Le professeur Marcel Morabito nous explique que le président de la République a été contraint en 1986 à respecter strictement la Constitution et à s'éloigner des dérives présidentialistes de la 5ème République : « la première cohabitation est certainement la plus intéressante du point de vue juridique. L'année 1986 semble en effet marquer la véritable entrée en vigueur de la Constitution, en remettant en question l'interprétation présidentialiste dont elle était l'objet depuis le général de Gaulle ... Le président de la République circonscrirait-il donc ses activités dans la limite de ses

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Bertrand Mathieu, Michel Verpeaux, Droit constitutionnel, janvier 2004, pages 435 - 440.

pouvoirs propres, laissant toute latitude au gouvernement de Jacques Chirac dans le secteur des pouvoirs partagés ? La chose pouvait alors paraître vraisemblable ».

Il constate que le président de la République semble en effet suivre la lettre de la Constitution : « se manifestent d'emblée des signes qui confirment cette impression. La nomination de Jacques Chirac au poste de Premier ministre est imposée par la majorité. La formation du gouvernement est l'objet de négociations publiques avec les partis. Contrairement à la pratique qui s'était instaurée depuis de Gaulle, le gouvernement n'est plus considéré comme étant responsable devant le président de la République. En bref, le gouvernement ne procède plus du chef de l'Etat. Dans ce nouveau cadre, les articles 20 et 21 de la Constitution prennent enfin leur sens, de sorte que se met en place une authentique dyarchie. Les conseils des ministres se réunissent certes toujours sous la présidence du président de la République, mais ils sont précédés de réunions de ministres présidées par Jacques Chirac seul où se prennent les décisions. Le Premier ministre crée même une cellule diplomatique et participe aux côtés de François Mitterrand à différents sommets internationaux ».

Il souligne que le président de la République continue toutefois à avoir une sérieuse assise institutionnelle : « il est clair que l'épreuve de la cohabitation affaiblit la présidence. Pourtant, le chef de l'Etat conserve une marge de manœuvre qui n'est en rien négligeable. Il conserve néanmoins une assise allant au-delà des limites de la Constitution : malgré la présence du Premier ministre à ses côtés, il assure ainsi la pérennité de l'unité diplomatique. Il détermine les choix fondamentaux lors de l'élaboration de la loi de programmation militaire. En politique intérieure. il s'arroge un droit de veto en refusant à trois reprises de signer des ordonnances, obligeant le Premier ministre à les transformer en projets de lois et à suivre le cheminement de la procédure législative. Surtout, il compense son affaiblissement par une large utilisation de la parole en s'adressant régulièrement à l'opinion ... pour lui faire part de ses désaccords avec la politique menée par « son » Premier ministre ». 19

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Marcel Morabito, Histoire constitutionnelle de la France de 1789 à nos jours, 15ème édition, août 2018, pages 470.

#### L'interprétation extensive de la fonction arbitrale du président de la République François Mitterrand lors de la première cohabitation selon Pierre Avril

Le professeur Pierre Avril nous explique que François Mitterrand avait réussi à conserver ses prérogatives présidentielles au cours de la première cohabitation grâce au sentiment légitimiste de l'opinion populaire : « les élections du 16 mars n'avaient pas remis en cause la « fonction », mais le « rôle » du président, et notamment son influence sur le gouvernement que ne confortait plus l'allégeance de la majorité parlementaire. La victoire de la droite ne laissait que le « noyau dur », mais comme la correspondance des majorités n'avait jamais donné l'occasion de le définir avec précision, l'épreuve de la cohabitation allait permettre de le délimiter expérimentalement. De là le caractère concurrentiel de l'opération de bornage respectif à laquelle se livraient le président et le Premier ministre. Il était clair cependant que les prérogatives présidentielles, cristallisées à la faveur d'une longue coïncidence des majorités, ne pouvaient se soutenir durablement que par la confiance populaire, et que seul le sentiment « légitimiste » manifesté par l'opinion après le 16 mars lui permettait de les revendiquer encore, le temps de faire la « soudure » avec la campagne électorale de 1988 ».

Il considère que François Mitterrand a interprété de façon extensive la dimension arbitrale de sa fonction, cette dernière demeurant vivace malgré la défaite électorale de 1986 : « aussi François Mitterrand s'adressa-t-il à l'opinion, qu'il prenait à témoin en faisant connaître par son porte-parole les « fortes réserves », voire la « désapprobation », que lui inspiraient les initiatives gouvernementales (dénationalisations, projets sécuritaires, Nouvelle Calédonie, audio-visuel, immigrés, code de la nationalité ou prisons privées). Gardien de l'unité nationale, il interprétait de manière extensive sa fonction arbitrale en considérant que la « cohésion sociale commande la cohésion nationale » (18 décembre), et lorsqu'il se retrouva « en phase » avec l'opinion à l'occasion de la crise universitaire et sociale de la fin de l'année, il s'affirma ouvertement « juge-arbitre » (9 décembre). Cette escalade dans la censure morale frôla l'affrontement avec le Premier ministre, mais les deux interlocuteurs avaient un intérêt commun à ne pas franchir ce seuil. Il en resta une définition élargie de la fonction présidentielle que François Mitterrand rattacha au préambule et à l'article 2 de la Constitution : « le président de la République doit veiller à l'application des grands principes sur lesquels se fonde la République indivisible, laïque, démocratique, sociale ... » (29 mars 1987). L'expérience démontrait l'enracinement de la fonction présidentielle, qui se maintenait en dépit de la perte de la majorité à l'Assemblée, mais les incessants conflits révélaient le caractère précaire d'une coexistence qui ne subsistait que parce qu'on savait qu'elle devait trouver son terme en 1988, au plus tard ».<sup>20</sup>

## La pertinence du pouvoir d'appréciation du président de la République via la controverse des ordonnances de 1986 selon Patrice Gélard et Jacques Meunier

Les professeurs Patrice Gélard et Jacques Meunier nous expliquent que le gouvernement peut décider de légiférer par ordonnances mais que cette forme de gouvernance peut s'avérer assez problématique en situation de cohabitation : « on se souvient que l'article 38 de la Constitution ouvre temporairement le domaine législatif au pouvoir réglementaire. Les règles constitutionnelles de répartition des compétences sont oubliées : le gouvernement est, à sa demande, autorisé par le parlement à traiter par ordonnances des matières qui relèvent normalement de la loi. Cependant, c'est au président de la République qu'il appartient de signer les ordonnances (article 13 de la Constitution) ... l'enjeu est insignifiant lorsque gouvernement et président de la République s'entendent sur l'essentiel : la signature par le second des ordonnances projetées par le premier n'est alors qu'une formalité traduisant leur accord. Il en va tout autrement en période de cohabitation : ce qui est en cause, dans ce cas, c'est la capacité du gouvernement, appuyé par sa majorité, à employer les moyens qui lui paraissent juridiquement et politiquement les mieux adaptés à la réalisation de son programme ... ».

Ils soulignent le fait que le gouvernement par ordonnances a connu une importante controverse en 1986 : « cette question a suscité une importante controverse en 1986. Le Premier ministre prétendait que la signature des ordonnances était pour le président de la République une obligation constitutionnelle ; qu'il s'agissait d'une compétence liée, au même titre que la promulgation des lois. Le président de la

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Pierre Avril, La 5ème République, histoire politique et constitutionnelle, juillet 1987, pages 296 - 297.

République, au contraire, estimait que sa signature valait approbation ; qu'il lui appartenait, en conséquence, d'apprécier s'il convenait de l'accorder ... ».

Ils considèrent que le point de vue du président de la République et du gouvernement peuvent tous les deux se défendre juridiquement : « il est tout à fait vain de prétendre trancher entre ces deux points de vue : la solution dépend exclusivement de la manière dont l'article 13 est interprété. Or, il n'existe pas de critère permettant de juger scientifiquement de la valeur d'une interprétation. On peut seulement constater que les ordonnances refusées par le président de la République ne sont pas entrées en vigueur. L'exigence relative à sa signature lui a permis d'en bloquer la publication ».

Ils estiment que le président de la République ne peut néanmoins pas se substituer au gouvernement dans ces circonstances : « il ne faut cependant pas exagérer les pouvoirs dont dispose en ces circonstances le président de la République. D'abord, si sa signature est indispensable, elle ne suffit pas à produire les ordonnances. Il ne peut pas se substituer au gouvernement pour les rédiger. Il n'a ici qu'une faculté d'empêcher, subordonnée à des initiatives qu'il ne maîtrise pas. La compétence considérée ne permet donc pas plus au président de se passer du Premier ministre, qu'au Premier ministre de se passer du président. La situation sur ce point est très semblable à celle que produit l'exigence de contreseing ».

Ils pensent enfin que le gouvernement peut aisément surmonter le veto présidentiel : « mais surtout, la réalisation du programme gouvernemental n'est pas bloquée définitivement par le refus présidentiel. Par hypothèse, les ordonnances sont destinées à régler des matières législatives ; et le gouvernement dispose d'une majorité. Il lui suffit donc de reprendre les ordonnances sous la forme d'un projet de loi pour surmonter l'obstacle. D'ailleurs, si cette voie de rechange n'était pas ouverte au gouvernement, le président s'exposerait à des réactions beaucoup plus graves, menaçant sa fonction même. C'est donc, paradoxalement, parce que le gouvernement peut aisément surmonter son veto que le président peut se permettre de l'utiliser ». <sup>21</sup>

 $<sup>^{\</sup>rm 21}$  Patrice Gélard, Jacques Meunier, Institutions politiques et Droit constitutionnel, 4ème édition, septembre 2001, pages 284-285.

#### La suprématie primo-ministérielle lors de la cohabitation selon Olivier Duhamel

Le professeur Olivier Duhamel pense personnellement que la suprématie du Premier ministre de cohabitation a prévalu au cours des trois situations de cohabitation : « la cohabitation produit une inversion de notre dyarchie inégalitaire. A la suprématie présidentielle des temps ordinaires se substitue la suprématie primo-ministérielle. L'inversion, pour fondamentale qu'elle soit, n'est évidemment pas absolue, pour deux raisons : le président ne devient pas le collaborateur subordonné du Premier ministre, le Premier ministre doit masquer sa suprématie dans la conduite des affaires du pays par un respect formel de la prééminence du chef de l'Etat. Il ne s'agit donc pas d'une pure inversion des positions, mais plutôt d'une translation du pouvoir. Autrement dit, si d'un point de vue politique chacune des trois premières cohabitations possède une très grande spécificité, si même d'un point de vue institutionnel elles relèvent de types très différents (la cohabitation conflictuelle de réélection, la cohabitation consensuelle de fin de règne, la cohabitation quinquennale de dissolution ratée), la répartition du pouvoir y est fondamentalement identique ».

Il considère que la permanence de cette suprématie primo – ministérielle en temps de cohabitation peut s'expliquer par la référence absolue à la Constitution et au conformisme des acteurs politiques : « notre Constitution, jadis peu respectée dans ses procédures et peu protégée dans ses prescriptions, est devenue l'objet d'une estime juridique plus soutenue et de modifications plus fréquentes. Aucune révision n'a cependant touché, depuis l'apparition de la cohabitation, les conditions du partage du pouvoir entre président et Premier ministre ... la permanence constitutionnelle contribue à la permanence des pratiques sans l'expliquer complètement. S'y ajoute la soumission naturelle des acteurs au droit commun, à la *common law*, aux conventions constitutionnelles. Chacun s'y conforme. Parce que la plupart des hommes politiques sont des conformistes. Parce que leurs entourages administratifs y veillent dans le cas contraire. Parce que celui qui revient refait ce qu'il faisait avant, et celui qui arrive demande comment l'on faisait, pour faire de même. Parce que l'on se soucie en général plus de ce que l'on va faire (ou de ce que l'on aimerait faire, ou de ce que l'on croit que l'on va faire) et moins de comment le faire ».<sup>22</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Olivier Duhamel, revue Pouvoirs, numéro 91 de novembre 1999, page 8 - 11.

### Le Premier ministre et sa majorité parlementaire détiennent le véritable pouvoir en situation de cohabitation selon Ferdinand Malin Soucramanien et Pierre Pactet

Les professeur Ferdinand Malin Soucramanien et Pierre Pactet nous expliquent que le pouvoir politique appartient toujours à la majorité parlementaire sous la 5ème République : « la prépondérance présidentielle ou la cohabitation dépend largement des élections législatives, ce qui ne saurait surprendre puisque ... le seul dénominateur commun aux divers cas de figure impliqués par la 5ème République réside dans le fait que de toute manière le pouvoir appartient nécessairement à la majorité parlementaire et donc au gouvernement qui en est l'émanation, conformément aux articles 20 et 21 et aux articles 49 et 50 de la Constitution. Les deux principales hypothèses sont donc celles d'une convergence ou d'une divergence d'orientation politique entre le président et la majorité parlementaire ... ».

Il pensent que le chef de l'Etat détient ainsi le pouvoir non pas par les textes mais par accord de sa majorité parlementaire : « si les résultats des élections législatives vont dans le sens souhaité par le président, ce dernier va disposer du pouvoir réel, non pas, on le sait, en vertu des textes mais par accord du Premier ministre et de la majorité parlementaire. Sa prépondérance est quasi certaine car elle correspond à sa qualité d'élu national et à l'esprit du régime pratiqué depuis 1958. Ceci étant, elle peut comporter des paliers diversifiés allant d'un contrôle étroit de la majorité et du gouvernement à une large autonomie laissée à ces derniers. On peut aussi envisager une diversification par secteurs (économie, social, sécurité, etcetera) ».

Ils constatent que son rôle est néanmoins diminué en situation de cohabitation : « si les résultats des élections législatives vont dans un sens contraire à celle du président, celui-ci doit alors s'effacer devant la majorité parlementaire et le Premier ministre. Par la force du texte constitutionnel, c'est le Premier ministre qui va détenir le pouvoir réel. Bien entendu, le président conserve quelques pouvoirs non négligeables notamment en matière de politique extérieure et de politique de défense. Son rôle n'en est pas moins très diminué par rapport à l'hypothèse précédente ». <sup>23</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Ferdinand Malin Soucramanien et Pierre Pactet, Droit constitutionnel, 36ème édition, août 2017, pages 379 - 380.

Le président de la République a imposé sa lecture des institutions à l'opposition de droite parce qu'elle avait consenti à cohabiter avec lui mais le Premier ministre de cohabitation assure l'essentiel des pouvoirs selon Hugues Portelli

Le professeur Hugues Portelli nous explique à nouveau que le président de la République François Mitterrand et la droite se sont résolus à cohabiter au cours des années 1981-1986 : « durant deux ans, le président Mitterrand qui avait décidé de demeurer en fonction (malgré l'avis contraire des adversaires d'une cohabitation qui affaiblirait le pouvoir présidentiel) et avait fait changer en 1985 le mode d'élection des députés (en remplaçant le système majoritaire par la représentation proportionnelle) afin de réduire l'importance numérique de ses adversaires, tout comme la majorité parlementaire et son gouvernement ont accepté de « cohabiter ».

Il pense que François Mitterrand a pu imposer sa lecture des institutions à la droite parce qu'elle avait consenti à s'entendre avec lui afin de cohabiter : « dès lors que la majorité des leaders de la droite (à commencer par le Premier ministre, Jacques Chirac) prônaient le compromis avec l'Elysée (ils n'étaient pas prêts à une élection présidentielle anticipée), le président a pu imposer sa lecture de la Constitution, personne ne pouvant l'en empêcher, sauf conflit ouvert refusé à l'avance. C'est ainsi qu'il a fait entériner la pratique gaullienne de la primauté présidentielle en matière diplomatique et de défense (au-delà de textes qui sont ambigus) tout comme pour les nominations de hauts fonctionnaires (il avait augmenté la liste de ceux qui sont nommés en conseil des ministres en août 1985) ou la signature des ordonnances ainsi que la convocation du parlement en session extraordinaire. Sur tous ces sujets, la droite a protesté mais s'est finalement inclinée ».

Il souligne néanmoins que le Premier ministre Jacques Chirac a toutefois bel et bien assuré l'essentiel des pouvoirs : « pour autant, malgré ces prérogatives conservées, la législature 1986-1988 est la plus parlementaire depuis 1958 : le gouvernement Chirac détient l'essentiel des pouvoirs et le Premier ministre, chef du parti dominant de la majorité, est le « patron » de l'équipe gouvernementale (son parti détient les ministères clés) et de la majorité parlementaire, d'autant plus soudée au gouvernement qu'elle ne l'est que de quelques sièges. En fait, la principale limite au pouvoir gouvernemental vient de la situation politique : la campagne pour l'élection

présidentielle de 1988, à laquelle François Mitterrand se représente, commence dès mars 1986 et voit le chef de l'Etat combiner son rôle avec celui de chef de l'opposition et utiliser dans ce but ses prérogatives constitutionnelles ».<sup>24</sup>

- 52 -

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Hugues Portelli, Droit constitutionnel, 12<sup>ème</sup> édition, septembre 2017, page 169.

## 7. COMMENTAIRES ET JUGEMENTS DE VALEURS NÉGATIFS SUR LA SITUATION DE COHABITATION

Nous allons maintenant nous intéresser aux jugements de valeurs réservés voire négatifs sur la situation de cohabitation, certains auteurs de droit constitutionnel et de science politique la condamnant en effet sévèrement. Nous nous référerons ainsi dans ce cadre aux commentaires et avis de Marie Anne Cohendet, Dmitri Georges Lavroff, Francis Hamon, Raphaël Hadas Lebel, Jean Massot, Alain Peyrefitte, Bernard Tricot ou encore Michel Troper, nous aurons ainsi une assez bonne idée des inconvénients de la cohabitation qui sont généralement la confusion et les difficultés de décision.

La cohabitation permet une répartition des pouvoirs au sommet de l'État plus conforme à la lettre de la Constitution mais le président de la République de cohabitation continue à avoir des pouvoirs excessifs selon Marie Anne Cohendet

Le professeur Marie Anne Cohendet a soutenu une thèse abordant la première cohabitation à l'Université de Lyon en 1991 et en a également tiré un ouvrage en 1993 « la cohabitation, leçons d'une expérience », elle s'est montré assez réservé sur le sujet et nous faisait ainsi part en 1993 de sa crainte d'une nouvelle cohabitation : « il est fort probable que les institutions de la 5ème République soient à nouveau confrontées à une opposition entre un Président de la République et une majorité parlementaire issus de tendances politiques antagonistes. L'apport le plus visible de la coexistence de 1986-1988 se situe à ce niveau. Cette première expérience a rendu plus probable la cohabitation qu'elle ne l'était auparavant, puisque les gouvernants ne peuvent plus agiter l'épouvantail d'une crise institutionnelle en cas d'élection d'une majorité hostile au chef de l'Etat. Personne n'y croirait, même s'ils avaient raison ».

Elle estimait qu'une nouvelle cohabitation pourrait très mal se dérouler à l'avenir : « car il ne faut pas perdre de vue le fait que si cette cohabitation s'est relativement bien déroulée, il pourrait en aller tout à fait autrement dans un autre contexte. Nous avons pu constater que les facteurs qui avaient imposé une coexistence pacifique ne seront pas nécessairement présents dans des circonstances différentes, et les leçons de l'histoire aussi bien que celles des cohabitations portugaise et grecque nous ont

montré que ce type de conflit pouvait modifier profondément le fonctionnement des institutions ou déterminer une révision de la Constitution ».

Elle pensait néanmoins que la première expérience de cohabitation en 1986-1988 avait révélé l'essence même de la Constitution : « la plus grande prudence s'impose donc pour l'avenir, même si ce premier exemple est très rassurant par rapport à la plupart des pronostics qui avaient été faits avant 1986. Contrairement à ce que l'on avait annoncé depuis des années, la Constitution de la 5ème République n'a pas été remise en cause par cette situation politique. Le régime instauré en 1958 et révisé en 1962 n'a pas été transformé. Au contraire, la Constitution, plus mobilisée que jamais pour régler ce conflit au sommet, a été véritablement révélée par la cohabitation. Il serait excessif de prétendre qu'elle était restée lettre morte depuis 1958. Mais chacun reconnaîtra que la lettre du texte était parfois violée et souvent ignorée ».

Elle constatait que cette expérience avait eu le mérite de clairement définir la répartition du pouvoir au sommet de l'État : « l'avènement de la coexistence a permis de démontrer que nous avions bien une Constitution, c'est à dire un ensemble de règles organisant la répartition du pouvoir et qui étaient susceptibles d'être invoquées en cas de litige. Au terme de cette épreuve, on peut considérer que la Constitution n'est pas un ensemble de pratiques imposées par les gouvernants au gré de leurs besoins et de leurs intérêts. Ce n'est pas non plus un « esprit » qui permettrait à un homme d'imposer son autorité sur tous les autres pouvoirs au nom de sa légitimité ».

Elle considérait que le régime de la 5ème République était un régime parlementaire rationalisé mais que la pratique présidentielle constatée depuis le général de Gaulle avait fait dévier le régime vers une monarchie républicaine : « notre Constitution est le texte approuvé par le peuple en 1958 et révisé en 1962. Or ce texte organise un régime parlementaire rationalisé, dans lequel c'est le chef du gouvernement, et non le chef de l'Etat, qui détermine et conduit la politique de la Nation. La coexistence a révélé le régime de la 5ème République, en montrant que, selon ce texte, le président de la République assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, alors que chacun pouvait croire, au regard de la pratique constatée qui s'était imposée jusqu'en 1986, qu'il était le « commandant en chef de l'Etat » ». 25

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Marie Anne Cohendet, La cohabitation: leçons d'une expérience, mars 1993, pages 323 - 324.

Le professeur Marie Anne Cohendet participe à la revue Pouvoirs en novembre 1999 et nous fait une nouvelle fois part de sa désapprobation vis-à-vis des pouvoirs du président de la 5ème République : « la Constitution fait du président un arbitre, qui veille au fonctionnement régulier des pouvoirs publics et au respect des engagements internationaux par ses pouvoirs soumis à contreseing, et qui peut intervenir en cas de problème par ses pouvoirs propres. C'est le gouvernement qui détermine et conduit la politique de la Nation sans qu'il y ait à distinguer selon les domaines (art. 20 et 21), car c'est lui qui est politiquement responsable. Avant la cohabitation, on sait que le président a progressivement accaparé un pouvoir de décision d'abord dans les domaines de la politique extérieure et de la défense, puis dans tous les domaines. Il se comportait comme si tous ses pouvoirs étaient des pouvoirs propres ».<sup>26</sup>

Elle pense que le président de la République continue à avoir des pouvoirs excessifs dans le cadre d'une situation de cohabitation : « contrairement à ce qui a été affirmé, les problèmes posés par la cohabitation ne s'expliquent pas par le retour à la Constitution, mais au contraire par le refus de la respecter intégralement. Si la Constitution avait été suivie à la lettre durant les cohabitations, nos institutions auraient pu fonctionner de manière assez satisfaisante, tant du point de vue de l'équilibre des pouvoirs que de celui de la démocratie. Si le président n'avait prétendu exercer un pouvoir de codécision sur les décrets de nomination en Conseil des ministres, nul n'aurait pu invoquer sa coresponsabilité dans le choix du préfet Bonnet. Si le pouvoir de décision du seul gouvernement était reconnu par tous en matière de défense et de diplomatie, il n'y aurait pas lieu de craindre une crise grave. Le bilan des relations entre cohabitation et Constitution montre donc que la coexistence n'a pas permis le rééquilibrage de nos institutions qui en était attendu. Elle a fait perdurer, sous une forme différente, le déséquilibre au profit du président ».

Elle estime que les présidents de la 5ème République n'ont pas la légitimité et la responsabilité politique suffisantes pour justifier leurs abus de pouvoirs réguliers : « deux déséquilibres affectent nos institutions : celui qui existe entre les pouvoirs, au profit du président, et celui qui est la cause du premier, qui est un déséquilibre interne à la fonction présidentielle. Le déséquilibre fondamental de nos institutions est celui qui existe entre légitimité, responsabilité et pouvoirs présidentiels. Les abus de

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Marie-Anne Cohendet, revue Pouvoirs, numéro 91 de novembre 1999, page 46.

pouvoir du général de Gaulle avaient été contestés mais avaient pu s'imposer parce qu'il remettait régulièrement sa responsabilité en cause, s'assurant ainsi d'une forte légitimité. Par la suite, les présidents ont voulu conserver les abus de pouvoir, mais sans la responsabilité et même avec une légitimité très affaiblie.

Elle rappelle que le président a encore des pouvoirs excessifs en cohabitation : « même en période de cohabitation, les pouvoirs que le président parvient à exercer en fait sont très excessifs au regard de sa légitimité et de sa responsabilité. N'est-il pas curieux pour l'équilibre des pouvoirs et pour l'alternance nécessaire en démocratie qu'un président élu tous les sept ans et dont la politique a été clairement désavouée par le Peuple puisse imposer ses vues dans de très nombreux domaines à la majorité qui a été élue contre lui ? Il est plus puissant que le président des Etats-Unis hors cohabitation et reste doté d'une arme qui n'appartient pas au président d'outre-Atlantique même en période de coexistence, le droit de dissolution ».

Elle imagine qu'il serait nécessaire de réfléchir à un meilleur équilibre des pouvoirs : « il est possible que les citoyens soient favorables à un système présidentialiste, celuici ou un autre, mais ceci suppose une révision de la Constitution. En l'état, la Constitution adoptée par le Peuple n'est pas respectée par les gouvernants ».<sup>27</sup>

Le président de la République devrait être en accord constant avec ses concitoyens et donc lier son sort à la réussite de sa majorité parlementaire à l'occasion des élections législatives selon Raphaël Hadas Lebel et Bernard Tricot

Les professeurs Raphaël Hadas Lebel et Bernard Tricot pensent que le chef de l'Etat devrait démissionner s'il était désavoué à l'occasion d'élections législatives puisqu'il devrait toujours être en accord avec ses concitoyens : « on peut penser que devrait s'interroger sur son devoir de se retirer un président qui aurait vu son crédit personnel décroître d'une façon grave et continue dans l'esprit du public, qui se serait engagé, lors des élections législatives, en faveur des candidats de certains partis et qui aurait dû cependant assister à la défaite massive de ses amis. Le président ne peut, en effet, être le garant de la continuité de l'Etat, du fonctionnement régulier des institutions et de l'indépendance nationale, il ne peut parler et agir au nom du pays que s'il est, sur

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> idem, page 55.

l'essentiel, en communion d'idées et de sentiments avec la plupart de ses concitoyens. Sans cette légitimité profonde, son rôle deviendrait formel et vide ».<sup>28</sup>

La cohabitation brouille les responsabilités au sommet de l'État et avantage politiquement les extrêmes selon Francis Hamon et Michel Troper

Les professeurs Francis Hamon et Michel Troper ne dénoncent pas personnellement la situation de cohabitation mais mettent en évidence plusieurs inconvénients : « durant ces dernières années, on a beaucoup débattu des avantages et inconvénients de la cohabitation. Au moins jusqu'en 2000, les sondages la faisaient apparaître comme plutôt populaire, sans doute parce que l'opinion y voyait à tort ou à raison un moyen d'assurer un partage du pouvoir entre la droite et la gauche. Mais, aux yeux d'une grande partie de la classe politique, elle présente aussi de graves inconvénients ».

Ils constatent premièrement que le président de la République aurait un rôle vraiment très diminué en situation de cohabitation : « on assure en premier lieu qu'elle ne serait pas vraiment conforme à l'esprit des institutions de la 5ème République : si le président de la République est élu au suffrage universel direct, comme c'est le cas depuis la réforme d'octobre 1962, ce n'est pas pour qu'il inaugure les chrysanthèmes mais pour qu'il soit le leader de la Nation. Or, en période de cohabitation, il ne l'est plus, au moins pour ce qui concerne la politique intérieure ».

Ils évoquent ensuite l'idée que le président de la République et le Premier ministre pourraient très bien avoir à l'avenir des positions internationales contradictoires : « en deuxième lieu, dans les conférences internationales au sommet, le pays est représenté par deux personnes qui pourraient défendre des positions différentes. Il y aurait donc un risque de fragilisation de la position internationale de la France ».

Ils considèrent enfin que la cohabitation tendrait à brouiller les responsabilités au sommet de l'Etat et que les extrêmes seraient ainsi amenées à se renforcer au cours des situations de cohabitation : « en troisième lieu, lorsque la cohabitation dure longtemps, le Premier ministre et le président de la République risqueraient tous deux

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Bernard Tricot et Raphaël Hadas Lebel, Les institutions politiques françaises, janvier 1985, page 506.

d'en souffrir car, comme ils ont été associés au sein de l'exécutif, ni l'un ni l'autre ne pourrait plus apparaître comme le candidat du changement. Cette désaffection s'étend aux tendances politiques qu'ils incarnent, c'est à dire en général celles du centre gauche et du centre droit. La cohabitation aboutirait ainsi à fausser le jeu de l'alternance en offrant aux extrêmes « des bains de jouvence artificiels par lesquels se propage, avec une apparence de vraisemblance, la critique indifférenciée des pouvoirs politiques en place » (selon Olivier Schrameck en 2001) ».<sup>29</sup>

Le régime politique de la 5ème République ne devrait pas pouvoir évoluer en fonction des résultats des élections législatives selon Dmitri Georges Lavroff

Le professeur Dmitri Georges Lavroff pense que la situation de cohabitation occasionne une forme de déviance démocratique parce qu'elle donne le sentiment légitime au peuple qu'on peut changer la nature du régime politique à l'occasion des élections législatives : « on ne peut manquer de poser le problème de savoir si un régime qui connaît des changements aussi profonds et fréquents dans la conduite des affaires publiques, faisant passer le pouvoir principal des mains du président de la République au Premier ministre et inversement, est souhaitable et même viable. Souhaitable, certainement pas, car il est malsain qu'une compétition électorale intéressant l'Assemblée Nationale entraîne un véritable changement de la nature du régime. La cohabitation affaiblit le président de la République en réduisant ses pouvoirs à ceux qui résultent d'une lecture restrictive de la Constitution et son rôle politique change sans que la question ait été clairement posée. La situation est dangereuse car elle donne au peuple le sentiment, justifié, que l'on peut changer la nature du régime par de simples élections législatives ... ».<sup>30</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Francis Hamon, Michel Troper, Droit constitutionnel, 39ème édition, août 2018, page 477.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Dmitri Georges Lavroff, Le droit constitutionnel de la 5ème République, octobre 1999, pages 909 - 910.

## La politique de la France réduite au plus petit dénominateur commun et la difficulté évidente de la prise de décision au sommet de l'État selon Jean Massot

Le professeur Jean Massot nous parle à son tour des inconvénients de la situation de cohabitation, il considère ainsi que la politique française est résumée à la recherche du plus petit dénominateur commun : « le premier paradoxe de la cohabitation, dès lors que la chronologie électorale la rend à la fois inévitable et transitoire, est de faire jouer aux deux têtes de l'exécutif des rôles successifs opposés ... cette règle du jeu conduit à une véritable schizophrénie en ce qui concerne le président de la République ... Pourrons-nous indéfiniment avoir un gouvernement que ses deux moteurs poussent alternativement dans le même sens ou en sens opposé ? En tout cas, on ne mesure sans doute pas en France à quel point ce bicéphalisme, particulièrement dans le domaine international où le chef de l'Etat conserve ses prérogatives, suscite chez nos partenaires la commisération, voire l'amusement : quelle meilleure façon de remettre la « grande nation » prétentieuse à sa place de puissance moyenne que de la contraindre à la politique du plus petit dénominateur commun ? ».

Il pense que nous serons conduit à atteindre un jour les limites de cette situation lorsqu'il y aura de grandes décisions à prendre au plan interne ou international : « l'expérience du secteur marchand montre que, dans les grandes entreprises aussi, un président et un directeur général ne peuvent mener une politique opposée que pendant un temps limité. On nous objectera qu'en trois fois deux ans aucun blocage ne s'est jamais produit. Nous persistons à penser qu'il peut y avoir, sur le plan international, européen ou purement interne, des décisions à prendre qui ne s'accommoderont pas toujours d'un compromis : certes, la décolonisation, les dévaluations, les renversements d'alliance appartiennent sans doute définitivement au passé. Est-on sûr qu'il en aille toujours de même pour une situation du type de 1940, 1958 ou 1968 ? ».

Il estime que le président de la République Jacques Chirac ne pourra pas être fondé à demander aux électeurs un nouveau mandat à l'issu de la cohabitation parce qu'il a eu avant tout un rôle d'arbitre au cours de son premier mandat : « nous sommes convaincu que la cohabitation risque, à terme, de détruire le ressort de la stabilité politique que nous a, jusqu'en 1986, apportée la 5ème République. Ce ressort a été, grâce à l'élection du président de la République au suffrage universel sur un

programme de gouvernement, la naissance d'une majorité présidentielle générant une majorité parlementaire. Les cohabitations biennales de 1986-1988 et 1993-1995 n'ont pas cassé ce ressort, puisqu'elles se sont terminées par des élections présidentielles opposant clairement deux programmes de gouvernement. En revanche, en ne prononçant pas la dissolution nécessaire en 1995, l'actuel président de la République s'est condamné à une cohabitation de longue durée qui, même sans l'expérimentation hasardeuse de 1997, aurait sans doute commencé en 1998 pour quatre ans. C'est là, nous semble-t-il, qu'apparaît le risque majeur : un chef de l'Etat qui, pendant la plus grande partie de son septennat, a dû s'accommoder de la politique inverse de celle sur laquelle il a été élu est-il encore qualifié pour demander aux électeurs un nouveau mandat ? Sans doute seulement pour être à nouveau un arbitre plus ou moins neutre, mais non pour être le véritable chef de l'exécutif ».

Il considère enfin que le président de la République qui sera élu en 2002 aura inévitablement des ambitions très réduites à cause de ces nombreuses années de cohabitation : « certes, son adversaire peut l'emporter et rétablir, avec l'appui d'une majorité parlementaire conforme, le phénomène majoritaire : nous ne sommes pas persuadé que les électeurs voudront donner un bail de sept ans à celui qui aura exercé pendant cinq ans la réalité du pouvoir, même si c'était sur l'autre rive de la Seine. Dans la meilleure hypothèse, on peut imaginer, après un quinquennat présidentiel succédant à un quinquennat gouvernemental, une nouvelle cohabitation en 2007. Mais nous croyons plutôt à l'élection d'un président aux ambitions réduites et à l'absence chronique de majorité provoquant un retour à l'instabilité contre laquelle le parlementarisme rationalisé ne serait pas un rempart suffisant ». 31

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Jean Massot, revue Pouvoirs, numéro 91 de novembre 1999, pages 132 - 134.

Les cohabitants peuvent avoir un désaccord majeur sur un problème politique et le président de la République est le prisonnier du gouvernement selon Alain Peyrefitte

L'écrivain Alain Peyrefitte a un avis, nous le savons, très réservé sur la situation de cohabitation, il souligne ainsi que le Premier ministre et le président de la République pourraient très bien avoir un désaccord majeur dans le domaine intérieur ou extérieur : « une caractéristique commune à ces trois cohabitations est qu'elles ont préservé, dans l'ensemble, ce qu'on pourrait appeler la prérogative présidentielle dans les domaines de la politique extérieure et de la défense ... Il y a compétence partagée entre les deux faces de l'exécutif, et prééminence d'honneurs, priorité d'expression, pour le président de la République. Mais que survienne, sur la politique à suivre, une discordance de fond, et la merveille d'harmonie s'effondrerait d'un coup, comme un édifice mangé par les termites. Jusqu'ici, le cas ne s'est pas présenté. Pourtant on voit très bien que sur des sujets comme la suppression du service national, l'intervention au Kosovo ou la réforme des institutions européennes la divergence aurait pu ou pourrait se faire. Que se passerait-il alors ? L'article 20 serait, sans nul doute, brandi par le Premier ministre pour revendiquer son droit de « déterminer la politique de la Nation ». La « lecture parlementaire » de la Constitution s'imposerait. Sauf, pour le président, à faire le peuple juge du différend : par une dissolution, mieux fondée que la dernière, ou une démission, suivie ou non d'une nouvelle candidature ... ».

Il pense que la cohabitation trahit tout simplement l'esprit de la Constitution : « la cohabitation devenue habituelle est une véritable perversion de la Constitution gaullienne. Elle perturbe le fonctionnement bipolaire, en unissant au seul niveau de l'exécutif des contraires qui, à tous les autres niveaux de la vie politique, s'excluent et se combattent l'un l'autre. Elle fait du président l'otage du gouvernement. Pour l'essentiel, le gouvernement est libre. Pour l'essentiel, le président n'est pas libre ».

Il nous explique que le général de Gaulle considérait que la légitimité du Premier ministre n'était pas celle que lui concédait le parlement mais plutôt celle que lui conférait le président de la République : « au fond, l'analyse de la différence entre la cohabitation telle que nous la vivons et celle qu'imaginait le général de Gaulle nous renvoie à la question de la légitimité du Premier ministre et du gouvernement. Pour de Gaulle, la légitimité du Premier ministre est essentiellement celle que lui délègue

le président, élu des Français, qui le nomme et dont « il procède » ; elle est, accessoirement, celle que lui concède le Parlement en approuvant ou en ne censurant pas le gouvernement. Il y a une légitimation active, créatrice, celle conférée par le président. Il y a une légitimation passive, qui est le *nihil obstat* de l'Assemblée nationale. De ce point de vue, la non-censure et l'approbation d'une déclaration gouvernementale sont équivalents. Le fait que le mot d'« investiture » ait été banni de la Constitution est significatif. L'Assemblée n'investit pas le Premier ministre, déjà pleinement Premier ministre et chef d'un gouvernement constitué et effectif. Elle approuve sa politique, ou s'abstient de la désapprouver en le censurant. C'est de l'ordre de l'assentiment, du consentement. Consentement équivalent, qu'il dise *oui* ou qu'il ne dise pas *non*. C'est d'ailleurs pour cette raison que de Gaulle a caressé l'idée, et guetté l'occasion, d'une réforme constitutionnelle qui, après « Le président nomme le Premier ministre et met fin à ses fonctions », aurait supprimé le petit membre de phrase : « sur la présentation par celui-ci de la démission du gouvernement » ».

Il pense que François Mitterrand et Jacques Chirac ont ainsi remis en cause cette vision des choses en nommant leur Premiers ministres de cohabitation : « les trois cohabitations ont ainsi mis en cause cette vision des choses : « les trois cohabitations que nous avons connues mettent radicalement en cause cette philosophie initiale, et à mes yeux capitale, de la Constitution. François Mitterrand en nommant Chirac ou Balladur, Jacques Chirac en nommant Jospin, n'ont pas imaginé faire d'eux leur délégué. Ils ont anticipé sur une légitimation parlementaire. Ils sont passés de la légitimité déléguée à la légitimité transférée. Ils ont cru préserver ainsi leur propre légitimité. Comme si elle pouvait être isolée du fonctionnement politique général. Mais, en réalité, à la longue, leur légitimité risque fort de se dissoudre par manque d'usage. Qu'est-ce que la légitimité d'un élu, sinon de faire ce pour quoi il a été élu ? Et pour quoi un président de la République est-il élu, si ce n'est pour diriger le pays ? Telle était, en tout cas, la pensée profonde du fondateur de la 5ème République ».<sup>32</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup>Alain Peyrefitte, revue Pouvoirs, numéro 91 de novembre 1999, pages 27 - 31.

## 8. Commentaires et jugements de valeurs tolérants sur la situation de cohabitation

Nous allons enfin nous intéresser aux jugements de valeur relativement tolérants sur la situation de cohabitation, certains auteurs de droit constitutionnel et de science politique lui reconnaissant en effet certains mérites. Nous nous référerons ainsi dans ce cadre aux commentaires et avis des professeurs Philippe Ardant, Guy Carcassonne, Gérard Conac, Philippe Foillard, François Luchaire et Bertrand Mathieu, nous aurons ainsi l'occasion d'avoir une vision assez bienveillante de la situation de cohabitation. Le déroulement des choses au cours de cette situation permettant d'avoir un sentiment d'union nationale, une force de conviction à l'international soutenue même si nous n'occulterons pas le sentiment de confusion inhérent à cette situation institutionnelle.

Les alternances successives ont permis de bien institutionnaliser la situation de cohabitation selon Philippe Ardant et Bertrand Mathieu

Les professeurs Philippe Ardant et Bertrand Mathieu constatent que la situation de cohabitation avait été considérée comme anormale au cours des premières années de la 5ème République mais qu'elle s'est ensuite bien institutionnalisée au cours des alternances successives : « cette situation avait été considérée comme anormale et on s'était interrogé pour savoir si le système pourrait fonctionner et le régime survivre. La répétition des cohabitations avec l'alternance, la majorité passant d'un camp à l'autre entre 1981 et 2002 à chaque renouvellement de l'Assemblée, a banalisé cette situation et fait taire les craintes pour la pérennité de la 5ème République. Les institutions fonctionnent et elles fonctionnent dans le respect de la lettre de la Constitution de 1958 ... en définitive, la cohabitation n'a jamais empêché le pays d'être gouverné et elle n'a jamais fait l'objet d'un rejet massif des français. En revanche, les milieux politiques l'accusent régulièrement de tous les maux ».<sup>33</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Philippe Ardant, Bertrand Mathieu, Institutions politiques et droit constitutionnel, 30ème édition, août 2018, pages 466 - 469.

La cohabitation s'est bien institutionnalisée et ne concerne en réalité que les sujets de défense et de politique étrangère selon Gérard Conac

Le professeur Gérard Conac constate que la cohabitation a été rapidement accepté par les cohabitants comme forme de gouvernance et qu'elle s'est bien institutionnalisée : « nul ne soutient que la cohabitation soit un procédé commode de gouvernement. A une époque où les relations internationales et la vie économique exigent des décisions claires et rapides, il peut apparaître anachronique qu'une Constitution moderne rende possible l'existence d'une dyarchie. Il est surprenant même qu'une telle situation ait été rapidement acceptée et en apparence du moins assez facilement vécue par les deux partenaires, institutionnellement associés au sommet de l'Etat ... ».

Il souligne que le président de la République et le Premier ministre étaient d'accord sur l'essentiel sur les sujets de défense et de politique étrangère et que cela a donc facilité la mise en œuvre de la cohabitation dans ces domaines : « il faut toutefois remarquer que, si dyarchie il y eut, elle n'a concerné que la politique étrangère et la défense. Or dans ces deux domaines, il y avait accord sur les objectifs fondamentaux entre le président de la République et le Premier ministre et acceptation par ce dernier de la primauté de droit du chef de l'Etat. Sans ces deux conditions essentielles l'expérience n'aurait pu conduire qu'à la crise conflictuelle ou à la paralysie. Mais elle a supposé dans la pratique une concertation, voire une coordination permanente, qui a limité certainement la marge de manœuvre de chacun des deux responsables ».

Il considère que le Premier ministre dirige bien la politique intérieure : « enfin, il faut observer qu'en dehors de la politique étrangère et de la défense, la cohabitation n'a pas été une association, mais une dissociation des pouvoirs. Ce fut une forme originale et inédite de séparation des pouvoirs au sein de l'exécutif : le Premier ministre agit sous le contrôle du président de la République, mais ce dernier se « dégage » de l'action gouvernementale. A la différence du roi parlementaire, décrit par Benjamin Constant et Prévost Paradol, il n'est pas neutre, mais engagé, ayant vocation à devenir concurrent et adversaire dès la prochaine échéance électorale ».

Il pense que les cohabitants ont dû se résoudre à la cohabitation en 1986 parce qu'elle était imposé par le jeu normal des institutions mais qu'elle devrait tout de même rester une situation courte et rare : « François Mitterrand et Jacques Chirac avaient admis qu'il fallait s'accommoder de ce partage des rôles, puisqu'il était imposé par le jeu normal des institutions. C'est « un moindre mal », qui a permis d'éviter une crise de régime. Quelques personnalités, Valéry Giscard d'Estaing, Edgar Faure ont jugé l'expérience positive dans la mesure où elle aurait été pacifiante et habitué les français à dépasser leurs traditionnelles guerres de religion. On ne peut toutefois souhaiter que la cohabitation devienne le régime de croisière de la 5ème République. Sur la longue durée, les contraintes qu'elle impose ne pourraient être que paralysantes. Ce mal est acceptable à condition qu'il soit court. Cependant il faut bien reconnaître que pour l'essentiel la fonction présidentielle est sortie non seulement intacte de l'expérience, mais sans doute renforcée, car elle a mis en valeur les possibilités qu'elle offrait à un habile stratège ».<sup>34</sup>

#### La cohabitation n'empêche pas le bon fonctionnement des institutions selon Philippe Foillard

Le professeur Philippe Foillard nous montre que les institutions continuent de bien fonctionner sous la cohabitation : « les aléas électoraux ont contribué à moduler le fait majoritaire. Par deux fois sous les septennats de François Mitterrand, en 1986 et 1993, puis à nouveau sous le septennat de Jacques Chirac en mai 1997, les élections législatives ont dégagé une majorité parlementaire respectivement de droite puis de gauche. Dans cette hypothèse, on a donc un Président et une majorité de tendances opposées, ce que l'on appelle la cohabitation. Ce mode de fonctionnement exceptionnel de la Cinquième République (1986-1988, 1993-1995, 1997-2002) n'a pas empêché et n'empêche pas le fonctionnement des institutions. Les présidents Mitterrand et Chirac, plutôt que d'ouvrir une crise institutionnelle, ont préféré choisir un Premier ministre dans les rangs de la coalition victorieuse ... Le fait majoritaire a joué son rôle de façon minimale mais indispensable en dotant le gouvernement du soutien de la majorité parlementaire face à un Président ne pouvant plus revendiquer que la majorité présidentielle. Cette « institutionnalisation » de la cohabitation nous amène à nous interroger sur ce qu'est « le fonctionnement normal » de la Cinquième République. Pour éviter que ne se reproduise une nouvelle cohabitation, la solution

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Gérard Conac, introduction in le droit constitutionnel de la cohabitation, bilan juridique d'une expérience politique : 23 mars 1986 - 8 mai 1988, février 1989, pages 11 - 12.

retenue a été celle de la réduction de la durée du mandat présidentiel à cinq ans avec une coïncidence des élections présidentielles et législatives (les premières précédant les secondes de quelques semaines) ». <sup>35</sup>

La cohabitation renforce la position de la France dans le domaine international et évite la concentration des pouvoirs selon François Luchaire

Le professeur François Luchaire nous démontre plusieurs avantages de la situation de cohabitation, il pense ainsi que la cohabitation renforce la position de la France dans le domaine des affaires internationales : « les raisons d'actualité sont nombreuses. Dans le domaine des relations internationales, la France parle d'une seule voix. Elle est alors beaucoup plus écoutée et surtout crue parce qu'elle émane des deux grands courants politiques, gauche, droite qui pour l'essentiel se partagent la vie politique. La guerre du Kosovo est exemplaire. Le même consensus se serait-il établi aussi largement pour admettre la participation française aux bombardements si la direction des affaires extérieures et militaires était revenue soit à la seule gauche, soit à la seule droite ? Le poids de la France au niveau européen s'agrandit lorsque ses partenaires n'ont pas à craindre qu'un renversement de majorité conduise notre pays à ne plus respecter la parole donnée par un parti lorsque celui-ci ne participe plus au pouvoir ».

Il observe également que la cohabitation évite une forte concentration des pouvoirs entre de seuls mains : « dans le domaine de la politique intérieure, la concentration des pouvoirs au profit d'une même fraction de la classe politique est nécessairement dangereuse ...le danger est peut-être plus fort lorsqu'il s'agit de la droite car celle-ci peut compter sur le Sénat ; elle peut donc plus facilement réviser la Constitution tandis que la gauche peut craindre, sur ce point, le veto de la Chambre haute ».

Il considère que le président de la République et le Premier ministre peuvent avoir de bonnes relations dans une situation de cohabitation du fait de la définition claire de leurs pouvoirs : « les adversaires de la cohabitation lui reprochent de ruiner l'unité du pouvoir exécutif en supprimant toute hiérarchie entre le président de la République et le Premier ministre. On répondra que cette unité n'a pas que des avantages et qu'en

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Philippe Foillard, Droit constitutionnel et institutions politiques, 23ème édition, septembre 2017, page 206.

période de cohabitation les rapports entre les deux premiers personnages de l'Etat ont été corrects. Au contraire, dans les autres périodes, ils ont été fort mauvais. Georges Pompidou et Jacques Chaban Delmas ne s'entendaient pas. Jacques Chirac a abandonné ses fonctions de Premier ministre après avoir longtemps mal supporté les interventions du président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, dans les affaires du pays ; les rapports entre François Mitterrand et Michel Rocard ont été plus que mauvais. Le deuxième a fait remarquer le manque de transparence du régime : le Premier ministre ne choisissait pas librement les ministres ; les Français ne savaient pas si les grandes décisions étaient prises à l'Elysée ou à Matignon. Avec la cohabitation on sait qui décide et cela va dans le sens de la démocratie ».

Il souhaite rappeler que le président de la République conserve la plupart de ses pouvoirs institutionnels en situation de cohabitation : « le président de la République perd son pouvoir d'exécution pour le remplacer par un pouvoir de négociation, je ne vois pas où est le mal dans un pays qui place la concertation au premier rang de l'art politique ... mais il conserve ses prérogatives de « garant » de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des traités et de l'indépendance de l'autorité judiciaire. Il est aussi maître du calendrier politique en décidant d'un référendum, de la dissolution de l'Assemblée nationale et de sa propre démission. Cela est vrai car c'est l'application de la Constitution. Mais si le chef de l'Etat n'exerce pas certaines de ses prérogatives en période de cohabitation comme en toute autre période, c'est seulement en raison des circonstances politiques du moment ».

Il pense néanmoins qu'il ne devrait pas se transformer en leader de l'opposition et critiquer la politique gouvernementale : « le président de la République n'est plus le leader de la majorité, faut-il le regretter ? Certainement pas. Comment le président de la République, qui d'après la Constitution est un arbitre, devrait-il nécessairement se transformer en leader de l'opposition en période de cohabitation et de la majorité en toute autre période ? Que, pour reprendre les expressions utilisées par le président Jean Massot, l'arbitre puisse devenir le capitaine on peut en discuter ; mais qu'il puisse commander les bâtiments qui attaquent le vaisseau gouvernemental, voilà qui n'est pas admissible et est d'ailleurs impossible lorsque le président de la République et le Premier ministre décident d'un commun accord ».

Il met en évidence le fait que les français ont le droit de librement se déterminer à l'occasion des élections présidentielles et législatives même si ces deux votes peuvent entrer en contradiction : « le principal grief adressé à la cohabitation se trouve dans le fait qu'elle fragilise la situation du président de la République pourtant élu par le peuple français. Mais l'Assemblée nationale, de laquelle le gouvernement découle, est aussi élue par le suffrage universel. La cohabitation, quand elle se produit, a été voulue par le peuple. Celui-ci a voté un jour pour une certaine majorité présidentielle et un autre jour pour une majorité parlementaire opposée à la précédente. Dans ce cas, refuser la cohabitation, c'est aller à l'encontre de la volonté populaire ».

Il considère que le président de la République et le Premier ministre peuvent dialoguer par l'intermédiaire de petites phrases parce que c'est la base de la démocratie : « enfin, faut-il regretter les phrases plus ou moins assassines que le président de la République prononce à l'encontre de la politique gouvernementale ? Je ne le pense pas, car cette fonction tribunitienne me semble parfaitement admissible à condition de ne pas s'exercer trop systématiquement. En effet, ces petites phrases correspondent aux sentiments d'une partie de l'opinion. Il n'y a donc pas à se plaindre si ces sentiments bénéficient de la publicité médiatique que leur donne le chef de l'Etat. Cela facilite un débat public, à condition naturellement que le gouvernement veuille répondre, et cela n'a ainsi rien de contraire à la démocratie ».

Il souhaite maintenant aborder l'inconvénient majeur de la situation de cohabitation, la concurrence présidentielle : « la cohabitation comporte un aspect regrettable : c'est la concurrence entre le chef de l'Etat et le chef du gouvernement s'ils décident tous deux d'être candidats à l'élection présidentielle ... La perspective de sa réélection donne au chef de l'Etat un objectif qui n'est pas nécessairement dans l'intérêt du pays. Même s'il n'a pas l'intention de se représenter, beaucoup ne le croiront pas et l'accuseront d'agir en fonction de son intérêt personnel, c'est-à-dire de sa réélection. La Constitution lui donne un rôle d'arbitre. Comment pourrait-il le remplir impartialement s'il pense d'abord à sa réélection ? C'est alors que la cohabitation deviendrait le régime du malheur si le président de la République et le Premier ministre avaient chacun pour objectif l'affaiblissement de l'autre. Plus on se rapprochera de la période électorale et plus grand sera le risque ... ».

Il souhaite remédier à ce problème avec la mise en œuvre du non renouvellement du mandat du président de la République : « le seul remède à cette situation se trouve dans une réforme constitutionnelle affirmant que le mandat présidentiel n'est pas immédiatement renouvelable. Le président de la République y gagnera une grande liberté d'esprit et de mouvement. Personne ne pourra l'accuser d'agir en fonction d'un intérêt électoral désormais inexistant. C'est alors que, conformément à la Constitution, il apparaîtra véritablement comme un arbitre ».<sup>36</sup>

## La cohabitation ne voit pas un ralentissement de l'activité législative et permet d'obtenir un meilleur résultat sur la scène internationale selon Guy Carcassonne

Le professeur Guy Carcassonne va, à son tour, nous dévoiler plusieurs avantages de la situation de cohabitation, il souhaite mettre en évidence, de prime abord, que cette situation est assez bien perçue par l'opinion contrairement aux constitutionnalistes et aux médias : « la cohabitation n'est pas une bonne chose, c'est l'opinion dominante, théorisée de manière plus ou moins convaincante, chez les constitutionnalistes. Dans les médias, le commentaire est plutôt défavorable dans l'ensemble, mais énoncé de manière plus sporadique, chaque fois qu'est flairé un tiraillement possible ou, plus prosaïquement, que la singularité de la situation offre une explication commode à un épisode quelconque. Mais, comme si ses bons pasteurs clamaient dans le désert, l'opinion, elle, ne semble pas hostile, et l'appréciation positive qu'elle porte sur les deux têtes de l'exécutif conduit même à y voir un quasi-plébiscite ».

Il avoue être lui même réservé sur le sujet mais veut avoir un regard critique précis et honnête : « il y aurait beaucoup à dire ... sur ce que cette conclusion a de hâtif, sommaire et discutable. Précisément parce que très réservé ... sur la cohabitation, son procès me paraît devoir être instruit avec précision. Lui imputer des défauts établis de manière incertaine, c'est à la fois manquer à la rigueur, nuire à la démonstration et, surtout, perdre à des critiques infondées un temps et une énergie qui seraient mieux employés à articuler des analyses mieux étayées sans être moins hostiles ».

Il ne pense pas que la cohabitation aboutisse à une situation de paralysie : « parmi ces griefs, il en est un qui mérite à tout le moins d'être reconsidéré : celui de la paralysie.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> François Luchaire, revue Pouvoirs, numéro 91 de novembre 1999, pages 119 - 125.

Il avait pour lui l'évidence des pronostics : avant la première expérience, en 1986-1988, il était raisonnable de craindre, et d'annoncer, que l'hostilité mutuelle des deux têtes de l'exécutif et de la majorité que représentait chacune d'elles aboutirait à neutraliser l'exercice du pouvoir, à rendre impossibles les décisions nécessaires ... A y regarder d'un peu plus près, pourtant, cette vérité ne luit que d'une lumière bien pâle. Une, deux, trois cohabitations plus tard, l'expérience oblige à reconsidérer la chose. Tentons, sobrement, d'établir les faits avant d'interroger les causes ».

Il nous explique ainsi que les différents gouvernements de cohabitation ont produit un nombre de lois tout à fait comparable aux situations normales : « d'un point de vue strictement statistique, l'activité ne fléchit véritablement dans aucune des rubriques mesurables. Si l'on s'intéresse à la production législative ... les dix-huit à vingt mois qui suivent le renouvellement général de l'Assemblée nationale (d'avril 1986 ou 1993 à décembre 1987 ou 1994 et de juillet 1997 à décembre 1998) ne semblent pas marqués par la léthargie. En adoptant définitivement, durant ces périodes, 105 lois dans la première cohabitation et 159 dans la deuxième, le Parlement ne s'est guère écarté des moyennes constatées avant et après, et s'il n'a voté que 63 textes dans la troisième, sans doute faut-il y voir les effets conjugués, d'abord, de l'impréparation des textes à la veille d'une dissolution et d'une victoire inattendues, et ensuite de la volonté du gouvernement d'étaler dans le temps les réformes que le calendrier ne l'incite pas à opérer dans la précipitation. En fait, ces données ne révèlent aucun changement notable, que seule expliquerait la situation inusuelle ».

Il souligne également que le président de la République n'a pas refusé d'inscrire à l'ordre du jour les projets de lois voulus par le gouvernement : « un premier doute en surgit : ainsi, la maîtrise que l'on reconnaît généralement au président de la République, sur le fondement de l'article 9 de la Constitution, quant à l'ordre du jour du Conseil des ministres, ne l'a pas conduit à refuser d'y inscrire les projets de loi voulus par le gouvernement ; celui-ci, en sens inverse, n'a pas renoncé à agir dans la crainte d'embuscades que lui aurait sournoisement tendues celui-là ... ».

Il nous montre que des réformes constitutionnelles ont été menées en cohabitation : « deux lois constitutionnelles ont été adoptées au cours de la seconde cohabitation (Conseil supérieur de la magistrature, droit d'asile), cependant que nous en sommes

déjà à quatre (Nouvelle-Calédonie, traité d'Amsterdam, égalité hommes/ femmes, Cour pénale internationale) pour la troisième. La cohabitation a ainsi modifié cinq articles de la Constitution (3, 65, 68, 88-2, 88-4), en a ressuscité deux autres (76, 77), et y a inséré trois nouveaux numéros (53-1, 53-2 et, passagèrement, 93). Bien sûr, ces changements ont tous eu quelque chose de circonstanciel : exploitation partielle, par Edouard Balladur, d'une initiative prise par François Mitterrand sur proposition de Pierre Bérégovoy, évolutions de l'Europe ou de la Nouvelle-Calédonie, et/ou décisions du Conseil constitutionnel. Il reste que l'étonnant n'est justement pas que les circonstances aient pu, politiquement ou juridiquement, exiger des révisions, mais bien que la cohabitation ne les ait nullement rendues impossibles, lors même qu'on eût été spontanément porté à le craindre, ou au moins à le croire ».

Il aborde ensuite les réformes menées dans les différents domaines de la politique nationale au cours des trois cohabitations : « les privatisations de 1986 sont allées bien au-delà du simple effacement des nationalisations de 1982, et le mouvement qu'elles ont lancé se poursuit aujourd'hui, treize ans, sept gouvernements et trois alternances plus tard. Dans la même foulée sont nées des règles et des habitudes profondément novatrices, d'abord avec la suppression de tout contrôle des prix, puis avec l'irruption d'un droit totalement nouveau en matière de concurrence. Et lorsque le gouvernement, de gauche, de la troisième cohabitation, fait légiférer sur l'audiovisuel, c'est en modifiant la loi inspirée par le gouvernement, de droite, de la première. Les députés sont toujours élus selon le mode de scrutin rétabli en juillet 1986, dans les circonscriptions découpées en novembre de la même année. Et même si, conçue et discutée dans la précipitation, la loi du 11 mars 1988 a dû être remaniée ensuite, d'une part, elle a été la première à traiter de la question délicate des financements politiques, d'autre part, elle a démontré qu'il était encore possible de légiférer sur des sujets importants jusqu'au terme même assigné à une cohabitation. La deuxième du genre n'a pas non plus inscrit à son bilan que des textes anodins. Certains ont été très controversés (réforme du droit de la nationalité, énièmes lois sur l'immigration), d'autres n'ont été qu'âprement discutés (comme la loi Carignon sur l'audiovisuel), mais tous ont ponctué une période durant laquelle, de l'aménagement du territoire aux retraites, en passant par l'emploi et la Sécurité sociale, aucun domaine législatif n'a été négligé et beaucoup de changements, dont certains importants et durables, ont été opérés. Quant à la législature en cours, elle ne paraît pas en reste. Réforme du service national, de la justice, du secret-défense, emploisjeunes, lois sur les 35 heures, lutte contre l'exclusion, PACS, scrutin régional, sécurité sanitaire ... la liste est déjà longue et pourtant incomplète ».

Il note que les cohabitants ont été amenés à harmoniser leurs positions dans le domaine de la défense et de la politique étrangère du fait de la situation politique : « toutes cohabitations confondues, c'est encore durant ces périodes qu'ont été menées ou achevées des négociations internationales supposant plus qu'un minimum d'harmonie entre les deux chefs de l'exécutif, Acte unique européen, GATT, Amsterdam, que la monnaie unique européenne a été portée sur ses fonds baptismaux, tandis que deux lois de programmation militaire ont été adoptées, et même qu'une véritable guerre a été conduite au Kosovo ... C'est dans le domaine de la politique étrangère et européenne que la cohabitation a le plus profité à la France ... Aucun des deux protagonistes ne peut ici agir sans l'accord de l'autre. Tous ont compris que l'intérêt de la France rejoint ici le leur. Ils veillent donc à harmoniser leurs positions, à les rendre véritablement communes, que les enjeux soient européens ou plus larges. Et parce que sont fortes la contrainte qui les oblige à s'accorder, et la conscience que chacun en a, ils se montrent l'un et l'autre plus disposés à compromettre ensemble qu'ils ne seraient dans d'autres périodes ou sur d'autres sujets ».

Il considère que le Premier ministre et son gouvernement sont régulièrement affaiblis par les voix dissonantes de leur majorité et de leur opposition dans une situation institutionnelle normale : « le responsable politique autorisé est à peu près tenu aux limites de la majorité qui le soutient, bien heureux encore quand il parvient à la garder soudée. De son Parlement même s'élèvent des voix contraires, dont tous les partenaires étrangers savent qu'elles peuvent devenir le pouvoir du lendemain, affaiblissant d'autant l'impact du discours tenu dans les enceintes internationales ».

Il pense au contraire que le caractère commun des positions donne un meilleur résultat sur la scène internationale : « dans la France cohabitante, au contraire, le caractère commun des positions est à la fois la garantie de ce qu'une alternance ne les remettra pas totalement en cause et, du même coup, un élément puissant de persuasion et d'influence face à des interlocuteurs rendus plus incertains par la division, chez eux, de l'opinion et des forces politiques. Si, dans la guerre du Kosovo,

les positions françaises ont paru finalement plus influentes, en Europe, qu'elles ne sont habituellement, l'honnêteté oblige à dire que c'est au crédit de la cohabitation qu'il faut inscrire ce résultat qui n'aurait sans doute pas été atteint sans elle ».

Guy Carcassonne souhaite maintenant aborder les points négatifs d'une situation de cohabitation, il met ainsi en évidence le fait que les deux cohabitants entrent dans une logique viscérale de concurrence politique : « les deux figures augustes de l'exécutif se font discrètement, et alternativement, le chat et la souris. Il n'y a certes pas lieu d'idéaliser les périodes de concordance des majorités, de croire que leurs acteurs, assurés de complicité et de longévité, ne songeraient qu'à gouverner courageusement, prenant les décisions qui s'imposent sans souci excessif de popularité ... Mais au moins ne sont-ils normalement pas obsédés, sur ce registre en tout cas, par la concurrence au sein de l'exécutif. Des distances peuvent apparaître, puis se marquer, entre le président et le Premier ministre, mais elle ne sont qu'un effet, celui du temps qui passe et non une cause, la volonté ou le besoin de s'opposer. Chacun, de surcroît, a le même intérêt à minimiser les désaccords, au moins jusqu'à ce que celui des deux qui en a le pouvoir décide de se séparer de l'autre. Dans cette situation, le souci du vis-à-vis ne joue donc qu'un rôle marginal dans la décision de proposer ou non une réforme, d'adopter une position ou une autre. Au contraire, réforme ou position seront jugées prioritairement, du point de vue politique, à l'aune de l'intérêt qu'elle présente pour le camp auquel ils appartiennent tous deux, qui fait qu'ils en bénéficieront, ou en pâtiront, pour l'essentiel ensemble. C'est cela que la cohabitation transforme en profondeur. Non, bien sûr, que disparaissent les convictions, ni que s'estompe le souci des dividendes électoraux. Mais ils cessent d'être exclusifs ».

Il souligne aussi que le Premier ministre a tendance à se reposer plus facilement sur les sondages au cours d'une situation de cohabitation : « excès de prudence lorsque des mesures urgentes mais difficiles, en particulier dans le domaine de la protection sociale, sont renvoyées au septennat suivant. Ce fut le cas dans les deux premières cohabitations, alors que la longueur de la troisième interdit cette échappatoire. Mais excès de suivisme également, dans la mesure où les sondages, toujours influents, paraissent l'être plus encore en cohabitation. L'air du temps semble souffler si fort qu'il emporte tout sur son passage. Aucun des deux principaux responsables ne veut affronter un sentiment dominant. Si l'un des deux y cède plus vite, l'autre tentera sa

revanche en surenchérissant. Tant mieux lorsque l'objet est bénéfique comme ce fut le cas, aux yeux de leurs partisans, pour l'égalité hommes/ femmes ou la Cour pénale internationale. Tant pis lorsque des levées de boucliers ont fait reporter des mesures pourtant indispensables, comme durant la deuxième cohabitation ».

Il pense que le Premier ministre souhaite souvent se mettre en scène politiquement du fait de la brièveté de la cohabitation : « mais le préoccupant est que, dans tous les cas, l'effet politique immédiat, si éphémère ou superficiel puisse-t-il être, sert toujours aux acteurs de critère premier pour soupeser leurs gestes. Dans les deux cohabitations antérieures, la brièveté imprégnait l'action du chef du gouvernement d'un sentiment d'urgence. Ne disposant que de son heure sur la scène nationale (his hour upon the stage), il lui fallait tenter d'en tirer un profit décisif. Il y avait quelque chose de presque pathétique à le voir se pavaner (struts) souvent, se ronger (frets) beaucoup, mais en pure perte dans les deux cas, l'un puis l'autre étant, après la présidentielle, retournés au silence de la défaite (heard no more). Il y a bien quelque chose de shakespearien dans ce concentré gouvernemental d'une métaphore de la vie ».

Il considère que le Premier ministre Lionel Jospin est également amené à se conduire de cette façon : « par sa durée, la troisième cohabitation estompe ces tendances plus qu'elle ne les annule. S'il dispose de plus de temps, donc de plus de sérénité, Lionel Jospin n'est pas beaucoup moins contraint que ses prédécesseurs. Il a certes compris que se montrer Premier ministre efficace et solide, lorsque l'on a plusieurs années devant soi, est, outre un devoir intrinsèque, le moyen le plus sûr, sans doute, de préparer utilement, quoique indirectement, une candidature et un succès futurs. Mais il sait bien aussi que se montrer efficace et solide, en cohabitation, exige plus d'entregent et de visibilité qu'en période ordinaire. Si le délai lui épargne de recourir à l'ostentation, sa situation lui interdit néanmoins de gouverner inaperçu ».

Guy Carcassonne a donc un avis assez positif sur la cohabitation même s'il considère qu'il serait bien d'en diminuer sa plausibilité : « la cohabitation présente bien des défauts, dont le principal tient à l'opacification des responsabilités. Mais est-il indécent d'observer qu'elle n'a pas que des défauts, et pas tous ceux qu'on lui prête ? Diminuer sa plausibilité serait bienvenu, et le quinquennat suffirait à y pourvoir. Audelà, on se calme ! C'est une période compliquée, mais ce n'est pas un drame. Elle

accélère les réformes bien plus qu'elle ne les freine et si, de son fait, elles ne sont pas aussi judicieusement orientées qu'on pourrait le souhaiter, il reste à démontrer que la concordance des majorités rendrait le choix des directions infailliblement bon... ».<sup>37</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Guy Carcassonne, revue Pouvoirs, numéro 91 de novembre 1999, pages 97 - 107.

#### 9. Présentation de la recherche et définition de la problématique

Nous avons observé au cours de cette introduction que les jugements des auteurs de droit constitutionnel et de science politique sur la cohabitation abordaient surtout la dénonciation et la déviance du fonctionnement normal des institutions même si une observation plus mesurée et tolérante des relations institutionnelles durant les cohabitations existe bien or la majorité des responsables politiques ne partageaient définitivement pas ce premier sentiment, du moins dans les années 1980 et 1990, puisque que nous avons connu trois cohabitations au fil de ces deux décennies.

Je pense personnellement que la relative faiblesse de ces analyses est l'insuffisance de l'importance consacrée aux déclarations, aux actés, aux jugements et aux prises de positions des hommes politiques vis à vis de la cohabitation au cours de la 5ème République. Je souhaiterais donc dans mon étude m'intéresser au positionnement des hommes politiques vis à vis de la notion de cohabitation au cours de leurs carrières et mettre en évidence la cohérence ou l'incohérence de leurs thèses sur la cohabitation. Mon travail consisterait ainsi à une confrontation entre les positions des hommes politiques aux moments où ils se situent dans la majorité, moments où ils ont politiquement intérêt à dénoncer la cohabitation, et les moments où ils se situent dans l'opposition, moments où ils ont au contraire intérêt à valoriser la cohabitation.

J'ai souhaité étudier la représentation la plus exhaustive possible de la classe politique française des années 1958-2017, je m'intéresserais ainsi au cours de ce travail aux principaux responsables politiques qui ont eu à donner leur sentiment sur la notion de cohabitation et sur le déroulement des trois cohabitations de 1986-1988, 1993-1995 et 1997-2002 : les principaux responsables politiques socialistes, les principaux responsables politiques gaullistes et les principaux responsables politiques centristes ou libéraux.

J'aimerais mettre en évidence, en confrontant les déclarations à la fois anciennes et récentes de ces responsables politiques sur la notion de cohabitation, la similarité de leurs thèses et idées ou en revanche la dissimilarité de ces mêmes thèses et idées. Je serais ainsi à même de mettre en évidence les conversions stratégiques à l'œuvre durant les moments clés de leurs carrières et situations personnelles, et souligner de cette façon les positionnements et les postures utilisés pour se différencier de leurs alliés ou adversaires politiques. Je peux certainement révéler des paradoxes étant donné que durant leurs carrières, ils se sont souvent retrouvés confrontés à plusieurs situations politiques, à la fois dans la majorité et dans l'opposition de 1958 à 2017, et il y a naturellement eu à certains moments des choix délibérés de leur part de se placer sur l'échiquier politique en augmentant sensiblement leurs divergences avec leurs adversaires du moment. Je souhaiterais en somme mettre en évidence les véritables convictions institutionnelles des hommes politiques sur la notion de cohabitation au cours de cette thèse et démontrer que ces responsables politiques se sont souvent servis de la notion de cohabitation afin de défendre leurs intérêts personnels. Je serais ainsi amené à commenter et à expliquer leurs différents positionnements vis à vis de la notion de cohabitation en fonction des circonstances.

Nous pouvons donc nous demander si les principaux responsables politiques français, socialistes, communistes, libéraux, centristes et gaullistes ont eu des positionnements institutionnels cohérents ou incohérents vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours de leurs carrières respectives et de l'histoire de la 5ème République ?

Nous chercherons ainsi à détailler au cours de cette thèse la construction et l'évolution de la doctrine institutionnelle des hommes politiques vis-à-vis de la notion de cohabitation et nous nous demanderons si la dénonciation ou la validation de cette notion est une constance ou une inconstance de leurs lignes politiques au cours de leurs carrières respectives. Nous chercherons aussi à voir si leurs commentaires sur la notion de cohabitation sont déterminés par leurs stratégies personnelles au cours des alternances successives ou encore s'ils sont déterminés, au moment du déroulement de la cohabitation, par leur appartenance au parti du président de la République ou du Premier ministre de cohabitation. Nous nous intéresserons également à l'évolution des réflexions institutionnelles des responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation, nous chercherons ainsi à mettre en évidence l'évolution de leurs approches et solutions afin de faire face au problème institutionnel de la cohabitation.

Nous allons nous intéresser à la cohérence et à l'incohérence des positionnements des hommes politiques vis à vis de la cohabitation et de la notion de cohabitation au cours de toutes les situations politiques et institutionnelles de la 5ème République entre 1958 et 2017. Nous réaliserons ainsi sous une première partie une première vision d'ensemble sur la notion de cohabitation au cours des années sans alternance entre 1958 et 1981, nous mènerons ensuite sous une seconde partie une analyse critique du diagnostic des responsables politiques sur la notion de cohabitation au cours des années hors cohabitation et donc de concordance des majorités entre 1981 et 2002, nous nous attarderons sous une troisième partie à un état des lieux sur la notion de cohabitation au cours des nouvelles années sans cohabitations entre 2002 et 2017 et nous mènerons enfin sous une dernière partie une nouvelle analyse critique du diagnostic des responsables politiques au cours des périodes de cohabitation et de discordance des majorités, c'est à dire entre 1986-1988, 1993-1995 et 1997-2002.

Nous aurons plusieurs axes d'analyse au cours de cette étude : nous observerons l'évolution des doctrines institutionnelles des responsables politiques à travers l'étude de leurs commentaires vis à vis de la notion de cohabitation et nous serons ainsi amené à mettre en évidence plusieurs tendances relatives à la cohérence ou à la contradiction de leurs doctrines institutionnelles ; nous chercherons ensuite à mettre en évidence plusieurs pistes de réflexion vis à vis des stratégies sous-jacentes à leurs positionnements politiques ; et nous mettrons enfin en évidence l'évolution de leurs réflexions et solutions institutionnelles vis à vis de la notion de cohabitation.

#### 10. La méthode de recherche

Je me suis intéressé, avant de commencer mon étude, à une littérature spécialisée constituée de travaux en droit constitutionnel et en science politique sur la cohabitation, ils m'ont servi à mieux concevoir la notion de cohabitation et à avoir un regard critique sur les positionnements des responsables politiques. J'ai ensuite réalisé le corpus de ma thèse en me référant majoritairement aux déclarations des responsables politiques sur la cohabitation, elles m'ont servi à démontrer la cohérence ou l'incohérence de leurs doctrines institutionnelles sur la notion de cohabitation.

J'ai choisi, afin de retranscrire leurs déclarations, de me tourner vers le format audiovisuel, ma démarche empirique a ainsi constitué en un travail de recherche sur le passage des responsables politiques dans les émissions télévisées, je me suis ainsi documenté à travers les archives de l'Institut National de l'Audiovisuel de la Bibliothèque Nationale de France et sur de nombreux documents vidéos sur internet.

J'ai visionné l'ensemble des prestations télévisuelles des responsables politiques des différents partis de gouvernements de la France qui ont eu, à un moment ou un autre, à se situer sur le problème de la cohabitation au cours des années 1958-2017, la liste est exhaustive est concerne les principaux responsables politiques socialistes (François Mitterrand, Michel Rocard, Lionel Jospin, Laurent Fabius ...), les principaux responsables politiques communistes (Georges Marchais ...), les principaux responsables gaullistes (Charles de Gaulle, Georges Pompidou, Jacques Chirac, Edouard Balladur ...) et les principaux responsables politiques centristes et libéraux (Valéry Giscard d'Estaing, Raymond Barre, François Bayrou ...).

Je me suis principalement intéressé aux émissions de débat des années 1960, 1970, 1980 et 1990 comme Face à Face, A Armes égales, L'événement, Cartes sur table, Sept sur sept, l'Heure de vérité ou encore La marche du siècle. J'ai aussi visionné de nombreux journaux télévisés et interventions politiques diffusées à la télévision sans oublier les émissions consacrées aux différentes campagnes présidentielles et législatives. La majorité de ces émissions télévisées étaient diffusées sur les chaînes

hertziennes pour la période allant de 1962 à 2002 mais je me suis également intéressé à certaines émissions du câble et du satellite pour la période allant de 2002 à 2017.

J'ai choisi cette documentation sur les sources télévisuelles parce qu'elles me paraissaient le meilleur moyen de sélectionner les moments importants et significatifs de l'argumentation des responsables politiques sur mon thème de recherche : le positionnement des hommes politiques vis à vis de la notion de cohabitation.

Je pense en outre que ces émissions constituent des moments importants de l'histoire de la télévision, elles ont été abondamment commentées et ont servit de référence à la presse audiovisuelle et écrite. Les hommes et femmes politiques se préparent minutieusement avant d'être invités de ces émissions et leurs échanges avec les journalistes donne souvent lieu à de véritables moments d'argumentation. Ces émissions sont ainsi la meilleure manière de se donner une idée de leurs discours.

Ces émissions télévisées sont aussi intéressantes au niveau de la recherche de la vérité derrière les discours souvent convenus des hommes politiques puisqu'ils constituent de véritables échanges politiques entre l'invité et le journaliste. Céline Grégoire dans l'ouvrage L'image candidate à l'élection présidentielle de 1995 nous donne ainsi son commentaire sur la spécificité de ces entretiens télévisés : « l'étude d'entretiens nous amènera à tenir compte du fait que l'image des candidats sont construites en interaction avec des journalistes (à ce titre, on parlera plus de « mouvements argumentatifs » que d'arguments isolés, le discours des candidats s'enchaînant avec celui des questionneurs). L'invité n'est pas complètement libre de construire son discours. Sa parole est en partie contrainte par celle des journalistes ».

Elle pense que les hommes politiques sont amenés à atteindre et convaincre un tiers absent, l'opinion publique : « l'entretien politique médiatisé se distingue des dialogues quotidiens par le fait qu'elle est diffusée pour un tiers absent certes, mais qui n'en est pas moins présent dans l'esprit des participants. L'opinion publique est à la fois une fin, la cible à atteindre, mais aussi un moyen grâce auquel il acquiert la légitimité de sa place dans l'espace public. Elle a le pouvoir de sanction ... dans ce genre de discours politique, la dimension du « qui je suis pour toi, qui tu es pour moi », importe parfois plus que le discours à transmettre. Non pas que l'information

apportée soit de moindre intérêt, mais dans la mesure où le politique a des perspectives d'avenir, sa mise en mots doit contribuer à servir ses ambitions, à savoir donner une image de soi favorable auprès des électeurs potentiels. Aussi peut-on dire que la dimension symbolique de l'interaction, « garder la face », est certainement l'enjeu majeur de ce type d'émission. Cette tâche est d'autant plus compliquée qu'elle s'inscrit dans un cadre interactif prédéfini. Journalistes et invité ont des rôles respectifs, pour les premiers, il s'agit de poser les « question que se posent les Français » et pour le second de délivrer un point de vue en répondant à ces questions. La relation est de fait inégale dans la mesure où les premiers ont un rôle « dominant » et le second « dominé ». Rapport qui n'est à priori pas favorable au politique ». <sup>38</sup>

Ces émissions télévisées sont donc pertinentes et intéressantes au niveau de la recherche de la conviction chez les hommes politiques, ils sont souvent contredits par les journalistes et sont ainsi amenés à donner la meilleure image d'eux mêmes.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Céline Grégoire, « L'argumentation de Edouard Balladur » in *L'image candidate à l'élection présidentielle de 1995*, mars 1999, page 135.

DROMARD Michaël  Thèse	de doctorat l	décembre 2018



## Première partie : les doctrines institutionnelles des principaux responsables politiques vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours des années 1958-1981

Nous allons nous intéresser au cours de cette première partie à la construction et à l'évolution des doctrines institutionnelles des principaux responsables politiques français, membres des partis de gouvernement, autour de la notion de cohabitation au cours des 23 premières années de la 5ème République entre 1958 et 1981. Nous nous attarderons ainsi sur le parti socialiste et le parti communiste français pour les partis de gauche et l'UNR, l'Union pour la Nouvelle République, l'UDR, l'Union des Démocrates pour la République, le RPR, le Rassemblement pour la République et l'UDF, l'Union pour la Démocratie Française pour les partis du centre et de la droite.

Nous chercherons premièrement à voir si les doctrines institutionnelles des responsables politiques apparaissent cohérentes ou contradictoires au cours des différentes élections à dominante nationale, nous serons ensuite amenés à considérer si ces responsables ont eu tendance à se déterminer en fonction de leurs intérêts personnels au sein d'une situation politique donnée, nous nous intéresserons enfin à leurs réflexions institutionnelles vis à vis de la cohabitation : nous aborderons leurs idées, leurs solutions et leurs perspectives de sortie de la situation de cohabitation.

Nous aborderons dans cette première partie les déclarations des responsables politiques conservateurs Charles de Gaulle, Georges Pompidou, Michel Debré, Jacques Chaban Delmas, Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac, Michel Poniatowski, Alain Peyrefitte ou encore Jean Lecanuet, des responsables politiques socialistes François Mitterrand et Lionel Jospin et des responsables politiques communistes Waldeck Rochet et Georges Marchais.



## 1.1. LA DOCTRINE INSTITUTIONNELLE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE VIS À VIS DE LA NOTION DE COHABITATION AU COURS DES ANNÉES 1958-1981

#### 1.1.1. La doctrine institutionnelle du président de la République Charles de Gaulle vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1958-1969

Le président du Conseil et le président de la République Charles de Gaulle ne s'est pas retrouvé en situation d'échec électoral au cours des années 1958-1968 avant bien entendu le référendum d'avril 1969, il a pourtant été amené à faire face à de nombreuses consultations électorales à dominante nationale au cours de ces années : le référendum de septembre 1958 sur la Constitution de la 5ème République, les élections législatives de novembre 1958, les élections présidentielles de décembre 1958, le référendum de janvier 1961 sur l'autodétermination en Algérie, le référendum d'avril 1962 sur les accords d'Evian, le référendum de 1962 sur l'élection au suffrage universel du président de la République, les élections législatives de novembre 1962, les élections présidentielles de décembre 1965, les élections législatives de mars 1967, les élections législatives de juin 1968 et donc le référendum d'avril 1969 sur la réforme du sénat et la régionalisation. Le général de Gaulle avait coutume de lier son sort à la réussite des élections législatives et de ses référendums et a ainsi choisi de démissionner lors de l'échec du référendum d'avril 1969, il n'a pas été amené à donner publiquement son sentiment face à une situation de contradiction institutionnelle mais il aurait certainement choisi de démissionner en cas d'échec aux élections législatives de mars 1962, mars 1967 et juin 1968 si l'on se fie à son attitude constitutionnelle d'avril 1969. Nous allons en tout cas chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses déclarations dans les années 1958-1969.



Le général de Gaulle avait proposé aux français de se prononcer sur l'élection du président de la République au suffrage universel à l'occasion du référendum du 28 octobre 1962, les français ont alors répondu favorablement à son message. Le chef de l'Etat prononce une allocution télévisée le 7 novembre 1962 à l'Elysée et demande aux français de lui renouveler leur soutien à l'occasion des élections législatives de novembre 1962 : « la Nation vient de dégager une large majorité de rénovation politique, je dis qu'il est tout à fait nécessaire pour que dure la démocratie que cette majorité s'affermisse et s'agrandisse et d'abord qu'elle s'établisse au parlement ... ».

Il pense que les partis de l'opposition menacerait le régime s'ils sortaient victorieux des élections : « si en effet, le parlement qui détient le pouvoir législatif et le contrôle devait reparaître demain dominé par les fractions que l'on sait, obstinées à rétablir le régime d'impuissance de naguère, bref, se tenant en contradiction avec la volonté profonde que vient d'exprimer la Nation, alors dans ce cas et moins que jamais, ayant un caractère réellement représentatif et d'ailleurs divisés en groupes rivaux et opposés, le parlement ne manquerait pas dès l'abord de foisonner dans l'obstruction puis de plonger les pouvoirs publics dans une confusion trop connue en attendant tôt ou tard de faire sombrer l'Etat dans une nouvelle crise nationale ... ».

Il souhaite que sa majorité continue au contraire l'œuvre de redressement national : « mais au contraire, quel rôle peut jouer le parlement si échappant aux prétentions et aux illusions des partisans, il voulait que continue avec son concours résolu l'œuvre de redressement national qui s'accomplit depuis plus de 4 ans. Françaises, français, vous avez le 28 octobre scellé la condamnation du régime désastreux des partis et marqué votre volonté de voir la République nouvelle poursuivre sa tâche de progrès, de développement et de grandeur mais les 18 et 25 novembre, vous allez élire les députés. Ah, puissiez-vous faire en sorte que cette deuxième consultation n'aille pas à l'encontre de la première, en dépit, le cas échéant, de telles considérations fragmentaires ou habitudes locales, puissiez-vous confirmer par la désignation des hommes le choix qu'en votant oui, vous avez fait quant à notre destin. Françaises, français, je vous le demande, je vous le demande en voyant les choses bien au delà de ma personne et de mon actuelle fonction, je vous le demande, en me plaçant une fois encore sur le terrain, le seul qui m'importe, du bien de l'Etat, du sort de la République et de l'avenir de la France, vive la République, vive la France ! ».



Le général de Gaulle prononce, quelques années plus tard, une déclaration au cours d'une conférence de presse le 28 octobre 1966 à l'Elysée, il nous explique que les élections législatives de mars 1967 ont des retombées importantes sur le fonctionnement des institutions de la 5ème République : « il faut dire quelque chose des élections, je pense que cela vous préoccupe quelque peu mais si vous voulez bien, j'en parlerai quant à la portée qu'elles peuvent avoir sur le domaine, sur un des domaines que la Constitution attribue au chef de l'Etat et qui est la permanence des institutions et le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ».

Il se réjouit du fait que les français soient maintenant régulièrement appelés à s'exprimer dans le cadre électoral : « je fais observer que c'est la troisième fois, qui ne le sait, que depuis la fondation de la République nouvelle, on va procéder à des élections générales, compte tenu des quatre référendums et des élections présidentielles au suffrage universel, jamais les français n'ont eu plus souvent, plus directement, plus complètement à décider de l'ensemble de leurs affaires, ils n'ont jamais eu si souvent, si directement, si complètement l'occasion, autrement dit, aucun régime, à beaucoup près, n'a été aussi démocratique que celui qui fut fondé en 1958 ».

Il nous rapporte que l'actuelle majorité à l'Assemblée Nationale a réalisé un travail remarquable selon lui au cours de ces dernières années : « cependant les élections législatives prochaines auront pour notre pays une importance considérable, parce qu'il s'agit de savoir si la France va normalement continuer sa marche en avant, ou risquer de retomber dans le marasme d'antan, c'est là en réalité l'enjeu des élections prochaines. J'ai dit que la question se pose parce que, s'il s'est trouvé que depuis l'adoption de la Constitution par le peuple, vote qui avait marqué la volonté massive de la Nation, si le courant national que cela avait indiqué avait pu dès les élections de 1958 commencer à surmonter les barrières que localement, les habitudes, les partis, les journaux opposaient à la rénovation, si en 1962 les élections avaient fortement accentué cette transformation, malgré tout ce qui était évident, on n'est pas sûr que les leçons en ont été tirées d'une manière complète par l'ensemble des citoyens. Les choses ne vont pas toujours très vite dans ces matières, en tous cas, le fait est qu'après les élections de 1958 et surtout celles de 1962, il existait à l'Assemblée Nationale une majorité constante et positive, c'était un fait essentiel, et qui ne s'était jamais produit, de là alors était possible une collaboration cordiale, constante, féconde, entre le



parlement et le gouvernement, laquelle collaboration aidait puissamment la République à vouloir et à agir avec une continuité et une efficacité que de mémoire d'homme notre pays n'avait jamais connues, d'autre part, il faut reconnaître que depuis huit ans, la valeur, l'étendue, la cohérence de l'œuvre législative sont saisissantes et tout à fait conformes aux conditions d'une époque qui exige la rénovation mais qui exclut la confusion. On peut espérer que ces évidences seront reconnues plus largement encore qu'elles ne paraissent l'être, et en particulier dans beaucoup de vos colonnes et qu'on verra se rallier à la 5ème République des hommes qui jusqu'à présent s'en tenaient éloignés ».

Il craint que les partis de l'opposition n'entrave le bon fonctionnement des pouvoirs même s'il ne croit pas possible qu'ils puissent, malgré leur alliance, remporter la victoire aux élections : « mais si les élections législatives devaient, numériquement parlant, mettre les partis en mesure de tenter de reprendre au parlement les jeux stériles qui sont inéluctablement les leurs, de plonger de nouveau les pouvoirs publics dans une confusion chronique, de rejeter la Nation dans l'impuissance où naguère ils l'avaient enfouie, alors il serait aisé de prévoir à quels risques serait une fois de plus exposée la Nation. En effet si on voit très bien que les quatre ou cinq formations qui sont à la fois opposées à notre régime et opposées les unes aux autres, pourraient numériquement parlant avoir la possibilité de faire entrer à l'Assemblée Nationale une majorité de députés hostiles à la 5ème République, si on voit très bien que cette majorité négative pourrait censurer successivement tous les ministères et entraver le fonctionnement des pouvoirs, on ne voit pas du tout comment on pourrait y trouver la base et le soutien d'un gouvernement qui en soit un. Cela est vrai de chacune de ces quatre ou cinq fractions dont j'ai parlé, car aucune d'entre elle n'a aucune espèce de chance d'enlever un nombre assez grand de sièges, d'obtenir de ses membres et même de ses chefs une discipline assez solide, de disposer dans le pays d'une confiance assez large pour assumer valablement la politique de l'Etat et quant à la coalition de ces éléments divers, son impuissance serait encore plus certaine même si ces éléments, pour le temps de la campagne électorale, parvenaient à dissimuler leurs contradictions, assez pour se répartir la majorité des voix ... ».

Il pense que sa majorité pourrait continuer son œuvre dans la cohérence : « au contraire, si les Français maintenaient et renforçaient à l'Assemblée Nationale une



majorité qui fasse corps avec la 5ème République, telle que tout justement le Premier ministre s'emploie à la préciser en vue des élections, alors cette majorité positive continuerait avec une vigueur renforcée son œuvre de progrès, d'indépendance et de paix, étant entendu que pour elle la cohésion est une obligation ».

Il dénonce alors les calculs et les divisions qui avaient cours sous la 4ème République et qui menacent de revenir : « il est vrai que naguère, il y avait des tacticiens qui s'efforçaient d'aménager les choses devant le peuple et au sein du parlement, de telle sorte que cela aboutissait à un fractionnement propice aux combinaisons, comme cela rendait précaire toute majorité, cela gênait et même paralysait le jeu des pouvoirs publics, leur fonctionnement. Eh bien, il faut que de tels procédés soient relégués au temps où ils étaient et qui n'est plus, il est bien entendu que pour confronter les idées, pour élaborer les doctrines, pour mettre au point les projets, les débats sont nécessaires mais dès lors que la position de la majorité est prise en accord avec les autres instances responsables de l'Etat, toute division suscitée à l'intérieur d'elle-même, toute divergence serait néfaste et condamnable. Car la cohésion est la raison d'être même de notre régime et elle a été voulue par le peuple au lieu et place de l'inconsistance et de l'impuissance d'autrefois ».

Il fait enfin confiance au bon sens des français afin qu'ils lui apportent une majorité parlementaire conforme à ses vœux : « en somme, dans toutes les circonscriptions, je crois que les français se trouveront, quand ils seront appelés à voter, devant un choix aussi simple et clair que possible : ou bien investir les candidats qui se seront réunis et s'engageront à le rester pour servir la 5ème République, ou bien donner la préférence à d'autres, mais dans ce cas risquer de plonger de nouveau la France, et cette fois dans des conditions plus graves que jamais, dans les mêmes bouleversements qui ont marqué l'ancien régime des partis. Encore une fois, j'en parle au point de vue du chef de l'Etat, compte tenu de ses attributions constitutionnelles, et j'ajoute que pour ma part, je ne doute pas de l'issue ».

Le général de Gaulle choisi de dissoudre l'Assemblée Nationale à la suite des événements de mai 1968, réalisant un entretien avec le journaliste Michel Droit le 7 juin 1968 à l'Elysée, il nous explique que l'Assemblée Nationale élue en mars 1967



avait vocation à être dissoute parce qu'il n'avait pas de majorité suffisamment cohérente : « l'Assemblée Nationale a été dissoute mais je dirais, que depuis qu'elle a été élue, c'est-à-dire depuis l'année dernière, elle avait vocation d'être dissoute. en effet, il y avait dedans ce qu'on appelait une majorité mais qui en fait n'en était pas une, à deux ou trois voix près, même quand, dans les motions de censure, elle recevait l'appoint infime et vacillant de quelques groupes ou de quelques groupuscules, et elle était, cette majorité d'ailleurs, hypothéquée par les jeux à l'intérieur d'elle-même, par les jeux personnels ou dissidents, de deux, trois, quatre ou cinq, qui encore une fois l'hypothéquaient, quant aux autres, ceux qui n'étaient pas de la majorité, bien qu'ils se soient accordés souvent pour remporter des sièges, ils étaient absolument incapables de fournir une majorité quelconque, pour soutenir une politique quelconque, et à fortiori, pour soutenir une politique qui n'aurait pas été désastreuse pour le pays, alors dans ces conditions, l'Assemblée Nationale devait être un jour ou l'autre dissoute ».

Il pense que les événements de mai 1968 ont ainsi précipité cette dissolution de l'Assemblée Nationale : « là-dessus est arrivée la crise, la crise terrible, qui s'est passée d'ailleurs en dehors de l'Assemblée Nationale et qui se résout en dehors d'elle et cette crise devait amener la perspective pour le pays, de voir la République tomber, son président s'en aller, et un pouvoir qui ne procédait pas de l'Assemblée Nationale s'établir à sa place. Cela étant, il fallait, puisque la démocratie elle-même était en danger, était en cause, il fallait que le peuple tout entier fut consulté, c'est pour cela d'ailleurs que j'avais proposé d'abord un référendum et puis il se trouve que ce référendum qui était prévu pour le 16 juin ne peut avoir lieu matériellement, le 16 juin et puis il se trouve que de toute manière il faut dissoudre l'Assemblée Nationale, alors j'ai commencé par là, et par conséquent, l'élection à l'Assemblée Nationale nouvelle aura lieu dans les moindres délais, c'est-à-dire le 23 juin ».

Il souhaite que les français lui renouvellent leur confiance à l'occasion des élections législatives de juin 1968 : « je crois que jamais, au point de vue national, une consultation nationale n'a eu une telle importance nationale parce qu'en effet, tout, en vérité, tout en dépend, tout est en cause. Si les résultats sont bons, et dans la mesure où ils le seront, je crois que le sentiment public, s'étant ainsi manifesté, d'une manière massive, la République, la Liberté, seront assurées et que le progrès, l'indépendance et la paix auront gagné. Et si au contraire, les résultats sont mauvais, alors, tout cela



c'est perdu. J'ajoute que si ces résultats sont bons, certainement, sur ces bases élargies, par le fait même, des perspectives élargies s'ouvriront pour le gouvernement, et aussi pour leurs rapports avec l'Assemblée Nationale nouvelle, c'est très certain ».

Le général de Gaulle s'adresse donc aux français à trois reprises, à la veille des élections législatives de novembre 1962, mars 1967 et juin 1968, afin de mettre en avant les avancées et les réussites considérables réalisées selon lui par sa majorité parlementaire au cours des précédentes législatures. Il demande également aux français de continuer à soutenir le régime de la 5ème République et les efforts du redressement national afin que ces efforts ne soient pas anéantis par le régime des partis. Il ne pense pas d'ailleurs que ces partis arriveront à surmonter leurs contradictions et leurs rivalités politiques afin de se rassembler et de s'unir à l'occasion des élections législatives et encore moins de former une majorité parlementaire cohérente capable d'assurer efficacement les affaires de la France.



Le témoignage d'Alain Peyrefitte sur l'attitude du général de Gaulle vis à vis du résultat des élections législatives de mars 1967

Alain Peyrefitte a été le ministre du général de Gaulle au cours de ses deux mandats à l'Elysée, il a notamment été son ministre de l'information de novembre 1962 à janvier 1966, son ministre délégué à la Recherche scientifique et aux questions atomiques et spatiales de janvier 1966 à avril 1967 et son ministre de l'éducation nationale d'avril 1967 à mai 1968. Il a également réalisé de nombreux entretiens avec le général au cours de ses 11 années de pouvoir. Il en a notamment réalisé un, très instructif, le 10 septembre 1966 où le chef de l'Etat lui dévoile son attitude vis à vis des résultats des élections législatives de mars 1967 et nombre de ses réflexions sur les institutions de la 5ème République. Cet entretien est issu du troisième tome des conversations d'Alain Peyrefitte avec le général de Gaulle qui est intitulé : « c'était de Gaulle, tout le monde a besoin d'une France qui marche » et qui est paru en mars 2000.

Le général de Gaulle explique donc à Alain Peyrefitte que les élections législatives de mars 1967 n'auront pas une grande importance pour le fonctionnement du régime actuel : « nous ne sommes plus au temps où les présidents du Conseil devaient plier le genou devant les partis à la chambre pour grappiller des voix, nous tenons la dragée haute aux partis. Et si jamais les députés parvenaient à voter la censure, il faut qu'ils sachent qu'ils devront s'en expliquer aussitôt devant les électeurs ».

Il considère que la 5ème République est une sorte de nouveau régime, une troisième voie entre l'oligarchie et la démocratie : « nous avons essayé d'inventer un nouveau régime, une troisième voie entre l'oligarchie et la démocratie : le gouvernement du peuple par le peuple et par ceux à qui le peuple accorde et maintient sa confiance ».

Il imagine qu'ils pourront tout à fait continuer à gouverner même s'ils n'ont pas de majorité parlementaire : « si nous n'avons pas de majorité à l'Assemblée, nous nous en passerons, à condition, évidemment que nos troupes ne soient pas complètement écrasés, cette Constitution a été faite pour gouverner sans majorité ».



Il explique qu'il nommerait dans cette situation des hommes nouveaux, des techniciens et des gestionnaires sans les prendre parmi les parlementaires : « je ferais appel, comme en 1958, à des hommes nouveaux, des techniciens, des spécialistes qui ne soient pas compromis dans les luttes politiques, mais qui soient respectés pour leur compétence, des commis de l'Etat, des gestionnaires, comme j'ai commencé à le faire en 1958. Il n'y aurait pas d'hommes politiques chevronnés, régime parlementaire, cela ne veut pas dire régime où les ministres sont parlementaires, cela veut dire régime où le parlement peut renverser le gouvernement. Eh bien, nous verrions si l'Assemblée veut renverser le gouvernement, c'est à dire se saborder, 485 élections locales ne peuvent pas prévaloir sur l'élection solennelle du président ».

Il avoue qu'il ne sait pas ce qu'il ferait si la majorité sortante était battue et si le parlement renversait son gouvernement : « on verra, on verra, cela dépendrait de la force du courant, si nous sommes battus à plate couture, ce n'est pas comme si vous êtes battus à quelques sièges près, les élections de 1958 et de 1962 venaient après deux dissolutions, chaque fois, le débat était simplifié à l'extrême, en 1958 : « voulez-vous faire respecter votre vote pour la nouvelle République ? », en 1962 : « voulez-vous faire respecter votre vote sur le mode d'élection du président ? » ... ».

Il estime que les prochaines élections législatives ne pourront pas prévaloir sur l'élection solennelle du président de la République : l'an prochain, les élections viennent au terme normal, les partis y joueront un rôle dominant, ils sont faits pour cela, ma voix sera moins entendue que s'il s'agissait de trancher un grand débat national. Les candidats de l'opposition joueront de leur clientèle, de leurs vieux réseaux, de leur démagogie coutumière. Ils serviront de haut parleur aux moindres récriminations, alors les gaullistes feront de leur mieux, mais ils ne sont pas encore assez implantés, on le sait bien donc. Ces élections n'auront pas de valeur vraiment nationale, ce seront 485 élections locales, c'est le kaléidoscope, elles ne peuvent pas prévaloir sur l'élection solennelle du président de la République, où tous les français concourent le même jour à un seul choix, et où le président, élu par une majorité, est alors consacré comme président de tous les français pour sept ans ».

Il reconnaît qu'il vaudrait évidemment mieux que sa stratégie ne se sache pas, les électeurs pouvant se demander ce que cela servirait d'aller voter puisque leur vote ne



changerait rien à la conduite des événements : « évidemment, cela n'est pas à crier sur les toits, d'ailleurs, je ne dis pas que leur vote ne changerait rien, j'en tiendrais au contraire le plus grand compte, un raz de marée de l'opposition apparaîtrait fatalement comme un désaveu à mon égard, j'en tirerais aussitôt les conséquences mais dans le cas où il manquerait seulement vingt ou trente sièges, ou même cinquante, la Constitution donne au président les moyens de tenir la barre, elle est faite pour cela ».

Il explique qu'il nommerait donc un gouvernement de gestionnaire et dissoudrait l'Assemblée Nationale s'il était censuré : « je vous l'ai dit, je nommerais un Premier ministre gestionnaire, des ministres techniciens, j'attendrais tranquillement que l'Assemblée Nationale censure ce gouvernement, elle serait avertie d'avance qu'elle serait immédiatement dissoute ... les députés détestent avoir à faire campagne. La dissolution est une pratique essentielle parce qu'elle affirme la souveraineté du peuple et parce qu'elle remet les députés à leur juste place : représenter le peuple, au lieu d'outrepasser sa volonté pour usurper son pouvoir. C'est justement pourquoi, de 1875 à 1955, elle n'a jamais fonctionné, il n'y a qu'Edgar Faure qui ait eu le cran de la provoquer (le 30 novembre 1955, Edgard Faure, président du conseil depuis le 20 février 1955, dissout l'Assemblée nationale élue en 1951) ».

Il souligne que le gouvernement peut fonctionner si le parlement refusait de voter les lois et le budget : « la Constitution a tout prévu, le budget est automatiquement adopté au bout d'un certain délai, les lois le sont aussi quand le gouvernement pose la question de confiance et que l'Assemblée ne le renverse pas et si elle le renverse, elle sait qu'elle se fait hara kiri, au fond, vous voyez, je ne serais pas fâché que l'on puisse faire la démonstration des ressources que comporte la Constitution ».

Il ne croit donc absolument pas qu'il devrait s'incliner devant une opposition victorieuse sauf en cas de véritable raz de marée : « vous me voyez choisir comme Premier ministre un chef de l'opposition ? vous me voyez installer Mitterrand à Matignon ? cela voudrait dire que la légitimité du gouvernement reposerait, non sur celle du président de la République, mais sur celle de l'Assemblée, cela voudrait dire qu'on retournerait à la 4ème, non, non, dans ce cas là, la Constitution donne au président les moyens de se tirer d'affaire, tout comme le président des Etats-Unis se tire d'affaire quand il a en face de lui un congrès hostile. Nous avons un régime mi-



parlementaire, mi-présidentiel, il est parlementaire puisque l'Assemblée peut renverser le gouvernement, il est présidentiel puisque le Président est élu au suffrage universel pour sept ans et que le gouvernement procède de lui seul ».

Il considère qu'il ne faut pas faire appel à l'article 16 pour ce genre de situation : « l'article 16 n'est pas fait pour cela, il n'est guère envisageable que s'il y a invasion, ou subversion mais dans l'hypothèse que vous envisagez, il n'y aurait rien de tel, les mécanismes ordinaires suffisent largement, pas besoin de faire appel à un Etat d'exception sinon, ce serait prendre un marteau-pilon pour écraser une mouche ».

Il ne pense pas qu'il faille apporter des retouches à la Constitution pour que ces perspectives soient bien claires mais estime qu'il devrait rajouter un paragraphe qui précise les modalités de révocation du Premier ministre : « en dehors du Sénat, je ne vois rien à modifier dans la Constitution, si ce n'est de préciser la relation entre le président de la République et le Premier ministre, il ne peut y avoir un aigle à deux têtes au sommet de l'Etat. Il faut donc que le président puisse se séparer du Premier ministre s'ils ne sont plus d'accord, l'article 21 de la Constitution, après : « nomme le Premier ministre » devrait préciser : « et met fin à ses fonctions » ».

Il reconnaît néanmoins qu'il pourrait y avoir des difficultés si le cas inverse se produisait, c'est à dire si le Premier ministre souhaitait démissionner pour marquer son désaccord et ouvrait ainsi une crise institutionnelle : « c'est le cas le plus ennuyeux, le président peut se prémunir contre le premier cas en demandant à son Premier ministre une démission en blanc quand il le nomme (le général de Gaulle a pris systématiquement cette précaution à partir de janvier 1966) mais il ne peut pas se prémunir contre le second cas, c'est le talon d'Achille de cette Constitution ».

Il nous montre que préciser les modalités de révocation du Premier ministre permettrait de rendre officielle et irréversible sa subordination au président de la République : « l'expression met fin à ses fonctions aurait l'avantage de rendre officielle et irréversible la subordination du Premier ministre au chef de l'Etat. Jusque là, la tentation restera forte, pour le petit monde politique, de revenir au système ancien, auquel les français sont si habitués, quand le président du Conseil était le vrai chef de l'exécutif et que le président comptait pour du beurre. Enfin, il faut que



l'occasion se présente, on ne va pas faire un référendum exprès pour cela mais on pourrait glisser cette réforme dans une révision qui engloberait le Sénat ».<sup>39</sup>

Alain Peyrefitte nous livre des années après ses commentaires personnels sur ce fameux entretien avec le général de Gaulle et revient sur les conceptions institutionnelles du chef de l'Etat en matière de concordance ou de discordance des majorités. Ses commentaires sont tirés de sa contribution au numéro 91 de la revue Pouvoirs qui a pour thème la cohabitation et qui est paru en novembre 1999.

Alain Peyrefitte nous explique donc que le général de Gaulle aurait éventuellement pu imaginer une cohabitation entre un exécutif et un parlement d'orientations différentes mais qu'il n'aurait en revanche jamais pu concevoir une cohabitation au sein même de l'exécutif: « pour le général de Gaulle, la véritable cohabitation, comme problème à traiter, c'était la cohabitation entre le président et une majorité parlementaire hostile, non entre le président et le gouvernement. Face à la plupart des questions d'aujourd'hui, nous ne savons pas ce que de Gaulle ferait, et rien n'est plus ridicule que de le faire parler péremptoirement à leur sujet, à trente ou quarante ans de distance. Mais, sur ce point-là, il en va tout autrement. En 1966, devant la tournure que prenait la campagne pour les élections législatives de mars 1967, qualifiées par l'opposition de « troisième tour de l'élection présidentielle », de Gaulle s'est préparé mentalement à une défaite éventuelle de sa majorité. Il s'est bien gardé de s'exprimer publiquement là-dessus. Mais il a fait à quelques proches la confidence de sa démarche « au cas où ». J'en ai gardé la trace très précise, aussitôt retranscrite ... ».

Il se souvient que le général de Gaulle s'était préparé à deux éventualités au moment des élections législatives : « deux cas de figure pouvaient se présenter. Si l'opposition bénéficiait d'un raz de marée qui prenait l'allure d'un « désaveu du président », celuici « n'aurait plus qu'à s'en aller ». Mais si la majorité perdait la majorité « de dix, vingt ou même cinquante sièges », il ne démissionnerait pas. Président élu des Français il est, président il reste. La défaite d'une poignée d'hommes à peu de voix près dans leurs circonscriptions ne constitue pas un désaveu personnel ».

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> entretien d'Alain Peyrefitte avec le général de Gaulle le 10 septembre 1966 in Alain Peyrefitte, c'était de Gaulle, troisième tome « tout le monde a besoin d'une France qui marche », pages 87 – 91.



Il nous rapporte que le général de Gaulle aurait choisit de nommer des hommes issus de la société civile afin de former un gouvernement de gestionnaire : « il nommerait un Premier ministre et un gouvernement qui ne seraient ni l'expression de l'ancienne majorité, ni celle de l'ancienne opposition. Il n'installerait pas un gouvernement de provocation, mais un gouvernement qui l'exprime, lui président, comme garant des intérêts supérieurs de la Nation. Ce serait un gouvernement de gestionnaires, de hauts fonctionnaires, de personnalités reconnues pour leur compétence dans leur domaine, bref, d'hommes de la société civile ... Il en avait d'ailleurs l'habitude : c'est ainsi qu'il a nommé dans ses gouvernements des diplomates chevronnés (Couve et Joxe), des gouverneurs généraux des colonies (Cornu-Gentille et Messmer), le préfet de la Seine (Pelletier), des conseillers d'Etat incontestables (Chenot, Chatenet), le gouverneur de la Banque de France (Baumgartner) et même un banquier (Pompidou), qui n'étaient ni élus, ni membres d'un parti ... ».

Il considère ainsi que l'Assemblée Nationale aurait été amenée à se déterminer par rapport à ce gouvernement et à décider si elle accordait oui ou non sa confiance : « cela aurait été à l'Assemblée élue de se déterminer par rapport à ce gouvernement de « grands commis ». Si elle devait le censurer, elle serait immédiatement dissoute. Le Général pensait que cette perspective était de nature à calmer les intentions belliqueuses. Naturellement, si la censure était toutefois prononcée, et si de nouvelles élections législatives confirmaient les premières (et si, en plus, à cause de la dissolution, elles prenaient la signification d'un désaveu personnel), il devrait alors se démettre. Mais ce scénario ne lui paraissait pas le plus probable ».

Il nous explique une nouvelle fois que le général de Gaulle aurait pu concevoir une cohabitation entre le président de la République et une Assemblée Nationale mais pas entre le président de la République et le gouvernement : « il envisageait de gouverner dans une situation qui se rapprocherait du régime américain : une cohabitation entre l'exécutif, quant à lui intact et uni, et un Parlement hostile mais circonspect. « Cette Constitution est faite pour gouverner sans majorité », disait-il. Il ne concevait même pas l'idée d'une cohabitation au sein de l'exécutif. Mais une cohabitation entre un gouvernement solidaire du président et un Parlement hostile n'était, en somme, qu'un des cas de figure du fonctionnement parlementaire normal » ». 40

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Alain Peyrefitte, revue Pouvoirs, numéro 91 de novembre 1999, pages 28 - 30.



Le général de Gaulle nous laisse donc imaginer comment aurait pu fonctionner un gouvernement sans le soutien de l'Assemblée Nationale. Son ministre Alain Peyrefitte pense ainsi qu'il aurait pu concevoir une cohabitation entre le président de la République et la majorité parlementaire mais qu'il n'aurait certainement pas pu concevoir une cohabitation entre le président de la République et le gouvernement, ces deux derniers étant selon lui indissociables. Le général de Gaulle aurait plutôt imaginé une cohabitation à l'américaine entre un exécutif solidaire et un parlement hostile mais respectueux. Certains autres collaborateurs du général considèrent au contraire que le chef de l'État aurait accepté de cohabiter avec un gouvernement de gauche afin de prouver la souplesse de la Constitution de 1958. Le général de Gaulle s'est de toute manière montré publiquement très prudent sur cette affaire afin d'avoir une large marge de manœuvre en cas de défaite aux élections législatives.



#### 1.1.2. La doctrine institutionnelle du président de la République Georges Pompidou vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1969-1974

Le président de la République Georges Pompidou ne s'est pas retrouvé en situation de cohabitation au cours de son mandat dans les années 1969 et 1974 mais a été amené à s'exprimer régulièrement sur le sujet des institutions et du rôle du président de la République, il est néanmoins resté intentionnellement évasif vis à vis de son attitude face à une victoire de l'opposition de gauche à l'occasion des élections législatives de mars 1973. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1969-1974.

Georges Pompidou prononce une déclaration au cours d'une conférence de presse à l'Elysée le 2 juillet 1970, il se refuse à disserter sur l'arrivée de l'opposition au pouvoir : « il n'y a pas qu'une opposition, il y en a pour l'instant plusieurs, il y en a qui sont structurées, il y en a d'autres qui ne le sont pas, ce n'est pas à moi à leur donner la recette pour se structurer, je ne suis pas conseil en structuration d'opposition, je ne suis pas, d'autre part, à la veille d'élections législatives, pour l'instant j'ai été élu par la majorité des Français, j'ai choisi un Premier ministre et on a fait un gouvernement à l'image de la majorité qui m'avait élu ».

Il pense qu'il dispose de nombreux moyens de part la Constitution de se sortir de crises institutionnelles : « si la situation se transformait, si la situation devait devenir réellement différente, eh bien, alors, j'aviserais, la Constitution fournit d'ailleurs au chef de l'Etat plusieurs moyens de sortir de ces difficultés, on peut imaginer en effet de prendre un Premier ministre en dehors de la majorité antérieure, ou sur les bords de cette majorité, ou dans la partie de cette majorité qui, mon Dieu, a un œil dedans et un œil dehors, on peut imaginer aussi de dissoudre cette Assemblée, on peut imaginer bien des choses. Nous avons une Constitution que beaucoup trouvent bâtarde, et qui est en réalité très souple et qui laisse au chef de l'Etat beaucoup de possibilités pour sortir des crises, pour l'instant, si vous le permettez, il n'y a pas de crise en vue, donc j'essaierai de dormir tranquille et d'oublier votre question ».



Georges Pompidou prononce une déclaration au cours d'une conférence de presse le 23 septembre 1971 à l'Elysée, il cherche à définir les notions de majorité législative et de majorité présidentielle : « il y a des majorités, par exemple, il y a une majorité présidentielle qui m'a porté où je suis, il y a des majorités électorales qui se traduisent tantôt à l'occasion d'élections locales, tantôt à l'occasion des élections législatives et il y a, plus ou moins, pas toujours forcément, accord ou parallélisme entre la majorité présidentielle et la majorité législative, quel est le rôle du chef de l'Etat ? Ce n'est pas d'avoir des rapports avec la majorité, cela est le rôle du Premier ministre, qui est d'ailleurs responsable devant cette majorité et devant l'Assemblée, cela ne veut pas dire que j'ignore la majorité, vous auriez tort de le penser ».

Il pense que la majorité à l'Assemblée Nationale devrait idéalement être conforme à la majorité qui a élu en premier lieu le président de la République : « je crois qu'il est bon pour le fonctionnement des institutions qu'il se trouve à l'Assemblée une majorité qui accepte de soutenir dans ses grandes lignes la politique définie par le chef de l'Etat lorsqu'il s'est présenté aux élections présidentielles. Mais, je le répète, il n'y a pas forcément identité exacte, l'une ne colle pas forcément sur l'autre, tout est fonction, après tout, de circonstances, et il appartiendra le cas échéant, au président de la République de voir ce qu'il a à faire en fonction de telle ou telle majorité ... ».

Il considère que le président de la République a les moyens de résoudre les difficultés d'une situation de coexistence éventuelle : « je ne suis nullement engagé dans cela sinon, je le répète, dans la mesure où cela concernerait le bon fonctionnement des institutions mais, dans ce cas-là, la Constitution a prévu un certain nombre de moyens qui permettent, je pense, au chef de l'Etat, de résoudre les difficultés ».

Georges Pompidou prononce une déclaration au cours d'une conférence de presse le 8 janvier 1973 à l'Elysée, il se souvient d'avoir récemment expliqué qu'il appliquerait tout simplement la Constitution dans le cadre d'une éventuelle victoire de la coalition socialiste et communiste aux élections législatives de mars 1973 : « il y a quelque temps, j'ai fait dire par le porte-parole du gouvernement qu'au lendemain des élections, j'appliquerai la Constitution. Certains ont cru qu'il s'agissait d'affirmer solennellement une vérité d'évidence, ce n'était point mon intention, mon intention, c'était de déclarer, de la façon la plus claire possible, que je me refusais à dire quoi



que ce soit sur ma conduite au lendemain des élections, sauf que ce que je ferai serait conforme à la Constitution et j'essayais par là de mettre fin aux exégèses de vousmêmes, messieurs les journalistes, des hommes politiques de l'opposition et aussi d'ailleurs de ceux de la majorité. D'ailleurs, j'avais eu l'occasion, au printemps dernier, si je me souviens bien, d'expliquer longuement, et je croyais clairement, les solutions diverses que permettait la Constitution ... ».

Il avoue avoir encore la même attitude à l'heure actuelle : « eh bien aujourd'hui, j'en suis au même point, je me refuse à dire par avance ce que je ferai dans telle ou telle hypothèse. Je ne vois pas d'ailleurs à quel titre on me le demande et à quel titre on prétend exiger de moi que je découvre par avance ce que sera ma stratégie ... ».

Il reconnaît qu'il serait contraint de définir son attitude s'il était candidat à ces élections législatives mais il ne l'est pas : « si j'étais candidat, je trouverais normal que mes électeurs me posent des questions sur mon action future. Je vous rappelle d'ailleurs, ce n'est qu'une anecdote, que lorsqu'en 1967 je me suis présenté pour la première fois aux élections législatives dans mon département natal, je suis allé dans une commune importante, dans une réunion publique. Le maire qui présidait cette réunion, comme c'est l'usage, a commencé son allocution en disant : « monsieur le candidat », j'étais alors Premier ministre et j'ai trouvé que cette formule exprimait parfaitement le sens démocratique de cet élu municipal, à partir du moment où j'étais candidat, il n'y avait plus de Premier ministre ou d'autres situations. Je demandais, je sollicitais les suffrages et je devais pouvoir répondre et je devais répondre aux questions qu'on me posait, ce n'était pas dans un esprit malveillant d'ailleurs que s'exprimait ce maire puisque j'ai eu un peu plus de 90 % des voix dans cette commune, seulement, je ne suis pas candidat, je suis élu, et bien élu, je crois ».

Il explique qu'il ne souhaite pas dévoiler sa stratégie avant de connaître le résultat des élections : « alors, pourquoi veut-on que je me découvre par avance, pourquoi veut-on que dans une situation où il y a plusieurs inconnues : l'inconnue du résultat des élections d'abord, l'inconnue qui résulte des diverses solutions que permet la Constitution ensuite, je sois, moi, obligé de résoudre en quelque sorte ces inconnues, de dégager la solution et de développer publiquement ce que sera mon attitude ? J'ai



bien le droit, d'abord, de me réserver l'effet de surprise et puis même, après tout, de ne pas savoir, tout comme les victimes innocentes des instituts de sondage ».

Il déclare qu'il ne désire pas se prêter au jeu des pronostics parce qu'il a une conception élevée de l'action politique : « seulement, l'action politique, pour moi, n'est pas un jeu, lorsque j'ai répondu à l'appel du général de Gaulle, me chargeant des fonctions de Premier ministre, c'est, entre autres, parce que j'avais parfaitement conscience qu'à ce niveau de responsabilités, il ne s'agit pas de plaisir, de vanité ou d'intérêt personnel. La préoccupation c'est le destin de la France et des Français et c'est pourquoi je ne veux pas me prêter au jeu des pronostics et des combinaisons ».

Il se montre étonné des récentes déclarations du Premier secrétaire du parti socialiste François Mitterrand sur la conduite des événements : « et c'est pourquoi j'ai lu avec stupeur, au point que j'ai lu deux fois, car je ne le croyais pas, les déclarations de François Mitterrand à un poste radiophonique, disant : « il faut, il s'agissait de moi, excusez le vocabulaire, ce n'est pas le mien, il faut qu'il nous prenne et on le gardera et on lui laissera les pouvoirs qu'il a reçus du peuple ». Je voudrais bien savoir à quel titre monsieur Mitterrand ou tout autre de ses alliés est qualifié pour me garder ou ne pas me garder, pour me laisser les pouvoirs que je tiens du peuple, comme il le dit lui-même, ou pour me les retirer donc je me refuse à ces combinaisons, cela dit, d'ailleurs, je comprends que monsieur Mitterrand ait envie de rassurer son électorat en laissant entendre que la compatibilité entre un gouvernement de la coalition socialo-communiste et moi-même est une chose possible ... ».

Il se souvient de l'intolérance de François Mitterrand vis à vis du pouvoir gaullien lors des événements de mai 1968 et pense qu'il a conservé cette même attitude : « je le comprends, mais je ne suis pas sûr que cela réponde à sa pensée profonde car si je me souviens bien, les dernières fois où je l'ai rencontré, c'était à l'Assemblée Nationale, cela se passait en mai 1968. Je me souviens en particulier que le 14 mai 1968, et vous vous rappelez la crise dans laquelle nous étions à ce moment-là, j'avais fait un discours où j'avais essayé de m'évader de la politique pour analyser, autant que faire se peut et autant que je le pouvais, les causes profondes de la crise de la jeunesse. Monsieur Mitterrand pour me répondre est monté à la tribune, il a fait un discours fort éloquent qui se terminait après chaque paragraphe par « allez-vous-en,



monsieur Pompidou, allez-vous-en, monsieur Pompidou », je ne suis pas sûr qu'il ait beaucoup changé d'avis dans le fond, qu'on ne me reproche pas d'ailleurs d'évoquer mai 1968, car après tout je vous recommande la lecture fort intéressante de la préface que monsieur Marchais a donné du programme dit commun. Je comprends que monsieur Mitterrand veuille faire oublier son attitude de mai 1968, vous vous rappelez cette conférence de presse où, s'appuyant sur la rue et se croyant déjà maître du pouvoir, il distribuait les fonctions et les places mais monsieur Marchais, lui, n'a pas de ces délicatesses et il écrit tout simplement : « le grand mouvement populaire de mai 1968 est à l'origine de l'union de la gauche » Je ne le lui fais pas dire ».

Il montre que le président de la République conserve plusieurs armes constitutionnelles dans une éventuelle situation de partage du pouvoir : « quant à ce que vous disiez avec précision sur le pouvoir présidentiel et le blocage, il y aurait beaucoup à dire, je vous signale simplement que s'il y a un système bloqué, c'est le système présidentiel, s'il y a un heurt très vif entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, notre Constitution permet un certain nombre de solutions. Le pouvoir exécutif peut user de la dissolution, le pouvoir législatif a le droit de renverser le gouvernement, il y a diverses façons d'en appeler au jugement populaire. Dans le système présidentiel, l'Assemblée ne peut pas renverser le gouvernement, l'exécutif ne peut pas dissoudre l'Assemblée, ils sont donc face à face et bien bloqués, en pareil cas, nous savons ce qui se passe chez les anglo-saxons, chez les américains, par exemple, on cherche le compromis. Malheureusement, l'histoire de France a démontré que nous ne sommes pas un peuple de compromis et qu'en pareil cas, on se heurte violemment et on s'en tire, finalement, par la mainmise de l'un sur l'autre ou de l'autre sur l'un, si c'est l'exécutif qui jette le législatif dehors, cela s'appelle un coup d'Etat et si c'est le législatif qui jette l'exécutif dehors, cela s'appelle une révolution. Nous sommes passés, tout au long de notre histoire, de coup d'Etat en révolution et de révolution en coup d'Etat, ce n'est pas ce que je souhaite pour la France demain ».

Georges Pompidou nous explique donc que la majorité parlementaire devrait être conforme à la majorité présidentielle mais qu'il revient au président de la République de se déterminer en fonction de telle ou telle majorité à l'Assemblée Nationale. Il ne souhaite néanmoins pas dévoiler son attitude vis à vis d'une éventuelle cohabitation avec la coalition socialiste et communiste avant les élections législatives de mars



1973 parce qu'il souhaite conserver ses marges de manœuvre avant de connaître le résultat des élections. Il pense néanmoins que le chef de l'Etat conservera plusieurs armes constitutionnelles dans une éventuelle situation de partage du pouvoir.



# 1.1.3. La doctrine institutionnelle du président de la République Valéry Giscard d'Estaing vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1974-1981

Le président de la République Valéry Giscard d'Estaing ne s'est pas non plus retrouvé en situation de cohabitation au cours de son mandat dans les années 1974-1981 mais il a été amené à s'exprimer à ce sujet, ainsi, contrairement à ses deux prédécesseurs, il s'est ouvertement rallié à la notion de cohabitation, exprimant sa volonté de rester en fonction si la gauche parvenait au pouvoir à l'occasion des élections législatives de mars 1978. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1974-1981.

Valéry Giscard d'Estaing nous exprime sa volonté de rester en fonction à l'Elysée jusqu'au terme de son mandat au cours d'un entretien télévisé avec le journaliste Jacques Chancel au palais de l'Elysée le 16 juin 1976 sur TF1: « j'ai été élu pour sept ans, j'ai donc un contrat, je suis le seul à l'avoir et je dirais que pendant cette durée de sept ans, personne d'autre ne l'aura, parce qu'il y aura des élections législatives dans lesquelles les députés seront élus dans des arrondissements et donc dans des départements, il n'y aura pas d'élections nationales. Il n'y aura aucune circonstance où tous les français et toutes les françaises auront à choisir leur président, à partir du moment où on a demandé à remplir un tel mandat, on a l'obligation de l'exercer pour son terme normal. Et cela fait partie d'une autre de mes idées que je répète souvent auxquelles on accorde parfois un accueil sceptique, c'est que je crois que nous devons nous habituer à un fonctionnement beaucoup plus régulier de notre vie démocratique, par exemple vous vous souvenez depuis deux ans on a annoncé périodiquement que les élections seraient anticipés ... ».

Il souhaite en effet que les élections législatives aient lieu à leur date convenue : « on le dit encore, alors j'ai toujours dit, je ne vois pas pourquoi les élections seraient anticipées, elles sont prévues pour 1978 sauf situation exceptionnelle, il n'y a qu'à les tenir en 1978 et je dirais comme président de la République c'est la même chose. J'ai été élu pour sept ans, il est normal que j'exerce mes fonctions pour sept ans, cela fait



partie de la même dédramatisation de la vie politique française, il faut s'habituer à avoir des situations stables dans notre vie publique ».

Valéry Giscard d'Estaing prononce une déclaration au cours d'une conférence de presse au palais de l'Elysée le 17 janvier 1977, il rappelle une nouvelle fois que le président de la République est élu pour sept ans et qu'il respectera ce terme : « le président de la République, dans nos institutions, est chargé de veiller au respect de la Constitution, que dit la Constitution ? Elle dit que le président de la République est élu pour sept ans, le président de la République, chargé de veiller au respect de la Constitution, commence par s'imposer ce respect à lui même, j'ai été élu pour sept ans et j'accomplirais donc, bien entendu, complètement mon mandat ».

Il souligne qu'il ne restera pas inerte si les libertés des français sont menacées dans le cadre d'une coexistence éventuelle avec les partis socialiste et communiste : « le président de la République a deux fonctions, il doit assurer le bon fonctionnement des institutions, il est, comme on dit, le garant des institutions, il est en même temps, le protecteur des libertés des français quelles que soient les circonstances, je serais donc le garant des institutions et le protecteur des libertés des français ».

Valéry Giscard d'Estaing nous dévoile en détails son attitude vis à vis de l'éventuelle arrivée de la gauche au pouvoir à l'occasion des élections législatives au cours de l'émission les dossiers de l'écran le 1er février 1977 sur Antenne 2 : « c'est une question que l'on pose souvent et les français sont déçus qu'on ne leur apporte pas une réponse claire et vous allez voir qu'en réalité, le président de la République est amené à dire un certain nombre de choses et par contre à ne pas prendre position sur un certain nombre d'autres. D'abord, je note par rapport à la table, qu'il y a autour de cette table des personnes qui considèrent que ce ne serait pas du tout une catastrophe, que ce serait une bonne politique pour la France mais enfin votre sentiment n'est pas celui là et c'est également, je ne vous le cache pas, le mien ... ».

Il explique que les Constitutions sont faites pour être appliquées et que le président de la République doit faire respecter l'expression du suffrage universel : « alors il y a deux questions et souvent et c'est ce qui explique la réponse, qui soulève des problèmes, il y a deux questions qui est de savoir ce que le président de la République



doit faire et devrait-il dans ce cas là respecter démocratiquement l'expression du suffrage universel et deuxièmement est-ce que cela veut dire qu'il approuverait un choix de cette nature? Il faut bien voir que les deux questions sont distinctes, les Constitutions sont faites pour faire face à toutes les situations, elles ne sont pas faites pour être uniquement appliquées dans les situations favorables ... ».

Il n'imagine pas que les pouvoirs du président de la République puissent être modifiés par une gauche qui deviendrait à la suite des élections législatives la majorité parlementaire : « j'ai estimé que lorsque j'avais fait acte de candidature pour être président de la République, j'ai fait acte de candidature pour exercer ma fonction quoi qu'il arrive car la Constitution de 1958 donne au président de la République des pouvoirs précis et étendus et que dans l'hypothèse d'un succès de l'opposition, elle ne pourrait pas modifier. Car vous savez très bien que la modification constitutionnelle, c'est compliqué, qu'il faut une forte majorité à l'Assemblée Nationale, une forte majorité au sénat, ensuite un congrès et quels que soient les pronostics qu'on puisse faire sur les élections de 1978, je considère comme tout à fait invraisemblable que la Constitution puisse être modifiée. Et donc le président de la République gardera ses pouvoirs, ce qui veut dire que je garderais mes pouvoirs ».

Il déclare qu'il sera présent si la sécurité et la liberté des français étaient menacées : « vous vous placez dans l'hypothèse où les français auraient choisi en majorité puisque c'est cela votre hypothèse, l'application d'un programme type programme commun. Alors le premier point, c'est qu'il est important pour la sécurité de la France, pour les libertés des français, pour la vie constitutionnelle de savoir qu'ils n'ont pas un président de la République qui en cas de difficultés ou de tensions politiques, tout à coup s'efface. Bon, il est au contraire essentiel de savoir que j'accomplirais, je vous préviens, mon mandat présidentiel pour la durée qu'il m'a été confié et il peut se faire qu'il y ait des circonstances où les français s'en réjouissent ... ».

Il pense qu'il devra néanmoins se soumettre à l'expression démocratique du peuple si ce dernier fait le choix d'une autre politique : « alors s'il y a une majorité démocratique des français qui fait le choix le choix d'une certaine politique, je dis ce que disait mon prédécesseur, le président Pompidou, c'est que naturellement, il sera tenu compte de la volonté démocratique des français et il n'est pas possible dans une



démocratie de faire autrement. Comment en sera t'il tenu compte ? Cela dépendra de la manière dont cette volonté se sera exprimée et il ne faut jamais imaginer une situation parce qu'il y a toujours plusieurs types de situations possibles. Mais je considère que dans une démocratie, personne n'a le droit de dire que s'il y avait une volonté démocratique des français, librement exprimée, il s'y opposerait alors on en tire la conclusion tout à fait étrange, n'est-ce pas, et malveillante de dire : « ah mais comment alors au fond, vous êtes prêt à vous accommoder d'une telle situation ? ». Je ne suis pas prêt à m'en accommoder, je dis simplement que s'il y a une expression démocratique, elle existe et c'est un fait de la vie politique française, que personne et notamment quelqu'un qui applique la Constitution n'a le droit de l'ignorer ... »

Il rappelle que s'il n'avait pas été élu en 1974, le programme commun serait aujourd'hui appliqué en France : « alors je voudrais vous rappeler quelque chose, c'est que si le programme commun n'est pas à l'heure actuelle appliqué en France, c'est parce que j'ai été élu président de la République. Et j'ai été élu président de la République et à l'époque n'est ce pas, d'autres ne l'auraient pas été. Je vous rappelle ce qu'était l'atmosphère de 1974, ce n'est pas parce que j'avais un talent particulier, ce n'est pas ce que je veux dire mais c'est parce que ce que je proposais à la France m'a permis d'être élu. Et si j'avais pris des positions de combat, véhémentes, d'agression vis à vis d'une grande partie des français ou de l'opposition, je n'aurais pas été élu. Et à l'époque actuelle, il y aurait donc deux ans et demi que la France vivrait sous le régime du programme commun, j'ai donc qualité, plus que quiconque en France, je dis bien plus que quiconque n'est ce pas à dire que si le programme commun n'est pas appliqué en France, c'est en raison de l'action que j'ai conduite moi même ».

Valéry Giscard d'Estaing prononce un discours à Carpentras le 8 juillet 1977, il souhaite que la majorité soit une majorité de combat pour le progrès : « j'invite la majorité à être une majorité de progrès, composée d'hommes et de femmes de progrès, qui ne ressent que la France aspire à un progrès pacifique, ordonné, juste et libéral ? Dès que nous en réunissons les conditions, aussitôt la France respire. Ce qu'elle souhaite, ce n'est pas une majorité de combat, mais une majorité combattant pour le progrès, quel est à cet égard, le rôle du président de la République ? »



Il s'offusque ensuite du fait que le parti communiste prévoit de procéder à une modification de la Constitution et de modifier le rôle et la fonction présidentielle : Le président de la République n'est pas un chef de parti mais il a la première responsabilité politique de la France, cette responsabilité, je l'exercerai d'abord aujourd'hui par une solennelle mise en garde, on a pu lire dans une publication récente du parti communiste, ce que devraient devenir nos institutions dans l'hypothèse d'une victoire de l'opposition. La Constitution de la France a été ratifiée par le peuple français, elle ne sera pas modifiée par des rédacteurs de brochures ... ».

Il explique qu'il veillera au respect de la Constitution et qu'il fera s'il le faut appel à tous les démocrates : « je veillerais en toutes circonstances à ce que la Constitution de la France soit respectée. Je ferais s'il le faut appel à tous les démocrates et on verra s'il existe dans notre pays républicain des amateurs de coup d'Etat ... ».

Il annonce enfin qu'il prendra bientôt la parole afin d'indiquer le bon choix pour la France : « et puis comme je l'ai annoncé, j'indiquerais le bon choix pour la France. Je m'exprimerais dans le cadre de mes fonctions et sous une forme qu'il m'appartient seul de déterminer mais j'entends placer les françaises et les français devant toutes les conséquences de leur choix aux élections législatives de 1978 ».

Valéry Giscard d'Estaing prononce un discours à Verdun sur le Doubs le 27 janvier 1978, il souhaite aborder devant les français les conséquences économiques de l'application du programme commun : « je vous ai parlé du programme commun en 1974 pendant la campagne présidentielle et vous m'avez donné raison, mon jugement n'a pas changé et il n'est pas lié aux prochaines élections, j'ai le devoir de vous redire ce que j'en pense, parce qu'il ne s'agit pas pour moi d'arguments électoraux mais du sort de l'économie française. L'application en France d'un programme d'inspiration collectiviste plongerait la France dans le désordre économique, non pas seulement comme on veut le faire croire, la France des possédants et des riches mais la France où vous vivez, la vôtre, celle des jeunes qui se préoccupent de leur emploi, celle des personnes âgées, des titulaires de petits revenus, des familles, la France de tous ceux qui souffrent plus que les autres de la hausse des prix. Elle entraînerait inévitablement l'aggravation du déficit budgétaire et la baisse de la valeur de notre monnaie, avec ses conséquences sur le revenu des agriculteurs et sur le prix du pétrole qu'il faudra payer



plus cher, elle creuserait le déficit extérieur, avec ses conséquences directes sur la sécurité économique et sur l'emploi. Une France moins compétitive serait une France au chômage. Toutes les études qui ont été faites par des personnalités non politiques, toutes les expériences qui ont eu lieu chez nos voisins aboutissent à la même conclusion, il n'existe pas un seul expert, un seul responsable européen pour dire le contraire, tout cela, votre réflexion permet de le comprendre ».

Il déclare ensuite qu'il ne pourra pas empêcher la mise en œuvre de ce programme commun de gouvernement : « vous pouvez choisir l'application du programme commun, c'est votre droit mais si vous le choisissez, il sera appliqué, ne croyez pas que le président de la République ait dans la Constitution les moyens de s'y opposer et j'aurais manqué à mon devoir si je ne vous avais pas mis en garde ».

Valéry Giscard d'Estaing nous fait donc part de sa volonté de rester en fonction si socialistes et communistes remportaient les élections législatives de mars 1978, souhaitant manifestement respecter le vote de ses électeurs de 1974 et accomplir jusqu'à son terme son mandat. Il explique également que les Constitutions sont faites pour être appliquées et que le chef de l'Etat doit faire respecter l'expression du suffrage universel, dans les situations favorables comme défavorables. Il déclare ainsi qu'il laissera donc la gauche gouverner mais qu'il restera néanmoins attentif aux libertés et à la sécurité de ses compatriotes. Il ne considère pas enfin que la Constitution et que les pouvoirs du président de la République puissent être modifiés par ses adversaires mais se montrera intraitable s'il en était autrement. Valéry Giscard d'Estaing a donc une lecture de la Constitution assez différente de ses deux prédécesseurs et contribue ainsi à définir une nouvelle norme institutionnelle, qui sera pérenne à l'avenir, en se situant favorablement vis-à-vis de la notion de cohabitation.



# 1.2. LA DOCTRINE INSTITUTIONNELLE DE LA MAJORITÉ PARLEMENTAIRE VIS À VIS DE LA NOTION DE COHABITATION AU COURS DES ANNÉES 1958-1981

### 1.2.1. Les débats autour de la notion de cohabitation au cours des années 1958-1969

#### Les commentaires de Michel Debré

Michel Debré a soutenu le retour aux affaires du général de Gaulle à la faveur de la crise algérienne en 1958 et devient ministre de la justice en juin 1958, il est à ce titre un des principaux rédacteurs de la Constitution de la 5ème République d'octobre 1958 et devient par la suite le premier Premier ministre de la 5ème République sous l'autorité du président de la République Charles de Gaulle entre janvier 1959 et avril 1962. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1958 1969.

Michel Debré réalise un entretien télévisé le 15 septembre 1958 à l'occasion de la campagne pour le référendum sur la Constitution de la 5ème République, il nous explique alors que le président de la République pourrait très bien entrer en conflit avec l'Assemblée Nationale, c'est une possibilité : « l'essence de la démocratie, c'est le conflit, il n'y a pas de conflit en régime de dictature, ou du moins les conflits ne sont pas apparents et se terminent dans le sang, en démocratie, la discussion politique aboutit par la forces des choses à des conflits. On dit la séparation des pouvoirs est caduque, elle est caduque du point de vue de la doctrine, mais s'il n'y a pas une certaine séparation des responsabilités, on aboutit soit à la confusion, c'est bien ce que nous avons vu, soit à la dictature, c'est bien ce que l'on pouvait voir ... ».

Il souligne ainsi que le président de la République serait conduit à dissoudre l'Assemblée Nationale en cas de conflit avec sa majorité parlementaire : « le rôle du président de la République est de régler les conflits entre le gouvernement et le parlement et il les règle, non pas tant par ses pouvoirs propres, de décision, mais par



le fait qu'il sollicite la décision du conseil constitutionnel ou qu'il sollicite la décision par référendum ou par dissolution, que veut-on dire, le président de la République créerait un conflit ? Par exemple, c'est le seul cas, où il voudrait imposer à l'Assemblée Nationale un Premier ministre dont celle-ci ne voudrait pas, et à qui elle refuserait la confiance, il n'y a qu'une manière de régler le conflit, et pour le président de la République de marquer son autorité, c'est de donner la parole au peuple par voix de dissolution. Et la peur du suffrage populaire est en vérité l'arrière pensée de tous ceux qui critiquent car ils demeurent dans cette idée qui n'est absolument pas républicaine que la souveraineté nationale est donnée à une Assemblée. En réalité, il n'y a pas d'Assemblée souveraine, la seule souveraineté, c'est le peuple et le président de la République fait appel à lui en cas de conflit, il n'y a pas de méthode plus démocratique et plus libérale si l'on veut rester dans un régime de liberté ».

Michel Debré réalise un débat avec Gaston Defferre le 14 novembre 1966 sur la 1êre chaîne, il déclare qu'il ne croit absolument pas que l'opposition soit en mesure de former un gouvernement si elle sortait victorieuse des élections législatives de mars 1967 : « vous imaginez aisément, je le crois, que l'UNR sera encore la plus grande formation politique et la plus grande formation politique par la force et la nature des choses sera celle vers laquelle le général de Gaulle se tournera pour désigner son Premier ministre, lequel Premier ministre essaiera de grouper une majorité. Et je ne vois même pas d'autres hypothèses car l'hypothèse que vous indiquez, est-ce que cela signifierait par hasard que la Fédération aurait la majorité sans les communistes, non, alors la Fédération aura la majorité avec l'extrême droite, où est le gouvernement possible ? ».

Il pense que le général de Gaulle constituera un gouvernement avec des hommes « sûrs et rationnels » si sa majorité parlementaire est atténuée : « ne cherchez donc pas des hypothèses vaines ou des hypothèses d'école, en vérité, la chose est simple et claire, ou bien il y aura une majorité cohérente et effectivement les problèmes seront simples, nous serons une démocratie avec une majorité ferme, soutenant un gouvernement ou cette majorité sera légèrement atténuée et on cherchera des hommes ou des esprits clairs qui voudront bien derrière le général de Gaulle continuer la politique de la France, voilà les hypothèses réalistes et il n'y en a pas d'autres ».



Il met encore en évidence les contradictions de l'opposition : « je vais vous dire le fond des choses telle que l'histoire des dernières années l'a bien montré : le général de Gaulle regarde quel est l'intérêt de la France et la valeur de son gouvernement or dans votre hypothèse, qu'est ce que c'est que cette Fédération qui va venir au pouvoir ? Elle va venir au pouvoir avec quel appui ? Avec quelle majorité ? Je suppose que vous puissiez former un gouvernement, bien, mais quelles sont les chances que vous ayez de former un gouvernement ? Vous, Fédération, voulant encore une fois l'Europe intégrée, l'Europe atlantique et soutenu par les communistes qui sont contre, vous ou bien Fédération, vous tournant vers les modérés et affirmant par exemple que les fonds publics vont seuls à l'école publique et voulant vous allier avec des modérés qui n'acceptent pas ce système, de tous côtés, je ne vois que contradictions ».

Michel Debré ne pense donc pas que les partis de l'opposition soient en mesure de surmonter leurs contradictions et de former un gouvernement au cours des élections législatives de 1962 ou de 1967. Il ne se prononce pas clairement sur une éventuelle contradiction entre le président de la République et l'Assemblée Nationale si socialistes et communistes sortaient victorieux des élections législatives de 1967 mais il est convaincu que le général de Gaulle saura de toute manière s'entourer d'hommes qu'ils jugera sûrs et rationnels afin de continuer à mettre en œuvre sa politique.



#### Les commentaires du Premier ministre Georges Pompidou

Georges Pompidou a été le directeur de cabinet du général de Gaulle entre juin 1958 et janvier 1959, membre du Conseil Constitutionnel de mars 1959 à avril 1962 avant de devenir Premier ministre en avril 1962. Il a notamment été amené à s'exprimer sur la cohabitation à l'occasion des élections législatives de novembre 1962 et de mars 1967. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1958-1969.

Le général de Gaulle, au mois de septembre 1962, annonce son intention de modifier la Constitution afin que le président de la République soit désormais élu au suffrage universel, les conséquences sont connues : la majorité des parlementaires déposent une motion de censure contre le gouvernement et le chef de l'Etat dissout dans la foulée l'Assemblée Nationale. Les français ratifient par la suite le mode d'élection du président de la République au suffrage universel direct par référendum le 28 octobre 1962 et de nouvelles élections législatives sont prévues pour le mois de novembre. Le Premier ministre Georges Pompidou souhaite alors tout naturellement qu'une majorité parlementaire cohérente soutienne l'action du général de Gaulle au cours de ces élections législatives afin de consolider les institutions de la 5ème République.

Georges Pompidou réalise un entretien télévisé le 21 novembre 1962 sur la 1ère chaîne, il nous fait part de sa satisfaction de voir que la majorité présidentielle est en tête du premier tour des élections législatives de novembre 1962 : « je ne peux pas dire que j'ai été surpris ... je m'attendais à un grand succès des candidats de la 5ème République, je m'y attendais parce que je crois à la logique et même au bon sens du peuple français et que ayant voté oui au référendum du 28 octobre, j'aurais été très étonné qu'il donna une majorité trois semaines après aux partisans du non ».

Il souhaite mettre en évidence la nécessaire cohérence au sommet de l'Etat : « je sais bien que dans cet espoir, au fond, un certain nombre de gens avaient laissé entendre qu'il serait utile d'avoir un frein mais d'abord un frein, le frein en politique, il existe, ce sont les règles de la Constitution. Et puis ensuite la nécessité d'avoir un frein dont je conviens n'enlève rien à la nécessité fondamentale de l'unité de la direction. Voyezvous en politique, c'est comme quand on conduit une voiture, si il y a un conducteur



qui appuie sur l'accélérateur et si il y a en un autre qui appuie sur le frein, eh bien, vous vous retrouvez dans le fossé. Si le pays avait envoyé au parlement une majorité hostile à la politique du général de Gaulle qu'il venait d'approuver, eh bien, je crois que la France se serait retrouvée dans le fossé elle aussi. Ceci étant dit, je le répète, je n'y croyais pas et j'y croyais d'autant moins que la signification de cette consultation électorale m'apparaissait parfaitement claire aux yeux de tous ».

Il souligne le lien entre le récent référendum sur le mode d'élection du président de la République et les élections législatives : « je crois d'abord que référendum et élections sont dans cette affaire étroitement liés, non pas bien sûr uniquement parce qu'ils ont lieu à trois semaines d'intervalles mais parce que pratiquement, ils portent sur le même sujet et qu'ils ont d'ailleurs la même origine. Après tout, si nous avons des élections, c'est parce qu'il y a eu la dissolution de l'Assemblée et si il y a eu dissolution de l'Assemblée, c'est parce que celle-ci a censuré le gouvernement pour avoir proposé au général de Gaulle le projet de loi d'un référendum ... ».

Il estime que ces élections ont confirmé les institutions de la 5ème République et la façon dont le général de Gaulle concevait et pratiquait sa fonction : « c'est donc bien le même enjeu et cet enjeu est important et il a parfaitement été expliqué par tout le monde, partisans et adversaires au cours d'une campagne électorale des plus ardentes et des plus complètes qu'on ait jamais vues. Le 28 octobre, le pays a répondu oui et en répondant oui, qu'a t'il voulu dire ? Il a dit et il a confirmé qu'il approuvait la Constitution de 1958 et les institutions de la 5ème République. Il a dit et il a confirmé qu'il considérait le président de la République comme son représentant chargé au nom du peuple d'assurer et de garantir l'unité, la stabilité, la continuité de notre politique. Il a dit, il a confirmé qu'il approuvait la façon dont le général de Gaulle avait conçu et pratiqué sa fonction. Il a dit et il a confirmé qu'il ne voulait ni du retour au régime exclusif des partis ni du régime d'Assemblée. Et il a dit cela contre tous les partis ou presque, contre tous les dirigeants ou presque. Et on aurait voulu qu'il se déjuge au point d'envoyer au parlement ceux là même qu'il venait de désavouer et en leur donnant le pouvoir d'entraver le fonctionnement de nos institutions et par conséquent de nous précipiter à nouveau dans des crises politiques, des secousses et des malheurs, je ne le croyais pas ».



Il pense que le gouvernement a besoin de s'appuyer sur une majorité cohérente, base d'un bon fonctionnement des institutions : « on parle de parti unique, je vous dirais même que c'est ce qui m'a fait m'interroger le plus sur les intentions profondes des dirigeants et de certains états majors de partis parce qu'enfin, il a semblé que la seule idée qu'il puisse y avoir à l'Assemblée Nationale une majorité cohérente désirant travailler et cohabiter loyalement en harmonie avec le gouvernement et avec le président de la République, cette seule idée leur apparaissaient scandaleuse et pourtant qu'est-ce qu'il se passe aux Etats-Unis ? Est-ce que le parti démocrate n'a pas la majorité à la chambre des représentants ? Et en Angleterre, est-ce que le parti conservateur n'a pas la majorité à la chambre des communes ? C'est d'ailleurs la base du bon fonctionnement des institutions démocratiques, c'est ce qu'il nous a manqué dans le passé et c'est ce qui a été la cause de bien des déboires. En réalité, soyons sérieux où avons nous trouvé le parti unique ? Dans les régimes fascistes et dans les régimes communistes et où sont je vous le demande à l'heure actuelle les communistes et les fascistes ? Est ce qu'ils sont avec de Gaulle ? Ils sont contre lui, alliés peut-être entre eux et en tout cas hélas avec d'autres ».

Georges Pompidou réalise un entretien le 26 septembre 1966 sur la 1ère chaîne, il est amené à commenter la dernière émission télévisée du leader du Centre Démocrate, Jean Lecanuet, et ses projections de sièges parlementaires en prévision des futures élections législatives de mars 1967 : « vous évoquez là cet entretien, ce dernier Face à Face de monsieur Lecanuet et où monsieur Grendel, je pense par excès de politesse, vis à vis de son interlocuteur, a émis l'hypothèse que celui-ci pourrait se trouver avec par exemple 80 députés, je dois dire même que c'était assez amusant de voir monsieur Lecanuet prendre ces 80 députés et puis 5 minutes après ils étaient 100, 10 minutes après, ils étaient 150, heureusement, le Face à Face s'est arrêté, sans quoi, le Centre Démocrate avait la majorité, c'était du meilleur théâtre ... ».

Il n'imagine pas du tout que la majorité parlementaire actuelle puisse se retrouver en situation d'infériorité : « mais je ne crois pas que cela se passe ainsi, pour que la majorité actuelle puisse se trouver en infériorité de quelques 15 sièges sur la majorité absolue, il faudrait qu'elle perde quelques 50 sièges au moins au profit des communistes et de leurs alliés. Car le raisonnement de monsieur Lecanuet se fondait sur les chiffres de l'élection présidentielle et sur le nombre de voix qu'il avait obtenu



mais ce raisonnement, il aurait dû aussi l'appliquer à monsieur Mitterrand et au général de Gaulle. Et si les candidats du gaullisme ont toutes les voix qu'a obtenu le général de Gaulle et les candidats de monsieur Mitterrand toutes les voix qu'a obtenu monsieur Mitterrand, vous savez les résultats, eh bien, je peux vous les dire. Il y aura 325 députés de la majorité, il y aura 140 députés de monsieur Mitterrand et quant au Centre Démocrate, eh bien, il en aura 0. Ce n'est d'ailleurs pas étonnant puisque dans les départements, les deux ou trois départements ou circonscriptions où monsieur Lecanuet a obtenu le plus de voix, le général de Gaulle obtient la majorité absolue ou la frôle, c'est dire que tous ses candidats auraient été élus ... ».

Il pense qu'il continuera la même politique même s'il n'a pas de majorité parlementaire absolue, le Centre Démocrate étant laissé face à ses responsabilités : « imaginons qu'il manque 15 sièges à la majorité, que ferais – je?, me dites-vous, je ne devrais pas vous répondre car après tout, je ne suis pas automatiquement Premier ministre et c'est au président de la République qu'il appartiendrait de répondre. Je vous répondrais néanmoins à titre personnel si j'avais à faire à cette situation, comment réagirais-je? Eh bien, je considérerais que la politique que nous avons menée jusqu'ici, qui a été approuvée par le pays quand il a réélu le général de Gaulle doit continuer et par conséquent je formerais un gouvernement en tenant compte un petit peu bien sûr de la composition de l'Assemblée, c'est normal, c'est le régime démocratique, c'est ce qu'il nous reste de régime parlementaire puisque notre régime est au fond moitié présidentiel, moitié parlementaire. Je tiendrais compte donc de cette composition et je verrais bien ce que me diraient les députés auxquels je proposerais un portefeuille. Et puis, je ferais la même politique et je la continuerais et je verrais bien alors si ce groupe-charnière qui serait celui du Centre Démocrate et qui aura 30 ou 35 ou 40 députes compte tenu du rôle des personnalités, des questions locales, si ce groupe-charnière prendrait la responsabilité de s'unir à ces communistes qu'il prétend combattre pour renverser le gouvernement ou pour voter une motion de censure, s'il prend cette responsabilité, eh bien, j'imagine que le pays lui en voudrait et qu'on pourrait lui donner l'occasion de le manifester ».

Georges Pompidou réalise un entretien le 19 janvier 1967 sur la lère chaîne, il constate que les formations de l'opposition ont réussi à cumuler les inconvénients de la division et de la collusion, ceci afin de chasser le pouvoir actuel : « je trouve que



l'opposition ou plutôt les oppositions réussissent à cumuler les collusions et les divisions, les divisions et les collusions, pourquoi ? Parce qu'il n'y a d'accord que pour l'élection, que pour rassembler des suffrages sur son nom ... car comme l'a dit monsieur Mendès France, figurez-vous au printemps dernier si je ne me trompe, il n'y a pas d'alliance justifiable entre des hommes qui ne sont pas capable de souscrire les mêmes engagements et une élection uniquement pour se faire élire, uniquement pour éliminer le pouvoir personnel comme on dit. C'est à dire en réalité pour prendre les places de la majorité actuelle, eh bien, une entente de cet ordre n'est pas valable, ce n'est pas une véritable alliance car il n'y a derrière ni gouvernement possible ni programme commun ni action définie, il n'y a rien. Alors je vous dis, ils ont en effet réussi et ils ont réussi à être à la fois divisés et en même temps alliés uniquement pour essayer de renverser la majorité, je trouve qu'ils cumulent les inconvénients et que notre indignation est aussi justifiée contre la division que contre la collusion ».

Georges Pompidou nous explique donc que le gouvernement a besoin de s'appuyer sur une majorité parlementaire cohérente à l'Assemblée Nationale, cet état de fait constituant ainsi la base d'un bon fonctionnement des institutions. Le Premier ministre se montre également confiant sur le résultat des élections législatives de novembre 1962 et de mars 1967, récusant une victoire des partis de l'opposition et considérant d'ailleurs que ces formations politiques réussissent à cumuler les inconvénients de la division et de la collusion à seule fin de chasser le pouvoir actuel.



#### Les commentaires du président de l'Assemblée Nationale Jacques Chaban Delmas

Jacques Chaban Delmas a été trois fois ministre au cours de la 4ème République : ministre des travaux publics, des transports et du tourisme entre septembre 1954 et février 1955, ministre d'Etat entre février 1956 et juin 1957 et ministre de la défense nationale et des forcées armées entre novembre 1957 et mai 1958, il devient ensuite le premier président de l'Assemblée Nationale de la 5ème République entre décembre 1958 et juin 1969. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1958-1969.

Jacques Chaban Delmas est l'invité de l'émission En direct avec le 29 janvier 1968 sur la lère chaîne, il nous explique les origines de la notion, assez contestée, de domaine réservé et nous montre qu'il avait ainsi cherché à définir, à l'adresse des militants gaullistes à Bordeaux, l'attitude à avoir vis à vis du général de Gaulle en matière d'affaires extérieures : « c'était en 1959 exactement, disons il y a à peu près dix ans, à Bordeaux dans ma ville ... c'était devant le congrès de l'Union pour la Nouvelle République ... et je me suis efforcé de déterminer pour les membres de ce congrès, comme le font tous les chefs politiques devant leurs formations politiques, ... j'ai donc à l'usage des militants, ils étaient 2000 ou 3000, déjà, j'ai précisé quel devait être l'attitude des militants vis à vis du général de Gaulle ... » .

Il avait précisé qu'il lui paraissait convenable que l'autorité du général de Gaulle puisse s'exercer librement dans le domaine des affaires extérieures et le domaine de la défense : « et je leur ai dit qu'il me semblait à l'époque que pour les affaires étrangères, l'Algérie, les affaires africaines et la défense, il me paraissait convenable que nous admettions que l'autorité du général de Gaulle puisse s'exercer librement, voilà ce que j'ai dit ... librement, c'est à dire que l'on pouvait, naturellement aucun de nous n'était empêché d'aller discuter avec le général de Gaulle, du moins pour ceux qui avait la possibilité de le faire et j'ai cette chance ... mais je veux dire par là qu'il eût été ridicule que le congrès de l'UNR indiquât dans une motion au général de Gaulle voilà comment vous devez agir en matière internationale, voilà ce que devez penser en matière algérienne. C'était d'ailleurs une époque si vous me permettez de vous le rappeler où personne ne se pressait au portillon ni se bousculait pour expliquer au général de Gaulle ce qu'il y avait à faire, bon, il me semble m'en



souvenir, bon très bien, alors souvenons-nous en, souvenons-nous en et nous ne le voulons pas en plus car ce serait un comble alors voilà ce qu'il s'est passé ... ».

Il pense qu'il avait ainsi eu raison de s'adresser de cette manière là aux militants mais que sa théorisation du domaine réservé n'avait pas vocation à devenir norme constitutionnelle : « là dessus très aimablement, on a amplifié le champ de mes paroles et on a dit que cela s'adressait à la France entière, à tous les citoyens et également au milieu politique, bon, cela n'était pas cela, cela n'était pas cela ... quand vous vous adressez aux militants en leur disant, voilà quelles sont les relations que nous devons avoir avec le général de Gaulle et je tiens le discours à votre disposition. Il y avait dans mon discours une partie d'ordre général et il y avait une partie d'ordre intérieur, c'était le début du discours et le début du discours, c'était précisément pour expliquer aux militants comment je croyais moi que les militants devaient se comporter à l'égard du général de Gaulle, bon, par conséquent, c'était cela et rien d'autre, c'était clair et cela n'est pas nouveau, je ne suis ni le premier ni le dernier à agir de la sorte, on a fait, je dois le dire une fortune à ce mot de domaine réservé ... ».

Il nous montre pourtant que la personnalité du général de Gaulle et le cours des événements ont conduit à inscrire ce devoir d'orientation du président de la République comme norme constitutionnelle : « eh bien, l'expérience l'a montré, que peut-être parce que le général de Gaulle a une personnalité très forte mais peut-être aussi parce que le monde est de plus en plus dangereux et de plus en plus difficile et les événements de ces derniers jours nous le rappelleraient si nous étions tentés par légèreté de l'oublier. Il est apparu qu'en effet le président de la République avait à donner des orientations, depuis le référendum de 1962 d'ailleurs, depuis que le président de la République est élu au suffrage universel, il n'est pas douteux que cette orientation, que le général de Gaulle a progressivement imposé dans les faits, cette orientation demeurera valable dorénavant et que pas un président de la République sauf à ne pas exercer sa tâche, à ne pas accomplir sa mission, ne pourra maintenant se passer ou plutôt ne pas accomplir ce devoir, voyez-vous d'orientation ... ».

Il constate que cette orientation a également eu tendance à jouer dans tous les domaines lorsque l'intérêt national était en jeu : « mais alors on s'est aperçu que cette orientation ne jouait pas seulement dans trois domaines ou dans deux domaines mais



que cette orientation pouvait jouer dans tous les domaines dès l'instant que l'intérêt national le plus élevé est en cause. Je crois que c'est là une modification qui s'est produite au cours des années, à la fois par l'action du général de Gaulle, président de la République, par la pression des événements notamment internationaux et enfin à la suite de la décision du peuple français d'élire au suffrage universel le chef de l'Etat, cela me paraît très important et je pense ne choquer personne en le rappelant ... ».

Jacques Chaban Delmas nous explique donc les origines de la notion, souvent contestée, de domaine réservé, il nous montre qu'il avait cherché à définir, à l'adresse des militants gaullistes, l'attitude à avoir vis à vis du général de Gaulle en précisant qu'il lui paraissait convenable que l'autorité du président de la République puisse s'exercer librement dans le domaine des affaires extérieures et de la défense. Le maire de Bordeaux a ensuite constaté que la personnalité du général de Gaulle et le cours des événements internationaux avaient conduit à inscrire cette notion de domaine réservé et ce devoir d'orientation du président de la République comme norme constitutionnelle. Il a enfin remarqué que le président de la République a pu également s'investir dans d'autres domaines lorsque l'intérêt national était en cause.

Nous pouvons noter que le président de la République François Mitterrand saura bien évidemment réutiliser cette notion de « domaine réservé » afin de définir à la fois son rôle et sa fonction au cours de la première cohabitation entre 1986 et 1988.



### 1.2.2. La dénonciation conservatrice de la notion de cohabitation au cours des années 1974-1978

#### Les commentaires du président du RPR Jacques Chirac

Jacques Chirac devient le Premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing en mai 1974, il gouverne pendant deux ans et met en œuvre de nombreuses réformes mais suite à des différends avec le chef de l'État autour de la politique économique et sociale mais aussi de son rôle et de ses pouvoirs de Premier ministre, il démissionne avec fracas de ses fonctions en août 1976. Il choisi alors de se lancer dans la rénovation du vieil appareil gaulliste en fondant le RPR, le Rassemblement pour la République, en décembre 1976. Jacques Chirac continue par la suite à avoir de sérieux désaccords avec le président de la République : sur les problèmes économiques et sociétaux mais également sur les sujets politiques et institutionnels. Nous avons ainsi vu que Valéry Giscard d'Estaing semblait se résoudre à l'idée d'une cohabitation suite à une éventuelle victoire de la gauche aux élections législatives de mars 1978 mais Jacques Chirac, qui semble avoir une autre lecture des institutions, se situe contre l'idée d'une cohabitation. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1974-1978.

Jacques Chirac est l'invité de l'émission Cartes sur table le 22 juin 1977 sur Antenne 2, il nous explique que le général de Gaulle et Georges Pompidou s'étaient complètement engagés aux côtés de leurs majorités à la veille d'élections législatives contrairement donc à ce que fait Valéry Giscard d'Estaing: « dans le passé, nous avions dans le cadre de nos institutions et c'était de droit non écrit, en fait c'était une réalité politique, une option qui était prise par les présidents de la République, c'était vrai du général de Gaulle, c'était vrai de monsieur Pompidou, au terme de laquelle, il ne faisait de doute pour personne qu'ils assumaient personnellement la responsabilité de leur majorité, ce qui les conduisaient à s'engager eux-mêmes dans le combat politique au moment des élections législatives. Cela a été vrai du général, cela a été vrai de monsieur Pompidou, à partir de là naturellement ils en tiraient un certain nombre de conclusions et notamment ils excluaient la possibilité de rester dans le cas où leurs candidats auraient été battus globalement à l'Assemblée ».



Il pense que le général de Gaulle et Georges Pompidou ne seraient pas restés en fonction s'ils avaient perdu les élections législatives : « il n'a jamais fait de doute pour personne et le général l'a illustré alors qu'il n'y était absolument pas obligé lorsque le référendum de 1969 n'a pas été positif pour lui ... il n'a fait de doute pour personne que ni le général de Gaulle ni monsieur Pompidou n'auraient envisagé de rester et de présider un conseil des ministres qui soient composé de socialistes et de communistes. Et d'ailleurs, à la veille des élections, de la façon la plus claire, ils s'étaient engagés, monsieur Pompidou est même allé, si vous vous en souvenez bien, jusqu'à s'engager entre les deux tours des élections de 1973 avec d'autres phrases et il avait indiqué clairement et publiquement dans une autre conférence de presse : « de quel droit monsieur Mitterrand prétend qu'il me gardera s'il gagne ? etcetera » ».

Il précise qu'ils n'ont pas clairement exprimé leurs positions parce qu'un homme d'État ne fait pas connaître à l'avance sa position dans une conjoncture qui n'est pas encore arrivée : « tout ceci était à l'époque tout à fait clair, naturellement, cela n'a jamais été exprimé de façon aussi nette pour une raison simple, c'est qu'un homme d'Etat ne fait pas connaître à l'avance la position qui sera la sienne dans une conjoncture qui n'est pas encore arrivée et qu'il ne connaît pas mais c'était tout à fait net ... le président Pompidou ajoutait même « et ce gouvernement que je nommerais, je le ferais présider par Michel Debré », ce qui en réalité exprimait de sa part une sorte d'ironie sur des événements qui n'avaient d'ailleurs rien de plaisant ».

Il constate que l'attitude de Valéry Giscard d'Estaing est donc tout à fait différente même si elle est également parfaitement légitime : « la situation aujourd'hui est tout à fait différente, le président de la République a une autre conception de nos institutions qui est d'ailleurs parfaitement légitime et que personne ne peut contester puisque seul détenteur de la légitimité par son élection et gardien de la Constitution, il est seul à même de l'interpréter comme il le souhaite. Et dans le cas particulier, il l'interprète tout à fait au pied de la lettre, rien n'oblige le président de la République à assumer sa majorité, rien ne l'oblige à démissionner si cette majorité est battue ... ».

Il note que son attitude affaiblit la majorité actuelle : « mais le fait d'indiquer clairement que son option est de rester comme président de la République si la gauche gagne et s'il y a une majorité à l'Assemblée nationale et donc un gouvernement et un



Premier ministre de l'union de la gauche transforme complètement les données du problème interne : d'abord cela affaiblit la majorité incontestablement car nombreux sont celles ou ceux qui ne se rendent pas très bien compte de ce qu'il va se passer, parce que ma foi, ils sont un peu éloignés des réalités politiques. Et qu'ils se disent au fond c'est très bien, on mettra monsieur Giscard d'Estaing à l'Elysée, monsieur Mitterrand à Matignon et tout cela sera pour le mieux dans le meilleur des mondes, n'est ce pas. Hélas, cela ne se passera évidemment pas du tout comme cela, la majorité n'est plus supportée par le président de la République, cela change tout ».

Il estime que Valéry Giscard d'Estaing ne peut plus prétendre conduire sa majorité au combat politique : « le président de la République a été parfaitement clair, il a dit effectivement qu'à la veille des élections, il indiquerait le bon choix, c'est à dire ce qu'il lui semblait souhaitable et on ne peut pas douter du fait qu'il se prononcera contre le choix du programme commun. Mais il a indiqué aussi de la façon la plus claire que en cas de victoire de la gauche, il maintiendrait les institutions et resterait à l'Elysée, ce qui a pour conséquence qu'il n'assume pas politiquement sa majorité actuelle et donc qu'il ne peut pas, et d'ailleurs, il n'a pas exprimé le désir de le faire, la conduire au combat politique. Et s'il ne le fait pas, contrairement à ce qu'on fait ses prédécesseurs, personne ne peut le faire par délégation et nous en revenons à la nécessité de trouver entre les différents partis et mouvements de la majorité les moyens que nous trouverons car nos divergences de vues sont très modestes ».

Il regrette qu'il n'ait pas éprouvé le besoin de conforter sa majorité en s'engageant politiquement à sa tête mais il respecte sa décision souveraine : « je ne suis pas favorable au système des partis, je ne considère plus qu'aujourd'hui nous soyons dans le système de la 5ème République telle que nous l'avons connu dans le passé, mais en revanche, je ne me permettrais certainement pas de critiquer l'interprétation que donne de la Constitution le président de la République, il est seul à même de le faire et je ne me permettrais aucune critique sur ce point ... je n'ai pas à porter de jugement sur les options qui ont été prises par le président de la République ... je peux parfaitement regretter que le président de la République n'ai pas éprouvé le besoin de conforter sa majorité en s'engageant totalement à sa tête, ce qui aurait réglé tous les problèmes de chef de la majorité ... et en indiquant que, naturellement, il ne pourrait pas continuer à exercer la mission qui lui a été confié par le peuple à partir du



moment où ce même peuple lui enlevait les moyens de l'exercer. Bon, je peux effectivement le regretter mais je n'ai pas à le juger, le président de la République a été investi de la légitimité populaire, il est le gardien de nos institutions, le garant de la Constitution et c'est à lui de juger de l'interprétation qu'il lui donne mais c'est un fait politique qui implique naturellement un certain nombre de conséquences ».

Jacques Chirac est l'invité de l'émission Cartes sur table le 8 février 1978 sur Antenne 2, il nous explique qu'il sera le plus fidèle soutien aux institutions si une cohabitation entre le président de la République et la gauche s'instaurait au sommet de l'Etat : « si la gauche l'emportait, beaucoup de choses changeraient, beaucoup de choses changeraient et le président verrait alors probablement que le Rassemblement pour la République est le plus solide, le plus loyal et le plus fidèle soutien des institutions dont il est le gardien et il sera à ce moment-là probablement le seul ... ».

Il pense que François Mitterrand, assumant les fonctions de Premier ministre, serait tenté de redonner à sa fonction un certain nombre d'attributions et de pouvoirs qui appartiennent au chef de l'État: « monsieur Mitterrand, assumant les fonctions de Premier ministre, harcelé par le parti communiste car on peut imaginer qu'il le serait, contesté bien entendu par le Rassemblement pour la République, limité probablement un peu dans son action par le président de la République, se trouverait dans une situation probablement difficile. J'imagine, lui, qu'il a envisagé cette solution, je pense, moi, qu'il serait probablement conduit, non pas du tout que je lui fasse à cet égard un procès d'intention, ou pas du tout que j'imagine que c'est sa volonté, mais je dis qu'il serait probablement et je dirais même inéluctablement conduit à créer une situation nouvelle qui lui permette de prendre réellement le pouvoir. Soit en le récupérant à Matignon, c'est à dire en redonnant au Premier ministre un certain nombre d'attributions et de pouvoirs qui actuellement appartiennent au chef de l'Etat et qu'il est souhaitable que le chef de l'Etat puisse conserver, soit par tout autre procédé ou moyen qu'il pourrait imaginer mais enfin c'est une autre hypothèse ... ».

Il n'imagine pas que la crise puisse être telle qu'elle déboucherait sur la tenue d'une nouvelle élection présidentielle : « je ne pense pas et je ne souhaite pas que nous puissions en arriver là car ce serait la négation même de l'esprit de nos institutions, le président de la République a été élu pour une durée donnée, il a reçu un mandat du



peuple français pour une durée donnée de sept ans et il est fondamental qu'il puisse assumer son mandat jusqu'à son terme, quelles que soient les circonstances ... ».

Il nous fait néanmoins part de ses craintes institutionnelles sur la permanence des institutions de la 5ème République si François Mitterrand était à Matignon : « hélas, je le répète, dans l'hypothèse où monsieur Mitterrand serait amené à être désigné par le chef de l'Etat comme chef du gouvernement, cela créerait indiscutablement pour monsieur Mitterrand une situation où je ne verrais pas très bien comment il pourrait sortir sans remettre en cause l'esprit et la pratique de nos institutions ».

Jacques Chirac nous explique que le général de Gaulle et Georges Pompidou s'étaient complètement engagés aux côtés de leurs majorités à la veille d'élections législatives et constate donc que l'attitude de Valéry Giscard d'Estaing est tout à fait différente. Il regrette notamment que le président de la République n'ait pas éprouvé le besoin de conforter sa majorité en s'engageant politiquement à sa tête mais déclare qu'il respecte parfaitement sa lecture de la Constitution. Il semble néanmoins chercher à tirer parti de cette divergence de vue institutionnelle afin de se positionner lui-même comme le chef de la majorité, le chef de l'Etat ne pouvant pas le demeurer parce qu'il ne s'engagerait pas complètement avec elle. Jacques Chirac souligne également que le général de Gaulle et Georges Pompidou n'auraient jamais accepté de cohabiter avec des socialistes et des communistes s'ils avaient perdu les élections législatives, il semble ainsi lui aussi refuser de concevoir une cohabitation au sommet de l'Etat, considérant, comme son mentor Georges Pompidou, qu'il est nécessaire d'avoir une majorité parlementaire conforme à la majorité qui a élu le président de la République.



#### Les commentaires du président d'honneur des Républicains Indépendants Michel Poniatowski

Michel Poniatowski est un ami proche du président de la République Valéry Giscard d'Estaing, il a été ministre de l'intérieur entre mai 1974 et mars 1977 et est ensuite président d'honneur des Républicains Indépendants au cours des années 1978-1981. Il dénonce lui aussi une possible cohabitation au sommet de l'État suite à une éventuelle victoire des socialistes et des communistes à l'occasion des élections législatives de mars 1978. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1974-1978.

Michel Poniatowski est l'invité de l'émission L'événement le 19 janvier 1978 sur TF1, il estime que le président de la République deviendra le seul recours institutionnel si les socialistes et les communistes sortaient victorieux des élections législatives de mars 1978 : « le seul recours sera le président de la République, car le seul recours si nous nous trouvons devant cette situation qui serait créé par l'opposition si elle gagnait, le seul vrai recours à ce moment-là sera le président qui devra d'ailleurs attendre pour pouvoir agir que la situation soit assez évidente aux yeux des français ».

Michel Poniatowski est l'invité de l'émission Cartes sur table le 22 février 1978 sur Antenne 2, il est certain que le chef de l'Etat respectera les institutions et laissera la gauche gouverner : « c'est vraiment un problème que l'on pose au président de la République, c'est vraiment une question fondamentale qui est une question de décision présidentielle après les élections qui auraient donné un mauvais résultat et ce serait la responsabilité du président de la République de savoir comment il agit dans ce contexte. Il a d'ailleurs, dans son discours de Verdun, rappeler qu'il serait tenu de jouer le rôle constitutionnel qui lui est dévolu et de le jouer démocratiquement et que par conséquent, il ne pourrait rien faire contre l'exécution du programme commun ».

Il considère une nouvelle fois que le président de la République sera un recours institutionnel si le pays se trouvait à terme dans une situation difficile : « le recours sera le président de la République et en réalité lui seul parce que c'est lui seul, si le pays se trouve dans une situation extrêmement grave, si son unité est menacée ou si son indépendance est menacée, c'est lui qui peut être le recours, éventuellement ... si



la politique qui est appliquée arrive à diviser le pays à un point extrêmement profond entraînant véritablement une agitation civile ... il peut en effet dissoudre l'Assemblée à ce moment-là pour consulter les français sur la voie à suivre en leur proposant une solution et en leur proposant une voie à suivre ... ».

Il pense que les français soutiendront le président de la République à l'heure du choix : « les français et les françaises vont se trouver devant un choix parce que lorsque tous ces débats seront terminés à la télévision et à la radio, quel va être le choix ?, quand les gens vont aller voter, finalement, eh bien, on va aller voter pour soutenir l'action du président de la République ou on va aller voter pour le programme commun, ce sera aussi simple que cela. Et je crois que ce soutien à l'action du président de la République dans la période actuelle, dans la très grande fragilité que connaît la France dans cette période difficile, la sagesse, et je crois que les français à travers toutes les classes sociales y sont sensibles, la sagesse, c'est de soutenir et de continuer à soutenir l'action du président de la République. L'opération du programme commun, c'est l'aventure et c'est un triple risque, celui de la crise économique, celui de la crise politique que représente un assaut poursuivi pour le pouvoir entre les socialistes et les communistes et une crise institutionnelle avec le président ».

Michel Poniatowski pense donc que le président de la République sera constitutionnellement tenu de s'entendre avec l'opposition si elle sortait victorieuse des élections législatives de mars 1978 et se montre fort logiquement solidaire avec sa position exprimée à Verdun sur le Doubs. L'ancien ministre de l'intérieur considère également que le président de la République sera le seul recours institutionnel et pourra agir si le pays se trouvait à terme dans une situation vraiment difficile.



#### Les commentaires du ministre de la justice Alain Peyrefitte

Alain Peyrefitte a été le ministre des présidents de Gaulle et Pompidou et est le ministre de la justice de Valéry Giscard d'Estaing entre mars 1977 et mai 1981. Il dénonce, comme nous nous en doutons, les risques de délabrement institutionnel que fait peser la menace d'une coexistence au sommet de l'Etat à l'occasion des élections législatives de mars 1978. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses déclarations dans les années 1974-1978.

Alain Peyrefitte est l'invité de l'émission l'événement le 22 septembre 1977 sur TF1, il nous montre que la pièce maîtresse des institutions de la 5ème République est le président de la République : « dans notre Constitution, le centre, le centre de gravité, le centre de décision, c'est le président de la République, toute la Constitution a été élaborée pour cela, c'était déjà vrai en 1958, cela a été encore plus vrai en 1962 quand a été adopté la modification de la Constitution qui tend à élire le président de la République au suffrage universel, c'est cela l'esprit de nos institutions ... ».

Il pense que le programme commun modifie significativement le rôle du président de la République et constitue en ce sens une véritable menace pour l'équilibre des institutions : « cet esprit est complètement évacué du programme commun de gouvernement, ce programme commun fait comme si nous étions en régime d'assemblée et comme si le président de la République était quantité négligeable. C'est pourquoi il y a dans ce programme commun, et cela c'est un vrai problème, c'est peut-être un problème plus vrai et plus important et plus immédiat que le problème des nationalisations. Si les partisans du programme commun de gouvernement emportaient la majorité aux prochaines élections, ils feraient peser une menace sur les institutions elles-mêmes, l'esprit de la Constitution dans laquelle nous sommes, l'esprit de ces institutions qui ont donné à la France une stabilité et un dynamisme et un mordant qu'elle n'avait pas depuis des siècles, je crois que les historiens de l'avenir le reconnaîtront. Cette Constitution est menacée par le programme commun et par les intentions de ses signataires, je crois qu'il est essentiel que nous en restions à un système où c'est le président de la République qui est le centre, le centre de gravité, par conséquent, le centre du dispositif gouvernemental pendant les sept années qui lui sont imparties par la Constitution et par le mandat qu'il a reçu du peuple ».



Alain Peyrefitte nous fait donc part de ses craintes vis à vis d'une victoire socialiste et communiste à l'issue des élections législatives de 1978. Il pense que l'application du volet institutionnel du programme commun fait peser une grave menace sur les institutions de la 5ème République et constitue peut-être un problème plus important et plus immédiat que son volet économique et social. Il considère en effet que le président de la République est le centre vital des institutions de la 5ème République et ne veut pas voir son rôle effacé et que la France redevienne un régime d'Assemblée.



## 1.2.3. Le consentement conservateur à la notion de cohabitation au cours des élections législatives de 1981

#### Les commentaires du président du RPR Jacques Chirac

Jacques Chirac est devenu le chef de l'opposition à droite suite à la défaite de Valéry Giscard d'Estaing aux élections présidentielles de mai 1981. Il mène ainsi fort logiquement le combat au nom de la droite et du centre au cours des élections législatives de juin 1981. Nous pouvons penser qu'il ne souhaite pas personnellement devenir le Premier ministre du nouveau président de la République, François Mitterrand, mais il semble néanmoins se préparer à une éventuelle cohabitation avec le nouveau chef de l'Etat si les élections lui donnaient malgré tout raison. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations lors de la campagne pour les élections législatives de 1981.

Jacques Chirac est l'invité de l'émission spéciale législatives le 29 mai 1981 sur TF1, il nous dévoile ses intentions sur une éventuelle cohabitation avec François Mitterrand mais se tient prêt à toute éventualité : « je n'ai aucune intention de cette nature, que les choses soient tout à fait claires, en revanche, si comme je le pense, l'Union pour la Nouvelle Majorité a la majorité dans la prochaine Assemblée, le président de la République lui-même a indiqué à plusieurs reprises, ce qui est d'ailleurs le jeu normal des institutions, qu'il prendrait son gouvernement dans cette majorité. Et à ce moment-là, une concertation normale entre le chef de l'Etat et sa majorité permettra de gouverner dans des conditions qui seront, je le suppose, plus proche du vœu général des français que ne l'est le projet socialiste ».

Il explique que le président de la République conservera son rôle et ses attributions si la gauche et la droite devaient entrer dans une situation de cohabitation : « n'attendez pas d'un gaulliste l'idée que le président de la République devrait être dépourvu des compétences constitutionnelles qui sont les siennes, le président a des attributions, des compétences, il les a parce qu'il a été élu, il les a parce que la



Constitution les lui reconnaît et ces attributions et ces compétences, il doit bien entendu les garder, il n'est pas question de les contester le moins du monde ... ».

Il pense néanmoins qu'une conciliation entre les deux projets de société devra être réalisée : « en revanche, il est tout à fait naturel que dans la situation actuelle, il y ait une concertation entre la nouvelle majorité appelée à soutenir un gouvernement et ce gouvernement inspiré lui même par les orientations générales que lui donnera le chef de l'Etat afin que la politique qui soit conduit ne soit pas strictement celle d'un parti et d'un quart de la France qui s'imposerait aux trois quarts ... les choses sont ce qu'elles sont, les français ont choisi, il n'est pas question de contester leur choix et par conséquent il faudra bien une conciliation effectivement ... ».

Il estime que c'est le parti socialiste qui a gagné l'élection présidentielle : « le problème n'est pas d'ordre politique, le problème est beaucoup plus simple, un parti politique, le parti socialiste a gagné l'élection présidentielle, la chambre des députés, c'est à dire l'Assemblée Nationale ... si je dis que c'est un parti ... c'est que monsieur Mitterrand lui même a dit tout au long de sa campagne qu'il était le candidat du parti socialiste, bien, ce qui me conduit à dire un parti a gagné pour son champion les élections présidentielles et personne ne peut le contester, ensuite, il a pris la quasi totalité du gouvernement, du premier gouvernement formé, ce qui était son droit ... »

Il considère qu'il ne devrait pas avoir tous les pouvoirs : « je veux dire simplement que ce parti a pris actuellement l'essentiel du pouvoir, alors le problème est de savoir si on va lui donner carte blanche et les pleins pouvoirs pour faire ce qu'il entend, sans aucune espèce de contrepoids, de critique ou de frein, en amenant à l'Assemblée Nationale une majorité socialiste et communiste. Ou si au contraire les principes sur lesquels a reposé jusqu'ici l'évolution, l'essor de notre société seront pour l'essentiel respectées et notamment ces libertés dont vous parliez tout à l'heure qui aujourd'hui sont en cause, c'est vrai, eh bien, je dis que je suis persuadé que les français par leur bon sens apporteront eux mêmes la réponse à cette question les 14 et 21 juin ».

Il reconnaît qu'il souhaitait que les précédents présidents disposent d'une majorité pour gouverner mais ils ne proposaient pas, eux, un changement de société : « elles sont différentes pour une raison simple, vous auriez même pu ajouter qu'à l'époque



j'avais fait campagne en disant « il faut que le président ait sa majorité pour gouverner ». Bon, les choses sont aujourd'hui totalement différentes, à l'époque, il n'était pas question de changer de société, on imaginait des changement de politique, aujourd'hui le problème est d'une autre nature. Je le disais tout à l'heure, quand on vous propose de supprimer la liberté d'enseignement, de supprimer la liberté des soins, quand on vous propose de créer des offices fonciers cantonaux, c'est à dire en quelque sorte et en réalité de municipaliser les sols, quand on propose d'étatiser la totalité du crédit et de faire en sorte que vous ne puissiez plus obtenir de crédit qu'en passant par une bureaucratie installée, là ce n'est plus du tout un changement de politique, c'est un changement de structure profonde, c'est ce que j'appelle un changement au sens légal du terme révolutionnaire des bases même de cette société ».

Il nous explique de nouveau sa vision des choses entre les élections législatives de 1978 et celles de 1981 au cours de l'émission le grand débat le 1<sup>er</sup> juin 1981 sur TF1: « j'ai dû dire, je le suppose, mais ce n'était pas du tout l'un de mes arguments qu'il fallait une majorité effectivement au président de la République pour gouverner. Je n'ai pas le souvenir de l'avoir dit mais il est possible et en tous les cas, j'ai dû le penser, seulement, et c'est le deuxième élément de ma réponse, les choses étaient tout à fait différentes. Nous avons eu pendant un certain temps des chefs d'Etat qui avec le général de Gaulle, avec Georges Pompidou assumaient une politique qui a d'ailleurs donné à la France la grandeur qui est aujourd'hui la sienne mais qui ne remettait en cause aucun des principes essentiels sur lesquelles reposent l'organisation de notre société et notamment aucune des libertés fondamentales auxquelles nous sommes attachés, aujourd'hui le problème se pose en des termes tout à fait différents ... ».

Il déclare que le programme socialiste entre une logique de rupture et remet en cause des libertés fondamentales : « nous avons un président de la République qui a été élu sur un programme qu'il a développé longuement et qui est le projet socialiste ... peutêtre pas tout à fait mais en tous les cas, le président de la République a indiqué à maintes et maintes reprises lorsqu'il était candidat et durant sa campagne qu'il souscrivait tout à fait à l'ensemble des propositions qui étaient faites par le parti socialiste. Il a d'ailleurs affirmé lui-même qu'il était le candidat du parti socialiste or dans ce projet, il y a une rupture, ce projet prévoit d'ailleurs une logique de rupture, ce n'est pas moi qui le dit, n'est-ce pas, c'est ce qui est écrit dans ce projet, avec les



principes de cette société. Une remise en cause d'un certain nombre des libertés auxquelles j'en suis persuadé la grande majorité de nos concitoyens sont attachés, qu'il s'agisse de la liberté de l'enseignement, qu'il s'agisse de la liberté du crédit ou d'un minimum de liberté du crédit, qu'il s'agisse de la liberté des transactions, de la liberté d'entreprendre, qu'il s'agisse de la liberté des soins médicaux, qu'il s'agisse d'un certain nombre de libertés sur lesquels nous reviendrons tout à l'heure en parlant je le suppose du projet socialiste ».

Il estime que le programme du parti socialiste ne peut pas être appliqué mais qu'ils pourraient essayer de gouverner avec le président de la République afin de trouver un terrain d'entente : « Il y a là un bouleversement, je dirais, de nature en réalité révolutionnaire même s'il se fait de la façon la plus légale et je dirais aujourd'hui la plus sereine de nos traditions dans ce qu'elles ont de meilleures, ce qui fait que le problème est totalement différent et que ceux qui sont décidés bien sûr à assumer les changements indispensables, à éliminer les routines qui étaient trop nombreuses chez nous, sans aucun doute, mais sans pour autant remettre en cause les traditions qui ont fait la force de notre société et auxquelles nous sommes en réalité très attachés, pour la grande majorité d'entre nous, que ceux là se rassemblent pour dire au président de la République : « bien sûr le changement mais dans certains limites ». Nous ne sommes pas aujourd'hui disposés à avoir un régime de type collectiviste ou plus ou moins collectiviste qui remettrait en cause un certain nombre des choses auxquelles nous croyons. Et donc la situation est très différente de celle de 1978 et n'implique ni en 1978 ni aujourd'hui de crise institutionnelle ... pour un cas où il y aurait une majorité différente du parti qui a soutenu le président de la République ... ».

Il pense que les français doivent réfléchir aux conditions du changement de société : « je n'ai pas du tout dit qu'alternance politique signifiait changement de société, je dis simplement que dans le cas particulier aujourd'hui, on nous propose, si le parti socialiste associé au parti communiste a demain la majorité de l'Assemblée, que la totalité des pouvoirs soient entre les mains d'hommes qui ont pour ambition de transformer de façon profonde notre société dans des conditions qui doivent en tous les cas être apprécié par nos concitoyens avant qu'un blanc seing ne leur soit donné ».



Il nous fait observer que le président de la République et le Premier ministre ont des pouvoirs différents qui se complètent : « nous avons une Constitution qui donne à chacun des pouvoirs qui sont des pouvoirs différents. Prenons des exemples concrets pour voir dans quelle mesure une majorité à l'Assemblée Nationale différente de celle du chef de l'Etat peut ou non engager un processus de difficulté, ce que je ne crois pas au contraire, pour les différents pouvoirs. Prenons le pouvoir, par exemple, en matière de défense nationale, le président de la République est le chef des armées, c'est lui qui préside le comité des comités de défense, c'est lui qui le cas échéant prend la décision d'engager la force nucléaire de dissuasion et le Premier ministre est le responsable de la défense nationale, ceci c'est la Constitution, l'Assemblée ayant pour responsabilité de voter les crédits budgétaires de la défense nationale ... ».

Il souligne une nouvelle fois qu'il serait mauvais de confier l'ensemble des pouvoirs à une seule formation politique : « je veux dire, tout cela est tout à fait cohérent, il y a des pouvoirs dans nos institutions qui sont répartis entre le président de la République, le gouvernement et l'Assemblée, rien n'oblige à ce que l'ensemble de ces pouvoirs soient concentrés entre les mêmes mains et à ce que ce soit le comité directeur du parti socialiste qui nomme à la fois le président de la République ... ou le même parti politique qui détienne à la fois l'Assemblée Nationale, ce n'est pas nécessaire, il est vrai qu'il y a eu toute une période ... il y a d'autres éléments du pouvoir et la concentration vers laquelle on s'oriente aujourd'hui du pouvoir politique et du pouvoir social, je pense en particulier au pouvoir syndical entre les mêmes mains est un élément extrêmement dangereux pour notre démocratie ».

Il pense qu'il serait dangereux de concentrer tous les pouvoirs entre les mains d'un parti qui représente seulement un tiers des français : « je vous dis moi aujourd'hui que face à un président de la République qui a été élu sur un programme, qui a été le candidat d'un parti politique, aujourd'hui le président de la République française avec un gouvernement qui est entièrement entre les mains ou quasiment d'un seul parti politique ... dans le passé, au moins, ils étaient deux mais enfin peu importe ... Pour le moment, le gouvernement représente 28% des voix au premier tour, cela n'a jamais été le cas dans le passé mais je ne fais aucune critique sur ce point au gouvernement, strictement aucune, il est ce qu'il est, il est constitutionnel et il est parfaitement légitime. Je dis simplement que nous ne pouvons pas concentrer tous les pouvoirs



entre les mains d'un parti politique qui représente actuellement le quart des suffrages des français, c'est cela que je veux dire car cela c'est très dangereux ».

Il démontre qu'ils sauront trouver un équilibre des pouvoirs entre gouvernement et président de la République et qu'ils mèneront une politique sans risque : « et s'il y a demain une majorité, comme il y aura probablement, comme je le souhaite, et comme ce sera, je le pense, le cas, qu'il y ait une majorité qui, je dirais, s'inspire des principes que je défends qui soit celle de l'Union de la Nouvelle Majorité. Eh bien, vous n'aurez aucune crise institutionnelle, vous aurez simplement une majorité, un gouvernement et un président de la République qui dans un esprit de concertation élaboreront en commun une politique qui sera sans aucun doute celle du changement mais qui permettra probablement d'éviter le risque qu'impliquerait le cas contraire ».

Il explique qu'ils définiront une politique nationale au terme d'une concertation entre hommes de bonne volonté : « ce ne sera pas une négociation, d'abord, le président de la République a un certain nombre de pouvoirs dans le domaine de la politique étrangère comme dans d'autres et que ce ne sont certainement pas les représentants de la nouvelle majorité qui contesteraient les pouvoirs du président de la République ... au terme d'une concertation entre hommes dont personne ne peut soupçonner la bonne foi ni la bonne volonté, sera définie une politique, qui, certainement émanant de plusieurs sensibilités représentant mieux l'ensemble des français, serait plus conforme aux intérêts de la France ... Je ne vois vraiment pas où il pourrait y avoir un risque de blocage ou alors il faudrait vraiment que les uns ou les autres y mettent une mauvaise volonté que je n'imagine pas aujourd'hui alors que la France doit faire face à de grandes difficultés. Ce dont la France a besoin aujourd'hui, c'est d'un rassemblement de l'ensemble de ces bonnes volontés, c'est en quelque sorte d'une majorité d'union nationale pour surmonter les difficultés qui sont les siennes et certainement pas de se chipoter pour des raisons partisanes ».

Nous constatons donc que l'argumentaire de campagne de Jacques Chirac pour les élections législatives de juin 1981 entre en complète contradiction avec celui des campagnes gaullistes des années 1960 et 1970. Jacques Chirac avait d'ailleurs lui même expliqué au cours des élections de 1978 qu'il fallait une majorité parlementaire conforme à la majorité qui avait élu le président de la République. Il considérait ainsi



que si la gauche l'emportait, il y aurait une grave crise institutionnelle, il respectait mais se dissociait entièrement de l'attitude de Valéry Giscard d'Estaing qui semblait alors s'accommoder de l'arrivée de la gauche au pouvoir. Le président du RPR propose maintenant de voter pour une majorité parlementaire qui soit différente de la majorité présidentielle, de celle qui est actuellement au pouvoir, cela entre donc clairement en contradiction avec sa vision et sa doctrine institutionnelle originelle.



#### Les commentaires du président de l'UDF Jean Lecanuet

Jean Lecanuet a été ministre de la justice entre mai 1974 et août 1976 et ministre du plan chargé de l'aménagement du territoire entre août 1976 et mars 1977. Il a également été à de nombreuses reprises responsable de parti politique : président du Centre Démocrate entre février 1966 et mai 1976, président du Centre des Démocrates Sociaux entre mai 1976 et juin 1982 et enfin président de l'Union pour la Démocratie Française au cours des années 1978-1988. Il a, à ce titre, soutenu la candidature du président Valéry Giscard d'Estaing aux élections présidentielles de mai 1981. Suite à sa défaite, il mène ardemment le combat au nom du centre droit au cours des élections législatives de juin 1981 et même se ce n'est pas son inclinaison, il semble lui aussi chercher à cohabiter avec le nouveau chef de l'Etat. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations lors de la campagne pour les élections législatives de 1981.

Jean Lecanuet est invité d'une émission spéciale législatives le 26 mai 1981 sur Antenne 2, il pense que François Mitterrand devra gouverner avec une majorité conservatrice si les électeurs en décidaient ainsi : « vous visez un autre problème qui mérite attention, comment pourraient fonctionner nos institutions avec un président socialiste et une majorité démocrate, sociale mais non socialiste ... c'est le problème qui s'était posé en 1978, je vous rappelle que monsieur Giscard d'Estaing avait déclaré à cette époque que si par malheur le pays lui envoyait une majorité socialiste et communiste, eh bien, il s'efforcerait de sauvegarder l'essentiel, il n'avait pas dit, je démissionne, je rompt, je créé une crise des institutions. Je vous rappelle que monsieur Mitterrand avant son élection a fait la même déclaration, il a déclaré qu'il gouvernerait avec quoi ? avec le majorité qui sortira des urnes et tout mon effort ainsi que celui de nos associés dans l'Union pour une Nouvelle Majorité, c'est de faire en sorte qu'il y ait une majorité qui reste libérale, attaché à l'économie de marché et qui ait une volonté sociale mais qui nous préserve de la marche vers le collectivisme ».

Il explique que le président de la République devra nommer un Premier ministre issu des rangs de cette nouvelle majorité : « s'il y a une nouvelle Assemblée, le président de la République va nommer un Premier ministre et je vous répète ce que nous disions au début de notre entretien, monsieur Mitterrand a déclaré avant l'élection



qu'il gouvernerait avec la majorité sortie des urnes, d'où je conclus pour ma part, que si les français envoient une majorité fidèle à l'économie de marché, évitant tous les risques du programme socialiste, et qui est cependant une majorité de progrès, de progrès social, monsieur Mitterrand choisira son Premier ministre dans les rangs de cette majorité nouvelle issue des élections ».

Jean Lecanuet est invité de l'émission soir 3 le 9 juin 1981 sur FR3, il pense que les responsables de l'opposition devront chercher à se rapprocher des positions de François Mitterrand : « si les élections nous donnent la majorité, je ne pense pas mais je parle à titre tout à fait personnel que monsieur Mitterrand démissionne, je ne le pense pas parce qu'il a dit lui même et avant son élection qu'il gouvernerait avec la majorité qui sortirait des urnes. Par conséquent, si comme nous le souhaitons pour la France, pas pour nous, pour la France, c'est la majorité formée de l'UDF et du RPR qui sort victorieuse, il faudra que nous mêmes et monsieur Mitterrand nous fassions un pas l'un vers l'autre. C'est à dire que nous prenions en compte une certaine aspiration à la transformation de la société mais sans tomber dans les illusions coûteuses des nationalisations en cascade, d'un bouleversement profond des structures économiques et finalement je crois que ce risque, je reconnais qu'il y en a un mais ce risque d'un président d'une tendance et d'une majorité d'une autre tendance serait peut-être fructueux et correspondrait à l'attente de beaucoup de français ... ».

Il avoue que si Valéry Giscard d'Estaing avait été réélu président de la République, il aurait souhaité gouverner avec une partie des socialistes qui aurait pu le rejoindre suite à leur défaite : « j'ai toujours souhaité naturellement la réélection de monsieur Giscard d'Estaing, sur ce point, j'ai éprouvé une grande déception, mais je souhaitais la réélection de monsieur Giscard d'Estaing parce que j'escomptais à ce moment-là, je le dis franchement, j'espère n'indigner aucun de vos auditeurs, une fracture à l'intérieur du parti socialiste parce que vous avez des socialistes qui sont extrêmement proches des communistes, ne me demandez pas de citer un nom, ils sont tous au gouvernement, n'est-ce pas. Monsieur Mitterrand, avec son art des dosages, a nommé au gouvernement les représentants de toutes les tendances alors j'espérais une fracture et un rapprochement, une entrée dans une majorité plus ouverte de ceux des socialistes qui ne sont pas collectivistes mais qui sont ce qu'on appelle ailleurs des socialistes qui ne sont pas collectivistes mais qui sont ce qu'on appelle ailleurs des socialistes car c'est là que se trouve la vérité de la France ... ».



Il ne souhaiterait évidement pas rejoindre socialistes et communistes dans une majorité de gouvernement s'ils n'étaient pas victorieux des élections : « mais il n'est pas question pour nous à l'UDF de faire un mouvement après l'élection si par malheur nous n'étions pas victorieux en direction d'une majorité composée de socialistes et de communistes ... à mon avis, ni soutien, ni participation, ceci doit être clair ».

Il ne veut pas s'inscrire dans un gouvernement d'union nationale parce que le programme socialiste est selon lui nuisible : « j'ai entendu monsieur Jacques Chirac dire cela, je crois, dire « je souhaite un gouvernement d'union nationale sans les communistes », eh bien, c'est une condition nécessaire à mes yeux, bien sûr, mais pas suffisante. Le problème n'est pas de savoir avec qui l'on gouverne, moi, je n'ai rien contre les personnes, je n'ai rien contre leurs étiquettes, le problème n'est donc pas de savoir avec qui l'on gouverne, avec qui on forme une majorité. Le problème est de savoir ce que l'on va faire, pourquoi s'unit-on et je dis que le programme socialiste tel que le connaissons conduit la France à l'inflation, l'inflation au chômage, à la dégradation de la monnaie, aux taux d'intérêts que nous avons évoqué tout à l'heure et qui sont fantastiques et que ce programme socialiste n'est pas acceptable pour nous. Par conséquent, je ne dirais pas comme d'autres, je reconnais qu'il peut y en avoir au sein de l'UDF ou au sein du RPR, nous sommes prêts à gouverner avec les socialistes, moi je dis, ce qui compte, c'est le programme et le programme socialiste tel qu'il est, est un programme néfaste pour l'avenir des français et ils s'en rendront compte rapidement à moins que comme je l'espère les français ne nous donnent la majorité ».

Jean Lecanuet fait donc clairement campagne pour une cohabitation, il pense ainsi que s'ils sortaient victorieux des élections, les responsables de l'opposition devront chercher à s'entendre avec François Mitterrand pour l'intérêt de la France. Il nous montre également son non-sectarisme puisqu'il avoue que si Valéry Giscard d'Estaing avait été réélu, il aurait souhaité gouverner avec une partie des socialistes. Il refuse en revanche de s'allier aux socialistes et aux communistes dans les circonstances actuelles et récuse la perspective d'un gouvernement d'union nationale.



# 1.3. LA DOCTRINE INSTITUTIONNELLE DE L'OPPOSITION PARLEMENTAIRE VIS À VIS DE LA NOTION DE COHABITATION AU COURS DES ANNÉES 1958-1981

## 1.3.1. L'adhésion des socialistes et des communistes à la notion de cohabitation au cours des années 1958-1967

Les commentaires de François Mitterrand

François Mitterrand a été de nombreuses fois ministre au cours de la 4ème République, il a notamment été ministre de la France d'outre mer de juillet 1950 à août 1951, ministre de l'intérieur de juin 1954 à février 1955 et ministre de la justice entre février 1956 et mai 1957. Il se situe contre le retour aux affaires du général de Gaulle à la suite des événements insurrectionnels de 1958 et devient par la suite un des principaux opposants au nouveau régime de la 5ème République. François Mitterrand est le candidat commun de la gauche aux élections présidentielles de 1965 et est un des principaux leaders de l'opposition au cours des élections législatives de 1967. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1958-1969.

François Mitterrand est l'invité de l'émission Face à face le 9 mai 1966, il nous fait part de sa volonté de cohabiter avec le général de Gaulle, président de la République si les électeurs en décidaient ainsi : « si nous disposons d'une majorité, républicaine conforme à l'idée que je me fais de la majorité et que le général de Gaulle me propose de faire ce gouvernement, j'accepte sans aucun doute ... ».

Il annonce qu'il posera certaines conditions constitutionnelles au général de Gaulle s'il est le leader de la majorité : « je pose quelques conditions car si je suis membre et leader de la majorité, cela voudra dire que nous aurons obtenu l'assentiment de la Nation par exemple, contre certains aspects de la Constitution actuelle, notamment l'article que l'on appelle, dans nos milieux, l'article de la dictature, l'article 16. Cela



supposera aussi que la responsabilité du pouvoir ne sera pas arrachée à la souveraineté nationale. Bref, cela supposera tellement de modifications qu'il faudra alors que le général de Gaulle se soumette aux conditions républicaines, c'est à dire à l'application normale et stricte d'une véritable démocratie ».

Il explique qu'il s'est présenté à l'élection présidentielle parce qu'il souhaitait se servir du système actuel pour le transformer : « il y a des hommes politiques pour lesquels j'ai beaucoup d'estime, beaucoup d'affection, je crois que vous en avez aussi, comme Pierre Mendès France qui estimait ne pas pouvoir se présenter dans le cadre d'une Constitution, c'est notamment la réforme de 1962 qu'ils réprouvait. Nous en avons discuté très amicalement, moi personnellement, j'ai toujours pensé que pour combattre et abattre le système actuel, il fallait se saisir de l'instrument qu'imprudemment il nous donnait. Et voilà pourquoi j'ai pensé que dans le cadre du système actuel, à l'élection du suffrage universel, il était raisonnable d'affronter le combat et de saisir à cette occasion les citoyens des grands problèmes nationaux ».

Il ne souhaite pas personnellement la mise en œuvre d'une Assemblée Constituante afin de réviser la Constitution actuelle de la 5ème République : « je ne ferais pas de Constituante ... le parti communiste a très bien connu lors de ma candidature, que je refusais une Assemblée Constituante et il y a consenti car il apportait lui aussi sa pierre à l'édifice commun. La Constituante n'est pas retenu comme l'une des propositions qui ont obtenu l'assentiment de tous ceux qui m'ont soutenu pendant la campagne présidentielle donc pas de Constituante parce qu'on a autre chose à faire au lendemain des événements qui supposent un changement de majorité que de réunir trois cents juristes pour étudier une Constitution ... ».

Il pense néanmoins devoir retoucher certains aspects de la Constitution : « mais j'ai dit que nous retoucherons certains aspects de celle-ci, notamment, par exemple, cette parade, ce masque du Conseil Constitutionnel qui donne toujours raison au pouvoir contre les élus du peuple, notamment un Conseil Supérieur de la Magistrature qui est à la disposition du pouvoir exécutif, etcetera, etcetera ... ».



François Mitterrand se situe donc clairement dans le cadre d'une perspective de cohabitation avec le général de Gaulle en cas de victoire de la gauche à l'issue des élections législatives. Il souhaite également imposer certaines de ses vues constitutionnelles au chef de l'État : se soumettre aux conditions républicaines et à la stricte application d'une démocratie. François Mitterrand désire enfin modifier certains aspects de la Constitution comme le Conseil Constitutionnel et le Conseil Supérieur de la Magistrature qui sont à ses yeux à la disposition de l'exécutif.



#### Les commentaires de Gaston Defferre

Gaston Defferre a été le maire de Marseille de mai 1953 à mai 1986 et est également un des principaux responsables politiques de la SFIO, la Section Française d'Internationale Ouvrière, dans les années 1960. Il souhaite, comme François Mitterrand, parvenir à une victoire de la gauche unie lors des élections législatives de mars 1967. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1958-1967.

Gaston Defferre est l'invité de l'émission En direct avec le 14 novembre 1966 sur la lère chaîne, il nous montre son adhésion à l'élection du président de la République au suffrage universel mais il considère que le général de Gaulle, fait néanmoins un mauvais usage de ses pouvoirs en s'arrogeant un pouvoir bien supérieur aux textes : « j'ai regretté la procédure qui a été employé par le président de la République pour faire décider de l'élection au suffrage universel mais je considère que l'élection du président de la République au suffrage universel est une bonne chose. Par contre, je considère que l'usage que fait le président de la République actuel de ses pouvoirs est non seulement une mauvaise chose mais une chose dangereuse, dangereuse pour la Nation car le président de la République actuellement est devenu le véritable chef de l'exécutif. Dans mon esprit ... il doit y avoir d'une part un Premier ministre qui, c'est l'article 20 de la Constitution, détermine et conduit la politique de la Nation, un président de la République qui a pour mission, étant élu au suffrage universel sur des options politiques de faire respecter la volonté du suffrage universel ... ».

Il pense que le président de la République et l'Assemblée Nationale devraient être élus en même temps et pour la même durée afin d'éviter les conflits de majorités : « et dans mon esprit, il faudrait pour éviter un conflit entre le président de la République, le gouvernement et le parlement que le président de la République et le parlement, c'est à dire l'Assemblée Nationale, soient élus en même temps et pour la même durée, et cela nous éviterait des difficultés comme celle que nous risquons de rencontrer dans quelques temps après les prochaines élections législatives ».



Gaston Defferre considère donc que le général de Gaulle fait un mauvais usage de ses pouvoirs en s'arrogeant un pouvoir bien supérieur au texte de la Constitution, le chef de l'Etat ne devant pas être le chef de l'exécutif. Il souligne également que si la gauche arrivait au pouvoir à l'occasion des élections législatives, il y aurait forcément conflit de majorité entre les majorités présidentielle et parlementaire. Il souhaiterait donc que le président de la République et l'Assemblée Nationale soient élus en même temps et pour la même durée afin d'éviter les conflits inhérents à cette situation.



#### Les commentaires du secrétaire général du parti communiste Waldeck Rochet

Waldeck Rochet a été le secrétaire général du parti communiste entre mai 1964 et décembre 1972, au cours de son secrétariat, il s'est efforcé de rajeunir et de réorganiser son parti et a notamment cherché à unir socialistes et communistes sur la base d'un programme commun de gouvernement. Il nous montre ainsi, lui aussi, son désir d'arriver à une victoire de la gauche unie à l'occasion des élections législatives de mars 1967. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1958-1967.

Waldeck Rochet est l'invité de l'émission Face à face le 7 mars 1966 sur la 1ère chaîne, il nous explique que si la gauche remportait les élections législatives de mars 1967, ils remplaceront le régime gaulliste par un véritable régime démocratique et que les communistes prendront leur part au gouvernement : « nous nous battons avec tous les partis, tous les organismes de gauche pour une relève démocratique du gaullisme, pour remplacer le régime gaulliste par un régime démocratique authentique. Si les partis de gauche, sans exclusive, se mettent d'accord sur un programme commun de gouvernement, ils vont à la bataille, ils le font approuver dans le pays. Eh bien, nous considérons qu'il serait logique, qu'il serait normal que les uns et les autres prennent leurs responsabilités jusqu'à y compris au gouvernement et je dis que le parti communiste est prêt dans ce cas à prendre toutes ses responsabilités ».

Ils souligne qu'ils s'intéresseront aux conditions de la constitution d'un gouvernement en cas de victoire : « nous considérons, nous, que si les partis de gauche vont à la bataille ensemble sur un programme commun de gouvernement, il est normal que les uns et les autres prennent leurs responsabilités, que les uns et les autres soient placés sur un pied d'égalité, dans quelles conditions cela se fera à ce moment-là, en cas de victoire, je n'en sais rien, ce sera une question à débattre entre les partis mais je vous dis que nous sommes prêts à prendre nos responsabilités ».

Il pense qu'ils sauront gouverner de manière efficace y compris dans le domaine des affaires extérieures : « je crois que le remplacement du régime gaulliste serait appelé à avoir de bonnes conséquences y compris en matière de politique extérieure ».



Waldeck Rochet explique donc que les communistes participeront bel et bien à un gouvernement de la gauche unie s'ils remportaient les élections législatives. Le secrétaire général du parti communiste souhaite également remplacer le régime gaulliste par un nouveau régime, à ses yeux, plus démocratique mais nous pouvons souligner qu'il n'aborde pas la question de la démission du général de Gaulle, nous savons néanmoins que les communistes excluaient toute forme de conciliation avec lui, ce dernier devant, selon la formule consacrée, se soumettre ou se démettre.



## 1.3.2. L'adhésion des socialistes à la notion de cohabitation au cours des années 1967-1969

#### Les commentaires de François Mitterrand

François Mitterrand demeure un des principaux responsables de l'opposition au cours des années 1967-1969 et nous fait ainsi encore part de sa stratégie vis à vis de l'arrivée au pouvoir de la gauche et de la cohabitation à l'occasion des futures échéances. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1967-1969.

François Mitterrand est l'invité de l'émission En direct avec le 8 avril 1968 sur la lère chaîne, il nous montre que l'hypothèse de la contradiction des majorités sera encore d'actualité au cours des futures consultations électorales : « le général de Gaulle est à l'heure actuelle chef de l'Etat, il y a des élections législatives avant le terme de son mandat, ce qui est d'ailleurs le cas, en 1972, son parti est minoritaire, l'ancienne opposition est majorité, arrive avec ses objectifs, ses intentions affirmées, son programme et son refus de certaines formes de pouvoirs, que fait-il ? ... je dis donc que c'est une question qui se pose à tout homme qui occupe la responsabilité de chef de l'Etat dans le système actuel que Maurice Duverger avait qualifié naguère de régime orléaniste, ce qui est une expression de professeur de droit constitutionnel fort claire lorsqu'elle signifie qu'il y a à la tête de l'exécutif deux personnes dont on n'arrive pas à délimiter exactement la frontière des pouvoirs ... ».

Il nous confie que ce sujet a été l'objet de discussions au sein de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste : « il est certain et c'est un sujet qui nous a beaucoup intéressé dans notre discussion de programme au mois de juillet 1966 au sein de la Fédération puis avant le 24 février dernier, avant la déclaration commune parti communiste, Fédération, quel est le rôle exact du chef de l'Etat, s'il se trouve devant une majorité nouvelle, sur le plan purement institutionnel et formel ? ».

Il propose de réduire la durée du mandat du président de la République à 5 ans et de faire coïncider son mandat avec celui de l'Assemblée Nationale afin d'éviter la



confrontation : « certains disent, comme le clash est toujours possible, selon le tempérament des hommes, il faudrait peut-être allier les choses, réduire par exemple la durée du mandat du président de la République de 7 à 5 ans pour confondre son mandat avec la durée du mandat de l'Assemblée Nationale. A partir de là, le système actuel prend tout sa valeur et les français, lorsqu'ils élisent un président de la République élisent en même temps un parlement, c'est une discussion très actuelle ».

Il pense que le président de la République doit constitutionnellement appeler un des responsables de la nouvelle majorité afin de former le gouvernement : « moi je me contenterais de vous dire, quelles que soient les dispositions prises ou à prendre, le rôle du chef de l'Etat est d'appeler au pouvoir l'homme ou l'un des hommes qui représente la majorité et donc en la circonstance la nouvelle majorité ... ».

Il dénonce ainsi les récentes déclarations du général de Gaulle qui tendent à faire croire qu'il ne les laissera pas gouverner s'ils arrivaient au pouvoir à l'issue des élections : « bref, je ne raisonne pas comme le général de Gaulle lorsqu'il semble dire ou faire dire, qu'en aucune circonstance, il ne permettrait à l'opposition devenue majoritaire donc représentante du suffrage universel de gouverner. Je pense que dans une véritable démocratie, serait-ce la 5ème République, avec toutes ses déviations, le suffrage universel dans sa majorité représente la loi ... ».

Il estime que s'il n'était pas possible d'avoir un président de la République et une majorité d'opinions différentes, les fondations du régime actuel révéleraient toutes leurs défaillances : « je dis qu'en appliquant la Constitution de 1958, que je n'ai pas voté, mais si malmenée par ses propres auteurs, je pense que chacun doit essayer de sauver la loi, de rester dans son rôle et s'il n'est pas possible d'avoir un président de la République et une majorité d'opinions différentes alors c'est que le régime actuel repose sur des fondements qui seront vite détruits par la nature des choses ».



François Mitterrand nous montre donc que l'arrivée au pouvoir d'une majorité parlementaire différente de celle du chef de l'Etat sera encore d'actualité au cours des futures élections législatives. Il pense que le président de la République devrait de manière générale appeler un des responsables de la nouvelle majorité afin de former le gouvernement et souhaiterait personnellement cohabiter avec le détenteur de la fonction actuelle mais il craint néanmoins que le général de Gaulle ne souhaite pas les laisser gouverner s'ils arrivaient au pouvoir. Il pense enfin que s'il n'était pas possible d'avoir un président de la République et une majorité d'opinions différentes, les fondations du régime actuel révéleraient fatalement toutes leurs défaillances.



# 1.3.3. L'adhésion des socialistes et des communistes à la notion de cohabitation au cours des années 1969-1974

#### Les commentaires du Premier secrétaire du parti socialiste François Mitterrand

François Mitterrand ne s'est pas présenté à l'élection présidentielle de juin 1969 suite aux événements de mai 1968 mais demeure une des principales personnalités de la gauche non communiste au début des années 1970. Il prend d'ailleurs le contrôle du nouveau parti socialiste en en devenant son Premier secrétaire à l'occasion du congrès d'Epinay sur Seine en juin 1971. Il apparaît dès lors comme son candidat naturel à la prochaine élection présidentielle, sur une ligne d'union de la gauche avec les communistes. Le nouveau Premier secrétaire du parti socialiste prépare néanmoins, avant ces futures échéances, les élections législatives de mars 1973 et aborde régulièrement le sujet des institutions afin de préparer l'arrivée au pouvoir de la gauche. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1969-1974.

François Mitterrand est l'invité du Club de la presse le 22 octobre 1971 sur la 1ère chaîne, il pense qu'il accepterait naturellement d'être Premier ministre si la gauche sortait victorieuse des élections législatives de 1973 et si Georges Pompidou lui demandait de former un gouvernement : « on ne peut pas dire que les positions de monsieur Pompidou soient faciles à combattre parce qu'au fond, on ne les connaît pas sinon qu'il faut que cela dure ... si la coalition de gauche l'emporte, et qu'elle soit en mesure de faire respecter son programme pour lequel elle aura été élue, j'accepterais d'être Premier ministre du président de la République qui me le proposera ».

François Mitterrand est l'invité de l'émission A armes égales le 10 janvier 1973 sur la 1ère chaîne, il souligne que le président de la République Georges Pompidou a des pouvoirs comparables à certains hommes forts du continent européen : « j'ai comparé les pouvoirs de monsieur Pompidou à ceux du chef du gouvernement du Portugal, monsieur Caetano, du général Franco et des colonels grecs, en vérité, j'ai comparé les pouvoirs, je n'ai naturellement pas comparé les personnes ... ».



Il nous fait part de son respect pour la personne et la fonction du président de la République : « j'ai beaucoup de respect pour la personne du président de la République et dans des circonstances dramatiques pour lui, je me suis refusé à hurler avec les loups, en plus, j'ai beaucoup de respect pour la fonction, je souhaite que monsieur Pompidou puisse exercer sa fonction dans le cadre de la Constitution, s'il veut bien la respecter, jusqu'au terme qui lui est fixée par la loi ».

Il pense néanmoins que le président de la République et le gouvernement exercent des pouvoirs qui dépassent ceux prévus par la Constitution au niveau du parlement : « il n'y a donc pas de discussion là-dessus mais j'ai comparé les pouvoirs, alors là, c'est un débat sérieux, institutionnel, monsieur Pompidou, il a les pouvoirs que lui donne la Constitution, ils sont importants et puis il a ceux qu'il a pris ou que son prédécesseur a pris pour lui. Et au total, ce gouvernement, le président de la République dispose de tous les moyens, peut ne pas faire présenter le gouvernement qu'il forme à l'Assemblée Nationale, contrairement à la Constitution. Le gouvernement est composé naturellement des représentants des divers groupes de la majorité, cela c'est normal mais au niveau du parlement, la majorité détient toutes les présidences de commission, tous les rapports de commission à l'initiative de toutes sauf sept d'entre elles depuis 14 ans, de toutes les lois, de telle sorte que sur le plan législatif, le gouvernement qui inspire la majorité et le président de la République qui inspire le gouvernement a les moyens de légiférer. Non seulement, il exerce l'exécutif mais il exerce un pouvoir légiférant comparable à celui du parlement, ceci a d'ailleurs été expliqué en termes très clairs par monsieur Foyer et par monsieur Debré dans des thèses qu'ils ont défendu dans les alentours des années 1963-1964 ... ».

Il dénonce également la main mise du pouvoir exécutif sur le pouvoir judiciaire et constitutionnel : « enfin sur le plan du pouvoir judiciaire, monsieur Pompidou est président du Conseil Supérieur de la Magistrature, les membres du Conseil Supérieur de la Magistrature sont nommés dans des conditions qui ne permettent pas de dire qu'ils échappent au pouvoir exécutif. Il existe à côté une Cour de Sûreté totalement nommé par le ministre de la justice et par le ministre de la défense nationale. Et enfin, le Conseil Constitutionnel, qui est chargé d'arbitrer les pouvoirs entre l'exécutif et le législatif, est composé en majorité, six sur neuf des personnes désignés par le président de la République et par le chef du gouvernement qu'il désigne. Je dis que le



président de la République dispose de par la loi mais aussi en raison de l'usage abusif qu'il en fait de pouvoirs comparables à ceux des personnes que j'ai citées ».

Il se montre satisfait de la position du président de la République au cours de sa récente conférence de presse concernant une éventuelle coexistence : « j'observe que monsieur Pompidou dans sa conférence d'hier, j'observe, c'est très important cette discussion, après avoir il y a quelques mois semblé hésiter sur son devoir si l'union de la gauche l'emportait, ses déclarations d'hier étaient beaucoup plus conformes à la lettre, monsieur Pompidou est redevenu raisonnable et nous n'avons pas l'intention de nouveau de lui poser la question, il respectera la Constitution, parfait ».

François Mitterrand prononce une déclaration au cours d'une conférence de presse le 12 février 1973, il regrette que le président de la République s'obstine à n'être, à ses yeux, que l'homme d'un seul clan, Georges Pompidou ayant en effet récemment apporté son soutien à la majorité parlementaire : « le rôle du président de la République n'est pas de créer le désordre, mais d'harmoniser les inévitables contradictions commandées par l'évolution d'un grand peuple ... monsieur Pompidou, président de tous les français, nous le reconnaissons comme tel, semble mettre un point d'acharnement à ne vouloir être à tout prix que le président de la moitié, c'est dommage, nous le déplorons, mais je le répète, nous pensons que la sagesse l'emportera et nous n'émettons aucune passion particulière ».

Il s'attend à ce qu'un Premier ministre et un gouvernement de gauche issus de la nouvelle majorité cohabitent avec le président de la République : « la gauche ne demande que cela, ne demande que premièrement, gagner les élections, ayant gagné les élections, ce qui suppose une majorité de parlementaires, constituer une majorité et elle attendra du président de la République qu'il veuille bien désigner un Premier ministre capable de former un gouvernement dans la ligne générale de cette majorité qui elle-même se sera constituée sur la base du programme commun ... ».

Il rappelle que le mandat du président de la République n'est absolument pas mis en cause par la gauche : « voilà la logique, je le répète volontairement, la sagesse, voilà l'intérêt du pays, bon, monsieur le président de la République s'y refuse, il engage un processus dont il est seul maître et seul responsable. J'ai dit et j'engage la gauche, que



le président de la République est élu jusqu'en 1976 et que sauf accident que nous ne souhaitons pas, il doit parvenir au terme de sa charge, s'il estime lui même qu'il doit en être autrement, cela le regarde, mais nous ne souhaitons pas une succession d'élections qui occupe constamment le pays alors qu'il y a mieux à faire ».

François Mitterrand souhaiterait donc que Georges Pompidou respecte la Constitution en cas de victoire de la gauche aux élections législatives de mars 1973, il s'attend en effet à ce qu'il désigne un Premier ministre capable de former un gouvernement dans la cadre de la nouvelle majorité parlementaire qui se sera elle-même constituée sur la base du programme commun. Il considère également, au niveau des institutions, que le président de la République et son gouvernement exercent des pouvoirs qui dépassent ceux prévus par la Constitution au niveau du parlement, il dénonce de la même manière leur main mise sur le pouvoir judiciaire et constitutionnel.



#### Les commentaires du secrétaire général du parti communiste Georges Marchais

Georges Marchais devient secrétaire général adjoint du parti communiste en février 1970 avant d'être élu secrétaire général en décembre 1972, poursuivant la politique d'union entre socialistes et communistes, il a ainsi conclut le programme commun de gouvernement avec ses partenaires socialistes et radicaux de gauche en juin 1972. Il prépare aussi, comme François Mitterrand, son parti aux élections législatives de mars 1973. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1969-1974.

Georges Marchais est l'invité de l'émission Actuel 2 le 29 janvier 1973 sur Antenne 2, il nous explique qu'un gouvernement de la gauche comportera des ministres des trois formations de la gauche et donc forcément des ministres communistes : « nous disons, dans le cadre d'une victoire de la gauche, il appartient au président de la République de désigner le Premier ministre et les trois partis discuteront démocratiquement de la Constitution du gouvernement qui comprendra forcément des représentants des trois formations ... il a toujours été très clair pour tout le monde que l'accord conclu entre communistes, socialistes et radicaux avait objet la mise en œuvre du programme de gouvernement que nous avons conclu ensemble par les trois formations ».

Il souligne que les français vont bientôt se prononcer démocratiquement sur la politique à mener : « la Constitution dit que la souveraineté appartient au peuple qu'il exerce par ses représentants, les prochaines élections sont des élections législatives, où précisément le peuple français va élire ses députés, ses représentants. Il élira ses représentants sur la base d'une politique donnée, si la gauche a la majorité, cela voudra dire que la majorité du peuple français s'est prononcé démocratiquement, pour la mise en œuvre du programme commun qui lui est aujourd'hui proposé ... ».

Il ne pense pas que le président de la République s'opposera à la mise en œuvre d'une nouvelle politique : « je vois vraiment difficilement le président de la République, surtout que maintenant voilà l'UDR qui se permet de faire des promesses démagogiques auxquelles d'ailleurs personne ne croit parce que les gens se disent pourquoi feraient-ils demain ce qu'ils n'ont pas fait hier ? pourquoi voudriez-vous que le président de la République s'oppose à la réalisation de ces objectifs ?, alors sinon,



il faudrait dire, cela n'est pas la peine d'aller aux élections législatives, alors ce n'est pas la peine de faire des élections, si on fait des élections ... monsieur Pompidou a dit j'appliquerais la Constitution ... il ne s'agit pas d'élections présidentielles, il s'agit d'élections législatives, il s'agit d'élire une Assemblée Nationale ... ».

Il affirme que le gouvernement conduit la politique de la Nation, le président de la République devant appliquer la Constitution : « la Constitution dit : la souveraineté appartient au peuple qu'il exerce par ses représentants, la Constitution dit : le gouvernement dirige les affaires de la Nation, ce n'est pas mot à mot mais l'esprit est là. Nous allons aux élections législatives, le peuple français démocratiquement élit une majorité de gauche, cette majorité de gauche est mandaté pour appliquer le programme sur lequel elle a été élue, voilà comment moi je vois la question et le président de la République n'a jamais dit qu'il n'appliquerait pas la Constitution ».

Il estime que Georges Pompidou n'a pas tenu ses promesses présidentielles et considère donc que les français seront légitimement conduits à faire un choix différent : « en 1969, il a été élu sur la base d'une politique donnée mais 4 ans ont passé ... 4 années sont passés, si la majorité du peuple français s'aperçoit que les promesses qui avaient été faites n'ont pas été tenues, dans aucun domaine, dans aucun domaine. La majorité du peuple français décide de mettre en œuvre la politique contenue dans le programme commun de gouvernement, pourquoi le président de la République n'en tiendrait-il pas compte, ou alors s'il n'en tient pas compte alors pourquoi on fait des élections, pourquoi, on fait des élections pour rien ? ».

Il pense que si le chef de l'État était conduit à dissoudre l'Assemblée Nationale à la suite des élections, les français voteraient de toute façon dans le même sens : « si le président de la République ne tient pas compte de la volonté exprimée par la majorité du suffrage universel et qu'il dissout l'Assemblée Nationale, nous retournons aux élections. La majorité du peuple français ne se déjugera pas, elle confirmera tout simplement la majorité de gauche pour mettre en œuvre le programme commun de gouvernement. Je pense que le président de la République, il réfléchit aussi à cette éventualité, vous savez bien qu'il n'y a pas d'exemple où les électeurs se soient déjugés, regardez quand on annule les élections, que ce soit législatives, municipales, cantonales, les électeurs confirment toujours leur vote, monsieur Pompidou le sait ».



Georges Marchais affirme donc que le gouvernement conduit la politique de la Nation et que le président de la République doit appliquer la Constitution. Il pense ainsi, qu'en cas de victoire de la gauche aux élections législatives, Georges Pompidou ne s'opposera pas à la mise en œuvre du programme commun. Il imagine également que si le chef de l'État était malgré tout conduit à dissoudre l'Assemblée Nationale, les français voteraient de toute façon dans le même sens aux nouvelles élections.



# 1.3.4. L'adhésion des socialistes et des communistes à la notion de cohabitation au cours des années 1974-1978

#### Les commentaires du Premier secrétaire du parti socialiste François Mitterrand

François Mitterrand est toujours Premier secrétaire du parti socialiste au cours des années 1974-1978 et continue d'aborder le sujet du fonctionnement des institutions dans le cadre de la probable arrivée au pouvoir de la gauche aux élections législatives de mars 1978. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1974-1978.

François Mitterrand est l'invité de l'émission Le point le 29 janvier 1975 sur Antenne 2, il souligne qu'un Premier ministre est en mesure de se maintenir au pouvoir du moment qu'il conserve une majorité à l'Assemblée Nationale : « la Constitution de 1958 que je n'ai pas votée mais cela c'est un détail, la Constitution de 1958 comporte l'existence de deux personnages, cela, c'est la lettre de la Constitution et vous ne pouvez pas me dire le contraire, c'est le président de la République qui a de grands pouvoirs, moins que ceux qu'il a pris depuis lors, mais qui a de grands pouvoirs et c'est le chef du gouvernement, le Premier ministre. Le Premier ministre, il a au moins une capacité, un pouvoir, c'est que tant qu'il a la majorité à l'Assemblée Nationale selon la Constitution de 1958, je n'interprète pas, tant qu'il a une majorité à l'Assemblée Nationale, il peut rester s'il le veut. Monsieur Chaban Delmas ne l'a pas voulu, s'il le veut, il peut donc s'opposer au président de la République ».

Il considère que ce fait pourrait être pertinent dans le cadre d'une situation de coexistence entre le Premier ministre et le président de la République : « j'ai écrit, je suis un juriste, ce sont des sujets qui m'intéressent, j'ai souvent écrit là dessus, bien trop souvent sans doute et j'imaginais cette perspective dans le cadre d'une éventuelle victoire de la gauche : c'est la faille constitutionnelle. Il est certain qu'une majorité de gauche amènerait un gouvernement et un Premier ministre qui aurait pour devoir fondamental d'appliquer le programme commun de la gauche et à partir de là une situation conflictuelle naîtra avec le président de la République qui lui n'a pas été élu



pour cela. Et pourtant, ce chef du gouvernement appuyé par sa majorité parlementaire se trouverait dans le cadre de l'actuelle Constitution, avant même qu'elle ne soit modifiée, en situation d'imposer la volonté populaire, très bien ».

François Mitterrand est invité de l'émission C'est-à-dire le 10 novembre 1976 sur Antenne 2, il déclare qu'il sera parfaitement respectueux du président de la République en cas de situation de coexistence : « je n'ai pas à m'accommoder, je l'avais dit surtout à une période antérieure lorsque monsieur Pompidou avait annoncé qu'il refuserait d'appeler un gouvernement de gauche si les élections de 1973 avait donné la majorité au parlement à la gauche alors j'avais répondu comme cela, en disant « moi de mon côté, je m'en accommode du président de la République », disons que c'était une phrase polémique, c'était la réponse du berger à la bergère. Aujourd'hui, je n'ai pas à m'accommoder, il y a des institutions ... ».

Il nous montre qu'ils prévoient un certain nombre de modifications constitutionnelles mais ne souhaite pas créer de crise institutionnelle avec le chef de l'Etat : « ces institutions, on en pense ce que l'on veut et moi je n'ai pas voté pour, mais elles ne pourraient être modifiées que par l'expression du suffrage universel. Dans le programme commun, nous avons prévu un certain nombre de modifications constitutionnelles et vous l'avez dit, vous le savez et c'est très juste, la Constitution actuelle ne répond pas très clairement à la question, lorsqu'il y a un président de la République de droite et un gouvernement de gauche, ou le contraire alors, est-ce qu'on ne va pas à l'affrontement, à la stérilité de la politique française, comment résoudre ce problème ? Et j'ai toujours répondu, on résout les problèmes lorsqu'on a la sagesse de vouloir les résoudre, lorsqu'on a le patriotisme d'avoir toujours en tête et dans le cœur l'intérêt des français, et l'intérêt des français, n'est pas, si la gauche l'emporte, en tout cas, je dis cela en engageant la gauche, en tout cas le parti socialiste, n'est pas de créer une situation de drame, n'est pas de développer les affrontements entre les français, n'est pas donc d'ajouter une crise supplémentaire, celle du départ ou de la remise en question du président de la République ».

Il reconnaît que la situation de coexistence sera effectivement difficile du fait de l'imprécision de la Constitution et de l'intolérance, selon lui, de la majorité actuelle : « je n'ignore pas que la situation sera telle en raison même de l'imprécision de notre



Constitution, comme en raison des mœurs actuellement pratiquée par la majorité, qui a trop souvent l'insulte, l'anathème ou la caricature à la bouche. Je reconnais qu'on peut arriver à une situation de tension politique, d'opposition mentale, d'incommodité, d'incapacité, de la classe politique, d'arriver à une entente convenable, c'est à dire correspondant à ce que les institutions permettent. Je le reconnais, ce sera difficile, mais la sagesse et la sagesse, c'est au président de la République d'en donner l'exemple, c'est son rôle, il est même là pour cela ... ».

Il estime que la gauche aura le devoir d'appliquer le programme commun : « je dis donc que si la gauche l'emporte en 1978, son devoir, ce sera de mettre en œuvre son programme sur lequel l'opinion publique aura élu sous notre devoir ou alors qu'est-ce que nous sommes ? Nous appliquerons le programme commun et nous le mettrons en œuvre et il appartiendra au président de la République de se déterminer par rapport à son devoir ... le président de la République a dans ses attributions le pouvoir de désigner le Premier ministre de son choix mais il doit tenir compte de la décision du suffrage universel et donc choisir un Premier ministre dans la nouvelle majorité ».

François Mitterrand prononce une déclaration au cours d'une conférence de presse le 12 juillet 1977, il nous explique qu'ils réviseront la Constitution selon la procédure de révision prévue par la Constitution elle-même : « vous avez entendu le président de la République et certaines de ses considérations sur les institutions, il est évident que la propagande officielle s'est emparée d'un article qui semble t'il n'engageait personne d'autre que son auteur pour engager une diversion sur le plan institutionnel, pour permettre d'invoquer les mots fatidiques de coup d'Etat, mots qui n'étaient plus à la mode depuis le mois de mai 1958. Les propositions du programme commun de la gauche sur le plan institutionnel sont connues depuis cinq ans, elles n'autorisent personne à parler à leurs propos de coup d'Etat, la procédure de révision prévue par la Constitution de 1958 sera respectée, c'est donc le peuple français qui décidera. Et monsieur Giscard d'Estaing lui-même n'a t'il pas demandé à diverses reprises une réforme ou une retouche de la Constitution, la gauche ne procédera pas autrement, compte tenu des réformes prévues par le programme commun ... ».

Il précise que le président de la République conservera la plupart de ses pouvoirs mais qu'il n'aura plus de secteur réservé : « il est faux de prétendre que le président



de la République, le chef de l'État, ne disposera plus demain des pouvoirs que la loi suprême lui confère, simplement le secteur réservé, indépendamment de telle ou telle réforme particulière indiquée dans le programme commun, le secteur réservé qui constitue un abus ou une violation de la Constitution n'aura plus de raison d'être ».

Il souligne que le gouvernement s'appuiera sur la Constitution afin de transformer les structures de l'Etat et des collectivités territoriales : « le gouvernement issu de la gauche agira, conduit par le Premier ministre dans le cadre de la compétence qui lui est conférée par les textes actuels. La transformation la plus profonde qui résultera de l'arrivée de la gauche au pouvoir sur ce plan s'appliquera, si vous me permettez de l'indiquer, essentiellement aux structures de l'Etat et des collectivités territoriales afin de mettre un terme au centralisme étouffant dont souffre notre pays ».

Il explique à nouveau qu'ils veulent supprimer le secteur réservé du président de la République : « il existe une Constitution, j'en parle librement, je ne l'ai pas votée, elle a été adoptée par une forte majorité de suffrages, elle a été depuis lors, réformée à diverses reprises notamment en 1962 et de façon considérable par le général de Gaulle lui-même par l'élection du président de la République au suffrage universel. Monsieur Giscard d'Estaing lui même a proposé diverses retouches constitutionnelles de modeste importance mais il ne s'en est pas moins attaquée au texte apparemment sacré de la Constitution. Ce que je demande et ce que le parti socialiste demande, c'est de respecter les textes tels qu'ils sont, à charge pour ceux qui veulent les changer, tel est notre cas, et il suffit pour cela de se reporter au texte publié en 1972 du programme commun de la gauche. Alors, il suffira de recourir aux procédures de révision constitutionnelle prévue par la Constitution elle – même. Ce dont nous ne voulons plus, c'est d'un certain usage abusif, celle du secteur réservé, inventé pour les besoins de la cause. Ce que nous voulons, c'est la responsabilité du gouvernement conformément à ce qui est écrit dans la Constitution ... ».

Ils veulent également redonner des droits au parlement, parlement qui doit jouer son rôle : « ce sont les droits du parlement et le cas échéant et le programme commun le dit, un parlement qui se trouverait en capacité de jouer son rôle qui doit être grand, sans être constamment opprimé ou brimé par des mesures constitutionnelles ou bien réglementaires, si la gauche l'emporte aux élections de 1978 ... ».



Il déclare qu'il sera de leur devoir de mettre en œuvre leur programme et que le président de la République sera libre de démissionner s'il estime ne plus pouvoir exercer ses fonctions : « monsieur Giscard d'Estaing pourra t'il rester président de la République ?, eh bien, c'est monsieur Giscard d'Estaing qui vous répondra. Il vous a d'ailleurs répondu, il appartiendra au président de la République d'appeler à la charge du gouvernement l'un de ceux qui représenteront la nouvelle majorité et le devoir de celui-ci et de ceux-là qui viendront composer le gouvernement sera d'appliquer le programme sur lequel ils auront été élus. Voilà une série d'évidences me semble t'il, c'est à partir de là que la difficulté bien entendu apparaîtra, comment concilier les choix du président de la République, ses options de 1974, avec le vote le plus récent de la France, ayant porté à l'Assemblée Nationale, une majorité de gauche. Je ne suis pas devin, je ne dissimule pas la difficulté mais notre point de vue à nous, socialistes, n'est pas de proposer soit une crise de régime soit une secousse supplémentaire, nous serons loyaux à l'égard de nos électeurs, nous mettrons en œuvre le programme commun. Si cela devait empêcher le président de la République d'exercer ses fonctions ou s'il en jugeait ainsi, il a la capacité de le faire connaître au pays et nous aviserons en conséquence mais nous socialistes nous cherchons à remplir la mission que nous confie le peuple. Si nous avons la majorité dans le cadre de l'union de la gauche, ce sera pour former le gouvernement et appliquer le programme commun, ce ne sera pas pour occuper la présidence de la République, la chose est déjà faite et en principe pour sept ans, ce n'est donc pas les socialistes qui poseront ce problème ».

François Mitterrand est l'invité de l'émission L'événement le 26 janvier 1978 sur TF1, il pense que Valéry Giscard d'Estaing a de plus en plus de difficultés à être le chef de la majorité : « c'est une discussion intéressante et de caractère constitutionnel, ne discutons pas si vous voulez juridiquement des institutions telles qu'elles ont été adoptées en 1958, on a eu d'autres fois l'occasion d'en parler, je n'y reviendrais pas ce soir en tout cas. Par contre, l'usage qui s'est établit depuis surtout l'élection du président de la République au suffrage universel qui, comme vous le savez, a été décidé en 1962, c'est une sorte d'esprit des institutions tel qu'il est compris en tout cas par le président de la République. Eh bien, c'est vrai que depuis de Gaulle, Pompidou, et maintenant avec Valéry Giscard d'Estaing, c'est vrai que le président de la République se considère comme disons le chef de la majorité, comme en mesure de parler au nom d'une majorité qu'il considère comme vaste, c'était le cas



de de Gaulle, sa majorité était très vaste, c'était déjà plus difficile pour Georges Pompidou, c'est maintenant très difficile pour l'actuel président de la République qui non seulement est déjà minoritaire dans sa majorité, voyez monsieur Chirac, mais qui risque d'être minoritaire et tout simplement au plan du suffrage universel au lendemain des élections prochaines, c'est à dire en mars ... ».

Il constate que le président de la République sort de son rôle institutionnel en abordant les thèmes de bon et à fortiori de mauvais choix : « alors, je ne dis pas qu'il n'ait pas le droit de dire cela, en tout cas, lui, il considère qu'il a le droit de prendre parti, de dire le bon choix donc il y en a un mauvais : si le bon choix, c'est ma politique à moi, Giscard d'Estaing, cela veut dire que la politique de la gauche, que la politique du parti socialiste, que la politique, la mienne, sont mauvaises, le dira t'il? Je n'en sais rien, mais alors d'où vient l'expression le bon choix, s'il y en a un bon, il y a en a un mauvais, à partir de là, il remplit peut-être le rôle qu'il juge nécessaire de remplir mais ce n'est plus un arbitre. C'est à dire que les français ne peuvent plus attendre de lui, du moins pendant la durée de la campagne électorale, qu'il soit celui qui tranche, qui dit le droit, qui équilibre les choses, non. Il n'est plus le représentant que d'une fraction des français et je crains et c'est grave pour un président de la République que cela ne soit plus que celui d'une minorité de français ... ».

Il considère qu'il ne peut plus être de ce fait un arbitre impartial suite à ces déclarations : « on ne peut pas jouer les deux rôles à la fois, le rôle, j'ai employé l'expression dans un article naguère, on ne peut pas être à la fois l'arbitre sur le terrain et le capitaine d'une équipe. Si monsieur Giscard d'Estaing entend, très bien, qu'il le fasse, être le capitaine d'une équipe, le capitaine de l'équipe qui apparemment mal placée, peut être battue, celle de la droite et des partis conservateurs alors il ne peut pas réclamer devant les français le statut de l'arbitre qui parle au nom de tous ... Si j'étais intervenu, je n'aurais pas en même temps chercher à organiser la confusion et à laisser croire aux français que je m'exprimais au nom de toute la France ».

François Mitterrand est l'invité de l'émission Cartes sur table le 15 février 1978 sur Antenne 2, il explique que le Premier ministre aura une importance supérieure au président de la République en politique étrangère dans une situation de coexistence : « pour ce qui concerne la politique étrangère, il est évident, il suffit de lire le



programme de la gauche, il faut savoir que sur certains points, sur certains plans, ce n'est pas la même politique, c'est évident. Cependant et c'est un problème délicat, la Constitution, je ne veux pas dire l'usage abusif que l'on a fait de la Constitution, la Constitution reconnaît au président de la République un rôle réel et même le cas échéant de certaines capacités. Mais ne l'exagérons pas non plus, ne l'exagérons pas, c'est quand même le gouvernement qui a la responsabilité de conduire les affaires du pays alors ne l'exagérons pas, alors au sommet européen, si monsieur le président de la République veut y aller, on ne va pas le retenir, naturellement. Le Premier ministre, je ne sais pas qui ce sera moi, je pense qu'il aura envie d'y aller aussi, pourquoi il ne serait pas deux d'ailleurs à y aller, ce sera à tour de rôle, ils s'arrangeront, quand ce sera vraiment important, il faudra que le Premier ministre s'en mêle quand même ... »

Il nous expose ses désaccords avec le chef de l'Etat dans le domaine de la politique étrangère : « pour ce qui concerne alors la politique internationale, j'observerais indépendamment de beaucoup d'autres aspects par rapport à l'alliance Atlantique, par rapport à la soumission du gouvernement actuel à la politique ou à la stratégie américaine, par rapport au contraire à l'espèce d'impuissance du gouvernement actuel dans l'édification de l'Europe du marché commun, dans cette sorte aussi d'impuissance à avoir de l'imagination. J'ai déjà employé l'expression d'une politique étrangère qui rase les murs dans l'affaire du voyage de Sadate à Jérusalem, c'était peut-être très risqué de la part de Sadate mais cela valait la peine. La France n'avait pas à prendre ce côté chagrin, ne pas s'emballer mais croire aux hommes et croire aux choses, ne pas être simplement comme une vieille personne qui ne croit plus à rien, qui se replie sur elle-même, qui tourne le dos au monde, à l'avenir ou à la vie, non il ne faut pas être comme cela, la France c'est autre chose, cela reste jeune la France, c'est quelque chose qui est vivant et dans laquelle je crois ... ».

François Mitterrand nous montre donc que socialistes et communistes auront toute latitude pour gouverner et appliquer le programme commun s'ils remportaient les élections législatives de 1978, Valéry Giscard d'Estaing étant libre de démissionner s'il estimait ne plus pouvoir exercer ses fonctions. Il nous explique également que ce dernier conservera la plupart de ses pouvoirs mais qu'ils chercheront à réviser la Constitution afin d'en finir avec le secteur réservé du chef de l'Etat. François



Mitterrand considère enfin que le Premier ministre aura une importance supérieure au président de la République en politique étrangère dans une situation de coexistence.



#### Les commentaires du secrétaire général du parti communiste Georges Marchais

Georges Marchais est toujours secrétaire général du parti communiste au cours des années 1974-1978, nous savons que socialistes et communistes se sont séparés sur la question de la réactualisation du programme commun en septembre 1977 mais il continue de se battre pour une victoire de la gauche aux élections législatives de mars 1978. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1974-1978.

Georges Marchais est l'invité de l'émission L'événement le 29 avril 1976 sur TF1, il nous explique que le président de la République sera tenu de nommer un Premier ministre issu de la gauche si elle remportait les élections législatives de mars 1978 : « si nous gagnons en 1978, le président de la République doit appliquer la Constitution et en fonction de la Constitution, il désigne un Premier ministre dans la gauche qui met en œuvre, avec l'appui de la majorité qui existe au gouvernement, le programme commun de la gauche ... il y a une Constitution qui dit que le gouvernement conduit la politique de la Nation, par conséquent, c'est clair, le gouvernement conduit la politique de la Nation, en conséquence, si la gauche l'emporte, on doit désigner un Premier ministre dans la gauche ».

Il souligne qu'il devra tenir compte de la nouvelle expression populaire : « nous nous sommes engagés dans ce document « Le socialisme pour la France » à respecter le verdict des élections en toutes circonstances, nous avons pris cet engagement. Il faut demander à monsieur Giscard d'Estaing si, lui, il est décidé à respecter le verdict du suffrage électoral. Il est clair que si, en 1978, les électeurs donnent la majorité à la gauche, cela voudra dire que, conscient qu'ils ont été trompés en 1974 par monsieur Giscard d'Estaing et affirmant, ils veulent un changement de régime et de politique, eh bien, il faut respecter la volonté des françaises et des français ».

Il considère que s'il est désavoué, il devra ou se soumettre ou se démettre : « monsieur Giscard d'Estaing a été élu en 1974, il a été élu sur la base de promesses qu'il n'a pas tenues, lui avait tout promis et à tout le monde ... et si en 1978, on donne la majorité à la gauche, cela voudra dire que les français, ils veulent vraiment un changement de société et qu'ils ont conscience que vraiment ce changement de



société, c'est avec la gauche qu'il faut le faire. Alors le président de la République, il devra tirer les enseignements de son échec, il doit ou se soumettre ou se démettre ».

Il suggère qu'ils ne seraient plus du tout dans un pays démocratique si le président de la République ne tenait pas compte du résultat des élections législatives : « il faut poser la question au président de la République et pas à nous, pas à nous, parce qu'alors messieurs, si je suis votre raisonnement, mais alors qu'en est t'il de la démocratie dans ce pays ? Cela voudra dire qu'on ferait des élections pour rien alors en 1978 ? Je vous pose la question parce que moi, je vous ai répondu, moi je vous ai dit tranquillement, si la gauche a la majorité en 1978, cela veut dire qu'elle veut un changement de politique, un changement de régime, un changement d'équipe, elle veut que la gauche gouverne, elle veut que la gauche mette en œuvre son programme commun de gouvernement, voilà ce que cela voudra dire. Alors, si le président de la République ne veut pas tenir compte de cela, cela veut dire que nous ne sommes plus du tout en démocratie, voilà c'est à lui qu'il faut poser la question ».

Georges Marchais est l'invité de l'émission Cartes sur table le 1er février 1978 sur Antenne 2, il nous fait part de sa satisfaction vis à vis du discours de Valéry Giscard d'Estaing à Verdun sur le Doubs où il met en garde les français vis à vis de l'application du programme commun : « le président de la République a dit ceci, s'adressant aux françaises et aux français : « il ne faut pas vous tromper, si la gauche l'emporte, le programme commun sera appliqué », bravo, bravo, pourquoi lui chercher des histoires ? C'est la première fois qu'un président de la République n'a pas recours à une espèce de pression sur l'opinion publique et moi voyez-vous cela me rend très confiant, cela. On ne peut être inquiet des propos du président de la République que si l'on a pas en vue la mise en œuvre d'une politique nouvelle qui donnera satisfaction à la majorité des français parce que réfléchissez 5 minutes avec moi ... »

Il suppose que la gauche apportera une amélioration substantielle des conditions de vie des français et qu'ils seront ainsi de plus en plus nombreux à vouloir soutenir la nouvelle majorité: « la gauche triomphe, le président de la République appelle un Premier ministre, il forme un gouvernement avec des ministres socialistes, communistes et aussi radicaux ... et nous commençons à travailler à la mise en œuvre du programme commun de la gauche ... nous prenons tout de suite des décisions ...



Notre politique, telle que nous la voyons, nous communistes, le programme commun de la gauche bien actualisé, apportera beaucoup aux françaises et aux français. Et tout de suite. Par conséquent, la majorité qui nous aura porté au gouvernement, mais elle s'élargira, elle ira en s'élargissant, elle se renforcera. Par conséquent, celui qui aura des raisons d'être inquiet, ce sera le président de la République. Mais normalement cela ne doit pas être la gauche, si je le répète, naturellement, on réalise vraiment la politique nouvelle qu'attendent ceux qui souhaite le changement ».

Il pense qu'ils devront batailler ferme face à la droite devenue opposition parlementaire mais que leur base électorale ne pourra que se renforcer une fois au pouvoir : « je ne me fais aucune illusion sur le fait que la droite, évidemment, essaiera de nous gêner dans la mise en œuvre de notre politique nouvelle, que ce sera un combat. Je ne me fais aucune illusion de ce point de vue. Mais moi, je dis, je soutiens avec mon parti que précisément dans la mesure où la gauche a un bon programme, et c'est la lutte que nous menons actuellement, bien actualisé, c'est à dire des objectifs correspondants à ce que veulent les français au plan de la démocratie sociale, de la démocratie économique, de la démocratie politique, de l'indépendance et de la paix et dans la mesure où nous sommes fidèles à nos engagements, où nous appliquons cette politique là, je dis que nous ne pouvons que nous renforcer ... »

Il reconnaît qu'il y a certes une faille dans la Constitution de la 5ème République mais que le président de la République ne pourra néanmoins pas entraver la marche gouvernementale parce que l'Assemblée Nationale aura le dernier mot sur les textes de loi : « il y a une faille, mais écoutez, réfléchissez 5 minutes, faites de la politique, voilà, qu'est-ce qu'il peut faire le président de la République ? par exemple, il peut, s'il respecte la Constitution, il doit la respecter, il s'est engagé à le faire donc il doit former le gouvernement, tel qu'on l'a vu tout à l'heure. L'Assemblée Nationale, première réunion, sur proposition du gouvernement, décision, le SMIC à 2400 francs, deuxième décision, on augmente le salaire minimum pour les personnes âgées, pour les handicapés, nous prenons des décisions pour la durée du travail, etcetera ... qu'est ce qu'il peut faire, le président de la République ? Au moment où il doit signer le décret, loi, gouvernemental, il peut dire, je renvoie en discussion à l'Assemblée, cela revient en discussion à l'Assemblée, l'Assemblée confirme, elle revote ... ».



Il n'imagine pas qu'il se risque à dissoudre l'Assemblée Nationale parce qu'il serait forcément désavoué par les français : « et qu'est-ce qu'il peut faire le président ? Il va dissoudre, il va dissoudre l'Assemblée ? Je lui souhaite bien du plaisir, de dissoudre une Assemblée Nationale qui aura voté des améliorations sociales dont bénéficieront des millions et des millions, la majorité de notre peuple ».

Georges Marchais nous explique donc que Valéry Giscard d'Estaing sera tenu de nommer un Premier ministre issu de la gauche si elle remportait les élections législatives. Il considère également que la mise en œuvre d'une véritable politique de gauche éloignera toute menace d'instabilité institutionnelle parce qu'elle améliorera les conditions de vie des français et renforcera par là-même leur base électorale. Il pense ainsi que le président de la République ne prendra pas le risque de dissoudre l'Assemblée Nationale parce qu'il serait forcément d'être désavoué par les français.



## 1.3.5. Le consentement socialiste à la notion de cohabitation au cours des années 1978-1981

Les commentaires du candidat à l'élection présidentielle François Mitterrand

François Mitterrand est le candidat du parti socialiste à l'élection présidentielle de 1981, il aborde les sujets économiques et sociaux au cours de sa campagne mais évoque aussi les sujets politiques et institutionnels, il explique ainsi qu'il souhaiterait disposer d'une majorité parlementaire cohérente au cours des élections législatives qui suivraient fort logiquement son élection, il avoue néanmoins qu'il respecterait la Constitution si la droite restait majoritaire à l'Assemblée. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation à travers ses nombreuses déclarations au cours de la campagne pour l'élection présidentielle de 1981.

François Mitterrand est l'invité de l'émission Cartes sur table le 16 mars 1981 sur Antenne 2, il pense que le président de la République ne devrait pas se substituer à tous les pouvoirs, il est donc en désaccord avec Valéry Giscard d'Estaing : « j'ai lu la Constitution, la Constitution dit que dans son article 20 que c'est le gouvernement qui conduit et détermine la politique de la Nation. Il faut qu'il s'arrange avec le président de la République de telle sorte que ce couple soit harmonieux, il ne faut pas un président touche à tout, c'est tout, c'est tout ce que je demande. Or quand le président se substitue à tous les pouvoirs, au gouvernement, au parlement, à la magistrature, et dans certains cas à l'information, eh bien, peu à peu on change de régime et ce n'est pas celui que les français ont adopté en 1958 ... je pense en effet que l'actuel président de la République, le candidat sortant a considérablement aggravé la situation, les relations du chef de l'Etat avec les autres pouvoirs, il a pris tout en mains, il en a fait en somme une propre institution non écrite ».

Il déclare que s'il était élu président de la République et qu'il ne parvenait pas, par la suite, à obtenir une majorité parlementaire cohérente, il respecterait le choix des français : « je m'appuierais sur la majorité parlementaire que le suffrage universel enverra à l'Assemblée Nationale, dans une situation semblable monsieur Giscard d'Estaing en 1978 qui pouvait redouter l'arrivée en majorité à l'Assemblée Nationale



d'une majorité de gauche avait répondu clairement à Verdun qu'il s'inclinerait devant le verdict du suffrage universel. Nous répondons sur ce point là de la même façon, au fond ce sont les français qui décideront lorsqu'ils auront à élire leurs députés ... ».

Il pense que les institutions auraient dû prévoir un seul mandat présidentiel : « je dis aux français qui nous écoutent, j'aborde cette élection avec beaucoup de sérénité, beaucoup de sérénité, beaucoup de tranquillité, pour ce qui me concerne. Et je pense que le moment est venu, parce que sept ans, c'est déjà long, je crois que c'est une des erreurs de nos institutions que de ne pas avoir prévu un seul mandat qui ne soit pas renouvelable, sept ans, c'est déjà long mais alors quatorze, c'est tellement plus ... ».

Il explique qu'il n'est pas raisonnable de renouveler le mandat de Valéry Giscard d'Estaing pour des raisons politiques : « et si l'on pense à l'accumulation des erreurs ou des échecs que j'ai cité tout à l'heure alors il va falloir recommencer. Et quand j'ai expliqué que je n'entendais pas remâcher le passé de ces sept dernières années, la question qui s'impose à mon esprit et que je pose aux français, c'est celle-ci : « est-ce que vous croyez raisonnable de confier pour sept ans de plus au responsable du désordre véritable que sont le chômage, l'inflation, les inégalités sociales, est-ce que vous croyez raisonnable de leur confier pour sept ans encore, sept ans, quatorze ans, toute la durée d'une génération, de leur confier le sort du pays ? » ... ».

Il considère également qu'un pouvoir excessif dans le temps n'est de toute façon pas une bonne chose : « je crois que même si on avait lieu d'être plus satisfait d'eux, ce serait déjà imprudent, tout homme est faillible, moi comme les autres, et je pense qu'un pouvoir excessif et pendant trop longtemps, c'est nuisible aux intérêts du peuple, voilà pourquoi, proposant une autre politique face à la politique du candidat sortant, je pense qu'il est temps pour la France de choisir le changement ».

François Mitterrand est l'invité de l'émission télévisée Le grand débat le 31 mars 1981 sur TF1, il souligne que le parti socialiste ne pourra pas à lui seul constituer une majorité parlementaire à l'Assemblée Nationale : « vous savez qu'une majorité en France n'a jamais été obtenue par un parti politique à lui seul, même pas dans le moment le plus euphorique du gouvernement du général de Gaulle. Dans notre démocratie et c'est une bonne chose, il faut toujours qu'il y ait association, coalition



de plusieurs formations politiques, pour obtenir, pour atteindre la fameuse majorité absolue sans laquelle il est assez difficile de gouverner ».

Il espère qu'il puisse y avoir un accord entre les partis socialistes et communistes au moment des élections législatives : « mon souhait serait que l'on pu relancer le mouvement populaire dont j'ai parlé, entre mon souhait et la réalité, la marge est grande, je l'ai souvent mesuré, tristement. Je pense donc que les socialistes feront comme moi, c'est à dire qu'ils poseront des questions politiques qui diront « nous allons nous lancer », si nous l'emportons bien entendu, « vers une grande politique sociale assortie d'une grande politique économique et viendra qui voudra ». Il est tout à fait naturel qu'entre les partis de gauche s'instaure une discussion, en tout cas, ce ne sont pas les socialistes qui la refuseront, est-ce que cela pourra se traduire par un contrat de désistement aux élections ? par un contrat de gouvernement si ces partis ont la majorité ? je n'en sais rien ... je le souhaite bien entendu ... ».

Il estime que son rôle, comme président de la République, sera différent de celui de dirigeant de parti : « mais mon rôle à moi, président de la République, il ne sera pas celui là, il ne sera pas comme on l'a fait trop dans le passé de me substituer au débat politique au niveau des législatifs et quels que soit mes souhaits, compte tenu aussi de ma connaissance des réalités politiques qui font que je dois aborder avec réalisme l'époque qui vient aux vues des difficultés d'hier, particulièrement à gauche ... ».

Il imagine qu'il pourrait très bien se retrouver dans la même situation que Valéry Giscard d'Estaing avant les élections législatives de 1978, c'est à dire devoir se situer vis à vis d'une majorité parlementaire de tendance contraire à la sienne : « eh bien, je l'ai déjà dit, mon devoir sera de recevoir la majorité que le peuple choisira car ce seront les français qui choisiront. Monsieur Giscard d'Estaing s'est trouvé dans une situation difficile en 1978, on pensait que la gauche pouvait l'emporter, elle l'aurait emporté si elle ne s'était pas divisée et la question lui a été posée par des journalistes tels que vous, peut-être l'avez-vous vous-même posé de telle sorte que dans un discours assez connu, celui de Verdun sur le Doubs, peu de temps avant les élections législatives de 1978, il avait répondu à cette question en disant ... ».



Il considère que, s'il en était ainsi décidé, un président de la République aurait comme devoir de gouverner avec une majorité parlementaire contraire à ses vœux : « eh bien, situation comparable, je prendrais, j'accepterais la majorité que les français choisiront. Donc, il y a la majorité de mes vœux, de mes souhaits, de mes préférences, et il y aura la majorité de la réalité, ce sera peut-être celle-là, ce ne sera peut-être pas celle-là. Mais mon devoir à moi et ce serait le devoir de tout chef de l'Etat, de tout chef de l'Etat sera d'essayer de pallier la faille constitutionnelle, celle à laquelle aucun professeur de droit public n'est en mesure de répondre clairement, quand il y aura un président et une Assemblée d'une couleur politique différente, comment s'arrangeront – ils ? Et je fais appel dans ce cas là, tout simplement à la sagesse, au bon sens, à l'idée que l'on a de l'intérêt général, ce qui est vrai, c'est que c'est une situation à imaginer et à créer puisque jusqu'alors nous ne l'avons pas connu ... ».

Il pense qu'un président de la République et une Assemblée Nationale de tendances politiques opposées devront forcément gouverner ensemble un jour ou l'autre : « ce serait mon devoir, ce serait le devoir de tout président de la République ... je ne suis pas chargé de rédiger la Constitution ... c'est une contradiction sur laquelle j'écris et je parle déjà depuis 20 ans, tout le monde sait que le problème posé à la démocratie française tient à la sagesse de ses dirigeants. Le jour où se produira inévitablement, je pense que cela se produira le 10 mai, mais inévitablement, en raison de la nécessité où l'on sera de changer les hommes et de changer la politique, un jour fatalement, un président et une Assemblée qui ne seront pas de la même opinion politique devront débattre entre eux des intérêts de la France, ce ne sera pas facile ... ».

Il montre que le président de la République peut faire appel au peuple pour trancher un différend avec l'Assemblée Nationale, il cite ainsi l'exemple du général de Gaulle en 1962 lorsque son gouvernement avait été renversé : « il reste que le président de la République, après un an, peut dissoudre à nouveau, c'est ce que le général de Gaulle avait fait, non pas exactement dans ce cas de figure mais enfin c'est pour simplifier. En 1962, lorsque son gouvernement, celui de monsieur Pompidou s'est trouvé en minorité devant l'Assemblée Nationale de l'époque, il a dissout, c'est à dire qu'un conflit s'était engagé entre le parlement et le président. Alors, à ce moment-là, ou bien le président fait des élections et il est démenti par le peuple ou il n'est pas démenti, lorsque le général de Gaulle s'est trouvé démenti par un référendum, il est



parti, je veux dire que c'est une question de devoir, un chef de l'Etat doit avoir conscience de ses obligations et mon obligation sera de m'incliner devant la volonté des français ... quel que soit le parti politique ou l'homme en cause, ces institutions rendent difficiles cette situation, elle ne s'est pas encore produite, elle va se produire, elle se produira fatalement ou bien cela voudrait dire que nos institutions auraient interdit aux français de changer d'avis dans la conduite des affaires ... ».

Il concède le fait que le président de la 5ème République a des pouvoirs bien plus étendus que le président de la 4ème République mais que le parlement conserve selon lui des droits essentiels : « la 5ème République a parfaitement maintenu selon les déclarations mêmes du général de Gaulle l'existence d'un régime parlementaire. Si le président de la République dispose de pouvoirs beaucoup plus étendus et c'est une bonne chose que le président de la 3ème ou de la 4ème République et j'entends exercer la plénitude des compétences que me confiera la Constitution, il n'empêche que le parlement a droit à l'existence et que les majorités et les minorités, elles se font là, voilà donc quand j'en appelle à la sagesse, je crois que c'est le dernier mot ».

François Mitterrand suppose que s'il était élu président de la République, il serait dans la nature des choses d'assister à une victoire de la gauche aux élections législatives qui suivraient mais il déclare également que s'il ne parvenait pas à obtenir de majorité parlementaire, il s'inclinerait devant le choix des français. Il considère d'ailleurs que tout président de la République aurait comme devoir de gouverner avec une majorité parlementaire contraire à ses vœux. Il imagine, dans ce cas, que le chef de l'Etat conserverait des moyens constitutionnels pour sortir de cette crise comme le recours au peuple pour trancher un différend avec l'Assemblée Nationale.



#### Les commentaires du Premier secrétaire du parti socialiste Lionel Jospin

Lionel Jospin devient Premier secrétaire du parti socialiste en janvier 1981, il accompagne François Mitterrand jusqu'à sa victoire à l'élection présidentielle et mène ensuite les forces socialistes à la bataille lors des élections législatives qui suivent l'élection du nouveau chef de l'Etat. Lionel Jospin se montre par la suite très hostile à une éventuelle cohabitation entre le nouveau président de la République et un Premier ministre issu de la droite, il va ainsi être amené à révéler les contradictions institutionnelles de Jacques Chirac sur sa vision d'une coexistence avec François Mitterrand en cas de victoire de la droite aux élections. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation à travers ses nombreuses déclarations au cours des élections législatives de 1981.

Lionel Jospin est l'invité de l'émission le grand débat le 2 juin 1981 sur TF1, il souligne que Jacques Chirac s'est récemment contredit sur ses positions concernant la majorité parlementaire : « je crois que monsieur Chirac hier, et cela me paraît très important de le souligner, n'est pas sorti d'une impossible contradiction et même, à certains égards, de deux contradictions. D'abord vous savez, il a toujours défendu que lorsqu'il y avait un président de la République d'une certaine orientation, il était préférable dans ce système qu'il dispose d'une majorité parlementaire en accord avec ses orientations afin d'éviter une crise politique ou un blocage politique. Il a complètement viré sur ce point, alors là, il y a bien revirement sur ce point comme sur d'autres, d'ailleurs, pour soutenir maintenant la thèse invraisemblable et paradoxale non seulement qu'il serait très bien, sans dangers, sans risques alors que nous avons un président de la République socialiste, engagé sur des orientations et des transformations, qu'il puisse y avoir une majorité conservatrice au parlement ... ».

Il pense qu'il serait invraisemblable que les français changent d'avis à un mois d'intervalle : « non seulement cela, contraire à toutes ses thèses antérieures, mais en plus l'idée que cela puisse se faire à un mois d'intervalle, que l'on puisse penser que, par exemple, une élection présidentielle ayant lieu en 1981 et admettons que les élections législatives, leur terme normal, ce qui n'est pas le cas, serait en 1982 ou 1983, cela ne sera pas le cas, bien évidemment, puisque nous votons actuellement et que ce sera pour 5 ans. Alors, qu'on puisse dire au bout de deux ou trois ans, si la



politique du président de la République était critiquée et s'il y avait un vote différent à l'Assemblée Nationale, eh bien, il faudrait chercher la conciliation du point de vue institutionnel, nous l'avons dit. Mais les français se sont engagés à condamner la politique menée par monsieur Giscard d'Estaing et par ceux qui l'ont soutenue et se sont engagés dans une politique différente. Il est vraiment artificiel ou artificieux de croire qu'ils vont se contredire à un mois d'intervalle ... ».

Lionel Jospin considère également que Jacques Chirac s'est contredit encore plus gravement puisque bien qu'estimant que les socialistes étaient marxistes et collectivistes, il pensait que l'opposition pourrait facilement s'entendre avec le président de la République : « la deuxième contradiction, elle est plus grave encore, de l'intervention de monsieur Chirac hier, c'est qu'il n'a pas su trouver, j'exprimerais son rythme, ou son créneau comme vous voulez. Tantôt il nous disait attention, il ne faut pas une majorité nouvelle à l'Assemblée Nationale, il ne faut pas notamment des centaines de socialistes pour appuyer la politique de Mitterrand parce que ce sont des socialistes marxistes, qu'ils sont des collectivistes, qu'ils veulent mettre en cause nos libertés, qu'ils veulent bouleverser la société. Tantôt ils nous disait cela, ce qui est évidemment une caricature de nos positions, ce n'est pas du tout ce que nous proposons et d'ailleurs les français ont suivi François Mitterrand, ce qui prouve bien qu'ils n'en ont pas peur. Et puis dans le même temps ou une minute après, ou parfois à la fin de l'émission par rapport à ce qu'il disait au début, cela m'a beaucoup frappé hier, il disait mais n'ayez pas de problèmes, votez pour nous parce que nous pourrons très bien nous entendre avec le président de la République ... ».

Il dénonce alors sa dangereuse ambivalence sur ce sujet de l'entente avec François Mitterrand : « alors ou bien monsieur Chirac pense qu'il pourrait s'entendre avec le président de la République et alors il n'est pas sérieux, je dirais même il n'est pas honnête pour un débat politique de jouer au catastrophisme, de prétendre que nous entraînons la France dans l'aventure ou bien il pense cela et alors il ne s'entendra pas avec nous, monsieur Chirac n'est pas sorti de cette contradiction ... ».

Il fait enfin remarquer que Jacques Chirac a passé toute son émission à critiquer le projet du parti socialiste, sans faire part aux français de ses propositions politiques : « il n'est pas non plus sorti de la contradiction suivante, c'est qu'il a passé tout le



temps de son émission à parler du projet socialiste, à critiquer le gouvernement, il n'a, à aucun moment, avancé ses propres propositions. On ne gagne pas des élections législatives sur un programme d'opposition, on les gagne sur un programme de propositions et c'est pourquoi je crois que nous les gagnerons ».

Lionel Jospin souhaite mettre en lumière les contradictions politiques et institutionnelles de Jacques Chirac : ce dernier avait en effet toujours défendu l'idée qu'un président de la République devait avoir sa majorité parlementaire mais il explique désormais qu'il serait très bien d'avoir un président de la République socialiste et une majorité conservatrice. Lionel Jospin pense personnellement qu'il serait invraisemblable que les français changent d'avis à un mois d'intervalle. Il considère également que Jacques Chirac se contredit encore plus gravement puisque bien qu'estimant que les socialistes sont des marxistes et des collectivistes, il pensait que l'opposition pourrait facilement s'entendre avec le président de la République.



# Conclusion de la première partie : les doctrines institutionnelles des principaux responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1958-1981

Nous sommes arrivés au terme de la première partie, nous allons maintenant chercher à mettre en évidence les principales tendances observées relatives à la cohérence et à la contradiction des doctrines institutionnelles des responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1958-1981, nous nous intéresserons également par la suite aux stratégies sous-jacentes à leurs positionnements politiques et à leurs réflexions institutionnelles sur la cohabitation.

# 1. Les tendances observées : entre cohérences et contradictions des doctrines institutionnelles

Nous avons constaté au cours de cette première partie que les principaux responsables politiques français, socialistes, communistes et conservateurs se sont déterminés de manière très différente vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1958-1981. Les présidents de la République Charles de Gaulle et Georges Pompidou ne se sont pas clairement déterminés vis à vis de la notion de cohabitation, restant assez mystérieux et évasifs sur le sujet au cours des années 1958-1974. François Mitterrand et Georges Marchais, deux des principaux responsables de l'opposition entre 1958 et 1981 se sont eux en revanche converti très tôt à la notion de cohabitation, désirant cohabiter avec la droite en cas de victoire aux élections législatives de mars 1967, mars 1973 et mars 1978. Le président de la République Valéry Giscard d'Estaing et le président du RPR Jacques Chirac ont enfin eu des doctrines institutionnelles contradictoires vis à vis de la lecture de la Constitution du chef de l'État et de son acceptation d'une cohabitation avec la gauche lors des élections législatives de mars 1978. Nous allons maintenant chercher à mettre en



évidence les tendances observées relatives à la cohérence et à la contradiction des doctrines institutionnelles de ces responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1958-1981.

a. Les doctrines institutionnelles contradictoires des trois premiers présidents de la 5ème République vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1958-1981

Les présidents de Gaulle, Pompidou et Giscard d'Estaing ont chacun eu une lecture différente de la Constitution vis à vis de la notion de cohabitation.

Le général de Gaulle, président de la République, avait, de toute évidence, une haute idée de sa fonction et des institutions de la 5ème République, il a ainsi régulièrement conditionné son maintien au sommet de l'Etat au résultat de ses nombreux référendums, il a ainsi choisi de démissionner à l'issue de l'échec du référendum d'avril 1969. Il n'a en revanche pas été amené à faire directement part aux français de sa position face à une éventuelle coexistence institutionnelle au moment des élections législatives mais la teneur de ses conversations avec Alain Peyrefitte nous éclaire sur sa pensée et son probable comportement dans une telle situation : s'il avait connu un désaveu aux élections législatives, il aurait démissionné immédiatement, si en revanche la majorité à l'Assemblée Nationale avait perdu la majorité de dix, vingt, trente, quarante voire même cinquante sièges, il n'aurait pas démissionné mais aurait choisi de nommer des hauts fonctionnaires, des hommes de la société civile afin de former un nouveau gouvernement qui aurait été conduit à se présenter devant l'Assemblée Nationale. Cette dernière aurait été amenée à se déterminer par rapport à ce gouvernement et à décider si elle lui accordait oui ou non sa confiance.

Son successeur Georges Pompidou est au contraire resté intentionnellement évasif vis à vis de son attitude en cas de victoire de la gauche aux élections législatives de mars 1973. Nous sommes ainsi conduit à formuler des hypothèses : il aurait pu choisir de démissionner à l'issue des élections législatives, notamment si la victoire de la gauche était importante, ou il aurait pu tenter l'expérience de la cohabitation avec la gauche.



Valéry Giscard d'Estaing a enfin eu une lecture de la Constitution assez différente de ses deux prédécesseurs gaullistes vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours de sa présidence, il nous a en effet fait part de son souhait de rester en fonction si l'opposition sortait victorieuse des élections législatives de mars 1978 : il expliquait qu'il avait été élu en 1974 par les français pour un mandat de sept ans et qu'il tenait à accomplir jusqu'au bout son mandat, il devenait ainsi le premier président de la République à se mettre à l'avance dans une éventuelle situation de cohabitation.

#### <u>b. Les contradictions institutionnelles du président du RPR Jacques Chirac vis à vis</u> de la notion de cohabitation au cours des années 1974-1981

Jacques Chirac, le président du mouvement gaulliste, a eu un avis assez incohérent vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours des années 1974-1981. Il avait ainsi refusé de concevoir une cohabitation entre le président de la République et la gauche à l'occasion des élections législatives de 1978 parce qu'il souhaitait que la majorité parlementaire soit conforme à la majorité qui avait élu le président de la République. Il respectait mais se dissociait entièrement de l'attitude de Valéry Giscard d'Estaing qui semblait s'accommoder d'une telle situation institutionnelle. Jacques Chirac a ensuite proposé de voter pour une majorité parlementaire qui soit différente de la majorité présidentielle au cours des élections législatives de 1981. Nous avions donc là un désaccord manifeste entre ces deux doctrines institutionnelles.



### c. La cohérence institutionnelle du principal responsable de l'opposition François Mitterrand vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1958-1981

François Mitterrand a eu, au contraire, un avis assez cohérent vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours des années 1958-1981, il pensait ainsi que socialistes et communistes auraient toute liberté de gouverner dans le cadre d'une cohabitation avec les présidents de Gaulle, Pompidou et Giscard d'Estaing suite à d'éventuelles victoires aux élections législatives de mars 1967, mars 1973 et mars 1978 mais qu'ils sauraient naturellement respecter la fonction et les prérogatives du chef de l'Etat. François Mitterrand imaginait également de la même manière que s'il était lui-même élu président de la République en mai 1981, il serait, certes probable, d'assister à une nouvelle victoire des mouvements de gauche aux élections législatives mais qu'il laisserait la droite gouverner si elle conservait la majorité au palais Bourbon.

Ces premières tendances sont intéressantes parce qu'elles nous révèlent plusieurs choses, les responsables politiques socialistes semblent avoir eu un avis assez cohérent vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1958-1981 mais les responsables conservateurs semblent avoir eu, au contraire, un avis assez incohérent. Ces derniers, avec leurs attitudes contrastées et leurs contradictions institutionnelles, s'avèrent donc s'être clairement déterminés en fonction de leurs intérêts politiques et de la situation politique donnée au cours des années 1958-1981.



### 2. LE CONTEXTE HISTORIQUE ET LES STRATÉGIES DES RESPONSABLES POLITIQUES VIS À VIS DE LA COHABITATION

Les principaux responsables politiques de la majorité et de l'opposition se sont donc déterminés de manière très particulière vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1958-1981. Nous pouvons supposer qu'il existe sans nul doute des stratégies sous-jacentes à leurs positionnements politiques vis à vis de cette notion. Nous allons ainsi mettre en évidence quelques pistes de réflexion.

a. Le général de Gaulle ne pensait pas devoir partager le pouvoir avec la gauche au cours des années 1958-1969

Le général de Gaulle ne considérait pas que les élections législatives pouvaient remettre en cause le mandat du président de la République

Nous avons vu que le général de Gaulle envisageait clairement l'hypothèse d'une victoire de la gauche aux élections législatives de mars 1967 et abordait volontiers avec ses ministres, les mois précédent le scrutin, l'attitude à avoir dans un tel cas de figure. Il ne pensait clairement pas qu'il devait être concerné par le résultat parce qu'il considérait que les élections législatives étaient des élections locales et qu'elles ne pouvaient pas prévaloir sur une élection nationale. Il estimait que le mandat du président de la République prévalait sur le mandat des députés et que ce mandat lui conférait une légitimité suffisante pour continuer à gouverner et à peser sur le cours des choses, en ayant notamment recours à l'arbitrage du peuple, par la dissolution ou le référendum. Le général de Gaulle n'exprima pas publiquement sa pensée sur ce sujet et l'opposition fut conduite à formuler des hypothèses sur son attitude en cas de victoire de la gauche et sur le problème constitutionnel que faisait apparaître l'élection consécutive de majorités parlementaires antagonistes, les plus offensifs de ses adversaires imaginant même que le général pourrait aller jusqu'à recourir à l'article 16 de la Constitution qui attribuait les pleins pouvoirs au chef de l'Etat.



Alain Peyrefitte révèle malencontreusement à la gauche la stratégie du général de Gaulle

Le général de Gaulle s'était donc personnellement bien gardé de révéler publiquement son attitude mais son ministre Alain Peyrefitte se livra malgré tout à quelques indiscrétions sur les réflexions présidentielles à l'occasion de meetings de campagne les 18 et 19 février 1967. Le ministre de la recherche scientifique de l'époque déclara ainsi : « si la majorité actuelle devenait minorité, le président de la République continuerait d'exercer son mandat puisque le pouvoir exécutif dépend de lui seul ... le président de la République est la source du pouvoir, c'est de lui que vient le pouvoir, il incarne la légitimité nationale, c'est le président de la République et non pas l'Assemblée Nationale qui est la source du pouvoir exécutif ». Afin d'appuyer sa thèse, le jeune ministre dénonça par la même occasion les partis qui se réunissaient alors pour « détruire le pouvoir actuel », considérant que le parti communiste, la Fédération de la Gauche, le Centre Démocrate, l'Alliance Républicaine seraient bien incapables de s'unir pour former une majorité de gouvernement durable.

Le général de Gaulle intervient à deux reprises avant le scrutin pour mettre en garde les français

Le général de Gaulle, afin de se prévenir d'une victoire de la gauche, fut amené à s'adresser aux français à deux reprises au cours des mois de février et mars 1967. Il dénonça ainsi, dans une allocution télévisée, le 9 février 1967, l'impuissance des formations de l'opposition à diriger le pays si leur coalition l'emportait et déclara, dans une seconde allocution, le 4 mars 1967, que le chef de l'Etat, confirmé à la tête de la République par le mandat du peuple, garantit le destin de la France et par conséquent conduit sa politique et nomme son gouvernement. Le général de Gaulle expliqua aussi aux français que s'il trouvait au sein du parlement les partis numériquement en état de l'empêcher d'accomplir sa tâche et de bloquer le fonctionnement régulier des pouvoirs « sans être capable de remplacer par rien de cohérent les institutions stables », il ne pourrait empêcher le désordre et le chaos.



### La gauche dénonce l'attitude inconstitutionnelle du général de Gaulle

Les leaders de gauche dénoncèrent vivement les déclarations d'Alain Peyrefitte qui laissaient à penser que le général de Gaulle ferait bien peu cas du suffrage universel et de la volonté populaire souverainement exprimée par le peuple français. Ils critiquèrent également sa propre intervention télévisuelle, jugée inopportune en cette veille de scrutin, qui ne cherchait qu'à faire peur aux électeurs et à semer le trouble sur l'éventuelle arrivée au pouvoir de la gauche. La gauche et la droite entrèrent dans une controverse institutionnelle qui se révéla au grand jour lors du débat entre Georges Pompidou et Pierre Mendès France le 27 février 1967 à Grenoble. L'ancien président du Conseil considérait alors que le président de la République était un arbitre et expliquait que si la gauche l'emportait, il devait forcément demander à un représentant de la gauche de former le gouvernement. Le Premier ministre récusa ce principe à titre personnel, soulignant que le problème n'était pas de son ressort mais bien celui du président de la République, il révéla néanmoins qu'il désignerait personnellement un gouvernement analogue à celui qui était en place en tenant un peu compte des changements provoqués au parlement par les récentes élections.

Nous pouvons donc nous demander si l'attitude du général de Gaulle, en cas de victoire de la gauche aux élections législatives, aurait vraiment été conforme à l'esprit démocratique puisqu'il semble, si l'on se fie aux indiscrétions de ses collaborateurs, qu'il n'aurait pas vraiment tenu compte du résultat des élections et qu'il aurait cherché à gouverner sans le soutien de l'Assemblée Nationale. Les résultats donneront de toute façon une courte majorité aux gaullistes et la controverse institutionnelle entre la gauche et la droite cessera sur ce terrain. Elle ressurgira naturellement dans le débat national sous d'autres formes au cours des élections législatives suivantes.



### b. La stratégie évasive de Georges Pompidou vis à vis de la notion de cohabitation

Georges Pompidou envisageait plusieurs solutions en cas de victoire de la gauche aux élections législatives

Les socialistes et les communistes, après s'être entendu autour d'un programme commun de gouvernement, allaient ensemble aux élections législatives de mars 1973. Le président de la République Georges Pompidou était resté, comme nous l'avons vu, assez évasif vis à vis de son attitude en cas de victoire de la gauche à ces élections. Il pensait néanmoins que la Constitution offrait au chef de l'Etat de nombreuses possibilités afin de se sortir de toutes les situations politiques et qu'il aviserait ainsi le moment venu selon la situation donnée. Nous pouvons de ce fait imaginer qu'il aurait alternativement pu se résoudre à nommer un Premier ministre issu de la nouvelle majorité, nommer une personnalité politique qui n'aurait pas provoqué l'ire de la nouvelle majorité (se situant sur les bords de la majorité en quelque sorte) ou bien encore de dissoudre l'Assemblée Nationale si une crise institutionnelle s'intensifiait. Il considérait en somme que la Constitution avait prévu tous les moyens qui permettraient à terme au président de la République de résoudre les difficultés. Georges Pompidou soulignait enfin qu'il ne souhaitait pas se prêter au jeu des pronostics et des combinaisons en révélant son attitude avant les élections parce qu'il désirait conserver ses marges de manœuvre avant de connaître le résultat.

Une gauche déterminée à cohabiter mais incertaine de l'attitude du président de la République

Les socialistes et les communistes souhaitaient de leur côté que le président de la République respecte la Constitution en cas de victoire de la gauche aux élections et répétaient ainsi à l'envie qu'il ne devait pas s'opposer à la mise en œuvre de la politique de la nouvelle majorité. Ils affichaient une solide détermination à travers leurs déclarations mais ils étaient en réalité très incertains de l'attitude du chef de l'Etat, la situation de cohabitation ne s'était en effet jamais réalisée et ils savaient bien, même s'ils expliquaient le contraire à l'époque, que le général de Gaulle n'aurait jamais accepté de gouverner avec la gauche. Ils espéraient néanmoins que Georges Pompidou se soumette plus facilement et désigne un Premier ministre dans le cadre



de la nouvelle majorité. Les socialistes et les communistes auraient d'ailleurs certainement dénoncé le non respect de l'expression populaire si le président de la République en avait décidé autrement et avait décidé de nommer un Premier ministre de tendance neutre qui se serait donc situé sur les bords de cette nouvelle majorité.

Les résultats des élections législatives donneront au final une nouvelle fois la majorité aux gaullistes, la controverse institutionnelle entre la gauche et la droite a été moins intense cette fois-ci qu' en 1967 mais elle sera amené à l'être à nouveau au cours des élections législatives suivantes et même à diviser la droite.

### c. Les deux stratégies de Valéry Giscard d'Estaing au cours des années 1974-1978

Le président de la République doit faire face à des circonstances politiques favorables à la gauche

La perspective d'une victoire de la gauche à l'occasion des élections législatives de mars 1978 agite le monde politique au cours des années 1976-1978, les socialistes et les communistes actualisent en effet leur programme commun au cours de l'année 1977 et l'éventualité de leur arrivée aux affaires commence à être prise au sérieuse. Les estimations de voix réalisées suite aux élections municipales de mars 1977 donnent ainsi une fourchette attendue de 180 à 220 députés socialistes et communistes. Le président de la République Valéry Giscard d'Estaing, nous l'avons vu, envisage très clairement de partager le pouvoir avec la gauche. Nous savons d'ailleurs, selon certaines indiscrétions, que quelques émissaires de François Mitterrand avaient pris contact avec l'Elysée afin d'envisager quelques hypothèses de travail. Les débats constitutionnels sur la mise en œuvre d'une coexistence au sommet de l'État sont de manière générale très intense au cours de ces années et bien plus importants qu'au cours des élections législatives de mars 1967 et mars 1973, le monde politique se préparant à expérimenter la première expérience de cohabitation. Le président de la République veut néanmoins encore croire à la réussite de la majorité sortante aux élections et va ainsi élaborer plusieurs stratégies politiques.



### Valéry Giscard d'Estaing choisit de mener de front deux stratégies

La stratégie de Valéry Giscard d'Estaing vis à vis de la cohabitation va se révéler en deux temps à travers deux stratégies parallèles, une stratégie gaullienne du « moi ou le chaos » qui s'insère aisément dans la tradition gaulliste que le général de Gaulle avait développé au cours des élections législatives et de ses référendums et une stratégie du recours qui le placerait en temps voulu, si défaite il y a, en coulisses, en retrait de la fonction présidentielle. Ces deux stratégies sont antagonistes mais elles sont pourtant menées de front afin de mobiliser les troupes du président et de préparer l'avenir en cas de défaite de ces mêmes troupes aux élections législatives.

### La stratégie du recours en cas de défaite

Valéry Giscard d'Estaing nous fait part, au cours de l'année 1977, de son intention de rester au pouvoir en cas de victoire de la gauche aux élections législatives de mars 1978. Il prépare son positionnement en dénonçant devant 20 000 personnes le 8 juillet 1977 à Carpentras « les amateurs de coups d'État », suite, nous l'avons vu, au texte communiste sur la modification des pouvoirs du président de la République et réaffirme qu'il se maintiendra au pouvoir en toutes circonstances. Le 27 janvier 1978, à Verdun sur le Doubs, il explique une nouvelle fois qu'il restera en fonction si la gauche gagnait les élections mais que le programme commun sera bien appliqué.

Le chef de l'État insiste donc fortement sur le fait que même s'il se mettra en retrait en cas de défaite, il conservera la plupart de ses pouvoirs, notamment le droit de dissolution de l'Assemblée Nationale et qu'il défendra mordicus les institutions et la Constitution de la 5ème République. Valéry Giscard d'Estaing semble avoir eu cette attitude parce qu'il se serait personnellement mis à l'avance en situation de cohabitation, c'est à dire qu'étant donné que tout le monde donnait la gauche gagnante, le président, au lieu d'être mis devant le fait accompli le jour des élections, aurait imaginé une stratégie de retraite et aurait délibérément choisi à l'avance de se retirer de son rôle actif de chef de l'Etat, même s'il conservait dans les faits sa fonction, de manière à montrer aux français qu'il ne cautionnait en aucune manière le programme commun de la gauche. Il révélera d'ailleurs, par la suite, qu'il aurait choisi de s'installer au château de Rambouillet, venant une fois par semaine à Paris



présider le conseil des ministres et qu'il n'aurait fait aucune déclaration sur la politique du gouvernement. Nous soulignerons, néanmoins, que ses collaborateurs auraient pu, selon certaines indiscrétions, mettre en place une cellule de crise pour que l'opposition réalise des déclarations communes contre l'action du gouvernement.

Valéry Giscard d'Estaing se serait donc résigné à une coexistence avec la gauche mais serait resté en fonction pour une seule raison, pouvoir le moment venu, les circonstances politiques étant devenues de nouveau favorables, dissoudre l'Assemblée Nationale et renvoyer une majorité de droite au palais Bourbon.

La stratégie gaullienne du moi ou le chaos afin d'éviter une défaite probable

Valéry Giscard d'Estaing se prépare donc minutieusement à coexister avec la gauche mais nous ne devons pas occulter le fait qu'il continue de combattre farouchement la probabilité de cette situation, le président se faisant plus pressant, plus menaçant, plus inquiétant vis à vis de l'avenir au fur et à mesure qu'on se rapproche du scrutin législatif. Il va ainsi appeler à la sagesse et à la prudence les français au cours de nombreuses interventions et même si nous ne sommes pas complètement dans le registre gaullien du « moi ou le chaos », nous pouvons tout de même relever une certaine filiation dans les discours du président de la République à cette époque.

Le chef de l'Etat déclare ainsi le 8 juillet 1977 à Carpentras : « je constate que l'application du programme commun, en raison même de son objectif, qui est d'imposer à l'autre moitié de la France qui n'en veut pas un changement brutal de société, approfondirait la coupure de la France en deux ... le programme commun est un facteur de division irrémédiable ... la voie de la réconciliation passe par une victoire de la majorité ». Les commentateurs politiques observent par la suite qu'il se met davantage en avant au début de l'année 1978, les mouvements politiques font déjà campagne pour les élections mais il semble considérer que le président de la République conserve une faculté de persuasion plus forte que les mouvements qui le soutiennent. Il demande ainsi aux français de faire le bon choix à Verdun sur le Doubs le 27 janvier 1978 faute de quoi il serait obligé de laisser s'appliquer le programme commun qui plongerait la France dans le désordre économique. Ce discours, prononcé devant 20 000 personnes, est intéressant parce qu'il se montre gaullien à de nombreux



aspects, il se situe ainsi au-dessus des partis et fait allusion au général de Gaulle à trois reprises, il souligne que le « président de la République ne peut pas rester indifférent au sort de la France », et dénonce « le programme d'inspiration collectiviste dont l'application plongerait la France dans le désordre économique » ».

La désunion de la gauche, la mobilisation de la droite, les nombreuses interventions du président de la République ne permettront finalement pas que la gauche sorte victorieuse des élections et la première expérience de cohabitation n'aura finalement pas lieu en 1978. Il faut néanmoins relever que Valéry Giscard d'Estaing aura contribué à façonner une norme institutionnelle sur l'attitude présidentielle en cas de défaite aux élections législatives, norme qui sera amenée à devenir la référence incontournable de ses successeurs au cours des élections législatives suivantes.



### 3. Les réflexions institutionnelles des responsables politiques vis à vis du dilemme de la cohabitation

Nous allons maintenant nous intéresser aux réflexions institutionnelles des responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation, nous allons chercher à mettre en évidence leurs approches et solutions afin de faire face à la cohabitation.

Les présidents de la République Charles de Gaulle, Georges Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing étaient bien conscients que s'ils n'avaient plus un jour la majorité parlementaire, ils se seraient retrouvé dans une situation politique difficile et ils ont tous les trois cherché de manière différente à résoudre ce dilemme institutionnel.

a. Les solutions du général de Gaulle vis à vis de la cohabitation : la démission du chef de l'État ou un gouvernement composé de membres de la société civile

Le général de Gaulle a eu une réflexion assez particulière vis à vis de la cohabitation puisqu'il semble proposer plusieurs solutions à ce problème institutionnel si l'on en croit ses conversations avec son ministre Alain Peyrefitte en 1966 : s'il avait connu un désaveu majeur aux élections législatives, il aurait immédiatement démissionné, si en revanche la majorité à l'Assemblée Nationale avait perdu la majorité de quelques sièges, il aurait choisi des hauts fonctionnaires et des hommes de la société civile afin de former un nouveau gouvernement qui aurait été conduit à se présenter devant l'Assemblée Nationale, cette dernière choisissant de lui accorder ou de lui refuser sa confiance. Elle aurait néanmoins été prévenue qu'elle serait dissoute si elle censurait ce nouveau gouvernement. Le général de Gaulle lie donc dans une certaine mesure son sort au résultat des élections législatives mais souligne qu'il appréciera personnellement l'ampleur de sa défaite si le résultat devait être en sa défaveur.

Sa réflexion est donc somme toute logique si l'on se fie à sa conception des institutions de la 5ème République mais il n'a malheureusement pas révélé publiquement son attitude et la marche institutionnelle des choses si les français votaient pour une majorité contraire à ses vues, sa solution vis à vis de la cohabitation semble donc avoir quelques lacunes vis à vis de la transparence démocratique.



b. Les solutions de Georges Pompidou vis à vis de la cohabitation : la démission du chef de l'Etat, une cohabitation avec la gauche ou avec une personnalité politiquement neutre ou encore la mise en œuvre de la réforme du quinquennat

Georges Pompidou a eu une réflexion à la fois similaire et différente vis à vis de la cohabitation puisqu'il semble avoir une attitude encore plus contrastée que le général de Gaulle en 1967, restant intentionnellement évasif vis à vis de son comportement en cas de défaite de la droite à l'occasion des élections législatives de mars 1973. Il aurait ainsi pu choisir de démissionner à l'issue des élections, de demander à une personnalité politiquement neutre de former un nouveau gouvernement ou encore d'accepter de tenter l'expérience de la cohabitation avec la gauche.

Les élections législatives seront remportées par la droite mais Georges Pompidou annoncera néanmoins en avril 1973 qu'il envisageait de réduire la durée du mandat du président de la République en le ramenant de sept à cinq ans, sans autre modification des institutions. Il expliquait qu'il pensait bon que les français s'expriment plus souvent et que la durée de cinq ans convenait bien pour le mandat présidentiel. On peut imaginer que Georges Pompidou ait souhaité que le mandat du chef de l'État et le mandat de l'Assemblée Nationale coïncident afin d'éviter les conflits de majorité, le successeur du général de Gaulle souhaitant résoudre le problème de la cohabitation et parfaire la Constitution de 1958, apportant lui même sa pierre à l'édifice des institutions de la 5ème République. Nous devons néanmoins suggérer la possibilité que Georges Pompidou, malade et atteint de la maladie de Waldenström depuis 1968, ait souhaité abréger son mandat et ait poussé cette réforme afin de pouvoir cesser ses fonctions en juin 1974, deux ans avant le terme officiel de son mandat à l'Elysée.

Les commentateurs considérèrent alors que cette réforme, si elle était réalisée, contribuerait à renforcer le caractère présidentiel du régime et les responsables des partis de gauche, François Mitterrand et Georges Marchais, même s'ils reconnaissaient que cette révision allait dans le sens du programme commun, souhaitèrent l'élargir aux articles 11 et 16 de la Constitution. (référendum et pouvoirs exceptionnels en cas de crise). Le projet de loi est adopté en Conseil des ministres le 6 septembre 1973 et en octobre, le texte est approuvé à l'Assemblée Nationale et au



Sénat, mais la majorité des trois cinquièmes au Congrès n'est pas atteinte. La réforme attendra, nous le savons, 27 ans avant d'être réalisée lors de la troisième cohabitation.

George Pompidou a donc imaginé les prémisses d'une solution de sortie de la cohabitation mais la réforme du quinquennat ne sera réalisée qu'en septembre 2000, après trois cohabitations et de nombreuses controverses institutionnelles.

c. La solution de Valéry Giscard d'Estaing vis à vis de la cohabitation : le refus des élections législatives anticipées et l'acceptation pure et simple de la cohabitation

Valéry Giscard d'Estaing a eu une réflexion vis à vis de la cohabitation assez différente puisqu'il semble se différencier de façon manifeste de ses deux prédécesseurs gaullistes et également de son Premier ministre Jacques Chirac.

Valéry Giscard d'Estaing a ainsi eu une sérieuse divergence de vues avec son premier Premier ministre au cours de l'année 1976 puisque ce dernier réclamait l'organisation d'élections législatives anticipées à la fin de cette même année. Jacques Chirac craignait effectivement que la gauche ne sorte victorieuse des élections législatives de mars 1978 et pensait qu'avancer les élections permettrait de conserver la majorité parlementaire. Il pouvait également concevoir que la tenue de ces élections en 1976 éviterait une cohabitation. Valéry Giscard d'Estaing souhaitait respecter le calendrier électoral et refusa d'accéder aux vœux de son Premier ministre, ce dernier, à la suite d'autres raisons, bien évidemment, choisit de démissionner au mois d'août 1976.

Valéry Giscard d'Estaing propose personnellement une seule solution au problème de la cohabitation : son acceptation pure et simple, aussi, avec son intention de rester en fonction si l'opposition sortait victorieuse des élections législatives, il se situe clairement dans le cadre d'une situation de cohabitation et entre en contradiction avec ses prédécesseurs qui avaient choisi de rester évasif sur le sujet cohabitationniste. Valéry Giscard d'Estaing ne fait pas ce choix et choisit d'être transparent vis à vis des français même s'il explique qu'il conservera certains de ses pouvoirs dans une telle situation (le droit de dissolution et son rôle en politique extérieure) et qu'il continuera naturellement à défendre les institutions de la 5ème République.



Jacques Chirac, nous le savons, aura une autre lecture de la Constitution, similaire à celle du général de Gaulle et de Georges Pompidou, et ne cherchera pas à masquer son désaccord sur ce sujet institutionnel au cours des élections législatives de 1978.

Valéry Giscard d'Estaing a donc, en quelque sorte, ouvert la boîte de Pandore de la cohabitation en acceptant le principe d'une cohabitation avec la gauche, en sortant de la stratégie évasive du général de Gaulle et de Georges Pompidou et en façonnant une nouvelle norme institutionnelle sur l'attitude présidentielle en cas de défaite aux élections législatives. Cette attitude sera amenée à devenir une puissante référence institutionnelle pour ses successeurs au cours des élections législatives suivantes.

Nous allons maintenant nous intéresser aux réflexions institutionnelles des responsables de l'opposition de gauche vis à vis de la cohabitation.

d. Les solutions des responsables politiques de l'opposition vis à vis de la cohabitation : l'acceptation de la cohabitation et la proposition de réformes constitutionnelles : le quinquennat et la fin du domaine réservé du chef de l'État

Les socialistes et les communistes ont soutenu, nous l'avons vu, de manière unanime, la notion de cohabitation au cours des années 1958-1981 : ils souhaitaient accéder aux responsabilités du pouvoir et ils avaient la possibilité d'y accéder à l'occasion des élections législatives. Ils entendaient se conformer à la Constitution et notamment à son article 20 qui stipule que « le gouvernement conduit et détermine la politique de la Nation » et s'attendaient à ce que le président de la République en fasse de même s'ils remportaient les élections : il devait se soumettre à la volonté exprimée par les français et ne devait pas s'opposer à la mise en œuvre de la politique de la majorité.

Ils se montreront d'ailleurs très sensibles sur la défense de cet état de fait, socialistes et communistes dénonçant avec force le refus apparent du général de Gaulle de partager le pouvoir avec la gauche à l'occasion des élections législatives de mars 1967. Ils s'attendaient effectivement à ce que le général de Gaulle respecte le suffrage universel et fasse appel aux formations de gauche afin de former un nouveau gouvernement. Ils défendront ainsi de la même manière l'inéluctabilité de la cohabitation au cours des élections législatives de mars 1973 et de mars 1978.



Les responsables de l'opposition de gauche ont aussi émis plusieurs réflexions institutionnelles vis à vis du problème que pourrait poser la cohabitation aux institutions au cours des années 1960 et 1970. François Mitterrand estimait ainsi, dès les années 1960, que l'hypothèse de la contradiction des majorités deviendrait une constante des consultations électorales de la 5ème République : il se retrouverait en effet forcément un jour, au sommet de l'Etat, deux personnalités politique de tendance contraire, dont on n'arriverait pas à délimiter exactement la frontière des pouvoirs. François Mitterrand proposait alors, afin de prévenir cette situation, de réduire la durée du mandat du président de la République de 7 à 5 ans et de faire coïncider son mandat avec celui de l'Assemblée Nationale. Il imaginait que le système de la 5ème République prendrait, dans ce cas, toute sa valeur et que les français s'habitueraient, dès lors, à élire simultanément un président de la République et un parlement.

Les socialistes et les communistes élaborèrent également dans le cadre du programme commun d'autres propositions institutionnelles : ils souhaitaient notamment proposer aux français une procédure de révision constitutionnelle afin d'en terminer avec l'usage abusif, selon eux, du secteur réservé par le Président de la République et ils désiraient mettre en avant la responsabilité du gouvernement conformément à ce qui est écrit dans la Constitution avec un parlement qui se trouve en capacité de jouer son rôle et qui n'est pas brimé par des mesures constitutionnelles ou bien réglementaires.



# Seconde partie : les doctrines institutionnelles des principaux responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années hors cohabitation entre 1981 et 2002

Nous allons une nouvelle fois nous intéresser au cours de cette seconde partie à la construction et à l'évolution des doctrines institutionnelles des principaux responsables politiques français, membres des partis de gouvernement autour de la notion de cohabitation au cours des années hors cohabitation entre 1981 et 2002 : c'est à dire les années 1981-1986, 1988-1993 et 1995-1997. Nous traiterons les partis que nous considérons partis de gouvernements : le parti socialiste, le RPR, le Rassemblement pour la République et l'UDF, l'Union pour la Démocratie Française.

Nous aborderons au cours de cette seconde partie les déclarations des responsables politiques conservateurs Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac, Raymond Barre, Edouard Balladur, Charles Pasqua, Philippe Séguin, François Léotard, Alain Juppé, Alain Madelin, Nicolas Sarkozy et François Bayrou et des responsables politiques socialistes François Mitterrand, Lionel Jospin, Laurent Fabius, Pierre Bérégovoy, Michel Rocard, Dominique Strauss-Kahn, Martine Aubry et François Hollande.



# 2.1. LA DOCTRINE INSTITUTIONNELLE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE VIS À VIS DE LA NOTION DE COHABITATION AU COURS DES ANNÉES HORS COHABITATION ENTRE 1981 ET 2002

## 2.1.1. La doctrine institutionnelle du président de la République François Mitterrand vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1981-1986

François Mitterrand a été élu président de la République en mai 1981 et ses deux Premiers ministres socialistes, Pierre Mauroy et Laurent Fabius ont été chargés de mettre en œuvre sa politique au cours des années 1981-1986, un changement de majorité à l'Assemblée Nationale devient toutefois fortement envisageable au cours des années 1984-1986 et le chef de l'Etat est naturellement amené à se situer vis à vis d'une probable cohabitation avec la droite à l'occasion des élections législatives de mars 1986. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1981-1986.

François Mitterrand réalise une émission télévisée à l'Elysée le 16 janvier 1985, il déclare à ses interlocuteurs qu'il ne souhaite pas examiner l'hypothèse d'une alternance à l'occasion des élections législatives de mars 1986 : « je me refuse à examiner cette hypothèse, je ne me place pas dans cette hypothèse, je fais mon travail, je le fais vraiment, je le crois avec conscience, selon les convictions que j'en ai. Ces convictions peuvent choquer tel et tel français mais je les respecte, j'espère qu'ils me respectent aussi, cela, c'est le jeu démocratique, c'est normal. Mais je crois à la politique que je mène, je crois à la politique qu'à l'heure actuelle conduit le gouvernement, je crois à l'intelligence, à la générosité et au courage des français, tout cela réunit peut faire que votre pronostic soit finalement infirmé ».



François Mitterrand réalise son entretien télévisé du 14 juillet 1985 dans les jardins du palais de l'Elysée, il exprime son soutien au gouvernement actuel : « il y a un gouvernement de la République, il est conduit par Laurent Fabius ... je souhaite non seulement que Laurent Fabius puisse longtemps gouverner la France car c'est un chef du gouvernement remarquable. Et bien entendu, j'espère aussi que nous aurons pu d'ici le mois de mars convaincre les français de cette vérité, à savoir, qu'il n'y a pas d'autre politique qui puisse être faite pour redresser la France, la moderniser, pour développer la création, pour la préparer pour les temps qui viennent, alors dans ce cas là, je me place dans la situation psychologique et morale de gagner cette bataille ».

Il nous explique qu'il respecte parfaitement la Constitution dans la pratique de sa fonction de président de la République : « il suffit de s'en tenir aux textes, les textes ont été votés par le peuple français à une forte majorité, dont je n'étais pas, mais mon devoir je le connais, respecter les textes. Et les textes disent que le gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation, c'est donc à Laurent Fabius qu'il importe de déterminer et de conduire la politique de la Nation. Le président de la République, surtout depuis son élection au suffrage universel, a non seulement une fonction institutionnelle précise mais aussi une fonction morale et d'autorité qui n'est pas discutée ... je vous dirais simplement que par l'article 15, il est le chef des armées, je l'ai rappelé tout à l'heure, par l'article 5, il est le garant du respect des traités et par l'article 52, il négocie et il ratifie les traités, avec cela, il y a de quoi faire. Bien entendu, cela ne peut se faire qu'en relation constante avec le gouvernement, c'est ce que je fais actuellement. Il n'y aucune raison de considérer que le président de la République et le gouvernement sont deux entités entièrement séparées mais chacun a son rôle, cela est constitutionnel, quant à ce fameux secteur réservé dont tout le monde parle, moi, j'ai toujours été contre et je suis toujours contre, ce que je viens d'évoquer à l'instant, ce n'est pas le secteur réservé, ce sont les pouvoirs conférés par la Constitution au président de la République ».

Il affirme qu'il respectera la volonté populaire lorsqu'elle s'exprimera à nouveau lors des élections : « le pays a le droit de choisir la majorité qu'il désire et le président a pour devoir de respecter cette volonté et j'espère bien, je ferais tout pour cela, pour que cette volonté coïncide avec l'intérêt profond du pays, l'intérêt historique qui veut le maintien de cette majorité, telle est ma conception en tout cas ».



François Mitterrand prononce une déclaration au cours d'une conférence de presse à l'Elysée le 21 novembre 1985, il souhaite parler des réussites du gouvernement de Laurent Fabius : « on peut être pour ceux qui gouvernent et on peut être contre, c'est cela la loi de la démocratie, bien entendu, j'ai mes préférences et vous les connaissez. Mais je trouve par exemple que l'on ne rend pas justice autant qu'il le faudrait à l'actuelle majorité, eh oui, à l'actuelle majorité, tant combattue mais qui assainit chaque jour l'économie, qui par sa lutte victorieuse pour la première fois depuis si longtemps contre l'inflation se donne les moyens d'accroître le pouvoir d'achat des français et particulièrement des travailleurs, qui modernise notre appareil industriel, qui forme hommes et femmes au métiers de demain qui sont déjà les métiers d'aujourd'hui dont la politique culturelle, scientifique, sociale, n'a pas eu d'équivalent depuis la dernière guerre. Oui, je n'ai pas de raison de le taire, je crois que l'intérêt de la France est de poursuivre cette politique et je le dis, mais bien entendu les français sont maîtres de leur décision, cette décision n'est pas acquise, quand elle le sera, le devoir de chacun sera de la respecter ... ».

Il pense que les français ne rendent pas justice au gouvernements de Pierre Mauroy et de Laurent Fabius : « les français ne rendent pas justice à la majorité actuelle, il faut qu'ils considèrent ce qui a été accompli, l'immensité de ce qui a été accompli et l'utilité de ce qui a été accompli et le bon travail du gouvernement, l'énorme travail du gouvernement, des gouvernements avec Pierre Mauroy, avec Laurent Fabius. Un gouvernement fort bien conduit par un Premier ministre qui a toute ma confiance et mon amitié par dessus le marché. Donc c'est simple, que ces responsables-là s'adresse à l'opinion publique, de telle sorte que les français admettent de plus en plus que ce que nous disons correspond à la réalité. Ce dont on doute parfois, puisque que quand on dit qui est-ce qui a le mieux réduit l'inflation ? alors qu'entre 1976 et 1981, elle a atteint le sommet d'environ 14 % et que nous l'avons fait redescendre à 5%, on fait un sondage, on dit qui a fait le mieux ? Et bien souvent on dit, ceux d'avant, c'est tellement évident que c'est une erreur qu'il y a là, non pas par manque d'informations car vous le dites mais il faut du temps, il faut du temps pour qu'on se convainque en France, la majorité des français, que la gauche, que les forces populaires peuvent bien gérer, j'ai failli dire mieux gérer que les autres ... ».



Il explique à nouveau qu'il s'inclinera devant le verdict des urnes : « eh bien, que la majorité, que ses responsables mènent ce combat démocratique avec le sourire mais avec fermeté et qu'ils se fassent entendre et puis quand le résultat viendra, je ferais comme tout le monde, je m'inclinerais devant la décision. Et je dis comme tout le monde, enfin du moins, je l'espère, en tout cas, ce sera mon cas ».

Il assure qu'il assumera bien ses fonctions jusqu'au terme de son mandat : « le président de la République est élu par le peuple pour une durée donnée, en la circonstance, c'est sept ans et pendant ces sept ans, il doit faire son devoir ».

François Mitterrand réalise un entretien télévisé le 9 décembre 1985 à l'Elysée, il confirme qu'il soutiendra la majorité actuelle aux élections : « pour la phase présente, je vous garantis que l'effort du gouvernement qui est en train de réussir, qui a déjà obtenu sur le plan économique des résultats tout à fait remarquables, je vous garantis que cela sera poursuivi par ce gouvernement jusqu'à la dernière minute ... ma préférence, je ne l'ai jamais dissimulée, ma préférence va à la majorité qui a soutenu tous mes efforts, qui a été parfaitement loyale. Il ne manquerait plus que cela, que je n'ai pas de préférence pour elle, quel est le français qui en doute ? ».

Il explique qu'il ne veut pas se situer dans la perspective d'une victoire du centre et de la droite et à envisager la cohabitation : « vous voulez me placer dans cette situation, savoir comment je gouvernerais si l'opposition l'emportait, moi, je me place dans ce que j'ai appelé mon hypothèse favorite, la victoire de la majorité actuelle. Je n'ai pas répondu à votre question, j'en ai parfaitement conscience, j'ai toujours répondu cela parce que je ne veux pas jouer au chat et à la souris ».

Il déclare qu'il respectera la Constitution et les résultats des élections législatives : « je n'ai pas voté la Constitution, elle existe, elle a été votée par le peuple français, c'est la loi suprême, je la respecte, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise d'autre? Je la respecterai, on peut dire cela au présent, on peut dire cela au futur, il ne faut pas le dire au conditionnel. Le respect, le premier respect de la Constitution, même plus que cela, la démocratie, c'est de tenir compte de la majorité du peuple, le fait même qu'on me pose la question me paraît même bizarre. Le peuple s'exprime,



chacun et d'abord le chef de l'Etat doit s'incliner devant la volonté des français, c'est constitutionnel et c'est bien plus que cela, c'est la loi de la République ».

Il ne considère pas que l'élection des députés puisse remettre en cause son propre mandat : « le président de la République, lui, n'est pas en question quand on vote pour des maires, des conseillers municipaux, des conseillers généraux, des députés, des sénateurs, que sais-je encore ? il n'est pas du tout en cause quand on vote pour élire le président du syndicat intercommunal d'électricité ».

Il annonce qu'il abordera le sujet de la situation de cohabitation le moment venu : « j'examinerai cette question si elle devient réalité, en attendant, puisque la majorité actuelle n'est pas celle dont vous parlez, je respecte le droit de cette majorité et je souhaite que cette majorité puisse exposer dans des termes clairs à l'opinion, les raisons pour lesquelles elle mérite la confiance, et je trouve cette démarche saine. Mais je ne me mêle pas plus qu'il ne faut, même si j'ai envie de m'expliquer sur certains points qui touchent à la politique générale, ce qui est de mon domaine, de ce qui est du domaine des autres, je veux dire, de ce qui est du domaine des députés, de ce qui est du domaine des sénateurs. J'ai envie de m'expliquer, je ne veux pas en abuser non plus, le combat législatif proprement dit, ce n'est pas non plus tout à fait mon affaire, en tout cas le vote des français c'est, pour les députés, le 16 mars prochain, c'est tout ce que j'ai à vous dire là-dessus ».

François Mitterrand est l'invité de l'émission Cela nous intéresse monsieur le président le 2 mars 1986 sur TF1, il souhaiterait une nouvelle fois que les français reconnaissent le bon travail effectué par la majorité actuelle : « j'entends bien soutenir la majorité sortante : elle a bien travaillé, elle a été courageuse, elle a élargi le champ des libertés, elle a vraiment créé un réveil culturel formidable, elle a modernisé ou commencé de le faire, elle a commencé une sérieuse formation des hommes, des femmes, pour les métiers nouveaux. Eh bien, moi, j'estime que c'est mon devoir que d'être auprès de cette majorité pour dire : français, ne soyez pas injustes avec elle, bien entendu, plus les français le feront, même ceux qui ne sont pas des socialistes, qui ne se reconnaissent pas dans la majorité socialiste, et ceux qui veulent qu'il y ait harmonie, qui ne veulent pas interrompre une expérience qui est réussie, étant aussi bien entendu que si les autres veulent se réclamer de moi, j'en



serai ravi ... J'entends, moi, ne pas participer à ce concert que j'ai dénoncé tout à l'heure comme le concert de l'hypocrisie. J'ai des responsabilités à l'égard de la majorité courageuse et qui réussit, je n'entends pas les abandonner aujourd'hui, c'est aux français de le dire et en tout cas, c'est aux français que je m'adresse, pour leur dire qu'il faut absolument qu'ils se rassemblent, le plus grand nombre possible ... ».

Il fait remarquer que les français devraient éviter, même s'ils ne partagent pas ses opinions politiques, d'instaurer cette nouvelle situation de cohabitation : « je ne leur demande pas du tout de changer d'opinion, ils sont libres de leur vote, ils le savent bien mais je souhaite très vivement qu'ils évitent la période très difficile qui suivra ou qui suivrait les élections dès lors que l'on tirerait à hue et à dia ».

Il ne considère pas qu'il participe massivement à la campagne électorale et réfute donc les reproches de Valéry Giscard d'Estaing sur ce thème : « monsieur Valéry Giscard d'Estaing ... a pris lui-même ce risque à diverses reprises et dans les mêmes conditions, à diverses reprises, je l'ai dit pour commencer, donc, pourquoi rejeter les uns sur les autres toute une série de façon de faire ? J'ai créé la Haute Autorité, je me conforme à la morale politique, je me tairais pendant la campagne audiovisuelle qui commence demain, je n'interviendrai pas après la clôture des élections dans la campagne électorale, c'est-à-dire le 14 au soir, le 14 mars prochain. Je crois avoir assaini les mœurs dans ce domaine et je trouve que ces reproches sont immérités, c'est de la petite politique tout cela. Le général de Gaulle s'est contredit à la veille des élections de 1967 et à la veille des élections de 1968, tout le monde peut se tromper ».

Il souhaite montrer son impartialité à travers la nomination de membres de l'opposition dans diverses institutions : « le gouvernement nomme qui il veut, mais par exemple, j'ai eu un mot à dire dans la nomination des représentants, personnes qualifiées, voyez, le terme est vague, cela permet de nommer qui on veut au Conseil économique et social, 40 nominations, sur les 40, 17 membres de l'opposition. Je vous donne ce chiffre pour montrer que je cherche à être équitable, et je n'ai à l'égard de l'opposition et des électeurs et des personnalités qui la composent aucune animosité ».

Il explique qu'il assumera en toutes circonstances ses responsabilités de président de la République : « je n'ai pas besoin de dramatiser, je ne dis pas que ce soit un drame,



mais c'est un rendez-vous très grave que celui du 16 mars, les français s'y sont un peu habitués, parce que j'ai indiqué ma position. Ma position, on la connaît, mais permettez-moi de la répéter : moi, je suis là, je suis président de la République, j'ai été élu à cet effet, quoi qu'il advienne, ce qui veut dire que j'assume mes responsabilités et que je les assumerai quelle que soit la majorité politique et quels que soient les événements, bref, je remplis mon mandat ... Je fais ce que je dois, mais je dois ajouter, quelle que soit la majorité, si c'est la majorité actuelle, ce ne sera naturellement pas facile, ce n'est pas facile de gouverner mais il y aura harmonie ... ».

Il désire que ses compétences présidentielles soient respectées dans le cadre d'une situation de cohabitation : « si c'est une majorité de combat, et particulièrement de combat contre le président de la République, alors il y aura naturellement une sorte de désordre, une très grande difficulté. Les français veulent qu'il y ait une certaine concorde, qu'il y ait un certain accord, une certaine harmonie pour conduire les affaires de la France, nous aurons une période difficile. Je compte bien, et c'est normal, que soient respectées les compétences qui sont les miennes, cela ne m'amuse pas spécialement, parce que le sujet est grave, sans doute le général de Gaulle pensait-il être à l'abri de ce genre de mésaventure. Non, on ne peut pas en rire, ni en sourire mais il faut aborder cette période. On n'en connaît pas le résultat, ce n'est pas joué, d'ailleurs, je pense que beaucoup de français m'écouteront, ce n'est pas joué, quoi qu'il en soit, je prendrai la majorité que le peuple français me donnera, qu'il se donnera lui-même, et avec laquelle je devrais conduire les affaires de la France ».

Il estime qu'il pourra librement choisir le Premier ministre dans les rangs de la nouvelle majorité : « j'appellerais forcément quelqu'un qui formera un gouvernement ... je crois que mon devoir, c'est de tenir compte de la volonté populaire, si les électeurs ont désigné une majorité claire, dont les contours seront précis, mon devoir est de chercher à désigner comme Premier ministre une personnalité sortant de ce milieu ... mais d'abord, ce n'est pas acquis, on ne connaît pas le résultat. Ensuite, le fait de désigner, je ne dis pas que je ne désignerai pas, je dis simplement que ce n'est pas du tout une règle de la République, le président de la République nomme qui il veut, il doit naturellement se placer en conformité avec la volonté populaire mais la notion de chef du parti le plus nombreux ... après tout, le parti le plus nombreux, ce sera sans doute, de toute façon, quoi qu'il advienne, le parti socialiste, et les autres ne



représenteront qu'une majorité très relative. Mais cela n'est pas dit pour échapper à cette obligation : je devrais m'adresser à une personnalité de la majorité pour conduire le gouvernement. Je suis même presque gêné d'avoir à répéter ce que j'ai dit 100 fois, qui correspond à la pensée que j'ai depuis toujours, c'est la règle, le président de la République nomme le Premier ministre. Mais ce n'est pas simplement sous la cinquième, sous la quatrième, sous la troisième, la République, c'est cela, c'est le rôle du chef de l'Etat : il nomme le Premier ministre, et la Constitution de 1958 le dit expressément, je crois que c'est l'article 8, il nomme le Premier ministre, alors, que personne ne vienne contester ce droit et, si on le conteste, bien entendu, je n'écouterai pas ce genre de mauvais conseil. Mais, enfin, le président de la République nomme qui il veut comme Premier ministre, et le Premier ministre s'organise avec les différentes formations de sa majorité pour savoir comment il peut gouverner, chacun son rôle, personne ne désignera le Premier ministre à ma place, croyez-moi ».

Il souligne qu'il devra évidemment nommer un Premier ministre qui aura la majorité à l'Assemblée Nationale : « il faut désigner quelqu'un qui ait toutes les chances d'avoir la majorité à l'Assemblée Nationale tout aussitôt, tout au moins si un vote de confiance ou un vote de censure devait être proposé. Mais enfin, tout cela ... moi, je ne cherche pas à compliquer les choses, vous savez, il faut y aller carrément, vous avez raison de vous les poser, d'ailleurs, je les lis tous les jours dans la presse, quelquefois même jusqu'à l'abus. Ce que je veux dire, c'est que lorsqu'une majorité claire est issue des urnes, le président de la République nomme le Premier ministre mais il doit tenir compte de ce qui a été estimé nécessaire par le peuple. Il s'adresse à une personnalité, je le répète, mais il faut que ce soit clair, il s'adresse à une personnalité de cette majorité, cette majorité sera une nouvelle, ce sera l'ancienne, ce sera quelque chose d'intermédiaire : je n'en sais rien à l'heure qu'il est. On ne pose pas de conditions au président de la République, on ne pose pas de conditions ... ».

François Mitterrand souhaiterait de toute évidence continuer à gouverner avec un gouvernement et une majorité socialiste à l'issue des élections législatives de mars 1986 et manifeste ainsi régulièrement son soutien au gouvernement de Laurent Fabius. Le chef de l'Etat socialiste est néanmoins bien conscient de la réalité politique, assez défavorable à la gauche, et déclare qu'il se soumettra souverainement au verdict populaire à l'issue des élections : il nommera un Premier ministre issu de



la droite si elle sortait victorieuse du scrutin mais souligne qu'il entend conserver ses pouvoirs et ses prérogatives institutionnelles dans le cadre de cette nouvelle situation.



### 2.1.2. La doctrine institutionnelle du président de la République François Mitterrand vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1988-1993

François Mitterrand a été réélu président de la République en mai 1988 et ses Premiers ministres, Michel Rocard, Edith Cresson et Pierre Bérégovoy, ont mis en œuvre sa politique dans une cohérence renouvelée au cours des années 1988-1993. Le chef de l'Etat est néanmoins contraint de se situer, à nouveau, vis à vis de la perspective d'une cohabitation à l'occasion des élections législatives de mars 1993. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1988-1993.

François Mitterrand réalise son traditionnel entretien du 14 juillet 1991 dans les jardins du palais de l'Elysée, il explique qu'il souhaiterait continuer à gouverner dans la cohérence mais qu'il se soumettra une nouvelle fois à la volonté populaire à l'occasion des élections législatives de mars 1993 : « je préférerais qu'il n'y ait pas de nouvelle cohabitation, je n'ai pas de hantise, je dispose d'un bon sommeil qui n'a pas encore été troublé par les événements difficiles que j'ai vécu, c'est une question d'équilibre, donc je n'ai pas de hantise. Je préférerais disposer d'une majorité conforme à ce que je pense l'intérêt de la France mais une majorité différente c'est que les français l'auront choisi donc je n'aurais qu'à m'incliner devant ce choix ... ».

Il confirme qu'il a l'intention d'accomplir son mandat jusqu'à son terme : « j'accomplirais mon mandat jusqu'à son terme constitutionnel sauf bien entendu si certains éléments qui ne disposent pas de la volonté des hommes interviennent ».

François Mitterrand réalise un entretien télévisé le 12 avril 1992 au palais de l'Elysée, il suppose que la situation de cohabitation se produira de nouveau à l'avenir mais estime qu'ils peuvent l'éviter en 1993 : « le problème de la cohabitation n'est pas un problème de principe, les français élisent qui ils veulent pour le gouvernement quotidien, qui ils veulent et il arrivera bien souvent, croyez-moi, dans l'avenir où il y aura distorsion entre l'opinion politique du président de la République



et l'opinion de la majorité élue. Cela arrivera mais le moins souvent possible, c'est bien pour cela que je n'ai pas du tout l'intention de considérer comme acquise cette cohabitation en 1993 ... Je suis tout à fait prêt à la supporter mais je ne la désire pas ... Le nombre ne fait rien à l'affaire, les majorités très nombreuses sont souvent les plus difficiles à tenir, c'est un conseil que j'adresse aux dirigeants de l'opposition. Mais on n'en est pas là, le combat reste ouvert, le combat politique, le combat civique, il reste ouvert et d'ici 1993, le gouvernement en place va mener ce combat démocratique avec la plus grande fermeté et je compte beaucoup sur ses résultats ».

François Mitterrand réalise un entretien télévisé le 9 novembre 1992 au palais de l'Elysée, il annonce qu'il s'inclinera à nouveau devant le verdict des français s'ils votaient en faveur de la cohabitation : « cette logique, ce n'est pas moi qui la souhaite, ce n'est pas moi qui l'impose, si les français décident d'avoir une majorité d'une couleur différente de celle d'aujourd'hui, je m'inclinerais comme je l'ai fait déjà en 1986, c'est le peuple qui décide, moi je suis là pour exécuter ses décisions ».

Il se souvient qu'il a promulgué toutes les lois lors de la cohabitation même s'il a refusé de signer certaines ordonnances : « en réalité, la cohabitation a fonctionné de telle sorte que, moi, contrairement à ce que j'ai lu dans beaucoup d'articles et de déclarations, je n'ai jamais empêché le gouvernement de l'époque d'exercer sa fonction. J'ai refusé de signer des ordonnances, je n'étais pas obligé de le faire, j'ai refusé. En revanche, là, j'étais contraint de le faire sinon j'aurais été en état de forfaiture mais ce n'était pas mon intention. Toutes les lois qui ont été adoptées et les lois qui me déplaisaient qui ont été adoptées par la nouvelle majorité ».

Il déclare qu'il accomplira à nouveau son rôle au cours d'une future cohabitation mais qu'il ne restera évidemment pas inerte : « telle est ma disposition d'aujourd'hui, pardonnez moi d'être un peu répétitif mais la Constitution, toute la Constitution, y compris la Constitution révisée, rien que la Constitution, c'est mon devoir et je le ferais, je ne l'appelle pas de mes vœux, vous l'admettrez ... J'aborderais ce sujet avec une très grande patience, une très grande sérénité, président de la République, j'ai en principe devant moi près de deux ans et demi, j'accomplirais mon rôle autant que mes forces me le permettront et si j'ai à affronter quelques tempêtes, disons que j'ai en l'habitude ... Rester inerte, ce serait vraiment offenser ma fonction, le président de la



République d'aujourd'hui n'est pas la borne à laquelle on attache son char comme le disait Georges Clemenceau naguère, le président de la République a un rôle à jouer, il a un rôle à jouer dans le cadre de la Constitution, pas davantage ».

Il rappelle qu'il aura toute liberté de choix mais nommera le Premier ministre dans les rangs de la nouvelle majorité à l'Assemblée Nationale : « j'ai toute liberté de choix mais je considère que l'honnêteté qui préside à la vie d'une République me conduira naturellement, d'ailleurs ce serait stupide parce qu'il n'y aurait pas de majorité à appeler un Premier ministre appartenant à la nouvelle majorité ... je n'en sais rien moi-même, d'abord, je ne sais pas s'il y aura cohabitation, je ne sais pas qui gagnera les élections même si je suis un lecteur attentif de vos articles et des sondages, je vois bien un peu comment les choses tournent mais enfin rien n'est jamais joué. Et ensuite laissez moi réfléchir quand je verrais les choses quand elles se seront produites, je serais honnête avec le suffrage universel ».

François Mitterrand est l'invité du journal de 20 heures de France 3 le 18 février 1993, il explique qu'il ne démissionnera pas de ses fonctions en cas de victoire de la droite : « je n'ai pas l'intention de démissionner si se produisait un changement de majorité comme beaucoup le prévoit au mois de mars, c'est-à-dire s'il y a une majorité de droite, quelle que soit son ampleur, cela n'a aucune importance, je veux dire, sur ce plan-là, en ce sens, je suis peut-être un peu conformiste puisque je vous fais une réponse qui est exactement celle du Général de Gaulle, celle de monsieur Pompidou et celle de Monsieur Giscard d'Estaing, lorsqu'on pensait qu'il pourrait perdre les élections législatives, je crois que c'était en 1978, il disait : il n'en est pas question ».

Il souligne que le mandat du président de la République n'est pas lié aux mandats des députés : « J'irai jusqu'au bout de mon mandat ... je ne sais pas si j'irai jusqu'au bout, car il y a beaucoup d'éléments qui interviennent ... je dois exécuter le mandat pour lequel j'ai été élu. Et on ne doit surtout pas sur le plan des institutions confondre les choses, une élection législative, ce n'est pas une élection présidentielle et si on commence comme cela, alors on n'en finira pas, ce sera l'instabilité permanente. Il n'y a pas de raison de pouvoir faire démissionner un député ou le Président de la République s'il y a un changement de majorité dans un conseil municipal ».



Il estime qu'il sera amené à consulter les français s'il est en désaccord majeur avec la politique du nouveau gouvernement : « si la politique qui est faite me paraît inacceptable, je pense que ce seront les Français qui auront à décider. Je ne sais pas exactement, mais c'est à l'heure actuelle une hypothèse ».

François Mitterrand souhaiterait donc une nouvelle fois continuer à gouverner avec un gouvernement et une majorité socialiste à l'issue des élections législatives de mars 1993 mais estime qu'il sera de son devoir de se soumettre au choix des français s'ils votaient en faveur d'une nouvelle cohabitation. François Mitterrand réalise très certainement que la gauche est dans une très mauvaise situation et que les résultats seront de toute évidence vraiment faibles pour le parti socialiste, il imagine donc sans difficulté que la cohabitation sera plus difficile qu'elle ne l'a été en 1986. Il réaffirme néanmoins qu'il conservera ses pouvoirs et ses prérogatives institutionnelles conformément à la Constitution lors de l'instauration de cette nouvelle cohabitation.



### 2.1.3. La doctrine institutionnelle du président de la République Jacques Chirac vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1995-1997

Jacques Chirac a été élu président de la République en mai 1995, il gouverne avec son Premier ministre Alain Juppé durant deux ans mais suite à une situation politique difficile, il choisit de dissoudre l'Assemblée Nationale le 21 avril 1997 afin de provoquer de nouvelles élections législatives, ces dernières étant normalement prévues pour mars 1998. Le chef de l'Etat souhaiterait dès lors que les français lui renvoient une majorité parlementaire cohérente à l'Assemblée. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de sa déclaration télévisée au moment de la campagne pour les élections législatives de 1997.

Jacques Chirac prononce une déclaration télévisée le 27 mai 1997, il explique aux français l'importance de leur vote aux élections législatives et les met en garde contre le socialisme : « dimanche prochain, vous allez désigner une nouvelle majorité pour cinq ans, ce choix va peser sur notre avenir. Vous savez, trop longtemps, notre pays a repoussé les adaptations indispensables, nous avons pris du retard, et ce retard nous a coûté cher en emplois, en impôts, en dettes, en illusions aussi. Puis la France s'est ressaisie, les choses ont été remises en ordre, mais la situation reste fragile, prenons garde de ne pas tout compromettre au moment où nous recueillons les premiers fruits de nos efforts. Pouvez-vous, mes chers compatriotes, au regard des enjeux, prendre le risque de vous abstenir ? souhaitez-vous remettre en selle les idées socialistes d'hier ? Pour ma part, je vous engage à choisir une autre voie, une voie moderne et humaine qui serve mieux les chances et les intérêts de la France ».

Il souligne aussi la nécessité d'une cohérence institutionnelle au sommet de l'exécutif pour que la France s'exprime bien en Europe : « je souhaite enfin que la majorité que vous allez désigner ne prenne pas le risque de fragiliser la construction européenne. J'ajoute que l'Europe doit maintenant se donner l'ambition sociale que les Européens attendent, la France, demain, devra être forte, cohérente et déterminée pour défendre ses intérêts dans les grandes négociations qui sont en cours actuellement ».



Jacques Chirac a dissout l'Assemblée Nationale principalement parce qu'il pensait que la France devait avoir les élections législatives derrière elle pour parler d'une voix forte à l'occasion des échéances européennes sur la monnaie unique. Il semble également certain qu'il considérait que le parti socialiste ne serait pas en mesure de remporter des élections législatives anticipées et qu'il pensait au contraire que la droite pouvait facilement retrouver une majorité à l'Assemblée. Jacques Chirac réalise néanmoins, au fur et à mesure de la campagne, que les résultats pourraient finalement être plus serrés qu'escomptés. Il choisit alors de prendre solennellement la parole afin d'expliquer aux français l'importance de leur vote pour ces élections, il les met ainsi en garde contre le programme socialiste et même s'il ne dénonce pas explicitement la perspective d'une nouvelle cohabitation, il met en évidence la nécessité d'avoir une France cohérente en Europe et dans le Monde.



# 2.2. LA DOCTRINE INSTITUTIONNELLE DE LA MAJORITÉ PARLEMENTAIRE VIS À VIS DE LA NOTION DE COHABITATION AU COURS DES ANNÉES HORS COHABITATION ENTRE 1981 ET 2002

### 2.2.1. Le consentement socialiste à la notion de cohabitation au cours des années 1981-1986

Les commentaires du Premier secrétaire du parti socialiste Lionel Jospin

Lionel Jospin est toujours le Premier secrétaire du parti socialiste au cours des années 1981-1986, il a soutenu les efforts des différents gouvernements socialistes au cours de ces années et se montre naturellement très réservé à l'idée d'une probable cohabitation entre François Mitterrand et la droite suite aux élections législatives de mars 1986. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1981-1986.

Lionel Jospin est l'invité du journal de 20 heures le 15 avril 1985 sur Antenne 2, il souhaite démontrer aux français que la position de Raymond Barre vis à vis de la cohabitation est avant tout politique : « je pense que monsieur Raymond Barre, au fond, fait un peu comme les autres responsables de l'opposition de droite, il théorise ses propres intérêts. Alors, je crois que lui est contre la cohabitation, parce que son objectif visiblement, c'est 1986, comme il ne dispose pas d'une formation politique, il se dit avec les sondages qui sont les miens, c'est tout de suite dans une crise que j'aurais ma chance. Alors que monsieur Chirac, lui, dit qu'il est pour la cohabitation parce qu'il se dit, qu'étant à la tête d'un parti plus puissant, il a le temps au contraire et il se fixe l'objectif de 1988. Moi, je me dis qu'il vaudrait mieux les mettre d'accord en gagnant les élections législatives de 1986. Mais ce qui me frappe aussi, c'est que monsieur Barre joue la crise, il n'a pas su déjouer la crise économique et voilà qu'il joue la crise politique et voilà qu'il provoque la division à droite ».



Lionel Jospin est l'invité de l'émission questions à domicile le 26 septembre 1985 sur TF1, il souligne que les partis de droite ont des positions diamétralement opposés vis à vis de la notion de cohabitation : « je l'ai déjà dit, je crois, ce problème d'alliance existe aussi pour les autres formations politiques, je ne parle même pas du parti communiste que sa direction est en train de conduire au déclin mais je pense au RPR et à l'UDF. Le RPR est incapable de gouverner seul, l'UDF est incapable de gouverner seule or comme ses deux formations politiques n'ont pas la même opinion de ce qui se passerait en 1986 si elles avaient gagné, puisque l'UDF dit : « je ne voterais pas pour un gouvernement qui accepterait que le président de la République conduise jusqu'au bout son mandat », puisque monsieur Barre et l'UDF au fond sont contre cela, je ne vois pas comment le RPR et l'UDF pourraient former un gouvernement ensemble. Donc, de leur côté, on a déjà la certitude de la crise politique à la fois contre le président de la République et entre eux puisque monsieur Barre a déjà dit qu'il ne voterait pas la confiance à un gouvernement du RPR ».

Lionel Jospin est une nouvelle fois l'invité de l'émission questions à domicile le 10 janvier 1986 sur TF1, il suppose que la droite ne sera pas à même de constituer une majorité de gouvernement à cause de la position de Raymond Barre sur la cohabitation : « je m'excuse de vous dire que la droite n'est pas en état de constituer sérieusement une majorité de gouvernement, non seulement, parce qu'elle est divisée sur toute une série de problèmes. Nous n'avons peut-être pas eu le temps de les examiner tous ce soir, j'en ai donné quelques exemples. Mais aussi parce qu'elle a une conception totalement différente de ce qu'il faut faire par rapport au président de la République dans l'hypothèse où elle gagne. Monsieur Barre dit très clairement qu'il ne faut pas former de gouvernement, qu'il faut que le président de la République s'en aille et je ne vois pas, sauf à imaginer que monsieur Barre serait marginalisé comme candidat futur aux élections présidentielles, qu'il ne représente plus rien alors, pour la droite, je ne vois pas comment l'UDF pourrait sérieusement s'engager dans une expérience gouvernementale si elle est condamnée par monsieur Barre ... ».

Il pense que l'UDF devra décider si elle suit l'avis de Raymond Barre sur la cohabitation : « il y a quand même là des facteurs de contradictions formidables et je pense que les contradictions existent au moins autant de l'autre côté que du nôtre ... monsieur Barre est un personnage marginal qui ne pèse pas dans les milieux



conservateurs français, il ne pèse pas dans l'UDF ? c'est la question qui est posée et l'UDF devra choisir ou dire que monsieur Barre ne représente rien ou dire qu'elle suit les conseils de monsieur Barre et finalement elle sera peut-être très hésitante dans cette hypothèse, cela c'est certain, c'est pourquoi je préconise que nous en ayons une autre, celle que j'essayais d'esquisser tout à l'heure ... ».

Il estime que les socialistes peuvent encore convaincre les français avant les élections: « je pense que ce qui est intéressant pour les deux mois et demi qui restent, si on veut être digne d'une démocratie et si on veut faire de cette élection un véritable enjeu, c'est d'essayer d'éclairer le choix des français, toute la campagne devrait être faite là dessus et pas de spéculer ce qu'il pourra se passer après le 16 mars. De toute façon, nous aurons un président de la République, il a dit qu'il resterait et c'est un point d'appui formidable, de toute façon, nous aurons une majorité qui se constituera. Comment voulez-vous, pourquoi voudriez-vous que le socialiste que je suis organise toute sa pensée, même si votre curiosité s'exerce davantage dans cette direction, vers l'hypothèse de la présence au gouvernement d'une majorité conservatrice, alors que je tends et je borne tous mes efforts pour qu'il n'en soit pas ainsi ? Et alors que je pense qu'il est possible de l'empêcher ou de l'interdire parce que je pense que les éléments de contradiction à l'intérieur de la droite sont potentiellement très forts, ils sont unis jusqu'au 16 mars et dès le 17 commence les divisions ».

Lionel Jospin est l'invité de l'émission L'heure de vérité le 19 février 1986 sur Antenne 2, il met une nouvelle fois en évidence les rivalités de personnes au sein de la droite : « je pense simplement qu'ils n'ont pas la même vision de leur rôle, par exemple, il est clair que monsieur Giscard d'Estaing a fait deux interventions très importantes dans la dernière période, l'une concernait monsieur Chirac et l'autre concernait monsieur Barre. Ce qui concernait monsieur Chirac, monsieur Giscard d'Estaing, c'était dans la conférence de presse qu'il a donné sur ce qu'il appelle lui la cohabitation et au fond tout le message qu'il m'a semblé faire passer ce jour là était un message un peu anti-Chirac, au sens où il disait au président de la République qui fera le choix qu'il aura à faire, j'espère que son choix sera simple si son choix est à faire à gauche et avec les socialistes, moi je vous conseille de ne pas prendre un homme comme Premier ministre qui aurait un parti trop fort. Cela c'est un message politique qu'à délivré monsieur Giscard d'Estaing dans la dernière période. Et alors à



L'heure de vérité, par contre, il a fait son heure de vérité, une partie de son heure de vérité contre monsieur Barre, tout ce qu'il a dit sur monsieur Barre sera isolé, personne ne le suivrait s'il ne voulait pas voter la confiance ».

Il pense que leurs ambitions personnelles vis à vis de la prochaine élection présidentielle déterminent essentiellement leurs positions institutionnelles : « je pense que leurs différences sur ce point tiennent essentiellement à la différence de leurs ambitions personnelles ou de leurs projets personnels, d'ailleurs légitimes, je ne le conteste pas. Monsieur Barre est pressé, il voudrait faire d'une présidentielle un deuxième tour des élections législatives, il voudrait une élection présidentielle par surprise alors que l'élection est législative. Et monsieur Chirac préfère avoir plus de temps, je crois que c'est la seule chose qui distingue leur attitude ».

Lionel Jospin est l'invité du journal de 13 heures le 7 mars 1986 sur TF1, il souhaite faire remarquer que les leaders de l'opposition ont une attitude et un programme qui ne présage pas du tout une cohabitation constructive : « je constate que le ton d'un certain nombre de dirigeants de l'opposition et la politique qu'ils entendent conduire, celle qui est exprimée dans la plateforme RPR UDF, ne sont pas un ton et une politique de cohabitation, ce ne sont pas un ton et une politique de compromis ».

Il suggère enfin que son approche personnelle de la cohabitation serait peut-être différente si le ton et le programme politique de l'opposition n'était pas les mêmes : « alors c'est de là que je tire la conclusion que effectivement ce serait très difficile, et je crois qu'il est plus sage pour les français compte tenu des résultats qui sont en train d'arriver, plus sage pour les français de donner une majorité, une majorité de progrès au président de la République. C'est dans ce sens, si le ton était différent, si les programmes étaient différents, peut-être que mon point de vue serait non pas différent, parce que je souhaite une victoire de la gauche, une victoire des socialistes, mais mon approche de ce qu'on appelle la cohabitation pourrait être différente ».

Lionel Jospin nous explique donc que la constitution de la cohabitation à droite ne sera pas facile, soulignant que les ambitions de ses différents leaders vis à vis des élections présidentielles ne permettront pas de constituer une majorité de gouvernement durable. Le Premier secrétaire du parti socialiste pensent également



que le ton virulent de l'opposition et son programme libéral laissent peu de chance à la mise en œuvre d'une cohabitation constructive avec le président de la République.



### Les commentaires du Premier ministre Laurent Fabius

Laurent Fabius a participé à tous les gouvernements socialistes au cours des années 1981-1986, il a ainsi été ministre délégué au budget entre mai 1981 et mars 1983, ministre de l'industrie et de la recherche entre mars 1983 et juillet 1984 et enfin Premier ministre entre juillet 1984 et mars 1986. Il nous fait naturellement part de ses réserves vis-à-vis d'une probable cohabitation avec la droite suite aux élections législatives de mars 1986. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses déclarations dans les années 1981-1986.

Laurent Fabius est l'invité de l'émission Sept sur sept le 22 février 1986 sur TF1, il nous explique qu'il n'y a actuellement pas de désaccord entre le Premier ministre et le président de la République en matière de politique étrangère et de défense : « je suis Premier ministre, et j'essaye de voir les choses concrètement, vous parliez tout à l'heure du Tchad, le président de la République, François Mitterrand, est élu pour sept ans, il remplit parfaitement son mandat, il le remplira sept ans, admettez qu'il y ait un gouvernement de droite dans un cas comme le Tchad, qu'est-ce qu'il s'est passé ? Là, le président de la République, en a discuté avec moi, avec le ministre de la défense, le ministre des affaires étrangères, nous sommes de la même conviction, nous sommes des amis, nous étions parfaitement d'accord avec lui, il a décidé l'intervention ... ».

Il nous montre que la situation pourrait être fort différente dans le cadre d'une situation de cohabitation : « si un gouvernement de droite était là et qu'il y avait une différence entre ce que souhaite faire le président de la République, qui est le chef des armées, et ce que souhaite faire le Premier ministre qui dispose de la force armée au terme de la Constitution, qu'est-ce qu'il se passe ? C'est un très bon exemple parce que la droite nous a dit, il aurait fallu agir plus tôt, alors si un Premier ministre de droite veut envoyer des avions bombarder ceci ou cela et que le président de la République ne veut pas, je pourrais multiplier les exemples ... ».

Il considère que la France a besoin de stabilité dans ce domaine : « ce que je veux dire, c'est ceci, la France est une grande puissance, elle a à faire face à pas mal de problèmes, sur le plan économique, sur le plan stratégique, elle est la troisième puissance nucléaire du monde, elle a besoin de stabilité, c'est fondamental, la



stabilité. Et si vous avez d'un côté, un président de la République qui tire dans un sens, et de l'autre, le gouvernement qui tire dans un autre sens, cela ne peut pas marcher, en matière de défense, c'est évident, le ministre de la défense, il est d'un avis et le président de la République, il est d'un autre, qu'est-ce qu'il arrive ? ».

Il craint que les choses ne fonctionnent pas en cohabitation et rejoint donc en ce sens la position de Raymond Barre : « je dis qu'il n'y a pas de certitude que cela ne marche pas mais il y a un très grand risque de désordre et je n'ai pas envie que mon pays coure ce risque. Alors vous me dites que c'est la position de Raymond Barre, il y a, je le reconnais, une intuition commune, c'est à dire le risque de désordre ... ».

Il ne pense néanmoins pas que le président de la République doit inévitablement démissionner afin de maintenir la cohérence : « mais il y a deux différences assez importantes entre sa position et la mienne, première différence, c'est que au risque de désordre que je signalais, il y en a un autre si la droite était élue, c'est ses divisions internes. La deuxième chose, c'est ce que vous soulignez, Raymond Barre dit pour éviter un risque de désordre, je propose un désordre plus grand, c'est à dire de faire démissionner le président de la République, cela c'est le dépit du bon sens ... ».

Il souhaite que les français donnent les moyens au président de la République de continuer à mener à bien sa politique : « moi je dis si on veut que cela marche correctement, il faut que le président de la République ait les moyens de sa politique. Et je pousse même plus loin le raisonnement, si les français ont envie de faire un choix décisif le moment venu, il y a l'élection présidentielle pour cela, 1988, ce n'est pas avant, les élections législatives, on peut parfaitement s'exprimer, c'est ce qui se passera et le suffrage universel, sera pleinement respecté. Mais je dis que dans une période comme aujourd'hui, où il faut avoir de la stabilité et de l'ordre, c'est très important de réfléchir à ce qui pourrait se passer, moi je le dis non pas d'un point de vue théorique mais en voyant tous les jours ce qu'est la vie d'un Premier ministre, si vous n'avez pas un gouvernement soudé comme cela et uni avec le président de la République, il y un grand risque que cela ne marche pas ... je ne sais pas si c'est ce que disait monsieur Peyrefitte, au temps du général de Gaulle puis au temps de Georges Pompidou, etcetera, c'était l'argument moi ou le chaos, je ne dis pas du tout que ce sera nécessairement un chaos, je dis qu'il y a un risque de désordre ».



Laurent Fabius souhaite de toute évidence demeurer Premier ministre et est donc naturellement amené à faire campagne dans l'optique de conserver sa majorité à l'occasion des élections législatives. Il considère qu'il ne devrait généralement pas y avoir de désaccord entre le Premier ministre et le président de la République et va ainsi expliquer aux français que les choses ne pourront pas bien fonctionner en situation de cohabitation puisque les deux cohabitants n'auront pas la même vision des choses. Le Premier ministre souhaite enfin qu'ils donnent au chef de l'État les moyens de continuer à mener à bien sa politique et leur confie même que s'ils voulaient vraiment s'exprimer, ils pourraient le faire aux élections présidentielles de 1988, les élections législatives devant servir à conforter le président de la République.



## Les commentaires du ministre de l'économie et des finances Pierre Bérégovoy

Pierre Bérégovoy a été secrétaire général de l'Elysée entre mai 1981 et juin 1982, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale entre juin 1982 et juillet 1984 et enfin ministre de l'économie, des finances et du budget entre juillet 1984 et mars 1986, il va lui aussi nous faire part de ses réserves vis-à-vis d'une cohabitation avec la droite. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1981-1986.

Pierre Bérégovoy est l'invité de L'heure de vérité le 20 novembre 1985 sur Antenne 2, il considère que les principaux leaders de l'opposition n'arriveront pas à s'entendre : « à la proportionnelle, aucun parti ne peut avoir la majorité, tout le monde l'admet, une coalition peut avoir une majorité, cela vaut pour tous les partis ... je dois dire que lorsque je regarde avec beaucoup d'attention, c'est mon métier, le programme de monsieur Barre, celui de monsieur Giscard d'Estaing et celui de monsieur Chirac, je me demande comment ils feraient pour gouverner s'ils avaient la majorité ».

Pierre Bérégovoy est l'invité de l'émission Vendredi face à la trois le 7 février 1986 sur FR3, il pense que les français devraient soutenir le président de la République jusqu'au bout de son mandat : « le président de la République vient de le rappeler, il a été élu pour 7 ans, il doit aller jusqu'au terme de son mandat mais la tâche lui sera facilité s'il trouve une majorité de progrès pour lui permettre de poursuivre la politique qui est en bonne voie. Et je crois que son discours est très clair à cet égard, il demande aux français : « aidez moi à bien conclure ce mandat bien commencé » ».

Il nous montre qu'aucun parti politique n'aura à lui seul la majorité à l'Assemblée Nationale : « nous avons été favorables à la proportionnelle, vous le savez, que c'était inscrit dans le programme de gouvernement et dans les 110 propositions du président de la République, avec la proportionnelle, aucun parti politique, je dis bien aucun parti politique n'aura la majorité à lui seul. Le RPR n'aura pas la majorité à lui seul, ni l'UDF, ni le parti socialiste, même s'il peut s'en approcher, ni le parti communiste donc la question ne peut être vraiment posée qu'au lendemain de l'élection ... ».



Il imagine qu'une majorité de progrès pourrait se rassembler aux élections afin de continuer la politique actuelle : « alors je regarde un peu le panorama politique et je me dis, si le parti socialiste est le premier parti de l'Assemblée, s'il a un nombre de suffrages et de députés importants, pourquoi ne continuerait-il pas avec d'autres, ce que j'appellerais plutôt une majorité de progrès, le bon travail commencé avec le président de la République. La majorité de progrès, c'est autour du parti socialiste, celles et ceux qui veulent bien se rassembler ... un gouvernement de cette nature présente un programme, il a ou il n'a pas une majorité, autrement dit, chaque formation politique se retrouvera placé devant ses responsabilités ... ».

Il suppose que Raymond Barre ne voterait pas la confiance à un gouvernement de droite : « et pour poursuivre ma démonstration, je dirais que l'opposition, même si elle obtenait, liste rassemblée, une majorité de sièges à l'Assemblée dépendrait de monsieur Le Pen et de monsieur Barre, monsieur Barre a annoncé qu'il ne voterait pas la confiance à un gouvernement dirigé par monsieur Chirac ou un autre et il a même ajouté qu'il voterait la censure ... il a dit dans cette émission qu'il voterait la censure mais de toute façon libre à lui de se comporter comme il l'entend ».

Il souligne que, même s'il se constituait, un gouvernement de droite ne pourrait pas gouverner durablement du fait de la mésentente de ses leaders : « monsieur Barre, lui, il veut tout de suite une élection présidentielle, dissoudre l'Assemblée, un référendum, donc c'est impossible. Mais dans l'hypothèse où il le ferait, on voit bien tout de même que pendant un an l'activité économique de la France serait subordonné à des disputes politiques, quant à l'opposition, elle est divisée. Vous savez très bien que monsieur Barre n'approuve pas monsieur Chirac et monsieur Giscard d'Estaing, ils n'ont même pas été capables d'aller, comme dit Michel Rocard, manger la potée auvergnate ensemble à Clermont-Ferrand, donc comment voudriez-vous, non mais comment voudriez-vous, posons nous cette question, posons là surtout aux français, comment voudriez-vous que demain, ils soient dans le même gouvernement ? ... ».



Pierre Bérégovoy estime que les résultats des élections législatives seront pour une large part déterminés par le mode d'élection à la proportionnelle et considère donc que dans un tel contexte, une majorité de progrès pourrait très bien se rassembler afin de poursuivre la politique actuelle sous l'autorité du président de la République. Il n'imagine pas en revanche que les responsables de l'opposition réussiront à s'entendre pour former un gouvernement de cohabitation durable puisqu'ils seront fatalement amenés à se diviser dans la perspective de la prochaine élection présidentielle.



## 2.2.2. Le nouveau consentement socialiste à la notion de cohabitation au cours des années 1988-1993

#### Les commentaires du Premier ministre Pierre Bérégovoy

Pierre Bérégovoy a été de nouveau ministre de l'économie et des finances entre mai 1988 et avril 1992 et est devenu Premier ministre entre avril 1992 et mars 1993, il va, une nouvelle fois, après le premier débat des années 1981-1986, se montrer réservé vis à vis d'une cohabitation avec la droite à la suite des élections législatives de mars 1993. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1988-1993.

Pierre Bérégovoy est l'invité de l'émission Sept sur sept le 4 octobre 1992 sur TF1, il considère que la droite ne doit pas poser de conditions au président de la République : « la Constitution doit être appliquée, on ne pose pas de conditions au garant de la Constitution, au gardien de la Constitution qu'est le président de la République, on accepte ou on n'accepte pas. Vous savez, moi je suis Premier ministre, François Mitterrand m'honore de sa confiance et vous savez l'affection que je lui porte mais il me laisse gouverner, il a fixé de grandes orientations et c'est ainsi qu'il a fait d'ailleurs entre 1986 et 1988 mais il est gardien de l'intérêt général. La Constitution qu'a voulu le général de Gaulle, c'est que le président de la République puisse être en effet un recours et qu'il puisse assurer la permanence des grands intérêts de la France dans le domaine de la sécurité et de la politique étrangère donc je le répète, on ne pose pas de conditions, c'est un premier principe, ni dans un sens ni dans un autre ... »

Il ne pense pas qu'il puisse y avoir diverses sortes de cohabitation et avoue avoir encore l'espoir de sortir victorieux des élections : « il n'y pas de cohabitation dure ni de cohabitation douce, la cohabitation, cela veut dire qu'il y a un président de la République d'une tendance et un gouvernement d'une autre, moi, je préfère que le gouvernement et le président soient de la même tendance mais je n'écarte pas du tout l'autre idée mais attendons d'abord d'être devant ce cas de figure ».



Pierre Bérégovoy est l'invité de l'émission Le match des législatives le 27 janvier 1993 sur France 3, il souhaiterait une nouvelle fois que les responsables de l'opposition respectent les institutions et le mandat du président de la République : « je voudrais rappeler, on ne change pas la Constitution au gré des sondages, on n'applique pas la Constitution en fonction, disons, des mouvements de l'opinion, les institutions c'est un cadre juridique que l'on se doit de respecter notamment lorsque l'on a été ancien président de la République ou ancien Premier ministre ... ».

Il nous explique que la Constitution définit bien les rôles du Premier ministre et du président de la République : « la Constitution confère des pouvoirs au gouvernement, je peux vous dire que j'exerce ma responsabilité de Premier ministre vraiment en toute liberté, François Mitterrand l'a dit, je peux le confirmer, et cela a été vrai aussi de mes prédécesseurs. Le président de la République a des missions qui lui sont assignés par la Constitution, il devra continuer à les assumer, notamment il est chef des armées, dans le cas d'une cohabitation, donc je crois qu'il faut respecter les institutions. On les change, peut-être faudrait-il d'ailleurs les améliorer, je crois que le président de la République a constitué un comité à cet effet, nous aurons l'occasion d'avoir des débats et s'ils ont, disons, à mon avis la clarté de celui de ce soir, je crois que cela sera utile pour tout le monde mais il faut respecter les institutions ... ».

Il déclare que les français voteront selon leur sentiment aux élections mais qu'il se montre personnellement confiant pour l'avenir : « les français changeront vraisemblablement d'avis, vous savez déjà en 1984-1985, ils exprimaient ce point de vue, en 1986, monsieur Léotard est devenu ministre, en 1988, François Mitterrand a été réélu président de la République avec un score supérieur à celui de 1981 ... ».

Pierre Bérégovoy est l'invité du journal de 20 heures le 23 mars 1993 sur France 2, il souhaite que les institutions soient respectées lors de la nouvelle cohabitation : « la Constitution doit être appliquée et le président de la République désignera rapidement un Premier ministre et moi je souhaite que le futur gouvernement soit formé rapidement afin qu'il n'y ait pas de hiatus dans la gestion des affaires de la France ... il ne faut pas confondre les élections, nos institutions ont démontré qu'elles étaient fiables en 1986, on ne peut pas raisonner en 1993 autrement qu'en 1986, d'ailleurs monsieur Balladur avait été si je puis dire l'inventeur du terme de cohabitation ... ».



Pierre Bérégovoy est l'invité du journal de 20 heures le 24 mars 1993 sur TF1, il suppose que le président de la République choisira un Premier ministre qui a des convictions européennes : « je crois qu'il y a un problème qui est posé, c'est que la Constitution doit être respectée et le président de la République aura naturellement a apprécier dimanche soir et lundi la situation qui aura été crée lorsque le peuple se sera prononcé. Selon moi, mais je n'engage que moi, il choisira un Premier ministre qui pourra bien servir la France et comme le président de la République considère que le destin de la France est indissolublement lié à la construction européenne, vous voyez vers qui peut s'orienter son choix ... le président de la République l'a déjà dit mais je sais que c'est une préoccupation naturellement, il faut que l'Europe soit économique, monétaire, politique, il faut aussi qu'elle soit plus sociale, cela a été un des thèmes de la campagne et là dessus, je crois qu'il y a beaucoup de progrès à faire ... ».

Il est certain qu'il ne nommera pas une personnalité qui aura auparavant demandé sa démission : « il est évident que le président de la République tel que je le connais sera peu enclin à désigner une personnalité qui n'aurait pas le souci scrupuleux du respect des institutions, n'est-ce pas, les institutions ont démontré leur valeur en 1986 et en 1988, le gouvernement de cette époque a pu gouverner et en 1988, vous connaissez les résultats qui ont été ceux des élections présidentielles ... ».

Il considère qu'il ne doit pas démissionner à cause des résultats des élections législatives même si le résultat est très défavorable : « il y avait 31 % ou 32 % mais la question n'est pas là, nos institutions ne peuvent pas varier en fonction du nombre de suffrages obtenus par celui-ci ou par celui-là parce que sinon à chaque élections législatives voire demain régionales ou cantonales, vous risqueriez de voir remis en cause le président de la République et je crois que ce n'est pas raisonnable ... ».

Il rappelle que les autres présidents de la République ont eu la même attitude que François Mitterrand au moment des élections législatives : « il faut respecter les institutions, il ne faut pas créer de précédent en ce domaine ... le général de Gaulle était parti, après l'avoir annoncé d'ailleurs, et à l'issue d'un référendum, ce n'était pas une élection législative, mais je me souviens que tous les autres présidents de la République y compris monsieur Giscard d'Estaing ont toujours considéré que la Constitution devait être appliquée quel que soit le résultat des législatives ... ».



Pierre Bérégovoy souhaiterait que les responsables de l'opposition respectent les institutions et le mandat du président de la République dans la perspective d'une nouvelle cohabitation. Il estime ainsi que François Mitterrand ne devrait pas démissionner à l'issue des élections législatives même s'il est bien conscient que le résultat sera de toute évidence très défavorable pour les socialistes. Il considère enfin que les rôles du Premier ministre et du président de la République sont bien définis dans la Constitution et qu'ils devront être respectés dans la nouvelle cohabitation.



## Les commentaires de l'ancien ministre de l'éducation nationale Lionel Jospin

Lionel Jospin a été ministre de l'éducation nationale entre mai 1988 et avril 1992 au cours des gouvernements de Michel Rocard et d'Edith Cresson mais n'a pas participé au gouvernement de Pierre Bérégovoy entre avril 1992 et mars 1993, il se montre alors assez songeur au cours de cette période vis-à-vis de l'intérêt d'une nouvelle cohabitation entre François Mitterrand et la droite suite aux élections législatives de mars 1993. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1988-1993.

Lionel Jospin est l'invité de l'émission Sept sur sept le 29 novembre 1992 sur TF1, il se demande si la mise en œuvre d'une nouvelle cohabitation à la suite des élections législatives de mars 1993 aurait un réel intérêt politique : « je n'accepte pas la cohabitation comme une fatalité, je dis simplement, s'il devait y avoir cohabitation, il n'y aurait pas de problèmes institutionnels, le président serait dans son droit en restant et la droite devenu majoritaire dans cette hypothèse serait obligé naturellement de fonctionner avec lui. Mais je pense que le problème est politique, la question pour moi est la cohabitation pourquoi faire ? en 1986, nous savions pourquoi, nous voulions éviter que cette politique tout à droite soit un désastre pour le pays et d'ailleurs les français l'ont sanctionné et puis nous voulions aider François Mitterrand à gagner l'élection présidentielle de 1988. Alors si on devait en 1993 avoir une nouvelle cohabitation, la question serait et d'abord pour le président pourquoi ? ... ».

Il souhaiterait que François Mitterrand ait un message politique plus fort dans les temps actuels : « cela veut dire que, comme je l'ai toujours pensé, comme je lui ai parfois dit, y compris juste avant de quitter le gouvernement, je pense que c'est à lui que revient dans notre système tel qu'il fonctionne la responsabilité de baliser la route. On parlait au début du problème des moyens et du problème des fins, s'il y a un malaise dans ce pays, c'est que les français ont l'impression de ne plus tout à fait savoir ce qui les unit, quelles sont leurs valeurs collectives et vers quoi ils vont. Et dans le domaine politique, c'est au président de baliser la route, c'est tout ce que je veux dire, à propos de la cohabitation dont je ne considère pas actuellement encore qu'elle soit faite même si je suis lucide ... si je reste, voilà pourquoi je reste, dans quel intérêt général, pourquoi pour le pays, dans quel objectif ».



Lionel Jospin est l'invité du journal de 20 heures le 24 janvier 1993 sur France 3, il exprime à nouveau son désintéressement vis à vis de la cohabitation : « je ne me pose pas tellement le problème de la cohabitation, je dois dire que c'est une question qui m'intéresse assez peu, d'abord parce qu'elle n'est plus mystérieuse maintenant, c'est une question qui pouvait nous agiter, vous les journalistes, nous les responsables politiques, nos concitoyens avant 1986. Elle a eu lieu et je pense que si les circonstances étaient les mêmes, elle se déroulerait à nouveau, non pas à l'identique, mais elle se déroulerait à nouveau, il n'y aurait pas de problème institutionnel, le président de la République a le droit d'aller jusqu'au terme de son mandat ... ».

Il pense que les socialistes seront davantage intéressé par la reconstruction de la gauche et la prochaine élection présidentielle que par la cohabitation : « la deuxième raison, c'est que je pense que pendant la cohabitation, notre tâche à nous, les élus socialistes et responsables socialistes, ce sera d'une part de préparer l'élection présidentielle et ce sera d'autre part de travailler à la reconstruction d'une grande force socialiste parce que visiblement, c'est nécessaire, donc la question de la cohabitation, c'est plus la question du président de la République que la nôtre ... ».

Il pense que les journalistes et les responsables politiques devraient s'intéresser davantage aux problèmes des français plutôt qu'aux conséquences de la victoire de la droite et donc à la cohabitation : « je pense que ce n'est pas tout à fait civique que de sauter par-dessus une élection, je pense que ce qui est important pour nos concitoyens c'est qu'on les éclaire sur le choix qu'ils vont avoir à faire en mars prochain, les 21 et 28 mars prochains. Et non pas déjà qu'on ait l'air de considérer que ceci est une formalité et qu'on ne s'intéresse qu'à ce qui va se passer après, alors moi, je pense qu'il faut parler de ce qui peut motiver leur choix dans les mois qui viennent ».

Lionel Jospin a été membre du gouvernement au cours des années 1988-1992 mais n'a pas participé au gouvernement de Pierre Bérégovoy, François Mitterrand choisissant de s'entourer de son dernier carré de fidèles pour constituer son dernier gouvernement. L'ancien ministre de l'éducation nationale semble, lui, avoir modérément apprécié son éviction du gouvernement et il se montre donc assez acariâtre vis à vis du bilan des socialistes et sur l'action du président de la République, il est ainsi amené à se demander les raisons de fond pour lesquelles ce



dernier devrait rester en fonction si une nouvelle cohabitation devait avoir lieu. Lionel Jospin a donc peut-être toujours la même conception vis à vis de la cohabitation qu'au cours des années 1981-1988 mais il se sert clairement de la notion de cohabitation comme d'un facteur de positionnement et de différenciation politique vis à vis de François Mitterrand au cours des années 1992-1993.



#### Les commentaires de l'ancien Premier ministre Michel Rocard

Michel Rocard a été le Premier ministre de François Mitterrand entre mai 1988 et mai 1991, il gouverna durant trois ans à ses côtés, mis en œuvre de nombreuses réformes malgré une majorité parlementaire relative et apparu comme le probable candidat socialiste pour les élections présidentielles de 1995. Il se montrera par la suite, au cours des années 1991-1993, assez réservé sur l'action du président de la République, qui le remercia en 1991, mais semble le soutenir dans la perspective d'une nouvelle cohabitation avec la droite. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation à travers une de ses déclarations dans les années 1988-1993.

Michel Rocard est l'invité du journal de 20 heures le 26 mars 1993 sur TF1, il nous fait part de sa solidarité avec François Mitterrand dans le cadre de la nouvelle cohabitation : « mon attitude au lendemain du scrutin sera naturellement d'une totale solidarité avec le président de la République, nous avons usé 13 Constitutions en 200 ans dans notre pays, la France est difficile à gouverner parce qu'elle est diverse, parce qu'elle est hétérogène et qu'au fond, elle n'aime pas beaucoup l'autorité même si elle en a besoin. Une Constitution, c'est fragile, cela se respecte, il ne faut pas qu'elle soit mise en cause, il y a toujours un coût et un coût grave pour un pays à déclarer devant un problème politique momentané que ce sont ses institutions qui ne collent pas. Les délais constitutionnels, je ne mange pas de ce pain là et je suis comme tous les socialistes totalement solidaire de la défense du mandat du président et de sa fonction qui sera celle de gardien des grandes orientations du pays ».

Michel Rocard a eu des relations difficiles avec François Mitterrand au cours des années et a notamment été revanchard avec lui au cours de la période 1991-1993, suite à la fin de ses fonctions de Premier ministre, il semble néanmoins le soutenir dans la perspective d'une nouvelle cohabitation à l'issue des élections législatives de mars 1993. Michel Rocard souhaite ainsi que les responsables de l'opposition respecte davantage la Constitution et les institutions la 5ème République et défend particulièrement le rôle et la fonction essentielle du président de la République.



## 2.2.3. Le refus conservateur de la notion de cohabitation au cours des années 1995-1997

Les commentaires des responsables politiques conservateurs sur la notion de cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de mai-juin 1997

Jacques Chirac est élu président de la République en mai 1995 et nomme Alain Juppé Premier ministre, ce dernier est alors chargé de mettre en œuvre les engagements de campagne du nouveau président. Il rencontre néanmoins plusieurs difficultés sur son chemin : il n'arrive pas à maîtriser son importante majorité parlementaire et se lance à partir de l'automne 1995 dans une politique de rigueur qui devient très vite impopulaire dans le pays, le gouvernement doit néanmoins continuer à avancer et doit faire face à des négociations européennes importantes pour 1998. Le président de la République décide alors, afin de donner un nouveau souffle à son Premier ministre, de dissoudre l'Assemblée Nationale le 21 avril 1997. Le parti socialiste ne s'était clairement pas préparé à des élections législatives anticipées mais apparaît rapidement très bien placé afin de l'emporter, la droite est ainsi amenée à faire une partie de sa campagne contre l'éventuelle arrivée au pouvoir d'une majorité socialiste et communiste et sur le thème de la cohabitation. Nous allons chercher à déceler les intentions de la droite vis à vis de la notion de cohabitation à travers les déclarations de ses leaders au cours de la campagne pour les élections législatives de 1997.

Nous aborderons ici les déclarations de Valéry Giscard d'Estaing, d'Edouard Balladur, de Nicolas Sarkozy, de Philippe Séguin et d'Alain Madelin.

Edouard Balladur, ancien Premier ministre de François Mitterrand entre 1993 et 1995, est l'invité du journal de 20 heures le 9 mai 1997 sur France 2, il souhaite démontrer aux français que le gouvernement est plus efficace lorsqu'il n'y a pas de cohabitation : « j'ai commencé par dire que je ne croirais pas qu'on aurait une cohabitation parce que j'étais convaincu que nous gagnerons, à condition que les français votent et s'il y a une chose qui est importante, c'est qu'ils votent et qu'il n'y ait pas d'abstention. En deuxième lieu, ayant fait l'épreuve de la cohabitation ou la preuve, je ne sais pas s'il faut dire la preuve ou l'épreuve, deux fois, je suis en mesure



de dire que le gouvernement est plus efficace quand il n'y a pas cohabitation. Et comme la France a besoin d'efficacité dans les 5 ans qui viennent pour aller vite, pour se réformer et pour s'adapter au reste du monde, eh bien, je souhaite vraiment profondément qu'il n'y ait pas de cohabitation ».

Philippe Séguin, président de l'Assemblée Nationale entre 1993 et 1997, est l'invité du journal de 20 heures le 12 mai 1997 sur France 2, il explique que le gouvernement français devait avoir les élections législatives derrière lui afin d'aborder en position de force les rendez-vous européens de 1998 concernant la monnaie unique : « nous avons ce rendez-vous en 1998, le problème pour le président de la République était le suivant : est-ce que la France, à ce grand rendez-vous capital, qui va entraîner des conséquences majeures pour les décennies qui viennent, est-ce que la France pour ce grand rendez-vous est en ordre de bataille ? Ou est-ce qu'elle est encore, comme c'était prévu, en campagne électorale ou au sortir d'une campagne électorale ?... ».

Il déclare que le Premier ministre et le président de la République ne devraient évidement pas se contredire à l'occasion de ces négociations européennes : « et deuxième question et c'est tout l'enjeu de ces élections, est-ce que nous voulons autour de la table à ce moment capital, capital pour notre emploi, pour notre vie quotidienne, parce que de l'Europe que nous aurons dépendra la France dans laquelle nous vivrons, est-ce qu'à ce moment-là autour de la table, nous aurons un président de la République, un Premier ministre qui diront la même chose, qui parleront d'une même voix, et qui porteront haut et fort le point de vue de la France ? Ou est-ce qu'on aura un président de la République, un Premier ministre qui se contrediront, qui se battront peut-être pour savoir qui s'assoit sur la chaise autour de la table et qui ne porteront pas la voix de la France ?, là est l'enjeu de cette élection ».

Nicolas Sarkozy, ancien ministre du budget entre 1993 et 1995, est l'invité des 4 vérités le 20 mai 1997 sur France 2, il pense que les français devraient apporter une majorité parlementaire cohérente au président de la République : « la cohabitation, elle est inéluctable quand les français décident de voter pour une autre majorité que celle qui a porté le président de la République, est-ce pour autant souhaitable ? ce n'est pas forcément souhaitable, finalement, le président de la République propose un nouvel élan pour une nouvelle étape, pour aller gouverner autrement. Eh bien, mieux



vaut qu'il ait une majorité qui lui permette de mettre en œuvre son nouvel élan plutôt qu'il ait une majorité qui passe son temps à le combattre, c'est finalement le choix de la logique que celui de la victoire de la majorité ».

Edouard Balladur est l'invité du 19-20 heures le 21 mai 1997 sur France 3, il estime que le président de la République et le Premier ministre devraient parler d'une seule voix sur la scène internationale : « le président de la République a dit hier qu'il faut que la France parle d'une seule voix, c'est à dire qu'il faut que face au monde extérieur, les responsables de la politique de la France fassent les efforts nécessaires pour déterminer une position commune et la défendre. C'est ce qu'il s'est passé, aussi bien au temps du gouvernement de Jacques Chirac lorsqu'il était Premier ministre, qu'en mon temps, quand j'étais moi même Premier ministre ».

Il aimerait que les français évitent la cohabitation : « la cohabitation est prévue par la Constitution, elle n'est jamais souhaitable, jamais souhaitable, il arrive qu'elle soit inévitable, je souhaite que cette fois, les français l'évitent, l'évitent parce que nous avons devant nous des tâches très importantes pour poursuivre le redressement du pays et pour mener une politique de réforme vigoureuse et courageuse. Nous avons également besoin d'une action vigoureuse vers le monde extérieur, pour défendre nos intérêts en Europe et dans le monde, je souhaite donc et je l'ai dit d'ailleurs il y a plusieurs mois, que tout soit fait pour éviter la cohabitation ».

Alain Madelin, vice président du parti républicain entre 1995 et 1997, est l'invité de l'émission Soir 3 le 21 mai 1997 sur France 3, il constate que le président de la République pourra s'exprimer d'une voix plus forte s'il a les élections législatives derrière lui : « je pense que la dissolution peut servir les intérêts de la France si elle permet au président de la République de parler d'une voix plus forte lors des prochaines négociations sur l'Europe qui vont dessiner notre destin, qui vont nous permettre d'exprimer la vision française de l'Europe et la défense des intérêts de la France. Et le chancelier Kohl, d'une certaine façon, est un peu handicapé parce que lui, les élections ne seront pas derrière mais elles seront devant, à condition, bien sûr, qu'autour de la table se retrouvent des gens qui expriment la même chose. Alors, c'est vrai que du temps de Jacques Chirac et François Mitterrand, d'Edouard Balladur et de



François Mitterrand, il n'y avait pas, semble t'il, à cette époque, de divergence sur la vision européenne de la France, aujourd'hui les choses sont un petit peu différentes ».

Il observe que le parti socialiste a de réelles divergences avec Jacques Chirac sur les affaires européennes : « les socialistes, peut-être en raison de leur alliance avec les communistes, ou peut-être pour d'autres raisons, ont changé de braquet sur l'Europe et développent une vision très différente. C'est à dire qu'ils dessinent notamment un portrait de l'euro et de l'Europe économique qui est quelque chose qui n'est pas acceptable par nos partenaires et qui est quelque chose aujourd'hui qui se trouve sûrement en désaccord avec la vision française que peut exprimer le président de la République. Donc le président de la République, à juste titre, a souligné les problèmes graves pour la France et pour l'Europe qui surgiraient si monsieur Chirac était assis à côté de monsieur Jospin, surtout avec monsieur Hue dans la coulisse ... ».

Il pense que la position de la France sera bien évidemment renforcée si le Premier ministre et le président de la République ont les mêmes convictions : « est-ce que l'on peut ne pas écarter comme hypothèse que si le président de la République a dissout, c'est quand même avec l'intention de gagner les élections ? Et avec l'intention d'avoir une majorité qui lui permette d'exprimer bien haut la voix de la France ... Nous pouvons perdre les élections, c'est la base de la démocratie, mais néanmoins nous faisons tout pour les gagner et pour renforcer la position de la France lors de ces discussions européennes qui sont très importantes pour l'avenir de notre pays ... ».

Il considère que le programme socialiste n'est pas compatible avec les disciplines monétaires européennes : « il n'en reste pas moins que les socialistes ont changé leur vision de l'Europe et eux qui avaient accepté le traité de Maastricht le regardent aujourd'hui avec un tout autre regard, estimant vraisemblablement qu'il y avait quelques imperfections, quelques vices de construction dans ce traité. Alors, il faut assumer ce traité, il faut assumer ce traité et surtout les disciplines économiques et monétaires qui vont avec l'euro, pour établir l'euro, pour réussir l'euro ensuite, et le pacte de stabilité, quelles sont ses disciplines ? Ce sont des disciplines de bon sens qui interdisent grosso modo aux Etats de continuer la fuite en avant dans l'endettement et dans la dépense publique. Et c'est là où le bât blesse, en réalité, parce que le projet socialiste est malgré tout inséparable de la dépense publique ou de



la fuite en avant dans l'endettement et de ce point de vue, il n'est pas compatible, c'est vrai avec les disciplines monétaires issu de l'euro ».

Valéry Giscard d'Estaing est l'invité du journal de 20 heures le 28 mai 1997 sur France 2, il nous explique que si les français se prononçaient en faveur de la gauche, il s'instaurerait une cohabitation de 5 ans : « il y aura une cohabitation mais ce n'est pas une cohabitation pour deux ans comme on l'a connu, c'est à dire dans l'attente d'une élection prochaine, ce serait en théorie une cohabitation pour 5 ans ... bon, alors cela veut dire que c'est la destruction des institutions de la 5ème République et les français qui sont quand même des gens de bon sens, si on leur dit qu'ils vont se préparer aux temps modernes avec deux pouvoirs antagonistes à la tête, deux pouvoirs qui se combattent pendant 5 ans et qui se surveillent mutuellement ... ».

Il estime qu'on assisterait tout simplement, avec cette situation, à la destruction des institutions de la 5ème République : « enfin, c'est la destruction des institutions de la 5ème République, alors il y aura peut-être toujours les commémorations mais il faudra dire adieu à l'héritage politique du général de Gaulle ».

Nicolas Sarkozy est l'invité de l'émission 7 et demi le 30 mai 1997 sur Arte, il explique qu'il n'apprécie pas personnellement le système de la cohabitation mais qu'il respectera naturellement le choix des français : « la cohabitation n'est pas souhaitable mais elle peut être inévitable en fonction du choix des français, ce n'est pas un système que je souhaite. J'expliquais il y a 4 ans qu'il vaudrait mieux que cela n'ait pas lieu et j'explique aujourd'hui qu'il vaut mieux que la cohabitation n'ait pas lieu. Mais si les français décidaient d'envoyer une majorité de gauche, je ne vois pas au nom de quoi, quand on est démocrate, on pourrait refuser cela ... ».

Il souligne le fait qu'un exécutif solidaire est évidemment préférable à un système où il y a deux têtes au sommet de l'Etat : « la difficulté, c'est que la cohabitation n'est pas souhaitable, pourquoi ? Parce que la France a des rendez-vous européens très difficiles, doit engager des réformes très difficiles et qui est-ce qui peut imaginer qu'on ira à des échéances difficiles avec un pilote qui conduit en tirant vers la droite et un copilote qui conduit en tirant vers la gauche ? Je souhaite éviter cela à mon pays, la question qui est posée, c'est pour diriger Arte, il vaut mieux un patron, pour



diriger une collectivité, il vaut mieux un patron, pour diriger un pays, il vaut mieux une harmonie dans la direction de ce pays. C'est cela que je souhaite éviter mais si les français souhaitent avoir ce système de double pilotage qui ne va pas dans le même sens, eh bien qu'est-ce que j'y peux ? je suis un démocrate et je l'accepte ».

Les responsables politiques de droite se situent clairement contre un retour des socialistes au pouvoir : ils dénoncent naturellement leur programme politique mais s'affichent aussi en défenseurs des institutions, cherchant à démontrer aux français que le gouvernement est plus efficace lorsqu'il n'y a pas de cohabitation, cohabitation qui pourrait alors durer 5 années consécutives si la gauche l'emportait. Ils cherchent également à expliquer aux français, afin de justifier la dissolution de l'Assemblée Nationale par le chef de l'Etat, que les élections législatives devaient avoir lieu en 1997 afin que le gouvernement français puisse affronter sereinement les négociations européennes relatives à la monnaie unique en 1998. Les leaders de droite soulignent enfin que socialistes et communistes ont de profondes divergences avec Jacques Chirac sur les affaires européennes et pensent à ce titre que la position de la France sera d'autant plus renforcée si le président de la République et le Premier ministre ont les mêmes orientations et parlent d'une seule voix sur la scène internationale.



# 2.3. LA DOCTRINE INSTITUTIONNELLE DE L'OPPOSITION PARLEMENTAIRE VIS À VIS DE LA NOTION DE COHABITATION AU COURS DES ANNÉES HORS COHABITATION ENTRE 1981 ET 2002

## 2.3.1. L'adhésion conservatrice à la notion de cohabitation au cours des années 1981-1986

Les commentaires du président du RPR Jacques Chirac sur la notion de cohabitation

Jacques Chirac est toujours le président du RPR au cours des années 1981-1986 et se présente comme le principal opposant au pouvoir socialiste de l'époque, il remporte alors la plupart des élections intermédiaires : élections cantonales de 1982, élections municipales de 1983, élections européennes de 1984 ... Le maire de Paris va aussi se prononcer, en septembre 1983, en faveur d'une cohabitation avec François Mitterrand à l'occasion des élections législatives de mars 1986 : ce dernier ayant manifestement l'intention d'aller au bout de son mandat, les électeurs ne comprendraient pas que la droite, si elle est victorieuse, refuse de gouverner sous le prétexte que le président de la République ne démissionne pas, ce qui pourrait être interprété comme une atteinte aux institutions. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1981-1986.

Jacques Chirac est invité de l'émission L'heure de vérité le 24 juin 1982 sur Antenne 2, il se montre assez réservé sur ses chances de parvenir à définir une action commune avec François Mitterrand : « j'ai épuisé les charmes de la fonction de Premier ministre pour être très franc, ceci étant, un homme politique ne peut jamais s'engager dans ce domaine. La différence d'appréciation sur la politique intérieure et extérieure de la France entre monsieur Mitterrand et moi est telle qu'il n'y a pas aujourd'hui c'est évident de convergences possibles pour une action commune ».

Jacques Chirac est une nouvelle fois l'invité de L'heure de vérité le 28 janvier 1985 sur Antenne 2, il explique qu'il souhaite avant tout sortir victorieux des élections



législatives de mars 1986 avant de se situer vis-à-vis de la cohabitation : « je crois que nous avons là, avec la cohabitation, le type même du débat inutile et un peu dangereux et en tous les cas le type même du faux problème ... Je dis simplement que l'on pousse actuellement les hommes politiques à se prononcer sur un problème qui est un faux problème. Alors naturellement, ils se prononcent, la preuve c'est que je vais le faire aussi, n'est-ce pas, mais je dis, c'est un faux problème ... dans un an des élections législatives, alors, première observation, l'opposition toute entière et je l'espère, unie sans ambiguïté, va présenter des candidats, va défendre un programme et va essayer de gagner les élections, nous sommes d'accord ... ».

Il souligne que le président de la République sera le seul, après les élections, à pouvoir répondre à la problématique de la cohabitation : « mettons-nous dans l'hypothèse où l'opposition gagne ces élections, naturellement si elle les perd, le problème de la cohabitation ne se pose pas. Mettons-nous donc dans la situation où elle les gagne, ce qui ne sera pas aussi facile que certains le pensent actuellement d'ailleurs. Si elle les gagne, alors le président de la République va prendre sa décision, elle ne dépend que de lui, nous n'avons aucun moyen bien entendu de lui imposer une décision qu'elle qu'en soit la nature ... et d'ailleurs aucun désir, ce ne serait pas conforme à l'esprit des institutions que vous rappeliez tout l'heure ... ».

Il déclare qu'il démissionnerait immédiatement de ses fonctions s'il se retrouvait dans une situation similaire : « je sais très bien que pour ma part, et surtout si le président de la République suit les conseils que lui donne les responsables du parti socialiste et s'il s'engage comme chef de parti dans ces élections pour soutenir ces candidats, il sera dans une situation difficile au lendemain de ces élections si l'opposition les gagne. Et je sais que pour ma part, mais cela, c'est ma conception personnelle des institutions, de la démocratie et c'est d'ailleurs celle que le général de Gaulle nous a enseigné, je ne resterais pas un instant au pouvoir, ayant été formellement désavoué par le peuple, hypothèse n'est-ce pas dans laquelle nous nous situerons ... ».

Il estime qu'ils devront assurer, conformément à leurs engagements, la responsabilité du gouvernement : « mais cela c'est mon problème et ce n'est pas le sien, si monsieur Mitterrand estime que même désavoué, il veut rester, il est parfaitement fondé à le faire, alors que fera l'opposition à ce moment-là ? L'opposition qui aura fait



campagne, qui aura gagné les élections, qui aura une majorité, va t'elle dire : « eh bien maintenant, les français se débrouillent tout seuls, nous ne nous occupons de rien, nous ne gouvernons pas parce que nous ne pouvons gouverner avec monsieur Mitterrand, nous nous retirons chez nous et nous laissons faire ». Je vous laisse à penser quelle serait la réaction des françaises et des français, bon, ce n'est donc pas une thèse sérieuse ni raisonnable, il faudra donc bien assurer, conformément aux engagements pris pendant la campagne, les charges du gouvernement si l'opposition gagne. Alors, ce que je souhaite, et ce qui me paraît capital, c'est que l'opposition soit suffisamment unie pour pouvoir d'abord gagner les élections et ensuite fort de cette unité, engager le plus rapidement possible, c'est à dire dès 1986 un programme de redressement qui s'impose pour la France d'aujourd'hui ».

Il suppose que le président de la République choisira un Premier ministre à droite : « c'est le président de la République qui choisit le Premier ministre, c'est la Constitution qui le dit et il lui appartiendra de le faire ... il appartiendra au président de la République de choisir et il paraît vraisemblable qu'il choisira un homme qui puisse rassembler autour de lui l'ensemble de la nouvelle majorité ».

Il ne pense pas que le Premier ministre devrait forcément être le chef de file du groupe parlementaire qui a le plus de députés : « cela ne s'impose absolument pas, ce qu'il faut c'est que ce soit un homme capable de rassembler autour de lui pour la mission de redressement qui sera la sienne et qui lui aura été donné par les électeurs, la totalité de l'opposition ... je ne suis pas très bon en politique fiction, n'est-ce pas, et je ne crois pas beaucoup à tous ces scénarios parce que personne ne peut dire aujourd'hui quelle sera la situation au lendemain des élections, quelle sera la réaction du président de la République dans un contexte nouveau ».

Il n'a pas encore décidé s'il se résoudra à devenir le Premier ministre de François Mitterrand en cas de victoire en mars 1986 : « je suis très mauvais en politique fiction et tout à fait incapable de prendre des engagement de cette nature sans connaître le moins du monde la situation qui existera au lendemain des élections. Alors, vous me permettrez de reporter ma réponse à cette question au moment où elle serait éventuellement susceptible de se poser ... je n'exclue rien à priori, d'aucune sorte, car en politique, c'est toujours très dangereux de procéder par exclusion, on



risque fort d'être démenti par les faits ... je peux vous dire le fond de ma pensée ... je ne me sens aucune vocation particulière à être Premier ministre et notamment dans un système où monsieur Mitterrand serait le président de la République mais tout ceci, je le répète, est de la fiction et je crois que nous perdons un peu notre temps ».

Jacques Chirac est l'invité de l'émission l'heure de vérité le 26 février 1986 sur Antenne 2, il explique une nouvelle fois que la France devra être gouvernée après les élections législatives de mars : « au lendemain de ces élections, la France devra naturellement être gouvernée, on n'imagine pas un grand pays ou une grande démocratie comme la France qui n'assumerait pas le gouvernement de ses affaires. Bien, donc il faudra qu'elle ait un Premier ministre et un gouvernement naturellement, nous sommes dans une situation politique qui peut permettre effectivement de prévoir une alternance parlementaire, c'est à dire la victoire de l'actuelle opposition parlementaire et vous me dites comment sera alors désigné le Premier ministre, qui sera t'il et quelle sera votre propre réaction ? ... ».

Il considère qu'il y a 4 conditions pour qu'un Premier ministre issu de l'opposition accepte de gouverner : « La première question, c'est de savoir comment doit être dans cette hypothèse désigné le Premier ministre, il faut naturellement qu'il y ait une majorité, c'est une première condition, il y a je crois 4 conditions. Il faut qu'il y ait une première condition, c'est une majorité, naturellement indiscutable. Il faut ensuite que le Premier ministre qui sera sollicité s'assure de façon indiscutable de la confiance de cette majorité pour lui et pour son gouvernement, c'est indispensable, c'est un problème de confiance à partir du moment où le président de la République n'est plus le chef de la majorité, il est indispensable que le Premier ministre s'assure qu'il a bien la confiance de cette majorité. La troisième condition naturellement, c'est que ce Premier ministre s'engage de façon, lui et son gouvernement, de façon irrévocable, à appliquer sans aucun compromis, sans aucune concession possible ce pourquoi la nouvelle majorité a été élu, c'est à dire son projet, son programme. Et cela implique une quatrième condition, c'est que le président de la République qui sollicite ce Premier ministre s'engage également sans aucune ambiguïté à laisser conformément à l'article 20 de notre Constitution, le gouvernement appliquer la politique pour lequel il a été élu. Alors sous ces 4 conditions, effectivement un Premier ministre sollicité devrait ou pourrait accepter le poste de Premier ministre ».



Il pense que François Mitterrand laissera le gouvernement gouverner dans la plénitude de ses attributions en rappelant qu'il estimait lui même pouvoir gouverner en 1978 : « vous savez, je fais confiance à la raison des gens, vous savez lorsqu'en 1978, monsieur Mitterrand, quelques 3 semaines avant les élections, c'est à dire à peu près à l'époque où nous nous trouvons avait des raisons de penser que l'union de la gauche à l'époque aurait pu ou dû gagner les élections législatives, il avait indiqué de la façon la plus claire que le gouvernement qui serait, je le cite, issu de l'union de la gauche, je dirais moi soutenu aurait appliqué sans aucune concession ce qui était alors le programme commun. C'est à dire le programme socialiste, communiste, radicaux de gauche, bien, personne à l'époque, ni le président de la République, monsieur Giscard d'Estaing, ni aucun des responsables de l'époque de l'ancienne majorité n'a contesté ce droit à monsieur Mitterrand, c'est l'esprit même de nos institutions ».

Il rappelle que le général de Gaulle avait souhaité maintenir l'existence d'un régime parlementaire : « vous savez, souvenez-vous, c'est tout de même un point important, lorsqu'en 1962 le général de Gaulle a décidé de modifier la Constitution et donc de faire élire le président de la République au suffrage universel, un certain nombre de ses collaborateurs lui ont dit : « mais mon général il faudrait, alors, avoir un régime un petit peu plus présidentiel et transférer les vrais pouvoirs qui sont en fait entre les mains du Premier ministre au président de la République ». Et le général de Gaulle, Michel Debré a eu raison de le rappeler tout à fait récemment, le général de Gaulle a dit pas question et il a répondu, un ancien Premier ministre me le disait il y a quelques jours : « il faut que notre Constitution ait de la souplesse » ... ».

Il souligne que les rédacteurs de la Constitution de la 5ème République avait évidemment imaginé qu'il puisse y avoir un jour un président de la République et un gouvernement de tendances politiques différentes : « vous n'imaginez pas que le général de Gaulle, Michel Debré, Georges Pompidou et ceux qui avec eux ont rédigé la Constitution ait été assez imprévoyant ou léger pour ne pas imaginer que le jour viendrait où il y aurait ce cas de figure d'un président et d'un gouvernement d'une couleur politique différente. Notre Constitution est parlementaire, elle a suffisamment de souplesse pour s'adapter aux différentes situations ».



Il déclare qu'il ne partage pas la position de Raymond Barre vis à vis de la cohabitation et du rôle du président de la République : « il n'a pas forcément vocation à exprimer le droit de fil gaulliste plus que Michel Debré, que l'ensemble des anciens Premiers ministres du général de Gaulle ou que tous ses collaborateurs ».

Il pense que le général de Gaulle a voulu maintenir un régime parlementaire pour répondre à des situations de cohabitation : « je l'évoquais tout à l'heure, le général de Gaulle a voulu maintenir un régime parlementaire et suffisamment souple précisément pour répondre à des situations de cette nature. Et c'est pour cela qu'il a voulu que le Premier ministre conserve tous ses pouvoirs, même lorsqu'il a proposé que le président de la République soit élu au suffrage universel ».

Il regrette que les débats au sein de la droite vis à vis de la cohabitation aient fini par installer un doute dans l'esprit des français sur leurs institutions : « et ce que je regrette dans ces querelles ou dans ces discussions, indépendamment du fait qu'elles ont un peu pour résultat de diviser des gens qui devraient être unis au coude à coude dans le combat pour gagner et pour redresser la situation de notre pays, ce que je regrette, c'est que cela a pour conséquence de mettre un doute dans l'esprit des français sur leurs institutions. Or un peuple qui doute de ses institutions, qui doute de sa Constitution, doute forcément des valeurs sur lesquelles il est fondé et par conséquent est un peuple qui est un peu déstabilisé dans les moments difficiles. Et nous sommes dans une période d'épreuve, on doit revenir à un certain nombre de principes au premier rang desquels figure le respect de notre Constitution, elle dit ce qu'elle dit, mais c'est notre loi fondamentale, c'est la règle du jeu de la France ... ».

Il explique que le Premier ministre déterminera la politique étrangère de la France mais souligne qu'il se concertera naturellement avec le président de la République : « je ne pense pas qu'il y a obligatoirement conflit quand il s'agit d'une question d'intérêt national, allons faites confiance aux hommes ... c'est le Premier ministre qui décide, forcément, ne serait-ce que parce que c'est lui qui a la direction de l'administration et qui peut mettre en œuvre les moyens, c'est donc un faux problème. Vous savez, monsieur Mitterrand avait apporté une réponse à ce point à l'Assemblée Nationale en 1964, le 24 avril, il a fait une analyse tout à fait remarquable ... il ne l'a jamais contestée pour démontrer qu'en matière de politique étrangère, de politique de



défense, en fait les pouvoirs du président de la 5ème République n'étaient pas substantiellement différents des pouvoirs du président de la 4ème République. Bon, c'est vrai, mais ceci étant, comprenez bien qu'il faut aussi faire un peu confiance aux hommes et que l'intérêt national passe avant les difficultés d'ordre partisanes ».

Il pense qu'il n'y aura pas de difficultés sur la scène internationale : « le président de la République négocie et ratifie les traités, c'est la Constitution, c'est très rare. Les négociations internationales ne sont pas des traités, pour les négociations internationales, la Constitution dit : « le président de la République est tenu informé par le gouvernement ». Le gouvernement l'informera, ceci étant quand il n'en restera plus qu'à traiter les problèmes protocolaires, ce qui est important c'est que le gouvernement ... je dis que quand il s'agira de savoir qui y va, je veux dire si le Premier ministre y va seul ou s'ils y vont tous les deux, ce sera vraiment, quand il ne restera plus que cela à régler, cela ne posera pas beaucoup de difficultés ».

Il nous montre qu'ils pourront facilement s'arranger lors des petits déjeuners coutumiers et des réunions informelles : « lorsque j'étais Premier ministre, j'ai toujours bénéficié du petit déjeuner avec le président de la République quand il s'agissait du chancelier fédéral allemand, cela n'a jamais posé de problèmes éthiques à personne ... vous n'imaginez pas un chancelier fédéral qui négocie avec le président de la République alors qu'il sait très bien que l'action éventuellement nécessaire doit être conduite par le gouvernement et qu'il ne s'assure pas que le Premier ministre est d'accord, enfin vraiment, on est dans le rêve le plus complet n'est-ce pas ».

Jacques Chirac considère que la droite devra assurer la responsabilité du gouvernement si elle sortait victorieuse des élections législatives de mars 1986 et se situe donc clairement dans la perspective d'une cohabitation avec François Mitterrand. Il se distingue, en ce sens, de la position de Raymond Barre qui récuse le principe de la cohabitation et défend le rôle essentiel du président de la République. Jacques Chirac explique, à ce propos, que le général de Gaulle et les rédacteurs de la Constitution de la 5ème République avaient bien imaginé le fait qu'il puisse y avoir un jour un président de la République et un gouvernement de tendances politiques différentes et qu'ils avaient souhaité maintenir l'existence d'un régime parlementaire afin de répondre à de telles situations. Il considère enfin que le Premier ministre de



cohabitation déterminera la politique étrangère de la France mais qu'il sera naturellement amené à se concerter avec le président de la République sur le sujet.

Jacques Chirac semble également s'être situé vis à vis de la situation de cohabitation en fonction des circonstances politiques de l'époque et de sa rivalité présidentielle avec Raymond Barre. Il aurait ainsi très bien pu organiser une « grève des ministres » suite à une victoire de la droite aux élections législatives, il aurait alors été, comme président du RPR, le dirigeant du parti de la majorité le plus puissamment représenté à l'Assemblée Nationale et aurait, de ce fait, pu déclencher la procédure de la grève des ministres et contraindre François Mitterrand à abandonner ses fonctions.

Jacques Chirac ne choisit néanmoins pas de s'inscrire dans cette perspective pour une raison très simple : il n'était pas en situation de concourir en 1986 à une élection présidentielle anticipée. Le maire de Paris apparaissait en effet clairement distancé dans les sondages et enquêtes d'opinion par Raymond Barre au cours des années 1983-1986 et il a dû adapter sa stratégie à cet état de fait. Il s'est alors résolu à accepter la cohabitation afin de se donner le temps de mettre à profit son action au gouvernement. Il avait en effet tout intérêt à accéder aux responsabilités du gouvernement, à mettre en œuvre le programme économique et social de la droite, à apparaître comme le chef de la majorité parlementaire et à gouverner aux côté de François Mitterrand sur la scène politique internationale afin de se donner le maximum de chances de percer dans l'opinion, de séduire l'électorat du centre et de la droite et de maximiser au final ses chances d'être en situation à droite en 1988.



## Les commentaires de Valéry Giscard d'Estaing

Valéry Giscard d'Estaing n'a pas été réélu président de la République à l'occasion des élections présidentielles de 1981 et se retire momentanément de la vie politique au cours des mois qui suivent sa défaite. Il décide néanmoins de rapidement retourner devant les électeurs : il est élu conseiller général du Puy-de-Dôme en mars 1982, réélu député en septembre 1984 et redevient un des principaux chefs de l'opposition au cours des années 1981-1986. Il n'est néanmoins plus le seul présidentiable crédible à droite, la situation politique a évolué et il se trouve en concurrence avec ses deux anciens Premiers ministres, Jacques Chirac et Raymond Barre, dans la perspective de l'élection présidentielle de 1988. Valéry Giscard d'Estaing va être également amené à se situer à nouveau vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1981-1986, il va ainsi envisager, dès le mois de janvier 1983, un changement de majorité parlementaire aux prochaines élections législatives, avec un retour au pouvoir de la droite, sans que celle-ci n'attende ou ne demande la démission de François Mitterrand. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1981-1986.

Valéry Giscard d'Estaing est invité de l'émission questions à domicile le 25 avril 1985 sur TF1, il pense que François Mitterrand ne pourra pas s'opposer à l'application du programme de la droite si elle remportait les élections législatives de 1986 : « si les français décident en majorité de choisir une politique et s'ils envoient des députés pour le dire, le président de la République ne peut pas s'y opposer ».

Il rappelle qu'il avait lui même considéré devoir laisser la gauche gouverner : « et vous demandez ce que j'avais dit à ce moment-là, je me suis retrouvé placé dans cette situation, d'ailleurs comme de Gaulle en 1967 et comme Pompidou en 1973, et j'avais fait un discours un mois et demi avant les élections en Bourgogne à un endroit qui s'appelle Verdun sur le Doubs. Alors, on se rappelle souvent de ce discours parce que j'avais dit : « le bon choix pour la France », le mot a eu un certain succès. J'avais dit ceci : « vous pouvez choisir l'application du programme commun, c'est votre droit, mais si vous le choisissez, il sera appliqué » et c'est là qu'est la phrase importante : « ne croyez pas que le président de la République ait dans la Constitution les moyens de s'y opposer ». C'est cela qui est le point central que je voudrais faire



passer à celles et ceux qui nous écoutent aujourd'hui, c'est que s'il y a une volonté d'adopter une politique, de changer la politique actuelle et s'il y a une majorité de députés pour le faire, le président de la République ne pourra pas s'y opposer ... ».

Il considère donc que le président de la République n'aura pas les moyens de s'opposer à la mise en œuvre d'une nouvelle politique : « il faut commencer le redressement le plus tôt possible et il faut que les français sachent que le président de la République n'aura pas les pouvoirs de s'opposer à la politique que le peuple français aura choisi. Alors, cela sera son problème de définir son attitude alors que la politique qui sera appliquée sera une politique fondamentalement différente de celle qu'il a mise en œuvre, c'est à dire une politique libérale pour la France ».

Il nous donne son avis sur la cohabitation dans le domaine de la politique étrangère et aborde à ce titre les rencontres entre chefs d'Etat : « dans les invitations, je ne veux pas caricaturer les choses, mais vous avez des types d'événements tout à fait différents, vous avez des chefs d'Etats qui vont se voir les uns chez les autres, cela n'a aucune conséquence pratique, cérémonial, etcetera, n'est-ce pas ... ».

Il estime que le président de la République doit être responsable du gouvernement lors des négociations importantes : « vous avez, au contraire, des chefs d'Etats qui vont se voir pour négocier et à ce moment-là, il faut qu'ils soient responsables du gouvernement, s'ils ne sont pas responsables du gouvernement, ils ne peuvent pas l'engager. Et nos interlocuteurs étrangers le savent très bien, quand vous aller voir quelqu'un, il se dit : « est-ce que vous avez le pouvoir de le faire ? ». Si vous lui dites : « je veux faire ceci » mais que vous n'avez pas le pouvoir de le faire ... bon tout le monde le sait donc vous n'avez pas d'audience vis à vis de lui ... ».

Il souligne qu'il n'y aura pas de problème vis à vis de la plupart des sujets européens qui sont bipartisans mais que le gouvernement devra imposer ses vues sur les sujets difficiles : « donc il y a des sujets sur lesquels, par exemple, la politique française est actuellement, je dirais, bipartisane, il n'y a pas d'antagonisme, pour la plupart des sujets européens à l'heure actuelle, ils sont bipartisans. Donc si le président de la République émet un point de vue qui est le point de vue soutenu par le gouvernement, par le pays, il n'y a pas de difficulté, si ce sont des sujets difficiles, politiques vis à



vis de la Libye par exemple, eh bien, il est évident que sur les sujets difficiles, qui touchent le gouvernement, les intérêts économiques, les responsabilités militaires ... à ce moment-là, on ne peut pas agir dans l'ignorance du gouvernement ».

Valéry Giscard d'Estaing est l'invité de L'heure de vérité le 29 janvier 1986 sur Antenne 2, il nous donne son avis sur le pouvoir d'appréciation constitutionnel du président de la République vis-à-vis des décrets et pense que la nouvelle majorité devrait saisir le Conseil Constitutionnel en cas de désaccords : « il faut saisir le Conseil Constitutionnel, c'est tout, le président de la République n'a pas de pouvoir d'appréciation constitutionnelle, il veille au respect et si donc un texte paraît poser une question constitutionnelle, on saisit le Conseil Constitutionnel ... ».

Il rappelle qu'il avait personnellement saisi le Conseil Constitutionnel en 1978 sur le sujet du mode d'élection des députés européens au suffrage universel : « je vous rappelle que je l'avais fait, quand j'avais proposé qu'on élise le parlement européen au suffrage universel, on avait dit mais c'est un scandale, c'est contraire à la Constitution, les français ne peuvent pas élire des députés européens, eh bien, j'avais saisi le conseil constitutionnel, c'était à l'automne de 1978 et le Conseil Constitutionnel a délibéré très longuement et a donné un avis favorable ».

Il souligne que le président de la République ne peut pas s'opposer à la promulgation d'une loi : « mais il y a une chose qu'il faut que les français sachent, c'est qu'il n'y a pas en France de pouvoir de veto des lois au président de la République et beaucoup de gens disent, il peut refuser de signer les lois, non, il n'y a pas de droit de veto en France, aux Etats-Unis, il y a un droit de veto, en France, non, jamais. Un président de la République n'a pas à s'opposer à une loi, tout ce qu'il fait, c'est qu'il la promulgue, il la publie, il y a même un délai très court, deux semaines, c'est tout ce qu'il peut faire. Il peut à la rigueur, vous savez que cela a été fait une fois d'ailleurs, demander une seconde lecture et c'est tout et une fois que la seconde lecture a eu lieu, la loi doit être promulgué, personne ne peut s'y opposer ».

Il note que le président de la République peut éventuellement être en désaccord avec le gouvernement sur la nomination de certaines personnalités de l'Etat : « il y a un pouvoir qui est la nomination de certains hauts personnages, cette nomination, elle est



faite en conseil des ministres, et donc le président de la République est là, et il préside le conseil des ministres, donc dans ces nominations, il est présent, il a un avis naturellement, il le donne, qu'est-ce qu'il se passe s'il est en conflit avec le gouvernement? En fait, cela ne s'est jamais produit, alors, c'est assez difficile à imaginer, la seule fois où cela s'est produit dans l'histoire de France, c'est l'histoire de Mac-Mahon car quand Mac-Mahon était président de la République, il y a eu un changement de majorité, et on lui a proposé de révoquer, je crois, 50 généraux. Il a refusé, il a dit non, je refuse de signer, et trois mois après, il est parti, donc il n'y a pas de précédent. Et je crois que sur ce sujet, il faut se dire, que sur les quelques emplois, nominations importantes, il ne doit pas y avoir de conflit et il faut donc qu'il y ait une réflexion attentive de l'intérêt national de procéder à tel ou tel choix ».

Il commente la position de Raymond Barre vis à vis de la cohabitation et son souhait d'avoir une entente entre les pouvoirs exécutifs et législatifs : « je crois qu'il a l'idée qu'il est impossible d'agir en France utilement si on ne rétablit pas la totalité des éléments qui permettent de bien gouverner et parmi ces éléments le fait que le président de la République est d'accord avec la nouvelle majorité parlementaire ... ».

Il pense personnellement qu'il faut respecter les échéances électorales pour rétablir l'ordre des choses dans le cadre de la Constitution : « et moi j'ai une approche qui est autre, qui est de dire, c'est de dire en effet, c'est la meilleure situation, la situation préférable. Mais c'est une situation qu'on ne peut rétablir que dans le cadre de la Constitution. Et donc pour la rétablir, il faut faire deux choses, il faut changer la majorité parlementaire et gouvernementale le 16 mars, ce que j'espère, les français vont faire, et puis ensuite, il faudra à l'échéance normale, en 1988 mettre d'accord la majorité présidentielle et la majorité parlementaire, c'est la Constitution ».

Il est clairement en désaccord avec la position de Raymond Barre qui déclare faire référence à une lecture gaulliste ou gaullienne de la Constitution : « j'ai été très longtemps ministre du général de Gaulle, j'ai eu l'occasion de lui parler de tous ces sujets, en particulier, il m'a parlé, je me souviens très bien, en 1965 au moment de sa réélection et en 1967 au moment où la majorité était très indécise, et où nous avons parler de ces sujets. Et je n'aime pas cette expression lecture de la Constitution, il n'y



a pas de lecture de la Constitution, qu'est-ce que c'est que cela ? il y un texte, vous prenez ce texte, vous voyez ce qu'il y a dedans, c'est tout à fait clair ».

Il est également en désaccord avec sa proposition de provoquer une élection présidentielle, un référendum et de nouvelles élections législatives : « je pense que si l'on cherchait à mettre tout de suite d'accord, les deux majorités, c'est à dire parlementaire et présidentielle, on entrerait dans une cascade d'élections en France, dont je ne sais pas comment on sortirait. Parce que vous savez que cela suppose une élection présidentielle donc au printemps prochain, ensuite paraît-il un référendum pour changer la loi électorale et ensuite une nouvelle élection parlementaire avec une autre loi. Eh bien, écoutez, je vous laisse à penser l'état de la France si elle a 4 élections générales en 1986, c'est un peu comme la rivière des tribunes, c'est à dire que quand vous sautez trois obstacles, vous n'êtes pas sûr de sauter le quatrième et si on a 4 élections générales, on peut en gagner 3 et en perdre une ».

Il considère que les responsables politiques français devraient donner l'image d'un pays capable de traverser une période difficile : « et je pense qu'il vaut mieux, moi, c'est ce que je souhaite, moi, c'est que la France donne au monde l'exemple d'un pays capable de traverser une période difficile en respectant les règles que nous nous sommes donnés à nous mêmes, c'est à dire notre Constitution ».

Valéry Giscard d'Estaing pense donc que François Mitterrand n'aura pas les moyens de s'opposer à la mise en œuvre d'une nouvelle politique si la droite remportait les élections législatives de mars 1986. Il suppose qu'il ne s'opposera pas au gouvernement dans le domaine de la politique étrangère puisqu'il existe actuellement un certains consensus sur plupart des sujets européens mais considère que le Premier ministre et le gouvernement devront imposer leurs vues sur les sujets difficiles. Valéry Giscard d'Estaing est enfin clairement en désaccord avec Raymond Barre sur le sujet de la cohabitation, considérant qu'il est nécessaire de respecter les échéances électorales pour rétablir l'ordre des choses et que les responsables politiques devraient donner l'image d'un pays capable de traverser une période difficile.



Valéry Giscard d'Estaing semble s'être, lui aussi, situé vis à vis de la situation de cohabitation en fonction des circonstances politiques de l'époque et de sa stratégie présidentielle. Il apparaît en effet très distancé par Jacques Chirac et Raymond Barre dans les sondages au cours des années 1981-1986 et ne peut donc raisonnablement pas hâter le cours des choses afin de concourir dès 1986 à une élection présidentielle anticipée. Le député du Puy-de-Dôme pense donc préférable de laisser les choses suivre leurs cours, d'observer le déroulement de la cohabitation entre Jacques Chirac et François Mitterrand et de se situer le moment venu vis à vis de son ancien Premier ministre Raymond Barre au sein de l'électorat de centre droit pour 1988. Sa position institutionnelle semble donc aller dans le sens de ses intérêts politique à long terme.



## Les commentaires de Raymond Barre

Raymond Barre a commencé sa carrière comme professeur d'économie à l'Université et a occupé de nombreuses fonctions au sein d'institutions françaises et européennes, il entre par la suite au gouvernement en devenant ministre du commerce extérieur entre janvier 1976 et août 1976 et Premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing entre août 1976 et mai 1981. Il continue sa carrière politique malgré la défaite de ce dernier aux élections présidentielles de 1981 et est ainsi élu député de Lyon lors des élections législatives de 1981. Il devient assez populaire au sein de l'électorat du centre droit et apparaît rapidement comme un présidentiable crédible pour les élections présidentielles de 1988. Raymond Barre va néanmoins se situer contre la perspective d'une cohabitation avec François Mitterrand, s'opposant par là même à la grande majorité des responsables politiques de droite : il considère en effet que les institutions de la 5ème République ne peuvent pas fonctionner dans un régime à deux têtes et estime nécessaire de maintenir la prééminence du rôle du président de la République. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1981-1986.

Raymond Barre est invité de L'heure de vérité le 5 novembre 1984 sur Antenne 2, il nous explique qu'un président de la République doit avoir une majorité parlementaire cohérente : « je vais vous dire très simplement ce que je pense sur cette affaire, parce que la polémique a été telle et l'agitation intellectuelle telle que personne ne s'y reconnaît plus. Moi, quand je parle de la cohabitation, et de la difficulté ou de l'impossibilité de la cohabitation, j'utilise trois arguments. Le premier argument est un argument de fait, depuis le début de la 5ème République, tous les présidents de la République à la veille d'élections législatives ont demandé aux français de leur donner une majorité. Et ils l'ont fait en demandant, monsieur Giscard d'Estaing ... j'étais Premier ministre à l'époque, ils l'ont fait, parce qu'ils savaient bien qu'un bon choix était nécessaire, pour que le système de la 5ème République puisse fonctionner, un président, un gouvernement, une majorité ... monsieur Mitterrand a été élu en 1981, il a dissout dans la foulée et les français lui ont donné une majorité absolue socialiste à l'Assemblée Nationale, les français ont eu raison, ils ont été cohérents avec le vote présidentiel, je constate que monsieur Mitterrand n'a pas cohabité, voilà les faits que j'avance comme premier argument ... ».



Il nous montre ensuite que le président de la République a un contrat de confiance avec le peuple : « deuxième argument, ce que j'appellerais l'argument de dignité des institutions. Dans la 5ème République, il y a le président de la République, c'est la clef de voûte de nos institutions, c'est lui qui a été élu au suffrage universel, c'est lui qui fixe les orientations du gouvernement ... il a été élu pour 7 ans mais comme il est élu au suffrage universel, il y a le contrat de confiance passé avec le peuple et toute la question est de savoir quand le contrat de confiance est remis en question ... ».

Il souligne d'ailleurs qu'il n'a jamais remis en cause la légitimité du président de la République au cours des années 1981-1984 : « je vous dirais que lorsque l'on disait avant 1986 qu'à la suite de telle ou telle élection, il fallait dissoudre, que le pouvoir n'était plus légitime, vous ne m'avez jamais entendu dire cela ... entre 1981 et 1984, Dieu sait si nous avons entendu dire cela, vous ne m'avez jamais entendu dire cela et je passais pour un légitimiste. C'est vrai parce que le président de la République a une légitimité, parce qu'il a 5 ans avec cette majorité, et que je crois que seules des élections qui agissent, qui influent sur le pouvoir doivent être prises en considération. Je dis que si en 1986, le président de la République n'a plus de majorité parlementaire, cela signifie que le contrat de confiance n'existe plus ... ».

Il estime également que le président de la République ne doit pas avoir un rôle effacé au niveau national et international : « il n'y a pas seulement le président, il y a l'autre conception, ceux qui disent, il y aura un gouvernement qui arrivera et puis il appliquera son programme, et le président de la République, qu'est-ce qu'il devient là dedans ? Il fera ce qu'il voudra, on ne s'occupera pas de lui, on le passe par pertes et profits. Cela, je ne l'accepte pas, car le président de la République représente la France devant les français, devant l'étranger. Et je n'admets pas qu'il soit mis au placard, je n'ai jamais dans l'opposition mis en question l'autorité du président de la République, voilà mes arguments que j'appelle des arguments de dignité ... ».

Il pense enfin qu'on ne pourra pas conduire un programme de redressement avec des pouvoirs qui auraient des orientations différentes : « et le troisième argument, c'est un argument d'efficacité, 1986, nous serons à deux ans des élections présidentielles, voyez-vous fonctionner un attelage dans lequel les orientations seraient différentes ? Alors que nous savons bien que la situation sera très difficile, qu'il faudrait que le



gouvernement ait devant lui la solidité et l'efficacité, croyez-vous que l'on puisse mettre en œuvre, un programme de redressement ? Et comme le dise les partis de l'opposition, un programme de transformation de la société française, dans de telles conditions ? moi je dis que c'est faire perdre deux ans à la France, voilà mes trois arguments : argument de fait, argument de dignité, argument d'efficacité politique ».

Il considère que le président de la République doit pouvoir nommer librement son Premier ministre et que le gouvernement ne procède pas de l'Assemblée : « la grande erreur, c'est de penser qu'il y a un gouvernement qui procède de l'Assemblée et je suis contre cela. Le Premier ministre est nommé par le président de la République, l'idée selon laquelle ce serait le leader de l'opposition ou une personnalité de l'opposition qui deviendrait le Premier ministre parce que l'Assemblée le soutiendrait, cela n'est pas exact. Dans la Constitution, le président de la République nomme le Premier ministre, par conséquent c'est un homme qui sera appelé par le président de la République et c'est à lui qu'il appartiendra de dire s'il accepte ou non et c'est à lui qu'il appartiendra ensuite de faire un gouvernement, s'il accepte et c'est à lui qu'il appartiendra d'aller avec ce gouvernement devant l'Assemblée ... ».

Il rappelle que si le président de la République n'a pas de majorité aux élections législatives de mars 1986, son contrat de confiance avec le peuple sera rompu: toute mon analyse repose sur le contrat de confiance entre le président et le peuple, nous verrons si aux élections législatives de 1986, le contrat de confiance est respecté, s'il est respecté, monsieur Mitterrand aura une majorité, tous les présidents de la République ont eu jusqu'en 1981 une majorité au moment des élections législatives. Je dis que s'il ne l'a pas, cela signifie que le contrat de confiance est rompu ... ».

Le président de la République Valéry Giscard d'Estaing avait annoncé, notamment lors de son discours de Verdun sur le Doubs le 27 janvier 1978, son intention de rester en fonction en cas de victoire de la gauche aux élections législatives de mars 1978, son Premier ministre Raymond Barre n'avait alors rien dit à ce moment-là et était resté silencieux sur la perspective d'une situation de cohabitation avec la gauche.

Raymond Barre nous apporte donc les raisons de son silence à cette époque : « j'étais Premier ministre, enfin, vous pensez qu'un Premier ministre raconte toutes ses



histoires comme il veut, n'importe comment ? J'étais Premier ministre et je n'avais qu'une idée, c'était que le président de la République gagne les élections de 1978, d'ailleurs qu'avait dit le président de la République ? Il l'avait dit aux français, il l'avait dit par deux fois : « faites le bon choix ». Et moi j'ai fait toute la campagne de 1978 sur un seul thème : ne portez pas atteinte à la 5ème République, j'avais un thème très simple, le programme commun de la gauche et la gauche, c'est l'aventure économique et l'aventure politique et j'ai défendu la thèse selon laquelle il fallait gagner les élections législatives ... mais je n'en pensais pas moins parce que j'ai cette conception des institutions de la 5ème République mais pour rien au monde, je n'aurais à ce moment-là fait autre chose que de me battre pour que le président de la République puisse avoir une majorité et puisse continuer son septennat ».

Raymond barre est invité de l'émission L'heure de vérité le 4 décembre 1985 sur Antenne 2, il souligne que la responsabilité du président de la République est remise en cause lors des référendums ou lors des élections législatives qui peuvent se produire durant son mandat : « le président de la République est élu au suffrage universel, il y un contrat de confiance entre le président de la République et le peuple, ce contrat de confiance lui permet de gouverner, évidemment, ce ne sont pas des sondages qui doivent mettre en question la légitimité du président de la République. Et vous me donnerez acte que pendant les 5 ans qui viennent de s'écouler, vous ne m'avez jamais entendu mettre en doute la légitimité du président de la République, cela a été dit, moi je ne l'ai jamais dit, ce que j'ai toujours dit, c'est que lorsque les français s'exprimeraient par un vote, soit qu'il s'agisse d'un référendum, soit qu'il s'agisse des élections législatives, la responsabilité du président de la République se trouverait engagée et que selon le vote, il y aurait renouveau de confiance au président de la République ou au contraire désaveu du président de la République ».

Il commente une nouvelle fois son silence suite au discours de Valéry Giscard d'Estaing à Verdun sur le Doubs au moment des élections législatives de 1978 : « vous croyez qu'au mois de février 1978, le Premier ministre qui entend le président de la République va, à un mois et 15 jours des élections, manifester son désaccord avec le président de la République. Il peut penser ce qu'il veut, c'est le président de la République, le président de la République est un homme qui décide pour lui, et il n'est pas question que le Premier ministre vienne lui donner des conseils, ce qu'à dit



le président de la République, c'était : « faites le bon choix ». Le président de la République n'a pas dit, monsieur Giscard d'Estaing n'a pas dit : « faites ce que vous voulez et selon le vote que vous émettrez je resterais », il a dit :« faites le bon choix, mais si vous ne faites pas le bon choix, je resterais et je ne pourrais rien faire ».

Il rappelle qu'il a parfaitement soutenu le président de la République de l'époque : « je pense personnellement, c'est une opinion personnelle ... d'ailleurs, je serais parti, je serais parti, je n'aurais plus été Premier ministre, je n'aurais plus été engagé dans cette affaire, mais monsieur Giscard d'Estaing avait dit : « faites le bon choix » et tous ceux qui m'ont vu dans la campagne électorale de l'époque savent très bien que le langage que j'ai tenu, c'était donnez une majorité au président de la République ».

Il constate que François Mitterrand a décidé, contrairement à Valéry Giscard d'Estaing, de ne pas rester inerte au cours d'une situation de cohabitation : « mais la situation maintenant est très différente, est-ce que vous avez vu, la conférence de presse du président de la République ? tout le monde a dit bas de profil, fin de règne, etcetera. Le président de la République a indiqué très clairement comment il concevait ce qui allait venir ... je l'ai trouvé relativement clair, vous savez, il n'est jamais très clair, mais je l'ai trouvé cette fois, relativement clair. Il a parlé des acquis sociaux, des nationalisations, il a fixé tous ces points, et il a marqué très nettement ce qu'il était prêt à accepter, et ce qu'il n'était pas prêt à accepter. Monsieur Giscard d'Estaing avait dit, lui, je vais à Rambouillet, donc il acceptait tout, tandis que monsieur Mitterrand dit : « je ne reste pas inerte », et c'est là tout le problème ».

Au début du mois de décembre 1985, François Mitterrand avait en effet tenu une conférence de presse devant les préfets de la République sur le thème de la cohabitation, il avait cité la notion de zone de consentement et abordé de nombreux problèmes : la politique étrangère, la défense nationale, les libertés, les immigrés et les acquis sociaux de la gauche, c'est à dire le fait de revenir ou non sur les 39 heures, la 5ème semaine de congés payés, la réduction hebdomadaire du temps travail ...

Raymond Barre pense que le président de la République n'applique pas du tout l'article 20 de la Constitution avec cette zone de consentement : « revenons au fond, cela signifie que l'article 20 de la Constitution, monsieur Mitterrand ne l'applique pas



du tout, car il commence par dire : « voilà les limites qui ne devront pas être dépassées, et moi je suis prêt à me battre si ces limites viennent à être dépassées ». C'est la raison pour laquelle, moi, j'ai toujours soutenu, que la cohabitation finissait par le compromis, il n'est pas possible d'avoir une cohabitation bras de fer sauf à avoir la crise, alors qu'on la fasse tout de suite, plutôt que d'attendre quelques mois ».

Il parle de compromis et même de connivences entre le président de la République et le Premier ministre : « mais la situation peut être encore raffinée, mon collègue et ami Maurice Duverger a, lui, introduit une notion nouvelle, moi je parlais de compromis parce que je ne faisais pas intervenir des considérations électorales, Maurice Duverger parle de connivences, de connivences entre le Premier ministre et le président de la République dans la perspective des élections présidentielles, chacun poursuit sa voie mais la connivence peut faire en sorte que l'on se ménage ».

Il explique qu'il observera silencieusement les choses si une cohabitation se mettait en œuvre après les élections : « je regarde ce qu'il se passe, monsieur Mitterrand dit je reste, eh bien j'attendrais de voir ce qu'il fait parce que le gouvernement c'est lui qui le nomme, le Premier ministre, c'est lui qui le nomme, celui qui ira à l'Elysée recevoir de monsieur Mitterrand son décret de nomination reconnaîtra la légitimité de monsieur Mitterrand. Or à ce moment, le peuple aura voté dans des conditions telles que le désaveu sera patent et celui qui ira à l'Elysée ce jour-là ne tiendra pas compte du désaveu donné par le peuple à monsieur Mitterrand. Bien entendu, c'est la responsabilité de chacun, mais ce que je dis, moi, c'est qu'il faut tenir compte du fait que le peuple se sera prononcé, que le désaveu aura eu lieu et c'est la raison pour laquelle je regarderais ce spectacle singulier sans éclat, sans obstruction, vous savez, il n'y rien dans certains cas, de plus important et de plus efficace que le silence ... ».

Il déclare que les responsables politiques devraient respecter le verdict du suffrage universel et particulièrement le président de la République : « en 1981 monsieur Mitterrand qui venait d'être élu, a dissout l'Assemblée Nationale, les français ont donné à monsieur Mitterrand une majorité, ce qui lui a permis de gouverner 5 ans. A ce moment-là, je n'ai pas blâmé la dissolution, c'est la logique implacable de la 5ème République, c'est ce qui permet de gouverner la France. Mais le suffrage universel,



comme l'a dit un grand spécialiste du droit constitutionnel, est notre maître à tous, il est le maître du parlement mais il est aussi le maître du président de la République ».

Il pense que les partis gouverneront comme si le président de la République n'existait pas : « l'Assemblée n'est pas faite pour gouverner, l'Assemblée est faite pour contrôler, l'Assemblée est faite pour censurer si elle n'est pas d'accord avec le gouvernement qui gouverne en France, c'est le président de la République qui nomme le Premier ministre et le gouvernement et c'est à lui de définir les conditions dans lesquelles le gouvernement se fait. Dans le cas contraire, c'est le régime des partis et ce vers quoi nous allons aujourd'hui, c'est vers le régime des partis car ce sont des partis qui veulent se mettre d'accord sur un programme de gouvernement et gouverner comme si le président de la République n'existait pas. Et je crois que c'est là le plus grand danger dans la situation dans laquelle nous sommes, si nous acceptons cela, c'est la fin de la 5ème République et le retour à la 4ème République. Beaucoup de jeunes français ne l'ont pas connu, j'ai bien peur que s'ils voyaient ce que c'était, ils aient beaucoup de crainte pour l'avenir ».

Il constate que la proportionnelle conduit à des marchandages avant les élections législatives : « à l'heure actuelle, notre problème, c'est celui des institutions, elles sont menacées d'abord par la représentation proportionnelle, ce qui est en train de se passer est tout à fait étonnant, ce sont des marchandages, non pas de partis, mais des marchandages d'état major, des marchandages d'appareil de parti qui éloigne l'élu de l'électeur. Vous aurez des listes où des gens seront élus avant même que les français n'aient voté, c'est fait d'avance. Et ce n'est pas tout, lorsque vous aurez la proportionnelle, plus la cohabitation, c'est à dire le président de la République qui sera mis au placard, comme on le prétend, et une Assemblée où des partis se mettront d'accord pour soutenir un Premier ministre qui sera désormais pied et poings liés dans les mains de cette majorité, je crois que nous serons revenus à une situation où de nouveau les marchandages se feront. Et alors que nous sommes dans une situation européenne et internationale grave, il n'y aura plus de gouvernement de la France, je le dis ce soir au français, le problème des institutions est fondamental ... ».

Il considère qu'ils devraient refuser d'aller gouverner avec François Mitterrand afin de ne pas se précipiter dans le piège de la cohabitation : « je suis profondément



respectueux de la Constitution, si le président de la République veut rester, qu'il reste, ce que j'ai dis, à diverses reprises, et en citant des auteurs éminents, comme par exemple monsieur Jean Foyer, ancien garde des sceaux, je ne demande pas et beaucoup de gens avec moi, qu'on mette le président de la République dans la rue, rue du Faubourg Saint Honoré, pas du tout, s'il veut rester, qu'il reste. Mais à nous de ne pas accepter de gouverner, car si nous acceptons de le faire, nous nous mettons entre ses mains, et que voulez-vous, j'évoque à ce moment-là, la longue cuillère, entre tenir une longue cuillère et aller se mettre dans les mains de quelqu'un, il y a déjà beaucoup de différence, eh bien moi, je suis pour la longue cuillère ».

Raymond Barre nous explique qu'un président de la République devrait avoir une majorité parlementaire cohérente afin de gouverner, qu'il doit pouvoir librement choisir son Premier ministre et qu'il ne doit pas avoir un rôle effacé au niveau national et international. Il souligne néanmoins que sa responsabilité est remise en cause des élections législatives qui peuvent se produire durant son mandat. Il estime, à cet égard, que François Mitterrand devrait démissionner s'il n'a pas de majorité aux élections législatives de mars 1986. Il pense également que les responsables de l'opposition devraient refuser de gouverner avec lui s'ils remportaient la victoire à ces élections. Il suppose qu'ils se mettraient forcément entre ses mains à cette occasion mais il considère surtout qu'ils ne peuvent pas se mettre d'accord sur un programme de gouvernement et gouverner comme si le président de la République n'existait pas, ce serait le retour au régime des partis et la fin de la 5ème République.

Raymond Barre semble s'être, à première vue, situé, lui aussi, vis à vis de la situation de cohabitation en fonction des circonstances politiques de l'époque et de sa stratégie présidentielle. Il apparaît en effet très bien placé dans les sondages au cours des années 1983-1986 et distance clairement, à la veille des élections législatives de mars 1986, son principal concurrent de droite, Jacques Chirac, dans la course à l'Elysée. Nous pouvons alors souligner le fait qu'il serait fortement dans son intérêt qu'il y ait des élections présidentielles non pas en 1988 mais dès 1986 : il serait en effet probablement élu président de la République dans la circonstance d'élections présidentielles anticipées. Le député de Lyon aurait ainsi pu penser qu'il serait préférable de se positionner contre la cohabitation, de demander à ce que François



Mitterrand démissionne s'il était désavoué à l'occasion des élections législatives de mars 1986 et de concourir dans la foulée à une élection présidentielle. Sa position institutionnelle rejoindrait alors clairement sa stratégie présidentielle. Nous ne devons néanmoins pas exclure le fait que Raymond Barre soit sincère vis à vis de son refus de la cohabitation, il continuera en effet à aborder ce thème au cours des élections législatives suivantes et sa défense d'une certaine conception des institutions de la 5ème République ne semble pas varier au cours des différentes étapes de sa carrière.



Les commentaires des autres responsables politiques conservateurs sur la notion de cohabitation au cours des années 1981-1986

La droite et le centre se préparent activement au cours de l'année 1985 aux élections législatives de mars 1986, ils apparaissent alors assurés de remporter la victoire malgré un mode d'élection des députés à la proportionnelle et une vive controverse institutionnelle entre cohabitationnistes et non cohabitationnistes. Nous allons chercher à déceler les intentions de la droite vis à vis de la notion de cohabitation à travers les déclarations de plusieurs de ses leaders au cours des années 1981-1986

Nous aborderons ici les déclarations de François Léotard, d'Alain Juppé et d'Alain Madelin.

François Léotard, secrétaire général du parti Républicain entre 1982 et 1986, est l'invité de l'émission Vendredi face à la trois le 11 janvier 1985 sur FR3, il nous montre que l'opposition ne pourra pas faire campagne pendant un an et décider au final de ne pas assumer la responsabilité du gouvernement : « je voudrais poser simplement une question simple à l'opposition, je suis dans l'opposition résolument, et je dis chaque jour qui passe, un peu plus, pourra t'elle, pendant un an, l'année qui vient, arpenter les meetings, monter sur les tréteaux, dans les estrades, dans les salles des fêtes, aller au fond des bistrots, serrer des mains et dire : « il nous faut une nouvelle majorité pour la France, on va changer cette majorité » et le moment où les français accordent cette majorité donc le moment où on est élu, dire « ah bien non, tout compte fait on a bien réfléchi on fait la grève du gouvernement » ? ».

Il souligne qu'il faudra gouverner malgré la situation et le maintien de François Mitterrand au pouvoir : « et donc, j'ai voulu simplement dire, c'est vrai qu'il faudra gouverner, et ce n'est pas parce que c'est difficile qu'il ne faudra pas le faire, ce n'est pas parce que monsieur Mitterrand à qui appartient la décision et pas à nous reste ou ne reste pas, c'est son problème. Je suis comme tout le monde, je souhaite qu'il s'en aille mais c'est lui qui décide, ce n'est pas moi. Eh bien, ce n'est pas pour ces deux raisons là, parce que c'est difficile et parce que monsieur Mitterrand peut-être restera qu'il faut dire : « eh bien, tout compte fait, j'ai bien réfléchi, je vous ai demandé de voter pour moi mais en fait je vais rester à la maison ». Et j'ai volontairement placé



cela en parlant de moi, cela n'a aucun espèce d'intérêt, parce que je suis le dernier qu'on ira chercher compte tenu de ce que je dis et de ce que je pense du chef de l'Etat, le dernier. Mais je suis convaincu qu'il faudra dans cette affaire que l'opposition prenne ses responsabilités, on ne demande pas aux gens votez pour moi et après on se dit tout compte fait j'ai réfléchi, j'arrête. On demande aux gens votez pour moi parce que j'ai d'autres solutions et ces solutions je veux les appliquer ».

François Léotard est invité de l'émission L'heure de vérité le 6 mai 1985 sur Antenne 2, il souhaitera participer au gouvernement de cohabitation mais sous certaines conditions : « je réponds très clairement ... être le Premier ministre d'une opposition devenue majoritaire, pourquoi pas, être le Premier ministre du compromis, en aucun cas. Et donc je peux vous dire que cette opposition devenue majoritaire, elle aura, je peux vous le dire, des talents nombreux, je suis l'un de ceux là et certainement derrière de nombreux autres qui le demande plus que moi mais être le Premier ministre d'un compromis quelconque avec monsieur Mitterrand, c'est non ».

Il montre à nouveau que le centre et la droite ne pourront pas faire l'économie de gouverner s'ils remportaient les élections : « j'ai dit simplement que l'opposition ne pourra pas faire l'économie de la conséquence de son élection, la conséquence de son élection, c'est qu'elle gouverne. Et je ne vois pas très bien quand on élit un maire, si le lendemain de son élection, il dit, je ne gouverne pas, un conseiller général ou un député ... la conséquence de cette élection, c'est d'appliquer la Constitution ».

Il déclare que François Mitterrand devra respecter le choix des français : « et s'il y a conflit, ce conflit là n'est pas dans l'escarcelle de l'opposition, il y a quelqu'un qui s'opposera peut-être à la volonté populaire largement exprimée ce jour là, eh bien, à ce moment-là, c'est à cette personne que sera posée la question. En d'autres termes, monsieur Mitterrand le soir de cette élection là, un certain soir du mois de mars 1986, si l'opposition est dans la situation de 60 40, ce qu'elle est à peu près aujourd'hui, ne pourra pas rentrer chez lui à l'Elysée comme si rien ne s'était passé. Mais cela c'est son problème, ce n'est pas le problème de l'opposition d'aujourd'hui, cette opposition doit gagner, elle doit gagner sur son projet politique et ensuite elle doit tirer les conclusions de son accession aux responsabilités des affaires du pays ... ».



Il explique que la rédaction du projet politique de la droite permettra d'éviter toute forme de compromis au cours de la cohabitation : « je voudrais vous rendre sensible, parce que c'est important cette question, c'est que si nous réfléchissons aujourd'hui en terme de projet politique, c'est bien pour éviter tout compromis demain. Pourquoi nous engageons-nous aujourd'hui à signer un document avec le RPR? Pourquoi estce que je fais cette campagne dans toute la France sur les thèmes politiques qui sont les nôtres, sur la fiscalité, sur l'Europe, sur les nationalisations, etcetera ? C'est tout simplement parce que ce projet politique consiste à dire aux français : « voilà ce que nous allons faire » et que ce geste là, qui consiste à annoncer la couleur avant, nous empêchera toute forme de compromis demain ... je n'ai jamais dit, personne d'ailleurs, je ne crois pas qu'on trouve un seul homme politique de l'opposition ayant dit cela, prêt à cohabiter à n'importe quelle condition. Je pense, moi pour ma part, qu'effectivement c'est de la dignité du président de la République de s'en aller s'il y a une très forte victoire de l'opposition mais c'est lui qui décide. Donc encore une fois ces problèmes, ces questions sur la cohabitation sont des coups frappés à la mauvaise porte, qu'on aille les poser rue du faubourg Saint Honoré à celui qui est l'actuel locataire de ce beau bâtiment qui s'appelle l'Elysée ».

François Léotard est invité de l'émission questions à domicile le 27 juin 1985 sur TF1, il estime que les débats autour de la cohabitation ont affaibli l'opposition : « je crois que ce débat, nous devons nous, hommes de l'opposition, l'avoir entre nous à l'infini mais ne pas l'avoir devant vous si vous m'autorisez cette réflexion ... je veux dire, je ne contribuerais en rien pour ma part à ce qui peut apparaître aux yeux de l'opinion comme une division de l'opposition et je vais vous dire pourquoi ... ».

Il pense que François Mitterrand aurait certainement démissionné s'ils n'avaient pas autant débattu de la cohabitation et qu'ils avaient massivement remporté les élections : « ce débat, à mon sens, nous a affaibli, tant que nous l'avons tenu et il ne faut plus le tenir d'ailleurs, il nous a affaibli parce que je suis convaincu que monsieur Mitterrand serait parti s'il y avait eu une très forte victoire de l'opposition. Il serait parti parce qu'il ne pourrait pas faire autrement et qu'à agiter ce débat comme on l'a fait, eh bien maintenant, bien sûr, il fera en sorte de rester. Et on pose un problème institutionnel que tout le monde comprend bien, qui avait été posé très loyalement par monsieur Giscard d'Estaing en 1978, qu'avait dit monsieur Giscard



d'Estaing ? Il avait dit si vous votez, il a dit aux français très loyalement : « si vous votez pour le programme commun, je ne pourrais pas empêcher l'application du programme commun » ... Je crois qu'on a eu tort, l'opposition a eu tort de s'engager dans ce débat, ce débat c'est un chiffon rouge qu'on a agité devant le taureau de l'opposition et l'opposition a foncé devant le chiffon rouge, elle a eu tort ... ».

Il suggère qu'ils devraient gagner sur des idées suffisamment inacceptables par François Mitterrand pour qu'il en tire les conclusions et démissionne au lendemain des élections législatives : « nous devons gagner d'abord, ce qui est très difficile, et nous devons gagner clairement sur des idées qui soient suffisamment inacceptables par monsieur Mitterrand pour qu'il en tire les conséquences, cela c'est notre projet politique. Moi, je ne tiens pas à avoir des idées qui soient si possible les plus proches possible de monsieur Mitterrand ou du socialisme qu'il incarne, j'ai des idées qui sont très radicalement différentes. Eh bien, appliquons notre projet politique et si quelqu'un s'oppose à cette volonté populaire, à ce moment-là alors, il y aura quelque chose qui se passera, l'opinion sera témoin, nous sommes dans une grande démocratie, on verra qui s'oppose à la volonté populaire des français ».

Alain Madelin est invité de l'émission L'heure de vérité le 5 décembre 1985 sur Antenne 2, il pense qu'il n'y a pas vraiment de divergences entre cohabitationnistes et non-cohabitationnistes : « je crois que vraiment lorsqu'on regarde de très près les propos de Raymond Barre hier soir, il n'y a pas vraiment de divergences à l'intérieur de l'opposition, que dit monsieur Raymond Barre ? Il dit, si nous gagnons les élections, eh bien, monsieur Mitterrand doit partir, que dit monsieur Raymond Barre ensuite ? Pas de compromission avec monsieur Mitterrand. Je n'entends personne à l'intérieur de l'opposition qui dise qu'il est prêt à une cohabitation compromission ».

Il suggère qu'ils devraient gouverner pendant quelques semaines afin de voir si François Mitterrand se soumet au choix des français : « la seule différence entre monsieur Raymond Barre et certains à l'intérieur de l'opposition, c'est quoi, c'est un délai de un mois, 5 semaines ou 6 semaines ? C'est à dire que certains disent : « il ne faut pas porter la responsabilité de la crise, peut-être que monsieur Raymond Barre a raison lorsqu'il dit que la cohabitation conduirait à une confrontation. Mais nous disons qu'il y a peut-être là un délai d'un mois pendant lequel l'expérience peut être



faite face à monsieur Mitterrand, une expérience de gouvernement, trois, quatre conseils des ministres pour bien donner un contenu réel au programme sur lequel l'opposition se sera fait élire. Et puis ensuite monsieur Mitterrand accepte de se soumettre au suffrage des électeurs et dans ce cas là, nous aurons eu raison et nous aurons les mains libres, ou monsieur Mitterrand refuse de se soumettre, et auquel cas, c'est effectivement la confrontation que monsieur Barre pense inéluctable, vous voyez, la différence, elle porte sur quoi, un mois, 5 semaines, pas plus ... ».

Il ne sait pas s'ils auront les moyens de gouverner en cohabitation mais pense qu'ils ne doivent pas ouvrir de crise institutionnelle : « je ne dis pas que tout va s'arranger, je sais une chose, c'est qu'il n'y aura pas de cohabitation compromission, je ne sais pas s'il y aura les possibilités de gouverner, monsieur Mitterrand, président de la République, mais la réponse, elle ne m'appartient pas à moi, elle appartient au président de la République, ce que je dis, c'est que monsieur Raymond Barre, à priori, dit, c'est impossible donc ce n'est même pas la peine de faire le test de quelques semaines de gouvernement ... il dit que ce n'est pas possible, cela lui paraît totalement impossible. Et il y en a d'autres à l'intérieur de l'opposition qui disent, faisons le test, car il existe toute une série de français qui nous aurons fait confiance pour mettre en application notre programme, qui pensent que cette application ne conduirait pas nécessairement à la crise et qui ne comprendraient pas que ce soit, nous l'opposition, qui provoquions une crise de régime et une crise institutionnelle. Vous voyez, je crois que les positions ne sont pas si éloignés l'une de l'autre ... ».

Il estime enfin, comme Raymond Barre et les non-cohabitationnistes, que François Mitterrand devrait tout de même démissionner s'il était désavoué par les français : « la réponse, la seule réponse possible, elle appartient à monsieur Mitterrand, acceptera t'il le verdict du suffrage universel, c'est à dire la mise en œuvre rapide des propositions sur lesquelles se sera fait élire l'opposition, ou pas ? La réponse en mars prochain, plus personne ne peut trancher ce débat aujourd'hui, mais je crois que monsieur Barre a en tout cas bien raison de dire que la première des attitudes pour monsieur Mitterrand, celle qui est conforme à nos institutions, c'est celle qui consisterait à partir devant le désaveu du suffrage universel ».



Alain Juppé, secrétaire national du RPR entre 1984 et 1986, est l'invité de l'émission Vendredi face à la trois le 20 décembre 1985 sur FR3, il suppose que le président de la République devrait démissionner si les socialistes connaissaient une importante défaite : « je voudrais revenir là dessus, sur un débat qui est très difficile et d'ailleurs totalement, là aussi, un peu théorique parce que personne n'a les éléments du problème. On ne sait pas très bien ce qui va effectivement se passer alors je veux bien jouer un peu à la fiction, mon sentiment là dessus est le suivant : si le résultat des élections est net, en faveur de l'opposition actuelle et contre le parti socialiste ... la majorité mais une majorité franche, je ne sais pas, à l'heure actuelle, on nous dit 57 53, cela peut être 55 45, enfin un score de cet ordre là. Si le score est de cet ordre là, il est évident, surtout si le président de la République continue à être omniprésent sur les écrans comme il l'est depuis quelques temps, il est bien évident que c'est un désaveu du président de la République. Et s'il avait une conscience démocratique aiguë, eh bien, il partirait, et de ce point de vue, moi, je le souhaite ardemment ».

Il souligne que le général de Gaulle aurait choisi de démissionner mais pense que François Mitterrand restera au pouvoir : « je pense que nous allons débarrasser le gouvernement du socialisme si nous gagnons les élections, il serait encore mieux d'en débarrasser l'Elysée et c'est ce que le général de Gaulle a fait mais je crois qu'il n'échappe à personne depuis un certain nombre d'années que François Mitterrand n'est pas le général de Gaulle, je crois qu'il ne partira pas, alors admettons qu'il reste, je crois qu'il restera puisqu'il le dit, qu'est-ce qu'il se passe à ce moment-là?... ».

Il considère enfin que le président de la République devra nommer un Premier ministre issu du groupe le plus important de la future majorité parlementaire : « une majorité aura été élue, RPR UDF, sur un projet clair, j'en ai donné quelques éléments tout à l'heure et je répète que nous le publierons le 16 janvier prochain, avec un groupe parlementaire RPR, un groupe parlementaire UDF. Notre position est très claire, il faut que le Premier ministre, il soit l'expression de cette majorité parlementaire, du groupe le plus important de cette majorité parlementaire et que cette majorité s'engage à soutenir un gouvernement qui applique le projet sur lequel nous avons été élu, voilà c'est clair ... Le président de la République doit nommer le Premier ministre ... le président, dans ce choix, doit tenir compte du résultat des



élections législatives parce que les institutions sont ainsi faites, nous n'avons pas des institutions présidentielles, nous avons des institutions mixtes ».

Les responsables politiques conservateurs estiment donc qu'ils devront respecter leurs engagements de campagne et assumer la responsabilité du gouvernement si l'opposition de droite sortait victorieuse des élections législatives de mars 1986. Ils souhaitent clairement mettre en œuvre une nouvelle politique et se situent tous dans la perspective d'une situation de cohabitation avec François Mitterrand. Ils souhaiteraient évidement que le président de la République démissionne en cas de défaite de la gauche aux élections mais il leur semble tout aussi évident qu'il se maintiendra au pouvoir en toutes circonstances. François Léotard estime d'ailleurs que les débats autour de la cohabitation ont affaibli l'opposition et pense que François Mitterrand aurait certainement démissionné s'ils n'avaient pas autant débattu de la cohabitation entre eux et s'ils avaient massivement remporté les élections.



# 2.3.2. La nouvelle adhésion conservatrice à la notion de cohabitation au cours des années 1988-1993

### La stratégie non cohabitationniste du président du RPR Jacques Chirac

Jacques Chirac a été candidat à l'élection présidentielle de 1988 mais échoue face à François Mitterrand au second tour, il retourne alors dans l'opposition et entame à nouveau sa longue marche vers le pouvoir, s'opposant à nouveau aux gouvernements socialistes. Il demeure toujours président de son parti, malgré quelques divisions internes, et remporte au cours des années 1988-1993 la plupart des élections intermédiaires : les élections municipales de 1989, les élections européennes de 1989 ou encore les élections régionales et cantonales de 1992. Il va également être amené à se situer vis à vis d'une nouvelle cohabitation à l'occasion des élections législatives de mars 1993 : il va alors, contrairement à 1986, se montrer extrêmement réservé sur le sujet, faisant ouvertement part de son souhait de voir le président de la République démissionner si les résultats se révélaient nettement favorables à la droite. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1988-1993.

Jacques Chirac est invité de l'émission L'heure de vérité le 26 novembre 1990 sur Antenne 2, il pense que le président de la République devrait démissionner en cas en cas de défaite de son camp aux élections législatives de mars 1993 : « il peut y avoir trente six raisons qui justifient l'interruption d'un septennat, je ne le souhaite pas, je vous le dit tout de suite ... je n'en vois pas sauf la volonté exprimée par le président lui même, dans l'hypothèse à mes yeux probable, où l'opposition gagnerait les élections législatives et où il se retrouverait devant la perspective de la cohabitation, sauf si dans un réflexe de dignité qui lui a manqué la dernière fois, il en tirait les conséquences normales qu'on devrait en tirer au regard de l'honneur, c'est à dire de démissionner après avoir été battu, enfin cela c'est sa seule responsabilité ».

Il rappelle que la situation de cohabitation était inévitable en mars 1986 : « la cohabitation était inévitable, en tous les cas pour un démocrate, respectueux du vote



populaire et pour un démocrate de la 5ème République, c'est à dire respectueux des institutions de la 5ème République, quelle est l'alternative ? C'est le coup d'Etat ou l'abandon total de ses responsabilités, ce n'est pas une attitude possible donc la cohabitation était inévitable pour autant que le président ne démissionne pas ».

Jacques Chirac est l'invité du journal de 20 heures le 24 septembre 1992 sur France 2, il estime à nouveau que le président de la République devrait démissionner si la droite remportait massivement les élections législatives de mars 1993 : « je pense que, si comme on peut l'escompter demain, l'opposition unie et déterminée gagne et gagne largement les élections législatives, je crois que la morale, la dignité devrait conduire le président de la République cette fois-ci à en tirer les conséquences. Car c'est lui, c'est son gouvernement, c'est son parti politique qui aurait été sanctionné, la démocratie exige qu'on en tire les conséquences, la légitimité aussi ... ».

Il souligne que la légitimité politique est essentielle et se réfère à l'attitude du général de Gaulle : « je pense que cela va de soi, je vous ai dit tout à l'heure que je croyais que la légitimité pour un homme politique dans une démocratie était essentielle. A mon niveau, j'ai mis ce principe en œuvre, je pense qu'il devrait en être de même pour le président de la République. C'est ce qu'a fait le général de Gaulle, n'est-ce pas, vous me direz que tout le monde n'est pas le général de Gaulle ».

Jacques Chirac est invité de l'émission La marche du siècle le 16 décembre 1992 sur France 3, il appelle à nouveau à une démission de François Mitterrand : « je crois effectivement que le président de la République serait bien inspiré de tirer les conséquences d'un éventuel échec qui serait à l'évidence un désaveu personnel. S'il ne le fait pas, eh bien, naturellement, il faudra bien gouverner d'une façon ou d'une autre mais je crois qu'il faudra le faire conformément aux vœux exprimés par les français sinon il faudra mieux s'abstenir, c'est à dire éventuellement démissionner ».

Jacques Chirac est l'invité du journal de 20 heures le 7 mars 1993 sur France 2, il explique qu'il ne souhaite personnellement pas renouveler l'expérience de la cohabitation : « je trouve un peu, comment dirais-je, un peu indécent cette manière que l'on a actuellement de se distribuer les postes, après tout, il faut d'abord respecter les électeurs, les électeurs ne se sont pas encore prononcés alors attendons d'abord



qu'ils se prononcent et nous verrons ensuite ce qu'il convient de faire, quant à moi, je n'ai pas vocation à être candidat à tous les postes de la République, j'ai inscrit ma réflexion dans un contexte différent, je la poursuis et je verrais ce que j'ai à faire le moment venu ... le Premier ministre est désigné par le président de la République et donc le seul problème qui se pose aujourd'hui, c'est de savoir quel sera au lendemain des élections, l'attitude et le comportement de monsieur Mitterrand, c'est la seule chose qui soit importante, pour le reste, appliquons en grâce nos institutions et cessons de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué ... ».

Il pense que le programme de l'opposition devra être strictement appliqué et que le président de la République ne devra pas y faire obstacle : « si les français se prononcent, nous avons développé très largement dans notre campagne ce que nous souhaitions faire pour éviter la désertification du monde rural, pour maîtriser la situation des banlieues, qui demandent un effort long et sérieux, ce qui n'est pas le cas pour le moment, pour réformer l'éducation nationale, bref pour répondre aux problèmes que se posent les français, voilà ce que nous leur proposons, nous le leur avons dit. S'ils nous donnent une majorité, cela veut dire qu'ils approuvent notre projet, qu'ils le supportent, qu'ils le soutiennent et par conséquent nul ne saurait démocratiquement et moralement en droit, y compris le président de la République, de s'opposer à la mise en œuvre de ce projet ... il faudra se montrer sans aucun doute plus ferme ... ce qui est important c'est de savoir ce que l'on pourra faire, eh bien oui, nous le ferons avec détermination, sans compromis et sans compromission ».

Jacques Chirac souhaite manifestement que François Mitterrand tire clairement les conclusions de la probable défaite de son camp aux élections législatives de mars 1993 et qu'il démissionne au lendemain du scrutin. Il est évident que sa stratégie politique vis à vis de la cohabitation a sensiblement évolué au cours des années 1988-1993 : il avait certes été très favorable à la cohabitation au cours des années 1981-1986 mais il était alors dans une situation d'attentisme face à Raymond Barre, la situation politique n'est maintenant plus du tout la même puisqu'il se trouve le mieux placé à droite dans la perspective de la prochaine élection présidentielle. Jacques Chirac souhaiterait donc idéalement avancer les échéances : si François Mitterrand démissionnait suite aux élections législatives de mars 1993, il pourrait rapidement concourir à de nouvelles élections présidentielles. Le maire de Paris, nous le savons,



se résoudra néanmoins à une nouvelle cohabitation mais ne désirera pas diriger le gouvernement à nouveau, il soutiendra la candidature d'Edouard Balladur comme Premier ministre et se préparera de son côté à l'élection présidentielle de 1995.



# La stratégie non cohabitationniste du président de l'UDF Valéry Giscard d'Estaing

Valéry Giscard d'Estaing est très actif au sein de l'opposition au cours des années 1988-1993, il devient lui-même le président de l'UDF en juin 1988 et conduit la liste de l'opposition à l'occasion des élections européennes de juin 1989, il redevient alors assez populaire au sein de l'électorat du centre et de la droite et apparaît, contrairement aux années 1981-1986, comme un véritable présidentiable dans la perspective des futures élections présidentielles. Il va alors être amené à se situer différemment vis à vis de la cohabitation au cours de ces années, se montrant très réservé sur une nouvelle expérience avec François Mitterrand et réclamant ouvertement sa démission suite à une victoire de la droite aux élections législatives de mars 1993. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1988-1993.

Valéry Giscard d'Estaing est l'invité de l'émission Sept sur sept le 22 septembre 1991 sur TF1, il pense que François Mitterrand devrait démissionner si les élections législatives de mars 1993 donnaient une victoire importante à la droite : « si en 1993, après avoir redit, il y a encore quelque jours, qu'il était socialiste, il a même précisé qu'il n'était pas social-démocrate, il s'opposait à un changement de titre du parti socialiste, il a dit je suis socialiste, il aura donc été à la tête d'un régime socialiste pendant 12 ans. Et si à ce moment-là, la France dit : « nous voulons mettre un terme à la politique socialiste », c'est à lui que la question se posera, quelle sera à ce moment-là l'utilité de son rôle comme président de la République par rapport à cette volonté qui sera exprimé par le suffrage universel ? donc c'est un problème pour lui ... ».

Il souligne que le choix des français au moment des élections législatives de mars 1986 n'était pas définitif et pouvait évoluer : « vous avez des périodes dans lesquelles vous vous dites, l'opinion a fait un choix mais enfin peut-être qu'elle voudra revenir sur ce choix, elle s'interroge. C'était la période 1986-1988, elle avait voté pour un président socialiste en 1981, elle venait de voter pour une majorité différente, pas très large d'ailleurs en 1986, et on pouvait dire, bon, il faut trouver un moyen de vivre ensemble pour que les français puissent finalement confirmer leur choix dans un sens ou dans l'autre, il y avait donc une logique. De même en 1978, où nous avions une



majorité, on pouvait la perdre, on pouvait dire les français vont faire une expérience, il faut ensuite le cas échéant qu'il puisse revenir sur cette expérience ».

Il constate que la situation actuelle est assez différente : « là c'est assez différent, c'est une situation de fin de période ... ils pourraient revenir mais il existe, vous savez, ce qu'on appelle la malédiction décennale dans la vie politique moderne, au bout de dix ans, les français veulent changer, regardez les suédois avec leur sociaux démocrates n'est-ce pas. Et si donc les français, qui cependant ont réélu François Mitterrand en 1988, votent pour une majorité d'opposition, d'opposition nette en 1993, cela voudra dire qu'ils veulent maintenant une politique différente ».

Valéry Giscard d'Estaing est invité de L'heure de vérité le 6 septembre 1992 sur Antenne 2, il pense que l'opposition sera amenée à être plus déterminée, qu'elle n'a pu l'être entre 1986 et 1988, dans une nouvelle cohabitation : « je pense que les choses se passeraient différemment, c'est à dire que de 1986 à 1988, il y avait un certain poids du pouvoir sur le choix de la politique telle qu'elle était conduite, le refus à un certain moment de certaines décisions et là il est évident, qu'étant donné le caractère massif de l'orientation qui sera voulue probablement par les électrices et par les électeurs, la politique devra être conduite avec une grande détermination ».

Valéry Giscard d'Estaing est l'invité de l'émission Le soir le 7 janvier 1993 sur FR3, il explique qu'il avait déclaré qu'il n'interviendrait en rien dans la vie politique du pays en 1978 parce qu'il considérait que la France ne pouvait pas avoir deux exécutifs de sens contraire : « je n'ai pas du tout évolué, je suis heureux que vous vous souveniez de mes discours, c'est bien loin, qu'est-ce que j'avais dit ? j'avais dit : « je resterais dans ma fonction mais je n'interviendrais en rien dans la vie politique du pays », parce que mon sentiment était que la France ne peut pas avoir deux exécutifs de sens contraire, quand on a fait la 5ème c'étaient Michel Debré et Pompidou, quand François Mitterrand a été élu, qui étaient ses Premiers ministres ? c'étaient ses fidèles, c'étaient successivement Mauroy et Laurent Fabius ... ».

Il souhaite que l'opposition ne se fasse pas piéger comme en 1986-1988 par les socialistes : « alors, en 1986 il y a eu une période, on s'est fait piéger, car alors que les français en 1986 avaient décidé de choisir une majorité nouvelle qui était la nôtre,



deux ans plus tard, on est retombé dans une situation qui nous a valu 5 ans de socialisme supplémentaire. Et je dis attention, simplement attention, ne nous retrouvons pas dans cette situation et nous ouvrons donc le débat, c'est à dire que nous allons demander aux françaises et aux français de réfléchir avec nous et en particulier dans leur vote, et nous le dirons lorsque nous nous rapprocherons du vote, de dire dans leur vote, d'apporter une indication sur ce qu'ils souhaitent comme réponse parce que c'est tout de même une situation qui mérite réflexion ... ».

Il nous montre que la cohabitation n'existe pas dans d'autres pays : « nous sommes le seul pays au monde, donc parmi les grands pays, qui ont deux exécutifs, c'est à dire un président de la République actif et un Premier ministre actif. Vous savez très bien que quand l'on va au Conseil Européen, il n'y a que la France qui soit représentée par son président de la République et le Premier ministre n'y va pas, et il y a pourtant en Europe d'autres présidents de la République élus au suffrage universel, par exemple au Portugal, en Grèce, mais c'est le Premier ministre qui gouverne ».

Il souligne également que la cohabitation sera difficile à cause des élections présidentielles de 1995 qui se prépareront un an à l'avance : « et en fait un an et demi plus tard une campagne électorale parce que si les élections présidentielles ont lieu au printemps 1995, vous savez que nous ferons des primaires dans l'opposition, vous savez que de toute façon, l'élection présidentielle, cela se prépare, on l'a vu aux Etats-Unis, cela prend presque un an, la préparation d'une élection présidentielle. Donc le nouveau gouvernement, il aura un an ou un an et demi pour travailler et il sera pris entre un président de la République qui le mettra en garde ou qui alertera l'opinion publique et d'autre part une échéance électorale prochaine ... ».

Valéry Giscard d'Estaing est invité de l'émission La marche du siècle le 17 février 1993 sur FR3, il explique qu'ils ne pourront pas bien gouverner à cause des échéances présidentielles : « on ne peut pas dire qu'on ne pourra pas ne rien faire mais je veux dire que la plupart des mesures en matière économique ... en matière de chômage ... elles feront sentir leur effet fin 1993, début 1994, courant 1994, si l'on veut rétablir l'équilibre ou enfin ramener le déficit budgétaire à des proportions raisonnables, deux ans, or en fait nous ne pourrons faire voter qu'un budget, un seul, le budget suivant, on sera déjà en période électorale, en campagne présidentielle ».



Il estime que le problème de la cohabitation peut éventuellement être surmonté, même si elle n'est pas le meilleur système de gouvernance : « et j'entends beaucoup parler du problème de la cohabitation à l'heure actuelle mais la cohabitation n'est pas la difficulté principale, la cohabitation, à la limite, on peut sans doute trouver une façon de gérer la cohabitation, ce n'est pas simple mais on peut l'imaginer. Cela consiste à avoir un attelage à deux chevaux, dont un cheval tire le convoi et l'autre marche à côté ou un tandem dans lequel la personne qui est devant pédale, celle qui est derrière ne le fait pas, ce n'est pas en général ce qui donne au point de vue des performances les meilleurs résultats mais on peut gérer des situations de ce type ... ».

Il souligne que le gouvernement ne pourra pas réussir puisqu'il sera en campagne électorale : « par contre la vraie difficulté, c'est le fait d'être en période électorale continue parce que dès l'été prochain, on va être en période électorale, regardez déjà l'obsession de l'élection présidentielle des dernières années mais quand on va avoir passé l'été, on ne va nous parler que de cela. On viendra à des émissions de ce genre, on dira : « serez-vous candidat à l'élection présidentielle ? ». Les sondages diront : « voilà les chances de la majorité, les chances de l'opposition ». Et ma question est : « est-ce qu'on peut réussir une politique de redressement, c'est à dire d'effort, dans une période électorale ? ». Alors, nous avons la situation, ce soir, en effet, on entend ou on va entendre demain matin le président Clinton, parce qu'il a 4 ans devant lui et il peut dire je vais réduire progressivement le déficit, je vais d'ailleurs assainir le système de santé puisqu'ils ont le même problème mais il se donne plusieurs années pour le faire, que pouvons nous faire d'utile pour la France dans un délai d'un an ? ».

Il souhaite donc demander au président de la République si son maintien au pouvoir après les élections entre vraiment dans l'intérêt du pays : « ce n'est pas une question aux français, c'est une question au président de la République, c'est la suivante : « quel est, du point de vue de l'intérêt national, nous ne parlons pas de nos intérêts à chacun de nous, quel est du point de vue de l'intérêt national, l'utilité de cette période, quelle est-elle ? ». Nous savons que nous allons avoir une élection présidentielle prochaine, quel est l'intérêt de l'avoir dans un délai éloigné alors que nous allons avoir une nouvelle majorité qui devrait pouvoir gouverner ou commencer à travailler tout de suite, quel est l'intérêt, et c'est donc une question que moi je pose au président de la République, et « est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux avancer cette



échéance ? ». Souvent, quand on parle de cela, on vous dit vous voulez le chasser ou vous voulez prendre des mesures illégales, c'est absurde, cela n'est pas moi qui vais tenir un langage de ce genre. Mais je pose une question d'intérêt national, la France, 3 millions de chômeurs, 300 000 milliards de déficit, bon, il faut redresser la situation, quel est l'utilité pour le pays d'attendre ? Et est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux que la situation politique soit vraiment clarifiée, qu'une nouvelle équipe puisse se mettre au travail et puisse réellement, avec la durée devant elle, entreprendre les réformes nécessaires, voilà la question que je pose, la réponse ne dépend pas de nous ... ».

Il explique qu'il a été en charge du pays et continue naturellement de s'en préoccuper en se posant cette question : « d'abord, dans le débat politique actuel, je trouve que l'on se prête les uns aux autres trop de bas sentiments, bon, le président de la République, il est en charge du pays donc il se préoccupe du pays. J'ai été jadis en charge du pays, il est naturel que je continue de m'en préoccuper. Donc moi je pose la question à quelqu'un qui est en charge de notre pays, quel est l'intérêt de le faire vivre dans une période électorale prolongée ? Et est-ce que cela accroît les chances de réussir le redressement de notre pays ? Ou est-ce que cela veut dire qu'on va être obligé d'attendre un an ou un an et demi avant de pouvoir s'attaquer au problème du chômage, au problème du redémarrage économique de la France ? Moi je pose la question mais la réponse, le moment venu d'ailleurs, ne peut venir que de lui ».

Il souligne qu'il avait choisi de rester en fonction du fait de l'arrivée au pouvoir de ministres communistes : « la situation n'est pas du tout la même, je n'ai pas dit : « je vais rester pour rester », j'ai dit : « moi je resterais, je garderais ma fonction mais je ne l'exercerais plus », ai-je dit, et même j'avais donné un geste symbolique, j'ai dit : « je quitterais l'Elysée, j'irais m'installer à Rambouillet » pour montrer que je ne serais plus là. Et je le faisais pourquoi, pour une seule raison, c'est que dans la majorité qui allait gagner en 1978, il y avait les communistes qui arrivaient au pouvoir, on était encore en période de guerre froide, moi, j'avais rencontré Brejnev qui m'avait dit : « mais dans dix ans, le communisme régnera sur le monde ».

Il explique qu'il est donc resté afin d'avoir la possibilité, si les français regrettaient leur choix, de dissoudre à terme l'Assemblée Nationale : « et je me disais, les français vont voter pour des raisons de politique intérieure et ils vont installer au pouvoir une



majorité de gauche, peut-être que dans un an ou deux, ils se diront nous sommes tombés dans un piège et nous ne pourrons plus sortir de ce piège. Et donc je restais pour une seule raison, sinon je serais parti, qui était de pouvoir, si les français regrettaient leur choix, signer une feuille de papier, je dissous l'Assemblée Nationale, point ... mais je n'aurais en rien empêcher de gouverner ... ».

Il pense que Georges Pompidou serait parti s'il avait perdu les élections législatives : « je peux vous dire, pour compléter votre réflexion, que le président Pompidou à qui j'avais parlé du problème en 1973 avant les élections m'avait dit : « si nous perdons les élections en 1973, je m'en vais », et j'ai rappelé cela l'autre jour à Jacques Chirac qui était son proche collaborateur, il m'a dit : « je m'en souviens très bien ». Il m'avait dit la même chose. Cela n'est pas pour dire, le président de la République doit partir tout de suite, n'entrons pas dans cette mesquinerie mais c'est pour dire, le problème de savoir s'il est bon pour la France d'avoir une période électorale prolongée qui retarde le redressement, ce problème mérite d'être posé et je souhaite que le président de la République, le moment venu, lui apporte une réponse ».

Valéry Giscard d'Estaing est l'invité du journal de 20 heures le 25 mars 1993 sur TF1, il parle des attributions du gouvernement en matière de politique intérieure : « le gouvernement a la charge de déterminer et de conduire la politique de la Nation et c'est très important pour ceux qui vont voter dimanche parce que la question qui se pose est de dire : « vous faites des promesses, bon on vous croie, on vous croie, au début on ne vous croyait pas beaucoup, on vous croit davantage, vous nous faites des promesses mais pourrez vous appliquer votre politique ? ». Et là l'article 20 est tout à fait clair, le gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation ... ».

Il souligne qu'il peut être difficile de définir correctement le rôle du président de la République en matière de politique étrangère : « les règles de la cohabitation résident dans l'application stricte de la Constitution et il y a un deuxième aspect qu'il faut avoir présent à l'esprit, c'est que chaque pouvoir agit à l'intérieur des limites des institutions dont il a la charge et non pas dans le domaine de compétence des autres. Alors, trois exemples ... premier exemple, l'article 8 de la Constitution dit tout simplement : « le président de la République nomme le Premier ministre » donc les autres pouvoirs n'interviennent pas. Deuxième exemple, l'article 20 de la



Constitution dit ceci : « le gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation », c'est donc le gouvernement qui a cette compétence. Alors, il y a une difficulté en matière extérieure, pourquoi ? parce que l'article 52 de la Constitution dit exactement ceci : « le président de la République négocie et ratifie les traités ». Donc il a une compétence affirmée par la Constitution mais, en même temps, nous savons bien que beaucoup de ces traités à l'heure actuelle, notamment les traités européens affecte la vie quotidienne des français et sont mis en œuvre par le gouvernement donc en matière européenne il y a à apprécier les limites de compétence du pouvoir du président de la République et du gouvernement ».

Valéry Giscard d'Estaing est invité du journal de 20 heures le 29 mars 1993 sur France 2, il explique que le gouvernement n'aura aucune difficulté à gouverner en matière de politique intérieure : « en matière de politique intérieure, contrairement à ce que l'on croit, il n'y a aucune difficulté concernant la répartition des compétences puisque c'est le gouvernement qui détermine et conduit la politique de la Nation et le président de la République n'y peut rien, il ne peut pas refuser de signer les lois, il a un délai de 15 jours pour les signer. Le seul problème que l'on a connu, c'était celui des ordonnances mais on n'a pas besoin d'ordonnances quand on a une large majorité puisque autrement on fait voter sa majorité, si bien qu'en matière de politique intérieure, il n'y a pas de débat sur l'application de la cohabitation ... ».

Il reconnaît qu'il peut éventuellement y avoir des difficultés dans le domaine de la politique étrangère : « en matière de politique extérieure, c'est plus difficile, surtout sur les sujets européens parce que la tradition française, instaurée par le président Pompidou, que j'ai suivi, que le président Mitterrand a suivi, c'est que c'est le président de la République qui assiste au Conseil Européen, dans les autres pays, c'est le Premier ministre. Et bon, cette tradition existe, mais à partir du moment où le président de la République et le gouvernement ne sont pas du même avis, il peut y avoir une difficulté ... c'est surtout dans les affaires européennes, lors des réunions d'un Conseil Européen qui discutera par exemple de la politique agricole commune ou du prochain budget de l'Europe, il est évident qu'il doit y avoir une précision dans le partage des responsabilités entre le président et le gouvernement ».



Valéry Giscard d'Estaing souhaite donc, comme Jacques Chirac, que François Mitterrand démissionne des ses fonctions suite à la défaite évidente de la gauche aux élections législatives de mars 1993. Il semble que sa stratégie politique vis à vis de la cohabitation a également évolué au cours des années 1988-1993 : il avait en effet été assez favorable à la cohabitation au cours des années 1981-1986 mais il était alors marginalisé comme présidentiable face à Jacques Chirac et Raymond Barre et ne pas pouvait clairement pas prétendre concourir contre à eux lors des élections présidentielles. La situation politique a néanmoins évolué en sa faveur et il fait maintenant partie avec le maire de Paris des deux principaux présidentiables de la droite. Valéry Giscard d'Estaing souhaiterait donc lui aussi avancer les échéances et sollicite ardemment une démission de François Mitterrand afin de concourir dès 1993 à de nouvelles élections présidentielles. Le président de l'UDF se résoudra néanmoins à la nouvelle cohabitation avec le président de la République et Edouard Balladur.



# La stratégie cohabitationniste d'Edouard Balladur

Edouard Balladur a été le secrétaire général adjoint puis le secrétaire général de l'Elysée entre 1969 et 1974 au cours de la présidence de Georges Pompidou, il dirige ensuite plusieurs entreprises au sein du secteur privé et rejoint enfin Jacques Chirac au RPR au début des années 1980. Il conseille alors le président du RPR sur le programme économique et social de la droite et théorise pour lui le principe de la cohabitation en septembre 1983, il devient par la suite ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation au cours de la première cohabitation. Au cours des années 1988-1993, Edouard Balladur est toujours un des principaux dirigeants du RPR, il apporte une large part de ses idées au programme économique et social de la droite et se situe clairement dans la perspective d'une nouvelle cohabitation avec François Mitterrand suite aux élections législatives de 1993, les commentateurs le considérant d'ailleurs comme le Premier ministre de cohabitation le plus probable. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1988-1993.

Edouard Balladur est invité de l'émission L'heure de vérité le 8 septembre 1991 sur Antenne 2, il nous fait part de son attachement aux institutions : « nous avons des institutions, dans ce désarroi qui saisit la démocratie française en ce moment, ne nous évadons pas du respect des institutions, c'est un des maux stables, il faut les réformer d'ailleurs, les institutions ... mais il faut les respecter, les respecter ».

Il explique qu'ils devront gouverner s'ils remportaient les élections législatives de mars 1993 et que François Mitterrand décidait néanmoins de rester en fonction : « cela veut dire que si nous gagnons en 1993, nul ne serait plus heureux que moi que de voir monsieur Mitterrand se retirer mais s'il ne le fait pas, nous aurons gagné, nous aurons la majorité, et nous dirons aux français, on ne va pas gouverner ? Vous savez comme moi quels seront les enjeux en 1993, nous serons entrés depuis trois mois dans ce grand marché européen et nous n'y sommes pas prêts. Nous aurons une Europe dont nul ne peut prévoir dans quel état elle sera d'ici 18 mois, ce que sera devenu la Russie ou la Yougoslavie et d'autres. Et nous allons créer une crise politique qui durerait encore trois mois après les trois mois de période électorale ? Il faut que chacun affirme, si vous voulez, ses principes et exerce ses responsabilités, notre



Constitution est claire, c'est le gouvernement qui détermine et conduit la politique de la Nation, c'est ce qu'il a fait de 1986 à 1988 avec Jacques Chirac et il a obtenu de grands succès. Eh bien, je crois qu'il faut affirmer clairement que si la nouvelle majorité gouverne, c'est pour appliquer ses idées et pas d'autres idées ».

Edouard Balladur est invité de l'émission Sept sur sept le 27 septembre 1992 sur TF1, il pense que la cohabitation est possible et qu'ils ont perdu les élections présidentielles non à pas à cause d'elle mais parce qu'ils étaient divisés : « la cohabitation c'est le fait lorsqu'il y a un président d'une certaine tendance politique, que les français votent pour une majorité à l'Assemblée qui a une autre tendance politique, doivent-ils ou pas travailler ensemble ou pas ? voilà le problème. La Constitution le permet, contrairement à ce que disaient il y a quelques années ceux qui l'avaient sans doute mal lu, elle le permet, nous avons fait l'expérience de 1986 à 1988, la France s'en est bien portée. Nous avons apporté des réformes importantes qui ont eu de bons effets, notamment en matière sociale et économique, mais nous avons perdu les élections présidentielles qui ont suivi. Alors, beaucoup ont pensé, il ne faut pas recommencer, cela nous fait perdre les élections. Il ne faut pas confondre les choses, je crois que nous avons perdu les élections présidentielles de 1988 parce que nous étions divisés, la majorité de l'époque entre deux candidats ».

Edouard Balladur est l'invité de l'émission L'heure de vérité le 25 octobre 1992 sur France 2, il suppose que la situation de cohabitation sera un débat à avoir avant toutes les élections législatives qui se produiront à l'avenir : « la cohabitation n'est pas évitable et mieux vaut ne pas récuser ce qui est inévitable, d'ailleurs, je constate que ce débat nous le connaîtrons chaque fois qu'il y aura une élection législative, on se posera toujours la même question avant, on dira qu'on préférerait avoir tous les leviers du pouvoir entre les mains, ce qui est bien naturel d'ailleurs ».

Il suggère que la difficulté de la tâche n'enlève rien à la nécessité de gouverner et remarque que la situation était tout aussi difficile en 1986 : « et après on fera toujours la même réponse, on ne peut pas dire aux français : « votez pour nous mais nous ne voulons pas gouverner ». Alors, qu'est-ce que nous avons entendu depuis quelques jours, nous avons d'abord entendu l'idée que cela allait être très difficile ... on nous dit c'est difficile, c'est plus difficile qu'en 1986, n'exagérons rien, avec le



recul, on peint la période 1986 comme une période d'euphorie et de facilité. Moi, je vais vous donner deux chiffres, en 1985, la croissance était, si ma mémoire est bonne, de 1,7 ou de 1,8, cette année elle est de 1,5, en 1986, le déficit budgétaire était de un peu plus de 160 milliards, cette année, il va avoisiner 200 donc il n'y a pas de différences tout à fait fondamentales. Et puis, j'ajouterais que l'on ne va quand même pas faire dépendre notre réponse de la plus ou moins grande difficulté du problème, nous n'allons pas dire aux français si c'est facile nous voulons bien y aller, si c'est difficile, faites donc appel à d'autres ... je voudrais quand même dire que nous avons pu faire beaucoup de choses de 1986 à 1988 ... donc la situation est difficile mais elle l'était en 1986, nous avons pu gouverner et nous avons pu obtenir des résultats ... ».

Il considère donc que la nouvelle majorité et le nouveau gouvernement devraient avoir les moyens d'appliquer leur nouvelle politique : « dans ces conditions, je crois qu'il est légitime de souhaiter avoir une liberté d'action suffisante pour répondre aux besoins du pays ... je trouve légitime que la nouvelle majorité souhaite et le nouveau gouvernement, s'il doit y en avoir un qui soit issu de ses rangs, souhaite avoir la possibilité de travailler avec la plus grande liberté ».

Edouard Balladur est invité de l'émission l'heure de vérité le 10 janvier 1993 sur France 2, il assure à nouveau que la droite devra gouverner si elle remportait les élections législatives : « nos institutions sont claires, eh bien, il faut appliquer nos institutions, c'est à dire que si nous gagnons les prochaines élections législatives, ce qui n'est pas sûr, après tout on ne le saura que le jour de l'élection et notamment si nous les gagnons largement, je trouverais souhaitable que monsieur Mitterrand en tira les conclusions ... s'il ne le fait pas et c'est infiniment vraisemblable, vous avez raison, nous aurons à décider si nous devons assumer les responsabilités. Après avoir fait campagne, on commence pendant deux mois et demi pour dire : « voilà ce que nous proposons pour le pays » ou si au contraire nous devons déclarer forfait. Moi, ma position a toujours été parfaitement claire, on ne peut pas se présenter à des élections, proposer quelque chose aux citoyens et lorsque les citoyens vous approuvent dire qu'on préfère rester sur l'Aventin, bien, c'est ma position, j'allais dire de toujours ... si d'autres sont d'un avis différent, ils auront l'occasion de faire valoir leur point de vue lorsque la nouvelle Assemblée si l'opposition actuelle gagne les élections, lorsque la nouvelle Assemblée se réunira, lorsque, s'il y a un nouveau



gouvernement, il demandera à l'Assemblée de l'approuver ou de le soutenir, ils auront toutes les occasions voulues pour faire valoir leurs points de vue ... ».

Il souhaiterait évidement avoir la chance de gouverner avec un pouvoir cohérent et une durée plus confortables : « il est évident qu'il vaut mieux avoir le pouvoir tout entier, c'est sûr, c'est plus commode, il est évident qu'il vaut mieux avoir le pouvoir pour cinq ans que pour deux ou pour moins et puis même pour sept ans, c'est encore mieux que cinq ans et puis dix ans, c'est encore mieux à condition de savoir ce qu'on en fait. Lorsque je compare la situation actuelle du pays à celle qu'elle était en 1981, sans céder à la polémique, je crois pouvoir dire que la situation actuelle est grave à bien des égards. Cela étant, je crois que nous avons fait la preuve de 1986 à 1988 qu'on pouvait réformer dans des domaines fondamentaux et changer la situation du pays, je crois que le pays s'est mieux porté après notre départ qu'avant notre arrivée, alors ce sera peut-être plus difficile cette fois-ci, nous verrons bien ... ».

Il montre que le gouvernement peut exercer de nombreux pouvoirs sans le président de la République : « la Constitution est claire, il faut appliquer la Constitution, il y a trois catégories de pouvoir, il y a quelques pouvoirs que le président peut exercer tout seul : la dissolution, la nomination du Premier ministre, l'article 16, tout seul, peu nombreux mais forts importants. Il y a de l'autre côté une immense liste de pouvoirs que le gouvernement peut exercer seul : les arrêtés ministériels, les circulaires, les décisions, les nominations des fonctionnaires qui ne sont pas du rang le plus élevé et la conduite des relations avec le parlement qui détermine l'action législative. Le gouvernement est maître complètement du jeu et entre les deux il y a des pouvoirs essentiellement dans le domaine diplomatique et militaire mais aussi dans le domaine des nominations qui s'exercent en conseil des ministres et qui supposent que le président et le gouvernement se mettent d'accord sur un certain nombre de points, voilà ce qu'est la Constitution, il faut respecter la Constitution ».

Edouard Balladur est l'invité de Sept sur sept le 31 janvier 1993 sur TF1, il nous explique que le président de la République et le Premier ministre doivent s'accorder dans le domaine des affaires étrangères : « il faut appliquer la Constitution, le président a des pouvoirs qu'il peut exercer seul, le premier d'entre eux c'est de nommer le Premier ministre, de dissoudre l'Assemblée, il y en a quelques autres



importants mais peu nombreux, pour le reste, la Constitution prévoit qu'en fait, il faut qu'il y ait un accord en matière de politique étrangère entre les deux pouvoirs ... J'observe que dans le passé, il a été possible d'arriver à un accord, par exemple lors de la guerre du Golfe, où l'opposition a approuvé l'action du gouvernement. Elle a eu tort, elle a eu raison, on peut en débattre mais cela a été plutôt plus simple au sein de l'opposition qu'au sein du gouvernement m'a t'il semblé ... ».

Il pense que le gouvernement devra néanmoins avoir les moyens de mettre en œuvre sa politique dans le domaine de la défense et de la politique étrangère : « il faut que les choses soient parfaitement claires, dès lors que les français confieront les responsabilités à une nouvelle majorité qui soutiendraient un nouveau gouvernement, il faut que celui-ci ait la plénitude de ses moyens d'actions. Par exemple, prenons des cas précis, il ne pourrait pas s'agir que la France approuve le préaccord du GATT contre l'avis du gouvernement, il ne pourrait pas s'agir davantage que la France approuve, par exemple, le budget européen alors que le gouvernement s'emploierait à faire en sorte que les dépenses diminuent, comme il le faut d'ailleurs, et pour l'Europe comme pour la France ... et l'inverse pas plus d'une certaine manière ».

Il montre que les hommes sont tout de même soucieux de la dignité de leur pays et qu'ils chercheront à s'entendre afin de défendre l'image de la France : « alors, je prends l'exemple de la Bosnie, on envoie un porte-avion, eh bien, il faut quand même faire confiance aux hommes que les français désignent pour se conduire en responsables soucieux de la dignité de leur pays et du moral de nos armées. On ne va pas entrer dans un système dans lequel le président dirait qu'il faut envoyer un porte avion et le Premier ministre dirait le contraire ou alors ce serait le Premier ministre ou le gouvernement qui voudrait l'envoyer et le président qui ne le voudrait pas. Ce sont des problèmes qu'on peut parfaitement régler dès lors que l'on est attaché, et je le répète, au service de son pays. Mais il faut que les choses soient bien claires, il faut appliquer notre Constitution et cela veut dire qu'un gouvernement disposant d'une majorité qui sortirait des élections de mars prochain et qui serait différente de la majorité actuelle devrait avoir tous les moyens d'appliquer sa politique ».



Edouard Balladur se situe clairement dans la perspective d'une cohabitation avec François Mitterrand au cours des années 1988-1993, il a, à ce titre, une attitude assez différente de celle de Jacques Chirac et de Valéry Giscard d'Estaing qui demandent ardemment au président de la République de démissionner en cas de défaite de la gauche aux élections. Il semble que sa position révèle sa stratégie politique : il est probablement le Premier ministre de la future cohabitation et est donc conduit à ne pas provoquer François Mitterrand en lui demandant de démissionner. Jacques Chirac ne souhaite pas en effet assurer de nouveau les fonctions de Premier ministre après la difficile expérience de 1986-1988 et a convenu avec Edouard Balladur de se partager les rôles pour les années 1993-1995 : il proposera sa candidature comme Premier ministre à François Mitterrand si la droite sortait victorieuse des élections et il se consacrerait personnellement à la préparation de sa future campagne présidentielle de 1995. Edouard Balladur est donc amené à désirer, sans l'avouer explicitement, la cohabitation, il évoque ainsi à de rares l'occasion l'éventuelle démission du chef de l'État et aborde volontiers les débats institutionnels vis à vis de la cohabitation afin d'assurer que le rôle du président de la République sera naturellement respecté dans le cadre d'une nouvelle situation de partage du pouvoir. Les choses se dérouleront comme prévues par les deux hommes de droite et François Mitterrand se résoudra à nommer Edouard Balladur Premier ministre dans le cadre de la nouvelle cohabitation.



### Le nouveau refus barriste de la cohabitation

Raymond Barre est toujours une personnalité importante de l'opposition de droite au cours des années 1988-1993 mais a moins d'influence sur ses responsables politiques puisqu'il semble qu'il ne sera plus candidat à la prochaine élection présidentielle. Il continue néanmoins à se situer contre la perspective d'une nouvelle cohabitation avec François Mitterrand et s'oppose à nouveau sur ce sujet à la majorité de ses amis politiques. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1988-1993.

Raymond Barre est invité de L'heure de vérité le 9 février 1992 sur Antenne 2, il pense que la droite ne devrait pas cohabiter à nouveau et exprime à nouveau son aversion pour la cohabitation : « s'il y a des élections législatives et que l'on va cohabiter alors ... on va recommencer, je suis toujours hostile à la cohabitation en dépit de certains commentateurs qui estiment que j'ai changé d'opinion. Je suis hostile à la cohabitation, c'est à dire à la juxtaposition et non pas en l'entente, à la juxtaposition d'un président d'une certaine tendance et d'un gouvernement issu d'une majorité d'une tendance différente, tout ce que nous subissons à l'heure actuelle, c'est la conséquence de ces deux années de cohabitation qui ont, mais bien sûr... ».

Il considère que l'expérience de 1986-1988 a vicié les comportements politiques : « l'état général de la politique, vous ne pouvez pas vous imaginer comme cette période aura vicié les comportements. Il s'agit d'aller au pouvoir alors on le prend, qu'importe les principes de la Constitution, qu'importe les rapports nécessaires des institutions, nous sommes élus, c'est pour gouverner, comme me disait le général de Gaulle. Vous n'êtes pas obligé de devenir ministre, vous pouvez très bien refuser de l'être et il est toujours possible à un président de désigner un gouvernement qui soit son gouvernement mais alors à l'Assemblée de prendre ses responsabilités et si l'Assemblée se prononce contre le gouvernement qui a été nommé alors c'est le président qui se met en question et je maintiens toujours ce principe ».

Raymond Barre est invité de l'émission sept sur sept le 8 novembre 1992 sur TF1, il déclare qu'il avait pris position contre la cohabitation dès le début des années 1980 : « je répéterais ce que j'ai toujours dit, aujourd'hui, on se met à trouver des vertus à la



non cohabitation, moi, j'ai pris position dès 1986, même plus tôt 1984-1985, là dessus pour des raisons qui tiennent au fonctionnement des institutions ».

Il fait remarquer que le président de la République doit toujours être en accord avec son Premier ministre : « j'ai été Premier ministre et je crois que sous la 5ème République, ce qui est important, c'est la confiance entre le président de la République et le Premier ministre. Avoir d'un côté un président de la République qui mène la politique pour laquelle il a été élu et d'autre part un Premier ministre désigné par les partis politiques issus de l'élection et qui se dresse contre le président, même si les deux hommes décident de se supporter mutuellement, cela n'aboutit pas à un bon fonctionnement des institutions de la République ... je tenais à bien insister sur la raison profonde pour laquelle je suis contre ce système parce que aussi bien pour traiter les affaires intérieures comme pour traiter les affaires internationales, quelle que soit la bonne volonté des hommes en présence, il y a des effets négatifs pour le pays ... ce que nous avons connu entre 1986 et 1988 ».

Il souligne que le président de la République est forcément atteint par le résultat des élections législatives et qu'il doit en tirer les conclusions si le résultat est négatif pour lui : « je pense, pour ma part, que le président de la République, même s'il est élu pour sept ans, ne peut pas ne pas être atteint par le résultat des élections législatives et que si ces élections sont négatives, cela signifie, puisque le président de la République est intervenu directement dans la conduite des affaires du pays, qu'il y a un manque de confiance à son égard, il y a un désaveu. Dans ces conditions, si le désaveu est ample, je crois que le président de la République doit s'effacer ou démissionner, se représenter, pour voir s'il a toujours la confiance des français ... ».

Il estime que le chef de l'Etat peut, si le résultat est incertain, nommer un Premier ministre et un gouvernement qui présenteront une politique devant l'Assemblée Nationale: « si le résultat est plus incertain, le président de la République peut considérer que les élections qui ont eu lieu n'expriment pas l'opinion profonde des français à l'égard de sa personne et de son action. Dans ces conditions, il nomme un Premier ministre qui ne lui soit pas opposé et un gouvernement qui soit son gouvernement. Ce gouvernement arrête une politique, il n'a pas besoin de



l'investiture de l'Assemblée Nationale, le parlement contrôle et légifère, ce n'est pas lui qui nomme les ministres et qui nomme le Premier ministre ... ».

Il considère enfin que, si l'Assemblée Nationale censure le gouvernement, le président de la République doit dissoudre cette Assemblée et décider de rester ou de partir en fonction des nouveaux résultats : « si le parlement, la nouvelle majorité n'est pas satisfaite, elle vote une motion de censure, à ce moment-là, le président de la République dissout, c'est à dire qu'il demande aux français de trancher le conflit entre lui et l'Assemblée donc il se met en question. Et en fonction des résultats, il en tire la conséquence, il reste ou il part, c'est cela la 5ème République, dans le cas contraire, on est dans une situation bancale dont le pays ne bénéficie pas ».

Il note que le président de la République doit toujours avoir le choix de son Premier ministre dans l'esprit de la 5ème République : « le président de la République a le choix du Premier ministre, dans la 5ème République, ce n'est pas dans le parlement, parce qu'il y a un parti majoritaire ou parce qu'il y a des hommes qui ont été désignés par une coalition qu'il faut se plier à ses lois. Le président de la République nomme le Premier ministre et les ministres, à l'Assemblée d'exercer son rôle qui est de laisser le gouvernement gouverner ou de le censurer et puis le peuple tranche ... ».

Il pense que la cohabitation ne peut pas marcher parce qu'il n'y a pas de confiance entre le président de la République et le Premier ministre : « il y a toujours un contrat de confiance entre le président de la République et le Premier ministre, c'est pour cela que la cohabitation ne marche pas. Le jour où la confiance n'existe plus entre un président et son Premier ministre, tôt ou tard, la rupture intervient mais là c'est dès le départ qu'il n'y a pas de confiance, je dis bien quelle que soit la qualité des hommes. Donc tout cela, je vous dirais, c'est un arrangement à la 4ème République dans les institutions de la 5ème République, moi, je préfère le fonctionnement des institutions de la 5ème République selon l'esprit de la 5ème République ».

Il nous montre que Georges Pompidou aurait choisi de nommer un homme de consensus s'il avait eu une majorité parlementaire contraire à ses vœux : « à la veille des élections de 1973, le problème se posait de savoir ce que le président de la République ferait s'il avait en face de lui une majorité qui était contre lui. Et il a été



dit, c'est monsieur Messmer qui l'a écrit, que jamais le président de la République ne prendrait un Premier ministre qui lui face la guerre, qui soit sorti de l'opposition devenue majorité et qui lui face la guerre. Et l'expression de monsieur Pompidou avait été : « nous choisirons l'Edgar Faure du moment », enfin c'est ce qui avait été dit à l'époque, cela avait beaucoup amusé. C'est à dire un homme qui n'était pas provoquant pour le reste de l'Assemblée, tout en étant tout à fait conscient de l'attitude qu'il devait avoir envers le président de la République ».

Il considère que François Mitterrand a su sauvegarder la primauté de la fonction présidentielle durant la situation de cohabitation : « personnellement, du fait que le président n'a pas été inerte pendant la première période de cohabitation, la fonction présidentielle a été sauvegardée. Ce qui m'inquiétait dans la précédente cohabitation, c'est que ceux qui voulaient cohabiter disaient : « à partir du jour où le gouvernement est constitué, les pouvoirs ne sont plus à l'Elysée, ils passent à Matignon ». Le président de la République a rappelé que la Constitution donnait au président des pouvoirs qui étaient incontournables et nous devons lui rendre cette justice, il a sauvegardé la primauté de la fonction présidentielle qui à mes yeux est essentielle pour le bon fonctionnement de l'exécutif et de la vie politique française ».

Il relève le fait que le président n'est pas atteint de la même manière lors de l'échec d'un référendum ou d'élections législatives : « je crois qu'on est élu pour un mandat d'un certain temps mais à la base de l'élection présidentielle se trouve la confiance entre le président et le peuple. Si à un moment donné, il est clair que cette confiance n'existe plus, je crois que le président doit vérifier que cette confiance n'existe plus. Voilà pourquoi lorsqu'il y a des élections législatives, ce n'est pas la même chose que lorsqu'il y a un référendum perdu, un référendum perdu, le président de la République subit en plein l'échec, des élections législatives perdues, il a la possibilité de tester si la confiance lui est donnée ou non. C'est à dire d'avoir un gouvernement, d'attendre que l'Assemblée Nationale le censure, d'utiliser la dissolution, à ce moment-là, il la dissout, il est donc en question et il en tire les conséquences ».



Raymond Barre se situe donc à nouveau contre la cohabitation au cours des années 1988-1993 et pense que la droite ne devrait pas recommencer cette expérience si elle remportait les élections législatives de mars 1993. Il rappelle que le président de la République est forcément atteint par le résultat des élections législatives et qu'il doit en tirer les conclusions si le résultat est négatif pour lui. Il pense qu'il doit pouvoir choisir librement son Premier ministre et que la cohabitation ne peut pas marcher parce qu'il n'y a pas de confiance entre les deux dans une telle situation. Il nous explique aussi que si le résultat des élections législatives est incertain, le président de la République peut alors nommer un Premier ministre et un gouvernement qui présenteront une politique devant l'Assemblée Nationale et que si cette dernière censurait le gouvernement, il devrait la dissoudre et décider de rester ou de partir en fonction des nouveaux résultats. Raymond Barre semble donc avoir la même lecture de la Constitution que le général de Gaulle vis à vis de la perspective d'une contradictions des majorités (nous l'avons vu avec le récit d'Alain Peyrefitte à l'occasion des élections législatives de 1967), et sa doctrine institutionnelle vis à vis de la cohabitation continue à être très cohérente au fil des alternances successives.



Les commentaires des autres responsables politiques conservateurs sur la notion de cohabitation au cours des années 1988-1993

Les responsables politiques de la droite et du centre se préparent à nouveau au cours des années 1991-1993 aux élections législatives de mars 1993, ils apparaissent d'ailleurs assurés de remporter largement ces élections suite à un désaveu manifeste des socialistes dans le pays, désaveu qui a pu se vérifier aux élections régionales et cantonales de 1992. Les responsables de l'opposition semblent néanmoins assez réservés vis à vis de la perspective d'une nouvelle cohabitation avec François Mitterrand si ce dernier décidait de rester à nouveau au pouvoir : ils ne désirent pas en effet revivre la difficile expérience de 1986-1988 et ils ne veulent pas prendre le risque d'être à nouveau défait aux élections présidentielles. Nous allons chercher à déceler les intentions de la droite vis à vis de la notion de cohabitation à travers les déclarations de plusieurs de ses leaders au cours des années 1988-1993.

Nous aborderons ici les déclarations de Charles Pasqua, François Léotard, Alain Juppé, Philippe Séguin et François Bayrou.

Charles Pasqua, ministre de l'intérieur entre 1986 et 1988, est l'invité de L'heure de vérité le 9 janvier 1989 sur Antenne 2, il pense que François Mitterrand n'a pas joué le jeu des institutions au cours de la cohabitation des années 1986-1988 : « nous sommes entrés dans la cohabitation sans illusions, je dirais, par là, que nous savions parfaitement que la cohabitation pouvait au final profiter à Mitterrand mais nous avions le choix entre appliquer loyalement la Constitution et d'autre-part être fidèle à nous-mêmes, aux idées auxquelles nous croyons. Les idées auxquelles nous croyons, c'est quoi ? C'est que lorsqu'on se réclame du général de Gaulle et de son exemple, on doit servir le pays, le service du parti ou l'intérêt du parti ou du mouvement c'est secondaire. Mais le résultat, c'est que nous, nous sommes entrés loyalement dans la cohabitation, cela n'a pas été le cas du président de la République ».

Charles Pasqua est une nouvelle fois l'invité de L'heure de vérité le 13 février 1990 sur Antenne 2, il souligne une nouvelle fois que le président de la République n'a pas respecté les règles du jeu lors de la cohabitation de 1986-1988 : « si on est d'ors et déjà en train de se mettre dans la perspective d'une nouvelle cohabitation, je crois



qu'on commet une erreur monumentale ... on a fait une expérience, nous sommes entrés dans ce système de cohabitation, c'était d'ailleurs naturel qu'on y entre mais nous sommes entrés dans ce système de cohabitation avec notre bonne foi ... et je dirais même avec notre candeur et nous avions en face de nous quelqu'un qui, lui, s'est comporté tout à fait différemment et qui n'a pas respecté les règles du jeu ... ».

Il estime qu'ils auraient dû partir suite au refus de François Mitterrand de signer les ordonnances relatives à la dénationalisation des entreprises publiques en 1986 : « et nous avons commis, à mon avis, deux erreurs, la première lorsque François Mitterrand, le 14 juillet 1986, a refusé de signer les ordonnances, nous aurions dû partir ... Edouard Balladur et moi avions fait une démarche auprès de Jacques Chirac pour lui dire, il nous semble qu'il faudrait partir ... Jacques Chirac était très tenté de le faire mais il nous a dit : « je suis déjà parti une fois, je ne veux pas avoir l'air de devenir un spécialiste de ce genre de choses », nous sommes donc restés ... ».

Il considère également que certains ministres n'auraient pas dû combattre le Premier ministre Jacques Chirac au cours de sa campagne présidentielle : « la seconde erreur que nous avons commise, on en a sûrement commise d'autres, mais la seconde erreur que nous avons commise, a été d'accepter qu'au moment des élections présidentielles, une partie du gouvernement combatte son chef, cela c'était inadmissible et cela nous a coûté très cher ... cela veut dire que de toute façon, nous sommes pour l'alternance totale et non pas partielle, faute de quoi, ce sera deux ans pour nous et cinq ans à nouveau pour les socialistes, c'est un système qui n'est pas équilibré ».

Nicolas Sarkozy, maire de Neuilly-sur-Seine et secrétaire général adjoint du RPR, est l'invité de L'heure de vérité le 26 janvier 1992 sur Antenne 2, il pense qu'ils devront gouverner s'ils sortent victorieux des élections législatives de mars 1993 : « je regrette ce débat parce qu'il nous a fait beaucoup de mal, et je ne comprends pas pourquoi il y a débat, je vous le dis très franchement, je ne me vois pas comme mes amis, mes copains parlementaires, qui sont ici ou maires, aller faire campagne jusqu'au vendredi soir, en disant aux électeurs faites nous confiance, on a un bon programme et les meilleurs pour diriger la France. Le dimanche, on empoche le succès et on dit aux électeurs français stupéfaits, ébahis, non, on reste à la maison ».



Il suggère que le problème de la cohabitation est un problème qui concerne seulement le président de la République qui devra alors décider s'il reste ou s'il cohabite avec la droite : « le problème de la cohabitation, voyez-vous, il ne faut pas le rouvrir aujourd'hui parce que c'est le problème du président de la République, que chacun des téléspectateurs qui nous regardent, soit bien conscient d'une chose, si on gagne, en 1993, on ne fera pas la grève du pouvoir. Si monsieur Mitterrand considère qu'il est touché dans son honneur, et que la victoire spectaculaire de l'opposition le trouble tellement qu'il ne peut pas rester, vous m'en verrez ravi, je serais le plus heureux. S'il ne veut pas partir, c'est son problème, ce n'est pas le nôtre, nous, notre problème, c'est de tenir nos engagements auprès de nos électeurs ... ».

Il explique que Jacques Chirac n'a pas perdu les élections présidentielles à cause de la cohabitation mais à cause des divisions de la droite : « d'ailleurs, juste un mot, c'est tout à fait faux de dire qu'en 1988, on a été battus à cause de la cohabitation, on a été battus parce qu'on était divisés. Et on a été battus parce qu'un certain nombre de ministres de Jacques Chirac, jusqu'à 17 heures le soir, était d'accord avec lui, et à partir de 17 heures allaient courir meetings pour expliquer tout le mal qu'ils pensaient du gouvernement. Moi, je ne jette l'anathème sur personne, l'échec de l'opposition, on en a tous une part mais au moins qu'on comprenne les leçons qu'il y en a à tirer donc on ira aux responsabilités du gouvernement parce que la France en a besoin ».

Il souligne à nouveau qu'ils devront gouverner parce qu'ils devront tenir leurs engagements vis à vis de leurs électeurs : « si on a un programme commun de l'opposition, des candidats communs de l'opposition et vous croyez qu'alors que les français nous ont fait confiance, on restera à la maison, mais comment l'expliquer aux français ? On va dire aux français dans notre campagne : « dix ans de socialisme, cela a déjà fait perdre beaucoup de temps à la France », et on va dire : « ah, il faut en prendre encore deux ans », cela n'est pas possible, vous le comprenez bien ».

Charles Pasqua est l'invité de Sept sur sept le 16 février 1992 sur TF1, il pense qu'il serait nécessaire d'instaurer des règles dans le cadre d'une nouvelle cohabitation avec François Mitterrand : « je vois mal comment après avoir mené campagne en expliquant aux français ce qu'il faudrait faire pour redresser la situation, nous dirions, appelés par le président de la République, nous n'y allons pas, alors maintenant, faut-



il y aller dans n'importe quelles conditions? Certainement pas, il faudrait d'ors et déjà savoir si le président de la République se met dans cette perspective de cohabitation loyal ou pas ... la dernière, elle était un peu tordue et je ne doute pas que le président de la République ait suffisamment de capacité pour tenter de recommencer la même manœuvre, la question est de savoir si nous nous serons aussi aveugles que la première fois ? alors je crois qu'il faudrait poser des règles ... ».

Il explique que le président de la République ne doit pas changer le mode de scrutin : « première règle, si le président de la République souhaite la cohabitation, parce que dans le fond, ou il y a une majorité très large ou il n'y en a pas, s'il y a une majorité très large, le président de la République a le choix entre deux attitudes, se soumettre devant le verdict populaire ou se démettre. Se soumettre, cela veut dire quoi ? Cela veut dire accepter le libre fonctionnement des institutions mais auparavant, cela veut dire également ne pas changer le mode électoral car changer le mode de scrutin aujourd'hui, cela voudrait dire je préfère qu'il n'y ait pas de majorité du tout donc à mon avis, première condition, ne pas changer le mode de scrutin ... ».

Il suggère ensuite qu'il devrait laisser le gouvernement gouverner par ordonnances : « deuxième condition, que le président de la République s'engage d'ors et déjà à laisser le gouvernement gouverner par ordonnances et qu'il ne nous refasse pas le coup du 14 juillet, c'est à dire de refuser de signer les ordonnances ... ».

Il considère enfin qu'il devrait fournir l'autorisation au gouvernement de saisir les français par la voie du référendum : « et troisièmement, parce que les engagements, les promesses, c'est très bien, mais il vaut mieux prendre quelques garanties, nous devrions obtenir l'accord du président de la République sur une modification immédiate de l'article 11 de la Constitution, permettant au gouvernement de saisir les français par la voie du référendum et non pas le président, ce qui fait qu'à ce moment-là, le gouvernement serait assuré de pouvoir gouverner, dans le cas contraire, je conseillerais à ceux qui sont impatients d'y aller d'attendre et d'être plus prudent ».

Philippe Séguin, ancien ministre des affaires sociales et de l'emploi entre 1986 et 1988, est invité de L'heure de vérité le 27 septembre 1992 sur France 2, il souligne que la victoire de la droite aux élections législatives de mars 1993 n'est pas encore



assurée et qu'il faut laisser la parole aux électeurs : « je constate que le microcosme est retourné à ses voluptés de toujours, je veux dire par là, a des problèmes qui ne se posent pas, je pense qu'on va y rester pendant quelques mois, hélas, et on va laisser les vrais problèmes en chemin. C'est une question qui ne se pose pas pour une raison simple, c'est que la question sera tranchée par le président de la République, les électeurs, et le président de la République à nouveau. Le président de la République, s'il décide ou non de laisser les échéances dans l'ordre prévu, c'est de lui que cela dépend, ce que je peux en dire n'a strictement aucune importance. Deuxièmement, des électeurs, parce qu'on nous présente la victoire de l'opposition comme un fait accompli, il faudrait quand même laisser les électeurs s'exprimer. Et puis, après tout, on a des expériences récentes, on annonçait que les électeurs allaient voter à 70 30 pour la ratification du traité de Maastricht, ils ont voté à 51 49 à peu de choses près, il faut peut-être avoir un minimum de respect pour eux, donc les électeurs ».

Il montre que le chef de l'État devra ensuite décider s'il reste ou s'il démissionne : « et troisièmement, le président de la République à nouveau, le président de la République, une fois qu'il aura le résultat des urnes devant lui et dans l'hypothèse d'une victoire de l'opposition, il aura à se déterminer, je reste, je pars, etcetera ».

Il estime que le futur Premier ministre de cohabitation devrait confier au président de la République, le soir de sa nomination, qu'il démissionnerait immédiatement s'il était empêché de gouverner : « maintenant s'il décide de rester, je vois mal en quoi le problème se posera sur le plan juridique et politique en termes radicalement différents par rapport à 1986. A ceci près peut-être, qu'instruit par l'expérience, et si je puis me permettre de lui donner un conseil, je parle du futur Premier ministre, je suggérais au futur Premier ministre le soir où il sera désigné de dire au président de la République qu'il va de soi que dans la mesure où il serait empêché de gouverner comme il l'entend, il remettrait sa démission sur l'heure au président de la République ».

François Bayrou, secrétaire général de l'UDF entre 1988 et 1993, est l'invité de l'émission L'heure de vérité le 22 novembre 1992 sur France 2, il pense que le président de la République devrait se sentir responsable de la politique menée et en tirer naturellement les conclusions : « il y a des éléments nouveaux, je veux dire pour ceux qui en doutaient encore, monsieur Mitterrand s'est situé cette semaine à



Carmaux, il s'est situé comme le chef de guerre de son clan, comme le chef du parti socialiste qu'il a cherché à mobiliser pour qu'il mène la bataille des élections. On étaient nombreux à ne pas avoir de doute sur ce sujet. La conclusion que j'en tire, c'est la même depuis longtemps, je n'en ai jamais changé, c'est celle qu'avec Raymond Barre Barre nous développions en 1986 et qu'il a développé hier encore dans le Monde, on ne peut pas lorsqu'on est président de la République, qu'on a inspiré la politique suivie pendant 12 ans, on ne peut pas se sentir à l'abri de la sanction que le peuple apporte à cette politique là. On est forcément atteint, on est forcément en cause, et donc le président de la République devrait, doit, à mes yeux se sentir responsable de la politique menée, et doit en tirer les conclusions ... ».

François Léotard, un des principaux dirigeants du parti Républicain entre 1988 et 1993, est l'invité de Sept sur sept le 6 décembre 1992 sur TF1, il explique que la droite devra assumer ses responsabilités si elle remportait les élections législatives de mars 1993 et réfute les arguments sur l'éventuelle difficulté de la tâche : « l'argument, il ne faut mieux pas y aller parce que c'est trop dur, est un argument qui me déconcerte, c'était dur en 1945, c'était dur en 1958, c'était dur en 1968, c'était dur en 1986, ce sera dur demain, ce sera très dur. Eh bien, la dignité d'un homme public, c'est d'affronter la difficulté donc ce n'est pas un argument et à mon avis, plus c'est dur, plus il faut y aller ... pourquoi ? C'est que je me vois mal faire campagne disant aux français : « il faut nous confier un mandat, faites-nous, fabriquez-nous une nouvelle majorité ». Et le dimanche soir quand on a obtenu ce mandat dire : « vous savez on a bien réfléchi, on ne vas pas utiliser le mandat que vous nous avez donné ». Alors une majorité par définition c'est fait pour soutenir un gouvernement sinon je ne vois pas à quoi cela sert donc je crois qu'il faudra le faire ... ».

François Léotard est l'invité de l'émission Le match des législatives le 27 janvier 1993 sur France 3, il pense à nouveau qu'ils devront assumer la responsabilité du gouvernement : « je vais vous dire mon sentiment, la Constitution, si les français avaient voulu la changer, il aurait fallu qu'il la change, ils ne l'ont pas changé et nous gouvernerons comme nous l'avons dit, comme je l'ai déjà dit avant 1986 avec, sans ou contre le président de la République, c'est lui qui choisi l'adverbe ou la préposition, selon les cas, c'est un adverbe ou une préposition, c'est lui qui choisi, avec, sans ou contre. Et bien entendu, je me vois mal et je dis cela pour tous mes



amis, disons, à droite, faire une campagne de deux mois harassante, avec des projets, des discussions, comme nous en avons ce soir, et puis le jour où cela se passe, c'est à dire où les français ont dit : « eh bien, c'est ceux là qu'on choisi », eh bien, dire : « vous savez on a bien réfléchi, on n'y va pas », cela, je ne sais pas faire ... ».

Il déclare qu'il est nécessaire de toujours respecter la Constitution et regrette les écarts de comportement de certains de ses amis : « et alors, je suis très choqué, mais vraiment choqué par l'attitude de certains qui considèrent, comme cela, que la Constitution, après tout, on peut s'en passer, ce n'est pas grave, c'est bien quand cela nous arrange, cela n'est pas bien quand cela nous dérange. En d'autres termes, faire passer le primat du politique sur le droit, la force du politique sur la force du droit, cela, cela veut dire une dérive tout à fait dangereuse pour l'esprit civique des français. Je souhaite qu'on fasse passer le droit avant la politique, le droit c'est la Constitution des français, si on voulait la changer, il fallait le faire en 1958 ou en 1962 ».

François Bayrou est l'invité de l'émission Sept sur sept le 14 février 1993 sur TF1, il considère une nouvelle fois qu'il serait normal que le président de la République s'en aille au bout de 12 ans : « je suis toujours hostile à l'idée d'une cohabitation, non pas pour des raisons de principes, non pas parce que ma vision des institutions ... mais tout simplement parce que j'ai la certitude, il me semble que c'est mauvais pour la France et en fait c'est la seule manière dont nous devrions nous interroger sur ce sujet : « est-ce que c'est bon ou est-ce que c'est mauvais pour la France ? ». Si nous nous interrogions de cette manière là, nous-mêmes et monsieur Mitterrand à qui la réponse appartient, c'est lui qui est président de la République, probablement la réponse de bonne fois serait celle-ci : au bout de 12 ans de présence à l'Elysée, à la tête de l'Etat, désavoué par les français, rejeté par les trois quarts des français, eh bien, il est normal qu'une nouvelle page s'ouvre, il est normal que le président de la République favorise l'ouverture d'une page nouvelle de l'histoire de la France et pour cela naturellement, il en appelle au pays et le pays choisit, voilà ce qui serait normal ... ».

Il suppose qu'il aurait pu ne pas y avoir de nouvelle cohabitation si les leaders de la droite avait été unanimement d'accord sur le sujet : « honnêtement, nous aurions pu refuser si tout le monde avait été de cet avis, s'il y avait eu accord des deux grandes familles politiques et à l'intérieur des deux courants principaux pour dire nous



refuserons la confiance au gouvernement nommé par le président, on aurait pu faire une épreuve de force. C'est impossible parce que nous ne sommes pas tous du même avis, les lectures constitutionnelles sont extrêmement différentes. Eh bien, c'est très simple, moi, je pense qu'il faut absolument continuer à dire que rendre service la France pour le président de la République cela serait ouvrir une page nouvelle mais c'est de sa responsabilité. Et bien entendu si la cohabitation a lieu, nous assumerons les responsabilités qui sont les nôtres, on ne peut pas être le premier ou un deux premiers partis français et puis ne pas assumer ses responsabilités ».

Il imagine que François Mitterrand cherchera encore à nuire au gouvernement : « je crois que pendant toute la première période monsieur Mitterrand sera gentil, qu'il fera des inaugurations et des réflexions sur la culture universelle. Et puis je pense parce que ses sentiments sont très opposés aux nôtres en politique, je pense que s'il trouve les occasions et les moyens de nous gêner, il le fera. Je trouve que ce n'est pas bon pour la France et ce n'est pardonnez-moi, si je peux me permettre de le dire avec respect, pas très bon pour lui non plus mais enfin c'est comme cela ... ».

Charles Pasqua est l'invité du journal de 20 heures le 12 mars 1993 sur France 2, il souligne que la Constitution de la 5ème République est bien parlementaire : « je crois que de toute façon, nous serons dans une situation que pour le moment, personne n'a expérimenté, car le 28 au soir, il y aura, d'après les sondages, d'après les renseignements que l'on a, il y aura une très large majorité parlementaire qui se sera constituée contre le président de la République, contre la politique que le président de la République a incarné. Il ne faut pas oublier que la Constitution, notre Constitution est une Constitution de type parlementaire, la pratique est devenue plus présidentielle mais l'esprit de la Constitution, c'est une Constitution parlementaire ... ».

Il déclare que le gouvernement déterminera et conduira la politique de la France et qu'ils chercheront à s'entendre avec le chef de l'Etat dans le domaine de la politique étrangère : « l'article 20 de la Constitution dit que c'est le gouvernement qui détermine et qui conduit la politique de la France, le président de la République luimême a reconnu il y a peu de temps qu'il n'y avait pas de domaine réservé, alors pour le reste ... le gouvernement devra déterminer la politique étrangère de la France mais naturellement le reste, c'est une question ... de bonnes relations, on ne va pas se



déchirer et on ne va pas se disputer comme des chiffonniers mais il faudra que le président de la République se rende compte qu'il est entré dans une phase nouvelle ».

Il démontre qu'il serait mieux d'avoir rapidement une nouvelle élection présidentielle afin qu'il n'y ait pas deux pouvoirs contraires au sommet de l'Etat: « je ne crois pas du tout que Jacques Chirac soit tenté par la crise, ce qui est sûr, c'est que Jacques Chirac préférerait que le président de la République tire les leçons de la grave sanction qu'il va recevoir au travers du parti socialiste et s'en aille. Et il est bien évident que l'intérêt du pays ce serait que le plus rapidement possible, il y ait des élections présidentielles pour qu'il n'y ait pas de dyarchie et qu'il y ait une seule impulsion à la tête de l'État. Cela étant, si le président de la République ne veut pas partir, personne ne peut l'y contraindre et j'imagine mal que Jacques Chirac fasse autre chose que de laisser le libre jeu des institutions et des pouvoirs publics ».

Charles Pasqua est invité de la soirée électorale consacrée aux résultats du premier tour des élections législatives de 1993 le 21 mars 1993 sur TF1, il est heureux de voir qu'ils pourront gouverner dans de bonnes conditions avec une majorité parlementaire aussi importante : « j'ai connu une majorité réduite, j'ai été ministre de l'intérieur dans le gouvernement de Jacques Chirac et nous n'avions que 4 voix de majorité. Et si nous n'avons pas pu créer dans le pays, dès notre arrivée au gouvernement, le sursaut qui permet d'obtenir la confiance et d'engager convenablement le redressement, c'est parce que pesait sur l'existence du gouvernement une hypothèque, on ne savait jamais si la semaine suivante le gouvernement serait encore là ... et cela c'est très important, je crois qu'un score de cette nature aura un certain nombre de conséquences. Premièrement, cela va donner au gouvernement à la fois les moyens et la durée et d'autre part, cela va lui donner, vis à vis du président de la République et par rapport au président de la République une grande indépendance ... ».

Il pense que François Mitterrand devrait démissionner étant donné l'énorme défaite du parti socialiste : « il y a l'esprit et la lettre des institutions, si l'on s'en tient à la lettre, rien n'oblige le président de la République à s'en aller, il est élu pour sept ans, il est là jusqu'en 1995 et s'il veut appliquer les institutions à la lettre, il reste. Si on regarde l'esprit, si l'on s'en tient à l'esprit des institutions, il est bien évident que ce soir et si ce score est confirmé dimanche prochain, le président de la République lui-



même aura été désavoué, il devra donc en tirer les leçons, c'est lui qui les tirera, personne ne peut lui imposer quoi que ce soit ... je dis simplement que, lui, devrait s'interroger en fonction de l'intérêt général du pays pour savoir ce qu'il doit faire. Alors, ou il décide de s'en aller, auquel cas je dirais qu'on respecte l'esprit des institutions ... le président de la République doit de temps à autre vérifier s'il est toujours en phase avec la majorité de l'électorat, alors manifestement il ne l'est pas ».

François Léotard est invité de la soirée électorale consacrée au premier tour des élections législatives le 21 mars 1993 sur France 2, il déclare qu'il souhaite que le président de la République et la nouvelle majorité parlementaire se respectent mutuellement : « je ne lui demande rien d'autre que de respecter les institutions, il a une fonction qui lui permet de rester pour sept ans, c'est à dire jusqu'en 1995, c'est son droit. Nous avons, nous, un mandat maintenant qui vient de nous être donné par le peuple français, notre droit et si vous le permettez notre devoir est d'exécuter ce mandat et ce mandat c'est un projet politique qui effectivement est très différent, radicalement différent de celui des socialistes. Alors la bonne règle, c'est le double respect, nous respecterons sa fonction bien entendu et la durée de son mandat et sa fonction dans la mesure où il respectera le mandat que nous avons reçu des électeurs français. Et à mon avis, dans cette hypothèse là, je ne vois pas où serait l'affrontement, nous appliquerons la politique sur laquelle nous avons été élu ».

Alain Juppé, secrétaire général du RPR entre 1988 et 1993, est invité de la soirée électorale consacrée au premier tour des élections législatives le 21 mars 1993 sur France 3, il pense que François Mitterrand devrait clairement démissionner suite aux résultats des élections législatives : « le plus important c'est de savoir ce qui nous attend maintenant, si le deuxième tour confirme effectivement le premier tour, il va falloir gouverner, qu'est-ce qu'il faut pour gouverner? La durée et une unité à la tête de l'État. Et donc mon souhait profond, c'est un souhait personnel naturellement, c'est que si les résultats que nous venons de voir se confirment, monsieur Mitterrand en tire les conséquences pour nous laisser à la fois la durée et l'unité, est-ce qu'il le fera? C'est à lui naturellement de répondre à cette question, j'en doute, et alors il faudra aller gouverner et c'est ce à quoi nous devons nous préparer bien entendu ... Je crois que les français ont vraiment fait un choix, ils ont dit non à la façon dont le pouvoir a été exercé depuis une dizaine d'années, depuis douze ans par monsieur



Mitterrand, c'est clair, le rejet est profond et explicite. Et donc c'est maintenant le projet de l'union pour la France qui doit être appliqué, la Constitution nous en donne les moyens, c'est l'article 20 de la Constitution, nous appliquerons ce projet sans agressivité vis à vis de qui que ce soit mais sans concessions ».

François Léotard est l'invité du journal de 20 heures le 22 mars 1993 sur France 2, il souhaite que la fonction du président de la République demeure intacte au cours des prochaines années parce que ce sont les institutions : « je vois que les français ont bien compris que la période de l'après Mitterrand a un peu commencé, tout le monde l'a bien compris, alors, encore une fois, sa fonction existe, elle existe encore pendant deux ans et cette fonction, personne n'a intérêt à ce qu'elle soit affaibli. L'homme, c'est autre chose, l'homme a reçu visiblement un coup politique très fort, c'est clair, il faut qu'il médite lui-même ce que cela veut dire. Mais la fonction, personne, ni à droite, ni à gauche, n'a intérêt à ce qu'elle soit affaibli parce qu'il s'agit de la France et nous avons du mal à faire passer ce message parce que c'est vrai qu'il y a une hostilité très forte au président de la République ... Je pense qu'il doit terminer son mandat ... c'est sa responsabilité, ce sont les institutions, lorsque la politique l'emporte sur le droit, nous sommes dans une période fâcheuse pour la France ».

Alain Juppé est invité de la soirée électorale consacrée au deuxième tour des élections législatives le 28 mars 1993 sur France 3, il explique que la majorité doit maintenant gouverner : « nous l'avons répété au fil des semaines et puis le président de la République a répondu d'ors et déjà, donc je crois que ce débat est maintenant dépassé, nous savons qu'il restera, eh bien, il faut assumer les responsabilités qui nous ont été données. On a vu tout à l'heure, je crois, un sondage qui montrait qu'une majorité de français était favorable désormais à la cohabitation et cela me semble le bon sens, à partir d'une victoire comme celle-ci, comment voudriez-vous que nous allions expliquer à nos électrices et à nos électeurs que nous restons maintenant à la maison ? Et c'est également ce que nous avons dit donc je n'ai pas du tout le sentiment que nous ayons changé de discours, nous avons exprimé un souhait, ce souhait n'a pas été exaucé par le président de la République, eh bien maintenant nous en prenons acte et nous allons je l'espère pouvoir gouverner et redresser le pays ».



François Bayrou est invité de la soirée électorale consacrée au second tour des élections législatives le 28 mars 1993 sur France 2, il reconnaît que la situation de cohabitation n'est clairement pas la meilleure configuration pour gouverner : « ce n'est pas une situation favorable pour la France, cela ne sert à rien de se dissimuler derrière son petit doigt, non, ce n'est pas une situation favorable pour la France. La situation la meilleure me semble t'il, la plus heureuse, pour le pays, la plus productive, c'est que tous les pouvoirs tirent dans le même sens, essayent chacun à leur manière de faire avancer les choses avec la même inspiration ... ».

Il pense néanmoins qu'ils doivent maintenant assurer la responsabilité du gouvernement parce qu'ils n'ont pas l'intention d'ouvrir une crise institutionnelle : « cela dit, nous nous trouvons devant une situation qu'un certain nombre d'entre nous auraient souhaité éviter, cela n'a pas été possible, nous en tirons les conclusions. Il est évident qu'on ne peut pas entrer dans cette période avec la volonté arrêtée de faire une crise, on ne va pas gouverner pour faire une crise ou bien il fallait faire la crise avant, le dire aux français, l'écrire dans le contrat comme il m'est arrivé de le dire. Ou bien, maintenant que nous avons choisi une autre attitude, il faut gouverner pour redresser les choses, pour que cela aille mieux autant que possible pour les français et non pas être de notre fait dans un sentiment de crise larvée. Cela signifie aussi bien entendu que le président de la République doit respecter le choix politique qui a été fait par les français et donc le choix de la politique qui a été faite par les français ».

Il suggère que le président de la République devrait avoir une attitude de conciliation avec le gouvernement pour la nouvelle cohabitation : « je pense qu'entre 1986 et 1988, il y a eu des périodes de tension dans lesquelles un certain nombre de membres du gouvernement, pas tous, ont eu le sentiment que le président de la République empêchait les choses d'avancer au rythme qu'ils auraient souhaité ... les ordonnances c'est un cas mineur à mon avis ... soyons clair, la Constitution en réalité, elle exige la signature des deux pour neufs sur dix des actes essentiels, cela c'est la réalité. Alors, on peut le vivre de deux manières : ou bien le président de la République considère que c'est vraiment le gouvernement qui détermine et conduit la politique de la Nation et que son rôle est de permettre à cette politique de se réaliser ou bien, au contraire, il fait de cette nécessité de paraphe un moyen pour empêcher les choses de se faire. Mais à mon avis, après le choix massif des français, le président de la République ne



peut pas se mettre dans cette situation là, il ouvrirait s'il le faisait une crise et je ne pense pas qu'aujourd'hui la France ait besoin d'une crise de plus ... ».

Les responsables politiques conservateurs désirent manifestement une réelle alternance si la droite sortait victorieuse des élections législatives de mars 1993, ils estiment en effet que François Mitterrand devra alors se sentir responsable de l'échec de sa politique et qu'il devra en tirer les conclusions en démissionnant de ses fonctions. Ils pensent néanmoins qu'ils devront se résoudre à cohabiter de nouveau avec lui s'il décidait de rester puisqu'ils n'ont évidemment pas l'intention d'ouvrir une crise institutionnelle. Ils estiment parallèlement que la situation de cohabitation n'est pas une bonne solution mais qu'ils devront à nouveau la vivre parce qu'ils ne pourront pas ne pas assumer la responsabilité du gouvernement. Les responsables politiques de la droite nous montrent enfin leur détermination dans la conduite de cette nouvelle cohabitation, le gouvernement et la nouvelle majorité devant se montrer sans concessions cette fois-ci vis-à-vis du président de la République.



## 2.3.3. L'adhésion socialiste à la notion de cohabitation au cours des années 1995-1997

Les commentaires des responsables politiques socialiste sur la notion de cohabitation au cours des années 1995-1997

Lionel Jospin a été le candidat socialiste à l'occasion des élections présidentielles de 1995 et, suite à son score très convenable aux deux tours des élections, est alors considéré comme le leader naturel des socialistes. Il redevient ainsi le Premier secrétaire du parti socialiste le 14 octobre 1995 et s'attelle dès lors à reconstruire un parti puissant en renouvelant les hommes, les idées et à renouer le dialogue avec ses partenaires de la gauche. Les socialistes ne pensait pas revenir immédiatement aux responsabilités du pouvoir mais, suite aux difficultés de la droite, ils se mettent à envisager une possible alternance à la faveur des élections législatives de mars 1998. Le président de la République Jacques Chirac va néanmoins hâter les échéances en décidant le 21 avril 1997 de dissoudre l'Assemblée Nationale et de provoquer des élections législatives anticipées. Les socialistes sont alors forcés d'entrer en campagne plus tôt qu'ils ne le pensaient mais vont néanmoins rapidement apparaître comme très bien placés pour remporter ces nouvelles élections, l'impopularité de la droite leur facilitant grandement la tâche. Ils vont ainsi être amenés à aborder le thème d'une probable cohabitation avec Jacques Chirac et à expliquer que leur programme est compatible avec la mise en œuvre de la monnaie unique. Nous allons chercher à déceler les intentions de la gauche vis à vis de la notion de cohabitation à travers les déclarations de plusieurs de ses leaders au cours des années 1995-1997.

Nous aborderons ici les déclarations de Lionel Jospin, Laurent Fabius et Dominique Strauss-Kahn.

Laurent Fabius est l'invité de l'émission Dimanche soir le 7 janvier 1996 sur France 3, il déclare que les socialistes sont prêts à gouverner et qu'ils sauront faire face aux élections si elles arrivaient avant la date convenue : « les socialistes seraient prêts à gouverner demain mais en même temps il y a un gouvernement qui est là, il y a une Assemblée qui peut-être n'est pas représentative de ce qu'est aujourd'hui la réalité



politique française, ce qui est légitime. Donc, lorsque les élections auront lieu, si elles ont lieu à leur date, eh bien, les français trancheront, si elles ont lieu avant, eh bien nous serons prêts ... mais il ne faut pas non plus anticiper les échéances, cela suppose d'abord de gagner les élections. Et je précise de ce point de vue là, avec un petit clin d'œil à mes amis socialistes, que la figure consistant à gagner les élections et à ne pas gouverner n'existe pas dans la Constitution française ».

Lionel Jospin est l'invité de l'émission Polémiques le 23 juin 1996 sur France 2, il nous explique qu'il respectera les prérogatives constitutionnelles du président de la République s'il y a une nouvelle cohabitation en mars 1998 : « nous savons tout ce qu'il faut savoir sur la cohabitation, il y a eu 1986-1988, il y a eu 1993-1995, on n'a vraiment rien besoin d'apprendre, le Premier ministre, c'est le président de la République qui le nomme donc je ne m'occupe pas de cette question. Par contre, si nous gagnons, là, collectivement, ce n'est nullement fait au moment où nous parlons, mais si nous gagnons, nous respecterons les prérogatives constitutionnelles du président de la République et nous appliquerons notre programme ».

Lionel Jospin est l'invité de l'émission Face à la une le 4 juillet 1996 sur TF1, il nous montre qu'il respectera à nouveau le rôle du président de la République dans la perspective d'une nouvelle cohabitation : « j'envisage la cohabitation sereinement parce que nous savons tout ce que nous avons à savoir sur la cohabitation, nous en avons déjà eu deux donc nous respecterons les prérogatives présidentielles et nous appliquerons notre programme ... le reste, c'est un petit peu de la gesticulation soit aérobic soit style soft ... quand vous avez le sens du respect de votre adversaire, quand vous respectez les faits, quand vous respectez les institutions, je crois que c'est le cas d'un certain nombre d'entre nous, les choses doivent être possibles ».

Lionel Jospin est l'invité de l'émission Franchement le 24 mars 1997 sur France 2, il souligne que le gouvernement détermine la politique du pays et que s'ils gagnent les élections, ils détermineront donc eux mêmes la politique européenne et monétaire de la France : « je pense qu'à priori, la décision n'est pas prise, si on place la décision concernant l'euro après les élections législatives cela me paraît meilleur, il faut quand même qu'on ait en France un gouvernement qui puisse engager, je pense que cela se fera par une concertation entre le président de la République et le Premier ministre,



mais je rappelle que la politique de la France est déterminée par le gouvernement. Nous aurons passé un contrat avec le peuple à partir de nos propositions, vous savez qu'on a mis 4 conditions au passage à la monnaie unique et donc c'est ce contrat qui devra être respecté naturellement. D'ailleurs, c'est à mon sens ce que prévoit la Constitution, la Constitution ne prévoit pas que c'est le président de la République qui décide ou non pour la France du passage à la monnaie unique, c'est naturellement le gouvernement appuyé sur une Assemblée, surtout si l'on veut faire voter l'Assemblée sur cette question, je le précise, ce qui est notre position ... ».

Il explique qu'ils gouverneraient sur la base d'un contrat avec le peuple s'ils gagnaient les élections mais qu'ils chercheraient aussi à s'entendre le mieux possible avec le président de la République : « si vous me mettez dans une hypothèse de cohabitation, cela veut dire que nous avons gagné les élections législatives, c'est sur la base d'un contrat avec le peuple et ce contrat démocratiquement doit être appliqué dans le respect naturellement des compétences du président de la République, la réponse est toute simple ... je ferais beaucoup pour que cela se passe bien, de toute façon, on dit que Jacques Chirac est un interlocuteur qui est souvent de l'avis de son interlocuteur comment ne pas espérer dans ces conditions le convaincre ? ».

Laurent Fabius est l'invité de l'émission Soir 3 le 30 avril 1997 sur France 3, il note que les français peuvent se déterminer librement, sans nécessairement se conformer à leur vote des élections de 1995 : « les français sont des hommes libres, on ne peut pas leur dire, comme vous avez voté Jacques Chirac en 1995, si je comprends bien, certains commencent à s'en mordre les doigts, il faut voter Alain Juppé en 1997, ils voteront comme ils l'entendront et de toutes les manières si nous l'emportons, la cohabitation sera là, il y a de l'expérience et chacun respectera les institutions ... ».

Lionel Jospin est l'invité de l'émission Dimanche soir le 18 mai 1997 sur France 3, il souhaite mettre en évidence les contradictions de la droite sur la notion de cohabitation : « la cohabitation ne peut pas être trouvée convenable par la droite lorsque le président est de gauche et que la droite gagne les élections et pleine de conflits et de difficultés, à priori, lorsque c'est la situation inverse. Donc si c'est 5 ans, nous vivrons 5 ans, après tout le président de la République n'était pas obligé



d'anticiper d'un an la dissolution, auquel cas, la cohabitation aurait été moins longue mais je crois qu'il faut répondre à cette question à partir de problèmes réels ... ».

Il explique qu'il faudra strictement respecter la Constitution s'il y a cohabitation : « pour moi en tant que problème général, c'est l'application de la Constitution, on connaît les pouvoirs du président de la République et on connaît les pouvoirs du Premier ministre ou du gouvernement qui en cas de cohabitation à partir du moment où ce gouvernement a une majorité parlementaire sont très importants ... ».

Il estime que le président de la République n'a pas de domaine réservé et rappelle que François Mitterrand récusait cette notion : « je n'admets absolument pas le domaine réservé, personne ne l'admet, François Mitterrand quand il était président de la République lui-même récusait ce concept, il n'y a pas de domaine réservé, il y a une Constitution qui s'applique et qui en ce qui concerne les questions de défense comme les questions de politique étrangère définit assez bien les rôles ... ».

Il considère que le président de la République et le Premier ministre pourraient facilement s'entendre puisque le regard sur la politique étrangère est assez partagé : « mais il est clair que dans un certain nombre de rencontres internationales, le président de la République actuel et le Premier ministre qu'il choisirait dans la nouvelle majorité auraient à agir de concert, cela ne me paraît pas impossible si l'on considère que les questions de politique étrangère dans la dernière période historique ont été quand même les questions qui ont fait un relatif consensus en France ».

Dominique Strauss-Khan, ministre de l'industrie et du commerce extérieur entre 1991 et 1993, réalise un débat avec Alain Madelin au cours de l'émission Soir 3 le 21 mai 1997 sur France 3, il explique que les deux premières cohabitations ont bien enraciné cette situation en France : « il faut que la majorité se sente en difficulté pour avoir besoin d'aller chercher des arguments aussi factices, on a connu la cohabitation déjà deux fois des auteurs mêmes de ceux qui y ont participé notamment Jacques Chirac et Edouard Balladur, quand ils étaient Premier ministres, les choses se sont bien passées et comme l'a dit Lionel Jospin hier s'il y a cohabitation, la France parlera d'une seule voix. Et donc je crois que ce n'est pas très raisonnable en fin de campagne pour le



président de la République d'intervenir une nouvelle fois alors qu'il l'a déjà fait pour venir agiter cet sorte d'épouvantail qui fait un peu peur aux enfants ... ».

Il souhaite montrer la cohérence entre le programme du parti socialiste et la mise en œuvre de la monnaie unique : « je ne partage pas ce sentiment pour deux raisons, la première, c'est que vous dites nos partenaires ne peuvent pas accepter ce que nous disons de l'euro, qu'est-ce que nous disons ? Nous disons qu'il faut que l'euro serve à quelque chose, qu'il serve la croissance, nos partenaires peuvent d'autant plus l'accepter que la majorité des partenaires européens aujourd'hui sont de gauche. Les neufs dernières élections en Europe ont donné lieu à l'élection de 8 gouvernements de gauche, il n'y a qu'en Espagne que cela n'a pas marché : les finlandais, les suédois, les hollandais, les danois, les grecs, les portugais, les italiens et récemment les anglais sont maintenant de gauche. Et donc nos partenaires, ils sont sur la même ligne que nous, c'est celle du parti socialiste européen donc de ce point de vue là, vous savez, nous sommes plus proches de la majorité des européens que certains de vos amis. La deuxième raison, c'est que j'ai lu dans le Journal du dimanche il y a quelques jours, le Premier ministre sortant dire qu'il était d'accord finalement avec nombre des conditions que nous posons notamment celles qui concernent le fait d'engager l'euro dans la croissance économique et l'emploi, de faire rentrer l'Italie aussi vite que possible, d'avoir un gouvernement économique, etcetera ... ».

Il cherche à mettre en évidence les carences de la stratégie de la dissolution : « honnêtement, cette affaire est un mauvais procès mais si vraiment Jacques Chirac pense que cela affaiblirait la France d'avoir un gouvernement de cohabitation alors il est bien irresponsable d'avoir dissout car il l'avait le gouvernement qui allait à sa botte alors il n'avait qu'à continuer. S'il a dissout, c'est bien que la gauche peut gagner sinon il n'y a plus de démocratie et s'il l'a fait en se disant que ceci risquait d'être grave pour la France, nous avons un président de la République bien léger ... ».

Il explique que le programme du parti socialiste vis à vis de la monnaie unique rejoint dans une certaine mesure celui de l'actuelle majorité et pense qu'ils pourront donc travailler avec le président de la République : « nous sommes européens, nous avons voté le traité de Maastricht, il faut le mettre en œuvre, chacun sait qu'il n'est pas aussi comptable, rigoureux qu'on voudrait le présenter, Hier, j'avais un débat



avec François Léotard, il reconnaissait bien volontiers que les conditions que nous posons, comme Alain Juppé il y a quelques jours, sont celles de bon sens, pour dire qu'elles n'étaient pas très importantes, il disaient de bon sens, j'accepte, elles sont de bon sens, en effet. Il faut que l'euro serve à quelque chose et la majorité des pays européens, 10 pays sur 14 aujourd'hui pensent comme nous. Donc résumons-nous sur cette affaire, nous sommes européens, nous voulons construire l'Europe, cela passe par l'euro, très bien, mais pas l'euro pour le plaisir de le faire, l'euro pour que cela serve, le président de la République veut l'euro aussi, nous pourrons travailler avec lui, la France ne parlera que d'une seule voie, agiter le spectre d'une cohabitation dangereuse, encore une fois, ce n'est pas très raisonnable ».

Laurent Fabius est l'invité des 4 vérités le 22 mai 1997 sur France 2, il nous montre que les commentaires de la droite sur la notion de cohabitation évoluent vraiment en fonction des circonstances : « sur la cohabitation, cela me fait doucement rire, hier, je préparais un certain nombre de déplacements et je reprenais la liste de tout ce que ces messieurs de droite ont dit de la cohabitation lorsque eux voulaient cohabiter alors que François Mitterrand était président de la République. Alors, la cohabitation c'était formidable, c'était parfait et maintenant qu'elle risque de se passer à l'envers alors là cela ne vaut pas trois sous donc ce n'est pas les 4 vérités, c'est les deux, c'est une vérité quand la cohabitation peut leur servir mais s'il s'agit de faire qu'ils n'accaparent plus tous les pouvoirs alors là cela devient problématique ... ».

Il pense que les institutions de la 5ème République sont suffisamment solides pour résister à une nouvelle cohabitation : « je pense qu'il y a suffisamment de vrais problèmes pour qu'on n'en crée pas de faux, les institutions sont précises, le président de la République a son rôle, le gouvernement a son rôle, l'Assemblée a son rôle, si les français décident la cohabitation, elle aura lieu, cela se passera très bien ».

Lionel Jospin est l'invité du journal de 20 heures le 29 mai 1997 sur TF1, il souligne qu'une cohabitation de 5 ans faciliterait le déroulement des choses au sommet de l'Etat : « si donc il y a une nouvelle majorité, moi je crois que, si chacun a le sens de sa responsabilité bien sûr, si on veut introduire de l'instabilité dans nos institutions, l'initiative ne viendrait pas de nous, mais si on croit à la stabilité de nos institutions, si on ne veut pas par exemple utiliser la dissolution de façon un peu trop répétitive, je



pense que 5 ans, au contraire, pourrait donner l'occasion d'un fonctionnement plus régulier des choses parce que la cohabitation où on se dit il y a une présidentielle où on rejoue la partie dans un an et demi, cela provoque le conflit. Si on se dit, il y a une majorité pour 5 ans, eh bien, il est du devoir du président de laisser cette majorité, appuyée sur le vote du peuple, parce que c'est le peuple qui tranche, on lui a donné la parole, il la prend, on verra quel sera son verdict dimanche, s'il tranche dans le sens d'une majorité de changement, le président de la République devra laisser bien sûr le gouvernement gouverner, d'autant que nous respecterons ses prérogatives ».

Les responsables politiques socialistes se montrent donc visiblement prêts à accéder de nouveau aux responsabilités du gouvernement à la faveur des élections législatives de 1997. Ils soulignent que la situation de cohabitation est bien enracinée en France et sont donc amenés à se situer vis à vis de cette situation d'une manière très sereine au cours des années 1995-1997. Ils rappellent que les rôles du président de la République et du Premier ministre sont bien définis par la Constitution et qu'ils détermineront et conduiront donc la politique de la Nation mais qu'ils sauront également respecter les prérogatives constitutionnelles du président de la République. Ils considèrent également qu'ils pourront facilement s'entendre avec Jacques Chirac dans le domaine de la politique étrangère puisque ce domaine a fait l'objet d'un relatif consensus en France au cours des dernières années. Les leaders socialistes pensent enfin que leur programme est cohérent avec la mise en œuvre de l'euro et qu'ils pourront parfaitement travailler sur ce sujet avec le président de la République.

Lionel Jospin et Laurent Fabius ont néanmoins eu, si nous nous souvenons bien, une attitude assez différente au cours des années 1981-1986 : ils faisaient alors campagne dans l'optique de conserver leur majorité à l'Assemblée Nationale et considéraient donc qu'il ne devait pas y avoir de désaccord entre le Premier ministre et le président de la République et que les choses ne pourraient pas bien fonctionner en cohabitation. Les deux leaders socialistes évident donc tout naturellement au cours de ces nouvelles élections d'aborder les thèmes de la nécessaire cohérence institutionnelle au sommet de l'Etat et des difficultés rencontrées au cours d'une situation de cohabitation.



# Conclusion de la seconde partie : les doctrines institutionnelles des principaux responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années hors cohabitation entre 1981 et 2002

Nous sommes arrivés à la fin de la seconde partie, nous allons maintenant chercher à mettre en évidence les principales tendances observées relatives à la cohérence et à la contradiction des doctrines institutionnelles des responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années hors cohabitation entre 1981 et 2002, nous nous intéresserons également aux stratégies sous-jacentes à leurs positionnements politiques et à leurs réflexions institutionnelles sur la cohabitation.

## 1. Les tendances observées : entre cohérences et contradictions des doctrines institutionnelles

Nous avons constaté au cours de cette seconde partie que les principaux responsables politiques français, socialistes et conservateurs se sont une nouvelle fois déterminés de manière très différente vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1981-2002. Les présidents de la République François Mitterrand, au cours des années 1981-1986 et 1988-1993, et Jacques Chirac, au cours des années 1995-1997, se sont ainsi clairement situés en faveur de la notion de cohabitation, nous faisant part de leur intention de rester en fonction en cas d'échec de leur camp aux élections législatives. Les responsables politiques conservateurs ont, eux, soutenu la notion de cohabitation au cours des années 1981-1986, ont été plus réservés au cours des années 1988-1993 avant d'être extrêmement réservés au cours des années 1995-1997. Les responsables politiques socialistes ont, au contraire, été réservés sur le sujet au cours des années 1981-1986, de nouveau réservés, voire indifférents pour certains, au cours des années 1988-1993, avant de devenir enthousiastes au cours des années 1995-1997. Nous allons maintenant chercher à mettre en évidence les tendances observées relatives à la



cohérence et à la contradiction des doctrines institutionnelles de ces responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1981-2002.

a. Les attitudes institutionnelles similaires des présidents de la 5ème République François Mitterrand et Jacques Chirac vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1981-2002

Les présidents de la République François Mitterrand et Jacques Chirac ont eu la même lecture de la Constitution vis à vis de la notion de cohabitation que celle de leur prédécesseur Valéry Giscard d'Estaing.

François Mitterrand a eu une lecture de la Constitution similaire à celle de son prédécesseur, le président Valéry Giscard d'Estaing, vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours des années 1981-1995. Il avait été élu président de la République en mai 1981 et aurait naturellement souhaité pouvoir appliquer la politique de son choix jusqu'à la fin de son mandat mais il avait annoncé qu'il se soumettrait de manière souveraine au choix des français lors des élections législatives de mars 1986. Il nommerait ainsi un Premier ministre issu de la nouvelle majorité et le laisserait gouverner mais il entendait conserver ses compétences et ses prérogatives institutionnelles conformément à la Constitution. François Mitterrand a ensuite été réélu lors des élections présidentielles de 1988, a déterminé et conduit une nouvelle fois sa politique au cours des années suivantes et aurait naturellement désiré pouvoir le faire jusqu'au terme de son second mandat mais il avait annoncé qu'il se soumettrait une nouvelle fois au verdict des urnes à l'occasion des élections législatives de mars 1993. Il laisserait la nouvelle majorité gouverner mais entendait une fois encore conserver ses compétences et ses prérogatives institutionnelles de chef de l'Etat notamment dans le domaine de la politique étrangère et de la défense.

Jacques Chirac a eu la même lecture de la Constitution que ses deux prédécesseurs, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand, vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1995-2002. Il a été élu président de la République en mai 1995 et souhaitait lui aussi pouvoir déterminer et conduire librement sa politique au cours de son mandat. Il a d'ailleurs décidé de dissoudre l'Assemblée Nationale en 1997 parce qu'il espérait que les français lui donnent une majorité parlementaire qui serait



cohérente avec ses 5 dernières années de mandat. Il nous a alors fait part de ses réserves vis-à-vis d'une éventuelle cohabitation avec la gauche au cours des élections législatives de 1997 : il mettait en garde les français contre un retour aux idées socialistes et pensait que la position de la France serait d'autant plus renforcée lors des discussions internationales si le Premier ministre et le président de la République partageaient les mêmes orientations. Jacques Chirac a néanmoins été conduit à nommer Lionel Jospin Premier ministre et à se soumettre à une nouvelle cohabitation.

b. Les contradictions institutionnelles des présidentiables de droite aux élections présidentielles de 1988 et 1995 : Jacques Chirac, Valéry Giscard d'Estaing, Raymond Barre et Edouard Balladur vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1981-1986 et 1988-1993

Jacques Chirac, Raymond Barre et dans une certaine mesure Valéry Giscard d'Estaing se sont affrontés au cours des années 1981-1988 afin d'être le candidat de la droite aux élections présidentielles de 1988 ; Jacques Chirac, Valéry Giscard d'Estaing, Edouard Balladur et dans une certaine mesure Raymond Barre se sont une nouvelle fois affrontés au cours des années 1988-1995 afin d'être cette fois-ci le candidat de la droite aux élections présidentielles de 1995. Nous pouvons mettre en évidence le fait que ces 4 responsables politiques ont tous eu tendance à se déterminer vis à vis de la cohabitation selon leurs intérêts politiques de l'époque : Raymond Barre avait été non-cohabitationniste entre 1981 et 1986 parce qu'il souhaitait être candidat dès 1986 à une élection présidentielle anticipée, Jacques Chirac et Valéry Giscard d'Estaing avaient été très cohabitationnistes entre 1981 et 1986 parce qu'ils n'étaient pas prêts en revanche à concourir à cette élection mais qu'ils sont ensuite devenus noncohabitationnistes entre 1988 et 1993 parce qu'ils étaient cette fois-ci mieux préparés à s'affronter dans le cadre d'une présidentielle avancée. La raison des revirements de tous ces responsables politiques est très claire : ayant tous vocation à être candidats à l'élection présidentielle, ils se sont déterminés vis à vis de la notion de cohabitation en fonction de leurs stratégies présidentielles. Nous pouvons également relever qu'Edouard Balladur avait été très cohabitationniste entre 1981 et 1986 parce qu'il voulait participer au premier gouvernement de cohabitation et est demeuré cohabitationniste au cours des années 1988-1993 parce qu'il souhaitait être nommé Premier ministre dans le cadre d'une nouvelle cohabitation avec François Mitterrand.



Valéry Giscard d'Estaing a personnellement eu un avis assez incohérent vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours des années 1981-1995. Nous avons d'abord vu qu'il s'était positionné en faveur de la cohabitation au cours des années 1981-1986, nous pouvions alors supposer qu'il souhaitait être de nouveau candidat aux élections présidentielles en 1988 mais que comme il apparaissait clairement distancé dans les sondages par Jacques Chirac et Raymond Barre, il souhaitait donner sa chance à une situation de cohabitation afin de voir s'il serait davantage en situation d'être candidat en 1988. Nous avons ensuite constaté qu'il est devenu assez réservé vis à vis de la situation de cohabitation au cours des années 1988-1993, considérant que François Mitterrand devait cette fois-ci démissionner en cas de défaite socialiste aux élections législatives de 1993. Nous pouvions alors facilement imaginer que puisqu'il était manifestement déterminé à être candidat et qu'il semblait avoir de bien meilleures chances cette fois-ci, il désirait avancer les échéances présidentielles en 1993.

Jacques Chirac a lui aussi eu un avis assez incohérent vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours des années 1981-1995. Nous avons vu qu'il n'ambitionnait initialement pas de devenir le Premier ministre de François Mitterrand au cours des années 1981-1986 mais que comme il souhaitait être le candidat de la droite aux élections présidentielles de 1988 et qu'il semblait alors très distancé dans les intentions de vote par Raymond Barre dans l'électorat conservateur, il a pu considérer qu'il devait se résoudre à expérimenter la situation de cohabitation, à avoir une forte position institutionnelle afin d'être en meilleure situation aux élections de 1988. Nous avons ensuite constaté qu'il a sensiblement fait évoluer sa doctrine institutionnelle autour de la notion de cohabitation au cours des années 1988-1993, se situant alors clairement contre la situation de cohabitation et appelant lui aussi à la démission de François Mitterrand suite aux élections législatives de 1993. Nous pouvons facilement deviner que comme il se retrouvait alors le favori à droite pour les élections présidentielles, il aurait visiblement été dans son intérêt d'avancer les échéances et d'avoir de nouvelles élections présidentielles dès 1993. Jacques Chirac semble aussi avoir réalisé qu'il avait peut-être perdu les élections présidentielles de 1988 à cause de la cohabitation, il semble ainsi s'être résolu à soutenir la candidature d'Edouard Balladur dans le cadre d'une nouvelle cohabitation avec François Mitterrand afin de préparer de son côté sa future campagne présidentielle de 1995.



Edouard Balladur a eu, au contraire, un avis assez cohérent vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1981-1995. Nous avons vu qu'il avait personnellement théorisé le principe de la cohabitation en 1983 et qu'il avait participé au premier gouvernement de cohabitation entre 1986 et 1988, nous avons ensuite observé qu'il s'était montré une nouvelle fois enthousiaste vis-à-vis de la cohabitation au cours des années 1988-1993, souhaitant de toute évidence devenir Premier ministre à l'issue des élections de mars 1993 afin d'accéder, comme Jacques Chirac en 1986, à une forte position institutionnelle et de se construire une stature présidentielle afin de se porter par la suite candidat à l'élection présidentielle de 1995. Nous constatons que ses positions institutionnelles vis à vis de la cohabitation sont donc assez cohérentes au cours de ces années mais nous savons, néanmoins, qu'il se montrera réservé vis à vis à de cette situation au cours de la troisième cohabitation.

Raymond Barre a eu un avis très cohérent vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours des années 1981-1995. Nous avons vu qu'il s'était situé contre la notion de cohabitation dès le début des années 1980 mais nous avons aussi constaté qu'il se trouvait également dans une situation très favorable vis-à-vis des autres leaders de la droite, nous pouvions alors imaginer qu'il aurait apprécié que François Mitterrand démissionne à l'issue des élections législatives de mars 1986 et qu'il y ait des élections présidentielles anticipées, il se serait alors facilement imposé face à Jacques Chirac et aurait sans nul doute été élu président de la République. Nous constatons donc que ses positions institutionnelles vis à vis de la cohabitation vont clairement dans le sens de ses intérêts politiques mais, comme nous l'avons noté, nous n'avons toutefois pas de raison de douter de ses convictions puisqu'il a continué à se situer contre la notion de cohabitation au cours des années 1988-1993 et ce malgré le fait qu'il n'était manifestement plus candidat à la prochaine élection présidentielle. Raymond Barre a également une lecture de la Constitution et une conception du rôle du président de la République qui semblent rester les mêmes au cours des années 1988-1993, démontrant clairement la cohérence de ses convictions institutionnelles.



### c. Les contradictions institutionnelles des responsables politiques conservateurs vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1981-1993 et 1995-1997

Les responsables politiques conservateurs, Valéry Giscard d'Estaing, Edouard Balladur, Charles Pasqua, Philippe Séguin, François Léotard, Alain Juppé, Alain Madelin, Nicolas Sarkozy et François Bayrou ont eu des avis très incohérents vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1981-2002. Ils ont d'abord, dans l'ensemble, tous soutenu la notion de cohabitation au cours des années 1981-1986 même s'ils auraient évidemment apprécié une démission de François Mitterrand : ils considéraient qu'ils devaient respecter leurs engagements de campagne et qu'ils devaient éviter une crise institutionnelle avec le chef de l'Etat. Ils se sont ensuite montré assez réservés vis-à-vis d'une nouvelle cohabitation au cours des années 1988-1993 : ils désiraient une véritable alternance aux élections législatives de mars 1993 et considéraient que François Mitterrand devait, sans doute plus qu'en 1986 du fait du désaveu socialiste, se sentir responsable de la politique menée et démissionner au lendemain du scrutin le 29 mars 1993. Ils estimaient néanmoins qu'ils devraient se résoudre à cohabiter à nouveau avec lui dans le cas contraire parce qu'ils n'avaient évidement pas l'intention d'ouvrir une crise institutionnelle, ils se montraient en revanche très fermes et déterminés sur le déroulement et la conduite de cette nouvelle cohabitation. Les leaders de la droite se sont enfin situés très clairement contre la notion de cohabitation au cours des élections législatives de 1997 : ils expliquaient que le gouvernement était plus efficace lorsqu'il n'y avait pas de cohabitation et abordaient les inconvénients politiques et constitutionnels inhérents à cette situation. Nous pouvons néanmoins facilement imaginer qu'ils désiraient surtout se situer contre le retour de la gauche au pouvoir et leur retour dans l'opposition pour 5 ans.

## d. Les contradictions institutionnelles des responsables politiques socialistes vis à vis de la notion de cohabitation entre les années 1981-1993 et 1995-1997

Les responsables politiques socialistes ont également eu des avis relativement incohérents vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours des années 1981-2002. Ils ont ainsi d'abord cherché à nous démontrer que la mise en œuvre d'une situation de cohabitation ne serait pas possible au cours des années 1981-1986 : ils pensaient que les ambitions des différents leaders de la droite affaibliraient sérieusement les



chances d'avoir une majorité parlementaire pour gouverner, ils considéraient également qu'il ne devrait pas y avoir de désaccord entre le Premier ministre et le président de la République et que les choses ne pourraient pas bien fonctionner en cohabitation. Ils ont ensuite été amenés à être moins soupconneux vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1988-1993 : ils avaient en effet pu constater que la cohabitation avait institutionnellement bien fonctionné entre 1986 et 1988 et avaient moins d'intérêt à la dénoncer politiquement puisque la perspective d'une victoire de la droite était majoritairement assurée aux élections législatives de mars 1993. Les responsables politiques socialistes se sont enfin situés très favorablement vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1995-1997, ils devaient alors se mettre dans la perspective d'une situation de cohabitation avec Jacques Chirac et ont donc tenu un tout autre discours que celui de 1986-1988, ils n'abordaient ainsi plus la nécessaire cohérence institutionnelle au sommet de l'Etat et mettaient sous silence les éventuelles difficultés d'une situation de cohabitation. Ils considéraient d'ailleurs qu'ils sauraient bénéficier des leçons des deux premières cohabitations avec François Mitterrand. Nous devons enfin relever que les socialistes n'évoquaient et ne sollicitaient pas du tout la démission du président de la République Jacques Chirac en cas de défaite et ce contrairement à la droite en 1986 et en 1993.

Ces secondes tendances sont instructives parce qu'elles nous révèlent plusieurs choses, les responsables politiques socialistes semblent avoir eu des avis relativement incohérents vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années hors cohabitation entre 1981 et 2002 et les responsables conservateurs semblent avoir eu, en revanche, des avis très incohérents. Les responsables politiques socialistes et conservateurs, avec leurs attitudes contrastées et leurs contradictions institutionnelles, semblent donc s'être tous déterminés en fonction de leurs intérêts politiques et de la situation politique donnée au cours des années hors cohabitation entre 1981-2002.



# 2. LE CONTEXTE HISTORIQUE ET LES STRATÉGIES DES RESPONSABLES POLITIQUES VIS À VIS DE LA COHABITATION

Les principaux responsables politiques de la majorité et de l'opposition se sont donc déterminés de manière très particulière vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années hors cohabitation entre 1981 et 2002. Nous pouvons supposer qu'il existe certainement des stratégies sous-jacentes à leurs positionnements politiques vis à vis de cette notion. Nous allons ainsi mettre en évidence quelques pistes de réflexion.

a. La préparation de François Mitterrand à la cohabitation au cours des années 1981 1986

Le consentement de François Mitterrand à la cohabitation

François Mitterrand est bien conscient de la défaite probable de la gauche aux élections législatives de 1986 au cours des années 1984-1986 mais il ne souhaite pas subir cette situation sans rien faire. Il prépare ainsi cette situation depuis plusieurs années, nous pouvons même penser qu'il attend la cohabitation comme une rédemption puisqu'il est devenu très impopulaire au fil de son mandat, la cohabitation sera aussi, selon lui, une chose importante pour sa place dans l'histoire puisqu'il deviendrait le premier président de la République à expérimenter ce nouveau régime.

François Mitterrand estime donc que si la droite sortait victorieuse des élections, sa situation personnelle ne pourrait que s'améliorer, ceci pour plusieurs raisons : il ne sera d'abord plus comptable de la conduite des affaires du pays dans le domaine des affaires intérieures mais il continuera à exercer son rôle dans le domaine des affaires extérieures : les français sont en effet assez satisfaits de sa politique étrangère. Il se retrouvera également dans la position d'un arbitre et de protecteur des institutions, il sera ainsi amené à faire respecter l'intérêt national et la Constitution. François Mitterrand pense enfin et surtout que même si la gauche échoue en mars 1986, l'échec ne sera pas définitif, les événements pourront évoluer au cours de la cohabitation et le mener vers une éventuelle victoire lors des élections présidentielles.



#### L'instauration de la proportionnelle afin de limiter la victoire de la droite

François Mitterrand et son gouvernement ont clairement cherché à limiter l'ampleur de la victoire de la droite à l'occasion des élections législatives de mars 1986 en adoptant le mode de scrutin à la proportionnelle. Ils savaient en effet très bien que si le scrutin majoritaire était conservé, le parti socialiste ferait face à une défaite importante, selon les estimations, ils seraient ainsi passés de 290 sièges à 180 sièges. Le président de la République aurait été irrémédiablement affaibli dans cette nouvelle configuration politique et aurait difficilement pu se maintenir au pouvoir dans le cadre de la cohabitation. Le passage à la proportionnelle permettait en revanche de limiter la défaite annoncée en assurant au moins 220 sièges au parti socialiste et le chef de l'Etat pourrait alors aborder la cohabitation en position plus sereine.

Michel Rocard et certains autres socialistes ont néanmoins émis des réserves : ils considéraient en effet que la proportionnelle risquait d'approfondir les divisions de la gauche avec le parti communiste, les communistes ne pouvant plus voter pour le candidat commun de la gauche au second tour alors que le RPR et l'UDF pourraient faire liste commune d'emblée. Il estimaient aussi et surtout que ce scrutin ouvrait possiblement la voie à des dizaines de députés du front national. François Mitterrand trancha néanmoins en déclarant que la proportionnelle était inscrite dans le programme du parti socialiste depuis le congrès d'Epinay en 1971 et l'Assemblée Nationale adopta finalement le scrutin proportionnel à un tour le 26 juin 1985. Ce choix était contestable selon certains mais le chef de l'Etat jouait en réalité sa survie politique puisque si les socialistes connaissaient une défaite écrasante aux élections législatives de mars 1986, il lui aurait été impossible de se maintenir au pouvoir.

#### Les nombreuses nominations dans l'administration

François Mitterrand va également, afin d'affronter la cohabitation dans les meilleures conditions possibles, choisir de nommer des personnalités proches de lui au sein de l'administration. Le chef de l'Etat, comme stipulé par l'article 13 de la Constitution et l'ordonnance du 28 novembre 1958, doit en effet signer un décret pris en conseil des ministres afin de désigner les responsables de direction dans de nombreux établissements publics, entreprises publiques et sociétés nationales. François



Mitterrand choisit alors, avant le scrutin du 16 mars 1986, d'élargir ses attributions en matière de nominations dans un décret publié le 7 août 1985 au journal officiel, il convient de rappeler que le président de la République pouvait pourvoir à 51 emplois au temps du général de Gaulle, 73 au temps de Georges Pompidou mais François Mitterrand choisit de fixer le chiffre à 103. Il installe ainsi ses hommes dans le monde de la culture en nommant les directeurs de la Bibliothèque Nationale, du centre Pompidou, de l'opéra Bastille ou encore du grand Louvre, il renouvelle aussi les présidents et responsables de la SNCF et la RATP, de l'ANPE, de l'école polytechnique et de la caisse centrale de réassurance. Le président de la République agit de la sorte parce qu'il sait que ces nominations lui permettront d'empêcher que le gouvernement de droite ne renvoient systématiquement ses hommes : le nouveau Premier ministre devra négocier avec lui sur ce sujet et pour obtenir de nouvelles nominations, il lui faudra donc accepter le maintien d'une partie de ces personnalités.

La procédure de nomination dite du tour extérieur a également été étendue depuis 1984 à tous les grands corps d'inspection et de contrôle et le président de la République a ainsi la possibilité de nommer ses hommes dans toute l'administration, il nomme ainsi Erik Orsenna, Régis Debray, François Xavier Stasse, Hubert Védrine au Conseil d'Etat, Elisabeth Guigou au Secrétariat Général à la Coordination Interministérielle pour les questions européennes ou encore certains de ses proches comme Christian Paltot, Léo Grézard à la Cour des Comptes et Eric Rouleau à l'ambassade de France à Tunis. François Mitterrand réalise toutes ces nominations parce qu'il sait qu'il aura à faire face à la droite dans le cadre de la cohabitation et qu'elle sera toute aussi déterminée à s'entourer de ses fidèles dans l'administration.

La nomination de Jacques Chirac à l'issue des élections législatives de mars 1986

François Mitterrand a longtemps refusé de s'exprimer sur son attitude en cas de victoire de la droite aux élections législatives de mars 1986 parce qu'il ne souhaitait pas se situer dans la perspective d'une défaite de son camp, il avouera néanmoins qu'il resterait en fonction et qu'il appliquerait la Constitution dans une telle situation. Les leaders de la droite s'étaient également entendu entre eux afin d'accepter la cohabitation mais la situation aurait pu être différente s'ils avaient refusé de cohabiter avec lui, en effet, ces derniers refusant tous de devenir Premier ministre sous son



autorité, François Mitterrand aurait forcément été contraint à la démission et de nouvelles élections présidentielles se seraient alors tenues dans la foulée.

François Mitterrand reçut au contraire de nombreuses candidatures en secret pour être Premier ministre, il fit d'ailleurs nouer des contacts avec plusieurs candidats : Jean Louis Bianco, le secrétaire général de l'Elysée entra en relation avec Valéry Giscard d'Estaing et Michel Charasse maintint le contact avec Jacques Chaban Delmas, ces contacts furent néanmoins stériles puisqu'il réalisa rapidement que Jacques Chirac ferait tout de son côté pour empêcher ses différents rivaux d'aller à Matignon.

Les responsables du parti socialiste demandaient d'ailleurs au chef de l'Etat de ne pas choisir le président du RPR et espéraient tous une nomination de Jacques Chaban Delmas, garant à leurs yeux, d'une cohabitation apaisée. François Mitterrand n'était pas de leur avis, il considérait qu'il ne devait pas chercher à biaiser avec l'obstacle même s'il savait que le maire de Paris serait le plus difficile des Premiers ministres de cohabitation. Il estimait ainsi que le chef du principal parti de la majorité devait logiquement devenir Premier ministre puisqu'il tenait à respecter l'esprit des institutions. Il pensait également qu'il devait nommer Jacques Chirac à Matignon parce qu'il s'agissait de son adversaire le plus fort politiquement et qu'il devait ainsi chercher à le mettre devant les difficultés du gouvernement : il supposait qu'il aurait de grandes difficultés à être Premier ministre dans les circonstances de la cohabitation et à surmonter les contradictions de sa majorité. Il imaginait enfin que s'il ne le choisissait pas, il lui laissait la chance de se poser en recours et lui donnait une chance de plus de s'imposer à l'occasion des prochaines présidentielles.

#### b. La stratégie de la droite à l'aube de la seconde cohabitation entre 1988-1993

Jacques Chirac et Edouard Balladur se partagent les rôles avant la cohabitation

Jacques Chirac a été le Premier ministre de François Mitterrand au cours de la première cohabitation entre 1986-1988, il a gouverné librement pendant deux ans et mis en œuvre une politique libérale qui a eu un certain succès au niveau économique mais le président de la République a su adroitement jouer de son rôle d'arbitre et de chef de l'opposition afin d'au final remporter les élections présidentielles de 1988.



Jacques Chirac retourne alors dans l'opposition et affronte de nouveau, à la tête du RPR, le pouvoir socialiste au cours des années 1988-1993. Il se prépare, quelques années plus tard, aux élections législatives de mars 1993 et sait qu'il sera probablement le responsable du principal parti de la nouvelle majorité si la droite sortait victorieuse du scrutin. Le président de la République pourrait alors légitimement se tourner à nouveau vers lui afin de diriger le gouvernement. Jacques Chirac pense néanmoins qu'il a peut-être perdu les élections présidentielles de 1988 à cause de la cohabitation et estime qu'il serait préférable de laisser la place de Premier ministre à une autre personnalité du RPR qui ne prendrait évidemment pas la décision d'être candidat contre lui-même à l'élection présidentielle. Il choisit alors de s'entendre avec Edouard Balladur afin de se répartir les rôles pour la seconde cohabitation : l'ancien ministre de l'économie et des finances ira à Matignon et le maire de Paris se préparera à sa future campagne présidentielle en réfléchissant et en allant sur le terrain à la rencontre des français. Les choses vont se dérouler comme prévues et le président de la République nommera Edouard Balladur Premier ministre le 29 mars 1993. Nous savons néanmoins que l'accord entre les deux hommes ne sera pas respecté et qu'ils s'affronteront à l'occasion des élections présidentielles de 1995.



# 3. Les réflexions institutionnelles des responsables politiques vis à vis du dilemme de la cohabitation

Nous allons maintenant nous intéresser aux réflexions institutionnelles des responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années hors cohabitation entre 1981 et 2002, nous allons ainsi chercher à mettre en évidence leurs approches et leurs solutions afin de faire face au problème de la cohabitation.

Les présidents de la République François Mitterrand et Jacques Chirac étaient eux aussi bien conscients qu'ils pouvaient très bien perdre leur majorité parlementaire à l'occasion des élections législatives qui pouvaient se tenir au cours de leurs mandats et ont ainsi cherché de manière différente à résoudre ce dilemme institutionnel.

a. Les solutions de François Mitterrand vis à vis de la cohabitation au cours des années 1981-1986 : l'instauration du mode de scrutin à la proportionnelle afin de limiter voire d'empêcher la victoire de la droite et l'acceptation de la cohabitation

François Mitterrand a eu une réflexion assez particulière vis à vis de la cohabitation puisqu'il va proposer des solutions inédites à ce problème institutionnel. Il va ainsi chercher, nous l'avons vu, à limiter l'ampleur de la probable victoire de la droite à l'occasion des élections législatives de mars 1986 en adoptant le mode de scrutin à la proportionnelle le 26 juin 1985, provoquant par là-même, une forte contestation au sein de l'opposition et au sein même de son propre camp. Nous pouvons, en premier lieu, estimer qu'il a agi dans ce sens pour des raisons purement électoralistes mais nous sommes néanmoins forcés de constater que même si le résultat des élections a entraîné la cohabitation, il y avait une possibilité pour qu'il n'y ait pas de majorité de droite voire pas de majorité du tout, annihilant la perspective de la coexistence.

Nous pouvons alors imaginer que François Mitterrand ne mis pas seulement en œuvre cette mesure afin de limiter la défaite des siens aux élections mais aussi et surtout pour éviter la situation de cohabitation, nuisible selon lui au bon fonctionnement des institutions. Le chef de l'Etat pouvait ainsi très bien concevoir que son mandat devait se dérouler tout du long avec une majorité parlementaire homogène, sans conflit de



majorités parce qu'il s'agissait tout simplement de l'esprit de la 5ème République. Les présidents de la République entre 1958 et 1981 avaient bénéficié de majorités parlementaires cohérentes, il était de son droit d'en bénéficier également. Il aurait ainsi considéré que les français devaient le soutenir sans discontinuer au cours de ses sept années de mandat, libre à eux de voter pour un autre candidat à l'occasion des élections présidentielles de 1988 mais de ne pas parasiter son mandat en cours.

Nous pouvons néanmoins nous demander si le président de la République se serait maintenu au pouvoir dans le cadre de la situation de cohabitation si le scrutin uninominal majoritaire à deux tours avait été maintenu pour les élections législatives. François Mitterrand se serait certainement retrouvé confronté à une importante défaite du parti socialiste et de la gauche en général et il lui aurait été difficile de continuer sa mission à la tête de l'Etat avec une base infime de soutien, il aurait ainsi certainement choisi de démissionner. La cohabitation n'aurait alors jamais eu lieu et François Mitterrand aurait alors contribué à créer une nouvelle norme institutionnelle. à l'image de Valéry Giscard d'Estaing en 1978 : le président de la République est conduit à démissionner s'il est massivement désavoué à l'occasion d'une élection législative en cours de mandat. Nous ne pourrons jamais savoir si les choses se seraient déroulées de cette manière mais il est intéressant de penser que François Mitterrand a voulu éviter la cohabitation en choisissant le passage à la proportionnelle parce qu'il pensait qu'il y avait une possibilité pour qu'il n'y ait pas de majorité de droite à l'Assemblée mais qu'il s'est retrouvé confronté à cette même cohabitation parce qu'il avait précisément obtenu une base suffisante de soutien pour se maintenir au pouvoir et donc à être en mesure d'affronter une situation de cohabitation.

François Mitterrand se préparait également, malgré toutes ses réflexions, à la défaite probable de son camp, il supposait d'ailleurs, nous l'avons vu, que la cohabitation pourrait être une chose importante pour son image dans l'histoire puisqu'il deviendrait le premier président de la République à expérimenter cette situation institutionnelle. François Mitterrand a donc considéré qu'il serait intéressant de vivre l'expérience de la cohabitation et accueilli favorablement dans un second temps cette situation : il se retrouverait libéré des contraintes de la gestion des affaires intérieures, il continuerait à exercer son rôle dans le domaine de la défense et des



affaires extérieures et exercerait souverainement sa position d'arbitre et de rempart institutionnel face à la droite, défenseur de l'intérêt national et de la Constitution.

b. La solution de François Mitterrand vis à vis de la cohabitation au cours des années 1988-1993 : la nouvelle acceptation de la cohabitation

François Mitterrand se retrouve confronté une nouvelle fois à la perspective d'une situation de cohabitation à l'occasion des élections législatives de mars 1993 mais il n'a pas souhaité, comme en 1985, modifier le scrutin majoritaire en scrutin proportionnel et est donc amené à recevoir frontalement le désaveu des français. Il aurait manifestement apprécié de pouvoir continuer à mener à bien sa politique mais il se situe cette fois clairement dans la perspective d'une nouvelle cohabitation avec la droite. Il n'a certainement pas voulu modifier le mode de scrutin comme en 1985 parce qu'il était bien conscient que le désaveu des français vis à vis de sa politique était manifeste et qu'il n'aurait donc servi à rien de chercher à empêcher les choses de se produire puisque l'échec des socialistes à ces élections était inévitable.

François Mitterrand aurait néanmoins pu songer à démissionner à la suite de ce nouvel échec aux élections législatives puisqu'il savait qu'il se retrouverait alors dans une situation politique très difficile, sans commune mesure avec celle des élections de 1986. Il aurait ainsi pu créer, avec un certain retard certes par rapport à 1986, une nouvelle norme institutionnelle en démissionnant de ses fonctions afin de ne pas se retrouver en situation de cohabitation, mais il semble que la première expérience de cohabitation de 1986-1988 ait créé elle-même une norme institutionnelle qui donne au président de la République le choix de rester en fonction en toutes circonstances.

François Mitterrand ne voit enfin pas d'un mauvais œil l'avènement de cette nouvelle cohabitation qui arrive au terme de son second mandat et de sa carrière politique, il pourra ainsi se libérer des contraintes de l'exercice du pouvoir dans le domaine des affaires intérieures, continuer à exercer son rôle dans le domaine de la défense et des affaires extérieures et demeurer le défenseur de l'intérêt national et de la Constitution.



c. Les solutions de Jacques Chirac vis à vis de la cohabitation au cours des années 1995-1997 : la dissolution de l'Assemblée Nationale afin d'éviter la victoire de la gauche et l'acceptation de la cohabitation

Jacques Chirac a eu lui aussi une réflexion particulière vis à vis de la cohabitation puisqu'il va également proposer des solutions inédites au problème institutionnel. Il mène ainsi au début de son mandat une politique qui est assez mal perçue par l'opinion, les socialistes, même s'ils ont été massivement désavoués en mars 1993, reconstituent lentement et sûrement leurs forces et leurs chances de victoire aux élections législatives de mars 1998 sont loin d'être négligeables. Jacques Chirac va alors essayer de briser leur remontée dans l'opinion en choisissant de dissoudre l'Assemblée Nationale en avril 1997, provoquant des élections législatives anticipées qui, il l'espère, renverront une majorité de droite et du centre au parlement.

Jacques Chirac cherche ainsi clairement à éviter une nouvelle situation de cohabitation suite à une éventuelle victoire socialiste en 1998 et à s'assurer par là même d'une majorité parlementaire cohérente pour le reste de son mandat. Les responsables de la majorité vont alors faire campagne contre le retour des idées socialistes au pouvoir mais ils vont aussi et surtout mener une campagne farouchement anti-cohabitation: ils vont expliquer que le gouvernement fonctionne mieux en situation de non-cohabitation, souligner que les socialistes et communistes ont de profondes divergences avec Jacques Chirac sur les affaires européennes et enfin démontrer que la position de la France sera d'autant plus renforcée sur la scène internationale si le Premier ministre et le président de la République partageaient les mêmes orientations politiques. Les choses ne vont néanmoins pas se dérouler comme prévues et les socialistes vont sortir victorieux des élections. Jacques Chirac va alors suivre la norme institutionnelle instaurée par François Mitterrand et choisir de demeurer en fonction, il aurait naturellement pu démissionner afin de créer sa propre norme mais il lui aurait été personnellement difficile de démissionner à la suite de seulement deux années de pouvoir même si son désaveu politique était manifeste. Jacques Chirac va donc entériner la cohabitation comme une norme institutionnelle incontournable puisqu'elle va se réaliser pour la troisième fois, sous un président de la République de droite et gaulliste, s'instaurer au cours d'une entière législature et va constituer et définir la vie politique jusqu'au terme du mandat du chef de l'Etat.



Nous allons maintenant nous intéresser aux réflexions institutionnelles des responsables de l'opposition de droite et de gauche vis à vis de la cohabitation.

d. Les solutions des responsables politiques de l'opposition de gauche et de droite vis à vis de la cohabitation : un militantisme en faveur de la démission du président de la République et l'acceptation de la cohabitation

Les responsables politiques de la droite et du centre ont majoritairement soutenu la notion de cohabitation au cours des années 1981-1986 et 1988-1993 mais ils le firent, nous l'avons vu, avec d'extrêmes réserves : ils désiraient certes accéder aux responsabilités du gouvernement mais la popularité de plus en plus faible du président de la République et des gouvernements socialistes de l'époque leur firent tenir un discours de plus en plus intransigeant au fur et à mesure qu'ils se rapprochaient des scrutins législatifs. Ils considéraient en effet que les français désiraient tourner pour de bon la page de ces années de socialisme et militèrent ainsi activement en faveur de la démission de François Mitterrand, ceci afin d'éviter de se retrouver dans la situation inconfortable d'une situation de cohabitation et de provoquer une élection présidentielle anticipée à la suite de leurs succès initiaux aux élections législatives. Le chef de l'Etat choisit néanmoins, à l'issue des deux élections législatives de 1986 et 1993, de rester en fonction et les deux premières cohabitations s'ensuivirent avec Jacques Chirac et Edouard Balladur comme Premiers ministres.

Les responsables socialistes ont également soutenu la notion de cohabitation au cours des années 1995-1997 mais ils le firent avec moins de réserves, ils ne demandèrent effectivement pas la démission du président de la République Jacques Chirac et n'exploitèrent pas son impopularité pour le mettre en faiblesse. Les socialistes étaient revenus dans l'opposition après leur grave échec de mars 1993 mais ils profitèrent de la dissolution de l'Assemblée Nationale en avril 1997 pour revenir au pouvoir, la troisième cohabitation se réalisa ainsi avec Lionel Jospin comme Premier ministre.



# Troisième partie : Les doctrines institutionnelles des principaux responsables politiques vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours des années 2002-2017

Nous allons maintenant nous intéresser au cours de cette troisième partie à l'évolution des doctrines institutionnelles des principaux responsables politiques français, membres des partis de gouvernement autour de la notion de cohabitation au cours des années 2002-2017 : le parti socialiste, la République en Marche, l'UMP, l'Union pour un Mouvement Populaire et Les Républicains.

Nous aborderons au cours de cette troisième partie les déclarations des responsables politiques conservateurs Jacques Chirac, Jean-Pierre Raffarin, Nicolas Sarkozy, Alain Juppé, François Fillon, Jean François Copé, Xavier Bertrand, Claude Guéant, Henri Guaino, François Baroin, Christian Estrosi, Valérie Pécresse, et Nathalie Kosciusko Morizet, des responsables politiques socialistes François Hollande, Laurent Fabius, Dominique Strauss-Kahn, Martine Aubry, Ségolène Royal, Claude Bartolone, Arnaud Montebourg, Benoît Hamon, et Najat Vallaud Belkacem et des responsables politiques de la République en Marche, Emmanuel Macron, Edouard Philippe, François Bayrou, Bruno Le Maire et Richard Ferrand.



### 3.1. LA DOCTRINE INSTITUTIONNELLE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE VIS À VIS DE LA NOTION DE COHABITATION AU COURS DES ANNÉES 2002-2017

## 3.1.1. La doctrine institutionnelle du président de la République Jacques Chirac vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2002

Le président de la République Jacques Chirac et le Premier ministre Lionel Jospin sont tous les deux candidats à l'élection présidentielle de 2002. Les deux protagonistes de la cohabitation se retrouvent ainsi face à face à cette élection mais le Premier ministre candidat se trouve néanmoins éliminé dès le premier tour de scrutin le 21 avril 2002 et Jacques Chirac est réélu président de la République à la suite d'un second tour mouvementé face à l'extrême droite. Le chef de l'Etat réélu souhaite alors retrouver une majorité parlementaire cohérente à l'occasion des élections législatives qui suivent son élection afin de sortir de la situation de cohabitation. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations au cours des élections présidentielles et législatives de 2002.

Jacques Chirac est l'invité du journal de 20 heures le 2 mai 2002 sur TF1, il nous fait part de son souhait d'avoir une majorité parlementaire cohérente : « je vais m'impliquer, tout simplement parce que la France aujourd'hui a exprimé au premier tour son impatience et son impatience de quoi ? que l'on agisse, que l'on règle les problèmes, qu'on en prenne conscience et qu'on les règle, non pas au niveau général mais au niveau des problèmes particuliers auxquels se heurtent en réalité les français. Et donc on ne peut pas attendre, d'où ce que je viens de dire, il faut agir tout de suite. Ensuite, il faudra que les français soient cohérents avec eux mêmes, j'ai fait des propositions, elles ne sont pas des propositions qui s'adressent à telle ou telle catégorie de français, ce sont des propositions qui ont pour ambition de répondre aux problèmes de tous les français, il va de soi que je n'exclue personne et aussi aux



problèmes de la France. Alors, cela suppose naturellement que j'ai une majorité sinon, si j'ose dire, tout sera à recommencer car il faut pour mener une action dans une démocratie comme la nôtre avoir une majorité, donc je m'engagerais personnellement pour avoir une majorité susceptible de soutenir mon action ».

Jacques Chirac est l'invité du journal de 20 heures de France 3 le 5 juin 2002, il souhaite montrer aux français l'importance d'avoir une majorité parlementaire cohérente afin de conduire l'action gouvernementale : « la cohabitation, nous en avons fait l'expérience, les français l'ont voulu et à partir du moment où ils l'ont voulu, aussi bien le gouvernement que moi-même, nous avons tenu à ce qu'elle se passe dans les conditions aussi dignes et acceptables que possible. Mais, il est bien évident que face aux problèmes auxquels nous sommes confrontés, et dont les français ont dénoncé l'importance à l'occasion d'un premier tour présidentiel, il faut avoir une action qui soit confortée par une vraie majorité. Et il n'y a pas d'alternative à cette nécessité pour dire la vérité, si l'on veut régler les problèmes, qu'est-ce qu'ont dit les Français au moment de la présidentielle ? Premièrement, que les problèmes les concernant n'étaient pas ou mal traités, qu'ils n'étaient pas pris en considération et deuxièmement, qu'il fallait respecter les valeurs de la République. Ce sont ces deux exigences qui doivent être aujourd'hui au cœur de notre esprit et au cœur de notre action, pour cela, il vaut mieux, naturellement, qu'un gouvernement d'action soit soutenu par un parlement qui soit décidé à lui permettre de réformer et d'agir ».

Il explique que les français avaient évidemment le droit de se prononcer en faveur d'une majorité différente de la sienne en 1997 : « c'était la décision des français, les français ont décidé à un moment déterminé, par exemple, il y a cinq ans, qu'ils souhaitaient avoir une majorité au parlement, et donc un gouvernement, d'une nature différente de celle du chef de l'Etat, c'est leur droit. Simplement, l'expérience a prouvé que ce n'était pas l'idéal et je ne pense pas, qu'aujourd'hui, face aux problèmes qu'ils ont eux-mêmes dénoncé, ce soit une bonne façon de régler ces problèmes ».

Il pense qu'il est maintenant nécessaire de retrouver une majorité cohérente : « un gouvernement, la démocratie, c'est l'alternance, ce sont deux forces politiques qui assument la responsabilité du pouvoir, à un moment donné, parce que les électeurs l'ont décidé et qui respectent un certain nombre de valeurs communes qui sont les



valeurs républicaines. Ces forces sont ensuite, au pouvoir, jugées par les électeurs et, à la prochaine élection, sanctionnées ou au contraire, reconduites, c'est cela la démocratie, donc, ce n'est pas la confusion ou la division. L'objectif de la démocratie, ce n'est pas la paralysie, naturellement, c'est d'avoir une force politique qui permet, ayant entendu les électeurs, ayant une vision de ce que doit être la France de demain, d'être en mesure de conduire une politique répondant à ces exigences, c'est cela la démocratie, c'est donc légitime que je vous dise, aujourd'hui, que je souhaite, m'étant engagé sur une vision de la France, sur un projet, que le gouvernement que j'ai nommé puisse conduire ces engagements à leurs termes ».

Jacques Chirac nous montre donc qu'il a respecté le choix des français de se prononcer en faveur d'une majorité parlementaire contraire à ses vœux en 1997 mais qu'ils doivent à présent sortir de la situation de cohabitation à l'occasion des élections législatives de 2002. Il dénonce ainsi clairement l'immobilisme de ces dernières années et explique aux français qu'il a maintenant besoin d'une majorité cohérente à l'Assemblée Nationale afin de pouvoir mettre en œuvre son programme.



## 3.1.2. La doctrine institutionnelle du président de la République Nicolas Sarkozy vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2007

Nicolas Sarkozy a été ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales entre mai 2002 et mars 2004, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie entre mars 2004 et novembre 2004, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire de juin 2005 à mars 2007 et a finalement été le candidat de la droite aux élections présidentielles de 2007. Il est élu président de la République en mai 2007 et souhaite tout naturellement avoir une majorité parlementaire cohérente à l'occasion des nouvelles élections législatives. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation à travers une de ses déclarations au cours des élections législatives de 2007.

Nicolas Sarkozy prononce un de ses premiers discours présidentiels le 29 mai 2007 dans la ville du Havre, il nous fait part de son désir d'avoir une majorité parlementaire cohérente et dénonce la tentation de l'attentisme en politique : « je pense qu'il est urgent d'indiquer aux français que les choses changent et que les promesses seront tenues, je ne crois pas que la précipitation ait beaucoup de vertu mais le principal obstacle au changement réside davantage dans la tentation de l'attentisme qui a déjà provoqué l'échec de tant de gouvernements qui à force de donner du temps au temps ont fini par ne plus avoir assez de temps devant eux. Ma philosophie est simple : la France ne peut plus attendre et les français non plus, ils ont déjà trop attendu, maintenant, il faut agir, maintenant, il faut que la France se remette en mouvement, qu'elle se remette à créer, qu'elle se remette à inventer, qu'elle se remette à vivre, qu'elle retrouve sa joie de vivre parce que l'avenir aura cessé d'être une menace pour redevenir une promesse, parce que chacun aura à nouveau le sentiment que demain n'est pas condamné à être pire qu'hier, que demain les fils ne seront plus condamnés à vivre moins bien que leurs parents ».

Il pense que la politique doit être efficace et dénonce l'impuissance publique : « l'impuissance publique est la cause principale de nos maux, français, vous l'avez



compris et vous l'avez exprimé avec force : la politique ne peut rien quand elle ne veut rien et quand la politique ne peut rien parce qu'elle ne veut rien, il n'y a plus de liberté pour ceux qui n'ont pas les moyens de s'en sortir tout seuls, pour ceux que leur famille ne peut pas aider, pour ceux qui partent de plus loin sur la ligne de départ de la vie, pour ceux qui n'ont pas les moyens de se protéger eux-mêmes ... ».

Il nous explique qu'il ne pourra pas agir sans l'Assemblée Nationale : « vous attendez que la politique soit de nouveau au rendez-vous de l'histoire, elle le sera, c'est pour cela que vous m'avez élu, mais la politique de la France ne peut pas être la politique d'un seul homme, la politique de la France c'est l'affaire de toute la Nation, la politique de la France c'est l'affaire de tous les français. Le changement, pour qu'il soit profond, pour qu'il soit réel, doit être porté par un élan populaire, le changement, il ne peut pas être imposé d'en haut, il peut l'être d'autant moins que pour mettre son projet en œuvre, le président de la République ne peut pas agir sans le parlement ».

Il souhaite mettre en garde les français contre les risques d'une situation de cohabitation : « françaises, français, en m'élisant, vous avez indiqué dans quelle direction vous vouliez aller, vous avez choisi votre président, il vous faut maintenant désigner la nouvelle Assemblée. De deux choses l'une : ou bien une majorité présidentielle qui a choisi de me soutenir est élue et le projet que vous avez approuvé lors de l'élection présidentielle pourra être mis en œuvre ou bien la majorité qui s'installe à l'Assemblée Nationale s'oppose à ce projet, et alors commence une cohabitation avec son cortège de conflits larvés et de paralysie ».

Il demande une nouvelle fois la confiance des français afin de mettre en œuvre son projet présidentiel : « françaises, français, je vous demande de donner une majorité à la France pour qu'elle puisse avancer, elle ne peut plus attendre cinq ans de plus dans l'immobilisme, il vous reste deux semaines pour choisir, il vous reste deux semaines pour parachever l'impensable révolution que vous avez accomplie le 22 avril et le 6 mai, il vous reste deux semaines pour décider ou non de me renouveler votre confiance, françaises, français, je vous demande de me donner la majorité dont j'ai besoin pour gouverner et pour tenir les engagements que j'ai pris envers vous ».



Nicolas Sarkozy souhaite manifestement tenir ses engagements de campagne, il pense que la politique doit être efficace et dénonce l'impuissance publique, il explique également que la politique de la France n'est pas la politique d'un seul homme et qu'il ne pourra donc pas gouverner sans le soutien de l'Assemblée Nationale. Il demande donc aux français de lui faire à nouveau confiance et de lui apporter une majorité parlementaire cohérente afin de mettre en œuvre son programme.



## 3.1.3. La doctrine institutionnelle du président de la République François Hollande vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2012

François Hollande a été le Premier secrétaire du parti socialiste entre novembre 1997 et novembre 2008, il a également été maire de Tulle entre mars 2001 et 2008 et président du Conseil Général de la Corrèze entre mars 2008 et mai 2012. Il se présente avec succès aux primaires socialistes en octobre 2011 et devient le candidat socialiste à l'élection présidentielle de 2012. Il est ensuite élu président de la République en mai 2012 face à Nicolas Sarkozy et souhaite lui aussi avoir une majorité parlementaire cohérente au cours des élections législatives de 2012. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation à travers une de ses déclarations au cours des élections législatives de 2012.

François Hollande est l'invité du journal de 20 heures le 29 mai 2012 sur France 2, il demande aux français de lui apporter une majorité parlementaire afin qu'il puisse tenir ses engagements et qu'il puisse réaliser toutes ses réformes : « je vais demander aux français, je le fais devant vous, qu'ils fassent en sorte qu'il y ait une majorité pour le changement. J'ai présenté des engagements au cours de la campagne présidentielle, je veux les tenir, mais je ne les tiendrais que si j'ai une majorité à l'Assemblée Nationale qui me permette de voter des lois qui correspondent, notamment sur la question du redressement productif, à la création de la banque publique d'investissement, sur la question de l'éducation, je veux réussir la rentrée scolaire puis les suivantes, je veux faire en sorte qu'il puisse y avoir une revalorisation du pouvoir d'achat des plus modestes, je veux faire cette réforme des retraites, je veux faire aussi en sorte que les français aient des institutions plus démocratiques encore. S'ils veulent ces réformes là, s'ils m'ont choisi, je pense qu'ils auront à cœur d'accorder une majorité large, solide, cohérente, au président de la République ».



François Hollande considère donc lui aussi qu'il ne pourra pas gouverner s'il n'a pas une majorité parlementaire cohérente à l'Assemblée Nationale, il demande ainsi aux français de lui faire à nouveau confiance au cours des élections législatives de 2012 afin qu'il puisse tenir ses engagements de campagne et mettre en œuvre ses réformes.



# 3.1.4. La doctrine institutionnelle du président de la République Emmanuel Macron vis à vis de la notion de cohabitation et de recomposition politique au cours de la campagne pour les élections législatives de 2017

Emmanuel Macron a été le secrétaire général adjoint du président de la République François Hollande entre mai 2012 et juillet 2014 et son ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique entre août 2014 et août 2016, il fonde son mouvement politique « En Marche » en avril 2016 et annonce sa candidature à l'élection présidentielle en novembre 2016. Il est élu président de la République en mai 2017 à la suite d'un nouveau second tour face à la candidate du front national Marine le Pen et réalise alors plusieurs signes qui témoignent de sa volonté de rebattre les cartes du jeu politique et d'effectuer une recomposition de la vie politique. Le nouveau Chef de l'Etat souhaite néanmoins avoir une majorité parlementaire cohérente à l'Assemblée Nationale afin de pouvoir gouverner. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation et de recomposition politique à travers une de ses déclarations au cours des élections présidentielles et législatives de 2017.

Emmanuel Macron prononce un discours devant la pyramide du Louvre à Paris le 7 mai 2017, il explique à ses partisans que les responsabilités qu'ils ont sont immenses le soir de sa victoire à l'élection présidentielle : « cette tâche qui nous attend est immense et elle imposera de continuer à être audacieux, oui, ce soir, nous avons gagné un droit, un droit qui nous oblige. Vous avez choisi l'audace et cette audace, nous la poursuivrons, et chaque jour qui vient, nous continuerons à la porter parce que c'est ce que les françaises et les français attendent, parce que c'est ce que l'Europe et le monde attendent de nous, ils attendent qu'à nouveau la France les étonne, que la France soit elle-même et c'est cela ce que nous ferons. Notre tâche est immense, mes amis, et elle exigera l'engagement de chacun : l'engagement de nos armées, de nos forces de l'ordre, de tous nos services publics, votre engagement. Chacune et chacun, élus, associations, dirigeants, syndicats, salariés, fonctionnaires, commerçants, artisans, agriculteurs, étudiants, retraités. Notre tâche est immense et



elle imposera l'exigence de la vérité, le courage de la vérité, celui que, durant cette campagne, nous avons constamment porté et que je continuerai de porter pour vous ».

Il leur demande également de lui donner une majorité à l'occasion des élections législatives : « notre tâche est immense et elle imposera de construire, dès demain, une majorité vraie, une majorité forte. Cette majorité de changement, c'est ce à quoi le pays aspire et c'est ce qu'il mérite, cette majorité de changement, c'est cela, ce que j'attends de vous dans six semaines, car j'aurai encore et encore besoin de vous ».

Emmanuel Macron évoque donc l'engagement et le rassemblement des français et explique à ses partisans qu'ils ont encore énormément de travail devant eux pour que la France réussisse demain, il leur demande ainsi de lui apporter une majorité parlementaire cohérente à l'Assemblée Nationale à l'occasion des élections législatives. Emmanuel Macron pensait sans nul doute qu'ils auront une campagne difficile à mener puisque le mouvement En Marche est nouveau et n'a aucun élu.



### 3.2. LA DOCTRINE INSTITUTIONNELLE DE LA MAJORITÉ PRÉSIDENTIELLE VIS À VIS DE LA NOTION DE COHABITATION AU COURS DES ANNÉES 2002-2017

## 3.2.1. La doctrine institutionnelle des conservateurs vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2002

Les commentaires du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin sur la notion de cohabitation

Jean-Pierre Raffarin a été ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat de mai 1995 à juin 1997, il a également été président du Conseil Régional de Poitou-Charentes de décembre 1988 à mai 2002. Il est par la suite un des principaux animateurs de la campagne présidentielle de Jacques Chirac en 2002 et il devient son Premier ministre à l'issue de sa victoire au second tour. Jean-Pierre Raffarin mène alors campagne afin de lui apporter une majorité parlementaire cohérente au cours des élections législatives suivantes, nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations à travers les campagnes présidentielles et législatives de 2002.

Jean-Pierre Raffarin est l'invité de la station de radio France Inter le 22 avril 2002, il nous explique qu'il ne souhaite en aucun cas d'une nouvelle cohabitation si Jacques Chirac était réélu : « je ne souhaite pas qu'il y ait de cohabitation ... l'image internationale en souffre, le président a défendu l'image de la France mais il est évident que de voir Lionel Jospin partir en campagne en Allemagne pour aller chercher le soutien de monsieur Schröder, tout cela fait quelque peu désordre. Je souhaite donc vraiment qu'il puisse y avoir un pouvoir responsable de l'ensemble de l'exécutif dans ce pays, il faut donc faire en sorte qu'il n'y ait pas de cohabitation ».



Il souhaite aussi que la droite s'unisse afin de remporter les élections législatives : « pour nous, il faut aussi réfléchir aux conditions de la victoire aux législatives, c'est pour cela que j'appelle à l'union de cette droite républicaine pour qu'elle présente des candidatures uniques aux élections, de manière à ce qu'on puisse assurer une victoire et donner, si nous gagnons le 5 mai, au parlement, la majorité nécessaire à cette politique de réformes. Le message principal c'est : « il faut réformer, il faut changer », les socialistes ont dit : « on va changer la vie », ils n'ont pas changé, cela leur revient en plein visage donc nous notre seule démarche aujourd'hui, c'est une audace réformatrice et cela, on ne pourra le faire que s'il n'y a pas cohabitation, que s'il y a une majorité, et que si nous gagnons avec force et clarté ».

Jean-Pierre Raffarin est l'invité de la Chaîne Info LCI le 30 avril 2002, il considère qu'une nouvelle cohabitation serait une mauvaise chose pour le pays parce qu'ils doivent maintenant pouvoir gouverner et prendre des décisions de manière assurée : « ce serait très dommageable pour notre pays, on voit aujourd'hui ce qu'il faut faire dans le pays, on a vu le déclin de la France, on a vu les difficultés dans lesquelles beaucoup de catégories sociales françaises, aujourd'hui, sont enfermées, embourbées, on voit qu'il faut libérer les énergies, on voit les décisions sociales qu'il faut prendre, on voit la dynamique économique qu'il faut développer. Pour ce faire, il faut une majorité donc, c'est vraiment un choix très important qui sera proposé aux Français au lendemain de la présidentielle. Mais d'abord, le 5 mai, il faut assurer un vote massif pour Jacques Chirac, parce que la victoire se construit progressivement ».

Jean-Pierre Raffarin est invité du journal de 20 heures le 23 mai 2002 sur France 2, il nous donne son sentiment sur ses relations de travail avec le Président de la République : « c'est un travail en confiance, je pense qu'il y a une rupture avec la période de cohabitation qui est en fait une période de division, une période à mon avis d'impuissance, là, nous ne sommes plus ni dans la division ni dans l'impuissance, nous sommes dans l'action et dans la confiance donc le président de la République, comme le veulent les institutions et comme le disait le général de Gaulle, est l'homme en charge de l'essentiel, le gouvernement met en œuvre les engagements ... ».

Il montre que les français ont été divisés ces dernières années à cause de la cohabitation : « je crois qu'à partir du moment où on n'a plus la cohabitation, le



pouvoir du président est plus clair, le pouvoir du président prend de la force, parce qu'il a avec lui, à ses côtés, un gouvernement pour mettre en œuvre ses idées, ses projets et donc il y a toute une démarche de cohérence. Je crois vraiment que notre 5ème République est faite pour fonctionner sans la cohabitation, dans la cohérence. Finalement, quand on regarde un peu ce qui s'est passé ces dernières années, la cohabitation porte d'abord la division des Français. Elle divise les équipes, elle divise le pays, au fond, les français veulent l'unité nationale, ils veulent qu'on leur parle d'union et donc au sommet, qu'on soit capable de cette union ... ».

Il pense que les français veulent maintenant de l'action et de l'efficacité : « et puis aussi ils veulent de l'action, ils veulent de l'efficacité. On sent bien qu'il y a une contestation sur l'impuissance publique, il y a eu un mécontentement très fort aux élections présidentielles, on l'a bien senti, on est très heureux de cette mobilisation de deuxième tour, mais on n'oublie pas le mécontentement du premier tour et donc là, il y a un point très important qui est de répondre par de l'efficacité donc de l'action ».

Jean-Pierre Raffarin nous explique que la situation de cohabitation a créé un sentiment de division et d'impuissance et estime que les français veulent maintenant de l'action et de l'efficacité. Il souhaite donc qu'ils apportent une majorité parlementaire cohérente au président de la République afin qu'il puisse gouverner et mettre en œuvre son programme. Il considère également que le président de la République et le gouvernement doivent travailler ensemble en confiance et souligne enfin que la 5ème République est faite pour fonctionner sans la cohabitation.



Les commentaires des autres responsables politiques conservateurs sur la notion de cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2002

Les responsables politiques de la droite se sont préparé pendant 5 ans aux élections présidentielles de 2002 et ont tous soutenu tous la candidature du président sortant. Ils sont alors naturellement ravis de l'élimination de Lionel Jospin au premier tour de l'élection présidentielle 2002 puisqu'ils savent que les français voteront inévitablement pour Jacques Chirac face au candidat de l'extrême droite au second tour : le président de la République est effectivement réélu à la suite d'une campagne marquée par l'émergence d'un front républicain contre l'extrême droite. Les responsables politiques de la nouvelle majorité présidentielle mènent alors campagne afin d'assurer au chef de l'Etat une majorité cohérente au cours des élections législatives qui suivent son élection. Ils apparaissent néanmoins très préoccupés par le risque d'une nouvelle cohabitation avec la gauche si cette dernière restait majoritaire à l'Assemblée Nationale : ils ne désirent en effet pour rien au monde revivre les années 1997-2002 et être à nouveau éloignés au pouvoir. Nous allons chercher à déceler les intentions de la droite vis à vis de la notion de cohabitation à travers les déclarations de plusieurs de ses leaders au cours des élections législatives de 2002.

Nous aborderons ici les déclarations de Nicolas Sarkozy, Alain Juppé, François Fillon, Jean François Copé et François Bayrou.

Nicolas Sarkozy est l'invité de Pierre Luc Séguillon le 23 avril 2002 sur la chaîne parlementaire, il nous fait part de ses réserves vis à vis d'une nouvelle cohabitation avec les socialistes : « je ne m'inscrit pas dans cette stratégie, je me battrais pour donner une majorité au président, la cohabitation est un facteur de confusion, pendant 5 ans, il y a eu de la confusion, il faut dire les choses telles qu'elles sont, nous ne l'avons pas choisi, nous l'avons subi, 1997 n'a pas été un succès pour nous, c'était la volonté des français, il fallait la respecter. Mais il est bien certain que nous sommes le seul pays où la voiture est conduite par deux conducteurs, l'un voulant aller à gauche, l'autre voulant aller à droite, ce n'est pas un gage d'efficacité, chacun peut le comprendre. Or qu'est-ce qu'ils nous ont dit les électeurs au premier tour des présidentielles ? On veut savoir si dans le cadre de la République et avec les valeurs



de la République, on peut conduire une politique alternative aux socialistes avec efficacité, la cohabitation ne permet pas cette efficacité, chacun le voit bien ... ».

Il pense que les socialistes ne seront pas crédibles lorsqu'ils demanderont aux français de voter à nouveau pour la cohabitation au cours des prochaines élections législatives : « mais je préfère être dans notre situation où nous nous dirons : « donnez une majorité législative à Jacques Chirac » plutôt que d'être dans la situation des socialistes qui au sein du premier tour dénonçaient, et avec quelle vigueur, les ravages de la cohabitation et qui vont dans 15 jours demander aux français de voter pour une nouvelle cohabitation, il faudra l'expliquer ... ils font faire campagne pour la cohabitation qu'ils ont dénoncé il y a 15 jours, cela va être compliqué pour eux ».

Il explique que la gauche et la droite doivent avoir un message politique bien distinct pour éviter l'uniformité : « il est manifestement indispensable qu'il y ait une droite et une gauche, je me bats depuis des années parce que sur ce sujet, parce que si la droite et la gauche disent ensemble la même chose, l'ennui naît toujours de l'uniformité et à partir de ce moment-là, pourquoi les électeurs se déplaceraient-ils ? ».

Nicolas Sarkozy est l'invité de l'émission Elysée 2002 le 26 avril 2002 sur TV5 France Belgique Suisse, il nous montre que le choix entre la gauche et la droite aura lieu aux élections législatives : « il y a une situation particulière pour le deuxième tour des présidentielles où ce deuxième tour va entraîner un rassemblement sur des valeurs républicaines qui transcendent la gauche et la droite, je le reconnais, mais bien volontiers. Enfin, cela va durer 8 jours puis nous rentrons dans un peu plus de 5 semaines de campagne législative, premier tour le 9 juin, deuxième tour le 16 juin et là il faudra déterminer, dessiner les contours d'un rassemblement politique ... ».

Il pense à nouveau que les socialistes ne seront pas à l'aise en campagne puisqu'ils devront militer pour la cohabitation : « et la situation de la droite sera quand même plus facile parce que nous nous ferons campagne pour dire si Jacques Chirac est élu « donnez une majorité au président » alors que les socialistes devront faire campagne pour la cohabitation parce que si les socialistes devaient gagner les législatives, ce serait une nouvelle cohabitation, cohabitation qu'ils ont condamné comme produisant à juste titre de la confusion, la confusion nourrissant l'extrémisme ».



Alain Juppé est l'invité de Pierre Luc Séguillon le 2 mai 2002 sur la chaîne parlementaire, il suppose que si les français votaient à nouveau pour la cohabitation, ils donneraient une nouvelle victoire au front national : « vous m'avez déjà posé la question de savoir si c'était une manifestation du peuple de gauche, je vous ait dit que c'était sans doute plus ambigu, moi, je connais beaucoup de gens qui ont manifesté hier et qui ont bien l'intention de voter pour Chirac dimanche prochain et de ne pas voter par défaut, de voter par conviction et également de lui donner ensuite les moyens de gouverner. Parce qu'on pourrait redonner une deuxième chance à Le Pen après sa défaite probable et souhaitable de dimanche prochain, ce serait de retomber dans la cohabitation, remettre la France en situation de paralysie, empêcher le président de la République de la faire sortir de la crise profonde où elle se trouve aujourd'hui, alors, ce serait d'une certaine façon une deuxième victoire de Le Pen ».

Il estime que la cohabitation est responsable des échecs de la France au niveau national et international : « ce n'est pas un argument de campagne, c'est un argument de bon sens, permettez-moi de vous le dire, je vais essayer de tout faire pour éviter la cohabitation, moi, je pense que ce serait une vrai catastrophe pour notre pays que de retomber en cohabitation. Ce régime est mauvais, ce système est mauvais, il est responsable en grande partie de ce qu'il s'est passé au cours des 5 dernières années, aussi bien sur le plan international que sur le plan national ».

Il pense qu'il faut donner les moyens de gouverner à Jacques Chirac : « il faut quand même être à peu près logique, si on pense que Jacques Chirac est le mieux placé pour défendre les valeurs républicaines et faire sortir notre pays de la crise où elle est, il faut lui donner les moyens de gouverner, il ne faut pas à nouveau le paralyser, quand vous entendez monsieur Strauss-Kahn dire : « il faut transformer le président de la République en reine d'Angleterre » ... eh bien, voilà, je crois une question qu'il va falloir vraiment poser aux français, est-ce que c'est cela qu'ils veulent demain ? ».

Il souligne que les responsables politiques n'auraient pas été prêts à l'instauration du régime présidentiel en France à l'époque du référendum sur la réduction de la durée du mandat du président de la République il y a deux ans : « je crois que le débat que nous avons aujourd'hui nous conduit tout naturellement à nous poser cette question, je n'étais pas favorable l'année dernière quand on a fait le référendum sur le



quinquennat à la présidentialisation du régime, c'est à dire pour être clair à la suppression de la dualité Premier ministre, président de la République et suppression donc du pouvoir de dissolution du président de la République sur l'Assemblée Nationale et du pouvoir de l'Assemblée Nationale de renverser le gouvernement, parce qu'à l'époque je pensais qu'ouvrir ce débat, c'était vraisemblablement planter la réforme, il y avait trop peu de consensus pour arriver à la faire ... ».

Il considère qu'ils seront néanmoins amenés à instaurer le régime présidentiel si une nouvelle cohabitation arrivait après les élections : « je pense que si demain, par une hypothèse que je continue à récuser, nous étions à nouveau en cohabitation, cela nous amènerait inévitablement à nous poser la question. Et je pense pour ma part, mais là, je n'engage que moi-même qu'il faudra sortir alors de ce qui deviendrait non pas une exception française mais une manie française extrêmement dangereuse, d'assurer la cohésion à la tête de l'exécutif. Nous en avons besoin dans un monde qui est difficile, qui est dangereux, avec des problèmes difficiles à régler en France aussi ».

Il reconnaît que les réformes constitutionnelles ne seront pas une priorité s'ils gagnaient les élections présidentielles et les élections législatives : « en confidence, ce ne sera pas la priorité si nous gagnons la présidentielle et les législatives que de le faire au mois de juin, nous aurons d'autres priorités et il va falloir agir vite dans les 3 ou 4 grands domaines où les français nous attendent : la sécurité intérieure naturellement mais aussi la croissance et l'emploi et en troisième lieu le dialogue social et là, il va falloir prendre des initiatives dès la semaine prochaine ».

François Fillon, ancien ministre entre 1993 et 1997, est l'invité de l'émission les 4 vérités le 6 mai 2002 sur France 2, il pense que le front national est arrivé au second tour de l'élection présidentielle à cause de la cohabitation et de l'impuissance publique : « je crois qu'il y a deux choses très importantes, un gouvernement qui agit tout de suite pour qu'au fond la campagne soit une campagne non pas seulement pour donner une majorité au président mais déjà pour accompagner et soutenir un gouvernement qui est au travail et qui a montré la direction. Et puis deuxièmement, il faut bien qu'aujourd'hui tout le monde comprenne que si on ne veut pas de nouveau prendre le risque de l'extrémisme en France, il faut que l'impuissance publique soit terminé. Il faut qu'on en finisse avec l'impuissance publique et pour cela, il faut une



majorité, donc tous ceux qui sont en train d'essayer de jouer une nouvelle cohabitation, qui voudraient affaiblir le président de la République après lui avoir donné la victoire, qui au fond essayent aujourd'hui d'amoindrir le résultat qui a été le sien prennent le risque d'une paralysie de nos institutions, d'une paralysie de l'État ».

Il imagine qu'une nouvelle cohabitation et qu'un nouveau mélange entre la gauche et la droite feraient que le front national deviendrait à terme une solution d'alternance : « et si les français ont l'impression qu'ils ont le choix entre d'un côté, ce que Jean-Marie Le Pen appelle la bande des quatre, les partis de démocratie et les partis républicains et puis de l'autre côté l'extrémisme, un jour ou l'autre, l'extrémisme finira par être une solution d'alternance donc il faut une majorité ».

Jean François Copé, nouveau porte-parole du gouvernement, est l'invité des 4 vérités le 9 mai 2002 sur France 2, il pense que la situation de cohabitation a démontré ces dernières années ses limites en terme d'action et favorisé le score du front national : « j'imagine bien que pour la gauche, c'est l'espoir absolu que ce soit un gouvernement de transition et que pour eux l'idée soit de revenir au pouvoir mais ce serait dans la pire des configurations, celle d'une cohabitation, c'est-à-dire, en clair, qu'ils obtiendraient la majorité à l'Assemblée Nationale. Tout cela est évidemment pour nous quelque chose de terrible puisque cela correspondrait à un retour à ce que les français ont sanctionné, c'est-à-dire le procès de l'impuissance publique. Je rappelle que c'est cela qui a fait le score du front national donc nous avons, nous, le devoir signalé de montrer aux français que l'impuissance publique, c'est terminé, dans des choses aussi concrètes que la sécurité publique, l'autorité publique mais aussi le rétablissement de ce dialogue social qui a tant manqué durant toutes ces années, voilà quelques priorités fortes pour le nouveau gouvernement ».

François Fillon, nouveau ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité, est l'invité de France Europe Express le 19 mai 2002 sur France 3, il considère que les élections législatives sont loin d'être déjà gagnées par la droite : « ces élections législatives sont loin d'être gagnées et donc moi je suis très prudent avec les sondages, ils sont, je crois, de plus en plus difficiles à faire parce que les français sont de plus en plus complexes dans leur expression et sont aussi capables de changer d'avis assez rapidement en fonction de l'environnement et de la conjoncture ».



Il est néanmoins heureux de voir un rejet de la cohabitation : « on voit quand même se dessiner une tendance, la cohabitation est rejetée et la cohabitation est rejetée parce que pour beaucoup de français, elle est responsable, en tout cas, elle a une part de responsabilité dans ce qu'il s'est passé le 21 avril, la confusion des pouvoirs ».

Il pense que les français ne font peut-être pas assez la différence entre la gauche et la droite au pouvoir dans une situation de cohabitation et qu'ils sont ainsi amenés à voir les extrêmes et le front national comme la seule alternative possible : « vous savez pour les gens qui regardent vivre les institutions et ne font pas franchement toujours la différence entre les pouvoirs du gouvernement et les pouvoirs du président de la République, il y a confusion des pouvoirs, la droite et la gauche gouvernent ensemble. Et quand la droite et la gauche donnent le sentiment de gouverner ensemble, cela veut dire que la seule alternative possible à cette droite et gauche qui gouvernent ensemble, ce sont les extrêmes et en particulier c'est le front national. Moi, je crois beaucoup que dans une démocratie apaisée dans la société de ce début de 21ème siècle, l'essentiel de la démocratie, c'est l'alternance, c'est le fait qu'on peut remercier une équipe, c'est le fait qu'on peut empêcher des gens de rester trop longtemps au pouvoir. Eh bien, cette alternance, elle n'existe plus si la cohabitation devient une règle et s'installe dans le paysage institutionnel ».

Il rappelle que la droite n'a pas pu mettre en œuvre de vraies réformes ces 20 dernières années et désire maintenant se situer dans une vraie alternance : « la cohabitation est systématique depuis 20 ans, la droite en a plus pâti que la gauche puisque depuis 20 ans, nous avons gouverné trois fois deux ans, c'est-à-dire que nous n'avons jamais réussi à mettre en œuvre de vraies réformes, c'est pour cela que nous avons beaucoup d'espoir dans ces élections législatives qui vont nous donner 5 ans ».

Il souligne que la France est le seul pays au monde où il y a un système de cohabitation au sein de l'exécutif: « je ne comprends pas cette question de tous les pouvoirs au même camp, c'est-à-dire, toutes les démocraties modernes, à l'exception d'une qui sont les Etats-Unis mais où c'est organisé différemment, il y a une majorité à qui l'on donne le pouvoir pour une certaine durée et qui l'exerce. Alors aux Etats-Unis, il y a un système différent mais ce système différent, il est entre l'exécutif et le législatif, c'est-à-dire, la cohabitation n'est pas installée au cœur de l'exécutif. Il n'y



a pas un autre pays au monde qui ait inventé la cohabitation au cœur de l'exécutif, je crois que cela, c'est vraiment quelque chose que les français ne veulent plus ».

Il explique qu'il a lui-même pris position pour une Constitution plus présidentialiste mais qu'il faut avant toute chose donner une majorité au président de la République : « il y a d'autres systèmes possibles mais qui supposent une modification des institutions, moi j'ai pris position il y a très longtemps dans ce domaine pour une Constitution plus présidentialiste et je n'ai pas changé d'avis, il faut d'abord changer les institutions et à ce moment-là, les contre-pouvoirs s'exerceront, pour le moment, ce qu'il faut, c'est donner une majorité au président de la République ».

François Bayrou, candidat de l'UDF à l'élection présidentielle de 2002, est l'invité de l'émission Elections 2002 le 6 juin 2002 sur TF1, il pense que les français ne veulent pas revivre la situation de cohabitation au cours des 5 prochaines années et qu'ils choisiront de l'écarter : « les électeurs français veulent écarter la cohabitation, du moins, je le crois, et je les y encourage parce que la cohabitation c'est le pire des systèmes pour la France. Nous l'avons connu depuis 5 ans, par pitié, que l'on ne reparte pas 5 ans de plus avec cette guerre souterraine, intestine, que se livre les deux responsables du pouvoir et qui nous affaiblit dramatiquement donc ils veulent et ils attendent, je crois dans leur très grande majorité, qu'on écarte la cohabitation ... ».

Il suppose que les institutions françaises ne se relèveraient pas d'une nouvelle cohabitation : « la cohabitation, ce serait un drame dont les institutions françaises ne se relèveraient pas, il y a 16 ans, avec monsieur Barre, nous étions une poignée à dire la cohabitation c'est un drame et à l'époque personne ne comprenait ce que l'on voulait dire. Maintenant, on a sous les yeux le résultat de tout cela et les français ont constaté quel épuisement c'était pour notre Nation. Et donc je suis sûr que de droite et du centre, c'est normal, mais beaucoup de français de gauche aussi n'ont pas envie de ce système et qu'ils vont choisir de l'écarter ... les français ne voudront pas de la cohabitation parce qu'elle est mauvaise, parce qu'elle est néfaste ».

Jean François Copé est l'invité de la station de radio RMC le 7 juin 2002, il pense que le parti socialiste et la gauche en général ne sont pas crédibles avec leurs commentaires sur une concentration des pouvoirs à droite : « sur ce sujet, vous



remarquerez que la gauche est à géométrie variable, c'est vraiment en fonction des convenances du moment, je veux bien que l'on nous explique qu'on concentrerait tous les pouvoirs, je voudrais seulement rappeler une règle assez simple : sous la 5ème République, quand il n'y a pas de cohabitation, le pouvoir procède pour l'essentiel du président de la République, quand il y a une cohabitation, le pouvoir procède quasiment exclusivement de l'Assemblée nationale. Nous l'avons vu pendant cinq ans, c'était la cohabitation et c'est la gauche qui a concentré l'essentiel des pouvoirs. On l'a vu notamment dans les nominations, ils ont nommé à leur convenance l'ensemble des directeurs d'administration, de cabinets ministériels et ils ont mené leur politique. Je trouve un peu gros de vouloir faire croire aux Français qu'avec une cohabitation les pouvoirs seraient partagés, c'est totalement faux et on le sait bien aujourd'hui ».

Jean François Copé est l'invité de la station de radio France Inter le 10 juin 2002, il souligne que la gauche avait eu tous les pouvoirs pendant 5 ans et milite en faveur de l'alternance aux élections législatives : « la polémique avec la gauche est un peu déplacée, quand la gauche dit qu'il ne faut pas que la droite ait tous les pouvoirs, ce n'est pas fromage et dessert, si je peux me permettre cette expression, quand il n'y a pas de cohabitation, le pouvoir procède du président de la République, quand il y a une cohabitation, le pouvoir procède de l'Assemblée, cela donne de l'immobilisme. Mais enfin, c'est quand même la gauche qui a eu tous les pouvoirs pendant cinq années en cohabitation, elle a nommé tous les directeurs qu'elle souhaitait, tous les collaborateurs qu'elle souhaitait, et elle a fait passer toutes les réformes qu'elle souhaitait donc c'était bien la gauche qui avait tous les pouvoirs. L'alternance démocratique devrait faire normalement, si les électeurs transforment l'essai dimanche prochain, que ce soit plutôt du côté de la droite et du centre désormais ».

Jean François Copé est l'invité de l'émission les 4 vérités le 13 juin 2002 sur France 2, il suggère que les français ne doivent pas se laisser abuser par les commentaires socialistes sur la concentration des pouvoirs à droite et donner une majorité cohérente au président de la République : « il ne faut absolument pas que les français se laissent abuser par cet argument de circonstance qui est présenté aujourd'hui par monsieur Fabius ou monsieur Hollande en toutes occasions. Vous savez, il ne faut pas s'y tromper, les socialistes sont prêts à tout pour retrouver le pouvoir, y compris en imposant une cohabitation aux français or on a vu les résultats pas très brillants de



cette cohabitation, c'est-à-dire l'inaction, l'absence de courage politique, l'absence de réformes et le front national présent dès le premier tour des présidentielles. Donc je crois qu'il faut vraiment que chacun prenne ses responsabilités et comprenne que nous avons besoin aujourd'hui d'une majorité cohérente à l'Assemblée pour réformer ce pays et le moderniser parce c'est maintenant qu'il faut le faire ».

François Fillon est l'invité de l'émission Elections 2002 le 13 juin 2002 sur France 2, il nous montre qu'ils ne pourront vraiment gouverner que s'ils disposent d'une majorité parlementaire à l'Assemblée Nationale : « vous savez la seule façon de gouverner, c'est d'avoir la majorité à l'Assemblée Nationale, c'est là qu'est la légitimité du pouvoir, c'est là que l'on peut conduire les réformes et donc si les français veulent l'alternance, il faut qu'ils nous donnent la majorité ... ».

Il considère donc que les commentaires des responsables politiques socialistes sur la concentration des pouvoirs à droite n'ont pas vraiment lieu d'être : « et je trouve l'argument qui est employé beaucoup par la gauche sur la monopolisation des pouvoirs, je trouve que cet argument est risible. En réalité, l'alternance, c'est le fait de changer de majorité, quand le parti socialiste était au pouvoir en 1981, il contrôlait le parlement quasiment à lui tout seul ... Je crois qu'aujourd'hui tout le monde comprend que le président et son parti doivent gouverner notre pays parce que c'est l'alternance politique et puis on les jugera sur leur bilan et dans 5 ans, les français choisiront, il n'y a rien d'antidémocratique à tout cela. Il y a beaucoup de contrepouvoirs en France, il y a des contre-pouvoirs qui sont les partenaires sociaux, qui sont les médias, qui sont l'opinion, enfin, les contre-pouvoirs de toute démocratie et donc je crois qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir pour l'avenir de la démocratie ».

Les responsables politiques conservateurs nous font donc part de leurs extrêmes réserves vis à vis d'une nouvelle cohabitation avec les socialistes. Ils pensent que la situation de cohabitation se caractérise par l'immobilisme et la paralysie et souhaitent que les français donnent au président de la République et à son gouvernement une majorité parlementaire cohérente pour gouverner. Ils soulignent également que le front national est parvenu à se hisser au second tour de l'élection présidentielle à cause de la cohabitation et de l'impuissance publique et qu'une nouvelle situation de ce genre serait une nouvelle victoire du front national. Ils pensent en effet que les



français ne font peut-être pas assez la différence entre la gauche et la droite au pouvoir dans une situation de cohabitation et qu'ils seront ainsi amenés à voir les extrêmes et le front national comme la seule forme d'alternance. Les responsables politiques de la droite considèrent enfin que les socialistes ne sont pas crédibles avec leurs commentaires sur une concentration des pouvoirs à droite puisqu'ils ont euxmêmes eu tous les pouvoirs pendant 5 ans et qu'ils ne pourront de toute manière gouverner que s'ils disposent d'une majorité parlementaire à l'Assemblée Nationale.



#### 3.2.2. La doctrine institutionnelle des conservateurs vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 2002-2007

#### Les commentaires du Premier ministre Jean-Pierre Raffarin

Jean-Pierre Raffarin a assuré ses fonctions de Premier ministre aux côtés de Jacques Chirac entre mai 2002 et mai 2005, il a gouverné en s'appuyant sur une majorité parlementaire cohérente et a été ravi de pouvoir le faire dans une situation de non-cohabitation, nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours d'une de ses déclarations dans les années 2002-2007.

Jean-Pierre Raffarin réalise un entretien avec des journalistes du journal Le Monde le 19 janvier 2004, il se montre heureux de pouvoir gouverner dans le cadre d'une normalisation des institutions de la 5ème République : « je crois vraiment que nous sommes dans une modernisation de la 5ème République que l'on peut appeler présidentialisation. J'étais très frappé de voir tous mes visiteurs, dans les premiers mois de mon installation à Matignon qui avaient la cohabitation en tête parce que, cinq ans durant, on a installé l'idée qu'il y avait un système de cohabitation, c'est-à-dire un système de rivalité entre la maison Matignon et la maison Elysée ».

Il explique que le président de la République et le Premier ministre ne s'inscrivent plus dans une logique de rivalité permanente et qu'ils peuvent conjuguer leurs efforts : « c'est un changement très important, une dépêche AFP passe : Carole Montillet vient de gagner la descente de ski, après la dépêche du président de la République, je félicite Carole Montillet, et là, vous vous dites, si vous êtes en cohabitation : « zut, je me suis fait avoir », si vous n'êtes pas en cohabitation, vous vous dites : « Ah, c'est fait, je n'ai plus à le faire », c'est toute la différence, cela change tout ».

Il pense que la cohabitation n'est plus possible puisque le président de la République et les députés sont désormais élus au même moment et ont un mandat de même durée : « je crois que ce n'est plus possible, dans le quinquennat, il y a plusieurs facteurs très importants, d'abord, le temps politique est celui de la législature, dans le



septennat, le président de la République avait forcément des législatives à affronter, il avait donc deux majorités : celle de la première législature, celle de la seconde législature, il pouvait avoir éventuellement deux Premiers ministres mais il avait forcément deux majorités et deux contrats majoritaires avec, souvent, des conséquences, c'est-à-dire, par exemple, que le Premier ministre était nommé après une Assemblée nationale. Si vous comparez ma situation avec celle d'Alain Juppé, moi je suis nommé avant les députés qui ont été élus, c'est-à-dire qu'ils ont été élus avec moi, alors qu'Alain Juppé a hérité en 1995 d'une Assemblée qui avait été élue en 1993, cela change beaucoup les choses, ils n'ont pas le même contrat de majorité ».

Il souligne également que le Premier ministre et sa majorité ont un lien particulier puisqu'ils ont été élus aux élections législatives ensemble : « deuxièmement, il y a un pacte de confiance entre le Premier ministre et sa majorité parce qu'ils vont aux élections ensemble donc s'ils sont élus, ils ont une légitimité ensemble, cela donne un rythme très solidaire. A cela, il faut ajouter d'autres éléments, par exemple, le fait que l'on sait qu'à la fin du quinquennat la présidentielle précède la législative donc l'élection présidentielle coïncide avec une législature, c'est-à-dire une majorité, sauf dissolution ... mais enfin nous ne sommes pas obligés de répéter l'aventure ... ».

Il se montre une nouvelle fois heureux d'être dans une situation de non-cohabitation : « dans ce contexte, le président de la République a forcément avec son Premier ministre une relation de confiance, ce qui veut dire que le Premier ministre travaille en proximité avec le président de la République très en amont des décisions. Je crois qu'il faut le dire, ce que perd le Premier ministre en indépendance, d'une certaine manière, notamment par rapport à la cohabitation politique, il le gagne en influence ».

Jean-Pierre Raffarin se montre donc heureux de pouvoir gouverner dans le cadre d'une normalisation des institutions de la 5ème République et que le pays soit enfin sorti de la situation conflictuelle de cohabitation. Il souligne ainsi que le président de la République et le Premier ministre travaillent maintenant en confiance et ne s'inscrivent plus dans une logique de rivalité permanente. Il considère enfin que la situation de cohabitation n'est plus possible puisque le président de la République et les députés sont désormais élus au même moment et ont la même durée de mandat.



#### Les commentaires de Nicolas Sarkozy sur la notion de cohabitation

Nicolas Sarkozy a été un des principaux ministres de Jacques Chirac au cours des années 2002-2007 et est devenu le président de l'UMP en novembre 2004, il est alors vraisemblablement le candidat de la droite aux futures élections présidentielles de 2007 et se prépare visiblement à sa future campagne présidentielle. Il va ainsi naturellement aborder le sujet des institutions de la 5ème République au cours de ces années et notamment le sujet de la cohabitation s'il devait lui-même être confronté à cette situation. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 2002-2007.

Nicolas Sarkozy est l'invité du grand rendez-vous d'Europe 1 le 15 janvier 2006, il nous montre ses réserves vis à vis de la cohabitation mais souligne qu'elle a désormais moins de chance de se réaliser du fait de l'inversion du calendrier électoral en l'an 2000 : « la cohabitation est vécue comme un régime normal or la cohabitation, c'est une pathologie ... elle peut arriver fort heureusement de moins en moins, elle ne peut pas arriver compte tenu du calendrier qui a été fixé récemment avec les législatives qui suivent d'un mois et demi la présidentielle, qui peut penser que le peuple français votera pour un président de droite ou de gauche et lui donnera une majorité contraire ? Alors, elle ne peut arriver que dans un cas de figure, si le président devait décéder, qu'il y ait une majorité de gauche et que ce soit un président de droite ... à ce moment-là ... mais qui peut douter qu'il y aurait une dissolution ? Je ne propose pas la suppression du droit de dissolution, la cohabitation, ce n'est pas un bon système, la cohabitation, cela a créé l'immobilisme et la confusion ».

Il estime qu'un président de la République nouvellement élu devrait néanmoins démissionner de ses fonctions s'il n'avait pas de majorité parlementaire : « je ne pense pas que la cohabitation soit un bon système ... de mon point de vue, un président de la République qui n'aurait pas la majorité sortie des urnes qu'il aurait demandé, n'aurait plus qu'une seule chose à faire : en tirer toutes les conséquences, parce que le président de la 5ème République, ce n'est pas un président pour résider à Rambouillet, c'est un président pour gouverner, pour tenir ses promesses et pour peser sur le quotidien des français, cela veut dire pour résoudre leurs problèmes ».



Nicolas Sarkozy est l'invité de l'émission questions qui fâchent le 2 février 2006 sur LCI, il considère que le président de la République doit pouvoir gouverner avec une majorité parlementaire cohérente, c'est la logique des institutions : « la cohabitation n'est pas la règle normale de fonctionnement de la 5ème République, je suis désolé, la dissolution ratée de 1997 a plongé le pays, quelles que soient les qualités de Lionel Jospin d'un côté et de Jacques Chirac de l'autre, dans une curieuse situation où un président de la République avait été élu pour 7 ans et s'est trouvé amputé par une majorité pendant 5 ans, ce qui crée de mon point de vue, beaucoup de confusions dans l'esprit des électeurs. Moi, je le dis comme je le pense, la logique, c'est quand même de demander au pays une majorité qui corresponde aux idées que vous défendez et puis si le pays ne vous le donne pas, vous en tirez toutes les conclusions ».

Il suppose que s'il était élu président de la République et qu'il ne remportait pas par la suite les élections législatives, il serait contraint d'en tirer toutes les conséquences : « dans le cas d'hypothèses invraisemblables où je serais candidat, encore plus invraisemblables, où je serais élu, encore plus invraisemblables où les français diraient, en conséquence, un mois après, qu'ils me donnent une majorité pour faire le contraire de ce que j'ai proposé, permettez-moi de vous dire, je ne considérerais pas comme une obligation de faire mes 5 ans tranquillement, moi, si je devais un jour me présenter, c'est pour faire des choses, pour réaliser un projet ... ».

Il considère, dans sa conception des choses, que le président de la République est un président leader est pas un président arbitre : « j'ajoute quelque chose qui est important pour moi, c'est que je ne crois pas au président arbitre, c'est-à-dire que je crois au président leader, au président qui s'engage sur un projet, qui dira aux français lors de la campagne : « voilà ce que je vais faire, comment je vais faire, quand je vais le faire, combien cela coûtera et même sans doute avec qui je vais le faire », c'est cela la démocratie. Eh bien, si les français vous répondent en vous battant, très bien vous restez avec votre programme pour vous, s'ils vous disent d'accord et qu'ils ne vous donnent pas les moyens de le faire, moi je ne considère pas que rester indéfiniment, ce soit la marque normale de l'esprit de la 5ème République. D'ailleurs le général de Gaulle lui-même, à chaque fois qu'il s'est engagé sur un référendum, il en a tiré toutes les conclusions, en partant en 1969 et en faisant un plébiscite en 1962 ».



Il n'affectionne enfin pas particulièrement le référendum parce qu'il pense que le président de la République doit appliquer son programme sans avoir besoin de se retourner vers les français : « mais je veux dire, dernier point sur le référendum, je crois que le quinquennat change beaucoup le fonctionnement de nos institutions, il faut un an grosso modo pour s'installer, mettre en place les équipes et voter les textes, il faut un an pour se faire réélire, il reste trois ans, on ne va pas en plus demander aux gens systématiquement sur les grands dossiers ce qu'ils veulent qu'on fasse, théoriquement s'ils votent pour nous, c'est pour que l'on fasse ce qu'on doit faire ».

Nicolas Sarkozy nous dévoile donc sa conception des choses vis à vis de la cohabitation et plus généralement du rôle du président la République. Il estime ainsi que le président de la République doit être un président leader et pas un président arbitre : il doit pouvoir gouverner et mettre en œuvre ses engagements de campagne avec l'appui d'une majorité parlementaire cohérente, il considère à ce titre qu'il devrait démissionner de ses fonctions s'il n'avait pas cette majorité parlementaire. Nicolas Sarkozy constate néanmoins que la cohabitation a désormais moins de chance de se réaliser du fait de l'inversion du calendrier électoral, les élections présidentielles se tenant un mois et demi avant les élections législatives, il ne pense donc pas que les français voteront pour un président de la République d'une certaine tendance et qu'ils enverront une majorité parlementaire d'une autre tendance à l'Assemblée Nationale.



## 3.2.3. La doctrine institutionnelle des conservateurs vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2007

Les commentaires du Premier ministre François Fillon

François Fillon a été ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité de mai 2002 à mars 2004 et ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de mars 2004 à mai 2005. Il ne fait pas partie du gouvernement de Dominique de Villepin entre mai 2005 et mai 2007 et il choisit alors de s'investir dans l'UMP afin de préparer les échéances présidentielles de 2007. François Fillon devient naturellement un des principaux animateurs de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy et ce dernier le nomme Premier ministre suite à sa victoire. Le nouveau chef du gouvernement mène alors campagne afin de lui assurer une majorité parlementaire cohérente au cours des élections législatives suivantes. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations lors de la campagne pour des élections législatives de 2007.

François Fillon est l'invité du journal de 20 heures le 18 mai 2007 sur TF1, il déclare que la première priorité du nouveau gouvernement sera d'assurer une majorité parlementaire cohérente au nouveau président de la République : « la première de mes priorités, c'est de gagner la bataille des élections législatives parce que si nous n'avons pas de majorité à l'Assemblée Nationale, nous ne pourrons rien faire des engagements que le président de la République a pris ».

François Fillon est l'invité de la station de radio Europe 1 le 23 mai 2007, il explique qu'ils ne pourront gouverner que s'ils disposent d'une majorité parlementaire à l'Assemblée Nationale et réfute donc les arguments de contrepouvoirs développés par la gauche : « je veux quand même revenir sur cette histoire de contre-pouvoirs parce que la majorité à l'Assemblée nationale, ce n'est pas un contre-pouvoir, c'est le pouvoir, la vérité, c'est que le président de la République ne peut rien sans la majorité à l'Assemblée Nationale et si les Français à 53% ont choisi



de faire confiance à Nicolas Sarkozy, c'est qu'ils veulent qu'il mette en œuvre son projet et pour qu'il mette en œuvre son projet, il faut qu'il ait une majorité à l'Assemblée nationale. Les contre-pouvoirs c'est autre chose, les contre-pouvoirs, c'est les pouvoirs de l'opposition, nous, nous allons proposer à l'opposition, une fois les élections législatives passées, un vrai statut, nous allons lui proposer de présider une grande commission, sans doute la commission des finances, nous allons lui proposer de participer aux nominations d'un certain nombre de hauts fonctionnaires ».

François Fillon est l'invité du journal de 20 heures le 12 juin 2007 sur France 2, il considère que les socialistes ne sont pas crédibles lorsqu'ils évoquent le fait que la démocratie serait menacée si la droite avait tous les pouvoirs : « on veut dans cette élection législative confirmer l'élection présidentielle, les français ont voté pour Nicolas Sarkozy parce qu'ils veulent un changement profond, ils n'auront pas ce changement profond si on a un demi-succès à l'élection législative et la démocratie, elle n'a jamais été menacée par le fait majoritaire, quand en 1981, les socialistes avaient 329 députés sur 477, personne ne disait que la démocratie était menacée, quand en 2004, ils ont emporté 20 régions françaises sur 22 métropolitaines, personne n'a dit que la démocratie était menacée, la vérité, c'est que pour la gauche, on a le sentiment que la démocratie est menacée quand le peuple ne vote pas pour elle ».

François Fillon nous explique donc qu'il souhaite avoir une majorité parlementaire cohérente afin de mettre en œuvre les engagements de campagne de Nicolas Sarkozy. Il souligne d'ailleurs qu'ils ne pourront gouverner que s'ils disposent d'une majorité à l'Assemblée et considère donc que les socialistes ne sont pas crédibles lorsqu'ils évoquent le fait que la démocratie serait menacée si la droite avait tous les pouvoirs.



Les commentaires des autres responsables politiques conservateurs sur la notion de cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2007

Les responsables politiques de la droite ont majoritairement tous soutenu la candidature de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle de 2007. Ils se réjouissent fort logiquement de sa victoire le soir du 6 mai 2007 et mènent ensuite campagne afin de lui assurer une majorité parlementaire cohérente au cours des élections législatives. Les leaders de la droite sont assez confiants sur leurs chances de victoire mais vont tout de même dénoncer la cohabitation afin que les français ne soient pas tentés de voter contre leurs candidats à ces élections. Nous allons chercher à déceler les intentions de la droite vis à vis de la notion de cohabitation à travers les déclarations de plusieurs de ses leaders au cours des élections législatives de 2007.

Nous aborderons ici les déclarations de Jean François Copé et Claude Guéant.

Jean-François Copé, ministre du budget entre novembre 2004 et mai 2007, est l'invité de France Inter le 7 mai 2007, il souhaite rappeler aux français qu'ils doivent se prononcer aux élections législatives pour que le programme et le projet du nouveau président de la République soit appliqué : « les français doivent avoir bien en tête que s'ils veulent que le projet présidentiel soit appliqué, il faut qu'il y ait une majorité au Parlement et donc le rendez-vous de juin est un rendez-vous capital. Imaginez ce que pourrait avoir de très négatif la perspective d'une cohabitation parce qu'à ce moment-là, on rentre dans l'inverse de ce que nous voulons en termes d'efficacité, et notamment sur le plan économique et social parce que les différences entre la gauche et la droite sont importantes dans ce domaine-là, ou en tous les cas entre le Parti socialiste et Ségolène Royal et ce que nous avons voulu faire, nous, aussi bien dans le domaine du travail que du pouvoir d'achat, que de l'économie en général ».

Jean François Copé est l'invité des 4 vérités le 9 mai 2007 sur France 2, il explique à nouveau que Nicolas Sarkozy a besoin d'une majorité parlementaire à l'Assemblée Nationale pour mettre en œuvre son programme : « si on veut une majorité claire pour mettre en œuvre le projet de Nicolas Sarkozy que les français ont souhaité, il faut une majorité claire, si on n'a pas de majorité, cela s'appelle une cohabitation et c'est quand même le pire des régimes donc évidemment qu'il nous faut une majorité à



l'Assemblée. En même temps, soyons clairs, l'idée, c'est celle d'un grand rassemblement, d'ailleurs, de ce point de vue, le grand message de Nicolas Sarkozy, c'est celui de dimanche soir, c'est celui à l'occasion duquel il dit aux français : « j'ai besoin d'une France rassemblée », parce que les chantiers que nous avons à ouvrir sont des chantiers difficiles sur lesquels on a besoin de tous les talents ».

Jean François Copé est l'invité du Journal parlementaire le 29 mai 2007 sur la chaîne parlementaire, il souligne qu'il y a aura une nouvelle cohabitation si les français décidaient de voter avec parcimonie pour la droite aux élections législatives : « un président de la République se préoccupe du résultat des élections ... chacun comprend bien qu'un président de la République qui vient d'être élu puisse avoir envie de dire aux français qu'il souhaite avoir une majorité au parlement pour exercer son mandat, sinon il ne pourra pas mettre en œuvre ses réformes. Il ne faut pas se tromper, quand François Hollande dit : « ah, il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier, votez pour des députés socialistes », bien sûr, sauf que s'il y a une majorité de députés socialistes, eh bien, il n'y a pas de rééquilibrage, il y a blocage, il y a cohabitation, il y a un gouvernement de gauche avec un président de droite, ce n'est évidemment pas ce que les français ont souhaité le 6 mai dernier ».

Jean François Copé est l'invité de la Matinale de canal plus le 6 juin 2007 sur canal plus, il explique à nouveau aux français qu'une cohabitation pourrait avoir lieu s'ils votaient modérément pour les candidats de droite à ces élections : « notre priorité numéro un, c'est de veiller à ce que la mobilisation soit forte parce que les français qui se sont considérablement engagés pour la campagne présidentielle doivent savoir que rien en réalité ne peut se faire s'il n'y a pas une majorité à l'Assemblée Nationale pour soutenir le président de la République, quand François Hollande dit : « ne mettez pas tous vos œufs dans le même panier », eh bien, il entretient l'illusion. Si jamais c'est la gauche qui a la majorité à l'Assemblée, non seulement le projet présidentiel ne pourra pas être appliqué parce que la Constitution ne le permettrait pas mais deuxièmement, c'est l'immobilisme absolu puisque c'est la cohabitation ».

Claude Guéant est l'invité de Christophe Barbier le 8 juin 2007 sur Itélé, il souhaite lui aussi que les français donnent une majorité à Nicolas Sarkozy afin qu'il puisse mettre en œuvre son projet présidentiel : « j'ai l'espoir effectivement que ces élections



donneront au président de la République une large majorité afin qu'il puisse mettre en œuvre le mandat qui lui a été confié par les français. Il a proposé un projet aux français, les français ont approuvé ce projet, lui ont donné un mandat, il faut qu'il ait les moyens de répondre à l'espoir qu'il a suscité. Ceci dit, les élections ne sont pas faites tant que les français n'ont pas voté et je crois que ce qui est important, c'est que d'ailleurs par souci de la grandeur démocratique de notre pays comme lors des élections présidentielles, la participation soit la plus forte possible ... ».

Il ne pense pas que les français aient choisi d'élire Nicolas Sarkozy et qu'ils ne lui donnent ensuite les moyens de gouverner : « une majorité, c'est une majorité, quelle que soit son importance et je ne pense pas que les français en élisant Nicolas Sarkozy à la présidence de la République aient souhaité en même temps installer en France la cohabitation. Je ne pense pas qu'ils aient souhaité lui donner un mandat pour réaliser son projet et en même temps en tirer des conséquences contraires, d'ailleurs vous me permettrez de faire une réflexion, je ne pense pas que si madame Royal avait gagné, elle plaiderait aujourd'hui pour que les français votent à droite ».

Les responsables politiques de la droite souhaitent donc que les français donnent à Nicolas Sarkozy une majorité parlementaire cohérente à l'Assemblée Nationale afin qu'il puisse gouverner et mettre en œuvre programme présidentiel. Ils rappellent que le risque d'une éventuelle cohabitation existe encore mais ils apparaissent néanmoins assez confiants dans les perspectives de victoire de la droite à ces élections législatives. Ils considèrent au final que les français seront logiques avec eux-mêmes et qu'ils ne voudront pas se situer dans une nouvelle situation de cohabitation.



#### 3.2.4. La doctrine institutionnelle des socialistes vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2012

#### Les commentaires du Premier ministre Jean Marc Ayrault

Jean Marc Ayrault a été le maire de Nantes entre mars 1989 et mai 2012 et a également été le président du groupe parlementaire socialiste à l'Assemblée Nationale de juin 1997 à mai 2012. Il devient Premier ministre suite à la victoire du candidat socialiste François Hollande à l'élection présidentielle de 2012 et mène ensuite campagne au cours des élections législatives qui suivent son élection afin lui apporter une majorité parlementaire cohérente à l'Assemblée Nationale. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations à travers la campagne des élections législatives de 2012.

Jean Marc Ayrault est l'invité de la station de radio France Inter le 18 mai 2012, il explique qu'ils ont besoin d'une majorité parlementaire de gauche à l'Assemblée Nationale afin de répondre à la difficile situation du pays : « j'insiste vraiment auprès des français, nous avons besoin, parce que sinon l'élection présidentielle n'aura servi à rien, d'une majorité large, d'une majorité stable, d'une majorité cohérente et solidaire ... nous avons besoin de cette majorité forte parce que la situation du pays l'exige. Vous avez abordé plusieurs points, la situation économique, la situation financière, la situation sociale, la situation morale, le poids de la France ... ».

Il dénonce les arguments de la droite en faveur de la cohabitation : « quand j'entends les arguments de l'UMP qui voudrait installer une cohabitation et qui voulait une France forte, une France forte ... mais du point de vue de l'intérêt de la France, on ne peut pas à la fois dire « on veut une France forte » et avoir un gouvernement faible, que pèserait la voix du président de la République en Europe et dans le monde ? ».

Jean Marc Ayrault est l'invité de la station de radio RTL le 23 mai 2012, il explique à nouveau que le président de la République doit avoir une majorité pour mettre en œuvre ses propositions et ses priorités : « je vais aussi faire un certain nombre de



visites de terrain, j'irai là où c'est nécessaire, là où on peut convaincre davantage les français qu'il faut donner au président de la République une majorité large, une majorité cohérente, une majorité solide parce que quand je vois ce que propose comme programme l'UMP, c'est la cohabitation. La cohabitation dans la période que nous connaissons aujourd'hui serait la pire des choses. Le président de la République vient d'être élu, les français ont fait un choix, si on veut que ses 60 propositions soient mises en œuvre, ses priorités, il lui faut une majorité parlementaire stable, solide, cohérente et si on veut aussi que la France soit capable de peser, et on voit qu'elle peut peser fort maintenant, notamment en Europe et dans le monde ».

Jean Marc Ayrault est l'invité de Jean Jacques Bourdin le 1<sup>er</sup> juin 2012 sur RMC et BFMTV, il appelle les français à se mobiliser afin d'éviter le retour de la droite : « je vous rappelle que pour agir, pour que la France se redresse, pour qu'elle se redresse dans la justice, pour que la croissance reparte, pour que notre système éducatif soit rénové, pour que nos entreprises soient plus compétitives, il nous faut une majorité parlementaire. Et dans quelques jours, les français vont voter une nouvelle fois donc je les appelle à se mobiliser pour que leur vote soit utile, le vote utile, c'est quoi ? C'est que leur vote du 6 mai, c'est à dire de l'élection de François Hollande ne soit pas déçu, si on ne donne pas au président une majorité, on fait quoi ? On va faire revenir ceux qui nous avait mis le bouclier fiscal il y a 5 ans, ceux qui nous ont envoyé dans le mur, ceux qui ont creusé les déficits, augmenté les injustices ? Non, je pense qu'il faut vraiment donner au gouvernement les moyens d'agir ».

Jean Marc Ayrault est l'invité du journal de 20 heures le 6 juin 2012 sur France 2, il souhaite une nouvelle fois une majorité à l'Assemblée Nationale afin de mettre en œuvre les orientations de François Hollande : « je suis pour la cohérence politique, le président de la République a été élu sur un projet et ce projet, ma feuille de route, c'est de le mettre en œuvre. Eh bien, il faut pour le mettre en œuvre une majorité qui soit la majorité présidentielle, une majorité forte, une majorité cohérente, une majorité solide. Donc ce soir, j'appelle de mes vœux les français qui veulent la stabilité, qui veulent le retour de la croissance mais qui veulent aussi la justice et qui veulent que la voix de la France pèse en Europe, elle commence à peser, pour réorienter la politique de l'Europe, eh bien, qu'ils donnent au président de la République et au gouvernement une majorité large, solide et cohérente ».



Jean Marc Ayrault souhaite donc avoir une majorité parlementaire cohérente à l'Assemblée Nationale afin de mettre en œuvre les propositions et les priorités du nouveau président de la République François Hollande. Il appelle donc les français à se mobiliser et à voter en faveur des candidats socialistes aux élections législatives afin d'éviter le retour de la droite dans le cadre d'une situation de cohabitation. Le Premier ministre considère en effet que la cohabitation serait la plus mauvaise des solutions dans la situation actuelle : le gouvernement de la France serait faible et la voix de son président de la République ne pèserait pas en Europe et dans le monde.



Les commentaires des autres responsables politiques conservateurs sur la notion de cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2007

La plupart des principaux responsables politiques socialistes ont participé aux primaires socialistes d'octobre 2011 afin de désigner leur candidat pour l'élection présidentielle de 2012 : François Hollande est alors sorti victorieux de cette consultation et a par la suite affronté le président de la République sortant, Nicolas Sarkozy, lors du second tour de l'élection présidentielle de 2012. Les leaders socialistes sont ravis de sa victoire et mènent donc campagne au cours des élections législatives suivantes afin de lui assurer une majorité parlementaire cohérente. Ils sont néanmoins bien conscient que l'écart de voix entre François Hollande et Nicolas Sarkozy au second tour de l'élection présidentielle n'était pas très important et pensent qu'il sera peut-être difficile d'avoir une majorité parlementaire socialiste absolue à l'Assemblée Nationale. Ils vont ainsi parler d'un possible retour de la droite dans le cadre d'une situation de cohabitation afin que les français se mobilisent en faveur de leurs candidats aux élections législatives. Nous allons chercher à déceler les intentions de la gauche vis à vis de la notion de cohabitation à travers les déclarations de plusieurs de ses leaders au cours des élections législatives de 2012.

Nous aborderons ici les déclarations de Martine Aubry, Ségolène Royal, Arnaud Montebourg, Benoît Hamon, Claude Bartolone et Najat Vallaud Belkacem.

Najat Vallaud Belkacem, nouvelle ministre du droit des femmes et porte parole du gouvernement, est l'invitée de Patrick Simonin le 7 mai 2012 sur TV5 Monde, elle nous montre la nécessité d'avoir une majorité parlementaire pour mettre en œuvre une nouvelle politique : « les français ont désigné un président de la République, ils l'ont désigné sur sa personnalité sans doute mais surtout sur son programme. Son programme est très clair, il est ambitieux, réformes bancaires, réorientation de la construction européenne, réformes fiscales, investissement dans l'éducation. Pour que toutes ces politiques soient menées à bien, il faut que François Hollande puisse avoir les coudées franches, comment a t'il les coudées franches ? S'il est accompagné d'une majorité parlementaire solide et cohérente, si en revanche les français envoyaient à l'Assemblée Nationale, imaginons, simplement par souci d'équilibrer les pouvoirs, parce que cela peut exister dans l'esprit des français, s'ils envoyaient une majorité de



droite, concrètement, cela veut dire que le président qui vient d'être élu ne pourrait pas mener à bien ces politiques donc par logique, par cohérence, il faut au contraire que cette majorité soit de la même couleur politique que le président ».

Claude Bartolone, député de la Seine-Saint-Denis, est l'invité de l'émission Expliquez vous le 9 mai 2012 sur Itélé, il pense que les français devraient donner à François Hollande les moyens de gouverner : « il y a un nouveau président de la République, bien entendu les socialistes et la majorité présidentielle vont demander aux français de donner à ce président de la République les moyens d'agir. Je ne pense pas que la cohabitation ait laissé un bon souvenir dans le pays et franchement, je pense que s'il y a eu ce résultat, c'est qu'il y a eu une critique de la part du peuple français par rapport au bilan qui était celui de Nicolas Sarkozy et il faut donner une chance à cette politique économique, sociale qu'a proposé François Hollande ... ».

Il note que le président de la République doit notamment disposer d'une majorité parlementaire afin d'imposer ses vues dans les discussions européennes et internationales : « vous savez, c'est simple, j'entends quelque fois déjà l'ex-majorité dire oui mais il faut équilibrer, vous imaginez ce que serait l'image de la France si quand François Hollande va voir Merkel, il va lui dire : « eh bien, voilà, moi je suis pour cela mais il y a une majorité qui est dans un autre sens ». Il faut une majorité cohérente pour permettre au président de la République d'appliquer son programme ».

Il explique que les propositions de François Hollande ne seront pas appliquées s'il a une majorité parlementaire de droite qui lui impose ses vues : « et puis je voudrais insister sur un point, parce que cette histoire, je vois bien, cela peut être une corde de rappel, enfin essayer de fabriquer une corde de rappel de la part de la droite mais imaginez ce que cela représenterait : François Hollande, il ne s'est pas présenté simplement sur son côté normal, il est venu en disant, voilà, si je suis élu, il n'y aura pas d'augmentation de la TVA, imaginez qu'au moment des élections législatives, il y a une majorité qui vienne dire au président de la République, eh bien non, nous on veut qu'il y ait augmentation de la TVA. Il a dit, voilà dès le mois de juin, il y aura augmentation de la prime de rentrée scolaire de 25%, imaginez une majorité qui vienne dire, ah non, nous au contraire on est pour le maintien du montant ... »



Il demande donc de la cohérence aux français : « non, il faut de la cohérence, je pense que les français veulent donner une chance à ce changement et il faut maintenant qu'au moment des élections législatives, la majorité présidentielle ait les moyens d'appliquer ce changement. Et dans 5 ans, les français pourront juger si cette autre politique économique, sociale, environnementale a donné des résultats ou pas ».

Il reconnaît qu'il a lui même demandé aux français de ne pas donner à la droite tous les pouvoirs et donc de voter pour la cohabitation en 2007 : « je suis passé par là, nous avons perdu la dernière élection présidentielle et du coup nous sommes venus devant les français en disant, ne leur donnez pas tous les pouvoirs. Mais dans le même temps, franchement, est-ce que vous croyez que c'est un discours audible que de dire aux français qui ont voté d'une manière massive : finalement vous vous êtes trompés, vous avez désigné un président de la République ... ».

Il considère que le faible écart de voix entre François Hollande et Nicolas Sarkozy au second tour ne signifie pas que les français pourraient éventuellement voter pour la droite aux élections législatives : « j'entends cet argument sur le chiffre, 51,6, mais il n'y a jamais eu un gros écart au moment d'une élection présidentielle sauf pour Chirac Le Pen, parce que nous avons tous votés pour Chirac, mais souvenez vous que Mitterrand en 1988, président de la République sortant a fait 54 %. Nous sommes un pays où le rapport de force est dans les 50 50 avec 2 points, 2 points et demi qui changent à un moment donné lorsque la question leur est posé ... ».

Il estime qu'il est invraisemblable de dire aux français qu'ils se sont trompés au moment de l'élection présidentielle et qu'ils pourraient corriger leur choix aux élections législatives en votant en faveur des candidats de la droite : « mais comment peut-on dire, alors que les français se sont passionnés pour cette élection, sont venus voter massivement, notamment les jeunes et les quartiers populaires, alors que tout le monde disait mais non cela ne les intéresse plus, comment peut-on leur dire aujourd'hui : « vous vous êtes trompés, mettez cette élection entre parenthèse et revenons à la politique qui vous était proposé par Sarkozy et sa majorité » ».

Il observe qu'il y a eu de toute évidence un rejet de Nicolas Sarkozy et une volonté de changement : « il y a un rejet de Sarkozy parce que même s'il soigne sa sortie, il a un



bilan, il y a un certain nombre de phrases ou de comportements qui ne seront pas oubliés aussi rapidement que l'imagine la droite actuellement. Mais il y a autre chose, je pense que les français aujourd'hui se disent le capitalisme tel qu'il a été servi par Nicolas Sarkozy et la majorité de droite qui était à l'Assemblée nous amène dans le mur, l'Europe telle qu'elle se construit nous amène à la catastrophe, le partage entre le capital et le travail qui nous a été proposé jusqu'à présent, cela ne peut pas fonctionner. Et donc ils ont décidé sur ces bases là de choisir un autre chemin ... ».

Il note que le message sur l'équilibre des pouvoirs et la cohabitation est inaudible : « et on ne peut pas leur dire, je pense que c'est inaudible, autant je comprends qu'un certain nombre de députés de droite sortants puissent dire à leurs électeurs : on a été présents sur le terrain, on a fait notre travail mais tenir le discours : « françaises, français, vous vous êtes trompés au moment de l'élection présidentielle donc corrigez le tir au moment des élections législatives et installez pour 5 ans une nouvelle cohabitation », franchement, ce n'est pas audible à mon avis ».

Il pense que l'image de la France souffrirait de la cohabitation : « j'ai eu l'occasion de passer par les moments difficiles que vous êtes en train de vivre mais moi, j'essaye de parler calmement parce que vous voyez, on ne peut pas dire la démocratie, la démocratie, donc je comprends la situation qui est celle de la droite battue aujourd'hui ... et j'entends la volonté de trouver des arguments pour donner envie de voter à droite mais je le dis à l'ensemble des français, imaginez ce que représenterait pour l'image internationale du pays et pour la politique qui pourrait être menée, François Hollande qui vient d'être élu avec une majorité de droite à l'Assemblée Nationale ».

Il estime que l'union nationale n'est pas envisageable du fait de leurs points de vues très différents : « l'union nationale pour ma part, je n'y crois pas lorsqu'il y a des points de vue aussi différents, à un moment donné, il faut être capable de dire aux français tranchez, vous avez choisi, la TVA, l'éducation nationale, la jeunesse, un autre partage, une autre Europe, vous avez choisi et donnez de la force au changement parce qu'on l'a vu pendant les 5 ans où nous avons été en cohabitation ... ».

Il reconnaît que le gouvernement de Lionel Jospin n'a pas souhaité avancer sur la réforme des retraites à cause de la cohabitation et du président de la République :



« il y a un certain nombre de dossiers importants, je me souviens du doute qui avait existé dans la société française au moment des retraites où le gouvernement voulait avancer et se disait mais le président de la République peut être là au coin du bois avec un gourdin pour nous assommer. Et cela ne bougeait pas, moi, je crois que nous sommes à un moment où la France a besoin de changer et de bouger ».

Il constate que François Hollande ne pourra pas négocier avec Angela Merkel s'il n'a pas de majorité parlementaire : « le premier acte qui va être extrêmement important de la part de François Hollande, c'est le face à face avec Madame Merkel, que chacun des téléspectateurs et auditeurs qui nous écoutent puisse imaginer ce que serait le sourire de madame Merkel si après l'élection de François Hollande, il arrivait en disant : « eh bien, finalement, euh non, j'ai à l'Assemblée Nationale une majorité de députés de droite qui soutiennent votre politique sur la rigueur » ».

Il souligne l'importance du débat européen actuel sur la rigueur économique : « on le voit bien, il y a une question extrêmement importante qui va se jouer sur la question européenne, regardez dans quelle situation est la Grèce actuellement ... je crois qu'aujourd'hui elle fait très attention ne serait-ce que pour des raisons de politique interne en Allemagne, elle a des élections dans un an et elle a une élection importante déjà locale à la fin de la semaine et elle a quelques problèmes de coalition ».

Il pense qu'il réussira à convaincre la Chancelière s'il dispose d'une solide majorité parlementaire : « mais si on veut vraiment maintenant dire cette Europe de la rigueur ne peut pas durer, il faut une Europe de la relance, il faut permettre à Hollande d'arriver en disant : « écoutez madame Merkel, regardez quel est le poids des français, la France, ce n'est pas n'importe quoi au niveau européen, regardez la force que me donne les français pour que je réussisse à vous convaincre qu'il faut aller dans une autre direction ». Donc cela, ce n'est pas rien, imaginez la différence : un Hollande qui arrive en ayant perdu les élections législatives après avoir triomphé au moment de l'élection présidentielle, cela ne tient pas la route, cela ne tient pas la route ... ».

Il montre que le président de la République ne pourra pas plus mettre en œuvre ses autres propositions s'il n'a pas de majorité parlementaire à l'Assemblée Nationale : « et puis sur les autres questions, sur la question des emplois créés au niveau de



l'éducation nationale, je pense que c'est même un des points qui a été le plus apprécié dans le programme de François Hollande, ce pari de la jeunesse qu'il veut faire pour le pays, et là dessus aussi vous imaginez Hollande, élu sur cette question de priorité à la jeunesse, et une majorité qui arrive en disant non finalement on maintient le décret qui vient de sortir sur l'évaluation des maîtres au niveau de l'éducation nationale ».

Benoît Hamon, porte parole du parti socialiste de décembre 2008 à mai 2012 et nouveau ministre de l'économie sociale et solidaire et à la consommation, est l'invité de Jean Jacques Bourdin le 10 mai 2012 sur RMC et BFMTV, il nous fait part de sa crainte de voir Jean François Copé Premier ministre de François Hollande si la droite était victorieuse des élections : « même si on est majoritaire seul, on veut gouverner le pays avec une majorité plus large mais nous, on ne vas pas se plaindre si les français nous donnaient une majorité seule. Mais imaginez la situation inverse, si jamais comme la droite le souhaite, il y avait une cohabitation, le blocage institutionnel, on veut annuler la TVA, le président le voudrait mais Jean François Copé, qui deviendrait naturellement le Premier ministre puisqu'on choisirait le Premier ministre dans le camp de la majorité, lui, il l'empêcherait. On voudrait renégocier le traité européen, non, il préférerait revenir au traité Merkel Sarkozy. On voudrait 60 000 postes à l'éducation nationale, non il n'en est pas question. Nous aurions là un blocage institutionnel, un blocage politique qui provoquerait quoi ? Exactement la crise économique dont la droite nous a dit qu'elle ne voudrait pas, la France ne pourrait pas prendre de décisions, ni vis à vis de ses partenaires européens ni vis à vis des marchés, bref, nous précipiterions la crise économique ».

Il considère donc que les français devraient donner à François Hollande les moyens de mettre en œuvre sa politique : « le plus grand danger, dans les semaines qui viennent, ce serait que d'une manière ou d'une autre, François Hollande n'ait pas les moyens de mettre en œuvre sa politique et nous, si nous voulons renégocier le traité européen, si nous voulons avoir à nouveau de la force notamment par rapport à Madame Merkel, il faut donner une majorité à François Hollande ».

Arnaud Montebourg, nouveau ministre du redressement productif, est l'invité d'Olivier Mazerolle le 13 mai 2012 sur BFMTV, il pense qu'ils entreraient dans une période de crise si la droite était victorieuse des élections législatives : « le bilan de



monsieur Sarkozy est une catastrophe pour la France et je m'inquiète de ce que ses amis sarkozystes veuillent se maintenir au pouvoir, imaginez dans quelle situation nous nous trouverions si les élections législatives étaient gagnées dans un mois par les sarkozystes, finalement, nous entrerions dans une période de crise et de chaos politique un peu semblable d'ailleurs à ce que connaissent d'autres pays européens ».

Il nous montre que le président de la République ne pourrait tout simplement pas mettre en œuvre ses engagements : « imaginez le président de la République, chef des armées, qui veut sortir de l'OTAN, les sarkozystes, eux, qui veuillent y rester ou en tout cas de l'Afghanistan, puisqu'il s'agit de rapatrier nos hommes qui y sont aujourd'hui ... laissez-moi vous décrire pourquoi cela a des raisons, non pas de m'angoisser moi car nous savons faire face, mais pourrait quand même causer de graves déconvenues au pays France, deuxième exemple, ce n'est pas mince, l'un est contre la TVA sociale, les sarkozystes sont pour et un décret vient d'intervenir donc le président de la République prendrait un décret, le gouvernement que ferait-il ? ».

Il demande donc aux français d'amplifier la victoire de la gauche aux élections législatives afin qu'ils puissent respecter ces engagements : « nous en appelons à une amplification de la victoire car nous ne pouvons pas nous priver des moyens du changement, le changement n'a pas encore eu lieu parce qu'il manque une majorité à l'Assemblée Nationale. Et puis enfin le message doit être amplifié vis à vis de nos partenaires et amis européens qui doivent comprendre que le message de croissance ... car François Hollande est pour moi le Franklin Roosevelt de l'Union Européenne, c'est à dire celui qui amène les idées nouvelles pour réorienter l'Union Européenne ».

Benoît Hamon est l'invité du 12 heures 13 heures le 13 mai 2012 sur France 2, il nous montre à nouveau qu'une cohabitation entre François Hollande et un Premier ministre de droite serait une terrible situation : « la tâche du futur Premier ministre, ce sera de gagner les élections législatives parce que si comme la droite le souhaite, il devait y avoir cohabitation, vous imaginez au lendemain de l'élection législative, François Hollande se retournerait vers l'opposition, choisirait, demanderait au chef de l'opposition, monsieur Jean François Copé de devenir Premier ministre, toute décision serait bloquée, immédiatement, parce que nous voulons annuler la hausse de TVA qui a été prévue par Nicolas Sarkozy, Jean François Copé ne le souhaiterait pas, nous



voulons renégocier le traité européen, Jean François Copé ne le souhaite pas, nous voulons recréer des postes de professeurs, Jean François Copé ne le souhaite pas, toute décision serait bloquée et là ce serait le chaos et le désordre ... ».

Il pense également que les marchés financiers viendraient spéculer sur la dette française s'ils se retrouvaient dans cette situation : « immédiatement, les marchés financiers viendraient spéculer sur la dette française, donc le pire, ce serait justement de perdre les élections législatives, on n'en est pas là ... il y a des élections, tout est toujours possible mais nous nous battons évidemment pour qu'on donne une majorité à François Hollande sinon élire François Hollande, cela n'aurait servi à rien, s'il n'a pas les moyens de faire la politique pour laquelle il aurait été élu ».

Ségolène Royal est l'invitée du Grand rendez vous le 13 mai 2012 sur Itélé, elle pense que les français doivent donner les moyens au président de la République et au gouvernement de passer des discours aux actes : « les élections législatives, c'est un moment crucial, ce n'est pas comme le dit l'UMP, le troisième tour de l'élection présidentielle, ce n'est pas la revanche de l'actuelle opposition qui a perdu l'élection présidentielle, c'est finalement de donner au nouveau président de la République et au nouveau gouvernement les moyens de passer des discussions aux actes ... »

Elle est certaine que les français ne voteront pas pour une cohabitation avec la droite parce qu'ils ne voudront pas ajouter une crise politique à la crise économique, sociale et morale actuelle : « et moi je crois que les français vont donner au nouveau président et au gouvernement les moyens de passer des discours aux actes parce qu'ils ont voté pour le changement, que les français sont cohérents, qu'ils sont politiquement très fins. Et ils savent que s'ils cèdent à cet argument qui ne tient pas la route de l'UMP selon lequel il faudrait une cohabitation ou il faudrait mettre fin au cumul de tous les pouvoirs, ils savent, et c'est la mise en garde que je fais, que nous ne pouvons pas nous permettre d'ajouter une grave crise politique à la crise économique, sociale, morale, dans laquelle est plongé le pays ... Songez qu'en 48 heures, il y a eu 17 attentats en Corse, songez qu'aujourd'hui, les policiers sont en manifestation dans la rue, il y a des dizaines de plans de licenciement qui sont en train de s'organiser à travers tout le territoire. Donc le désordre dans lequel monsieur Sarkozy nous laisse le pays aujourd'hui ne nous permet pas d'avoir une grave crise politique ».



Ségolène Royal est l'invitée de Jean Jacques Bourdin le 15 mai 2012 sur RMC et BFMTV, elle pense à nouveau qu'il ne faut pas créer de crise politique et souligne qu'il n'y a jamais de cohabitation après l'élection d'un nouveau président de la République, la situation s'étant seulement produite à la fin de septennats : « nous n'allons pas ajouter une crise politique à une crise économique, sociale, morale telle que nous la connaissons ... les français ont choisi le changement, il n'y a jamais eu de cohabitation après l'élection d'un nouveau président de la République, il y a eu cohabitation lorsque la durée du mandat du président de la République qui était de 7 ans ne coïncidait pas avec la durée du mandat de 5 ans de l'Assemblée Nationale. Donc comme il y avait parfois des difficultés effectivement au bout de 5 ans, les français pouvaient changer de majorité pour les deux dernières années qui restaient du septennat. Aujourd'hui, la durée du quinquennat a été harmonisée avec la durée du mandat de l'Assemblée Nationale. Et il est absolument crucial que les français qui viennent de voter pour le changement donnent une majorité à ce changement ».

Elle constate par ailleurs qu'ils pourront gouverner efficacement du fait de l'alignement politique du président de la République, du gouvernement et des autres pouvoirs en France : et en plus ce qui est extraordinaire, pour la première fois depuis le début de la 5ème République, le Sénat et l'Assemblée Nationale seront de la même majorité, c'est à dire que le président de la République, le gouvernement, l'Assemblée Nationale, le Sénat et la plupart des collectivités territoriales seront inspirées et agiront dans la même direction donc c'est un gage d'efficacité économique ... ».

Elle nous montre qu'il y aura encore des contre-pouvoirs : au parlement, dans la presse ou encore dans les autres institutions : « il faudra que les contre pouvoirs fonctionnent, il n'y a pas de République sans contre-pouvoirs, il y aura donc l'opposition au parlement, il y a le contre-pouvoir de la presse et il y a le contre pouvoir des corps de contrôle des fonctions de l'Etat, la cour des comptes, etcetera, il faut que les contre pouvoirs fonctionnent dans une société bien évidemment ».

Martine Aubry, première secrétaire du parti socialiste de novembre 2008 à septembre 2012, est l'invitée des 4 vérités le 17 mai 2012 sur France 2, elle souligne que les arguments de la droite sur la concentration des pouvoirs ne sont pas pertinents puisqu'elle a concentré tous les pouvoirs pendant dix ans : « il faut une forte majorité



pour François Hollande, le plus important, c'est de gagner les législatives, j'entends la droite qui nous explique qu'on ne doit pas avoir tous les pouvoirs, qu'il faut partager, ce qui est un peu cocasse quand on voit comment elle a et comment le président sortant n'a passé son temps qu'à ne pas écouter l'opposition, ne pas écouter la France quand elle était dans la rue sur les retraites, tacler les syndicats et les associations ».

Elle nous montre que les promesses de François Hollande ne seront réalisables que s'ils ont une majorité de gauche : « nous, nous voulons de l'ouverture mais nous savons bien que si nous l'on veut des nouveaux enseignants en septembre, si on veut une augmentation de la rentrée scolaire, si on veut ne pas faire la hausse de TVA, il faut une majorité, pour que la réforme fiscale ait lieu dès cet été, qu'on relance la croissance et l'emploi, le pouvoir d'achat, c'est vraiment le problème essentiel des français, qu'ils soient salariés ou retraités. Eh bien, il faut une majorité de gauche, la plus large possible pour le président de la République et pour le Premier ministre ».

Najat Vallaud Belkacem est l'invitée de l'émission En route vers la présidentielle le 21 mai 2012 sur Public Sénat, elle souligne que François Hollande ne pourra pas tenir ses engagements s'il y avait cohabitation : « la droite veut faire croire aux français qu'il serait dans leur intérêt que les élections législatives soient remportées par la droite, les français doivent bien comprendre une chose, c'est que ce serait une crise politique éminemment grave si la droite arrivait au pouvoir lors de ces élections législatives, parce que cela aurait quoi comme conséquence pratique ? Cela aurait comme conséquence que les engagements pris par François Hollande et pour lesquels ils ont voté, l'engagement de changer ce pays, ne pourront pas être tenus puisqu'à chaque fois que François Hollande essayera de faire avancer l'un de ses dossiers, vous aurez un verrou ou un blocage quelconque du côté de l'Assemblée Nationale ».

Elle fait remarquer que certaines personnalités de droite ont pris position contre la cohabitation : « il ne faut pas se retrouver dans ce genre de situation de cohabitation, d'ailleurs tout le monde le dit, j'ai entendu des gens qui ne sont pas forcément de gauche, François Bayrou, Dominique de Villepin ou d'autres, reconnaître très posément que la cohabitation serait sans doute la pire des choses pour la France, la pire des choses politiques, en tout cas la pire des situations politiques pour la France. Nous avons aujourd'hui besoin de prendre un certain nombre de décisions sur le front



de la croissance mais aussi de l'emploi, de l'Europe, de la fiscalité, etcetera pour lesquels il nous faut avancer tous dans la même direction et donc il faut que François Hollande soit entouré d'une majorité parlementaire forte à l'Assemblée ».

Martine Aubry est l'invitée des 4 vérités le 4 juin 2012 sur France 2, elle demande une nouvelle fois aux français de voter en faveur de la gauche aux élections législatives : « je ressens les français qui disent : « voilà, il n'y a plus cette chape de plomb, on se sent plus léger », alors moi je leur dit, mais attention, ce n'est pas parce que le gouvernement est déjà en train de changer, que le président de la République a déjà réussi aussi bien au G8 à Bruxelles qu'à l'OTAN, à imposer la proposition de la France au cœur du débat, de la croissance et de l'emploi au lieu de l'austérité, le retour des troupes d'Afghanistan ... Cela c'est bien, le changement est déjà en marche et les promesses qui ont été faites sont respectées mais il faut aller plus loin. Et pour cela, il faut des lois, tout le reste, ce sont les lois et les lois pour cela, il faut une majorité à l'Assemblée Nationale. Donc surtout voilà ne vous laissez pas démobiliser, il faut continuer, l'essentiel a été fait avec l'élection de François Hollande mais s'il n'a pas cette majorité, le changement va s'arrêter et vous vous le voulez ... ».

Elle explique que de nombreuses réformes devront passer par la loi et nécessite donc une victoire de la gauche aux élections législatives : « je pense qu'aujourd'hui, par exemple, je pense à des jeunes dans les quartiers qui disent : « voilà Nicolas Sarkozy est parti, cela y est, le gouvernement prend les premières mesures donc cela va aller », leur expliquer que beaucoup de choses passent par la loi. Et par exemple les enseignants, nous, nous voulons remettre 1000 enseignants dès la rentrée, remettre la formation des enseignants, hier, le ministre de l'intérieur a annoncé des policiers dans 200 à 300 quartiers, eh bien, il faut changer le budget, le budget, il va falloir le changer au mois de juillet, le budget 2012 que la droite avait voté, on veut annuler la hausse de la TVA qui avait été prévue pour le 1er octobre. Pour cela, il faut une majorité à l'Assemblée Nationale, voilà donc je crois qu'il faut que les français le comprennent bien, ils ont fait une grande partie du chemin mais là il reste une partie majeure pour que le changement s'amplifie, continue, et que les engagements de François Hollande continuent à être respectés comme ils le sont aujourd'hui ».



Les responsables politiques socialistes souhaitent donc que François Hollande ait une majorité parlementaire cohérente afin qu'il puisse mettre en œuvre son programme et respecter ses engagements de campagne. Ils cherchent également à montrer aux français les écueils d'une situation de cohabitation si la droite sortait victorieuse des élections législatives : François Hollande ne pourrait pas gouverner avec un Premier ministre et un gouvernement de droite qui refuseraient toutes ses réformes et il ne pourrait pas non plus s'imposer dans les discussions européennes et internationales s'il n'avait pas de majorité parlementaire à l'Assemblée Nationale. Nous verrons que les socialistes seront assez favorables à la situation de cohabitation au cours des élections législatives de 2002 et 2007 mais ils dénoncent clairement cette situation en 2012, considérant que la France serait paralysée et immobile pendant 5 ans.



## 3.2.5. La doctrine institutionnelle de la majorité présidentielle vis à vis de la notion de cohabitation et de recomposition politique au cours de la campagne pour les élections législatives de 2017

## Les commentaires du Premier ministre Edouard Philippe

Edouard Philippe a été des principaux lieutenants d'Alain Juppé au cours des années 2000 et 2010, il devient maire du Havre en 2010, député de la Seine Maritime en 2012 et défend la candidature de son mentor au cours des primaires Républicaines de novembre 2016. Il soutient ensuite le candidat désigné de la droite François Fillon au cours des premières semaines de 2017 mais se retire de sa campagne en mars 2017 suite à son actualité judiciaire. Il observe alors la suite de la campagne présidentielle : la plupart des candidats des partis traditionnels sont éliminés dès le premier tour de scrutin et Emmanuel Macron est élu président de la République face à la candidate du front national Marine Le Pen au second tour de l'élection présidentielle. Le nouveau président de la République bouleverse alors les codes de la vie politique : il avait expliqué au cours de sa campagne vouloir s'entourer d'hommes de gauche et de droite pour gouverner et choisit donc de nommer Edouard Philippe Premier ministre, les deux hommes étant effectivement sur une ligne politique assez proche, même s'ils ne sont pas issus de la même famille politique. Le nouveau chef du gouvernement mène alors campagne afin de lui construire une majorité parlementaire au cours des élections législatives. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation et de recomposition politique au cours de ses nombreuses déclarations à travers les campagnes présidentielles et législatives de 2017.

Edouard Philippe est l'invité de Territoires d'infos le 26 avril 2017 sur Public Sénat, il ne souhaite pas se prononcer dès à présent sur une recomposition du paysage politique : « je ne me place pas dans cette hypothèse ... je ne me place pas dans cette perspective, je ne me place pas dans la perspective de l'après législative et je ne me place même pas dans la perspective de l'après présidentielle. J'en ai un peu ras le bol que les gens jouent des coups à 5 bandes en disant vous allez voir tac tac tac ».



Il a en effet l'intention de se mobiliser afin d'éviter une victoire du front national : « pour l'instant, il y a un enjeu, il y a moins de deux semaines pour faire en sorte que le front national n'accède pas à la présidence de la République et la seule chose qui m'intéresse, c'est cela et moi ce que je veux, c'est que le front national n'accède pas à la présidence de la République, pourquoi ? Eh bien, parce que ce n'est pas mon camp, Emmanuel Macron non plus, ce n'est pas mon camp, parce que je pense que pour la France, ce serait désastreux, parce que je pense que pour les français, ce serait désastreux, cela signifierait un appauvrissement des français, cela signifierait un isolement de la France en Europe, un isolement de la France dans le monde, cela serait revenir sur toute une série de choses que je crois essentielles ... ».

Il observera néanmoins les gestes d'Emmanuel Macron s'il est élu vis à vis d'une éventuelle recomposition politique : « donc je crois que l'objectif, c'est cela, qu'ensuite, cette victoire puisse entraîner des recompositions, peut-être, moi, je ne suis pas candidat aux législatives, donc je ne sais pas, peut-être qu'ensuite, Emmanuel Macron prendra des décisions qui conduiront un certain nombre de forces politiques à envisager d'une autre façon leur avenir mais c'est à lui de prendre ses responsabilités et de le faire et on verra bien à ce moment-là, ce que les uns et les autres répondront. Ce que je sais, c'est que pour l'instant, le seul objectif, la seule priorité, c'est de battre le front national au deuxième tour de l'élection présidentielle ».

Il suppose qu'Emmanuel Macron pourrait rassembler au-delà de son électorat du premier tour : « je ne veux pas infléchir le programme d'Emmanuel Macron, je veux qu'il remporte l'élection présidentielle, s'il remporte l'élection présidentielle, il aura plusieurs choix devant lui : il peut tout à fait rester sur sa première base, sur ce qu'il veut faire avec ceux qui l'entourent, il peut essayer de rassembler. Et Alain Juppé, au fond, a exprimé clairement une idée, il a dit s'il veut rassembler dans le cadre de la victoire à la présidentielle une partie des gens qui n'ont pas voté pour lui au premier tour de l'élection présidentielle, il faut qu'il pense aux priorités qu'a listé dans sa publication, Alain Juppé, parce qu'il lui semble à Alain Juppé que ce sont ces éléments là qui permettraient de renforcer le front qui est en train de se créer ».

Il pense que les bouleversements politiques récents auront des conséquences durables sur la vie politique : « on est dans un séisme de la vie politique, séisme électoral et



probablement bouleversement sinon séisme institutionnel, avec la mise en place du non cumul, les deux grands partis de gouvernement ont échoué dès le premier tour de l'élection présidentielle alors même qu'ils avaient tous les deux suscité un enthousiasme considérable au moment des primaires, ce qui n'est pas rien du tout ».

Il ne voit pas les partis traditionnels reconstituer leurs forces et remporter les élections législatives : « je crois que l'idée selon laquelle après l'élection présidentielle le fleuve rentrerait dans son lit et les anciens partis pourraient se reconstituer, reconstituer leurs forces plus exactement en gagnant les législatives, je pense que c'est un raisonnement un peu court, je crains qu'il ne soit pas conforme à ce qui se passera mais je n'en sais rien et après tout on verra bien à ce moment-là ... ».

Il estime que les responsables de droite seront amenés à se positionner clairement au cours des jours et semaines à venir : « et dans ces moments là, il y a toujours une prime à la clarté, il y a toujours une prime à ceux qui feront le choix explicite dans un sens ou dans l'autre et si vous me passez cette expression, je vous dirais que je pense que Laurent Wauquiez est plus clair que ce que vous dites, il ne fait pas le même choix que moi mais il est plus clair ... il ne se laisse pas porter, il est partisan d'un positionnement qui est d'ors et déjà une opposition résolue à Emmanuel Macron s'il gagnait et en ouvrant la possibilité de ne pas voter pour lui donc de voter blanc, ce qui est une position qui n'est pas la mienne mais qui a le mérite d'être clair ».

Edouard Philippe est l'invité de Patrick Cohen le 18 mai 2017 sur France Inter, il nous explique qu'Emmanuel Macron souhaite rassembler au-delà de son score du premier tour et qu'il souhaite travailler avec des gens venant d'autres horizons : « les choses sont claires, le président de la République, c'est Emmanuel Macron, c'est lui qui a remporté le plus de suffrages au premier tour de l'élection présidentielle, 24%, c'est lui qui a remporté 66% au deuxième tour de l'élection présidentielle, c'est donc autour de lui et de son projet que les français se sont rassemblés pour faire en sorte que notre pays avance, donc les choses sont parfaitement claires. Emmanuel Macron a eu l'audace de dire aux français, je pourrais me contenter de gouverner avec les 24% de gens pour les 24% de gens qui m'ont élu au premier tour, il a été au delà et il a dit, y compris dans les gens qui n'étaient pas avec nous au premier tour, il y a des gens avec qui on peut travailler et il y a des gens avec qui on peut avancer et on ira plus



loin et probablement plus vite si on le fait ensemble donc le cœur, c'est évidemment son programme, le cœur, ce sont évidemment ses engagements ».

Il pense que de nombreux français qui viennent de la gauche et de la droite peuvent se retrouver dans une nouvelle majorité de progrès : « nous voulons contribuer à cet effort jamais vu de rassemblement positif autour d'un projet pro-européen, libéral ... qui rassemble des progressistes. Moi, je crois que la définition essentielle de cette majorité que nous cherchons à construire avec le président de la République, c'est que c'est une majorité de progrès, nous avons envie d'engager la France à nouveau sur le chemin du progrès et pardon mais le clivage droite gauche dans cette perspective, il n'est pas opérant. Il y a à droite, beaucoup de français, je ne parle pas forcément des cadres des partis mais dans l'électorat français, il y a à droite et à gauche des gens qui ont envie de se retrouver dans une politique qui vise le progrès ».

Il explique qu'il vient de la droite mais pas d'une droite fermée ou sectaire : « j'ai fait un choix, j'ai fait le choix de répondre positivement à la proposition qui m'a été faite par le président de la République et de dire qu'au delà des vieux clivages partisans qui sont après tout légitimes, j'ai été moi-même le premier directeur général de l'UMP quand Alain Juppé en était son premier président, donc je ne pars pas de nulle part. Je suis clairement un homme qui a eu un engagement politique à droite et je le revendique. Je ne crois pas que ce soit une droite fermée, sectaire qui considérerait que par définition tout ce qui se dit à gauche serait absurde et que tout ce qui se dirait à droite serait intelligent mais il est clair que je viens plutôt de la droite ».

Il déclare qu'il cherche à donner une majorité au président de la République et qu'il participera aux élections législatives : « par définition, lorsqu'on accepte l'offre qui est faite par le président de la République, comme cela a été fait il y a quelques jours, on rentre dans une logique nouvelle et on essaie de donner au président de la République et au gouvernement que je dirige une majorité pour faire avancer le pays. Donc bien sûr que je participerais aux élections législatives et bien sûr, j'essayerais de donner au président de la République la majorité dont il a besoin pour garantir une stabilité politique dans le pays et pour faire en sorte que nous puissions avancer ».



Il espère que les français donneront sa chance à cette opportunité politique qui se met en place : « je pense que le défi est considérable et je vois bien les appareils partisans, inquiets, parfois agressifs et parfois ne comprenant pas le sens de cette démarche ... pas seulement les appareils, je vois aussi beaucoup d'électeurs y compris des électeurs de droite, beaucoup d'électeurs y compris des électeurs de gauche qui se disent qu'on a là une chance unique de tenter quelque chose qui ne s'est jamais faite, d'essayer de donner une majorité de progrès au pays en s'appuyant sur des hommes issus de la droite qui ont envie de travailler avec d'autres, sur des hommes et des femmes issus de la gauche qui ont envie de travailler avec d'autres ... ».

Il nous montre que les ministres issus de la société civile sont compétents dans leur domaine et illustrent la volonté du gouvernement de dépasser les clivages politiques : « et sur des hommes issus de la société civile, je déteste ce terme pour vous dire la vérité, parce que je ne sais pas très bien ce qu'il veut dire, ce sont des hommes et des femmes pour lesquels l'engagement partisan n'est pas la raison pour laquelle ils sont connus et qui ont une vie professionnelle complète, riche, une activité remarquable qui leur donne, me semble t'il, des compétences qui sont formidables à utiliser dans l'action publique. Je ne me pose pas la question de savoir quand je parle à madame Buzyn ou quand je parle à madame Nyssen de savoir si elles viennent de la droite ou de la gauche, je vois deux parcours exceptionnels qui donnent une légitimité très forte pour s'occuper de la santé et des solidarités s'agissant de madame Buzyn et de la culture s'agissant de madame Nyssen et cela me va très bien ».

Edouard Philippe considère donc que l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République aura des conséquences durables sur la vie politique et ne croit pas que les partis traditionnels pourront se reconstituer au moment des élections législatives. Edouard Philippe devient ensuite Premier ministre et cherche à construire sa majorité parlementaire : il explique que de nombreux français qui viennent de la gauche et de la droite pourront se retrouver dans une majorité de progrès et espère qu'ils donneront sa chance à l'opportunité politique qui se met en place dans le pays.



Les commentaires des responsables politiques de La République En Marche sur la notion de cohabitation et de recomposition politique au cours de la campagne pour les élections législatives de 2017

Les responsables politiques d'En Marche puis de la République En Marche (le parti ayant changé sa dénomination le 8 mai 2017) viennent majoritairement du parti socialiste : Richard Ferrand, Gérard Collomb, Christophe Castaner, Benjamin Griveaux ... ils sont rejoints au cours de la campagne présidentielle par les dirigeants du Mouvement Démocrate : François Bayrou, Marielle de Sarnez ... et sont également rejoints au gouvernement par certaines personnalités issues de la droite comme Bruno le Maire et Gérald Darmanin. Ces trois tendances politiques participent tous au nouveau gouvernement d'Emmanuel Macron et mènent alors campagne afin de lui construire une majorité parlementaire au cours des élections législatives. Ils sont néanmoins bien conscients que le mouvement d'Emmanuel Macron, créé en avril 2016 afin de l'accompagner dans sa campagne présidentielle, n'a aucun élu au parlement et aucun élu sur le terrain, ils savent donc qu'il sera certainement difficile d'avoir une majorité parlementaire absolue de « marcheurs » à l'Assemblée Nationale. Ils vont ainsi évoquer la menace d'une cohabitation avec une droite majoritaire afin que les français se mobilisent en faveur de leurs candidats aux élections législatives. Nous allons chercher à déceler les intentions des marcheurs vis à vis de la notion de cohabitation et de recomposition politique à travers les déclarations de plusieurs de ses leaders au cours des élections législatives de 2017.

Nous aborderons ici les déclarations de Richard Ferrand, Bruno le Maire et François Bayrou.

François Bayrou est l'invité de l'émission L'épreuve de vérité le 25 avril 2017 sur Public Sénat, il nous explique que les français sont cohérents et qu'ils apporteront une majorité parlementaire à Emmanuel Macron s'il est élu : « il gouverne avec la majorité que lui auront donné les français s'il est élu parce que s'il est élu, c'est que précisément la majorité des français aura choisi de lui apporter son suffrage et son soutien, cela constitue une majorité. A partir de cette majorité présidentielle, il va former une majorité législative et je n'ai pour ma part aucun doute que, comme ils l'ont fait à chaque élection sans exception, les français, l'ayant élu président de la



République, lui donneront les moyens de gouverner. Et les partis, comment dirais-je, qui ne sont pas au deuxième tour, qui ont été écartés par les citoyens, ces partis-là qui essayent d'expliquer que par l'élection législative on pourra empêcher le président de la République de gouverner se trompent, les français ne les suivront pas ... je crois de toutes mes fibres que les français seront cohérents, tireront les conséquences des choix qu'ils ont fait, en donnant au président de la République élu la majorité qui lui permettra de gouverner et cela aura un autre avantage, c'est que cette majorité permettra de renouveler profondément les visages de la vie politique française ».

Il se réjouit de la déclaration de Bruno le Maire qui appelle les responsables politiques à travailler ensemble : « vous voyez que tout le monde y vient, vous aviez entendu les débats des primaires, les anathèmes, les condamnations et puis vous voyez que devant l'événement, devant la gravité de la situation, tout le monde, à droite et à gauche et au centre dit, mais au fond c'est ce qu'il faut faire, il faudra travailler ensemble, on ne pourra pas faire autrement que de travailler ensemble. Et donc vous voyez que tous ceux qui proposeraient aux français d'élire une majorité de paralysie de l'action du nouveau président de la République, tout ceux là seront rejetés, c'est un peuple qui a une grande habitude de cette cohérence au travers du temps. Je me souviens de François Mitterrand qui disait en 1981, j'étais très jeune citoyen, il disait en 1981, vous n'imaginez tout de même pas que les français seront assez stupides pour m'élire président en mai et me refuser une majorité en juin et ceci c'est un argument de bon sens et de responsabilité et les deux auront leur rôle ».

Il considère que la majorité des français partagent les mêmes orientations, notamment au niveau européen et qu'ils pourront se rassembler aux élections : « je crois que la grande majorité des français partagent les mêmes valeurs et les mêmes orientations pour l'avenir, ce que je crois, c'est que la grande majorité des français par exemple est attaché à l'idéal européen, la grande majorité est agacée par la manière dont l'Europe fonctionne ou plutôt ne fonctionne pas, à la manière dont les mécaniques de décision européenne ne sont pas assez efficaces et dissimulées ou en tout cas opaques aux yeux des citoyens. Et je partage l'insatisfaction et je partage l'idéal et je suis sûr qu'autour de cela, il y a une grande majorité de français ».



Il pense que les gouvernements précédents ont fait grandir le front national : « vous croyez que les français ne voient pas que dans le monde dangereux où nous sommes, ceux qui leur proposent de s'isoler les conduisent à la catastrophe, vous croyez que quand ils pensent à leurs enfants, ils ignorent cela ... il n'y aurait pas fallu grandir les raisons qui ont fait le succès du front national et ceci je ne l'impute pas à François Hollande uniquement, je l'impute à une longue période dans laquelle la pratique politique n'a pas donné les résultats que les citoyens étaient en droit d'attendre ».

François Bayrou est l'invité d'Olivier Mazerolle le 30 avril 2017 sur LCI et RTL, il nous rappelle que le candidat Emmanuel Macron a proposé une offre politique nouvelle face aux partis traditionnels : « la présence d'Emmanuel Macron au deuxième tour est lié au fait qu'il s'est dressé contre ce monopole à deux qu'exerçaient le parti socialiste et l'UMP devenue LR depuis 30 ans, sur le pouvoir en France. Il a eu le courage de se dresser et de sortir de ce duo pour créer une offre politique nouvelle et c'est la raison pour laquelle je suis allié avec lui et donc il est lui-même le prescripteur d'une démarche pour répondre à cette colère et pour en sortir ».

Il nous explique qu'Emmanuel Macron ne veut pas que les deux partis de gouvernement reviennent au pouvoir : « il ne veut pas rendre d'une manière ou d'autre le pouvoir aux deux appareils qui l'ont exercé ... disons les choses autrement, je vais les dire à ma manière, tout mouvement civique est bienvenu et il faudra naturellement en tenir compte mais toute reconstitution de la prééminence sur le pouvoir des deux appareils qui l'ont exercé depuis trente ans, cela pour nous, c'est non ».

Il estime que ces deux partis traditionnels ne correspondent plus aux attentes des français : « je pense que ces deux partis, le PS d'un côté, les Républicains de l'autre vont être obligés de se reconstruire, de se repenser, je pense que l'un et l'autre ont connu dans leurs échecs au premier tour la sanction de leurs dérives. Je pense que l'un et l'autre ne correspondent plus ou ne correspondaient plus à ce que les français attendaient et que c'est là l'explication du score, l'explication du résultat. Et donc ce qui est très important et très clair, Emmanuel Macron n'organise pas un recyclage des gens qui étaient au pouvoir, il propose une vision nouvelle du pays, de sa politique et de son action politique et des principes de l'action politique ».



Il nous démontre que la gauche et la droite sont parsemées en leurs seins par de profondes divisions : «vous allez retrouver des thèses que j'ai défendu depuis longtemps, je n'ai, depuis 15 ans, jamais cru que le débat politique se situait entre la droite et la gauche parce que je crois que la droite et la gauche comme entité, comme camp, cela n'existe plus. Je pense que la droite et la gauche sont à l'intérieur de chaque camp, dans une guerre civile, irréconciliable, sur des sujets de fond, l'Europe en est un, la tenue de l'économie en est une autre, même l'école en est une, donc il n'y a plus ces deux camps ou plus exactement, ces deux camps sont une illusion et donc il ne peut pas y avoir de majorité cohérente d'un camp ou de l'autre ».

Il pense qu'il n'y a qu'une seule majorité qui se situe sur un axe central : « il n'y a qu'une seule majorité, il n'y a qu'une seule majorité cohérente en France depuis très longtemps, des gens qui sont d'accord sur le fond, qui n'ont entre eux que des nuances, c'est ce que j'ai appelé l'arc central, c'est à dire de Le Drian, de Valls jusqu'à des hommes comme Alain Juppé, vous voyez, c'est un arc extrêmement large. Moi, j'observe ce que les gens pensent et ce que les gens pensent sur le fond est plus important que les dissensions, les tensions qu'ils peuvent avoir entre eux, j'en ai moimême eu avec un certain nombre de gens ... la vie politique, on sait bien, elle crée des conflits, elle crée des rivalités, elle crée des concurrences et des affrontements ... ».

Il considère qu'Emmanuel Macron une fois devenu président saura rassembler ces personnalités qui se situent sur cet axe central : « mais nous entrons dans une ère nouvelle et Emmanuel Macron, si tout se passe comme j'espère, et comme beaucoup de français l'espèrent, sera élu dimanche prochain président de la République et le président de la République n'a pas la même attitude que le candidat ou le militant qu'il était auparavant. On disait cela autrefois, le roi n'épouse pas les querelles du Duc d'Orléans. Je suis certain que la fonction efface toutes ces choses là et c'est dans cette fonction que naturellement il va s'installer et s'épanouir et donc moi, je ne regarde plus, à partir du moment où l'élection présidentielle intervient, on n'est plus dans la politique politicienne, on est dans quelque chose d'autre qui touche à l'histoire ».

Richard Ferrand, secrétaire général d'En Marche entre octobre 2016 et mai 2017, est l'invité de l'émission Dimanche en politique le 30 avril 2017 sur France 3, il pense que les français sont cohérents et nous montre qu'ils ont toujours donné une majorité



parlementaire au président de la République nouvellement élu depuis 1981 : « je crois que les français sont cohérents, depuis 1981, ils ont toujours donné une majorité au président qu'ils ont élu parce que les français sont cohérents, ils donnent au président qu'ils choisissent une majorité pour gouverner et bien entendu il faut rassembler, nous faisons cela depuis la création d'En Marche quand même ».

Bruno Le Maire, ancien ministre de l'agriculture de Nicolas Sarkozy, est l'invité de Ruth Elkrief le 8 mai 2017 sur BFMTV, il nous fait part de sa satisfaction vis à vis de l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République : « j'ai toujours pensé que le renouvellement, c'était ce qu'attendait aujourd'hui les français, le renouvellement des pratiques politiques, le renouvellement des visages, le renouvellement de la manière de décider. Et c'est le renouvellement qui a gagné hier, à travers Emmanuel Macron, et moi je m'en réjouis, je m'en réjouis pour notre pays ».

Il suppose que les responsables de la droite et du centre devraient aussi se réjouir de son élection : « je suis très surpris de voir que partout dans le monde, on a des messages de félicitation, on a des peuples qui sont impressionnés, on a une Angela Merkel qui se dit très heureuse de l'élection d'Emmanuel Macron, Angela Merkel, à ma connaissance, elle n'est pas de gauche, elle est membre de la CDU, un parti de droite allemand, elle se réjouit. Je crois que ce serait bien que nous puissions nous aussi considérer, nous les hommes et les femmes de droite ou du centre que cette élection peut porter un espoir pour le pays, un véritable espoir ... ».

Il déclare qu'ils doivent maintenant répondre aux attentes des français qui se sont retranchés dans l'extrémisme et l'abstention : « ce qui compte, c'est qu'il y ait un peu d'espoir qui naisse dans le pays et quand on voit les manifestations que vous avez montré là, quand on se souvient que 11 millions de personnes ont voté pour Marine Le Pen au second tour de l'élection présidentielle, que 12 millions de personnes se sont abstenus, eh bien, il va falloir répondre à ces françaises et à ces français. Il va falloir régler le plus vite possible les problèmes et au premier plan desquels le problème du chômage dans notre pays donc prenons cet espoir comme quelque chose de positif, retroussons nous les manches et apportons des réponses aux français ».



Il pense que la droite devrait considérer le fait de participer à la nouvelle majorité présidentielle : « ce n'est pas une question de gouvernement, de places ou de postes, c'est est-ce que le président de la République dispose demain d'une majorité cohérente pour pouvoir engager les réformes dont on a impérativement besoin ? Pour renforcer la sécurité, pour lutter contre l'islam politique, pour régler le problème du chômage une bonne fois pour toutes, parce qu'on n'en peut plus de ce chômage qui gangrène toute la société française. Eh bien, si Emmanuel Macron est prêt comme il l'a dit à faire appel à des gens du centre gauche, du centre, de la droite, de la droite gaulliste et qu'il fait une place dans la dignité, je dis bien dans la dignité, pas dans le débauchage mais dans la dignité, en reconnaissant les convictions des uns et des autres, pourquoi est-ce que nous à droite, je dis bien, nous collectivement, nous fermerions la porte ? Est-ce que lorsqu'il dit ma première décision, ce sera de réformer le droit du travail, de le simplifier, de simplifier le code du travail, mais enfin, je vous ai dit cela sur des plateaux de télévision où nous avons été à droite et au centre des dizaines à dire cela sur les plateaux de télévision à longueur de journée, alors pourquoi est ce qu'on ne saisirait pas la main tendue pour le faire ? Enfin ... ».

Il considère que la campagne de la droite pour la cohabitation entre en contradiction avec le second tour de l'élection présidentielle : « je trouve que c'est un peu une perte de temps tout cela et je ne vois pas très bien la cohérence, nous avons dit et François Baroin l'a dit lui-même que nous allions voter pour Emmanuel Macron au deuxième tour de l'élection présidentielle, moi je l'ai fait, je l'ai dit, d'autres que moi l'ont dit également. Puis les Républicains vont dire pendant toute la période des législatives, nous sommes contre le président de la République, nous sommes contre Emmanuel Macron, ce n'est pas le bon projet. Et puis le lendemain des élections législatives, le 18 juin, si jamais il n'y a pas de majorité absolue et qu'il y a un quart, un quart, un quart, un quart et que tout est divisé, ce qui est un cas probable, nous dirons, eh bien, finalement, on va quand même aller travailler avec Emmanuel Macron mais où est la cohérence ? Je pense que la clarté, c'est dire tout de suite, oui nous pouvons nous retrouver dans beaucoup de points du projet d'Emmanuel Macron sur les entreprises, sur l'entrepreneuriat, sur le code du travail, sur la sécurité, sur l'éducation ... ».

Il estime qu'il n'y a pas de réelles différences entre la droite et Emmanuel Macron et que le vrai clivage est avec les extrêmes : « nous avons des points communs,



essayons de les mettre ensemble parce que le vrai clivage, il n'est pas avec Emmanuel Macron, soyons honnête, il y a des différences, mais il n'y a pas d'incompatibilité. Le vrai clivage, il est avec un Jean Luc Mélenchon qui appelle déjà au troisième tour social, qui est vindicatif, qui se réclame de toutes les voix qui ne se sont pas prononcées pour Emmanuel Macron et une Marine Le Pen dont on a quand même vu au débat du second tour que ses positions menaient la France droit dans le mur. Il est là le vrai clivage, pourquoi est-ce qu'on n'a pas le courage de le reconnaître ? ».

Il explique qu'il ne s'intéresse plus aux débats politiciens et souhaite la réussite d'Emmanuel Macron pour le succès de la France : « je veux une France qui soit unie et qui avance et donc tout ce qui est les vieilles querelles, moi cela ne m'intéresse plus. Je vous le dis très sincèrement, cela fait des années que je fais de la politique, j'ai travaillé avec Jacques Chirac, avec Nicolas Sarkozy, ces vieilles querelles pour aller me disputer, ergoter sur un petit bout de gras, et dire, là, je ne suis pas d'accord, là je ne suis pas d'accord alors que dans le fond, j'ai beaucoup de convergences, je trouve que cela fait perdre du temps au pays. Et oui, j'ai 48 ans, et à un moment donné, on se dit mais à 48 ans, cela serait peut-être temps de laisser de côté toutes ces vieilles querelles, toutes ces petites différences qui ne comptent pas beaucoup pour que le pays avance, je ne suis pas prêt à rentrer dans de nouvelles chicaillas, je veux que ce quinquennat réussisse, je vous le dis avec tout mon cœur, je veux que le quinquennat d'Emmanuel Macron soit un succès, pas pour lui, pour notre pays ... ».

Il pense qu'ils doivent mettre de côté les postures partisanes et travailler tous ensemble : « je dis à tous ceux qui sont dans ma famille politique, tous ceux qui sont de droite, tous ceux qui sont du centre et je le dis au delà des élus, je le dis à tous les militants, tous les sympathisants, tous ceux qui aujourd'hui ne comprennent pas forcément ma position, l'intérêt de la France, c'est que ceux qui partagent les convictions essentielles travaillent ensemble, je vous assure, oubliez les postures partisanes, oubliez les questions de victoire, défaite, on va les écraser, on va prendre notre revanche, oubliez tout cela, pensez à la France, pensez aux français ... ».

Il constate à nouveau que le programme de la droite est similaire à celui d'Emmanuel Macron : « je ne me réveille pas tous les matins en me disant, tiens, il faut absolument que je sois ministre, en revanche, je me réveille tous les matins en me



disant mais comment est-ce que je peux être utile à mon pays ? Je fais de la politique, s'il y avait des incompatibilités radicales avec les idées d'Emmanuel Macron et avec le projet qu'il a présenté, eh bien, je me mettrais dans l'opposition à Emmanuel Macron. Mais je trouve que c'est compliqué de s'opposer à un projet avec lequel il y a quand même beaucoup de proximité, même s'il peut y avoir des différences, il y a beaucoup de proximité, à un moment où il y a des millions d'électeurs qui ont voté pour un projet auquel nous sommes radicalement opposés. Nous entrons dans un monde politique totalement nouveau, est-ce qu'on l'accueille ? Moi je l'accueille ou est-ce qu'on le repousse ? Certains le repoussent et je le regrette ... ».

Richard Ferrand est l'invité de l'émission l'épreuve de vérité le 9 mai 2017 sur Public Sénat, il pense que les français veulent que le président de la République gouverne et qu'ils lui donneront une majorité parlementaire pour le faire : « je suis convaincu que nous sommes capables, je ne vous dit pas que nous allons réussir, c'est comme quand Emmanuel Macron était candidat, je disais, moi, j'ai la conviction que nous avons la capacité d'y arriver mais on verra, ce sont quand même les électrices et les électeurs qui décident, mais moi ce que je crois, c'est que les électrices et les électeurs n'ont pas élu Emmanuel Macron pour qu'il aille inaugurer les chrysanthèmes ».

Il considère que l'élection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République est parfaitement légitime : « je voudrais quand même vous rappeler qu'Emmanuel Macron a obtenu plus de voix que François Hollande, que Nicolas Sarkozy, que Georges Pompidou, de sorte qu'on ne peut quand même pas nous raconter qu'il aurait eu une élection ric rac, 66 pour cent, moi je signe tous les jours pour gagner une élection à ce niveau là. Et par ailleurs en nombre de citoyennes et de citoyens qui ont voté pour lui, si on rapporte la proportion au nombre des inscrits, c'est mieux que les trois présidents que je viens de citer donc qu'on ne nous fasse pas ce coup là, bon ».

Il souhaite qu'Emmanuel Macron dispose d'une majorité parlementaire cohérente afin qu'il puisse gouverner et mettre en œuvre son programme : « il nous faudra expliquer à la fois jusque dans les détails, à nouveau le projet que nous portons, le contrat avec la Nation et ce sera le boulot des candidates et des candidats d'expliquer ce projet ... du Premier ministre bien entendu, et ensuite de dire, le président n'est pas là pour ne pas agir donc il faut donner au président les moyens d'action, les moyens,



cela s'appelle une majorité à l'Assemblée Nationale. Et je constate que depuis 1981, le peuple français ne s'est jamais démenti donc il n'y a pas de raison de spéculer, de faire un horoscope particulièrement sombre pour cette année 2017 ... ».

Il suppose que les français seront sensibles à la logique institutionnelle de la 5ème République et donneront une majorité parlementaire à Emmanuel Macron : « il faut convaincre simplement, d'abord par cette logique institutionnelle, et je crois que beaucoup de françaises et de français qui sont de sensibilité de droite n'ont pas envie de bazar, ils prennent acte que le président est élu, bon, certains sont contents, d'autres le sont moins mais ils se disent après tout puisqu'il est choisi, il faut qu'il puisse agir. Je crois qu'il y a une très forte aspiration dans notre pays à la cohérence de l'action politique, la fronde, d'où qu'elle vienne, je crois que nos concitoyens en ont juste ras le bol donc beaucoup de gens, vous savez, je vois beaucoup de gens dans mes déplacements, dans ma circonscription, au Finistère intérieur, entre Carhaix, Crozon et Châteaulin, quand je discute avec les gens, ils disent, bon, maintenant, il y a le président, il faut qu'il fasse ce qu'il a à faire en espérant que cela marchera ... ».

Il dénonce la droite et son désir de cohabitation : « et c'est cela le bon sens français, ce n'est pas de chercher des combinaziones compliquées, quel projet politique est porté par monsieur Baroin et je ne sais quels autres ? C'est la cohabitation, donc cela veut dire qu'ils disent aux français : « bon écoutez, vous avez voté pour monsieur Macron, parfait, mais maintenant changez tout et votez pour une majorité bloquante », bon, mais ce n'est pas sérieux, pas un français ne souhaite de blocage ».

Il annonce que le gouvernement d'Emmanuel Macron rassemblera les différentes sensibilités de la vie politique et des personnalités de la société civile : « depuis le début, Emmanuel Macron prône le rassemblement et une majorité qui relève d'une pluralité d'origine, de citoyennes, de citoyens et de personnalités politiques, bon, donc au fond, il l'a déjà affirmé, on retrouvera dans son gouvernement la pluralité de sensibilités et la présence de personnalités de la société civile, il l'a dit en meetings une fois ou deux donc il n'y a pas de raisons qu'il ne tienne pas sa parole ».

Richard Ferrand est l'invité de Jean Jacques Bourdin le 11 mai 2017 sur RMC et BFMTV, il explique à nouveau que le gouvernement incarnera le dépassement des



clivages, conformément aux souhaits d'Emmanuel Macron: « vous savez, Emmanuel Macron, plusieurs fois pendant la campagne électorale, a dit, rappelez-vous, élément fondateur, on dépasse les clivages, deuxièmement, on fait en sorte que dans notre représentation parmi les candidates et les candidats à l'Assemblée Nationale, il y ait cette pluralité, ce pluralisme et enfin il a dit qu'il souhaitait constituer un gouvernement où la société civile aurait une large place mais où aussi ce gouvernement incarnerait ce dépassement des clivages. Donc vous savez, Emmanuel Macron, il a toujours fait ce qu'il a dit depuis le 6 avril 2016, date de création d'En Marche et croyez bien qu'il ne s'arrêtera pas en chemin, d'ailleurs, permettez-moi de vous dire qu'il n'est pas encore installé à l'Elysée, que ce que nous avons démontré hier par la nature même de nos candidates et de nos candidats, eh bien, c'est que sa promesse fondatrice du renouvellement, elle est tenue et elle sera tenue ... il ira jusqu'au bout du renouvellement, il l'incarne et c'est une nécessité absolue ».

Les responsables politiques de la République En Marche sont donc très satisfaits de la victoire d'Emmanuel Macron à l'élection présidentielle et cherchent maintenant à lui apporter une majorité parlementaire à l'Assemblée Nationale afin de gouverner.

Richard Ferrand nous montre personnellement que les candidats de leur mouvement relèvent d'une pluralité d'origine et de comportement politique et qu'ils tiennent donc leurs engagements vis à vis du renouvellement et du dépassement des clivages traditionnels. Il souligne également que les français ont toujours donné une majorité parlementaire au président de la République qu'ils ont élu depuis 1981, il suppose ainsi qu'ils seront une nouvelle fois sensibles à la logique institutionnelle de la 5ème République et donneront une majorité parlementaire cohérente à Emmanuel Macron.

Bruno le Maire estime de son côté que les responsables politiques doivent avant toute chose répondre aux attentes des français et considère que le programme de la droite est assez similaire à celui d'Emmanuel Macron : il pense qu'il est donc nécessaire de mettre de côté les postures partisanes et de travailler ensemble dans l'intérêt du pays.

François Bayrou considère enfin qu'il n'y a qu'une seule majorité cohérente en France depuis très longtemps : elle réunit des gens qui sont d'accord sur le fond, qui n'ont entre eux que des nuances et qui se situent sur une sorte d'arc central. Il reste donc



assez fidèle à sa vision de la vie politique dans le cadre de son alliance avec Emmanuel Macron : ils proposent en effet tous les deux une approche nouvelle face aux partis traditionnels et veulent sortir des schémas classiques entre la gauche et la droite. Le leader centriste pense également que la majorité des français partagent les mêmes orientations et qu'ils sauront se rassembler à l'occasion des élections législatives afin de donner une majorité parlementaire à Emmanuel Macron.



## 3.3. LA DOCTRINE INSTITUTIONNELLE DE L'OPPOSITION PRÉSIDENTIELLE VIS À VIS DE LA NOTION DE COHABITATION AU COURS DES ANNÉES 2002-2017

## 3.3.1. La doctrine institutionnelle des socialistes vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2002

Les commentaires du Premier secrétaire du parti socialiste François Hollande

Le Premier ministre Lionel Jospin est candidat à l'élection présidentielle de 2002 mais il se voit éliminé le 21 avril 2002 lors du premier tour de scrutin et il choisit de se retirer de la vie politique. La gauche soutient alors le président de la République sortant Jacques Chirac face au candidat de l'extrême droite et contribue fortement à son score de 82 % au second tour de l'élection présidentielle. Le Premier secrétaire du parti socialiste, François Hollande, devient alors le chef de file des socialistes pour la campagne des élections législatives et souhaite manifestement instaurer une nouvelle cohabitation avec le président de la République réélu. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation à travers ses nombreuses déclarations au cours de la campagne pour les élections législatives de 2002.

François Hollande est l'invité de l'émission France Europe Express le 12 mai 2002 sur France 3, il nous montre que la gauche a fortement contribué à l'élection de Jacques Chirac: « le président de la République, il est élu, nous avons même, ce n'était pas prévu au départ, contribué à ce qu'il soit élu et avec l'importance que vous savez, par rapport à la menace qui nous paraissait justifié, ce choix, qui n'était pas facile et que nous avons néanmoins fait, je crois avec dignité et avec responsabilité ».

Il pense qu'il a reçu le mandat de faire vivre les valeurs de la démocratie mais n'a pas reçu d'autre mandat, les français pourront s'exprimer comme ils l'entendent aux élections législatives : « donc la campagne législative ne sert pas à remettre en cause le mandat du président, pour le moment, le mandat du président, quel est-il ? c'est



tout simplement de faire vivre les valeurs de la démocratie, il n'a pas reçu d'autre mandat du peuple ... il a reçu le mandat de faire vivre la démocratie, il nomme un gouvernement de droite et il va sans doute l'encourager pour avoir une majorité, nous allons nous-même faire campagne pour les élections législatives et pour ces élections législatives, les français seront libres de désigner des parlementaires, des députés qui seront de droite ou des députés, des parlementaires qui seront de gauche ».

Il explique que les français devront donc se déterminer au moment des élections législatives puisqu'ils n'ont pas pu le faire au moment des élections présidentielles : « il y a une situation exceptionnelle qui a été créé, les élections législatives deviennent le moment de l'arbitrage pour les français du choix de leur politique pour 5 ans, donc il faut donner à ces élections là son caractère. C'est-à-dire, c'est aux français de se déterminer par rapport aux programmes qu'ils leur seront présentés, ils ont une illustration de ce que pourrait être la droite, à la fois par rapport à son personnel politique, par rapport à ses intentions ... un mois pour le gouvernement pour faire campagne parce que la seule mission que le gouvernement a reçu du président de la République puisqu'il se dit gouvernement de mission, la seule mission, c'est de préparer les élections législatives, je n'en vois pas d'autres ».

Il montre qu'il serait mauvais d'avoir un système où le président de la République a tous les pouvoirs : « les français, ils ont la parole, ils ont le choix, ils sont libres de décider s'il faut confier la responsabilité du futur gouvernement à la gauche ou à la droite. Deuxièmement, peut-être que nos institutions sont à un moment de leur vie, il faut le reconnaître, car nous avons et vous l'avez assez bien résumé le choix entre deux mauvais systèmes : un système où le président de la République a tous les pouvoirs et là ce serait d'ailleurs l'accaparement de tous les systèmes de pouvoirs puisqu'il y a ... serait-il d'ailleurs sage, serait-il bon qu'un même parti ait l'Elysée, Matignon, le Sénat, l'Assemblée Nationale, le Conseil Constitutionnel, le conseil supérieur de l'audiovisuel, 60% des départements, plus de la moitié des régions ? Donc il y a un problème d'accaparement, de monopolisation des pouvoirs. Alors, je crois que dans le système qui peut être proposé, avec le choix d'une majorité de gauche, nous aurions un gouvernement qui aurait pleine maîtrise de son avenir ».



Il suppose que la situation instaurée par une éventuelle nouvelle cohabitation serait assez différente de celle de 1997-2002 : « le président de la République aurait à faire vivre, c'est le mandat qu'il a reçu du peuple, les valeurs de la démocratie et les institutions ... en 1997, le président de la République avait été élu contre Lionel Jospin deux ans plus tôt sur un programme politique. Il fait une dissolution, c'est Lionel Jospin qui revient avec une majorité qui est donc antagonique de celle du président de la République donc on est dans une vraie cohabitation, il y a deux légitimités. Là, nous sommes dans une situation un peu différente, puisque Jacques Chirac a été élu avec 82% des voix dont une grande partie des électeurs de gauche sur un mandat, je l'ai dit pour faire vivre la démocratie, une majorité, si elle est de gauche, lui est donné par le suffrage universel, il fait vivre la démocratie, nous sommes un peu dans une situation différente de celle de 1995-1997 ».

Il propose enfin toute une série de réformes afin de faire évoluer les institutions et réduire l'écart entre les citoyens et les hommes politiques : « je crois que nos institutions doivent évoluer, je pense qu'il n'est pas possible d'en rester à un système où et cela a été le grand message de l'élection présidentielle, où il y a un écart entre les représentants politiques et les citoyens. Donc il faut sans doute faire évoluer nos institutions et il faut les faire évoluer dans un sens plus démocratique, pour que les citoyens aient plus de responsabilités, cela veut dire quoi ? Cela veut dire sans doute une nouvelle étape de décentralisation, cela veut dire un pouvoir plus grand donné au parlement, à l'opposition comme à la majorité, cela veut dire aussi une saisine directe du Conseil Constitutionnel, cela veut dire aussi une composition différente du Conseil Constitutionnel. Il y a un certain nombre d'évolutions à faire, de limitation du cumul des mandats, d'affirmations, peut-être davantage de l'intervention des citoyens, tout cela méritera discussion au cours de la campagne législative ».

François Hollande est l'invité de l'émission Elections 2002 le 30 mai 2002 sur TF1, il explique qu'ils ont contribué à l'élection de Jacques Chirac afin d'écarter l'extrême droite mais que les français peuvent maintenant s'exprimer sur le contenu de la politique à l'occasion des élections législatives : « Jacques Chirac a été élu par 82% des voix, nous y avons contribué, tous les français qui voulaient écarter l'extrême droite et donner un mandat pour que la République puisse vivre avec ses principes ... j'ai dit l'importance du vote qui s'était porté sur ce qu'il signifiait, c'est



à dire le barrage à l'égard de l'extrême droite et il a donc toutes les responsabilités qui lui confèrent la Constitution pour agir comme chef de l'Etat maintenant il y a des élections, les élections, c'est fait pour consulter librement le peuple français ... ».

Il considère à nouveau que le président de la République ne devrait pas avoir tous les pouvoirs entre ses mains : « on peut ne pas considérer la cohabitation comme le meilleur des systèmes, j'en conviens mais qu'en même temps, les français puissent redouter la concentration des pouvoirs en une seule main, je pense que c'est aussi ce qu'ils vivent aujourd'hui, quant au sens même de l'élection, au sens même de l'élection, nous devons déterminer quelle politique nous voulons conduire : si c'est la droite, elle aura tous les pouvoirs et rien ne pourra l'empêcher d'agir pendant 5 ans, si c'est la gauche, elle respectera la Constitution, c'est déjà arrivé trois fois, 1986, 1993 et 1997. Je ne me souviens pas qu'en 1997, le chef de l'Etat ait empêché la cohabitation, il l'a même appelé de ses vœux donc la gauche agira en fonction des principes qui sont ceux de la Constitution française, je ne peux pas dire mieux ».

François Hollande souhaite que la gauche continue à gouverner et se situe donc dans la perspective d'une nouvelle cohabitation avec le président de la République Jacques Chirac. Il explique que les français n'ont pas pu choisir entre la gauche et la droite à l'occasion du second tour des élections présidentielles mais qu'ils pourront se déterminer sur un programme et une orientation politique au moment des élections législatives. Il considère enfin que tous les pouvoirs politiques ne devraient pas être réunis entre les mains d'une seul homme ou d'un seul mouvement politique et pose donc le problème de l'accaparement et de la monopolisation des pouvoirs.



Les commentaires des autres responsables politiques socialistes sur la notion de cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2002

Les responsables politiques socialistes ont tous soutenu la candidature de Lionel Jospin au cours de l'élection présidentielle de 2002 mais constatent avec effarement son élimination le soir du premier tour de scrutin. Ils se mobilisent ensuite fortement pour la réélection de Jacques Chirac face au candidat de l'extrême droite au second tour et le président de la République est alors massivement réélu. Ils considèrent néanmoins qu'il a été majoritairement élu par des voix de gauche et qu'il a surtout été élu afin de sauvegarder la démocratie et les valeurs républicaines, ils soulignent ainsi que les français n'ont pas pu choisir entre la gauche et la droite au second tour de l'élection présidentielle mais qu'ils pourront le faire aux cours des élections législatives. Les responsables politiques socialistes mènent alors campagne afin d'avoir à nouveau une majorité parlementaire de gauche et de continuer la cohabitation. Ils se mobilisent d'ailleurs assez fortement au cours des premières semaines des élections législatives parce qu'ils sentent qu'une victoire de la gauche est éventuellement envisageable : ils pourraient alors continuer à gouverner même s'ils devraient se résoudre à le faire à nouveau en cohabitation. Nous allons chercher à déceler les intentions de la gauche vis à vis de la notion de cohabitation à travers les déclarations de plusieurs de ses leaders au cours des élections législatives de 2002.

Nous aborderons ici les déclarations de Laurent Fabius, Martine Aubry, Ségolène Royal et Jean Marc Ayrault.

Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité entre 1997 et 2002 et nouvelle maire de Lille, est l'invitée de l'émission Compléments d'enquête le 6 mai 2002 sur France 2, elle avoue que la situation de cohabitation n'est clairement pas pour elle la meilleure situation institutionnelle : « nous n'avons pas voulu la cohabitation ... je rappelle que c'est Jacques Chirac qui a été élu précédemment pour un septennat et qui après deux ans d'échec, c'est lui qui a dissout l'Assemblée et qui a entraîné cette cohabitation, donc je crois qu'il faut le rappeler, la cohabitation, ce n'est pas la meilleure des solutions, nous en sommes tous convaincus ».



Elle considère néanmoins que les français doivent se déterminer sur la politique à mener pour les 5 ans à venir : « nous devons essayer de parler de ce qui intéresse les français, qu'est-ce qui intéresse les français ? aujourd'hui, il va y avoir 5 ans là, pendant ces 5 ans, qu'est-ce qu'on va faire ? quelle est notre conception du progrès ? C'est à dire de ce qui permettra effectivement aux français de vivre mieux, chacun d'entre eux, leurs enfants, eux-mêmes, les personnes âgées, mais aussi de mieux vivre ensemble, tous ensemble, avec plus de solidarité, de fraternité, un respect des autres, un respect des règles, quel est aujourd'hui, est-ce que c'est la droite, est-ce que c'est la gauche qui présente un projet de société qui soit capable effectivement d'apporter des réponses à ce que l'on a vu ?... vous savez, l'important aujourd'hui, c'est de savoir quelle société nous voulons et quel sens collectif on est capable de redonner notamment aux jeunes, ils nous ont donné une belle leçon ces derniers jours ».

Ségolène Royal, ancienne ministre de 1997 à 2002, est l'invitée du grand jury RTL Le monde LCI le 20 mai 2002, elle nous explique qu'elle ne partage pas le sentiment de certains de ses amis qui souhaiterait retourner dans l'opposition pour 5 ans : « je vois qu'il y a une idée en effet à la mode qui court comme cela ici ou là ... je crois que 5 ans dans la vie des citoyens, c'est très long et lorsqu'on connaît les logiques de la droite et de la régression sociale ... je crois qu'on n'a pas le droit de se dire que la gauche a besoin d'être dans l'opposition pour se reconstruire, c'est insupportable cette idée là. Cela veut dire que la politique ne vaut même pas la peine d'être vécue ? cela veut dire que je ne sais pas moi, je suis en politique depuis 15 années, cela fait beaucoup d'énergie, de temps, de réflexion, de travail, de conviction, de passion, cela voudrait dire finalement que pourquoi on se battrait ? pour rien ? quand on croit aux idées que l'on porte par définition et à celles que nous portons à gauche pour le progrès social pour tous, c'est à dire que nous nous considérons que le progrès social n'a de sens que s'il est partagé et que si l'on partage les ressources et les savoirs, à droite, on pense que le progrès de quelques-uns entraînera quelques miettes pour les autres et finira bien par entraîner l'ensemble de la machine, c'est très différent ... ».

Elle estime que le débat sur la cohabitation n'intéresse pas les français : « je pense que ce débat sur la cohabitation est un faux débat qui n'intéresse pas ceux qui se sont exprimés et qui ont parfois exprimés leur détresse dans l'élection présidentielle, c'est un débat de spécialistes, c'est un débat pour reprendre une expression à la mode ... ».



Elle ne se sent pas tenue par le livre du directeur de cabinet de Lionel Jospin, Olivier Schrameck: Matignon, rive gauche qui abordait les écueils de la cohabitation de 1997-2002: « je pense que c'était un livre de spécialistes, moi je ne me sens pas du tout tenue par les propos de monsieur Schrameck. Je suis une femme politique et engagée en politique qui donne son temps, qui croit à ce qu'elle fait et donc les arguties sur les évolutions institutionnelles, d'abord elles méritent d'être débattues de façon démocratique, si un jour il y a un changement de nos institutions, cela se fera par référendum avec un vrai débat dont se saisira le peuple français mais l'avenir de la France et de ses institutions n'appartient pas aux juristes aussi talentueux soient-ils ».

Elle montre que les français devront faire le vrai choix politique au moment des élections législatives : « je ne veux pas entrer dans ce débat sur la cohabitation, je pense que la question centrale politique n'est pas là, la question centrale politique est celle d'un choix de société et d'un choix de priorité politique, les priorités politiques de la droite ne sont pas les nôtres ... il y a eu un choix aux présidentielles, il y a eu un rejet, il y a eu un barrage aux présidentielles, essentiellement, il y a eu un barrage contre l'extrême droite, aujourd'hui pour les élections législatives, les électeurs sont invités à faire un choix politique d'une part et un choix de députés d'autre part ... ».

Elle souligne aussi que les français devront se déterminer vis à vis de leurs propres circonscriptions et reconduire les députés socialistes : « il y a aussi une dimension personnelle très forte dans les élections législatives donc c'est la première motivation, reconduisons les députés socialistes, les bons députés socialistes et de gauche qui ont bien fait leur travail, nulle raison de les rétrograder ou de subir un chantage du président de la République sur le thème que vous évoquiez à l'instant ... ».

Elle pense que la gauche est plus à même de répondre aux aspirations des français sur l'éducation, la sécurité ou la culture : « ensuite choisissons parmi les projets les valeurs fondamentales qui vont nous permettre d'affronter les temps qui viennent sur l'ensemble des sujets qui sont aujourd'hui sur la table, que ce soit la question de l'éducation et là dessus je pense que la gauche est plus à même de répondre, que ce soit la question de la sécurité et la façon dont elle est abordée aujourd'hui ou que ce soit les questions culturelles, les questions concernent également le thème que j'évoquais tout à l'heure sur le travail précaire et sur les bas salaires ».



Elle explique que les électeurs doivent principalement se déterminer en fonction des propositions : « les électeurs décideront, nous verrons, je crois que l'important, c'est d'être soi-même dans cette campagne, c'est de porter nos convictions, c'est de montrer en quoi les problèmes qui se posent aujourd'hui dans la France contemporaine peuvent être résolus par les propositions que nous faisons. Et surtout par le regard que nous portons sur la façon dont on peut ou pas assouplir les 35 heures, sur la lutte pour la justice scolaire qui conditionne la lutte contre les violences scolaires. Voilà un certain nombre de sujets sur lesquels nous avons des convictions fortes, sur lesquels nous avons prouvé notre efficacité et sur lesquels nous allons nous battre pendant cette campagne législative et ensuite les français choisiront ».

Elle considère que tous les pouvoirs ne devraient pas être entre les mêmes mains et pense qu'il faut des contre-pouvoirs : « l'électorat est intelligent, il sait bien que dans ce pays tous les pouvoirs ne peuvent pas être laissés aux mains d'un seul parti et au sein même de ce parti aux mains d'un seul clan de ce parti puisqu'on voit bien le sort qui est fait à monsieur Bayrou et à ses amis, il y a quand même un certain rouleau compresseur qui se met en place. Les français savent parfaitement cela, les français ont toujours aimé aussi un certain nombre de contre-pouvoirs. Je dis que les français sont intelligents, que les électeurs voient parfaitement ce qui se passe, il voient aussi le comportement actuel du RPR à la fois dans la composition du gouvernement, dans la façon dont les alliés ou les anciens alliés sont traités, ils voient aussi le travail fait par les parlementaires socialistes et de gauche donc tout cela. Il y a plusieurs critères qui vont jouer au cours de ces élections législatives et tout cela va donner une majorité ou une très forte minorité et en tout état de cause, ce qui est très important de comprendre, c'est qu'une République ne se fait pas sans contre-pouvoirs ».

Elle pense qu'il faudrait nécessairement remettre en cause l'élection du président de la République au suffrage universel pour éviter de nouvelles cohabitations : « si l'on dénonce la cohabitation, on dénonce l'élection du président de la République au suffrage universel, la logique de la dénonciation de la cohabitation, c'est la dénonciation de l'élection du président de la République au suffrage universel donc question peut-on aujourd'hui remettre en cause l'élection du président de la République au suffrage universel ? assurément non, les français y sont très attachés ».



Elle suppose que si le président de la République était contraint de démissionner s'il n'avait pas de majorité parlementaire à l'Assemblée Nationale, ils pourraient éventuellement sortir de cette situation : « on aura donc toujours un risque de divergence entre le président de la République et la majorité parlementaire qui va suivre, si dans d'autres pays, il n'y a pas de cohabitation, c'est parce que le chef de l'Etat n'est pas élu au suffrage universel donc nous aurons toujours cette cohabitation, sauf à inscrire dans la Constitution, mais nous serions dans une autre République, le fait qu'un président de la République démissionne automatiquement s'il est mis en échec par une majorité parlementaire. Et à ce moment-là, il y a aurait à nouveau une élection présidentielle mais rien ne dit que nous n'aurions pas à ce moment-là de cohabitation donc vous voyez que la théorie trouve vite ses limites par rapport aux grandes options démocratiques auxquelles nous sommes habitués en France ».

Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances entre 2000 et 2002, est l'invité de Pierre Luc Séguillon le 21 mai 2002 sur la chaîne info LCI, il pense que les français sont libres de voter selon leurs inclinaisons personnelles même si cela devait entraîner une nouvelle cohabitation : « je ne vous dis pas que je suis un fanatique de la cohabitation, bon, mais quand on me dit non à la cohabitation, moi je réponds non à la régression sociale parce que c'est très bien de dire non à la cohabitation mais les gens sont libres de leur vote. Bon, prenez des gens de gauche, bon, on leur a déjà dit au deuxième tour, il faut voter Chirac pour éviter Le Pen, on ne va pas leur dire maintenant, il faut voter à droite parce que Chirac a été élu, non, le vote est libre en France, il est parfaitement libre. Deuxième argument extrêmement fort, on ne va pas donner tous les pouvoirs au RPR, moi je ne suis pas un spécialiste de cela, vous avez sûrement eu l'occasion d'interroger monsieur Bayrou mais quand je vois la façon dont le RPR traite ses propres alliés, moi je n'ai pas du tout envie que tous les pouvoirs en France soient concentrés dans les mêmes mains. Et puis un troisième argument qui est extrêmement fort, c'est qu'il y a une Constitution, il faut la respecter, le président de la République a des pouvoirs, il faut respecter ses pouvoirs mais le gouvernement lui a aussi des pouvoirs, il détermine et conduit la politique de la Nation ... ».

Il suppose qu'une politique de progrès social avec la gauche est préférable à une politique de recul social avec la droite : « donc je crois que les gens vont voter, ils vont voter librement pour trancher entre une politique de progrès social telle que nous



la proposons ou une politique de recul social parce que ne vous faites pas d'illusions, si la droite a une majorité, ce sera pour appliquer une politique de droite. C'est à dire remettre en cause les retraites, remettre en cause le SMIC, remettre en cause une série de choses comme cela. Et donc nous nous pensons qu'à partir du moment où le vote est libre, eh bien, ce sera la majorité issue des urnes qui devra gouverner ... ».

Il considère qu'il est nécessaire d'éviter le retour de la droite parce qu'elle sera là pour 5 ans : « nous nous battons pour gagner, je n'aime pas cette espèce d'esprit défaitiste que je vois dans certains cercles disant ... j'entends dire : « ah, mais il faut que la gauche retourne dans l'opposition parce qu'il faut être pur, il faut être dur, etcetera », la réalité, c'est que si la droite vient au pouvoir, elle sera au pouvoir pour 5 ans et à ce moment-là, passez moi cette expression un peu triviale, ce ne sera pas pour faire de la dentelle. Donc moi je me bats pour gagner, je ne connais que des combats qu'on peut gagner à condition qu'on les mène, c'est dans esprit là que j'aborde toute cette période avec mes amis, avec François Hollande, avec d'autres encore ».

Dominique Strauss-Kahn, ancien ministre de l'économie entre 1997 et 1999, est l'invité du journal de 20 heures 22 mai 2002 sur France 2, il pense qu'il n'y aurait pas de cohabitation traditionnelle si les socialistes étaient victorieux des élections législatives parce que Jacques Chirac n'a pas été élu sur un programme : « il me vient à l'esprit quelque chose, c'est que la cohabitation, c'est quand le président de la République est élu sur un thème et que la majorité à l'Assemblée est sur un autre thème, là il y a un conflit. Mais là, le président de la République n'a pas été élu sur un programme, il n'y aura donc pas de cohabitation traditionnelle si la gauche gagne et elle peut gagner si la mobilisation est là. Si la gauche gagne alors il y aura une gauche qui appliquera son programme et moi je ne veux pas, voyez-vous voir revenir l'Etat RPR pendant 5 ans ? On a un peu oublié, 5 ans de gauche, cela fait oublier la droite mais elle se rappelle vite à nos esprits et moi je ne veux pas voir la gauche à l'écart du pouvoir et la droite ayant tous les pouvoirs pendant les 5 ans qui viennent ».

Laurent Fabius est l'invité du journal de 20 heures le 24 mai 2002 sur France 2, il souhaite donner aux français trois raisons de voter socialiste : « je ne vais pas moi vous faire une théorie de la cohabitation ou de la non-cohabitation mais là on est dans une situation particulière et moi j'ai trois arguments à développer qui sont simples ».



Il pense que les français sont d'abord et avant tout libres de se déterminer comme ils l'entendent : « d'abord et c'est l'argument essentiel, le vote est libre, on ne va pas faire voter les gens comme ils ne veulent pas voter, bon, il y a eu un vote en faveur de Jacques Chirac à 80 et quelque pour cent et moi, homme de gauche, pour la première fois de ma vie, j'ai voté à droite mais ce n'est pas parce que j'ai voté Chirac contre Le Pen qu'on va me dire maintenant il faut que tu revotes à droite, le vote est libre, il est libre. Deuxièmement, ce qui compte dans cette élection législative, c'est de faire le choix de la politique que l'on va mener au cours des cinq ans, cette politique n'a pas été tranchée, ce choix n'a pas été tranché puisqu'on a voté pour ou contre Le Pen ... ».

Il suppose que les partis de gauche sauront mieux conduire les réformes sociales : « d'abord le vote est libre, deuxièmement on va voter sur le fond et moi je considère que par rapport aux grands problèmes qui doivent être réglés dans les 5 ans qui viennent, les problèmes de retraite, de sécurité, d'autorité de l'Etat, de construction européenne qu'une politique de progrès social tel que le veut la gauche est préférable à une politique qui serait une politique de recul social avec la droite ... ».

Il souligne que ce serait une mauvaise chose que tous les pouvoirs soient entre les mains d'un mouvement politique : « et puis troisième argument, moi je n'aime pas quand tous les pouvoirs sont concentrés par les mêmes, vous avez le président de la République qui est RPR, vous avez le Sénat qui est RPR, vous avez la majorité des régions, la majorité des conseils généraux, si en plus maintenant on dit l'Assemblée Nationale va être RPR, ils vont tout avoir, moi je préfère un certain équilibre, les français vont décider, on n'a pas choisi, on n'a pas choisi ... ».

Il considère enfin que les français doivent se déterminer avant toute chose sur la politique qui sera proposée et menée : « si vous voulez, la cohabitation, je ne dis pas que c'est le régime idéal, mais rappelez vous, cela a existé entre 1986 et 1988, cela a existé rentre 1993 et 1995, entre 1997 et 2002, cela n'est pas le régime idéal mais pour moi ce qui est essentiel, c'est quelle est la politique de fond, moi je préfère une politique de progrès social plutôt que de régression sociale ».



Laurent Fabius est l'invité des 4 vérités le 29 mai 2002 sur France 2, il reconnaît que le discours sur la cohabitation est à géométrie variable selon les situations politiques : « j'ai l'impression que chacun adapte sa thématique à la situation nouvelle, aujourd'hui, le gouvernement dit la cohabitation, c'est affreux, j'imagine que si Lionel Jospin avait gagné, ce ne serait pas tout à fait le même discours et réciproquement donc moi je n'ai pas de vision théologique là-dessus ... ».

Dominique Strauss-Kahn est l'invité du journal du soir le 6 juin 2002 sur France 3, il explique que les français devront choisir le programme et l'orientation politique du pays à l'occasion des élections législatives : « le président de la République a demandé une majorité claire et cohérente et sur ce point je suis d'accord avec lui, simplement une majorité claire et cohérente, cela peut être une majorité claire et cohérente de gauche et rien n'est dit aujourd'hui qui oblige à avoir pour les 5 ans qui viennent un gouvernement de droite. Ce que les français doivent voir c'est que nous avons élu un président de la République dans des conditions très particulières parce que la gauche a été éliminée au premier tour, par sa faute sans doute, mais elle a été éliminée, parce qu'elle s'est fortement mobilisée pour élire Jacques Chirac, candidat républicain contre Le Pen au deuxième tour, nous avons du coup un président de la République qui est un président de la République qui a reçu un mandat républicain de lutter contre l'extrême droite et pas de défendre un programme. Et dans ces conditions les élections qui sont devant nous sont des élections qui vont déterminer le programme, l'orientation politique, cela n'est pas fait aujourd'hui ».

Il pense que la droite parle beaucoup de la cohabitation parce qu'elle souhaite écarter la gauche et qu'elle ne veut pas parler de son programme : « je ne crois pas que la cohabitation soit obligatoirement le meilleur des systèmes et j'aurais préféré que Lionel Jospin soit élu et qu'il y ait un gouvernement de gauche mais ce qu'il faut voir, c'est que quand la droite aujourd'hui nous dit que la cohabitation c'est l'abomination, la pire des choses, en fait elle veut deux choses, d'une part essayer d'évincer la gauche et d'autre part éviter de parler de son propre programme alors on y viendra peut-être un peu tout à l'heure, restons sur la cohabitation ... ».

Il considère que Lionel Jospin a réussi à appliquer son programme dans le cadre de la situation de cohabitation avec Jacques Chirac : « j'ai participé au gouvernement



de Lionel Jospin et je ne dirais pas que la cohabitation ait empêché de gouverner, d'ailleurs, je ne me souviens pas qu'à aucun moment Lionel Jospin ait dit, je ne peux pas faire cela à cause du président de la République ... je crois me rappeler qu'entre un président de la République de gauche et des Premiers ministres de droite, il y ait parfois eu des crispations aussi donc ce n'est pas la question, la question c'est est-ce que Lionel Jospin a pu appliquer son programme ? est-ce qu'il y a une seule loi dont il ait dit, je ne peux pas la mettre en œuvre parce que la cohabitation m'en empêche ? peut-être un en effet, un texte sur l'indépendance de la justice, en dehors de cela, Lionel Jospin a appliqué son programme. On aime ou on n'aime pas ce programme mais les 35 heures, les emplois jeunes, la couverture maladie universelle, l'allocation pour les personnes dépendantes, la parité comme le pacte civil, tout cela, la gauche le voulait, la droite a voté contre et la gauche l'a fait. Elle l'a fait parce que la Constitution qui prévoit que le gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation a été appliqué et donc il est inexact de dire que si la gauche gagne les élections qui sont devant nous, elle ne pourra pas appliquer son programme ... ».

Il souligne une fois encore qu'une nouvelle cohabitation serait différente parce que le président de la République n'a pas été élu sur un programme lors des dernières élections présidentielles : « au demeurant, nous n'aurons pas une cohabitation comme on en a eu dans le passé car dans le passé, que ce soit François Mitterrand et Jacques Chirac en 1986, que ce soit François Mitterrand et Edouard Balladur en 1993 ou Jacques Chirac et Lionel Jospin en 1997, la cohabitation était une cohabitation entre un président élu sur un programme et une majorité donc un Premier ministre élu sur un autre programme mais cela n'a pas été le cas cette fois ci, Jacques Chirac n'a pas été élu sur son programme qui a recueilli 19% des voix au premier tour ... ».

Il constate que la situation de cohabitation française peut ressembler par certains aspects à la situation de pays européens : « je vois le président de la République comme la Constitution le prévoit, il a des pouvoirs que la Constitution prévoit, sur la défense par exemple, sur les sujets de ce genre, et le gouvernement appliquera sa politique. Vous savez, il y a d'autres pays en Europe qui ont un président de la République élu au suffrage universel, je pense à la Finlande, je pense au Portugal, cela n'empêche pas que l'orientation politique est donné par le gouvernement ».



Il suppose enfin que la mise en œuvre d'une nouvelle cohabitation serait l'occasion de voir l'établissement du régime parlementaire en France : « d'ailleurs, cela aurait même un avantage puisqu'on ne cite que des inconvénients, laissez-moi dire un avantage, c'est que notre pays avec cette 5ème République est quand même un peu entre deux, ceux qui aiment le régime parlementaire verraient avec une nouvelle cohabitation le régime parlementaire s'établir en France, c'est à dire un président certes qui représente le pays élu par 82% des français sur un mandat républicain et puis un gouvernement qui donne la ligne politique, de droite ou de gauche selon ce que les français voudront le 16 juin mais qui peut très bien être de gauche ».

Jean Marc Ayrault, président du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale entre 1997 et 2002, est l'invité de l'émission L'invité du matin le 6 juin 2002 sur la chaîne info, il pense que la démocratie ne va pas bien fonctionner si la droite a la majorité à l'Assemblée Nationale, au Sénat et dans toutes les collectivités territoriales : « je voudrais surtout dire aux gens de gauche, réveillez-vous, ne vous laissez pas endormir par les propos bénisseurs de Jacques Chirac parce qu'au fond qu'est-ce qu'il dit ? il dit votez pour la droite, je m'occupe de tout. Moi, je ne prendrais pas pour argent comptant les propos de Jacques Chirac, j'aurais tendance à me méfier et les français d'ailleurs, je crois, ont tendance à se méfier et ils ont raison. Mais il faut qu'ils se réveillent, il faut que la gauche se réveille parce que demain si la droite est majoritaire à l'Assemblée Nationale, c'est non seulement Jacques Chirac qui est président mais c'est aussi le gouvernement, l'Assemblée Nationale, avec le parti unique de Jacques Chirac, le Sénat, la majorité des régions et des départements qui auront donné les pouvoirs à la droite. Donc tous les pouvoirs à la droite, cela veut dire que notre démocratie va mal fonctionner et je crois que la démocratie fonctionne quand il y a un vrai débat et lorsqu'il y a un vrai dialogue, je crois que c'est aussi un des messages de l'élection présidentielle donc je dis attention danger ... ».

Il explique lui aussi que la gauche a voté pour Jacques Chirac au second tour de l'élection présidentielle afin de garantir le bon fonctionnement des institutions républicaines mais que les français doivent maintenant se prononcer sur le programme politique du gouvernement aux élections législatives : « le 5 mai, la gauche a voté pour Jacques Chirac, les socialistes ont voté pour Jacques Chirac, il y a même une majorité d'électeurs qui a voté pour Jacques Chirac, non pas pour son



programme mais pour garantir le bon fonctionnement des institutions républicaines. Donc le choix de la politique pour la France, il va se faire aux élections législatives et la Constitution donne au gouvernement la responsabilité de déterminer, de conduire la politique de la Nation donc je crois que donner tous les pouvoirs au même parti, puisque là il y a un parti unique, serait profondément dangereux ... ».

Il met en évidence les grandes réformes selon lui de la gauche et insiste sur le supposé conservatisme de la droite : « je ne voudrais pas qu'on oublie une chose, certes la gauche n'a pas tout réussi mais toutes les grandes réformes, c'est elle qui les a fait passer au parlement et dans le pays, depuis 30 ans, depuis 30 ans, quelles sont les grandes réformes sociales que la droite a fait passer ? aucune ».

Il estime à nouveau qu'il faut éviter de donner tous les pouvoirs aux mêmes pour ne pas créer de malaise : « je crois que le 21 avril, c'est vrai, Lionel Jospin n'a pas gagné puisque d'ailleurs il en a tiré les conclusions avec beaucoup de dignité mais je crois que c'est plus compliqué que cela, il faut essayer d'aller au fond des choses, il y a des malaises dans la vie politique française, dans la société française, cela concerne tous les partis politiques, cela concerne la politique en général et je crois qu'il va falloir changer de méthode et tous les pouvoirs aux mêmes, je dis que c'est dangereux ».

Les responsables politiques socialistes nous rappellent donc qu'ils ont contribué à l'élection de Jacques Chirac au second tour des élections présidentielles mais qu'ils l'ont fait afin de garantir le bon fonctionnement des institutions républicaines. Ils expliquent ainsi que les français n'ont pas pu choisir entre la gauche et la droite à l'occasion de ce second tour mais qu'ils pourront se déterminer sur un programme et une orientation politique au moment des élections législatives. Ils estiment qu'ils doivent se sentir libres de se déterminer comme ils l'entendent à ces élections et pensent personnellement qu'ils seront plus à même de répondre à leurs aspirations. Les socialistes considèrent également que le président de la République et son mouvement ne devraient pas avoir tous les pouvoirs et posent donc le problème de l'accaparement et de la monopolisation du pouvoir. Les leaders socialistes reconnaissent enfin bien volontiers que la cohabitation n'est clairement pas la meilleure des solutions pour gouverner mais considèrent que les français doivent avant toute chose se déterminer sur la politique à mener pour les 5 ans à venir.



Les socialistes, nous l'avons vu, dénonceront la situation de cohabitation lors des élections législatives de 2012 mais mettent clairement sous silence les inconvénients de cette situation lors des élections législatives de 2002 afin de conserver la majorité.



## 3.3.2. La doctrine institutionnelle des socialistes vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2007

Les commentaires du Premier secrétaire du parti socialiste François Hollande

François Hollande est toujours le Premier secrétaire du parti socialiste en 2007, il a soutenu la candidature de Ségolène Royal au cours des élections présidentielles de 2007 mais a assisté à une nouvelle victoire de la droite. Il envisage néanmoins la perspective d'une cohabitation avec la droite au cours des élections législatives même si la situation semble très difficile pour les socialistes. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation à travers ses nombreuses déclarations au cours de la campagne pour les élections législatives de 2007.

François Hollande est l'invité de la station de radio France inter le 7 mai 2007, il nous explique qu'il souhaiterait que le nouveau président de la République Nicolas Sarkozy ne puisse pas appliquer l'ensemble de sa politique à l'Assemblée Nationale : « non, ce n'est pas la revanche, j'entendais la revanche, l'élection présidentielle elle est terminée, il y a un président, ce n'est pas celui que j'avais choisi, chacun le sait, il est là, maintenant c'est de savoir quelle Assemblée Nationale on compose ? Alors moi, je dis il faut que cette Assemblée Nationale permette que la politique que nous avons, nous, combattue ne puisse pas être menée comme Nicolas Sarkozy voudra ».

Il pense que les électeurs ont la possibilité d'éviter la concentration des pouvoirs entre les mêmes mains : « il y a des élections, tout est ouvert donc on va voir le rouleau compresseur, cela ne vous a pas échappé, tous les pouvoirs pour les mêmes, moi, je ne veux pas de ce système-là et beaucoup ont dit, il faut rénover la vie politique, beaucoup ont dit, il faut éviter qu'il y ait une concentration dans les mêmes mains du pouvoir, eh bien, les électeurs ont justement cette capacité d'équilibre ».

Il reconnaît qu'il y a peu de chances pour qu'une situation de cohabitation se réalise mais ne souhaite s'interdire aucune éventualité pour ces élections législatives : « ce n'est pas le scénario, convenons-en, le plus probable, il faut faire attention mais, en



même temps, rien ne doit être interdit, c'est-à-dire que nous sommes là dans une bataille où nous ne pouvons pas connaître l'issue, mais je dois dire qu'il faut mener pleinement cette bataille-là et ne pas le faire de manière défensive, je pense que ça ne serait pas ce qu'attendent les français, ils ne veulent pas simplement être défendus, ils veulent que nous soyons, nous, en capacité de propositions ».

François Hollande est l'invité de l'émission France Europe express le 13 mai 2007 sur France 3, il explique que les élections législatives doivent maintenant servir à déterminer la politique qui sera suivie pour les 5 années à venir : « il faut donner l'objectif, il faut savoir qu'est-ce que nous visons dans cette élection, est-ce qu'il s'agit de faire un troisième tour de l'élection présidentielle ? est-ce qu'on peut annuler l'élection de Nicolas Sarkozy ? nous voudrions bien mais c'est fait, l'élection présidentielle, elle a eu lieu, c'est Nicolas Sarkozy qui est, sera pour 5 ans, président de la République, qu'est-ce qui est donc l'enjeu de cette élection ? c'est la politique qui va être conduite, c'est le contenu même des orientations. Il y a donc plusieurs choix possibles, on le voit sur le travail, est-ce qu'il faut travailler plus ou est-ce qu'il faut essayer de travailler plus nombreux ? est-ce qu'il faut sur la fiscalité un bouclier fiscal ou est-ce qu'il faut une redistribution qui soit plus juste ? est-ce qu'il faut sur la protection sociale des franchises, c'est-à-dire des remboursements, ce que propose les amis de monsieur Sarkozy ou au contraire avoir un système d'accès à la santé, de prévention ? bref nous devons montrer qu'il y a deux politiques possibles ».

Il considère qu'ils doivent respecter les institutions et laisser les français choisir leurs députés dans leurs circonscriptions au cours de ces élections législatives : « alors il y a un deuxième raisonnement qu'il faut avoir parce qu'on entend bien certains dire, mais il faudrait qu'il y ait là de la cohérence, non, nous devons respecter nos institutions, il y a des élections législatives, 577 circonscriptions, il faut qu'il y ait des politiques qui soit présentées mais il faut aussi qu'il y ait de l'équilibre ... ».

Il pense également qu'il est nécessaire d'avoir un rapport de force équilibré entre majorité et opposition à l'Assemblée Nationale : « il faut qu'il y ait un rapport de force qui permette, je ne sais ce que sera la majorité, je ne sais ce que sera l'opposition, mais au moins qu'il y ait un contrepoids. Si c'est l'équipe de monsieur Sarkozy qui a tous les pouvoirs, déjà la présidence de la République, le Sénat, les



puissances d'argent, les grandes institutions, il est à craindre en plus avec l'Assemblée Nationale que ce soit un écrasement. Nous ne sommes pas les seuls à le dire, j'entendais le parti de monsieur Bayrou dire la même chose donc il faut que les français dans les 577 circonscriptions équilibrent, permettent qu'il y ait une force et cette force là, je le dis, c'est le parti socialiste, c'est le parti socialiste, la gauche, puisque nous la représentons, largement, je ne dis pas presque exclusivement ... ».

Il montre que le parti socialiste doit être une force suffisamment forte à l'Assemblée Nationale pour protéger les français de la politique de Nicolas Sarkozy: « mais c'est le parti socialiste qui doit être une force, non pas pour elle-même, moi, je ne suis pas là pour sauver des sièges de députés en disant attention, cela va être finalement extrêmement dangereux si le parti socialiste n'est pas suffisamment représenté. Je dis que ce sont les français qui doivent être protégés, les victimes de la politique de monsieur Sarkozy, ce ne sont pas les socialistes, cela peut-être, ce sont les français qui risquent de l'être. Donc ceux qui veulent se protéger, ceux qui veulent être défendus, ceux qui veulent espérer une autre politique, ceux qui veulent avoir des députés qui proposent et qui s'ils ne le peuvent pas s'opposent, s'ils ne peuvent pas suffisamment proposer, eh bien, ils doivent voter pour les candidats socialistes ».

François Hollande est l'invité de l'émission questions d'infos le 23 mai 2007 sur la chaîne parlementaire, il ne pense pas qu'il puisse vraisemblablement y avoir une situation de cohabitation mais souhaite tout de même s'inscrire dans cette perspective pour avoir le plus de députés de gauche : « François Fillon, il a constitué son gouvernement avec Nicolas Sarkozy et il dit le premier enjeu, la première priorité de ce gouvernement, c'est de gagner les élections législatives parce que c'est vrai que si la majorité est à droite, ce sera le gouvernement Fillon qui se perpétuera ... et nous nous devons faire en sorte qu'il y ait le plus de députés de gauche, majoritaire si nous le pouvons, ce n'est pas aujourd'hui l'hypothèse des sondages mais je veux quand même dire que cela doit être notre objectif, nous devons avoir le plus de députés de gauche. Si nous sommes majoritaires, eh bien, nous agirons, nous gouvernerons, si nous ne sommes pas majoritaires, eh bien, nous protégerons les français ».



François Hollande est donc assez conscient que les chances d'une victoire socialiste aux élections législatives sont assez minimes mais souhaite tout de même s'inscrire dans la perspective d'une cohabitation pour avoir le plus de députés de gauche. Il pense ainsi qu'il est nécessaire d'avoir un rapport de force équilibré entre majorité et opposition à l'Assemblée Nationale et que le parti socialiste doit être une force suffisamment forte pour protéger les français de la politique de Nicolas Sarkozy.



## Les commentaires de Claude Bartolone sur la notion de cohabitation

Claude Bartolone a été député de la Seine Saine Denis entre 1981 et 2007 et ministre de la ville entre mars 1998 et mai 2002. Il a lui aussi soutenu la candidature malchanceuse de Ségolène Royal aux élections présidentielles de 2007 mais espère néanmoins une victoire des socialistes au cours des élections législatives qui suivent l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation à travers ses nombreuses déclarations au cours de la campagne pour les élections législatives de 2007.

Claude Bartolone est l'invité de la Matinale de canal plus le 22 mai 2007, il pense que les français doivent se déterminer avant toute chose selon leurs sensibilités politiques : « le parti socialiste doit aller devant les électeurs en disant, voilà nous vous proposons un parti socialiste pour agir et protéger et après c'est à vous en écoutant les uns et les autres de choisir qui vous souhaitez pour à la fois conduire ou donner le là de la politique à l'Assemblée Nationale et équilibrer les pouvoirs ».

Il note que les français ont tendance à voter différemment selon le genre d'élections : « vous avez pu vous rendre compte ces derniers temps que les électeurs choisissent et donnent une réponse en fonction de l'élection, quand on a les régionales, les socialistes ramassent tout, aux européennes, pareil, au moment du référendum, même une partie des gens qui ont voté Sarkozy ce coup-ci, se rendent compte que le vote pour protéger d'une Europe libérale, c'est le non, ce coup-ci, ils ont voté Sarkozy plus dans le rôle du président de la République, maintenant, c'est à eux de savoir quel est le centre de gravité qu'ils souhaitent pour la politique française ».

Il explique que les français doivent être libres de se déterminer comme ils l'entendent au cours des élections législatives et même libres de voter pour une nouvelle cohabitation : « si les français souhaitent la cohabitation parce que ... ou sinon autant supprimer les élections législatives, avec ce calendrier électoral, si l'on devait dire aux français au moment de l'élection présidentielle, vous avez choisi pour toutes les élections, rentrons chez nous, cela fera dormir un petit peu plus le matin ».



Il estime à nouveau que les français votent en fonction de la logique de l'élection, ils ont ainsi choisi Nicolas Sarkozy comme président de la République mais ils doivent maintenant se prononcer sur les orientations économiques et sociales du pays : « je pense que c'est là où il faut, à la limite, expliquer à nos compatriotes que nous sommes rentrés dans la logique de leur choix, c'est à chaque élection sa logique, à chaque élection, répondre à la question qui est posée. Au moment de l'élection présidentielle, ils ont répondu à la question de qui ils voyaient le mieux dans le rôle de président de la République, là ils doivent répondre à la question, quels doivent être les orientations économiques et sociales qui doivent marquer la tonalité ? ».

Il pense personnellement qu'une majorité de français ne partagent pas les propositions du nouveau président de la République dans nombre de domaines : « je pense que pour un certain nombre de ces réponses, cela ne colle pas, je ne crois pas que les français, pour une partie d'entre eux, lorsqu'ils ont voté pour Nicolas Sarkozy ont voté pour un rythme soutenu au niveau du travail, des heures supplémentaires qui s'empilent, quelles que soient les conséquences au niveau sanitaire. Je ne ne crois pas et regardez, on voit les contradictions apparaître au sein du gouvernement, qu'ils aient tous voté pour qu'il y ait une franchise santé qui soit instaurée dès le mois qui vient, et qui mettra en difficulté les plus humbles pour pouvoir se soigner ... ».

Il considère que les français seront amenés à se prononcer pour leur avenir au cours des élections législatives parce que les élections présidentielles ne l'ont pas permis : « le véritable problème, c'est de savoir quel avenir pour la France et pour les jeunes français et pour nous tous et comment construire cet avenir, c'est là le véritable enjeu de ces élections législatives et c'est ce que je souhaiterais que le débat électoral qui commence fasse apparaître, de telle sorte que cet enjeu qui est le véritable, quelle éducation pour nos enfants ? quelle protection pour les plus âgés ? quelle défense pour notre pays ? quelle sécurité pour tous ? quel progrès pour tous ? c'est cela le véritable débat. Eh bien, je souhaiterais que ce débat électoral, législatif, permette de l'éclairer, alors que j'ai le regret de dire que le débat présidentiel ne l'a pas permis ».

Claude Bartolone est l'invité d'Olivier Mazerolle le 22 mai 2007 sur BFMTV, il explique une nouvelle fois que les français ont tendance à voter selon le genre d'élections et qu'ils ne partagent pas le programme de la droite : « je crois qu'avec



l'affaiblissement des idéologies, les français sont rentrés dans un comportement de zappeur politique, si vous me permettez cette expression un peu légère, c'est qu'ils ont pris l'habitude de répondre à la question qui leur est posé et je pense qu'il y a une partie de cet électorat de Nicolas Sarkozy qui a pu voter pour lui parce qu'ils l'ont trouvé plus droit dans ses bottes, plus porteur d'autorité, plus en correspondance avec l'idée qu'ils se font du rôle du président de la République, qu'ils n'ont pas pour autant envie que demain le code du travail soit démantelé, que le système de protection sociale soit jeté par dessus les pôles, qu'il y ait moins d'intervention de l'Etat par rapport à ce rôle de régulation, par rapport au système économique ... ».

Il pense que les français décideront par eux mêmes s'ils veulent d'une nouvelle cohabitation : « mon ambition et l'ambition de tous les socialistes, par rapport à l'enjeu qui est celui que nous voulons relever, par rapport aux électeurs de gauche, par rapport à la France, c'est de leur dire nous voulons faire le meilleur résultat possible et c'est à eux de choisir s'ils veulent une cohabitation ... et alors, et alors ? si les électeurs le décident, c'est parce qu'il y aurait eu un livre d'écrit contre la cohabitation que l'on serait en situation de dire aux français, ah non, on n'en veut pas ? ».

Claude Bartolone a constaté que les français ont récemment eu tendance à s'exprimer différemment selon le type d'élections : régionales, européennes ou encore référendum sur la Constitution européenne. Il suppose ainsi qu'une majorité de français aurait pu penser que Nicolas Sarkozy était le mieux à même d'assurer le rôle et les fonctions de président de la République mais qu'ils ne partageraient néanmoins pas son programme et ses propositions politiques. Il considère donc que les français seront véritablement amenés à se prononcer pour leur avenir au cours des élections législatives et qu'ils pourraient alors très bien choisir une politique et un programme de gauche, instaurant de ce fait une nouvelle cohabitation avec Nicolas Sarkozy.



# 3.3.3. La doctrine institutionnelle des conservateurs vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2012

Les commentaires du secrétaire général de l'UMP Jean François Copé sur la notion de cohabitation

Jean François Copé a été le président du groupe parlementaire UMP à l'Assemblée Nationale de juin 2007 à novembre 2010 et le secrétaire général de l'UMP de novembre 2010 à mai 2012, il soutient naturellement la candidature de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle de 2012 et devient, à la suite de la défaite du président de la République sortant, le principal responsable de l'opposition. Jean François Copé mène alors campagne au cours des élections législatives afin de conserver une majorité parlementaire de droite à l'Assemblée Nationale. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation à travers ses nombreuses déclarations au cours de la campagne des élections législatives de 2012.

Jean François Copé est l'invité de la station de radio RTL le 7 mai 2012, il nous explique que les socialistes ne devraient pas contrôler toutes les institutions et se situe donc dans la perspective d'une cohabitation avec François Hollande : « je me demande s'il faut que la gauche ait tous les pouvoirs, et que ce soit la meilleur des formule pour notre pays ? je ne le crois pas ... la cohabitation est en tout cas l'objectif que je fixe pour nous mais, c'est que l'on ait le plus de députés UMP possible et si possible une majorité qui permettrait de rééquilibrer les choses, président socialiste, gouvernement socialiste, Sénat socialiste, collectivités locales socialistes, peut-être peut-on imaginer que si l'Assemblée Nationale est d'une autre couleur politique, cela permet d'équilibrer les choses à un moment où il faut éviter les folies ».

Jean François Copé prononce une déclaration au cours d'une conférence de presse le 10 mai 2012, il pense que la droite doit se situer dans la perspective d'une victoire et d'une cohabitation pour éviter que le programme de la gauche ne soit mise en œuvre : « nous, nous souhaitons que cette campagne des législatives nous permette de



l'emporter, d'emporter la majorité, évidemment, d'avoir le plus de députés possible et de convaincre les français d'avoir la majorité, c'est une évidence. Nous aimons profondément notre pays, et nous sommes très inquiets de la perspective de voir François Hollande mettre en œuvre sa politique qui à nos yeux porte gravement atteinte à la souveraineté de notre pays donc dans ce contexte, nous aspirons évidemment à avoir le plus de députés possible et si possible la majorité ... ».

Jean François Copé est l'invité des 4 vérités le 1<sup>er</sup> juin 2012 sur France 2, il montre que les propositions de François Hollande ne sont pas réalistes et crédibles financièrement : « je continue à tourner auprès de mes amis UMP parce que le plus important, c'est d'éviter l'irréparable, c'est à dire ce que François Hollande est en train de programmer ... faisons en sorte d'avoir le plus de députés UMP possible, si possible, d'avoir effectivement la majorité à l'Assemblée et d'empêcher ainsi que s'inscrive dans notre droit par exemple le retour programmé de la retraite à 60 ans pour une partie de la population alors qu'on ne peut pas le payer, le refus de la règle d'or budgétaire ou le droit de vote pour les étrangers, tout autant de choses que notre Nation ne peut pas vivre dans une période où elle a besoin d'être rassemblée ».

Jean François Copé souhaite donc avoir le plus de députés de droite possible à l'Assemblée Nationale afin d'avoir une solide opposition voire de conserver la majorité parlementaire. Il souligne que les propositions de François Hollande ne sont pas réalistes et crédibles financièrement et se situe clairement dans la perspective d'une cohabitation afin d'éviter que le programme de la gauche ne soit mis en œuvre.



Les commentaires des autres responsables politiques conservateurs sur la notion de cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2012.

Les responsables politiques de la droite ont tous soutenu la candidature de Nicolas Sarkozy à l'élection présidentielle de 2012. Ils sont naturellement déçus de sa défaite face à François Hollande le 6 mai 2012 mais constatent que l'écart de voix entre François Hollande et Nicolas Sarkozy au second tour de l'élection présidentielle n'est pas très important et pensent qu'il sera peut-être possible de conserver une majorité parlementaire de droite à l'Assemblée Nationale. Ils se lancent alors dans la campagne pour les élections législatives dans la perspective d'une possible victoire et vont alors évoquer l'hypothèse d'une cohabitation. Nous allons chercher à déceler les intentions de la droite vis à vis de la notion de cohabitation à travers les déclarations de plusieurs de ses leaders au cours des élections législatives de 2012.

Nous aborderons ici les déclarations de Xavier Bertrand, Claude Guéant et Henri Guaino.

Xavier Bertrand, ministre du travail entre 2007 et 2012, est l'invité de l'émission les 4 vérités le 7 mai 2012 sur France 2, il souhaite mettre en garde les français sur la concentration des pouvoirs qui se réalise actuellement : « ce serait un danger terrible si la gauche et le parti socialiste avaient tous les pouvoirs politiques en France et ce serait le cas si elle emportait les élections législatives. Regardons les choses, elle a la présidence de la République, elle a le Sénat, elle a les régions, à part l'Alsace, elle a les deux tiers des départements, elle a quasiment toutes les grandes villes, ce serait la première fois où politiquement la France serait de la même couleur politique ... ».

Il remarque que les français seraient assez favorable à une victoire de la droite aux élections législatives s'il se fie à certains sondages : « et vous regardez le sondage qui a été présenté tout à l'heure lors du journal, les français souhaiteraient, de peu, mais souhaiteraient une victoire de la droite et du centre, pourquoi ? Parce que les français aiment bien l'équilibre et je demande aux français un vote d'équilibre, un vote d'équilibre des pouvoirs lors de cette élection législative ».



Xavier Bertrand est l'invité de la Matinale de canal plus le 9 mai 2012 sur canal plus, il pense que les français ne voudront pas que le parti socialiste ait tous les pouvoirs en France : « les français ne veulent pas, comme on dit, mettre tous leurs œufs dans le même panier et on le voit, il y a deux sondages, il y a deux trois sondages qui sont sortis, qui disent, on préférerait qu'il y ait une victoire de la droite et du centre. Pourquoi ? parce que les français voient bien aussi aujourd'hui, que pour la première fois depuis le second empire, la gauche, le parti socialiste aurait tous les pouvoirs en France ... la présidence de la République, le Sénat, cela serait l'Assemblée Nationale, ce serait les régions, ce serait les départements, les grandes communes, ce serait du jamais vu et les français aiment bien l'équilibre et moi je demande qu'il y ait un vote d'équilibre, d'équilibre des pouvoirs ».

Claude Guéant, secrétaire général de l'Elysée entre 2007 et 2011 et ministre de l'intérieur entre 2011 et 2012, est l'invité de Jean Michel Aphatie le 9 mai 2012 sur RTL, il estime préférable une victoire de la droite aux élections législatives même si la cohabitation n'est pas la solution idéale : « je pense que, institutionnellement, au regard de ce qui fonde la 5ème République, ce n'est pas logique, mais il n'empêche que, très franchement, je crois que ce serait bien pour la France que la majorité sortante puisse appliquer son programme, plutôt que ce soit le parti socialiste qui applique son programme. Nous ne pouvons pas aller à nouveau vers la dépense publique, vers les déficits, vers les impôts, vers les diminutions de compétitivité ... donc, pour l'intérêt de la France ... je pense que ce serait bien que la majorité sortante reste à l'Assemblée Nationale ... le citoyen peut changer d'avis en l'espace de quelques semaines, nous aurons aussi, le citoyen aura l'occasion de se faire une appréciation sur les quelques semaines de gouvernement de monsieur Hollande ».

Claude Guéant est l'invité d'Emmanuel Faux le 14 mai 2012 sur Europe 1, il avoue que la cohabitation n'est pas dans l'esprit des institutions : « il n'y a pas à être pour ou contre, c'est l'électeur qui décide et il y a un instinct du peuple qui doit toujours être respecté et qui par définition exprime une sagesse de notre vie démocratique, institutionnellement, par principe, je pense que ce n'est pas l'esprit de la 5ème République qu'il y ait une cohabitation. L'esprit de la 5ème République, c'est qu'il y ait une puissance d'action publique et que par conséquent, il y ait une cohérence au sein de l'exécutif entre le gouvernement, le président et l'Assemblée Nationale ... ».



Il considère néanmoins que les propositions de François Hollande sont mauvaises et qu'elles pourraient s'avérer dangereuses pour les intérêts de la France : « cela étant, je constate aussi que les propositions qu'a fait monsieur Hollande pendant sa campagne étaient inquiétantes, je constate qu'elles restent inquiétantes, qu'elles ne sont pas du tout une réponse adaptée à la situation de danger dans laquelle nous nous trouvons. Il est tout à fait clair à mes yeux qu'une politique qui préconise la dépense publique comme remède à la crise est une politique qui va dans le mur, qui va créer de la récession si elle est effectivement mise en œuvre et je pense qu'il est de notre devoir, à nous, responsables de droite, de faire en sorte d'amener une majorité de droite à l'Assemblée Nationale pour conjurer les périls qui nous menacent ».

Il pense ainsi qu'une situation de cohabitation entre un président de la République de gauche et un gouvernement de droite serait préférable à un pouvoir socialiste cohérent : « ce qui compte, c'est d'apporter la bonne réponse aux crises parce que ce n'est pas la peine d'avoir un exécutif qui est cohérent et qui apporte de mauvaises réponses, c'est la raison pour laquelle je plaide pour que nous gagnons les législatives et j'appelle les français à faire en sorte que ce soit une majorité responsable, une majorité de droite qui nous évite les périls que pourraient nous amener les décisions annoncées par monsieur Hollande ... ce qui compte, je le répète, c'est d'avoir de bonnes réponses à une situation qui reste difficile, il n'est pas possible que nous fassions après les années de crise que nous avons connu une politique qui soit l'inverse de ce qu'il faut faire, qui soit l'inverse de ce que tous les gouvernements, non seulement européens mais du monde sont en train de mettre en œuvre ... ».

Xavier Bertrand est l'invité du grand jury LCI RTL Le Figaro le 13 mai 2012 sur LCI, il nous explique que les conditions de vies des français seront bien meilleures si la droite continuait à gouverner le pays : « ce n'est pas la cohabitation pour la cohabitation, ce n'est pas cela l'enjeu, c'est la victoire de nos idées, de nos valeurs, c'est à la fois un vote d'équilibre, d'équilibre des pouvoirs et c'est aussi un vote de protection, de protection notamment par rapport à l'inquiétude des français, de protection d'ailleurs si vous voulez que je sois très précis, de protection de la fiche de paie et de la protection de la feuille d'impôt des français. C'est très important parce que beaucoup aujourd'hui ont compris que, faute de réformes de la part de la gauche,



il y aurait des augmentations d'impôts et je le dis nous avons nous un rôle, victorieux, plus nous serons nombreux, de protéger les français ... ».

Il ne souhaite pas une fois encore que les socialistes contrôlent l'ensemble des pouvoirs politiques : « je parle d'un vote d'équilibre et d'équilibre des pouvoirs, je demande aux français un vote d'équilibre et d'équilibre des pouvoirs, souvenez vous, excusez-moi pour cette référence, de cette phrase de monsieur Mitterrand en 1988 : il n'est pas sain qu'un parti politique ait la majorité à lui tout seul. Parce qu'en plus la question qui se pose pour le parti socialiste, c'est où sont ses alliés ? le front de gauche et le dangereux manipulateur qu'est monsieur Mélenchon, alors que nous, les choses sont claires, c'est aussi nos alliés, nos alliés notamment centristes, un certain nombre sont ici présents ce soir, des députés centristes, nous avons, nous, une majorité possible et équilibrée, cela n'est pas le cas à gauche. Et il est vrai que ce serait la première fois, m'a t'on dit, depuis le second empire qu'un parti politique aurait à lui seul tous les pouvoirs, du jamais vu, la possibilité même de modifier tout seul la Constitution, tout seul, alors qu'il y a toujours eu avec la majorité des 3 5èmes ce besoin d'équilibre, voilà pourquoi je demande un vote d'équilibre des français ».

Il résume à nouveau ses positions vis à vis de la situation politique et de la cohabitation : « il y a eu un vote de crise et je ne sens pas dans le pays un vote d'adhésion aux idées et au programme de François Hollande ... ce n'est pas la cohabitation pour la cohabitation, nous sommes dans une configuration qui est du jamais vu, avec le risque d'avoir une France mono-colore, dans tous les niveaux de responsabilités, est-ce que c'est la tradition française, est-ce que c'est bon pour l'équilibre de la démocratie ?, je ne le pense pas et je pense que les français sont davantage attachés qu'on ne le pense à cet esprit d'équilibre ».

Henri Guaino, conseiller spécial de Nicolas Sarkozy entre 2007 et 2012, est l'invité d'Olivier Mazerolle le 20 mai 2012 sur BFMTV, il nous explique que la cohabitation est inscrite dans la Constitution et est donc parfaitement envisageable : « vous savez en 1988 entre les deux tours des présidentielles, j'avais eu une conversation avec Michel Debré, et j'étais un peu comme vous, je disais, mais la cohabitation si cela arrive, c'est terrible, il m'avait dit, mais vous savez mon jeune ami ... la cohabitation, elle est inscrite dans la Constitution, c'est une hypothèse absolument naturelle ... ».



Il déclare que la droite souhaite évidemment faire le meilleur score possible à ces élections et éventuellement les remporter :« vous savez quand on s'engage dans une élection, quand on va devant les électeurs, on n'y va pas pour leur dire écoutez, surtout ne votez pas pour moi parce que ce serait une catastrophe, on y va pour gagner, voilà, on y va pour faire le plus de sièges possible ... ».

Il nous montre que les français décideront librement de leur majorité parlementaire : « s'ils donnent la majorité à l'ancienne majorité parlementaire, cela voudra dire simplement qu'ils ne veulent pas donner tous les pouvoirs au parti socialiste, qu'ils ont voté pour monsieur Hollande mais que finalement, tout bien réfléchit, ils n'ont pas tellement envie qu'il applique son programme, voilà et puis on en tirera les conséquences ... ce sont les français qui décident, ce n'est pas tirer à hue et à dia, quand Monsieur Jospin était Premier ministre pendant 5 ans de cohabitation, il a appliqué son programme. Eh bien, si la majorité est reconduite, elle appliquera son programme, ce sont les français qui décident. Moi je pense que cela n'était pas très bon pour le pays de voter pour monsieur Hollande, bon, j'ai pensé cela, les français ont choisi, je m'incline, c'est la République, c'est la démocratie. Bon, maintenant, il y a une deuxième élection qui est l'élection législative, nous allons devant les français en leur disant, votez pour nous si vous ne souhaitez pas que ce programme soit appliqué, s'ils votent pour nous, cela voudra dire qu'ils ne souhaitent pas que le programme soit appliqué, le programme de monsieur Hollande et s'ils ne votent pas pour nous, eh bien, cela signifiera qu'ils lui donnent toutes les clés pendant 5 ans ».

Il souhaite également que le parti socialiste ne puisse pas contrôler toutes les institutions : « mais il y a d'autres enjeux aussi, il ne faut pas que le parti socialiste ait la majorité à lui tout seul, il a déjà tout, les collectivités territoriales, les départements, les régions, le Sénat, l'Assemblée Nationale. Alors vous savez la concentration des pouvoirs, on nous en a assez bassiné pendant 5 ans alors qu'on n'avait pas tous les pouvoirs, la concentration des pouvoirs, cela peut toujours conduire à l'abus de pouvoir. Mais voilà, il y a d'autres enjeux, il ne faut pas que le parti socialiste, la gauche ait la majorité des 3/5ème au congrès pour qu'elle ne puisse pas changer toute seule la Constitution, voilà, il y a beaucoup d'enjeux mais la majorité sortante va à ces élections pour gagner et les français trancheront ».



Claude Guéant est l'invité d'Olivier Mazerolle le 2 juin 2012 sur BFMTV, il nous montre le désir de la droite de conserver la majorité à l'Assemblée Nationale : « je ne dis pas que cela sera facile mais l'objectif de l'UMP est clairement que la majorité qui est encore la majorité à l'Assemblée Nationale aujourd'hui revienne à l'Assemblée Nationale en position de majorité avec ses différentes composantes ... ».

Il reconnaît une fois encore que la cohabitation n'est pas la meilleure des solutions institutionnelles mais que le pays a été bien gouverné au cours des précédentes expériences : « c'est vrai que ce n'est pas forcément conforme aux habitudes mais il n'empêche que nous avons connu plusieurs cohabitations, et c'est vrai que nous avons des institutions qui sont d'une extrême plasticité puisqu'elles ont été faites pour qu'il y ait une cohérence entre le président, le gouvernement et l'Assemblée Nationale et dans ce cas, le président de la République est particulièrement puissant. Mais nous avons connu des périodes de cohabitation, je citerais celle que je préfère, celle où monsieur Mitterrand était président de la République et monsieur Edouard Balladur Premier ministre, eh bien, la France était gouvernée et bien gouvernée ».

Henri Guaino est l'invité de la radio de la communauté juive le 3 juin 2012, il nous montre que les institutions de la 5ème République sont parlementaires et que le gouvernement découle naturellement de la majorité parlementaire à l'Assemblée Nationale : « une campagne législative, c'est une campagne nationale qui a pour but de dégager une majorité à l'Assemblée Nationale et donc de dire ce que sera le gouvernement de la France demain puisque nos institutions, les institutions de la 5ème République sont des institutions en définitive parlementaires. Alors le président de la République y joue un très grand rôle, il doit à mes yeux y jouer le rôle essentiel, il n'empêche que c'est la majorité de l'Assemblée Nationale qui définit la politique que le gouvernement conduira ... le président a besoin s'il veut appliquer son propre programme, d'une majorité parlementaire et s'il ne l'a pas, c'est le programme de la majorité parlementaire qui s'applique, cela s'appelle la cohabitation mais c'est un régime parlementaire, le parlement a le dernier mot, donc l'enjeu est là ... ».

Il note que le parti socialiste pourrait modifier la Constitution s'il avait une majorité des 3/5ème au Congrès : « l'enjeu, c'est premièrement de savoir quelle sera la majorité parlementaire de demain donc le programme de gouvernement, l'enjeu, c'est



de savoir si le parti socialiste aura ou non tous les pouvoirs, l'enjeu, c'est de savoir si la gauche aura la majorité des 3 5ème au congrès, c'est à dire la réunion du Sénat et de l'Assemblée Nationale pour pouvoir changer la Constitution sans jamais en appeler au peuple, voilà, cela fait beaucoup d'enjeux qui sont des enjeux nationaux ... ».

Il souligne que le mandat de député est un mandat national : « et enfin le mandat de député est un mandat national même s'il s'inscrit dans une circonscription, même s'il est élu par les électeurs d'une circonscription, il est une fois élu le représentant de la Nation toute entière, il vote les lois, il participe au débat national et par ailleurs, il est évidement au service des électeurs et des citoyens de sa circonscription ».

Il pense qu'il est naturel pour un mouvement politique de vouloir gagner les élections législatives et d'accéder ensuite aux responsabilités du gouvernement : « nous avons des élections législatives, c'est une échéance, ce n'est pas l'opposition qui en a décidé ainsi, c'est une échéance constitutionnelle, nous devons donc tous aller devant les électeurs, comment peut-on aller devant les électeurs en leur disant : « écoutez ne votez pas pour nous, ne votez pas trop pour nous parce que la cohabitation serait une mauvaise idée ». Non, la cohabitation, elle est inscrite dans nos institutions, la possibilité de la cohabitation, donc nous allons devant les électeurs puisque l'échéance est là pour gagner, moi, je vais devant les électeurs en leur demandant de voter pour moi, de voter pour nous, toute notre attitude serait absurde . Donc je ne me pose pas du tout la question que vous posez, je ne peux pas me la poser et personne ne peut se la poser, les socialistes y vont pour gagner, le front de gauche y va pour gagner, l'UMP y va pour gagner, c'est la logique même de la démocratie ... ».

Il considère enfin que les français décideront librement au moment de ces élections : « et puis ce sont les français qui vont trancher pour dire s'ils trouvent plus logique, plus esthétique, plus souhaitable que le nouveau président de la République ait une majorité à l'Assemblée Nationale pour appliquer son programme ou si au contraire, regrettant déjà leur choix du 6 mai, ils se disent qu'au fond, ce serait mieux de partager les pouvoirs et ce serait peut-être mieux qu'il n'applique pas son programme ou la totalité de son programme, ce sont les français qui vont trancher ».



Les responsables politiques de la droite pensent donc majoritairement que la cohabitation n'est pas dans l'esprit des institutions de la 5ème République, ils estiment néanmoins que les propositions de la gauche sont mauvaises et qu'elles seront néfastes pour les intérêts de la France. Ils supposent ainsi qu'une situation de cohabitation entre un président de la République de gauche et un gouvernement de droite serait préférable à un pouvoir socialiste cohérent. Les leaders de la droite considèrent également que les socialistes ne devraient pas avoir tous les pouvoirs et pensent donc que les français devraient chercher à maintenir un certain équilibre des pouvoirs en reconduisant la majorité parlementaire de droite à l'Assemblée Nationale.

Nous l'avons relevé, Henri Guaino pense personnellement que la cohabitation est bien prévue par les institutions de la 5ème République et se situe donc clairement dans la perspective d'une situation de cohabitation en cas de victoire de la droite.



# 3.3.4. La doctrine institutionnelle de l'opposition présidentielle vis à vis de la notion de cohabitation et de recomposition de la vie politique au cours des élections législatives de 2017

Les commentaires des responsables politiques de la droite sur la notion de cohabitation et de recomposition politique au cours de la campagne pour les élections législatives de 2017

Les nombreux présidentiables de la droite se sont affrontés au cours des primaires Républicaines en novembre 2016 pour être le candidat de la droite à l'élection présidentielle de 2017 : François Fillon s'impose finalement face aux autres candidats et l'ensemble de ses rivaux choisissent de le soutenir pour sa campagne présidentielle. Le candidat de la droite est néanmoins atteint dès le mois de janvier 2017 par de nombreuses révélations sur son intégrité morale et financière qui l'amène à être éliminé le soir du premier tour de l'élection présidentielle. Les responsables politiques de la droite se divisent alors une première fois autour du soutien à Emmanuel Macron face à Marine Le Pen, candidate du front national à l'occasion du second tour de l'élection présidentielle, le candidat d'En Marche est néanmoins élu président de la République et choisit de nommer Edouard Philippe Premier ministre. L'ancien ministre de l'économie avait en effet expliqué au cours de sa campagne présidentielle qu'il souhaitait dépasser les clivages traditionnels et qu'il voulait gouverner avec la gauche et la droite dans une logique de rassemblement. Les leaders de la droite se séparent alors en deux tendances : certains veulent accepter la main tendue du nouveau président de la République et soutenir le gouvernement dans le cadre de la nouvelle majorité présidentielle, d'autres refusent de participer à cette majorité présidentielle et veulent clairement se situer dans l'opposition au nouveau pouvoir. Les deux tendances de la droite font néanmoins campagne ensemble afin de faire élire leurs candidats aux élections législatives, ils le font cependant sur des lignes politiques radicalement opposés : un éventuel soutien au gouvernement pour les uns et une volonté d'imposer une cohabitation au nouveau président de la République pour les autres. Nous allons chercher à déceler les intentions de la droite



vis à vis de la notion de cohabitation et de recomposition politique à travers les déclarations de plusieurs de ses leaders au cours des élections législatives de 2017.

Nous aborderons ici les déclarations des principaux représentants des deux tendances de la droite : Christian Estrosi et Nathalie Kosciusko Morizet pour les membres des Républicains favorables à un éventuel soutien au gouvernement d'Emmanuel Macron et François Baroin et Valérie Pécresse pour les membres des Républicains qui excluent clairement toute forme de soutien au gouvernement d'Emmanuel Macron.

## Les commentaires du Maire de Nice Christian Estrosi

Christian Estrosi a notamment été ministre de l'industrie de juin 2009 à novembre 2010 et a également été maire de Nice de mars 2008 à juin 2016 puis de mai 2017 à aujourd'hui. Il soutient Nicolas Sarkozy au cours des primaires Républicaines de novembre 2016 puis soutient la candidature de François Fillon au cours de l'élection présidentielle de 2017 même s'il a une attitude assez ambivalente au cours de la campagne présidentielle du candidat. Il soutient ensuite Emmanuel Macron à l'occasion du second tour de l'élection présidentielle de 2017 et appelle à accepter la main tendue du nouveau président de la République entre les élections présidentielles et les élections législatives. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation et de recomposition politique à travers ses nombreuses déclarations au cours de la campagne pour les élections législatives de 2017.

Christian Estrosi est l'invité de Jean Michel Aphatie le 11 mai 2017 sur France Info, il pense que les Républicains devraient chercher à être conciliant avec le nouveau président de la République parce que le rassemblement est nécessaire : « il y aura à l'occasion des élections législatives, une occasion de voir comment la nouvelle Assemblée peut se recomposer, l'essentiel étant qu'à l'arrivée, personne ne soit engagé dans une démarche d'empêcher le président de la République ... ».

Il souhaite avant toute chose la réussite de la France : « je veux la réussite du président de la République, pourquoi ? parce que la réussite du président de la République, ce sera la réussite de la France et je trouve que de présenter les élections législatives comme un troisième tour des élections présidentielles, c'est un non-sens,



cela ne correspond pas à l'équilibre des institutions ... je souhaite que nous soyons dans une situation qui permette à la France de se réformer, de tout changer, les français veulent que les choses changent dans notre pays ... ».

Il ne se prononce pas encore sur la conduite à tenir vis à vis d'Emmanuel Macron et préfère attendre les premiers signes du chef de l'Etat: « je souhaite que nous ayons le plus de candidats Républicains qui soient élus à l'Assemblée Nationale ... vous avez des gens comme Alain Juppé et moi qui disons que nous voulons la réussite de la France et que nous ne voulons pas être engagé dans un discours qui consiste à dire, nous voulons une revanche. Je ne veux pas que les législatives soient une revanche, je veux que les législatives soient l'opportunité d'avoir d'abord la photographie exacte du pays, l'état des lieux. Nous ne savons pas ce que sera le gouvernement qui nous sera proposé, nous ne savons pas quelles seront les propositions qui seront faites, nous ne savons pas si on ira au delà de 450 candidats et jusqu'à 577 candidats investis par le mouvement de monsieur Macron. Je n'ai pas toutes ces données et vous me demandez de répondre à tout cela avant que vous-même et moi-même ayons toutes ces données, invitez moi la semaine prochaine, j'y répondrais précisément ».

Christian Estrosi est l'invité de Jean Jacques Bourdin le 23 mai 2017 sur RMC et BFMTV, il pense que les responsables politiques de la droite devraient s'inscrire dans une démarche constructive vis à vis du nouveau gouvernement d'Emmanuel Macron : « je soutiens un grand nombre de mes amis et de ceux qui aujourd'hui s'inscrivent plutôt dans un esprit de progrès plutôt que de conservatisme ... à partir du moment où c'est un texte de loi qui construit l'avenir, sur lequel on peut se retrouver, pourquoi faire de l'opposition stérile et stupide ? Nous avons perdu les élections présidentielles, pour la première fois, nous avons été absent d'un second tour des élections présidentielles tout au long de la 5ème République, c'est donc notre échec, il faut le constater. J'ai donc fait campagne au deuxième tour contre madame le Pen et pour monsieur Macron, il est aujourd'hui élu pour 5 ans, est-ce que l'on doit faire des élections législatives une revanche de l'élection présidentielle ou au contraire est-ce que nous devons nous inscrire dans une démarche constructive plutôt que négative ? Je fais partie de ceux qui disent très clairement que nous avons à avoir une démarche constructive et que c'est comme cela que nous pourrons apporter des députés de



droite, du centre, qui pourront apporter une contribution et qui partagent cette vision sur la réforme du code du travail dont a besoin notre pays ... ».

Il se réjouit que le Premier ministre et deux ministres de droite soient présents au gouvernement malgré leur échec : « je rappelle que le chef du gouvernement est un des mes amis politiques, issu des Républicains, que le ministre de l'économie est un ami issu des Républicains, que le ministre des comptes publics donc du budget est issu des Républicains ... vous vous rendez compte, nous avons été exclu du deuxième tour des élections présidentielles, est-ce qu'on pouvait imaginer un seul instant que après avoir été exclu du second tour des élections présidentielles ... alors qu'il y a six mois de cela, la France imaginait une seule alternance possible, qu'elle vienne des Républicains, on se retrouve malgré tout avec un Premier ministre Républicain, un ministre de l'économie Républicain, un ministre des comptes publics Républicain. Eh bien, je dis que nous avons à apporter notre contribution, que nous avons sans doute des débats et des ajustements à avoir mais je ne veux pas encore une fois ... ».

Il suggère que la droite ne devrait pas être sectaire et rentrer dans la logique de l'exclusion et de l'anathème : « je ne planterais pas un coin dans ma famille politique, je voudrais qu'elle survive, elle est issue d'une grande histoire, celle du gaullisme, celle du giscardisme. Et aujourd'hui, si on ne sait pas tirer les leçons de cette espèce d'arrogance dont nous avons fait preuve à l'occasion des élections présidentielles qui a fait que nous avons été balayé, si nous ne tirons pas toutes les leçons nécessaires, si nous ne tirons pas les constats nécessaires pour nous remettre en cause et comprendre qu'il faut offrir un autre visage ... on ne peut pas avoir reproché le sectarisme des socialistes pendant 5 ans et offrir un visage sectaire et rentrer dans l'anathème et l'exclusion. J'ai signé un manifeste avec d'autres élus de ma famille politique et du centre pour demander à ce qu'il n'y ait ni exclusion ni anathème et plus que jamais, je dis, puisqu'il y a une main tendue, eh bien, sachons l'accepter tout simplement, voilà, c'est comme cela que nous serons constructifs ... et après nous jugerons, bien évidement, je ne suis pas sûr que ce soit une réussite absolue ... ».

Il nous explique que sa politique municipale à Nice n'est ni de gauche ou de droite et qu'il cherche simplement à faire avancer les choses : « je suis maire d'une ville où vous savez, j'essaie de rassembler, peut m'importe ce que l'on peut voter, quand je



construit une ligne de tramway, elle n'est pas de gauche ou de droite, un grand stade, il n'est pas de gauche ou de droite et faire prospérer mon économie sur la couverture numérique de mon territoire, ce n'est pas une politique de gauche ou de droite. Et à un moment, qu'il puisse y avoir ... parce que nous avons deux grandes guerres à gagner dans notre pays, la guerre contre le terrorisme, c'est plus que d'actualité ce matin, la guerre contre le chômage, qui est aussi une actualité prégnante, pour laisser le moins possible de nos concitoyens sur le bord du chemin, que l'on se dise ... alors que vous parlez d'électeurs, moi je vous parle de français qui sont inquiets ... ».

Il souhaite que la droite soit à la hauteur des événements qui ont bouleversé le paysage politique : « il y a eu cette élection présidentielle, il y a eu une bourrasque qui a emporté les partis traditionnels à l'occasion de cette élection présidentielle, ne pas tenir compte que les français aspirent à des changements profonds et se dire que nous voulons rester comme une grande formation politique, inscrite dans l'histoire de notre pays, qui accompagne ces changements profonds, je dis que c'est s'enfermer dans un corner où nous risquons des lendemains très douloureux ... ».

Il considère qu'ils doivent préférer leur pays à leur parti au nom de l'intérêt général et en appelle à la figure du général de Gaulle : « les français, ils ont envie de voter pour le travail, ils ont envie de voter pour gagner la guerre contre l'insécurité, les français, ils ont envie que l'on gagne la guerre contre le terrorisme et à partir du moment où ils se disent qu'il y a des hommes du centre gauche, du centre droit, issu du gaullisme comme je le suis et dont je ne changerais jamais ... je pose la question, qu'est-ce que le général de Gaulle aurait fait ? entre son parti et son pays ? si à un moment l'intérêt général devait prévaloir, il aurait choisi son pays, eh bien moi, je préfère choisir mon pays à mon parti si l'intérêt général le réclame et le demande ».

Christian Estrosi souhaiterait donc que la droite soit à la hauteur de l'événement qui a bouleversé le paysage politique et s'inscrive dès maintenant dans une démarche constructive vis à vis d'Emmanuel Macron. Il se réjouit personnellement que le Premier ministre et deux ministres de droite soient présents au gouvernement et considère qu'ils doivent à présent travailler ensemble afin de faire avancer les choses.



### Les commentaires de Nathalie Kosciusko Morizet

Nathalie Kosciusko Morizet a notamment été ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement de novembre 2010 à février 2012 et candidate de la droite à la mairie de Paris en mars 2014. Elle a ensuite participé aux primaires Républicaines de novembre 2016 et a soutenu la candidature de François Fillon au cours de l'élection présidentielle de 2017. Elle soutient Emmanuel Macron à l'occasion du second tour de l'élection présidentielle de 2017 et montre des signes de rapprochement vis à vis du nouveau président de la République suite à son élection. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation et de recomposition politique à travers ses nombreuses déclarations au cours de la campagne pour les élections législatives de 2017.

Nathalie Kosciusko Morizet est l'invitée du journal de 13 heures le 16 mai 2017 sur France 2, elle nous explique qu'elle a récemment co-signé un appel d'élus de droite qui souhaitent s'inscrire dans une démarche constructive vis à vis d'Emmanuel Macron : « je me suis jointe à un appel d'élus LR et UDI qui veulent qu'on s'inscrive dans une démarche constructive ... je pense qu'il y a un risque de crispation. Il y a finalement deux attitudes aujourd'hui possible à droite et il y a un débat à l'intérieur de ma famille politique, il y a ceux qui voudraient être l'opposition, rien que l'opposition et puis il y a ceux comme moi qui disent, on ne peut quand même pas considérer que c'est une mauvaise nouvelle qu'il y ait à Matignon un Premier ministre de droite, est-ce qu'on serait le seul pays où la droite considérerait que c'est une mauvaise nouvelle d'avoir un Premier ministre de droite ? Est-ce qu'on serait le seul pays où on considérerait que c'est une mauvaise nouvelle de pouvoir peut-être ensemble faire enfin passer des réformes qui sont attendus pour le pays ? Est-ce que l'exception française ce serait le sectarisme ? moi je ne veux pas cela ... ».

Elle souligne qu'elle ne se rallie pas : « je ne deviens pas macroniste et cet appel, je le dis très clairement, ce n'est pas un ralliement, à rien, ni à personne, ce sont des élus de la droite et du centre qui disent, on veut être constructif ... ».

Elle pense que la droite pourrait voter certains textes au cours de la prochaine mandature : Les français ne veulent pas revivre ce qu'ils ont vécu pendant 5 ans avec



Hollande, 5 ans pour rien, 5 ans à ne rien faire, nous, on veut que le quinquennat qui vient, dans la mesure du possible soit un quinquennat utile, cela ne veut pas dire qu'on a changé d'avis, cela ne veut pas dire qu'on est d'accord avec tout. Mais vous voyez, moi je fais campagne dans une circonscription réputée et avec raison de droite, je croise beaucoup d'électeurs qui me disent on est de droite, on continue à être de droite mais on ne veut pas, comme cela, dénoncer à l'avance finalement la possibilité peut-être de faire des choses utiles. Voilà, on veut tout simplement se donner les moyens de faire en sorte que ces années soit utiles, cela veut dire se mettre dans une démarche constructive, cela ne veut pas dire se rallier, cela veut dire être prêt à voter des choses qui vont dans le bon sens tout simplement ... ».

Elle souhaite sortir de l'affrontement entre la gauche et la droite et chercher à faire avancer les choses : « je n'ai rien demandé et on ne m'a rien proposé et franchement c'est plus facile de rester sur son quant à soi, chacun dans son camp mais vous voyez les français avec l'élection présidentielle, ils ont choisi un homme, mais ils ont aussi, et peut-être plus encore d'une certaine manière, demandé une nouvelle pratique politique. Moi, je crois qu'ils n'ont plus envie d'entendre de ces mots qu'on utilise d'ordinaire à propos de la guerre civile, la guerre, la trahison, la vengeance, la revanche. L'élection législative, ce n'est pas la revanche ou la vengeance, c'est la possibilité en se donnant des candidats qui veulent que cela bouge, qui veulent réformer et je soutiens les candidats LR, c'est la possibilité de faire bouger le pays, voilà, pas encore une fois un quinquennat qui ne sert à rien s'il vous plaît ... ».

Elle montre que de nombreux élus souhaitent aussi s'inscrire dans cette démarche constructive : « 120 de mes parrains depuis hier, de mes parrains à la primaire que j'ai sollicité avec moi pour répondre à cet appel, m'ont dit qu'ils avaient envie de s'y joindre, je sais que Thierry Solère de son côté a fait la même chose, il y a plusieurs centaines d'élus dont des parlementaires, des maires, des conseillers départementaux, des conseillers régionaux qui se joignent, voilà, ils veulent être constructifs ... ».

Nathalie Kosciusko Morizet souhaite donc s'inscrire dans une démarche constructive vis à vis d'Emmanuel Macron, elle pense que la droite pourrait soutenir le gouvernement et voter certains textes au cours de la prochaine mandature. Elle



appelle également à sortir de l'affrontement entre la gauche et la droite afin de faire avancer les choses et que les 5 prochaines années soient utiles au pays.



## Les commentaires du chef de file des Républicains pour les élections législatives François Baroin

François Baroin a notamment été ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État de mars 2010 à juin 2011 et ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de juin 2011 à mai 2012. Il soutient Nicolas Sarkozy au cours des primaires Républicaines de novembre 2016 puis François Fillon au cours de sa campagne à l'élection présidentielle de 2017. Il accompagne le candidat de la droite jusqu'à sa défaite au premier tour de l'élection présidentielle et est ensuite chargé au nom de la droite de conduire la campagne Républicaine pour les élections législatives. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation et de recomposition politique à travers ses nombreuses déclarations au cours de la campagne pour les élections législatives de 2017.

François Baroin est l'invité de Fabien Namias le 8 mai sur Europe 1, il constate que les partis de gouvernement traditionnels ont échoué au premier tour de l'élection présidentielle : « cette présidentielle est hors norme, il y a deux ans, Emmanuel Macron était inconnu, il devient président de la République, les partis de gouvernement traditionnels, En Marche devient un parti de gouvernement traditionnel, en tout cas, il aspire à l'être, se sont tirés une balle dans la tête avec les primaires, ils ont donc disparu du premier tour de l'élection présidentielle ... ».

Il pense que le nouveau président de la République n'aura pas forcément une majorité parlementaire à l'Assemblée Nationale : « autre principe qui va éclater dans les 4 semaines qui viennent, c'est l'idée selon laquelle il y aura forcément une majorité pour le président de la République, pourquoi ? parce que le socle est faible ... c'est justement parce que cela s'est toujours passé, que cela ne se passera pas, parce qu'il y a des forces centrifuges qui sont en place dans notre pays comme ailleurs ... ».

Il explique qu'il a bien compris le message du premier tour et que la droite répondra aux préoccupations des français avec son programme pour les élections législatives : « enfin, vous voyez bien que vous aviez plus d'un français sur deux qui au soir du premier tour avait préféré choisir entre le chaos et la révolution, entre Le Pen et Mélenchon, c'est cela la réalité du pays, ne pas entendre cela, ce n'est pas être en



responsabilité politique. Moi, j'ai entendu le message et nous avons entendu le message d'une droite populaire qui nous a quitté, d'une France des quartiers qui est en grande difficulté, d'une France rurale qui est à l'abandon et qui est à l'agonie, le projet que nous présenterons demain apportera des réponses très précises là dessus ... ».

Il considère que les français n'ont pas pu choisir un programme politique au second tour de l'élection présidentielle : « le vrai choix sur le fond, il se fera aux législatives puisque justement il y a cette frustration de ne pas avoir pu pendant cette présidentielle, qui n'était pas une belle élection présidentielle, et le débat était une caricature, de la responsabilité de madame Le Pen mais Emmanuel Macron a accepté un combat de rue qu'il n'aurait pas dû accepter or le résultat, c'est que cette frustration sur le fond, sur les enjeux, sur l'avenir du pays, personne ne sait précisément ... ».

Il rappelle que la droite proposera bien un programme pour répondre aux français : « nous, nous allons porter des projets, nous allons tirer tous les enseignements et nous organiserons, peu importe d'une certaine manière qui il nommera, nous nous organiserons sur nos valeurs, sur notre projet, sur nos couleurs ... ».

Il croit en ses chances de victoire à l'issue des élections : « je ne me bats pas pour une majorité relative aux côtés de nos candidats, je me bats sous nos couleurs et je me bats pour gouverner en quelque sorte, pour que notre famille politique puisse proposer par ses orientations de retenir ce qui sera le socle de l'élection gouvernementale donc l'objectif, c'est évidemment d'avoir une majorité absolue ».

François Baroin est l'invité du journal de 20 heures de France 2 le 15 mai 2017, il est amené à commenter la nomination du nouveau Premier ministre Edouard Philippe qui est issu des Républicains : « Edouard Philippe, son nom était dans la circulation des débats depuis plusieurs jours, c'était une hypothèse et en réalité, c'est un choix que nous constatons, que je regrette à titre personnel, j'ai de bonnes relations avec lui et nous savons mettre de côté nos relations personnelles ... ».

Il estime qu'il y a deux analyses sur le visage de la France, celui du premier tour de l'élection présidentielle et celui du second tour : « mais c'est une question d'analyse politique au fond et c'est cela le vrai enjeu de cette campagne législative que nous



portons avec les candidats majorité pour la France de la droite et du centre, c'est estce que le visage de la France, c'est le second tour de l'élection présidentielle ? C'est à
dire au fond un face à face durable pendant plusieurs années entre Emmanuel Macron,
son parti, sa formation politique et le front national. Ou est-ce que le vrai visage, le
plus sincère de la France, c'est le visage du premier tour ? C'est à dire une France
fracturée comme jamais, une République qui s'interroge sur elle-même et un besoin
aussi de soutenir les classes moyennes qui sont les forces vives de notre pays ... moi
ma responsabilité, c'est d'essayer de placer cette campagne législative au juste niveau,
c'est à titre, celui du débat de la clarté, sur les grandes orientations du pays ... ».

Il suggère que le moyen le plus sûr d'être certain que la politique du gouvernement sera de droite est de voter pour les candidats de droite : « j'accompagne ma famille dans ce combat, elle me l'a demandé, ma famille politique, parce que nous pensons que nous portons un projet qui au fond donne la bonne direction pour la France ... il y a eu une ambiguïté sur le positionnement politique du président Macron, est-ce qu'il est de gauche ou est-ce qu'il est de droite ? s'il choisit un Premier ministre de droite, c'est qu'il donne une inclinaison donc le meilleur moyen, la meilleure garantie pour imaginer que la politique sera celle dans le sens de l'intérêt général du pays, c'est à dire une politique de droite, d'augmentation du pouvoir d'achat, de baisse des impôts, d'équilibre de notre cohésion sociale et puis l'affirmation du réarmement de l'Etat, c'est de voter pour les candidats de la droite et du centre ... ».

Il nous explique que des personnalités de gauche et de droite savent s'entendre au niveau de l'association des maires de France et pensent qu'ils sauront également s'entendre au niveau national en cas de cohabitation : « je suis président des maires de France, on est à parité à l'intérieur entre la gauche et la droite, on sait laisser aux vestiaires nos engagements militants ... il y a des clivages qui sont dépassés sur la défense des collectivités locales, de nos territoires oubliés, qui d'ailleurs ont voté massivement pour le front national, on met de côté nos engagements et puis on définit une martingale politique donc on saura le faire, on saura le faire au niveau national, il ne s'agit pas de revanche et je ne souhaite pas que dans cette campagne vole des anathèmes sous quelque forme que ce soit et à l'égard de qui que ce soit ... »



Il montre que la recomposition politique ne pourra intervenir qu'après le second tour des élections législatives et dénonce l'ouverture isolée d'Emmanuel Macron : « cette recomposition, elle interviendra mais elle interviendra sur la base du choix des français et puis en fait, c'est peut-être cela qui nous différencie aujourd'hui, c'est le décalage du temps et c'est en quelque sorte se prêter à une opération qui ressemble quand même très largement à ce que les autres présidents ont fait par le passé même s'ils ne sont jamais allé jusqu'au choix d'un Premier ministre ... ».

Il pense que le nouveau gouvernement d'Emmanuel Macron avec ses ministres de droite ne peut pas être comparé au modèle allemand de coalition : « on prend l'exemple de la coalition allemande, il n'y a pas de coalition, il n'y a pas de recomposition, pas plus qu'il n'y a de trahison ou autre, chacun écrit son histoire, fait son chemin, ce ne sont pas en tout cas des termes que j'utiliserais ... ».

Il met notamment en avant le fait qu'ils ne se sont pas entendus sur un programme politique : « on ne s'est pas mis autour de la table en décidant qu'est-ce que l'on fait sur le droit du travail ? qu'est-ce que l'on fait sur la fiscalité ? Nous, nous voulons une baisse des impôts, monsieur Macron propose une augmentation spectaculaire de la CSG, ce qui va impacter sur les retraités, sur les fonctionnaires, sur les professionnels libéraux, qu'est-ce que l'on fait autour d'une loi d'orientation de sécurité intérieure et de justice ? tout cela, nous avons des idées bien arrêtées parce que nous pensons qu'elles sont justes et sur lesquelles nous avons beaucoup travaillé et retravaillé entre les deux tours de la présidentielle car nous avons entendu le message des français ».

François Baroin est l'invité de Elizabeth Martichoux le 18 mai 2017 sur RTL, il est satisfait de la victoire d'Emmanuel Macron et du fait que les français aient évité l'aventure du front national : j'ai voté Emmanuel Macron au second tour de l'élection présidentielle et je me réjouis et je suis très satisfait qu'on ait évité une aventure front national, extrême droite, un mouvement populiste nationaliste qui aurait effondré notre pays, l'aurait fait basculé dans la violence et explosé l'Europe, je suis satisfait du résultat et je souhaite bonne chance de tout cœur au président de la République.

Il explique qu'il ne s'inscrit pas vraiment dans une perspective de cohabitation mais plutôt dans une coexistence institutionnelle : « il est jeune, il a une bonne image et



c'est plutôt bien pour la France mais pour rééquilibrer les choses et c'est pour cela que je dis aux gens de droite et du centre qu'ils n'aient pas peur, nous n'allons pas nous confronter, je souhaite une coexistence institutionnelle avec le président Macron et je souhaite que nous puissions avoir une politique qui soit justement une politique de libération des énergies, de restauration de l'autorité de l'État ... ».

Il pense que les sensibilités politiques de gauche et de droite restent d'actualité malgré l'échec des deux partis de gouvernement aux élections : « cette analyse là ne fait pas de moi quelqu'un qui est En Marche, je n'appartiens pas à un parti unique, il n'y a pas de parti unique dans une démocratie, il faut évidemment une respiration démocratique, ce n'est pas parce que les partis de gouvernement ont échoué qu'il n'y a plus de droite et de gauche, qu'il n'y a plus de convictions, qu'il n'y a plus de courant de pensée, qu'il n'y a pas de sensibilités, qu'il n'y a pas d'engagements ... ».

Il considère que le visage politique de la France est bien celui du premier tour de l'élection présidentielle : « deuxième élément d'analyse, ceux qui considèrent que la France définitivement, c'est le second tour, commettent une erreur d'analyse, les choix d'orientation de l'avenir du pays se feront justement au moment des législatives, c'est là où nous donnerons l'inclinaison de l'action du gouvernement, nous, nous considérons que le premier tour est le visage sincère du pays, c'est à dire une République fracturée comme jamais avec 4 blocs identiques qui au fond nécessite à la fois de colmater les brèches sur le front essentiel de la priorité qui est la lutte contre le chômage et sur la restauration de l'autorité de l'Etat pour protéger notre pays ... ».

Il nous rappelle que les responsables politiques savent mettre leurs engagements militants de côté lors des événements importants : « nous avons toujours été quand nous étions dans l'opposition et moi je suis un profond républicain, je suis président des maires, je travaille à parité avec les gens de gauche, je sais mettre de côté et au vestiaire mes engagements militants. Nous avons voté des textes sous la présidence Hollande, nous avons engagé par exemple un rassemblement des maires aux côtés du président de la République au lendemain du Bataclan lorsque l'essentiel était en jeu, c'est à dire la sécurité des français. Nous l'avons fait par le passé, de même que la gauche l'a fait aussi en son temps, nous sommes capables de discuter ... ».



Il souligne néanmoins qu'ils ne sont pas actuellement dans une logique de coalition : « mais là, cela n'a rien à voir, cela n'est pas une coalition, ce sont des ralliements personnels, on ne s'est pas mis autour de la table avec Emmanuel Macron pour dire qu'est ce que l'on fait sur le droit du travail ?, qu'est ce que l'on fait sur les impôts ? qu'est ce que l'on fait sur la loi d'orientation de sécurité intérieure ? ... ».

Il pense que les personnalités de droite qui ont rejoint Emmanuel Macron se sont exclus eux-mêmes de la droite : « ils sont partis, ils ont fait un choix sur une analyse politique qui n'est pas la nôtre, je regrette ce choix, je mets de côté mes sentiments personnels d'amitié qui demeurent mais je ne fais pas le même choix politique ... ».

Il souligne enfin qu'il cherchera à convaincre les français sur les choix qui n'ont pas pu être à faits à l'occasion des élections présidentielles : « et je me bats pour que nous ayons une majorité de droite et du centre, c'est ma responsabilité, c'est mon rôle et je suis heureux de le faire sur le terrain. Je rejoindrais d'ailleurs ce matin Alain Juppé et nous serons ensemble aux côtés de nos candidats majorité pour la France ... on parle du projet de société, on va travailler sur le projet de société, sur la clarté, sur les choix qui n'ont pu être véritablement fait à travers cette présidentielle ».

François Baroin considère que le visage politique de la France n'est pas celui du second tour de l'élection présidentielle avec un face à face durable entre Emmanuel Macron et le front national et est donc en désaccord avec les personnalités de droite qui ont rallié ou appellent à soutenir le gouvernement d'Emmanuel Macron. Il pense en revanche que le visage politique de la France est celui du premier tour de l'élection présidentielle avec des français très divisés et qui votent massivement pour les extrêmes. Il explique ainsi qu'il a bien compris leur message et que la droite répondra à leurs préoccupations avec son programme pour les élections législatives. Le chef de file des Républicains pense également que le nouveau président de la République n'aura pas forcément de majorité parlementaire aux élections législatives et se situe donc dans la perspective d'une cohabitation avec lui. Il nous explique à ce propos que des personnalités de gauche et de droite savent très bien s'entendre au niveau local et montre qu'ils sauront également s'entendre au niveau national en cas de cohabitation. François Baroin considère enfin que la recomposition politique ne pourra intervenir qu'après le second tour des élections législatives, il pense que les



ministres de droite qui ont rejoint Emmanuel Macron ne se sont pas entendus sur un programme politique et dénonce donc l'ouverture réalisée par Emmanuel Macron.



### Les commentaires de Valérie Pécresse

Valérie Pécresse a été ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche entre mai 2007 et juin 2011, ministre du budget et des comptes publics de juin 2011 à mai 2012 et devient présidente du conseil régional d'Ile de France en décembre 2015. Elle soutient Alain Juppé au cours des primaires Républicaines de novembre 2016 et soutient ensuite la candidature de François Fillon au cours de l'élection présidentielle de 2017. Elle mène par la suite campagne aux côtés des candidats de la droite au cours des élections législatives et se situe clairement dans le cadre d'une opposition affichée à Emmanuel Macron. Nous allons chercher à déceler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation et de recomposition politique à travers ses nombreuses déclarations au cours de la campagne pour les élections législatives de 2017.

Valérie Pécresse est l'invité de Jean Michel Aphatie le 12 mai 2017 sur France Info, elle pense qu'il serait nécessaire d'avoir un Premier ministre et un gouvernement de droite qui mettraient en œuvre des réformes économiques et sociales ambitieuses : « un Premier ministre, c'est quelqu'un qui est là pour porter un projet, pour porter un projet et donc moi j'ai envie de dire, le président de la République a l'air d'avoir envie d'avoir un Premier ministre de droite, eh bien, donnons lui un gouvernement de droite, c'est le sujet des législatives, les législatives, c'est le troisième tour de la présidentielle. On a un président élu, il est légitime, il va diriger le pays et je crois qu'il est assez ouvert, finalement. Et puis on a une droite et un centre qui sont très soudés, qui ont un programme et un programme qui porte plus de réformes pour lutter contre le chômage, qui porte plus de pouvoir d'achat, moins de hausse d'impôts, pas de hausse d'impôts du tout d'ailleurs, des baisses d'impôts et puis qui porte beaucoup plus d'autorité, des mesures beaucoup plus fortes en matière de sécurité, de lutte contre l'islamisme radical, de lutte contre le communautarisme. Donc moi, j'ai envie de dire aux français : « exprimez-vous, allez y, faites votre choix, un président, Emmanuel Macron avec une cohabitation apaisée et constructive » ».

Elle souligne que si Emmanuel Macron nommait un Premier ministre de droite, il serait avant toute chose l'homme du président de la République : « je vais le juger sur ses actes, Emmanuel Macron, et bien évidemment je serais constructive ... le Premier ministre qu'il va nommer va être l'homme du président, ce n'est pas l'émanation d'une



majorité politique, c'est l'émanation de l'élection présidentielle donc il va nommer une personnalité qui n'est pas élu, qui est l'homme du président, qui sera certainement quelqu'un qui aura beaucoup de qualités mais peut-être aussi quelqu'un de gauche qui aura des qualités, vous voyez ... et moi, vous savez, je ne suis pas dans une démarche sectaire, je suis dans une démarche qui est aujourd'hui de défendre un certain nombre de convictions parce que je crois que ce sont les bonnes solutions pour le pays et pour les français, c'est tout. Et je pense que c'est cela que les français attendent de nous, ils attendent des convictions et ils attendent qu'on défende un projet, donc voilà, donc le Premier ministre qui va être nommé, il adhérera au projet d'Emmanuel Macron, donc il sera le Premier ministre d'Emmanuel Macron et il sera là pour défendre aux législatives le projet d'Emmanuel Macron qui n'est pas le mien ... ».

Elle considère que la situation actuelle est inédite et appelle une cohabitation constructive avec Emmanuel Macron : « cette cohabitation, cela ne doit pas être une cohabitation de blocage institutionnel, cela doit être une cohabitation apaisée sur un projet mais c'est aussi un cas unique, vous l'avez dit vous-même, on a un président de la République qui vient de la gauche clairement, qui était dans le gouvernement Hollande mais qui nous dit, je suis prêt à gouverner avec la droite, et finalement, je vais vous dire, ce sont les français qui ont le bulletin de vote en mains ... ».

Elle regrette qu'il n'y ait pas eu de débats de fond au cours du premier tour de la présidentielle et pense que les élections législatives seront l'occasion d'y remédier : « on n'a pas fait tellement dans la présidentielle de débats projet contre projet, soyons clairs, au deuxième tour, au deuxième tour, il y avait clairement deux visions qui s'opposaient mais au premier tour, c'était quand même un peu du grand n'importe quoi, pardon de vous dire. J'ai vécu avec beaucoup de souffrance le débat à onze où on nous expliquait que le chômage, c'était à la fois la faute de l'Europe et la faute des chefs d'entreprise, cela n'est ni la faute de l'Europe ni la faute des chefs d'entreprise, c'est notre faute à nous parce qu'on ne sait pas se réformer et parce qu'on a accepté une sur-bureaucratie et une surtaxation absolument surréaliste. Voilà, donc je pense que ce débat, on doit l'avoir et c'est le moment des législatives ... ».

Elle nous montre ensuite les désaccords de fond entre Emmanuel Macron et la droite : « donc moi j'aimerais que les législatives, ce ne soit pas que du cosmétique,



que cela ne soit pas que de la politique politicienne, que cela ne soit pas que du people, qu'à un moment donné, on se dise, eh bien voilà, c'est quoi les vrais solutions pour faire baisser le chômage en France ? Et si on ne fait pas la réforme de l'assurance chômage, est-ce qu'on arrivera à contenir les cotisations chômages et baisser les charges ? Je ne crois pas, si on ne réforme pas l'assurance maladie, où est-ce que monsieur Macron et son Premier ministre font faire les baisses de dépenses ?, qu'est-ce qu'ils font faire ? comment ils vont baisser les impôts parce que j'ai vu le programme, enfin pardon l'estimation de monsieur Lenglet du programme d'Emmanuel Macron dans l'émission politique et il disait 100 milliards de dettes supplémentaires dès la première année, est-ce que c'est pour cela que les électeurs de monsieur Bayrou qui sont si attachés à la réduction de la dette veulent voter ? donc on a un président légitime, donnons lui une majorité de la droite et du centre ».

Valérie Pécresse pense donc que si Emmanuel Macron nommait un Premier ministre de droite, il serait avant toute chose l'homme du président de la République et qu'il devrait mettre en œuvre son programme et ses propositions. Elle souligne également que sa politique et celle de la droite ne sont vraiment pas les mêmes et considère donc qu'il serait nécessaire d'avoir une majorité parlementaire de droite à l'Assemblée Nationale pour mettre en œuvre des réformes économiques et sociales ambitieuses.



# Conclusion de la troisième partie : les doctrines institutionnelles des responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 2002-2017

Nous sommes arrivés au terme de la troisième partie, nous allons maintenant chercher à mettre en évidence les principales tendances observées relatives à la cohérence et à la contradiction des doctrines institutionnelles des responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 2002-2012, nous nous intéresserons également aux stratégies sous-jacentes à leurs positionnements politiques au cours de ces mêmes années et nous aborderons au final la situation de recomposition politique qui a eu lieu au cours des élections présidentielles et législatives de 2017.

### 1. Les tendances observées au cours des années 20022012 : entre cohérences et contradictions des doctrines institutionnelles

Nous avons constaté au cours de cette troisième partie que les principaux responsables politiques français, socialistes et conservateurs se sont une nouvelle fois déterminés de manière très différente vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 2002-2012. Les présidents de la République Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy et François Hollande ne se sont pas clairement déterminés vis à vis de la notion de cohabitation suite à leur élection mais nous pouvons supposer qu'ils se seraient tous maintenu au pouvoir en cas d'échec électoral aux élections législatives même si Nicolas Sarkozy aurait sans nul doute hésité à démissionner si on se réfère à ses anciennes déclarations des années 2002-2007. Les responsables politiques socialistes ont soutenu la notion de cohabitation au cours des élections législatives de 2002, une nouvelle fois au cours des élections de 2017, avant de devenir réservés au cours des élections de 2012. Les responsables politiques conservateurs ont en revanche connu le cheminement inverse, ils ont été contre la notion de cohabitation au cours des élections législatives de 2002, une nouvelle fois au cours des élections



de 2007 avant de devenir consentants au cours des élections de 2012. Nous allons maintenant chercher à mettre en évidence les tendances observées relatives à la cohérence et à la contradiction des doctrines institutionnelles de ces responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 2002-2012.

<u>a. Les attitudes institutionnelles similaires des présidents de la République vis à vis</u> <u>de la notion de cohabitation entre les élections législatives de 2002, 2007 et 2012</u>

Les présidents de la République Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy et François Hollande ont été respectivement élus en 2002, 2007 et 2012 et semblent avoir eu la même attitude vis à vis d'une éventuelle cohabitation en cas de défaite de leur camp aux élections législatives qui suivaient immédiatement leur propre élection, les élections présidentielles précédant les élections législatives depuis la réduction du mandat présidentiel à 5 ans et l'inversion du calendrier électoral décidés en 2000.

Le président de la République Jacques Chirac, à la suite de sa réélection en 2002, a ainsi été très réservé vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2002, il souhaitait retrouver une majorité parlementaire cohérente à l'Assemblée Nationale après ses 5 années de cohabitation avec Lionel Jospin mais nous pensons qu'il est presque sûr et certain que le chef de l'Etat serait resté une nouvelle fois en fonction en cas de défaite de la droite.

Le président de la République Nicolas Sarkozy, à la suite de son élection en 2007, souhaitait vivement pouvoir mettre en œuvre son programme et ses engagements de campagne et ne pensait clairement pouvoir gouverner en situation de cohabitation, nous pensons qu'il serait tout de même resté en fonction en cas de défaite de la droite aux élections mais nous ne pouvons pas en être sûr et certain puisqu'il avait déclaré en 2006 qu'un président de la République désavoué devrait normalement s'en aller.

Le président de la République François Hollande, à la suite de son élection en 2012, souhaitait lui aussi pouvoir mettre en œuvre ses propositions et ses engagements de campagne et désirait évidemment avoir une majorité parlementaire socialiste, nous pouvons souligner que son élection n'était pas certaine de déboucher sur une victoire



des socialistes aux élections législatives, aussi, nous pensons qu'il serait sans doute resté en fonction en cas de défaite de la gauche afin d'imposer ses vues à la droite.

<u>b. Les contradictions institutionnelles des responsables politiques socialistes vis à vis</u> <u>de la notion de cohabitation entre les élections législatives de 2002, 2007 et 2012</u>

Les responsables politiques socialistes, François Hollande, Laurent Fabius, Dominique Strauss-Kahn, Martine Aubry, Ségolène Royal, Jean Marc Ayrault, Claude Bartolone, Arnaud Montebourg, Benoît Hamon et Najat Vallaud Belkacem ont eu des avis très incohérents vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours des années 2002-2012. Ils se sont ainsi tous inscrit dans la perspective d'une nouvelle cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2002, ils considéraient que Jacques Chirac avait été réélu président de la République avant toute chose sur des valeurs républicaines et que les élections législatives devaient donc servir à déterminer le programme et l'orientation politique de la France. Ils reconnaissaient que la situation de cohabitation n'était pas la meilleure solution institutionnelle pour gouverner mais qu'ils étaient les mieux à même de répondre aux attentes et aux aspirations sociales des français. Les responsables politiques socialistes ont une nouvelle fois soutenu la notion de cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2007, ils souhaitaient avoir une majorité de gauche à l'Assemblée Nationale afin d'empêcher la mise en œuvre du programme présidentiel de Nicolas Sarkozy et de défendre certaines avancées sociales. François Hollande a enfin été élu président de la République en 2012 et la situation n'était alors plus du tout la même au cours des élections législatives de 2012, les responsables politiques socialistes souhaitaient mettre en œuvre leurs propositions et leur programme politique et ont ainsi cherché à montrer aux français que la France serait paralysée et immobile pendant 5 ans en cas de victoire et de cohabitation avec la droite.

c. Les contradictions institutionnelles des responsables politiques conservateurs vis à vis de la notion de cohabitation entre les élections législatives de 2002, 2007 et 2012.

Les responsables politiques conservateurs Jean-Pierre Raffarin, Nicolas Sarkozy, Alain Juppé, François Fillon, Jean François Copé, Xavier Bertrand, Claude Guéant et Henri Guaino ont aussi eu des avis très incohérents vis-à-vis de la notion de



cohabitation au cours des années 2002-2012. Ils se sont ainsi tous viscéralement situé contre une nouvelle cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2002, ils considéraient que Jacques Chirac avait été réélu afin de gouverner et de mettre en œuvre son programme et que ces nouvelles élections devaient servir à lui assurer une majorité parlementaire cohérente à l'Assemblée Nationale. Ils caractérisaient tous la situation de cohabitation comme étant la plus mauvaise situation possible pour gouverner et dénonçaient ses nombreux vices : la confusion entre la gauche et la droite, l'indécision, l'impuissance publique, des travers qui au bout de 5 ans de cohabitation avait entraîné selon eux la présence du front national au second tour de l'élection présidentielle. Les responsables politiques conservateurs nous ont une nouvelle fois montré leur refus d'avoir une nouvelle cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2007, Nicolas Sarkozy devait lui aussi avoir une majorité parlementaire cohérente à l'Assemblée Nationale afin de pouvoir gouverner et mettre en œuvre son programme. La situation s'est enfin complètement inversée en 2012, le socialiste François Hollande avait été élu président de la République et les conservateurs ont alors bataillé dans le sens contraire, ils considéraient que la situation de cohabitation était encore une mauvaise solution dans l'absolu mais ils estimaient néanmoins que les propositions de la gauche étaient mauvaises et néfastes pour les intérêts de la France. Ils supposaient ainsi qu'une situation de cohabitation entre un président de la République de gauche et un gouvernement de droite serait préférable à un pouvoir socialiste cohérent.

Ces nouvelles tendances sont intéressantes puisqu'elles nous révèlent plusieurs enseignements, les responsables politiques socialistes semblent avoir eu des avis très incohérents vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 2002-2012 et les responsables conservateurs semblent avoir également eu des avis très incohérents vis à vis de cette même notion au cours de ces années. Les responsables politiques socialistes et conservateurs, avec leurs attitudes contrastées et leurs contradictions institutionnelles, semblent donc s'être clairement déterminés en fonction de leurs intérêts politiques et de la situation politique donnée au cours des années 2002-2012.



### 2. LE CONTEXTE HISTORIQUE ET LES STRATÉGIES DES RESPONSABLES POLITIQUES VIS À VIS DE LA COHABITATION AU COURS DES ANNÉES 2002-2012

Les principaux responsables politiques de la majorité et de l'opposition se sont donc déterminés de manière très particulière vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 2002-2012. Nous pouvons supposer qu'il existe certainement des stratégies sous-jacentes à leurs positionnements politiques vis à vis de cette notion. Nous allons ainsi mettre en évidence quelques pistes de réflexion.

### a. La victoire de la logique majoritaire de la 5ème République au cours des élections législatives de 2002

Le président de la République Jacques Chirac et ses ministres dénoncèrent vigoureusement la cohabitation à la suite de sa réélection en 2002 parce qu'ils ne souhaitaient pas se retrouver dans la situation des années 1997-2002. Ils avaient d'ailleurs raison de penser que la situation de cohabitation pourrait continuer puisque le président sortant avait fait un score en demi teinte au premier tour de l'élection présidentielle et les français avaient été privés du choix entre la gauche et la droite au second tour de l'élection présidentielle : il y avait ainsi une sérieuse possibilité pour que les français fassent leur choix politique au moment des élections législatives et envoient finalement une majorité de gauche au parlement. La logique majoritaire de l'élection présidentielle conditionnera néanmoins les résultats des élections législatives et le chef de l'Etat se retrouvera confirmé avec une nouvelle majorité. Nous pouvons considérer que parmi les trois élections de 2002, 2007 et 2012, l'élection de 2002 est celle où la cohabitation a eu le plus de chance de se réaliser.



### <u>b. La nouvelle victoire de la logique majoritaire de la 5ème République au cours des</u> élections législatives de 2007

Le président de la République Nicolas Sarkozy et ses ministres dénoncèrent un peu la cohabitation à la suite de son élection en 2007 parce qu'ils ne souhaitaient pas se retrouver dans une situation de paralysie. Ils avaient en réalité peu de raisons de craindre une nouvelle cohabitation puisque Nicolas Sarkozy avait fait un très bon score au second tour de l'élection présidentielle face à la candidate socialiste et il y avait ainsi vraiment peu de chance pour que les français changent d'avis et envoient une majorité de gauche au parlement. La logique majoritaire de l'élection présidentielle conditionnera donc fort logiquement les résultats des élections législatives et le chef de l'Etat se retrouvera confirmé avec une nouvelle majorité. Nous pouvons considérer que parmi les trois élections de 2002, 2007 et 2012, l'élection de 2007 est celle où la cohabitation a eu le moins de chance de se réaliser.

### c. La logique majoritaire de la 5ème République favorise à son tour la gauche au cours des élections législatives de 2012

Le président de la République François Hollande et ses ministres dénoncèrent à leur tour la cohabitation à la suite de son élection en 2012 parce qu'ils ne souhaitaient également pas se retrouver dans une situation de paralysie. Ils avaient effectivement certaines raisons de craindre une éventuelle cohabitation puisque François Hollande avait fait un score assez modéré au second tour de l'élection présidentielle face à Nicolas Sarkozy et il y avait ainsi un risque pour que les français changent d'avis et renouvellent la majorité de droite au parlement. La logique majoritaire de l'élection présidentielle conditionnera néanmoins les résultats des élections législatives et le chef de l'Etat se retrouvera confirmé avec une nouvelle majorité. Nous pouvons considérer que parmi les trois élections de 2002, 2007 et 2012, l'élection de 2012 est celle où la cohabitation a eu autant de chances de se réaliser que de ne pas se réaliser.



# 3. Les positionnements des responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation et de recomposition politique au cours des élections législatives de 2017

Nous avons aussi constaté que les responsables politiques français, centristes et conservateurs s'étaient également déterminés de manière très différente vis à vis de la notion de cohabitation et de recomposition politique au cours des élections législatives de 2017. Le nouveau président de la République Emmanuel Macron se situait alors dans une logique transpartisane et souhaitait réaliser une recomposition de la vie politique autour de son mouvement En Marche, il multiplia ainsi les signes d'ouverture vers la gauche et la droite qui rebattirent les cartes du jeu politique : nomination d'un Premier ministre de droite, constitution d'un gouvernement composé de personnalités de gauche, du centre, de droite et de membres de la société civile ...

Les responsables politiques français furent au final conduits à se déterminer en fonction de cette recomposition politique au cours des élections législatives de 2017.

Les responsables politiques, venant de la gauche, du centre et de la droite, membres d'En Marche se sont ainsi logiquement montrés enthousiastes vis à vis de la notion de recomposition politique au cours des élections législatives de 2017. Les responsables politiques conservateurs ont en revanche été très divisés vis à vis de cette notion : certains souhaitaient s'inscrire dans une démarche constructive vis à vis d'Emmanuel Macron, en soutenant son gouvernement sur certains textes, d'autres désiraient se situer dans une franche opposition au nouveau pouvoir en s'inscrivant dans la perspective d'une cohabitation avec le nouveau président de la République en cas de victoire aux élections législatives. Nous allons à présent chercher à mettre en évidence les tendances observées relatives à la cohérence et à la contradiction des doctrines institutionnelles des responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation et de recomposition politique au cours des élections législatives de 2017.



a. L'apparente cohésion institutionnelle des responsables politiques de gauche, du centre et de la droite, membres d'En Marche vis à vis de la notion de cohabitation et de recomposition politique au cours des élections législatives de 2017

Les responsables politiques, issus de la gauche, du centre et de la droite, membres d'En Marche, Emmanuel Macron, Edouard Philippe, Bruno Le Maire, Richard Ferrand et François Bayrou ont eu des avis assez similaires vis-à-vis de la notion de cohabitation et de recomposition politique au cours des élections législatives de 2017. Le président de la République Emmanuel Macron parlait d'engagement et de rassemblement et demandait à ses partisans de lui donner une majorité parlementaire afin de mettre en œuvre son programme. Le Premier ministre Edouard Philippe souhaitait lui aussi construire une majorité parlementaire au président de la République et espérait que les français donneraient sa chance à la nouvelle opportunité politique qui se mettait en place dans le pays. Bruno Le Maire considérait personnellement que le programme de la droite était assez similaire à celui d'Emmanuel Macron et pensait qu'il était donc nécessaire de mettre de côté les postures partisanes et de travailler ensemble dans l'intérêt du pays. Richard Ferrand nous montrait que les marcheurs tenaient leurs engagements vis à vis du renouvellement et du dépassement des clivages traditionnels. Il pensait également que les français seront sensibles à la logique institutionnelle de la 5ème République et qu'ils donneront une majorité parlementaire cohérente à Emmanuel Macron. François Bayrou considérait enfin depuis longtemps qu'il fallait lui aussi proposer une nouvelle voie politique face aux partis traditionnels et à sortir de la lutte incessante entre la gauche et la droite. Il pensait également que la majorité des français partageaient les mêmes orientations et qu'ils sauraient se rassembler à l'occasion des élections législatives afin de donner une majorité parlementaire à Emmanuel Macron.

b. Les divisions institutionnelles des responsables politiques conservateurs vis à vis de la notion de cohabitation et de recomposition politique au cours des élections législatives de 2017

Les responsables politiques conservateurs, Christian Estrosi, Nathalie Kosciusko Morizet, François Baroin et Valérie Pécresse se sont en revanche radicalement opposés vis à vis de la notion de cohabitation et de recomposition politique au cours



des élections législatives de 2017. Christian Estrosi souhaitait que la droite soit à la hauteur de l'événement et s'inscrive dans une démarche constructive vis à vis d'Emmanuel Macron. Nathalie Kosciusko Morizet souhaitait elle aussi s'inscrire dans la même démarche constructive et soutenir le gouvernement d'Emmanuel Macron sur certains textes. François Baroin se situait en revanche dans une toute autre approche, il expliquait que la recomposition politique ne pourrait intervenir qu'après le second tour des élections législatives dans le cadre d'une situation de cohabitation et dénonçait donc le ralliement des ministres de droite. Valérie Pécresse considérait enfin qu'il était nécessaire d'avoir une majorité parlementaire de droite à l'Assemblée Nationale afin de mettre en œuvre des réformes économiques et sociales ambitieuses.

Ces tendances sont intéressantes puisqu'elles nous révèlent plusieurs enseignements, les responsables politiques d'En Marche semblent avoir tous le même avis mais viennent pourtant d'horizons politiques assez différents : certains viennent du parti socialiste, d'autres du Mouvement Démocrate et d'autres encore des Républicains, ils sont actuellement ensemble parce qu'ils se sont réunis autour du projet d'Emmanuel Macron suite à sa victoire à l'élection présidentielle mais nous pouvons nous demander s'ils partagent véritablement les mêmes orientations politiques. Les responsables politiques conservateurs ont en revanche un avis très différent sur la conduite à tenir vis à vis d'Emmanuel Macron : une partie de l'aile modérée des Républicains souhaite se situer dans une démarche constructive vis à vis de lui alors que l'aile plus dure du parti se situe clairement dans une opposition affichée.

Nous pourrions analyser sans fin ces débats mais nous pouvons facilement deviner que les logiques de la recomposition politique ont rencontré dans certains cas et à certains moments des logiques d'opportunisme politique, il semble en effet difficile à concevoir que des personnalités opposées arrivent à s'entendre au point de constituer une majorité de gouvernement et que des personnalités supposément proches se divisent au sein d'un même parti, seul l'avenir permettra de démêler le vrai du faux de cette situation politique inédite. Les responsables politiques centristes et conservateurs, avec leurs attitudes contrastées et leurs contradictions institutionnelles, semblent donc s'être clairement déterminés en fonction de leurs intérêts politiques et de la situation politique donnée au cours des élections législatives de 2017.



### 4. La logique transpartisane d'Emmanuel Macron à l'œuvre au cours des élections législatives de 2017

### La situation inédite de l'élection présidentielle de 2017

Les résultats du premier tour de l'élection présidentielle de 2017 virent l'émergence d'un paysage politique fracturé qui se répartissait en quatre forces politiques : En marche, le front national, les Républicains et la France Insoumise. On assista aussi à l'élimination des deux partis traditionnels de gouvernement qui avaient structuré la vie politique sous la 5ème République : le parti socialiste et les Républicains au profit d'un nouveau parti, En Marche et du front national, parti situé à l'extrême droite. Le candidat d'En Marche, Emmanuel Macron fut ensuite élu président de la République au second tour de l'élection présidentielle face à la candidate du front national.

Le nouveau chef de l'État demanda alors aux français de lui donner une majorité parlementaire cohérente à l'Assemblée Nationale mais la situation était inédite puisque le candidat qui venait d'être élu président de la République ne disposait d'aucun parlementaire et d'élu et venait tout juste de créer son mouvement politique, les élections législatives s'annonçaient donc difficiles pour le nouveau président.

La nomination d'un Premier ministre de droite et la constitution d'un gouvernement transpartisan à la suite de l'élection présidentielle bouleversent la vie politique

Emmanuel Macron avait choisi d'inscrire sa campagne dans une logique de rassemblement et de dépassement des clivages, il souhaitait gouverner avec la gauche et la droite et ses premiers signes d'ouverture brouillèrent les codes qui régissaient jusqu'alors la vie politique. Il nomma ainsi un Premier ministre issu des Républicains et constitua un gouvernement composé de personnalités issues de la gauche, du centre, de la droite et de plusieurs membres de la société civile. Le chef de l'Etat démontrait ainsi par les actes son appel à travailler ensemble au-delà des frontières partisanes. La nomination de ce gouvernement eu néanmoins des effets déstabilisateurs sur la droite : certains de ses membres souhaitèrent accepter la main



tendue du nouveau président afin de soutenir le nouveau gouvernement en votant certains textes de lois, d'autres voulurent demeurer dans une opposition résolue.

La nomination d'un Premier ministre de droite et la composition de ce gouvernement bouleversa donc les codes politiques puisque le traditionnel débat sur la cohabitation qui a lieu depuis les élections législatives de 2002 après l'élection d'un nouveau président de la République fut remplacé par un débat sur la recomposition politique.

Nous pouvons également mettre en évidence le fait que le nouveau Premier ministre Edouard Philippe fit de son côté campagne non pas comme chef de la majorité puisqu'il n'en avait tout simplement pas mais précisément pour en avoir une. Il ne fit également pas campagne comme chef de file d'En Marche puisqu'il n'appartenait pas à ce mouvement politique mais comme chef du projet d'Emmanuel Macron sur le terrain. La situation était alors paradoxale : ce Premier ministre issu de la droite et des Républicains fit campagne pour tenter d'avoir une majorité parlementaire contre les candidats socialistes et les candidats Républicains, ses anciens alliés.

La notion de majorité parlementaire aurait pu être profondément modifiée si le président de la République n'avait pas eu de majorité parlementaire

Emmanuel Macron aura au final, nous le savons, une majorité parlementaire absolue mais nous allons ouvrir l'hypothèse de son échec aux élections législatives afin de montrer comment il aurait pu gouverner sans majorité parlementaire cohérente de « marcheurs » mais avec l'appui des partis traditionnels de gauche et de droite.

Emmanuel Macron, en nommant des personnalités de la gauche, du centre, de la droite et de la société civile au gouvernement, aurait pu modifier profondément la notion de majorité parlementaire puisque, à la suite des divisions de la gauche et de la droite sur le sujet du soutien à son gouvernement, le pays se serait dirigé vers une configuration politique où il n'y aurait plus eu de majorité et d'opposition parlementaires bien définies. Le président de la République se serait retrouvé confronté à des forces politiques autonomes au sein des différents partis qui auraient soutenu ou se seraient opposé à son gouvernement en fonction des circonstances.



La situation politique aurait ainsi fortement ressemblé aux débuts de la 5ème République: le général de Gaulle s'était alors entouré des responsables de chacune des principales formations à son arrivée au pouvoir en 1958 : Guy Mollet pour la SFIO, Robert Buron pour le MRP, Michel Debré pour le parti gaulliste, il pris également des personnalités de la société civile : Pierre Guillaumat, Pierre Sudreau...

Ces responsables politiques étaient ainsi dans un rapport de force avec le général de Gaulle qui aurait pu ressembler au rapport de force entre Emmanuel Macron et ses ministres s'il n'avait pas eu de majorité parlementaire : nous aurions ainsi eu des ministres de gauche et de la droite tiraillés entre l'opposition et la majorité et se situant pour ou contre le président de la République en fonction de ses orientations.

Nous pouvons également mettre en parallèle les années 1958-1962 et les élections législatives de 2017 afin de clarifier le débat sur la cohabitation si la droite avait remporté la majorité parlementaire à l'Assemblée Nationale en 2017. Nous devons en effet souligner que le général de Gaulle gouverna avec l'appui de différents partis au cours des années 1958-1962 mais que les gaullistes n'avaient pas pour autant la majorité parlementaire. On n'aurait donc pas pu parler de cohabitation si Emmanuel Macron avait gouverné avec une majorité parlementaire de droite, le nouveau président de la République n'étant pas à proprement parler l'homme d'un camp politique établi depuis plusieurs années et venait d'ailleurs d'apparaître sur la scène politique. Le fonctionnement de cette coexistence d'un nouveau genre aurait été très intéressant à étudier : le président de la République aurait éventuellement été amené à s'entendre avec le leader de la droite ou la droite se serait tout simplement divisée en deux groupes parlementaires qui se seraient opposés sur le soutien au gouvernement.

La logique majoritaire de la 5ème République permet la large victoire d'un mouvement politique nouvellement créé au cours des élections législatives de 2017

Nous pouvons néanmoins refermer l'hypothèse de son échec aux élections législatives puisque Emmanuel Macron a bel et bien réussit à avoir une majorité parlementaire absolue de « marcheurs » à l'Assemblée Nationale et put gouverner sereinement. Il est également vrai qu'il aurait facilement pu gouverner avec une majorité relative puisqu'il lui aurait suffit de modifier légèrement la composition de son gouvernement



à gauche ou à droite en fonction des résultats des élections législatives de 2017. Nous pouvons aussi imaginer qu'il aurait pu chercher à attirer à lui des personnalités issues du centre et de la droite afin de favoriser le rassemblement autour de sa personne.

Emmanuel Macron a donc réussit à recomposer le paysage politique français au printemps 2017 et nous verrons si cette recomposition politique sera amenée à perdurer au cours des années futures ou si les vieux clivages qui ont structuré pendant 50 ans la vie politique finiront pas revenir sous une forme ou sous une autre.



# Quatrième partie : les doctrines institutionnelles des principaux responsables politiques vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours des situations de cohabitation de 1986-1988, 1993-1995 et 1997-2002

Nous allons enfin nous intéresser au cours de cette quatrième et dernière partie à l'évolution des doctrines institutionnelles des principaux responsables politiques français, membres des partis de gouvernement autour de la notion de cohabitation au cours des situations de cohabitation en elles-mêmes, c'est à dire les années 1986-1988, 1993-1995 et 1997-2002 : le parti socialiste, le RPR, le Rassemblement pour la République et l'UDF, l'Union pour la Démocratie Française.

Nous nous aborderons dans cette partie les déclarations des responsables politiques conservateurs Jacques Chirac, Valéry Giscard d'Estaing, Raymond Barre, Edouard Balladur, Charles Pasqua, Philippe Séguin, François Léotard, Alain Madelin et Nicolas Sarkozy et des responsables politiques socialistes François Mitterrand, Lionel Jospin, Pierre Mauroy, Michel Rocard, Laurent Fabius, François Hollande, Dominique Strauss-Kahn et Martine Aubry.



# 4.1. LA DOCTRINE INSTITUTIONNELLE DES PRÉSIDENTS DE LA RÉPUBLIQUE VIS À VIS DE LA NOTION DE COHABITATION AU COURS DES SITUATIONS DE COHABITATIONS DE 1986-1988, 1993-1995 ET 1997-2002

### 4.1.1. La doctrine institutionnelle du président de la République François Mitterrand vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1986-1988

Le déroulement de la cohabitation dans le domaine des affaires intérieures

Le président de la République François Mitterrand se retrouve confronté aux premières élections à dominante nationale depuis son élection de 1981 à l'occasion des élections législatives de mars 1986, la droite sort alors victorieuse du scrutin et le chef de l'Etat est contraint de nommer Jacques Chirac, président du RPR et chef de file de la nouvelle majorité parlementaire à l'Assemblée, Premier ministre. François Mitterrand souhaite néanmoins, comme nous l'avons vu, conserver ses pouvoirs et ses prérogatives institutionnelles conformément à la Constitution. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la cohabitation dans le domaine des affaires intérieures au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1986-1988.

François Mitterrand souhaite aborder le problème de la ratification des ordonnances relatives aux privatisations au cours de son entretien du 14 juillet 1986 à l'Elysée : « ces textes, je ne les ai pas encore, ils ont été examinés par le Conseil d'Etat, ils devraient être soumis au conseil des ministres de mercredi, j'espère qu'avant mardi soir, je les aurai sur ma table, il faudra alors du temps pour que je puisse les examiner, mais le problème ne se pose pas exactement dans ces termes ... ».

Il rappelle que la majorité parlementaire souhaite vendre aux intérêts privés de nombreuses entreprises nationales : « permettez-moi de rappeler en une minute que la



majorité parlementaire actuelle, issue des élections du 16 mars, veut vendre aux intérêts privés une partie du patrimoine national, c'est son opinion, ce n'est pas la mienne. Mais la majorité est la majorité, elle a le droit d'exercer les compétences que l'opinion nationale lui a consenties, mais il faut se représenter l'ampleur de ce sujet : c'est énorme de vendre les soixante cinq entreprises industrielles et bancaires qui ont été prévues, c'est énorme. Songez que les seules entreprises industrielles en question représentent plus de 500 milliards de chiffres d'affaires, combien valent-elles ? Je serais incapable de le dire, mais les estimations peuvent atteindre 250 à 300 milliards, de telle sorte que cela mérite vraiment réflexion ».

Il nous montre que le Conseil Constitutionnel a considéré que cette vente du patrimoine national se faisait dans de mauvaises conditions : « c'est pourquoi le Conseil constitutionnel, le Conseil d'Etat et le gouvernement, lui aussi, ont beaucoup réfléchi, beaucoup travaillé et tenté de mettre au net, au clair, par écrit, les dispositions d'ordre législatif qui permettront d'éviter, comment dirai-je, le trouble, le désordre, et finalement la vente dans de mauvaises conditions. Tout particulièrement, le Conseil Constitutionnel a élevé quelques objections, ou plutôt demandé des précisions. La première, fort importante, je résume, est celle-ci : vous n'avez pas le droit de vendre une fraction du patrimoine national moins cher, pas un franc de moins, que sa valeur, donc il y a un problème d'évaluation. Le deuxième principe qui inspire le Conseil Constitutionnel, c'est de dire : attention, vous ne pouvez pas nuire à tout ce qui pourrait être utile à l'indépendance nationale, on ne peut pas nuire aux intérêts nationaux, c'est-à-dire qu'on ne peut pas rétrocéder des biens qui appartiennent aujourd'hui à la Nation, sous couleur de les repasser à des intérêts privés, à des intérêts étrangers : il faut que cela reste dans les mains françaises ».

Il partage personnellement ces craintes du Conseil Constitutionnel : « et ces deux arguments, vraiment, je les retiens et je pense comme le Conseil Constitutionnel, mais moi, j'ai une responsabilité supplémentaire : je suis non seulement chargé de veiller au respect de la Constitution mais, au regard d'un certain nombre de données qui sont écrites dans cette Constitution, je dois être le garant de l'indépendance nationale. Je ne peux donc pas accepter que ces biens, ces biens qui appartiennent à la Nation, je le répète une fois de plus pour bien être compris, soient vendus de telle sorte que demain, alors que l'on fabrique, il s'agit de l'industrie, des objets, des produits, des



marchandises nécessaires à l'indépendance nationale, on puisse les retrouver dans les mains d'étrangers, je ne les citerai pas, mais je vois très bien de qui il s'agit ... ».

Il considère que les précautions prises sont insuffisantes pour laisser le bien de la Nation au marché privé : « alors, des précautions verbales sont prises, sont écrites aujourd'hui, mais je ne vois pas comment cela serait respecté. Si on les livre au marché privé, au nom de quoi, au bout de peu d'années, surtout à l'intérieur de la Communauté économique Européenne qui a des règles, et ces règles de la Communauté économique Européenne, c'est justement un marché intérieur libre, c'est-à-dire que chacun peut acheter ce qu'il veut à l'intérieur de nos 12 pays, et ce sera tout à fait vrai, dans cinq ans ... alors, on doit quand même prévoir au-delà de demain matin ; on doit prévoir sur dix ans, quinze ans : c'est le bien de la Nation. Tout cela me conduit à penser que je n'ai pas les assurances qu'il me faudrait, mon devoir, c'est d'assurer l'indépendance nationale, de faire prévaloir l'intérêt national, c'est, pour moi, un cas de conscience et pour moi, ma conscience, la conscience que j'ai de l'intérêt national, passe avant toute autre considération ».

Il pense que le gouvernement devrait choisir de faire ratifier cette loi par la voie parlementaire : « il existe une autre voie, cette voie, c'est la voie parlementaire ... il se trouve que le gouvernement a choisi ce qu'on appelle la voie des ordonnances. Le parlement a voté une loi très courte, donnant quelques directions, donnant la liste des soixante cinq entreprises à privatiser et puis, on vient de le voir, les règles viennent d'être complétées, précisées, sur des points principaux, par le Conseil Constitutionnel, et interprétées par le conseil d'Etat. Il va falloir intégrer ces observations dans la loi et c'est au parlement, à l'Assemblée Nationale d'abord, qu'il incombe d'intégrer ces observations dans la loi, cela ne peut pas être simplement la décision du gouvernement et moi, personnellement, je n'ai pas à apporter ma caution à l'élaboration de textes qui ne seraient pas passés d'une façon approfondie, car le sujet est très difficile, très complexe et très important, sur le plan national ... c'est au parlement de prendre ses responsabilités ».

Il suggère que les parlementaires doivent se prononcer en leurs âmes et consciences sur cette loi et qu'il la promulguera si elle est votée : « le gouvernement dispose d'une majorité au parlement, je fais confiance aux parlementaires pour décider, eux



aussi, en conscience, de ce qui est bon pour le pays. Si la loi qui sera votée est contraire à mon sentiment, je le regretterai, mais ce sera la loi, en tout cas, on aura observé les règles et les précautions qui s'imposent. J'ai averti, au cours des mois précédents, que je n'accepterai pas ce qui me paraîtrait, le cas échéant, contraire à ce que je crois être l'intérêt national. C'est ma fonction et c'est mon opinion ... ».

Il suppose que le gouvernement a ses raisons mais souligne qu'il n'a pas à s'immiscer dans les affaires du parlement : « je suis convaincu des sentiments tout à fait droits du gouvernement au regard de l'intérêt national mais on peut en avoir une opinion différente et je ne suis pas du tout, moi, en lutte ou en concurrence avec le gouvernement. Je dis simplement : faites appel, si vous désirez, au parlement pour que les règles imposées par le Conseil Constitutionnel soient maintenant dans la loi, mais ne vous retournez pas vers moi, vers moi qui n'ai pas cette charge, c'est au parlement de faire la loi, ce n'est pas à moi, j'ai à veiller à ce que cette loi soit conforme aux traditions historiques de la France et à ses intérêts principaux ».

Il explique qu'il n'a pas à apporter sa participation et encore moins sa bénédiction à la politique gouvernementale : « arbitrer, c'est chercher à dire la raison, le droit, l'intérêt du pays, dans le milieu de tous les conflits d'intérêts, de pensées et de conceptions, il faut bien qu'il y ait quelqu'un qui remplisse cette fonction en France. Cela ne m'empêche pas d'avoir une opinion à moi, d'ailleurs, on la connaît bien. Mais il y a une majorité parlementaire en France, cette majorité a été élue ce n'est pas celle de ma préférence, nul ne l'ignore mais je dois la respecter, alors, que cette majorité décide des responsabilités qu'elle entend prendre, mais qu'elle ne me les impose pas, je veux dire qu'elle ne me demande pas en plus ma participation ».

Il souligne qu'il acceptera néanmoins de signer certaines autres ordonnances qui permettront de régler par exemple les problèmes de l'emploi : « il y a beaucoup d'ordonnances qui sont prévues à l'heure actuelle, je cherche simplement à dégager ce qui me paraît être essentiel, je signerais un certain nombre d'ordonnances, celles qui ne touchent pas véritablement à l'essentiel qui, à mes yeux s'impose. J'ajoute que certaines de ces ordonnances permettront d'aller plus vite dans le règlement, par exemple, de l'amélioration de l'emploi, spécialement pour les jeunes. Je signerai ces ordonnances même si je ne suis pas toujours d'accord avec ce qu'elles contiennent.



Mais l'essentiel, c'est le patrimoine national : le patrimoine national doit rester à la France, on peut admettre que des intérêts privés s'en chargent, mais alors, prenons toutes les précautions qui conviennent ... ».

Il considère que son rôle est d'être le président de tous les français mais de continuer à exprimer ses convictions profondes lorsqu'il le juge nécessaire : « j'ai une certaine cohérence dans l'idée que je me fais des intérêts de la France mais, vous avez prononcé le mot d'arbitre, ce n'est pas toute ma fonction, il est des moments où je dois décider mais je ne suis pas partisan, je ne cherche pas à donner raison à l'opposition contre la majorité. Je n'ai pas, non plus, à me soumettre aux décisions de la majorité, tant que la loi n'est pas votée, à partir du moment où elle est votée, eh bien, je suis un citoyen comme les autres, je m'incline, même quand je le regrette, c'est cela, je crois, le rôle civique du président de la République qui doit donner l'exemple. Je ne me situe pas entre les factions, je rejette les factions, je dois absolument être le président et le même pour tout français qui s'adresse à moi ».

Il se défend enfin d'encourager les sénateurs socialistes à faire de l'obstruction parlementaire au Sénat en déposant de nombreux amendements sur les textes : « écoutez, lorsqu'il y a maintenant un peu plus de cinq ans, l'opposition de l'époque a commencé d'inaugurer cette forme d'obstruction parlementaire qui consiste à déposer des centaines ou des milliers d'amendements qui retardent le vote des lois de plusieurs semaines, parfois de plusieurs mois : croyez-moi, ce n'est pas moi qui l'inspirait. Je n'inspire pas davantage l'opposition d'aujourd'hui, simplement, le pli a été pris, ce n'est pas un pli heureux, le régime parlementaire mérite des égards, mais bien entendu, ce qu'ont fait les uns, les autres le font. Je souhaite que, peu à peu, on retrouve l'apaisement, des méthodes parlementaires qui, à mes yeux, seront plus correctes, mais quant à l'accusation que vous voulez bien me rapporter, elle me fait sourire, bien entendu, elle m'indignerait si elle ne me faisait pas sourire ».

François Mitterrand est l'invité de l'émission Sept sur sept le 29 mars 1987 sur TF1, il nous rappelle les événements qui ont conduit à la situation de cohabitation : « je préfère l'expression coexistence institutionnelle, c'est parce que je suis président de la République, élu en 1981 par le suffrage universel et j'exerce mes fonctions là où on m'a désigné et puis le gouvernement qui est issu de la majorité élue au mois de mars



1986, ce gouvernement lui-même, eh bien, il exécute le programme pour lequel il a été élu, il a été élu pour autre chose que moi-même je l'ai été et à partir de là, nous coexistons et en France, il faut bien coexister ou cohabiter ».

Il explique que le président de la République n'est pas le représentant d'un parti, il est le président de tous les français et doit se conformer à un certain rôle, particulièrement en cohabitation : « il y a eu cohabitation, coexistence, au fond qu'est-ce qu'on me disait ? Le président de la République, si une nouvelle majorité s'impose le 16 mars 1986, ou il se démet, ou il se soumet, ou il se démet, eh bien, il démissionne ou il se soumet, il ne sert plus à rien, reprenant là un mot fameux de notre histoire au 19ème siècle, or quel est mon rôle, pourquoi est ce que les français m'ont élu ? Sans doute parce que j'étais en 1981 à la tête d'un vaste mouvement d'opinion de gauche, parce que j'étais, parce que je suis toujours socialiste, et qu'on avait voulu voir les socialistes à l'œuvre. Mais aussi parce qu'un président de la République devient tout aussi tôt autre chose que le représentant d'un parti ou d'une fraction de l'opinion française, il devient le président de tous les français et la Constitution qui est notre loi suprême, quoi qu'on en pense, la Constitution oblige le président de la République à certaines fonctions, à un certain rôle ... ».

Il déclare que le président de la République doit assurer la continuité de l'Etat, ce qu'il a fait après les élections législatives de mars 1986 : « je vais être très bref, d'abord le président de la République, je dois assurer la continuité de l'Etat et le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, c'est dans l'article 5 de la Constitution. Eh bien, on n'assure pas la continuité de l'Etat si lorsqu'il y a un événement électoral, on s'en va, cela n'est pas accepté, donc assurer la continuité de l'Etat, c'est ce que j'ai fais le 17 mars lorsque j'ai annoncé aux français que j'appellerais un représentant éminent de la nouvelle majorité, ce que j'ai fait le 18 mars ... ».

Il souligne qu'il conserve aussi un rôle très important dans le domaine de la politique étrangère et de la défense : « deuxièmement, la Constitution, dans cet article 5 me demande, demande au président de la République d'être le garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire, ce qui veut dire que le président de la République a un rôle éminent, pas exclusif mais éminent, primordial, dans le domaine des affaires étrangères et de la défense puisqu'il est le chef des



armées. Alors le président de la République doit veiller aux grandes options de la diplomatie, il doit choisir les voies qui conduisent à la paix, il doit le cas échéant, déterminer l'attitude de la France devant une menace de guerre ».

Il considère enfin qu'il a la responsabilité de s'assurer de la bonne application des grandes principes sur lesquels se fondent la République : « j'en aurais fini en disant qu'il y a un troisième point, c'est dans le préambule de la Constitution, c'est aussi dans l'article 2, le président de la République doit veiller à l'application des grands principes sur lesquels se fondent la République : liberté, égalité, fraternité mais aussi la République indivisible, laïque, démocratique, sociale qui autorise toute croyance et qui doit respecter quiconque quelque soit son origine ou sa race. Voilà mon rôle, alors chaque fois que cela se produit, le 17 mars, et le 18 mars, j'assure la continuité de l'Etat depuis un an, j'assure ce qui est, je le répète, mon rôle essentiel, l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire et de temps à autre, pour les grands principes, j'interviens pour les rappeler ».

Il s'assure donc de mener à bien ces trois grandes responsabilités mais il n'intervient pas dans la conduite du gouvernement de Jacques Chirac : « je respecte le rôle du gouvernement, je n'interviens que lorsque se trouve en cause, selon moi, l'une des trois responsabilités que je viens à l'instant d'énumérer : la continuité de l'Etat, l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire et le respect des grands principes sur lesquels la République se fondent. Alors, j'interviens à ce moment-là, je le dis, je n'interviens pas dans le rôle du gouvernement qui est comme le dit la Constitution dans son article 20 de déterminer et de conduire la politique de la Nation ... ».

Il pense que le chef de l'Etat ne doit pas se démettre de ses fonctions lors de chaque alternance à l'Assemblée Nationale et dénonce les candidats à sa succession : « seulement il s'est édifié une sorte de théorie selon laquelle il faudrait que le président de la République change chaque fois que le parlement change de majorité ... je sais que la circonstance que nous vivons peut se reproduire et qu'à l'intérieur d'une même majorité, il y a souvent des divisions, ce sont souvent des gouvernements de coalition qui gouvernent la France, il peut y avoir rupture entre les partis de la même majorité, est-ce qu'on va chaque fois changer de président de la République ? Ceux qui ont bâti cette théorie, croyez moi, c'est la confrérie des gens pressés, la confrérie



des gens pressés d'occuper le pouvoir à la place des autres. Bon, il existe des délais, les élections sont fixées à des dates convenues, nous sommes tous des républicains, que les gens pressés apprennent à attendre le temps qu'il le faut et la cohabitation, c'est tout simplement le devoir du gouvernement en place et le mien celui de président de la République de faire ce que nous devons faire, ce n'est rien d'autre ».

François Mitterrand réalise son entretien du 14 juillet 1987 les jardins du palais de l'Elysée, il estime qu'il n'entrave pas du tout l'action du gouvernement mais reconnaît qu'il intervient de temps à autre afin d'alerter les français sur des sujets importants : « je fais savoir ce qui me paraît dangereux pour l'unité du pays, je le dis, je n'ai pas ma langue dans ma poche, mais je n'en fais pas un système : je ne considère pas que ma tâche de président de la République soit de gêner l'action du gouvernement ... ce résultat étant tout simplement issu d'une majorité parlementaire élue normalement par le pays, je dois respecter la volonté populaire et je le fais, cela ne me contraint pas au silence, chaque fois que je perçois ici ou là la nécessité de dire danger ... ».

Il pense que son rôle a notamment consisté à éviter les crises inutiles : « je crois que tant que cette majorité et le président de la République que je suis sont l'un et l'autre élus normalement par le suffrage populaire, moi en 1981 pour assurer la présidence de la République, cette majorité en 1986 pour assurer, le temps qui lui sera donné, enfin, en principe pour le temps de sa législature, eh bien, il faut bien faire vivre la France. Au fond, qu'est-ce que j'ai cherché, en tout cas depuis 16 mois, et qu'est-ce que je cherche aussi depuis 6 ans, ou un peu plus maintenant ? qu'est-ce que je cherche ? d'abord, je cherche à éviter les crises inutiles, les crises graves que sont toujours les crises institutionnelles, les crises politiques profondes ».

Il a ainsi souhaité éviter les crises à l'occasion de l'alternance de mai 1981 et de la cohabitation de mars 1986 : « je l'ai évité en 1981 où pour la première fois, la gauche gouvernait après des décennies et des décennies d'exclusion du pouvoir et je l'ai voulu en 1986, alors que venait de parvenir au parlement une majorité, disons les choses, hostile à ce que j'avais jusqu'alors entrepris. Mais mon devoir était supérieur à mes propres convictions, jusqu'à la limite, bien entendu, où ces convictions seraient engagées sur des valeurs essentielles : tel n'est pas le cas, ou du moins, si j'en avais le sentiment, je n'hésiterais pas à m'exprimer, je l'ai fait à diverses reprises : cela n'a pas



toujours été bien reçu. Mais je dois assurer la marche des institutions, éviter les crises, les crises graves : c'est ce que je fais depuis un peu plus de 6 ans et, ma foi, après tout, il n'y a pas eu de crise grave ».

François Mitterrand est l'invité de l'émission questions à domicile le 31 mars 1988 sur TF1, il nous explique que s'il était réélu président de la République, il nommerait Premier ministre une personnalité politique qui sera à même de composer avec l'actuelle Assemblée Nationale : « il existe en effet une majorité au parlement, cette majorité au parlement si je suis élu ne sera pas la même que la majorité présidentielle mais c'est justement ce que je dois faire, ce que je dois faire, c'est veiller à ce qu'il n'y ait pas de choc supplémentaire. Il faut donc que je nomme une personne qui pose les problèmes clairement et cette Assemblée, rien ne l'empêchera de faire ce qu'elle voudra, si elle estime que cela ne lui plaît pas, cet homme ou ce gouvernement, elle le renversera ... mon souci premier, c'est que le gouvernement mis en place corresponde à ce qu'auront voulu les français le 8 mai, en gros, de façon générale, de façon large, et pas le contraire, qui est-ce qui comprendrait le contraire ? ... ».

Il déclare qu'il n'hésitera pas à provoquer de nouvelles élections législatives en cas de conflit avec la majorité parlementaire : « comme cette Assemblée garde bien entendu le droit et le pouvoir de voter pour ou de voter contre un gouvernement, elle exercera son pouvoir, si elle exerce contre, c'est à dire si elle démolit ma première tentative, je pense qu'il faudra que le peuple choisisse, c'est lui qui arbitrera ».

Il pense que le président de la République ne doit pas être soumis aux soubresauts politiques de l'Assemblée Nationale et prône la stabilité des institutions : « je veux dire que quelque soit la majorité, je considère qu'elle n'a pas à mettre en cause le président de la République et que le président de la République est élu pour le temps qui lui a été consenti par le peuple et on ne va pas ajouter l'instabilité présidentielle à l'instabilité gouvernementale plus l'instabilité parlementaire. Au moindre frisson qui s'emparerait d'une majorité, serait-elle homogène, parce que monsieur untel aura cessé de plaire et que l'ambition d'un autre monsieur untel voudra s'y substituer. Alors, de réaction en chaîne en réaction en chaîne, on en arrive à ce président de la République qui désormais dépend du froncement de sourcil d'un député de je en sais où, ce n'est pas sérieux. Il faut de la stabilité, les français élisent un président de la



République pour un temps donné, lui seul, le président de la République peut juger s'il est bon ou s'il est mauvais qu'en raison des circonstances qu'il aura à affronter, il convient d'aller au terme de son mandat mais lui seul ».

François Mitterrand considère que la cohabitation s'est au final bien déroulée au cours de son débat avec Jacques Chirac au second tour de l'élection présidentielle de 1988 : « de notre côté, la cohabitation a été voulue par le peuple et nous avons respecté sa volonté, pendant le temps qui nous a été donné, nous avons veillé aux intérêts de la France. Bien entendu, cohabiter lorsqu'on vient de deux majorités différentes, élues à des moments différents, cela suppose, comme on dit, une dialectique, une discussion. Les points de vue ne sont, forcément, pas les mêmes, si l'on veut défendre les intérêts de la France, surtout sur le plan extérieur, et s'exprimer d'une même voix, il faut se mettre d'accord, bien entendu, sans renoncer à ce à quoi on croit le plus. Et il faut veiller à trouver le chemin moyen qui reste absolument dans la ligne de ce qu'il convient de faire et, en même temps, compatible avec la pensée de chacun ... en tout cas, avec ma pensée, c'est ce que j'ai toujours voulu faire ».

François Mitterrand se montre donc au final assez satisfait du déroulement de la situation de cohabitation, il explique qu'il a voulu que le gouvernement de Jacques Chirac applique librement sa politique dans le domaine des affaires intérieures mais il souligne également qu'il a dû continuer à assumer son rôle et ses responsabilités de président de la République : assurer la continuité de l'Etat, être garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire et veiller enfin au respect des grands principes sur lesquels la République se fondent.

François Mitterrand a ainsi été amené à conserver un rôle important sur la scène politique dans le cadre de la situation de cohabitation et a conservé sa liberté de parole et d'appréciation dans le domaine des affaires intérieures. Il lui est ainsi arrivé de s'exprimer devant les français sur des sujets qu'il considérait importants pour la Nation : les ordonnances relatives à la dénationalisation le 14 juillet 1986, la crise étudiante de la rentrée 1986 ou encore la grève des cheminots de décembre 1986. Nous pouvons d'ailleurs facilement imaginer qu'il appréciait fort bien de pouvoir se positionner comme un arbitre et un défenseur des valeurs républicaines face à un gouvernement qui se concentrait plus sur la gestion des affaires quotidiennes et nous



sommes certains qu'il saura mettre à profit le rôle qu'il a endossé pendant ces deux années de cohabitation à l'occasion de l'élection présidentielle de 1988.



### Le déroulement de la cohabitation dans le domaine des affaires extérieures

François Mitterrand a voulu que le gouvernement détermine et conduise librement sa politique dans le domaine des affaires intérieures mais il va avoir une toute autre manière d'appréhender les choses dans le domaine des affaires extérieures. Il a ainsi souhaité se conformer strictement à la lettre de la Constitution afin de conserver son rôle et ses prérogatives institutionnelles dans le domaine de la politique étrangère et de la défense. Il va de ce fait être très attentif à ce que le gouvernement respecte parfaitement ses attributions dans ce domaine. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la cohabitation dans le domaine des affaires extérieures au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1986-1988.

François Mitterrand réalise son entretien du 14 juillet 1987 dans les jardins du palais de l'Elysée, il nous montre son attachement à assurer la représentation de la France et à défendre ses intérêts dans le Monde : « j'ai évité les crises graves, j'ai essayé d'assurer la représentation de la France dans le Monde, je crois avoir protégé la réputation et le visage de la France dans le Monde. J'ai à la fois assumé la continuité des grandes directions dont j'avais hérité et j'ai décidé quelques autres directions complémentaires, cela, aujourd'hui, forme un tout que j'ai protégé, que je n'ai pas toujours eu à protéger, parce qu'après tout, sur beaucoup de points, les français qui gouvernent sont aisément d'accord. Ils sont aisément d'accord pour défendre le pays, ils sont aisément d'accord pour poursuivre l'Europe, ils sont aisément d'accord pour défendre les Droits de l'homme mais il n'empêche que notre politique étrangère figure dans le monde de telle sorte que notre pays est respecté, nous tenons une grande place ».

Il explique qu'il s'est également efforcé de défendre les Droits de l'homme et les valeurs de la République : « et puis enfin, j'ai essayé, non pas de défendre, mais de protéger, l'expression, le verbe est le meilleur, chaque fois que j'en avais l'occasion, des menaces qui peuvent peser sur les Droits de l'homme et quelques grands principes. Après tout, nous sommes là tous les deux avec quelques autres, le 14 juillet, qu'est-ce que c'est que le 14 juillet ? c'est notre fête nationale, c'est la fête de la République, c'est la fête de la liberté, les principes inscrits dans nos textes, inscrits



dans notre histoire, j'en ai la charge éminente, avant quiconque, et là-dessus je suis intransigeant : voilà ce que j'ai cherché à faire depuis 6 ans et demi ».

François Mitterrand réalise un entretien le 2 mars 1988 sur TF1 à l'occasion d'une réunion du sommet de l'OTAN à Bruxelles, il nous explique qu'il a des vues communes avec le Premier ministre sur de nombreux problèmes de politique étrangère : « nos opinions sont opposées sur beaucoup de points, mais lorsqu'il s'agit de l'intérêt de la France, nous avons un devoir, c'est de savoir exactement ce que nous entendons faire pour que la France soit bien servie ».

Il rappelle qu'il trace personnellement les grandes lignes de la diplomatie française : « et, en tant que président de la République, j'ai pour compétence, accordée par la Constitution et par la confiance des Français, de tracer les grandes lignes de la diplomatie française, cela ne veut pas dire pour autant que je vais le faire sans consulter les uns et les autres, et, notamment, le Premier ministre ».

Il nous montre que le Premier ministre et lui ont tous les deux le désir de parler d'une seule voix à l'étranger : « je n'appartiens pas au mouvement politique que dirige le Premier ministre et il n'appartient pas exactement à la famille d'esprit qui est la mienne. Il est Premier ministre, je le respecte dans sa fonction, je suis Président de la République, il doit agir de même, et quand nous sommes ici, à Bruxelles, dans une réunion de l'importance de celle qui se déroule, notre devoir élémentaire, c'est de représenter la France, et comme on l'a dit si souvent, de parler d'une seule voix ».

François Mitterrand nous montre donc qu'il lui revient de définir la politique étrangère et de défense de la France mais qu'il consulte naturellement le Premier ministre Jacques Chirac dans le cadre de la situation de cohabitation. Il nous explique d'ailleurs qu'il a de nombreuses vues communes avec lui et souligne le fait qu'ils ont tous les deux le désir de parler d'une seule voix sur la scène internationale. François Mitterrand semble donc cohabiter assez sereinement avec Jacques Chirac dans le domaine des affaires extérieures, il a souhaité se conformer strictement à la lettre de la Constitution et a su conserver son rôle et ses prérogatives éminentes dans ce domaine. Nous sommes certains qu'il saura également mettre à profit son rôle de



représentant et de défenseur des intérêts de la France dans le Monde à l'occasion de l'élection présidentielle de 1988.



# 4.1.2. La doctrine institutionnelle du président de la République François Mitterrand vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1993-1995

François Mitterrand se retrouve de nouveau confronté à une victoire de la droite à l'occasion des élections législatives de mars 1993 et est ainsi amené à nommer Edouard Balladur Premier ministre, le leader du RPR, Jacques Chirac, choisissant de se réserver pour les échéances présidentielles de 1995. Le président de la République va également souhaiter, une nouvelle fois, conserver ses pouvoirs et ses prérogatives institutionnelles conformément à la Constitution dans le cadre de cette nouvelle cohabitation. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la cohabitation dans le domaine des affaires intérieures et extérieures au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1993-1995.

François Mitterrand réalise son entretien du 14 juillet 1993 dans son bureau du palais de l'Elysée, il note qu'il était de son devoir de respecter l'expression populaire émise à l'occasion des élections législatives : « les français ont décidé la cohabitation, c'est tout, pourquoi chercher d'autres raisons ? Les français l'ont décidé, et ils ont voté, ils ont changé de majorité, je suis là pour le constater, quelque opinion que j'en ai, et pour appliquer la Constitution, c'est-à-dire veiller à ce que la Nation vive le mieux possible dans les circonstances difficiles ».

Il se montre heureux du choix du Premier ministre : « monsieur Balladur, c'est moi qui l'ai choisi, pas par hasard, non seulement parce qu'il répondait, vraisemblablement, d'après beaucoup d'indications, au sentiment général de la nouvelle majorité, mais aussi parce qu'il a des qualités ».

Il ne pense pas que le président de la République a une puissance excessive dans les situations hors cohabitation : « il n'y a pas de toute-puissance, il n'y a jamais eu de toute-puissance du président de la République, ceux qui interprétaient cela en termes de toute-puissance se trompaient et, d'autre part, le président de la République doit tenir le plus grand compte de la majorité. C'est un système, c'est une République



parlementaire et les choix de la Nation se font au parlement. Même si les élections au suffrage universel du Président de la République confèrent à ce dernier un rôle d'une importance particulière, c'est évident, j'en ai l'expérience depuis de longues années, je dois tenir compte de la majorité parlementaire, c'est toute la différence ».

Il explique qu'il se conforme de nouveau à la Constitution pour cette cohabitation : « je m'en tiens, moi, aux règles de la vie publique, toutes les questions que vous me poseriez à ce sujet me ramèneront à la même réponse : je m'en tiendrai aux règles de la vie publique. Dans une République parlementaire où le président de la République dispose d'une autorité particulière, cette autorité est reconnue par les textes et par l'usage, notamment dans le domaine de la politique étrangère et de la défense, c'est ce que je fais, beaucoup moins dans le domaine de la politique intérieure, économique et sociale, puisque cela relève généralement de la loi et que la loi est votée par le parlement. Le parlement représente aujourd'hui une majorité qui n'est pas celle que j'ai moi-même préparée jusqu'à la victoire électorale de 1981 et assumée pendant toutes les années où elle a été en place, c'est-à-dire pendant 10 ans. Alors, on en tire les conclusions les plus naturelles, n'inventons pas des choses, n'inventons pas un système qui n'existe pas, je dois tenir compte des volontés du peuple ».

Il suppose qu'il s'exprimerait naturellement si les intérêts de la France étaient en jeu : « on ne sait jamais, oui, c'est possible, je ne sais pas, je suis d'un caractère assez égal, mais je vois ce qui se passe, si j'avais le sentiment que les intérêts de la France sont gravement compromis, je le dirais ».

Il estime que les nominations demandées par le gouvernement sont nécessaires : « les nominations relèvent vraiment d'une façon stricte de la volonté du gouvernement qui a besoin d'avoir auprès de lui les hauts fonctionnaires de son choix, je laisse le gouvernement me faire les propositions qu'il souhaite. Lorsqu'il s'agit de postes qui intéressent le pays et mon autorité, j'interviens, et lorsqu'il s'agit de changer un homme pour un autre sans qu'il y ait de raisons évidentes, je le fais observer ».

Il fait remarquer qu'Edouard Balladur ne reçoit aucune entrave de sa part dans sa tâche de Premier ministre : « dans les domaines qui sont les siens, il ne peut pas y avoir d'entrave, sans cela je manquerais à mon devoir ».



Il aborde ensuite les différences qu'il a pu observer entre Jacques Chirac et Edouard Balladur dans leurs rôles de Premiers ministres de cohabitation : « ce n'est pas un problème sentimental tout cela, monsieur Chirac a des qualités, de grandes qualités et Edouard Balladur a les siennes, elles s'accordent, en plus ou moins bien, avec les miennes, dans le cadre de la majorité choisie par le peuple au mois de mars dernier, j'ai choisi celui qui me paraissait le mieux convenir à la période actuelle, je n'ai aucune raison de le regretter, par rapport à la situation ».

Il considère que la situation de la cohabitation se déroule de manière très convenable avec le gouvernement et le Premier ministre : « il y a beaucoup de mes anciens ministres que je regrette tout à fait, non seulement parce que certains d'entre eux étaient de mes amis personnels, mais aussi parce qu'ils étaient tout à fait en conformité avec ce que je pense de l'intérêt du pays, mais il n'empêche que je n'ai pas à me substituer, je vais le répéter une fois de plus, à la volonté populaire. Toutefois je n'éprouve pas du tout de stress, je suis peu sensible au stress, je viens tous les mercredis matins, je rencontre d'abord le Premier ministre, c'est un travail utile, intéressant, ce n'est pas désagréable, parce qu'on discute d'une façon intéressante et j'aborde le conseil des ministres avec une certaine habitude donc vraiment il n'y a pas de tourment intellectuel .... je fais ce que je crois devoir faire, le Premier ministre aussi et, finalement, on travaille .... Je pense que dans le cadre de la majorité actuelle, il est souhaitable que nous n'allions pas de crise en crise ».

François Mitterrand est l'invité de l'émission L'heure de vérité le 25 octobre 1993 sur France 2, il nous explique qu'il conserve une certaine capacité d'influence du gouvernement dans le domaine de la politique économique et sociale : « j'espère pouvoir peser sur la politique économique et sociale de la France par le conseil et par l'opinion que j'exprime devant les français mais il y a une majorité en France, une majorité parlementaire, une majorité politique, ce n'est pas moi qui l'ai choisi, ce sont les français au mois de mars dernier, cette majorité doit disposer des pouvoirs que la République attribue à une majorité politique dans une République. Alors je peux aider à infléchir ou à corriger parce que j'ai quand même quelque expérience et la fonction que j'occupe me confère certains droits car je suis responsable, je suis le premier responsable devant l'Histoire et devant nos contemporains du visage que prend et que prendra la France devant le monde ... ».



Il déclare qu'il doit s'entendre avec le Premier ministre parce qu'il ne serait pas bon que la France connaisse le désordre : « étant donné la situation très difficile que le Premier ministre et moi avons à gérer, je pense que nous le faisons dans l'intérêt du pays et que nous devons passer par dessus certaines de nos convictions pour parvenir à préserver cet équilibre institutionnel qui assure tout de même pour une large part la sécurité des français. Il ne serait pas bon pour la France de vivre dans un désordre institutionnel permanent mais je ne suis pas pour cela un théoricien de la cohabitation et je la vis et la vivant, je préfère qu'elle se passe bien, pour l'intérêt général ».

Il pense que la cohabitation de 1986-1988 avec Jacques Chirac n'était pas aussi conflictuelle que les journalistes ont bien voulu la faire paraître : « je dois dire qu'avec la description que vous avez faites vous tous de la cohabitation de 1986 alors là naturellement, je comprends très bien que les français n'aient pas envie d'y revenir, je pense que cela a été exagéré, je ne veux pas plaisanter sur ce sujet, vous avez le droit de le faire naturellement, je ne veux pas plaisanter sur ce sujet, je pense qu'on a un peu caricaturé cette première cohabitation, je vois encore monsieur Chirac ... ».

Il reconnaît qu'ils ont eu des relations difficiles à la fin parce qu'ils étaient tous les deux candidats à l'élection présidentielle : « au fond cela s'est gâté surtout à la fin parce que le Premier ministre et le président de la République sortant étant tous les deux candidats à l'élection présidentielle, ce n'est pas une situation rêvée ... ».

Il souligne qu'ils se sont affrontés sur l'affaire des ordonnances mais reconnaît également ses qualités : « au point de départ il y a eu une grande difficulté qui a été celle des ordonnances mais moi je n'étais pas obligé par la Constitution de les signer, je ne les ai pas signé, je ne veux pas être complaisant, je fais ce que la loi suprême m'ordonne mais je n'en fais pas plus, ce qui est quand même bien normal. Mes rapports avec monsieur Chirac sont souvent déformés, vous savez, j'ai toujours reconnu ces qualités et il en a, simplement on ne les mets pas en avant, il est travailleur, il est compétent, et c'est un homme qui aime le service public ... ».

Il suppose néanmoins qu'il réussit plus facilement à aborder et à surmonter les situations conflictuelles avec Edouard Balladur : « c'est souvent aussi une question de caractère, disons qu'il est plus difficile dans la vie quotidienne, mais cela, je ne



veux pas faire de procès, à distance. Je pensais que cette cohabitation de 1986 n'était pas heureuse et on y a mis un terme à l'élection présidentielle de 1988. Celle de 1993, elle est quand même riche de la première expérience et le Premier ministre que j'ai choisi a beaucoup de fermeté de conviction, il est fidèle à sa majorité, mais il a un tempérament qui lui permet d'aborder chaque problème avec moi dans des termes qui ne sont pas à priori antagonistes, bon alors voilà, cela durera ce que cela durera ... ».

Il considère que ce dernier a la dimension d'un homme d'Etat et qu'ils savent tous deux dominer leurs choix et passions partisanes pour servir la France : « je ne suis pas un distributeur de prix mais je pense en effet qu'Edouard Balladur est un homme d'Etat, je pense qu'il l'est, c'est un honnête homme, qui défend ses idées, qui ne sont pas les miennes et qui représente une majorité qui m'a combattu, que j'ai combattu et que je combattrais très facilement de nouveau s'il le fallait. Donc il faut s'arranger avec cela mais j'ai l'impression que les français le comprennent bien et préfèrent de beaucoup que l'on fasse l'effort sur soi même de dominer ses propres choix et ses propres passions parce que l'intérêt général cela doit être notre obligation, pourquoi sommes-nous là, sinon pour servir la France ? ».

Il suggère que les négociations internationales sont renforcées si les deux cohabitants sont du même avis : « si on est d'accord, cela la renforce parce que le partenaire a l'impression d'avoir affaire à toute la France ou presque, si on n'est pas d'accord, cela arrive, à ce moment-là on cherche une voie moyenne. Si on était en désaccord total au point de l'afficher à la face du monde, cela serait déplorable et je pense qu'il vaudrait mieux mettre un terme à ce type d'expérience ... ».

Il déclare enfin qu'il a encore la liberté de donner son avis même avec une majorité de droite aussi massive : « pour moi cela ne compte pas, que la majorité soit massive ou qu'elle soit infime, c'est une majorité, pardonnez-moi de vous dire, ce n'est pas un propos comme cela à la tara-tarin mais enfin cela ne m'impressionne pas tellement. Et lorsque sur un sujet majeur, j'ai le sentiment d'avoir à défendre une thèse qui ne plaît pas à cette majorité, je le fais, vous avez pu le remarquer sur plusieurs domaines, c'est rare mais c'est toujours sur des sujets importants ».



François Mitterrand se montre donc très heureux du déroulement de cette nouvelle cohabitation, il explique qu'il laisse le gouvernement d'Edouard Balladur travailler librement comme lors de la cohabitation de 1986-1988 mais qu'il peut lui arriver de commenter certains points de la politique économique et sociale du gouvernement en matière de politique intérieure. François Mitterrand souhaite ainsi conserver sa liberté de parole et d'appréciation dans le domaine des affaires intérieures et de manière plus générale continuer à assumer son rôle sur la scène politique dans le cadre de cette nouvelle situation de cohabitation. Nous savons que François Mitterrand ne se représente pas pour un troisième mandat mais il entend bien demeurer le premier responsable du pays jusqu'à la fin de son second mandat à l'Elysée.

François Mitterrand cohabite également assez sereinement avec Edouard Balladur dans le domaine des affaires extérieures, il a souhaité se conformer une nouvelle fois à la lettre de la Constitution et a su conserver son rôle et ses prérogatives éminentes dans ce domaine. Le chef de l'État continue ainsi à assurer la défense des intérêts de la France dans le Monde lors des ses deux dernières années de mandat.



# 4.1.3. La doctrine institutionnelle du président de la République Jacques Chirac vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1997-2002

## Le déroulement de la cohabitation dans le domaine des affaires intérieures

Jacques Chirac a été élu président de la République en mai 1995 et a gouverné durant deux ans avec l'Assemblée Nationale élue en mars 1993, il choisit néanmoins de la dissoudre le 21 avril 1997 pour des raisons politiques et européennes évidentes, nous l'avons vu, mais aussi et surtout afin de s'assurer d'une majorité parlementaire cohérente durant 5 ans. La gauche sort cependant, contre toute attente, victorieuse des nouvelles élections législatives et le président se trouve alors contraint de nommer le chef de file de la nouvelle majorité parlementaire et Premier secrétaire du parti socialiste, Lionel Jospin, Premier ministre. Jacques Chirac souhaite alors, comme François Mitterrand en 1986 et 1993, conserver ses pouvoirs et ses prérogatives institutionnelles conformément à la Constitution. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la cohabitation dans le domaine des affaires intérieures au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1997-2002.

Jacques Chirac réalise son entretien du 14 juillet 1997 dans son bureau de l'Elysée, il nous définit les rôles du président de la République et du gouvernement dans la Constitution : « je crois d'abord qu'il faut attendre un peu de voir comment les choses se déroulent, la courtoisie naturellement va de soi mais ce n'est pas le fond du problème. Dans nos institutions, dans notre Constitution et dans leur pratique, il y a des rôles à peu près définis entre le président de la République et le gouvernement, le président de la République ayant notamment des responsabilités pour ce qui concerne tous les grands aspects essentiels de la vie internationale et interne de la Nation ».

Il suggère qu'ils désirent tous un renforcement de la cohésion nationale et une modernisation de la France et considère ainsi qu'ils pourront s'inscrire dans une cohabitation constructive : « nous avons, j'en suis sûr, tous pour objectif d'assurer, ce que je disais tout à l'heure, à la fois un renforcement de la cohésion nationale, sociale



et une adaptation, une modernisation de notre pays qui est indispensable et qui ne peut s'obtenir que par un retour à plus de liberté des uns et des autres notamment dans le domaine économique. Si ces objectifs sont bien ceux du gouvernement alors il n'y aura pas de problème, naturellement il le fera à sa manière, avec ses convictions et ses différences par rapport à l'ancien gouvernement, et je respecte cela. Dans cette hypothèse, naturellement, ce sera une cohabitation puisque vous voulez que je la caractérise, ce sera une cohabitation constructive ».

Il déclare qu'il suivra la Constitution comme François Mitterrand : « je crois que monsieur Mitterrand avait parfaitement défini, mais enfin il s'était contenté de lire la Constitution et d'affirmer qu'il appliquerait, je crois qu'il avait dit la Constitution, toute la Constitution, rien que la Constitution ... ».

Il souligne que le président de la République doit particulièrement veiller à la modernisation et à la cohésion sociale de la société : « il y a tout ce qui touche à la modernisation que j'évoquais tout à l'heure et notamment dans le domaine de l'enseignement, de la recherche, tout ce qui tient à la mise en œuvre des hautes technologies, c'est un domaine qui ne doit jamais être oublié car c'est l'adaptation. Et enfin il y a tout ce qui touche à l'équilibre de notre société, sa protection sociale, ses acquis sociaux au sens le plus noble du terme, sa cohésion sociale, tout ce qui touche à la solidarité. Sur tous ces points, le président de la République, selon moi, doit être extrêmement vigilant pour s'assurer que rien n'est fait qui puisse mettre en cause ces grands principes sur lesquels finalement sont fondées ceux de la République ».

Il pense que le gouvernement de Lionel Jospin a bel et bien 5 ans devant lui : « je n'ai pas de souhait à formuler mais je le pense, les députés, la majorité actuelle a été élue pour 5 ans, il appartient au gouvernement de faire en sorte qu'aucune crise n'intervienne qui pourrait remettre ce contrat en cause, je ne le souhaite pas ».

Jacques Chirac réalise son entretien du 14 juillet 1999 dans les jardins du palais de l'Elysée, il pense que la réduction de la durée du mandat du président de la République à 5 ans n'éliminerait pas le risque d'avoir de nouvelles cohabitations à l'avenir : « on dit, mais si on faisait le quinquennat, on pourrait éliminer la cohabitation, mais pas du tout, vous savez les français sont des gens qui aujourd'hui



décident et votent de façon très différente d'il y a vingt ou trente ans. Ils décident et ils votent non seulement avec la raison mais aussi avec le cœur et surtout avec une connaissance, dû d'ailleurs au développement des médias, des choses qui est beaucoup plus grande qu'avant et ils pèsent leur décision. Et rien ne vous permet de dire que votant le même jour pour un président de la République et pour une majorité parlementaire, ils voteraient pour un président et une majorité de la même famille politique parce que le candidat leur fait plaisir ou qu'ils le trouvent séduisant, parce qu'ils ne veulent pas mettre, comme on dit, leurs œufs dans le même panier, pour toutes sortes de raisons, regardez d'ailleurs l'approbation générale pour la cohabitation de l'opinion publique française. Donc si vous avez un régime de quinquennat, vous prenez un autre risque qui est celui d'institutionnaliser la cohabitation, rien ne vous dit je le répète que vous aurez un président de droite et un parlement de droite ou de gauche, rien ne vous le dit ... ».

Il souhaite que la cohabitation constructive continue : « cette cohabitation, je la qualifie, je l'ai qualifié l'année dernière de constructive et je garde exactement le même terme, pourquoi ? la cohabitation, ce n'est naturellement pas moi qui l'ai voulue, ce sont les français qui l'ont voulue, les français ont voté, ont considéré qu'il fallait voter ainsi, ils ont voulu la cohabitation mais ils n'ont pas voulu pour autant que les responsables de l'exécutif se disputent comme des chiffonniers ... ».

Il note que la situation de cohabitation se déroule dans de très bonnes conditions : « la cohabitation est un moment de la démocratie, on est démocrate ou on ne l'est pas, les français l'ont voulu, eh bien, il faut l'assumer, et l'assumer le plus efficacement possible et dans la dignité. Et moi je peux vous dire que telle que je la conçois et telle qu'elle est aujourd'hui conduite par un Premier ministre et un président de la République qui n'ont pas les mêmes convictions, c'est tout à fait évident, eh bien, elle est conduite dans des conditions qui je le vois presque tous les jours à l'extérieur dans des conditions qui ne sont pas contraires aux intérêts de la France ... ».

Il constate qu'il y a eu de nombreux régimes qui ressemblaient à la cohabitation : « je voudrais vous dire d'abord, on ne va rentrer dans l'histoire constitutionnelle de la France mais tous les régimes ont été des régimes de cohabitation, tous, d'autres ont cohabité avec monsieur Rocard ... cela a toujours été un régime de cohabitation, il ne



faut pas croire que la cohabitation était forcément plus facile lorsqu'elle était plus voilée, ne le croyez pas, ce qu'il faut, c'est avoir des hommes qui aient bien la conviction qu'ils sont là certes pour défendre leurs convictions, pour convaincre le peuple, parce que c'est en convainquant le peuple qu'on créé les conditions de rapport de force, mais qui ne sont pas là pour se disputer ».

Jacques Chirac réalise un entretien télévisé dans son bureau du palais de l'Elysée le 5 juin 2000, il nous explique à nouveau qu'il a dû assumer la cohabitation suite à la décision souveraine des français : « la cohabitation n'est pas un système normal, je dirais ni même probablement souhaitable de gestion des affaires publiques ... je crois que ce que l'on peut dire c'est que les français ne rejettent pas la cohabitation mais que ce n'est pas le meilleur des systèmes. Mais à partir du moment où les français l'ont voulu, c'est bien ce qu'il s'est passé, il y a eu dissolution, on a interrogé les français ... j'ai pris la décision d'interroger les français parce que j'avais le sentiment qu'il y avait un problème et qu'il y avait une espèce de déconnexion entre les français et les pouvoirs publics. J'ai donc décidé de les interroger et ils ont répondu en quelque sorte non et par conséquent ils ont voulu la cohabitation et donc elle doit être assumée. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai voulu une cohabitation qui soit constructive, c'est à dire une cohabitation qui ne soit pas conflictuelle ... ».

Il considère, contrairement à l'année dernière, que si les mandats de l'Assemblée Nationale et du président de la République sont concordants et élus tous les 5 ans, il y aura moins de risque d'avoir de nouvelles cohabitations : « il est vrai que le quinquennat comme on dit, c'est à dire le mandat de cinq ans, je dirais, tend à limiter les risques de cohabitation, à les limiter pas à empêcher la cohabitation mais à limiter les chances ou les risques de cohabitation, de ce point de vue, ce n'est pas mauvais ».

Jacques Chirac réalise son entretien du 14 juillet 2000 dans son bureau du palais de l'Elysée, il ne pense pas qu'il sera amené à avoir des relations de plus en plus difficiles avec le Premier ministre au fur et à mesure que l'échéance présidentielle se rapproche : « je ne le ressens pas, je profite de cette occasion d'ailleurs pour vous dire que lorsque j'étais de l'autre côté de la barrière en situation de cohabitation avec le président François Mitterrand, la même question m'était régulièrement posée et à lui aussi ... il y avait peut-être des rumeurs mais il n'y avait pas de fondement ... ».



Il considère que les deux cohabitants ont bien tenu leur rôle dans le cadre de la cohabitation : « vous savez quand les français ont décidé d'élire la majorité actuelle, c'est le choix des français, leur droit, c'est la démocratie, j'ai décidé que ma responsabilité et aussi d'ailleurs celle du gouvernement, mais enfin je décidais pour moi même, c'était de faire en sorte que les français n'aient pas à subir les humeurs qui pouvaient être celles de leurs responsables politiques, que les responsables politiques étaient à leur service. Ils avaient choisi de distribuer le jeu comme ils l'entendaient, il appartenait alors à chacun de ces responsables politiques d'assumer sa responsabilité, de faire son devoir, dans le seul intérêt des français et non pas dans le cadre de je ne sais quelle polémique politicienne. C'est ce que j'ai fait, c'est ce que nous avons fait et la cohabitation s'est exercée dans des conditions me semble t'il aussi conforme à ce que les français avaient souhaité en élisant cette Assemblée ... ».

Il nous montre les tenants et aboutissants de son rôle au cours de cette cohabitation : « il est bien évident que nous appartenons à deux familles politiques différentes, c'est d'ailleurs ce qui fait que nous sommes en cohabitation, alors, naturellement, j'ai une vision des choses et un jugement sur ce qu'il faut faire au service des français aujourd'hui qui n'est pas la même et le même que celui du Premier ministre, c'est un fait. Mais les français ont décidé que le gouvernement actuel devait conduire sa politique alors il m'arrive naturellement et c'est ma vocation d'éclairer le terrain, de dire ce que je pense lorsque j'estime que c'est important. Et puis le gouvernement assume la responsabilité de ce qu'il fait et moi régulièrement comme éclaireur en quelque sorte, le président de la République n'est pas un arbitre seulement, il est un acteur, il est là aussi pour dire aux français qui l'ont élu comment il voit les choses, comment il anticipe l'avenir, cela c'est essentiel et c'est ce que j'essaye de faire tant sur le plan de la politique intérieure que sur le plan de la politique étrangère mais dans le respect des règles de cohabitation que je rappelais tout à l'heure ».

Jacques Chirac souhaite donc continuer à assumer son rôle et ses prérogatives institutionnelles comme François Mitterrand l'a fait au cours des deux premières cohabitations. Il a voulu laisser le gouvernement de Lionel Jospin travailler mais il va lui aussi faire des commentaires et des remarques sur la politique gouvernementale dans le domaine des affaires intérieures. Nous constatons donc que Jacques Chirac souhaite continuer à avoir une existence politique au cours de cette très longue



cohabitation et nous devinons sans peine qu'il désire aussi et surtout demeurer une référence à droite afin d'apparaître comme le candidat naturel de son camp à l'occasion des élections présidentielles de 2002.



## Le déroulement de la cohabitation dans le domaine des affaires extérieures

Jacques Chirac a laissé le gouvernement conduire sa politique dans le domaine des affaires intérieures mais il entend néanmoins conserver son rôle et ses prérogatives institutionnelles dans le domaine de la politique étrangère et de la défense. Il va ainsi être, comme François Mitterrand en 1986, attentif à ce que le gouvernement respecte parfaitement ses attributions dans ce domaine. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la cohabitation dans le domaine des affaires extérieures au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1997-2002.

Jacques Chirac réalise son entretien du 14 juillet 1997 dans son bureau de l'Elysée, il suggère que le président de la République conserve son autorité et a notamment le dernier mot dans le domaine des affaires extérieures : « vous savez, j'avais noté que le président de la République, de part la Constitution cette fois-ci, je crois que c'est son article 5, est entre autres choses garant du respect des traités, il y a un traité, il doit être respecté ... je ne crois pas qu'il y ait de domaine réservé ou un domaine partagé, la Constitution prévoit les choses et ces choses donne notamment une prééminence et je dirais un peu le dernier mot au président de la République. Je vous l'ai dit tout à l'heure en parlant des traités, j'aurais pu parler de la même façon de l'indépendance nationale, de l'intégrité, etcetera, je veux bien revenir sur la conception que je me fais de la cohabitation mais ce n'est pas un domaine réservé, le gouvernement a aussi ses responsabilités naturellement ... ».

Il explique que le gouvernement est tenu de conduire sa politique dans le domaine des affaires intérieures puisqu'il doit respecter ses engagements : « vous savez en ce qui concerne la cohabitation, puisque c'est le sujet que vous évoquez, je voudrais simplement vous dire une ou deux choses, d'abord, moi je suis pour tout ce qui va dans le sens de l'adaptation de la France au monde moderne, tout ce qui va dans le sens de la modernisation de la vie démocratique et tout ce qui conforte la morale civique. En revanche, je suis, je tiens à le dire, puisque vous l'avez tout à l'heure évoqué, hostile à tout ce qui pourrait mettre en cause l'équilibre de nos institutions, l'esprit de notre Constitution, la stabilité de l'État. Alors, à partir de là il y a des domaines où le gouvernement est tout à fait, notamment sur le plan de la politique



intérieure, libre de suivre, non seulement libre mais il a le devoir de faire sa politique compte tenu des engagements pris, compte tenu de ces conceptions ... ».

Il dessine néanmoins les limites du nouveau gouvernement en matière de défense et d'affaires extérieures : « mais il y a quelques domaines essentiels où le rôle du président, je dirais, s'impose comme gardien dans le domaine de la vigilance, il y a d'abord tout ce qui touche à la place de la France dans le monde, c'est à dire naturellement son rang, non seulement sa sécurité et sa défense et la défense de ses intérêts. Mais aussi ses parts de marchés, vous savez un français sur quatre travaille pour l'exportation, c'est dire que nos parts de marchés à l'extérieur, tout ce qui les favorise ou tout ce qui les défavorise est essentiel pour la richesse nationale ou pour l'emploi, essentiel. Deuxièmement, il y a tout ce qui concerne l'acquis européen, on n'imagine pas une France isolée, ce serait la décadence immédiate et donc la France doit être un moteur de la construction européenne et l'un de moteurs de l'Europe de demain, elle a les moyens de le faire donc tous les acquis européens sont également l'objet d'un souci vigilant de la part du président de la République ... ».

Jacques Chirac est l'invité de l'émission public le 3 mai 1998 sur TF1, il nous montre que les gouvernements de droite comme de gauche ont fait preuve d'une certaine continuité en matière de construction européenne : « ce n'est pas quelque chose de nouveau, tout à l'heure sur les écrans on a vu apparaître un sujet qui partait du général de Gaulle pour arriver à monsieur Mitterrand et à moi-même, d'où il en ressortait qu'il y avait une continuité dans la volonté de construction de l'Europe. C'est vrai, il y a une continuité, quels qu'aient été les gouvernements, dans deux jours pour marquer l'événement, j'ai invité à déjeuner à l'Elysée tous les anciens Premiers ministres, avec le Premier ministre actuel naturellement, j'aurais pu inviter beaucoup d'autres personnalités qui ont eu un rôle important dans la construction européenne mais tel n'était pas mon objectif. Mon objectif c'était de montrer que la construction européenne a été un effort commun, long mais allant dans la même direction de gouvernements, qui par ailleurs s'appuyaient sur des majorités qui étaient soit de droite soit de gauche. Donc la politique européenne a été un élément commun du patrimoine politique et de la volonté politique aussi bien des responsables de droite que des responsables de gauche dans notre pays et il est normal qu'aujourd'hui il n'y ait pas de divergences de vue dans ce domaine ... ».



Jacques Chirac réalise son entretien du 14 juillet 1998 dans les jardins du palais de l'Elysée, il nous explique à nouveau que le président de la République a un rôle important dans le domaine des affaires intérieures et extérieures : « vous savez, il faut d'abord se référer à nos institutions, à notre culture, à notre tradition démocratique et républicaine, le rôle du président de la République, c'est d'abord d'incarner les institutions et de les garantir, de garantir le bon fonctionnement parce que cela c'est la base même de la démocratie et de la cohésion sociale ... Le rôle du président est aussi de défendre les intérêts de la France, ses intérêts à moyen et long terme lorsqu'il s'agit de son évolution, de son adaptation intérieure, aux problèmes de demain et puis aussi ses intérêts à l'extérieur, sa défense bien entendu mais ses intérêts commerciaux, ses intérêts politiques ou culturels, sa langue en particulier et de ce point de vue, mon rôle est à la fois de prendre des initiatives pour encourager voire décider les réformes importantes, nous parlions du 14 juillet, je l'ai fait pour les armées, la grande réforme des armées ou la justice. C'est aussi de donner l'impulsion en ce qui concerne la place de la France dans le Monde, en Europe, il m'appartient avec le gouvernement bien entendu, il n'y a pas de coupure entre le gouvernement et le président de la République dans ces domaines. Et aussi la place de la France alors dans le Monde, un Monde qui devient de plus en plus multipolaire et où la France doit avoir un rôle important ».

Il continue de souhaiter une cohabitation constructive : « c'est ainsi que je la veux et c'est ainsi que je la vis et il ne peut pas y avoir à mon avis, sauf crise politique majeure dû à des événements imprévisibles ou exceptionnels, il ne peut pas et il ne doit pas y avoir de tiraillements ... ».

Il considère que le président de la République et le Premier ministre doivent parler d'une même voix à l'extérieur de la France : « la France doit parler d'une même voix à l'extérieur, c'est ce qu'elle fait et la France dans un dialogue démocratique doit trouver les bonnes voies d'évolution à l'intérieur ... Il peut y avoir tels ou tels incidents, d'ailleurs volontaires ou non mais globalement je n'ai pas le sentiment que l'image que donne la France soit à l'extérieur, c'est cela qui est important de voir, soit une image mauvaise, je ne le ressens pas non plus pour ce qui concerne les français qui n'ont pas, semble t'il, de critiques à exprimer en ce qui concerne le fonctionnement de la cohabitation, j'y suis très très sensible ».



Jacques Chirac nous montre donc sa volonté de cohabiter sereinement avec Lionel Jospin dans le domaine des affaires extérieures en se référant à la définition de leurs rôle respectifs dans la Constitution. Il s'est probablement aussi servi de son expérience de Premier ministre de cohabitation face à François Mitterrand afin de délimiter au mieux de ses intérêts les contours de ses attributions en matière de politique étrangère et de défense. Jacques Chirac souhaite manifestement avoir le dernier mot sur les choix en matière de défense et de relations internationales mais nous savons qu'il aura certaines difficultés à préserver sa prééminence dans ce domaine face à un Premier ministre déterminé à avoir aussi un rôle sur la scène internationale. Le chef de l'État réussira néanmoins à maintenir sa stature internationale dans la perspective de l'élection présidentielle de 2002.



## 4.2. LA DOCTRINE INSTITUTIONNELLE DES PREMIERS

MINISTRES DE COHABITATION VIS À VIS DE LA NOTION DE COHABITATION AU COURS DES SITUATIONS DE COHABITATIONS DE 1986-1988, 1993-1995 ET 1997-2002

# 4.2.1. La doctrine institutionnelle du Premier ministre Jacques Chirac vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1986-1988

Le déroulement de la cohabitation dans le domaine des affaires intérieures

Jacques Chirac est le responsable du principal parti de la majorité suite à la victoire de la droite et du centre aux élections législatives de mars 1986, il devient donc, selon la tradition républicaine, le Premier ministre de François Mitterrand dans le cadre d'une nouvelle configuration politique où le président de la République n'a plus sa majorité parlementaire. La situation est constitutionnellement inédite : le chef du gouvernement est pour la première fois de la 5ème République amené à déterminer et à conduire la politique de la Nation sans être subordonné au président de la République. Jacques Chirac pense alors qu'il pourra mettre en œuvre sa politique en toute liberté sans se soumettre aux entraves du chef de l'Etat mais nous verrons néanmoins qu'il rencontrera certaines difficultés dans sa tâche. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la cohabitation dans le domaine des affaires intérieures au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1986-1988.

Jacques Chirac est l'invité de l'émission L'heure de vérité le 23 avril 1986 sur Antenne 2, il nous montre que le président de la République et le Premier ministre devront respecter les institutions et les rôles de chacun dans la Constitution : « pendant toute la campagne, j'ai dit et je l'ai répété le jour même de ma nomination que la France était un pays qui avait une Constitution et que celle-ci devait être



appliquée, le président de la République lorsqu'il s'est adressé par son message au parlement a dit : « la Constitution, toute la Constitution, rien que la Constitution ». A partir de là, ce n'est plus un problème de rapports personnels, c'est un problème objectif, si chacun respecte les institutions de notre pays, le gouvernement gouverne et il n'y a pas de problèmes, je dois dire que jusqu'ici, il m'apparaît que chacun a eu à cœur, dans la majorité comme dans l'opposition, de respecter les institutions de notre pays, c'est la loi de la démocratie et de la République ».

François Mitterrand avait fait savoir, avant la victoire de la droite, qu'il ne signerait pas d'ordonnances relatives à la privatisation d'entreprises nationalisées avant 1981, il fait à nouveau part de son refus, nous l'avons vu, à l'occasion du 14 juillet 1986.

Jacques Chirac réalise suite à la déclaration du chef de l'État le 14 juillet, une allocution télévisuelle à l'Hôtel Matignon le 16 juillet 1986, il explique que le gouvernement a choisi de faire revenir à la propriété privée de nombreuses sociétés nationalisées : « le gouvernement ... prévoit le retour à la propriété privée d'un certain nombre de sociétés qui ont été nationalisées, notamment récemment, et dont l'activité n'a à l'évidence rien à voir ni avec la compétence ni avec la responsabilité, ni avec le savoir faire de l'Etat et du gouvernement ... ».

Il révèle que l'Assemblée Nationale et le Sénat ont voté une loi d'habilitation qui précise les 65 entreprises qui doivent être privatisées : « dans ce domaine, l'Assemblée Nationale et le Sénat qui nous représente, qui sont des Assemblées souveraines ont voté une loi d'habilitation, d'habilitation qui d'une part précise les 65 entreprises qui doivent être privatisées. Il ne s'agit pas naturellement des grandes entreprises nationales traditionnelles comme l'EDF, comme la SNCF ou d'autres, il s'agit des entreprises qui sont dans le secteur concurrentiel, à côté d'autres entreprises privées fabriquant des biens ou rendant des services de la même nature que les autres. Donc cette loi d'habilitation prévoyait, prévoit les 65 entreprises qui vont être dénationalisées ... ».

Il souligne que cette loi d'habilitation prévoit également que le gouvernement est autorisé à privatiser ces entreprises par ordonnances : « et elle prévoit également que le gouvernement est autorisé à privatiser ces entreprises par ordonnances, cette



loi après qu'elle ait été votée par le parlement, le président de la République l'a signée, il l'a signée et elle a été publiée au journal officiel de la République française c'est à dire que c'est la loi qui s'applique et qui s'impose à tous ...».

Il rapporte que le gouvernement a préparé l'ordonnance qui a été approuvée en conseil des ministres : « et alors nous avons naturellement préparé l'ordonnance correspondante, cette ordonnance a été approuvée ce matin par le gouvernement en conseil des ministres et elle est, j'y ai veillé personnellement, strictement conforme à la virgule près aux avis émis par ces deux importantes Assemblées que sont le Conseil Constitutionnel et le Conseil d'État. J'ai tenu à ce que ces avis soient strictement respectés pour qu'il n'y aucune ambiguïté sur la légalité de ces mesures ... ».

Il nous confie néanmoins que le président de la République a exprimé des inquiétudes sur le sujet de la vente de ces entreprises vis à vis du respect du patrimoine national et de la défense des intérêts nationaux : « or le président de la République a fait savoir tout récemment qu'il avait quelques inquiétudes, quelques inquiétudes quant au respect du patrimoine national et aussi quand à la défense des intérêts nationaux face aux capitaux étrangers, c'est important ».

Il ne partage pas ses craintes parce qu'il a pris des dispositions qui préservent les intérêts de la Nation : « je voudrais vous dire une chose, j'affirme ici et j'affirme en conscience que ces inquiétudes sont dénuées de tous fondements, elles ne sont pas fondées. Les dispositions prises par le gouvernement préservent de façon scrupuleuses les intérêts de la Nation et les intérêts des français, en particulier le gouvernement pourra chaque fois qu'il l'estimera nécessaire interdire ou refuser toute participation étrangère s'il estime que l'intérêt général, l'intérêt national ne le permet pas. Ceci naturellement sans empêcher nos grandes entreprises de participer à la construction européenne et de tenir le rang et d'avoir le développement qui doivent être les leurs dans le marché mondial ... ».

Il constate que le président de la République a refusé de signer cette ordonnance et s'oppose ainsi à la volonté exprimée par la majorité des français : « néanmoins le président de la République n'a pas cru devoir signer cette ordonnance, c'est la première fois que cela arrive, c'est un précédent, et ainsi il s'oppose à la volonté



clairement exprimée par la majorité des français lors des dernières élections législatives, vous vous souvenez qu'il y avait eu une très longue campagne sur la nécessité de privatiser un certain nombre d'entreprises qui avaient été à nos yeux abusivement nationalisées ... ».

Il ne souhaite cependant pas entrer dans une crise de régime avec le président de la République et a choisi de transformer le projet d'ordonnance en un projet de loi : « devant cette situation, je le répète, sans précédent, sans précédent, mon gouvernement soucieux avant tout de l'intérêt national ne prendra pas, lui, la responsabilité de compromettre les premiers résultats positifs que nous enregistrons, les premiers résultats de la reprise économique indispensable, notamment pour lutter contre le chômage, en engageant ce qui aurait pu être une crise politique que les français n'auraient pas compris. C'est pourquoi dans un souci d'efficacité et pour mettre en place le plus rapidement possible l'ensemble des mesures pour la croissance économique, pour inciter au travail, pour améliorer la situation de l'emploi, le gouvernement a décidé de transformer ce projet d'ordonnance en un projet de loi qui va être déposé et voté par le parlement dans les jours qui viennent ... ».

Il souligne que les autres réformes seront inévitablement retardées à cause de la décision du président de la République : « bien sûr l'application des autres réformes sera retardé de quelques semaines et je le regrette, je le regrette profondément car ni nos entreprises dans la situation d'aujourd'hui ni leurs travailleurs, ni nos chômeurs hélas si nombreux ne peuvent attendre ... ».

Il promet finalement que la politique du gouvernement sera conduite sans faiblesse et sans réserve : « vous devez savoir en tous les cas et je voudrais conclure par là que le gouvernement ne se laissera pas détourner de la mission que vous lui avez confiée et qu'il l'assumera complètement. Je vous demande d'avoir confiance, les premiers résultats le justifient, la politique de retour aux libertés notamment dans le domaine économique et social, la politique de renforcement de la sécurité des personnes et des biens, la politique de lutte contre le chômage et de création d'emplois nouveaux sera poursuivie par le gouvernement sans faiblesse et sans réserve ».



Jacques Chirac est l'invité de l'émission questions à domicile le 30 novembre 1986 sur TF1, il nous montre qu'il n'y a aucune décision qui ne lui revient pas dans la situation actuelle de gouvernance : « aucune, je vous le dis bien clairement, aucune ... nous avons une Constitution qui est une Constitution qui définit un régime parlementaire, il y a une majorité au parlement qui soutient l'action d'un gouvernement, lequel au titre de l'article 20 de la Constitution est responsable de la conduite des affaires de la France. Le président de la République a clairement indiqué dans un message au parlement tout de suite après les élections qu'il entendait respecter la Constitution, toute la Constitution, rien que la Constitution, je partage cet avis sans réserve, depuis les choses se sont normalement déroulées ... ».

Il pense que François Mitterrand a le droit d'exprimer des réserves mais que le gouvernement continuera a suivre ses engagements : « alors naturellement, s'agissant des problèmes de politique intérieure, le président de la République, qui a les origines politiques qui sont les siennes, de temps en temps, fait une réserve, une déclaration, une mise en garde ... il est naturel, il est légitime qu'il dise ce qu'il pense, ce n'est pas de nature à modifier l'action du gouvernement. Vous aurez observé que quel que soit ses réserves, le gouvernement a agi conformément aux engagements qu'il avait pris pendant la campagne électorale et qu'il continue de le faire et que rien ne le déterminera à ne pas poursuivre la route sur lequel il s'est engagé ... ».

Il souligne que le gouvernement n'est pas non plus empêché de conduire et définir sa politique étrangère par le président de la République : « et puis il y a les problèmes qui sont liés à ce qui traditionnellement dans la 5ème République ou même constitutionnellement, s'agissant de certains aspects de la défense, sont réservés à l'appréciation du chef de l'État. Alors j'entends ici ou là mais il y a ainsi une limitation apportée à l'action du gouvernement, c'est une mauvaise appréciation des choses, c'est une méconnaissance du fonctionnement des pouvoirs publics ».

Jacques Chirac est l'invité de l'émission questions à domicile le 6 mars 1988 sur TF1, il estime qu'il a personnellement été courageux de se lancer dans l'expérience de la cohabitation : « il faut du courage pour gouverner ... il y a des circonstances plus ou moins faciles ou plus ou moins favorables, lorsque j'ai pris la décision, pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons peut-être, d'accepter d'être le Premier



ministre de la cohabitation, je ne vous cache pas que je ne l'ai pas fait tout à fait de gaieté de cœur et je considère qu'il y fallait, c'est vrai, un certain courage ... ».

Il considérait qu'il devait assurer le redressement de la France même s'il savait qu'il connaîtrait des heures difficiles dans le cadre de cette nouvelle situation : « mon analyse consistait à penser que c'était nécessaire et inévitable en raison de la conception que je me faisais de la démocratie, de la nécessité d'assurer vite le redressement de la France et d'autre part, je me disais que c'était un chemin plein de danger et de chausse trappes et qui risquait fort de marquer la fin de ma carrière politique, ce qui ne m'a pas empêché effectivement d'assumer ces difficultés et j'en ai eu, j'en ai eu, souvenez-vous de la fin de l'année 1986 ... ».

Il souhaiterait maintenant qu'il y ait une volonté convergente du président de la République, du gouvernement et du parlement afin de mettre en œuvre une politique de redressement : « j'ai assumé effectivement les fonctions du gouvernement et je les ai assumé comme j'estimais devoir les assumer. Mais il n'en reste pas moins que le redressement de notre pays, la nécessité de le mettre à un niveau exemplaire pour la concurrence, qui se prépare notamment dans l'Europe de demain, suppose qu'il y ait une véritable volonté convergente à la fois du président de la République, du gouvernement et du parlement demain, d'où l'importance qu'il y a à ce que soit mis un terme à cette expérience inévitable mais qui n'est pas bonne de la cohabitation. Et c'est pourquoi je souhaite effectivement être président de la République pour assumer véritablement la responsabilité de ce redressement et de cette impulsion nouvelle ».

Il ne pense pas que le président de la République devrait rester un arbitre comme il a pu l'être durant les années de cohabitation : « je ne crois pas qu'on puisse dire que monsieur Mitterrand a voulu cela, il l'a subit, c'est différent, il a eu les pleins pouvoirs, il a assumé la responsabilité totale des affaires de notre pays pendant 5 ans et puis ensuite les circonstances politiques l'ont conduit à subir cette situation et non pas à la vouloir. Et elle n'est pas normale, le président n'est pas dans nos institutions simplement un arbitre, il est l'homme qui incarne la France, qui assume les responsabilités les plus essentielles et qui indique la voie et la direction qui doit être suivie parce que c'est lui qui a été élu et que c'est sur son projet que les électeurs se sont prononcés. A partir de là, il lui appartient, je le répète, conformément à notre



Constitution de ne pas se substituer dans le détail, comme c'est le cas trop souvent, il faut le reconnaître depuis quelques années, à l'action du gouvernement qui est responsable devant le parlement. Nous sommes dans un régime parlementaire et nous avons un bon équilibre et cela conforte la démocratie alors n'y touchons pas trop, le parlement doit être respecté ».

Il souhaite expliciter la distinction entre la présidence d'adhésion et la présidence de compromis et nous suggère ainsi l'attitude qu'un président de la République devrait avoir en cas de désaveu électoral à des élections législatives : « je crois que c'est une discussion constitutionnelle complexe qu'il ne convient pas d'avoir ce soir. Le président d'adhésion, dans mon esprit, n'est pas celui qui a dix, vingt, trente ou cinquante pour cent des voix au premier tour, c'est celui qui estime qu'il doit être en permanence légitime et que lorsque sa légitimité est mise en cause pour une raison ou pour une autre, il en tire les conséquences, se retire et le cas échéant se représente. C'est de Gaulle lorsque le référendum ne lui a pas donné la majorité, il a considéré qu'il n'avait plus la confiance des français, l'adhésion des français, il s'est retiré et j'ai dit bravo. C'est le contraire du comportement de monsieur Mitterrand, que je ne critique pas car il est parfaitement conforme à la Constitution, qui est désavoué en 1986 et qui n'en tire aucune conséquence, cela c'est la présidence de compromis. Ne rentrons pas dans un débat constitutionnel, ce que je vous dis c'est que ma conception de la présidence, c'est celle que j'évoquais et c'est une présidence, je le répète, d'ouverture et de conviction ».

Il nous délivre maintenant des commentaires assez sévères sur le rôle de François Mitterrand au cours des deux années de cohabitation : « je n'ai pas à porter de jugement sur la personne de monsieur Mitterrand, sur la façon dont il a exercé sa fonction, tout le monde sait le jugement que je porte, c'est vrai qu'il ne m'a pas facilité les choses, c'est vrai qu'il a été, après avoir été pendant 5 ans un président ayant les pleins pouvoirs, je dirais un peu un président partisan, puisqu'on veut absolument ce soir semble t'il qualifier les présidents. Il est devenu pendant deux ans un président opposant ... c'est à dire ne manquant jamais une occasion de souligner son désaccord avec les décisions gouvernementales, dans des communiqués sortants après les conseils des ministres, critiquant les solutions adoptées par le gouvernement. Il est devenu un peu un président opposant, c'est tout, je ne suis pas



sûr d'ailleurs que cela soit très conforme à l'idée d'arbitrage que par ailleurs il voulait donner mais les hommes sont complexes et souvent plein de contradictions ».

Il ne regrette pas d'être devenu le Premier ministre de François Mitterrand même s'il reconnaît qu'il a pu lui avoir donné l'occasion de se rétablir politiquement au cours de ces deux années de cohabitation : « je ne regrette rien si j'ose dire et je ne le regrette pas pour une raison simple, c'est que je considérais qu'en 1986, il n'y avait pas d'autre solution que la cohabitation, c'était ma conviction profonde dans l'intérêt de la France. Les français avaient dit qu'ils voulaient une autre politique et approuvaient celle d'une majorité à qui ils avaient confié le soin de l'engager, il fallait assumer cette responsabilité. Ils n'avaient pas pour autant remis en cause la légitimité du président de la République, en tous les cas dans la lettre de la Constitution et le président n'ayant pas tiré la conclusion qu'il devait se retirer, personne ne pouvait contester son choix. Et enfin la France était en train de s'enfoncer dans une sorte de déclin qui était très dangereux compte tenu notamment des perspectives européennes des 4 ou 5 prochaines années. Il fallait donc redresser rapidement le cap et engager l'effort de ce redressement et par conséquent il fallait y aller et donc je ne regrette pas, je savais que ce serait difficile, j'imaginais que cela pouvait avoir les conséquences que vous venez de dire ».

Il suggère que l'importante popularité du président de la République depuis deux ans est tout à fait normale puisqu'il a été libéré des contraintes du pouvoir : « mais naturellement, lorsque l'on ne fait rien, que l'on se contente d'exprimer quelques bonnes pensées générales, on suscite forcément l'adhésion, la sympathie alors que celui qui se bat, qui assume la gestion des choses, qui prend les responsabilités naturellement est critiqué, contesté ... il est certain qu'il est plus dangereux pour ce qui concerne la popularité de faire quelque chose que de ne rien faire, naturellement quand on ne fait rien, on est moins critiqué que quand on fait quelque chose ».

Il estime que la cohabitation a fonctionné dans des conditions convenables et nous montre qu'il a tenu tous ses engagements de campagne : « on ne cherche pas à faire le bilan d'une nécessité, si véritablement on veut pour l'Histoire le dire, je crois qu'on peut dire qu'elle a fonctionné dans des conditions convenables compte tenu de la nature de la vie politique de notre pays et elle a fonctionné convenablement mais je



répète, c'était surtout inévitable alors ce n'est pas la peine de s'interroger pour savoir si c'était bien, si c'était mal, quelles en ont été les conséquences. Ce qu'on peut dire en revanche, c'est que mon gouvernement a gouverné, nous avions pris des engagements pendant la campagne électorale, avant 1986, nous les avons tenu, tous, ce que tout le monde ne peut pas dire et c'est tout donc j'assume la responsabilité de la totalité de ce gouvernement ».

Il explique qu'il ne souhaite en aucune manière continuer à gouverner dans un système de cohabitation : « j'ai indiqué dans une réunion à Toulouse qu'il n'était pas question de retrouver un système de cohabitation au lendemain des élections dans quelques hypothèses que ce soient et qu'il faudrait assumer à ce moment-là les responsabilités dans des conditions qui soient conformes à l'intérêt national et qui évitent naturellement les aventures. Bon, pourquoi il n'est pas question de cohabitation ? pour une raison simple, c'est que nous nous retrouverions dans l'hypothèse que vous retenez et qui de mon point de vue est une hypothèse d'école ... c'est à dire celle où monsieur Mitterrand serait élu président de la République ... ».

Il suppose que si François Mitterrand était réélu, il devra mettre en œuvre une politique socialiste : « en 1988, dans l'hypothèse où vous vous situez, celle où monsieur Mitterrand serait élu, qu'est-ce que cela voudrait dire ? cela voudrait dire il qu'il y aurait de la part de la majorité, du peuple, une sanction contre notre politique : « votre politique est mauvaise, messieurs, nous ne vous faisons plus confiance, nous avons voté socialiste pour une politique socialiste ». Monsieur Mitterrand est un candidat ou sera le cas échéant un candidat socialiste soutenu d'ailleurs par le seul parti socialiste, bien il appartiendra à ce moment-là à monsieur Mitterrand de faire une politique socialiste ... ».

Ils ne pourront alors pas assumer cette nouvelle politique et retourneraient donc dans l'opposition : « bon, cela ne peut pas être fait par la majorité, vous ne voyez pas une majorité qui se désavouerait en faisant une autre politique que la sienne. Donc si nous sommes battus, je veux dire Raymond Barre et moi-même, cela voudra dire que la majorité est battue, cela voudra dire que le peuple nous dit : « messieurs vous avez mal dirigé nos affaires, nous n'avons pas confiance dans ce que vous nous proposez, rentrez chez vous, vous et toute votre majorité » eh bien, nous rentrerons chez nous



parce que nous sommes des démocrates ...je veux simplement vous dire comment voulez vous qu'une majorité qui a été condamnée puisse se désavouer elle-même en faisant une autre politique ».

Il nous montre donc que la situation de cohabitation se terminera forcément d'une manière ou d'une autre avec l'élection d'un des trois principaux candidats à l'élection présidentielle : « je dis que si la majorité est condamnée, la majorité se retire, elle ne va pas se mettre à faire la politique des autres, je veux dire, c'est une question de dignité. Tout cela pour vous dire que la cohabitation trouve normalement son terme parce que ou bien je suis élu, prenons cette hypothèse, la plus probable, bien, ou bien je suis élu, moi j'ai une majorité, il n'y a pas de problèmes, nous poursuivons immédiatement et amplifions, parce que nous avons les moyens de le faire et la confiance renouvelée du peuple, la politique que nous avons engagée. Ou bien Raymond barre est élu, lui, il a décidé de faire la dissolution, il faut espérer et escompter qu'il aura à nouveau une majorité, bon je le souhaite en tous les cas, il n'y a plus de cohabitation non plus. Bon, ou bien monsieur Mitterrand, je le répète encore, je n'y crois pas mais est élu et à ce moment-là il fait ce qu'il estime devoir faire. Mais on ne peut pas demander à une majorité battue, désavouée, condamnée, c'est l'action que nous avons menée qui aura été sanctionnée, on ne peut pas nous demander d'en faire une autre, nous ne sommes pas des girouettes, vous comprenez pourquoi la cohabitation se termine forcément en 1988 ».

Jacques Chirac se montre donc au final assez réservé vis à vis du déroulement de la situation de cohabitation, il explique qu'il était de son devoir de gouverner suite à la victoire de la droite aux élections législatives de mars 1986 et qu'il a pu appliquer librement sa politique dans le domaine des affaires intérieures mais il avoue néanmoins qu'il a connu certaines entraves de la part du président de la République : nous pensons évidemment à l'affaire des ordonnances relatives à la privatisation des entreprises nationalisées. Jacques Chirac a ensuite été candidat à l'élection présidentielle de 1988 et a naturellement voulu mettre en avant les bons résultats de sa politique économique et sociale mais nous savons que le président de la République a su mettre à profit le rôle qu'il avait endossé pendant la situation de cohabitation et est au final sorti victorieux de son duel face à son Premier ministre.



## Le déroulement de la cohabitation dans le domaine des affaires extérieures

Jacques Chirac détermine et conduit librement la politique de la France dans le domaine des affaires intérieures mais a aussi un rôle important dans celui des affaires extérieures. Il va néanmoins avoir certaines difficultés à concilier son rôle avec celui de François Mitterrand dans la conduite de défense et de la politique étrangère de la France, le président de la République étant très attentif à ce que le gouvernement respecte ses attributions dans ce domaine. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la cohabitation dans le domaine des affaires extérieures au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1986-1988.

Jacques Chirac est l'invité de l'émission questions à domicile le 30 novembre 1986 sur TF1, il souligne qu'il y une forme de consensus national dans le domaine de la politique étrangère et de défense et qu'il devrait donc pouvoir s'entendre avec le président de la République : « il y a la théorie et il y a la pratique, en terme de théorie chacun peut avoir son sentiment et l'exprimer, ce qui est naturellement souhaitable. En terme de pratique, je ne vois pas pour ma part ce qui a pu ou ce qui pourrait gêner l'action du gouvernement dans le cadre de la cohabitation, parce que même dans les domaines où traditionnellement le président de la République a un pouvoir important, celui de la défense ou celui des affaires étrangères, outre le fait qu'il s'agit de deux domaines et c'est très très important pour la France où il y a une sorte de consentement national et où il n'y a pas de divergence de vues, ce qui naturellement réduit les problèmes que vous soulevez à bien peu de choses ... ».

Il explique que le président de la République ne pourrait pas prendre une décision qui ne serait pas conforme à la volonté du gouvernement parce qu'elle ne serait tout simplement pas suivie d'effet au parlement : « mais outre ce fait, quelle serait la portée d'une décision qui serait prise par un président de la République et qui ne serait pas appliquée ou exécutée en matière de défense ou en matière de politique étrangère par le gouvernement, quelle valeur aurait-elle ? ou qui ne serait pas ratifiée ensuite par le parlement ? je veux dire, c'est vraiment le type même de faux débat, je le dis très clairement à tous les français, c'est le type même de faux débat ... ».



Il montre qu'il ne rencontre pas de problème avec le président de la République dans le domaine des affaires extérieures parce qu'ils souscrivent tous deux aux principes de la défense et de la politique étrangère établis par le général de Gaulle : « en matière de politique de défense, une des premières décisions que j'ai prise a été d'élaborer une nouvelle loi de programmation parce que je considérais qu'il fallait faire un effort supplémentaire pour assurer la défense de notre pays. Je n'ai eu aucune espèce de difficulté dans ce domaine, pour une raison simple, c'est que le principe de notre défense comme ceux de notre politique étrangère ont été définis par le général de Gaulle il y a longtemps, que depuis lors, j'ai toujours moi naturellement adhéré à ces principes, le parti socialiste a été beaucoup plus long à être convaincu de leurs valeurs, il y a ensuite adhéré, il en va de même de l'actuel président de la République, si bien qu'aujourd'hui tout le monde s'étant rassemblé autour d'une même idée de notre défense et de notre politique étrangère qui était celle du général de Gaulle et que naturellement je ne conteste pas ... ».

Il constate une nouvelle fois que François Mitterrand ne pourrait pas prendre des décisions qui ne seraient pas approuvées par le gouvernement puisqu'elles ne seraient pas appliquées : « il n'y a pas de difficultés ou de problèmes et s'il devait y en avoir, comment imaginez-vous, je le répète, que le chef de l'Etat pourrait prendre des décisions qui ne seraient pas approuvées par son gouvernement ? dans la mesure où si c'était le cas, elles ne serait pas appliquées, quelles valeurs auraient-elles vis à vis des Etats étrangers ? ... vous savez, moi, je suis dans cette affaire d'une sérénité totale, la majorité actuelle a défini une plate forme de gouvernement, elle a remporté la majorité, elle soutient un gouvernement. Ce gouvernement applique et appliquera de la façon la plus déterminée le programme sur lequel il a été élu. Le reste, ce sont des polémiques, ce sont des discussions, ce sont des discussions théoriques intéressantes mais moi cela ne m'écarte pas de mon chemin ».

Jacques Chirac est l'invité du journal de 20 heures le 16 février 1988 sur Antenne 2, il pense que les responsables politiques ont la volonté de défendre les intérêts de la France en toutes circonstances : « il faut tout de même considérer que les hommes politiques, qu'ils soient dans la majorité ou qu'ils soient dans l'opposition, ont tout de même, je dirais, un certain respect des intérêts de la France, de l'intérêt général, ils peuvent être profondément différent, dans leurs ambitions pour notre pays, ils



peuvent avoir une conception très différente des choses, cela ne les empêche pas naturellement lorsque l'intérêt général est en jeu de se comporter convenablement ».

Il explique qu'il a défendu aux côtés de François Mitterrand les intérêts agricoles et financiers de la France au dernier sommet de Bruxelles : « le sommet de Bruxelles où nous étions ensemble et qui concernait alors les problèmes financiers et les problèmes agricoles, c'est à dire des problèmes qui sont au cœur même de l'action et des préoccupations du gouvernement, ce sommet s'est déroulé dans la plus parfaite sérénité ... à Bruxelles se posait un problème, l'avenir de la Communauté Européenne, nous sommes en France très largement d'accord sur la nécessité de développer la construction européenne dans le cadre actuel. Bon, deuxième problème qui se posait ; les intérêts nationaux financiers d'une part, c'est à dire ceux de nos contribuables, ne pas trop payer et d'autre part les intérêts de nos paysans qui ont assumé des difficultés grandes ces derniers temps et qu'il fallait protéger contre des tentations inquiétantes de la part de la communauté. Sur ces points comment voulezvous qu'il y ait des oppositions entre des français, quelles que soient par ailleurs leurs conceptions politiques ? Je me suis battu, c'était ma responsabilité, qu'il s'agisse des problèmes agricoles ou financiers et je dois dire que nous n'avons eu aucun problème, monsieur Mitterrand et moi, pour conduire ce débat, aucun, débat qui d'ailleurs était tout naturellement conduit par le chef du gouvernement qui était responsable, nous n'avons eu strictement aucun problème ».

Jacques Chirac est l'invité de l'émission questions à domicile le 6 mars 1988 sur TF1, il nous montre une nouvelle fois ses vues communes avec François Mitterrand au cours des derniers sommets internationaux : « vous me parlez de Bruxelles, j'imagine que vous parlez du dernier sommet Atlantique, prenons les deux derniers, il y a eu un sommet où on a parlé agriculture et finance de l'Europe, c'étaient des problèmes qui concernaient le gouvernement, j'ai conduit le débat dans l'idée de défendre les intérêts de la France, il va de soi que monsieur Mitterrand ait aussi le souci de défendre ces intérêts et qu'il n'y avait lieu à aucune contradiction possible ».

Il explique qu'ils partagent les même conceptions par rapport à l'Alliance Atlantique : « au sommet de l'Alliance Atlantique, il n'y avait par définition pas de problème, la position de la France par rapport à l'Alliance Atlantique, pour ce qui



concerne sa défense est aujourd'hui une position qui est admise par tous, elle a été la position donnée par le général de Gaulle, j'y ai adhéré depuis toujours et les socialistes en général, monsieur Mitterrand en particulier, après l'avoir beaucoup combattu, s'est rallié totalement à cette position et je dirais parfois qu'il voudrait me donner des leçons de gaullisme dans nos discussions. Il n'y avait donc aucune espèce de raison qu'il y ait la moindre divergence entre nous puisque, je le répète, il a totalement adhéré à ce qui a toujours été ma conception, et ce qui était en cause à Bruxelles, donc il n'y avait pas de difficulté, j'ajoute que vous imaginez que des hommes par ailleurs responsables et nous le sommes tout de même ne vont pas se disputer ou polémiquer lorsqu'ils représentent la France dans leurs fonctions ... ».

Jacques Chirac nous explique donc qu'il ne rencontre pas de problème avec le président de la République dans le domaine de la politique étrangère et de la défense parce qu'ils souscrivent dans l'ensemble tous deux aux principes définis par le général de Gaulle. Il souligne néanmoins que le président de la République ne pourrait pas prendre une décision qui ne serait pas conforme à la volonté du gouvernement parce qu'elle ne serait tout simplement pas suivie d'effet au parlement.

François Mitterrand nous avait expliqué qu'il lui revenait de définir la politique étrangère et de défense de la France et qu'il consultait naturellement le Premier ministre dans le cadre de la situation de cohabitation mais Jacques Chirac essaye maintenant de nous faire comprendre qu'il a lui aussi la responsabilité de la définir puisqu'il a la conduite de l'ensemble du gouvernement. Les deux responsables politiques de la cohabitation semblent donc vouloir nous montrer qu'ils décident chacun souverainement de l'orientation de la politique étrangère mais nous savons que dans les faits, ils sont en réalité contraints de s'entendre et d'harmoniser leurs positions pour que la cohabitation fonctionne sur ce terrain.



# 4.2.2. La doctrine institutionnelle du Premier ministre Edouard Balladur vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1993-1995

## Le déroulement de la cohabitation dans le domaine des affaires intérieures

Edouard Balladur n'est pas le responsable du principal parti de la majorité suite à la victoire de la droite et du centre aux élections législatives de mars 1993 mais devient néanmoins le Premier ministre de François Mitterrand puisque Jacques Chirac ne souhaite pas retourner une troisième fois à Matignon. Le nouveau chef du gouvernement pense alors qu'il pourra mettre en œuvre sa politique dans une plus grande liberté que Jacques Chirac en 1986-1988, la situation est en effet assez différente : le président de la République ne se représente pas pour un nouveau mandat, il est très affaibli par l'échec du parti socialiste aux élections législatives et le gouvernement peut enfin s'appuyer sur une majorité écrasante de 485 élus de droite sur les 577 députés de l'Assemblée Nationale. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la cohabitation dans le domaine des affaires intérieures au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1993-1995.

Edouard Balladur est l'invité de l'émission L'heure de vérité le 4 juillet 1993 sur France 2, il se montre heureux des débuts de la cohabitation : « les choses vont tout à fait convenablement, le gouvernement gouverne, la majorité parlementaire légifère et dans le domaine de la politique étrangère et de la défense, il y a un pouvoir partagé. Cela ne veut pas dire que le président de la République approuve tout ce que nous faisons, mais je ne le lui demande pas d'ailleurs, je veux dire, je ne le lui demande pas de l'approuver. Il a sa conception des choses et nous avons la nôtre, il n'approuve peut être pas tout ce que nous faisons en matière économique ou dans le domaine dont Charles Pasqua a la responsabilité qui est le domaine notamment de la sécurité ... ».

Edouard Balladur est l'invité du journal de 20 heures le 9 juillet 1993 sur TF1, les journalistes lui font remarquer que le président de la République avait récemment refusé d'inscrire un texte pour la session extraordinaire qu'il avait accepté, le



Premier ministre pense qu'il s'agit d'un événement assez anodin : « il s'agit d'un événement anodin, un événement anodin auquel il convient de ne pas donner trop d'importance. Notre Constitution, il faut la respecter, c'est difficile, vous savez, la cohabitation, vous savez, ce n'est pas un système, une situation, pour laquelle j'ai un goût particulier mais enfin les français l'ont voulu et il faut respecter les institutions sans mettre le désordre dans le pays, chacun doit respecter les pouvoirs de l'autre. Il se trouve que j'ai proposé que la session extraordinaire du parlement qui devait se tenir, pour nous permettre de finir le programme que nous avons proposé, j'ai proposé qu'elle comporte la discussion de 23 textes, bien, on en a retenu 22 et j'ai regretté le 23ème. Il m'aurait paru préférable qu'on puisse disposer des quelques heures nécessaires pour conclure la discussion sur ce dernier texte mais, et tous les juristes en sont d'accord, c'est dans les pouvoirs du président de la République, cela s'est d'ailleurs passé de la même manière en 1987 sur un projet de loi qui concernait Renault donc il ne faut pas mettre en exergue des événements dont, je le répète, ils sont relativement anodins ».

Il suggère néanmoins que s'il était empêché de conduire l'action du gouvernement sur un point essentiel, il en tirerait naturellement les conséquences : « mais je vais vous dire quelque chose, s'il arrivait que sur un point que je jugerais essentiel pour la conduite de l'action du gouvernement ou qui mettrait en cause vraiment une conviction fondamentale chez moi, j'étais empêché de conduire l'action du gouvernement, il va de soi que j'en tirerais les conséquences ... ».

Il souhaiterait en somme que la cohabitation se déroule bien avec le président de la République mais il désire aussi respecter la volonté des français qui les ont élus : « mais j'ai le souci que la cohabitation se passe bien, dans de bonnes conditions, de ne pas ajouter ce trouble supplémentaire dans le pays alors que nous vivons dans un pays, inquiet, préoccupé, qui a des difficultés et qui ne voudrait pas qu'il voit de surcroît ceux qui sont au sommet de l'Etat se disputer inutilement. J'ai ce souci qui m'habite mais, en même temps, j'ai le souci de respecter la volonté des français qui nous ont élus, sur un projet et d'appliquer ce projet. Alors voilà dans quel esprit j'exerce ma fonction, c'est une conciliation qui n'est pas toujours facile et qui n'est pas toujours commode mais je crois que c'est essentiel pour notre pays. Mon objectif prioritaire, c'est le redressement et le renouveau de la France et tout aussi longtemps



que je pourrais travailler pour cet objectif que je me suis assigné, qui est prioritaire, je considérerais le reste avec, je dirais, sans y mettre de passion ».

Edouard Balladur est l'invité du journal de 20 heures le 12 août 1993 sur France 2, il explique qu'il souhaite maintenir la cohérence de l'exécutif afin que les français n'assistent pas à des divisions au sommet de l'Etat: « la cohabitation, comme on dit, c'est quand même un système un particulier, parce que cela conduit à appliquer la Constitution, je dirais, un peu à géométrie variable selon la situation politique. Il faut donc s'y appliquer avec je dirais beaucoup de scrupules et beaucoup de précisions. Je reviens à la situation de notre pays, les français sont inquiets, la situation est difficile, est-ce qu'il faudrait qu'en plus nous leur donnions le spectacle de divisions au sommet de l'État? ils ne le comprendraient pas donc, pour ma part, je gère l'action du gouvernement avec le souci que sur les questions essentielles et notamment celles qui concernent l'action extérieure de la France, le minimum ou le maximum d'unité soit réalisée pour le service de notre pays. Il arrive que cela puisse être fait spontanément, facilement, il arrive que cela nécessite quelque travail préalable et quelque explication ou étude complémentaire, eh bien, il faut le faire ».

Edouard Balladur est l'invité de l'émission Sept sur sept le 17 octobre 1993 sur TF1, il considère qu'il faut un accord entre le président de la République et le gouvernement sur les sujets les plus importants : « je crois que les choses se passent me semble t'il comme elles doivent se passer, c'est à dire que chacun a ses responsabilités et que pour les sujets les plus importants, il faut bien entendu qu'il y ait un accord entre le président de la République et le gouvernement ... ».

Il déclare qu'il se sentira entièrement responsable du bilan de son gouvernement à l'issue de la cohabitation : « moi cette situation, je vais vous dire très franchement, je vais peut-être choquer en disant cela, cela ne me gêne pas aujourd'hui, les choses étant ce qu'elles sont aujourd'hui, parce que, comme j'ai quand même pour objectif de gouverner pour tous les français, et d'autre part, comme que je considère, que j'ai les moyens pour l'essentiel de mener la politique que j'estime bonne pour notre pays, eh bien, cela veut dire que je suis pleinement responsable et cette responsabilité, je la revendique. Il me reste dix huit mois au maximum, il peut arriver, dix huit mois à la tête du gouvernement, on verra dans dix huit mois. C'est ce que je vous ai dit la



précédente fois, il y a déjà longtemps, quand vous m'avez invité, je vous ai dit, ce qui m'importerait c'est qu'on puisse dire au bout de deux ans, la France commence à aller mieux, voilà c'est cela mon ambition, que la France commence à aller mieux. Eh bien, si elle commence à aller mieux, je pense que nous aurons rempli notre tâche au service de notre pays et si elle ne va pas mieux, je ne chercherais pas d'échappatoire en disant c'est la faute d'untel ou d'untel ou d'untel qui ne m'a pas soutenu, c'était la cohabitation, c'était l'élection présidentielle qui m'a gêné, je prendrais ma responsabilité, j'assumerais ma responsabilité ».

Edouard Balladur est l'invité de l'émission Sept sur sept le 11 septembre 1994 sur TF1, il nous montre qu'il assume sa tâche en respectant les compétences et les prérogatives de chacun : « lorsque j'ai pris ma fonction, j'ai dit que je me consacrerais exclusivement au redressement du pays et que pour que ce redressement puisse être effectué, il fallait que le pays connaisse un minimum de paix politique ... j'ai ajouté que j'assumerais ma tâche en respectant les institutions et les compétences de chacun et je n'ai pas changé et j'ai toujours la même opinion. Les circonstances ont fait peut-être que j'ai eu, j'ai été porté un peu par la force des choses un peu plus en avant ces dernières semaines ou dans ces derniers mois, nous y reviendrons peut-être, mais j'ai veillé avec beaucoup de scrupules comme je le fait depuis dix huit mois à ce que les attributions et les compétences et les prérogatives de chacun soient respectées comme elles doivent l'être dans un régime de droit ... ».

Edouard Balladur est l'invité de l'émission La marche du siècle le 5 avril 1995 sur France 2, il nous explique qu'il a toujours eu la préoccupation d'éviter les crises au cours de ces deux années de cohabitation : « j'ai respecté scrupuleusement les institutions mais soyons clairs, lorsque le président de la République a une majorité à sa dévotion, il a davantage de pouvoirs que lorsqu'il a une majorité et donc un Premier ministre qui n'ont pas les mêmes orientations générales que les siennes, ce qui ne nous a pas empêché lui et moi d'assumer la responsabilité du pays qui n'a pas connu de crises politiques pendant deux ans et j'y tenais beaucoup, j'y tenais beaucoup ... Je vais vous dire, je reviens là dessus parce que c'est quand même une chose importante, en 1993, la situation était très difficile et je ne voulais pas surajouter à une crise économique et sociale, et morale aussi, en plus une crise politique et je me suis donc attaché à gérer la cohabitation en respectant les



institutions, ce qui est dans ma nature et dans ma conviction, et de surcroît avec l'idée que les français n'avaient pas besoin en plus d'avoir une crise politique. Et cette crise politique a été évitée, eh bien, j'en suis heureux, cela m'a conduit à prendre sur moi parfois, c'est vrai, mais au total, il le fallait pour le bien du pays puisque deux ans après il se porte mieux ».

Edouard Balladur se montre donc au final assez satisfait vis à vis du déroulement de sa cohabitation avec François Mitterrand, il nous explique qu'il a pu pleinement appliquer sa politique malgré les circonstances politiques et nous confie qu'il a toujours eu la préoccupation d'éviter les conflits avec le président de la République.

Edouard Balladur s'est ainsi montré respectueux des institutions et du rôle du président de la République et s'est clairement construit une stature d'homme d'Etat au cours de la situation de cohabitation, apparaissant pendant une longue période comme le présidentiable le plus crédible à droite dans la perspective des élections présidentielles de 1995. Le Premier ministre a au final été candidat à ces élections et a naturellement voulu mettre en avant les résultats de sa politique économique et sociale mais nous savons qu'il n'a pas réussi à apparaître comme le candidat du changement face à Jacques Chirac, son principal rival à droite.



## Le déroulement de la cohabitation dans le domaine des affaires extérieures

Edouard Balladur a aussi un rôle important dans le domaine de la politique étrangère et de la défense au cours de la cohabitation. Il semble avoir plus de facilité à concilier son rôle avec celui du chef de l'Etat que Jacques Chirac au cours de la première cohabitation mais le président de la République reste néanmoins très attentif à ce que le gouvernement respecte ses attributions dans ce domaine. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la cohabitation dans le domaine des affaires extérieures au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1993-1995.

Edouard Balladur est l'invité de l'émission Sept sur sept 18 avril 1993 sur TF1, il déclare que le gouvernement a la responsabilité de sauvegarder l'image et la dignité de la France aux yeux des pays étrangers : « nos institutions étant ce qu'elles sont, dans la situation politique où nous nous trouvons aujourd'hui, le Premier ministre et le gouvernement ont une liberté d'action beaucoup plus grande qu'antérieurement, c'est évident. Nous en avions d'ailleurs parlé la dernière fois, souvenez-vous et nous avions parlé de la répartition des tâches entre le président et le Premier ministre en cas de cohabitation. Et je vous avait dit, et c'est toujours la même chose, je vous avais dit que cette répartition était nécessairement différente mais qu'il fallait veiller à ce qu'en toutes circonstances, l'image, le visage et la dignité de notre pays fut préservé notamment aux yeux de l'extérieur et notamment dans la période difficile que nous vivons aujourd'hui où nous avons des milliers de soldats en Bosnie ».

Il rappelle que le gouvernement détermine et conduit sa politique dans le domaine intérieur : « les choses sont très claires et très simples, il y a toute la politique du gouvernement, dans le domaine intérieur, économique, social, judiciaire, l'éducation nationale, la vie ... enfin bref, tous les domaines de l'action gouvernementale, dans lequel, appuyé sur le parlement, le gouvernement a une très large liberté d'action, aussi longtemps qu'il a la confiance de l'Assemblée Nationale ... ».

Il montre ensuite qu'il travaille de concert avec le président de la République dans le domaine de la politique étrangère et de la défense : « et il y a en effet des domaines, la défense de notre pays, sa politique étrangère qui sont ceux dans lesquels le président, le Premier ministre et le gouvernement doivent agir de concert ensemble.



Je crois qu'il est important de préserver, je le répète, surtout quand on a des soldats à l'extérieur dans des conditions difficiles, de préserver l'unité et la dignité de notre pays. Alors, les choses se passent très simplement, bien entendu, le président de la République a le droit de tout savoir en matière de politique étrangère, de défense et des problèmes généraux du pays et bien entendu le Premier ministre doit être lui aussi informé. Et quand il y a une question qui mérite décision, eh bien, ils se concertent l'un avec l'autre ... ils prennent décision ensemble ... ».

Il pense une nouvelle fois que le président de la République et le Premier ministre doivent s'accorder pour préserver l'image de la France à l'étranger : « je ferais tout en ce qui me concerne, tout pour que la sérénité de notre vie publique qui est indispensable ... ne soit pas troublée par des débats d'apparence, ce qui compte, c'est de prendre de bonnes décisions pour notre pays. Et ce qui compte, c'est que pour ces décisions, bien entendu la voix du gouvernement, par l'organe du ministre de la défense ou des affaires étrangères ou par ma voix, soit entendu, soit écouté et qu'il y ait en la matière une décision qui soit commune. Je le disais là aussi, lorsque vous m'avez invité il y a trois mois, je vous disais, nous sommes en pleine crise bosniaque, il était question d'envoyer un porte avion et je vous avait dit, je m'en souviens, il serait inconcevable que le président de la République dise : « il faut envoyer un porte avion, que le Premier ministre dise : « non il ne le faut pas », en public tout cela ou le contraire d'ailleurs, ce serait inconcevable, inconcevable ».

Il explique qu'il cherchera donc à conserver une cohésion avec le président de la République dans le domaine extérieur : « et j'y reviens, j'y reviens, dans le domaine extérieur, au moment où l'Europe est gravement menacée dans le désordre, où nous avons 5000 soldats qui sont dans des conditions particulièrement difficiles, je considère comme mon devoir de faire en sorte qu'aux yeux de l'étranger, l'image et la dignité de la France ne soit pas, je dirais, entamée par des querelles qui sont finalement souvent des querelles de second ordre. Donc mon action, elle est celle-ci, mon attitude, application, sans aucune restriction du projet sur lequel les français nous ont élus, ils veulent le renouveau, nous tenterons et j'espère que nous y arriverons de leur apporter le renouveau. Mais en même temps souci de faire en sorte que la France présente vis à vis de l'extérieur un visage qui soit digne d'elle ».



Edouard Balladur est l'invité du journal de 20 heures le 15 décembre 1993 sur TF1, il constate que les positions communes des deux protagonistes de la cohabitation permettent d'avoir plus de force dans les négociations internationales comme cela a été le cas avec les Etats-Unis sur la politique agricole : « le président de la République a joué un rôle important, notamment au cours du Conseil Européen et nous avions une vision très proche des choses. Et je pense que c'est un cas dans lequel vis à vis de l'étranger, l'image d'une France où les deux responsables du pouvoir exécutif qui n'ont pas la même opinion politique mais où ils s'accordent et où ils s'entendent pour présenter un front uni pour défendre les intérêts de la France, eh bien, les étrangers ont le sentiment d'avoir face à eux une France qui est plus unie et donc qui est plus forte. Et dans ces cas là, je vous assure que c'est extraordinairement utile et je crois que cela l'a été dans les jours qui viennent de s'écouler ».

Edouard Balladur est l'invité de L'heure de vérité le 14 février 1994 sur France 2, il s'est récemment investi dans le rétablissement de relations avec la Chine et dans les affaires africaines mais il ne pense pas que cela puisse être ressenti par le président de la République comme autant d'empiétements dans son domaine : « je ne le crois pas pour deux raisons, d'abord c'est le président de la République lui-même qui dans une interview en janvier 1993 avait développé la théorie du domaine partagé en matière de politique étrangère et de défense. En second lieu parce que, que ce soit pour l'affaire du GATT qui s'est conclu par un succès pour la France, que ce soit pour l'affaire du pacte de stabilité où il s'agit d'éviter qu'on ne connaisse d'autres Yougoslavies dans d'autres endroits de l'Europe, qu'il s'agisse du rétablissement des relations avec la Chine, qu'il s'agisse de la crise monétaire et de solutions ... ou qu'il s'agisse de la politique africaine, chaque fois, les choses ont été étroitement coordonnées entre le président de la République et moi. J'y ai veillé et j'ai veillé à faire en sorte qu'il y ait véritablement non seulement une information mais une décision qui soit commune sur des matières qui sont des matières importantes ».

Edouard Balladur considère donc que le président de la République et le Premier ministre doivent s'entendre dans le domaine de la politique étrangère et de la défense afin de préserver l'image et la dignité de la France aux yeux de l'étranger. Il estime également que les affaires extérieures sont devenus un véritable domaine partagé au cours de cette nouvelle cohabitation et semble donc avoir un rôle plus important dans



la détermination de la politique extérieure que Jacques Chirac au cours de la première cohabitation. Le Premier ministre est ainsi heureux de pouvoir se construire une stature internationale même si nous savons que son activisme et son influence dans ce domaine irritera à certains moments François Mitterrand au cours de l'année 1994.



#### 4.2.3. La doctrine institutionnelle du Premier ministre Lionel Jospin vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1997-2002

#### Le déroulement de la cohabitation dans le domaine des affaires intérieures

Lionel Jospin est le Premier secrétaire du parti socialiste et le responsable du principal parti de la majorité suite à la victoire surprise de la gauche aux élections législatives de juin 1997, il devient donc le Premier ministre de Jacques Chirac dans le cadre d'une nouvelle situation de cohabitation qui se singularise des précédentes du fait de sa durée de 5 ans, soit le temps d'une législature entière. Le nouveau chef du gouvernement pense alors qu'il pourra sereinement mettre en œuvre sa politique sans se soucier des échéances électorales immédiates. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la cohabitation dans le domaine des affaires intérieures au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1997-2002.

Lionel Jospin est l'invité du journal de 20 heures le 29 septembre 1997 sur France 2, il nous fait part de sa satisfaction vis à vis des débuts de la cohabitation : « la cohabitation se passe de façon tout à fait correcte, on pourrait même dire cordiale dans les rapports personnels, le président de la République a le droit de s'exprimer, lorsque le gouvernement dans tel ou tel champ ministériel estimera que telle ou telle remarque n'est pas fondée ou en tout cas mérite une réponse, ces réponses seront faites, quant à moi je m'attacherais essentiellement à ma tâche qui est de gouverner ».

Lionel Jospin est l'invité du journal de 20 heures le 8 octobre 1998 sur France 2, il nous montre qu'il s'accorde avec le président de la République sur les problèmes internationaux comme par exemple lors de la crise du Kosovo : « les relations avec le président de la République se passent bien, dans l'ordre international, nous sommes confrontés par exemple aujourd'hui à cette crise du Kosovo, nous définissons ensemble l'approche qui doit être celle de la France dans le respect des compétences éminentes naturellement du président de la République en matière internationale et de défense. Mais en même temps, ce domaine est forcément partagé parce que le



gouvernement est celui qui fournit ensuite les moyens de l'action, de l'accompagnement des décisions ... ».

Il partage le contentement des français sur la cohabitation et évoque les critiques du président de la République sur le gouvernement : « donc les choses se passent bien, les français sont d'ailleurs assez contents de la cohabitation, il y a un sondage qui paraît-il le dit. Bon alors, moi, je participe si j'ose dire de leur contentement parce que vous ne m'entendez jamais critiquer le président de la République, bon si le président de la République émet des critiques, c'est sa responsabilité mais alors c'est à lui qu'il faut demander pourquoi il le fait ... ».

Il met en lumière les bons résultats du gouvernement en matière de réduction du déficit de la sécurité sociale pour répondre à Jacques Chirac : « simplement, par exemple, je l'ai entendu dire à la fin du conseil des ministres et cela a évidemment été donné à l'extérieur par son porte-parole qu'il se ressentait comme le garant de la sécurité sociale. Moi, je suis très heureux qu'il se ressente comme le garant puisque justement nous la garantissons, parce que pour être très clair, 1996, déficit de la sécurité sociale, 53 milliards, 1997, nous arrivons à faire descendre ce déficit à 33 milliards, 1998, le déficit est de 13 milliards et notre objectif, 1999, équilibre alors qui garantit la sécurité sociale si ce n'est le gouvernement ? ».

Lionel Jospin est l'invité du journal de 20 heures le 13 janvier 1999 sur TF1, il explique que la cohabitation est une situation qu'il a parfaitement assimilée : « je crois que la cohabitation n'est pas un sujet pour les français et donc ce n'est pas non plus un sujet pour moi, pour moi, c'est une pratique, je la vis, de l'intérieur et personnellement de façon courtoise et on peut même dire cordiale. Et par ailleurs la vocation du gouvernement est de respecter les textes constitutionnels, les pouvoirs, les prérogatives, c'est ce que nous faisons et pour le reste, nous gouvernons ».

Lionel Jospin est l'invité du journal de 20 heures le 16 mars 2000 sur TF1, il nous montre que le gouvernement est inscrit dans la réalité de la gestion des problèmes de tous les jours : « le président de la République laisse le gouvernement gouverner avec quelques critiques et le gouvernement laisse le président présider sans critiques. Simplement, il y a une certaine dissymétrie entre le président et le gouvernement,



c'est que quand il y a la marée noire, quand il y a les ouragans, quand il y a des problèmes d'insécurité, quand il y a des licenciements, quand il y a une question qui se pose à propos de la sécurité sanitaire, par exemple la vache folle, eh bien c'est vers le gouvernement que les français se tournent et c'est au gouvernement d'apporter des réponses. Donc il est clair que nous sommes lestés par la réalité, inscrits profondément dans la réalité, c'est notre tâche de chaque jour ».

Lionel Jospin réalise un entretien dans le journal Le Monde le 2 mars 2002, il nous donne son avis sur les trois situations de cohabitation et aborde leurs différentes circonstances politiques : « les cohabitations ne sont pas faites pour durer cinq ans, nous n'avons en réalité qu'un seul véritable exemple de cohabitation : 1986-1988, une tension entre deux hommes, deux politiques, deux façons d'exercer le pouvoir qui s'affrontent. La cohabitation de 1993-1995 n'en était pas vraiment une, c'était la fin d'un second septennat, François Mitterrand ne se représentait pas et la gauche ne pouvait éviter la défaite, en 1988, on sait comment l'opposition s'est dénouée : au profit de François Mitterrand, qui a recréé immédiatement une majorité parlementaire. Mais après 1997 il s'est produit autre chose, un président gaulliste n'aurait jamais accepté de présider cinq ans, placé dans une telle situation ».

Il ne souhaite pas se situer vis à vis d'une éventuelle cohabitation s'il était élu président de la République et n'avait pas de majorité parlementaire : « je n'ai pas à me projeter dans ce cas de figure, les français décideront, ce que je dois faire, c'est créer, par ma conviction, par mes propositions, par l'action de ceux qui m'entourent et de tous ceux qui me soutiendront dans cette campagne, une situation différente ... ».

Il pense néanmoins qu'il demanderait l'avis des français dans une telle situation : « le principe est que le vote des Français doit être respecté, un nouveau recours aux Français est toujours possible, selon nos institutions ... ».

Lionel Jospin est l'invité du journal de 20 heures le 3 mars 2002 sur TF1, il suppose qu'il devrait se soumettre à la volonté des français s'il était élu président de la République et n'avait pas ensuite une majorité parlementaire : « je suis au début de la campagne du premier tour, il me faudra me qualifier pour le second et la question ne se poserait que si les français m'accordait leur confiance dans l'élection



présidentielle, confiance qu'à l'évidence, je leur demande. Ensuite, le vote des français, c'est le principe de base de la démocratie et du respect que je dois aux français, le vote des français doit être respecté, donc dans cette hypothèse que vous évoquez, il le serait naturellement ... ».

Il précise subtilement qu'il demanderait aux français de s'exprimer à nouveau en dissolvant quelques années après l'Assemblée Nationale : « le problème est de savoir si ensuite ultérieurement et dans la durée, on ne s'efforce pas, toujours en se tournant vers les français d'introduire la clarté nécessaire, enfin rien à priori, ne me laisse vraiment penser ... mais les électeurs, nos citoyens se décideront librement qu'ils ne veuillent pas plutôt assurer de la cohérence au moment de l'élection présidentielle et de l'élection législative, c'est ce que je suggère, ils décideront librement ».

Lionel Jospin est donc assez heureux du déroulement de sa cohabitation avec Jacques Chirac, il nous montre sa sérénité et sa détermination dans la conduite de sa politique et semble avoir une certaine facilité à appréhender sa cohabitation avec le président de la République, ce dernier est en effet entré dans la cohabitation très affaibli par la dissolution et la durée de 5 ans de la cohabitation a permis aux cohabitants de se cantonner dans leurs rôles respectifs pendant les premières années de la cohabitation.

Le président de la République et le Premier ministre ont néanmoins eu des relations de plus en plus difficiles au fur et à mesure que l'échéance présidentielle se rapprochait. Lionel Jospin est ainsi candidat à l'élection présidentielle de 2002 et a voulu mettre en avant certains bons résultats de sa politique mais le président de la République a su, comme en 1986-1988, mettre à profit le rôle qu'il avait endossé pendant la situation de cohabitation et est au final sorti victorieux de son duel face à son Premier ministre, ce dernier étant éliminé à l'issue du premier tour.



#### Le déroulement de la cohabitation dans le domaine des affaires extérieures

Lionel Jospin souhaite également avoir un rôle important dans le domaine de la politique étrangère et de la défense au cours de sa cohabitation avec Jacques Chirac. Il s'efforce ainsi de concilier son rôle avec celui du président de la République en respectant les attributions de chacun dans la Constitution. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la cohabitation dans le domaine des affaires extérieures au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1997-2002.

Lionel Jospin est l'invité du journal de 20 heures le 3 juillet 1997 sur France 2, il se montre heureux des débuts de la cohabitation : « la cohabitation est simple du point de vue des rapports personnels, je crois que cela tient aux personnalités de Jacques Chirac, j'espère aussi de moi-même ... ».

Le pacte de stabilité et de croissance est un ensemble de critères que les Etats de la zone euro se sont engagés à respecter vis-à-vis de leurs partenaires. Ils s'en servent pour coordonner leurs politiques budgétaires nationales et éviter l'apparition de déficits publics excessifs. Le pacte de stabilité impose également aux Etats de la zone euro d'avoir à terme des budgets proches de l'équilibre ou excédentaires.

Lionel Jospin nous explique qu'il est arrivé au pouvoir après que la France se soit engagé à signer le pacte de stabilité au sommet d'Amsterdam et qu'il a dû respecter la parole de la France : « elle s'est bien faite déjà sur des dossiers essentiels, je pense par exemple à Amsterdam, au sommet d'Amsterdam où le président, parce qu'il faut être clair là dessus, le président m'avait dit très nettement : « moi je suis engagé par le pacte de stabilité », moi, je n'ai pas changé de point de vue sur le pacte de stabilité ... je ne l'aurais pas signé tel qu'il a été signé par le gouvernement et notamment par monsieur Arthuis le ministre des finances. D'ailleurs le président Jacques Chirac a corrigé d'une certaine façon les choses en obtenant vous vous souvenez ensuite au sommet de Dublin qu'on ajoute la dimension de la croissance. Mais ce n'est pas moi qui l'ai signé et le président de la République m'a dit très clairement avant le sommet d'Amsterdam : « je considère que la parole de la France est engagé dans le sommet, nous serons là tous les deux mais c'est moi qui engagerais



finalement la parole de la France » donc cette parole de la France, ce sera la signature du pacte de stabilité ... ».

Il nous révèle néanmoins qu'il a souhaité apporter une dimension sociale à ce pacte de stabilité au sommet d'Amsterdam : « je n'avais nullement l'intention d'ouvrir une crise de cohabitation ou une crise avec les européens pour le début du gouvernement mais j'ai dit au président de la République : « alors laissez-moi au moins annoncer qu'en tout état de cause vous signerez pour défendre l'intérêt du pays tel que je le vois et notamment ouvrir des perspectives nouvelles sur la dimension sociale, sur la concertation des politiques économiques », ce que nous appelons, nous, gouvernement économique mais la concertation des politiques économiques qui est nécessaire, l'Europe ne peut pas se réduire à un marché et à une monnaie naturellement et là le président de la République m'a dit oui je ferais cela et il m'a laissé de ce point de vue mener un certain nombre de discussions et de négociations ... et quand j'entends monsieur Madelin parler de la comédie d'Amsterdam, pardonnez-moi mais je ne vois pas pourquoi cela me concernerait seul et donc je pense que c'est un jugement imprudent qui est posé là ... ».

Il fait ensuite référence à son investissement sur d'autres dossiers importants en matière de politique étrangère : « nous avons également bien travaillé dans l'esprit de la cohabitation sur un certain nombre de dossiers africains, vous connaissez la situation au Congo Brazzaville, vous connaissez la situation en Centrafrique, tout cela se passe efficacement et en plein accord, c'est aussi d'une manière positive que nous avons abordé le sommet de l'OTAN qui va se tenir à Madrid ... vous allez regardez les couacs, écoutez, quand on va au concert, il vaut mieux quand même mieux écouter la musique que les couacs, notez les couacs mais écoutez la musique parce qu'un mélomane qui n'écouterait que des couacs aurait vraiment des problèmes avec l'existence. Je pense que cette cohabitation se mène comme elle doit se mener et en tout cas, moi ma conception est la suivante : je veux une pratique de la cohabitation sereine et claire dans l'intérêt de la France ».

Lionel Jospin est l'invité du journal de 20 heures le 16 mars 2000 sur TF1, il assure qu'il y a une seule voix de la France sur la scène internationale : « en politique étrangère, c'est la France qui s'exprime d'une seule voix, c'est la France, c'est notre



pays ... il n'y a jamais eu de problèmes depuis 33 mois entre le gouvernement et le président, entre le président et moi à propos de questions de politique étrangère dans une expression qui aurait été différente ... ».

Il nous montre ensuite qu'il travaille en parfaite coordination avec Jacques Chirac pour le sommet sur l'emploi de Lisbonne : « par exemple, nous allons aller au sommet sur l'emploi de Lisbonne et le gouvernement a travaillé sur ce que serait la position française pour ce sommet sur l'emploi. Nous avons travaillé avec les ministres parce que cela touche à des dossiers qui concernent toute la vie gouvernementale, bien sûr, et nous avons élaboré des propositions, nous les avons apporté au président de la République et j'en ai reparlé avec lui mercredi qui a considéré ... et naturellement ses conseillers sont associés en même temps. Je veux dire, nous ne travaillons pas séparément pour ensuite lui apporter des choses, c'est plus souple, on se dit les choses mais la position proposée par le gouvernement a reçu l'approbation du président de la République et donc comme d'habitude nous irons dans un sommet européen en nous exprimant tous les deux, parfois souvent, mais d'une seule voix, celle de la France ».

Lionel Jospin considère donc que le président de la République et le Premier ministre doivent parler d'une seule voix sur la scène internationale. Il souligne qu'il travaille souvent en très bonne coordination avec Jacques Chirac afin de préparer les sommets et négociations internationaux mais il souhaite également avoir un rôle essentiel dans la détermination de la politique étrangère du pays. Nous savons néanmoins que les deux cohabitants auront certaines difficultés de conciliation : le président de la République souhaitant conserver son rôle éminent dans ce domaine et le Premier ministre étant lui aussi déterminé à se construire une stature internationale.



## 4.3. La doctrine institutionnelle des ministres de cohabitation vis à vis de la notion de cohabitation au cours des situations de cohabitations de 1986-1988, 1993-1995 et 1997-2002

### 4.3.1. La doctrine institutionnelle des ministres de cohabitation conservateurs vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1986-1988

Les responsables politiques de la droite du centre remportent les élections législatives de mars 1986 et accèdent aux responsabilités du gouvernement. Les nouveaux ministres pensent alors qu'ils pourront mettre en œuvre leur politique en toute liberté dans cette nouvelle situation de cohabitation mais nous verrons qu'ils émettront certaines réserves vis à vis de cette situation institutionnelle et de l'attitude du président de la République au cours des années 1986-1988. Nous allons chercher à révéler les intentions de la droite vis à vis de la cohabitation à travers les déclarations de plusieurs ministres de la cohabitation au cours des années 1981-1986.

Nous aborderons ici les déclarations d'Edouard Balladur, Charles Pasqua, François Léotard, Philippe Séguin et Alain Madelin.

Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi entre 1986 et 1988, est l'invité du journal de 13 heures le 17 mars 1986 sur Antenne 2, il souhaite mettre en évidence la dimension nouvelle de la situation de cohabitation : « nous devons nous débarrasser d'un certain nombre de tabous, d'un certain nombre d'habitudes, nous connaissons aujourd'hui, depuis cette nuit, une situation radicalement nouvelle sous la 5ème République, pour la 1ère fois, il n'y a pas de cohérence absolue entre les orientations du président de la République et les orientations de la majorité parlementaire, la lecture de la Constitution va forcément s'en trouvée affectée ».



Il pense que le gouvernement pourra coexister avec le président de la République s'ils se conforment tous deux à la Constitution : « dans la mesure où chacun y met du sien et s'efforce de respecter les institutions, je ne vois pas pourquoi dans le respect des prérogatives des uns et des autres, cette période ne pourrait pas être vécue de façon positive pour notre pays. Nous y mettrons du nôtre, nous appliquerons pour ce qui nous concerne les institutions et en particulier l'article 20 de la Constitution qui prévoit que le gouvernement conduit et détermine la politique de la Nation ».

Il souligne que le président devra s'en tenir à une lecture stricte de la Constitution : « on va se rendre compte en vivant cette période que l'essentiel des pouvoirs que l'on prête au président de la République est provenu depuis 1958 de l'adhésion de la majorité parlementaire, en fait les pouvoirs du président de la République si l'on s'en tient à une lecture stricte du texte constitutionnel sont plus réduits que ceux dont ont usé les présidents de la République successifs depuis 1958 ».

François Léotard, ministre de la culture et de la communication entre 1986 et 1988, est l'invité de Sept sur sept le 23 mars 1986 sur TF1, il pense que la cohabitation nécessitera une nouvelle pratique des institutions : « c'est une pratique nouvelle des institutions et je considère pour ma part que pour la première fois depuis 25 ans de 5ème République, on se trouve devant une réalité que tous les prédécesseurs de monsieur Mitterrand ont côtoyé et que maintenant nous rencontrons sur notre route politique en France. Et je crois qu'il faut vivre cela et donc probablement inventer une nouvelle pratique de nos institutions et je ne dis pas de nouvelles institutions, une nouvelle pratique de nos institutions, ce qui suppose beaucoup de dignité de part et d'autres et beaucoup de responsabilités de part et d'autres ».

Il explique que le président de la République devra se cantonner à un rôle d'arbitre dans le cadre de cette nouvelle situation : « je regrette son engagement tel qu'il l'avait pratiqué pendant la campagne électorale ... car je crois que ce n'était pas nécessaire et qu'en le faisant, il se mettait lui-même, je parle avant le 16 mars, dans une situation plus difficile pour l'avenir. Moi, j'ai toujours défendu la thèse que la Constitution, elle s'impose à tout le monde, elle n'est pas bonne quand elle nous arrange ou mauvaise quand elle nous dérange, c'est la Constitution. La Constitution veut que le président de la République soit un arbitre, non pas un chef de guerre, et



qu'il est d'autant plus respecté qu'il est arbitre et c'est ce qui va se passer. Je le souhaite car c'est vraiment la seule hypothèse pour les français, les français n'ont pas du tout envie aujourd'hui d'ajouter à la crise économique qu'ils continuent à subir une crise politique, une crise institutionnelle. Ils veulent que cela marche et ils donnent comme mandat aux hommes politiques celui-ci : faites en sorte que cela marche, c'est la Constitution des français et on va faire en sorte que cela marche ».

Edouard Balladur, ministre d'Etat, ministre de l'économie et des finances et de la privatisation entre 1986 et 1988, est l'invité du journal de 20 heures le 15 avril 1986 sur Antenne 2, il se montre assez satisfait des débuts de la cohabitation : « je constate que le gouvernement fonctionne bien, je crois qu'il agit efficacement, je crois que les pouvoirs publics sont bien coordonnés, et je crois que l'administration travaille bien, qu'elle obéit au gouvernement et jusqu'à présent je ne peux donc que constater que la cohabitation se déroule de façon satisfaisante pour l'ensemble des français. Je souhaite que cela continue et je ferais ce qui est en mon pouvoir pour que cela continue mais dans le respect du choix que les français ont fait en nous confiant la majorité pour que nous menions une nouvelle politique ».

Alain Madelin, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications, est l'invité de l'émission Sept sur sept le 11 mai 1986 sur TF1, il souligne également que les débuts de la cohabitation se déroulent convenablement entre les différents pouvoirs : « la cohabitation, on nous avait dit que cela ne marchait pas, pour l'instant cela marche, il y a un gouvernement qui gouverne et puis, à mon avis, cela fait pour l'instant un bon équilibre des pouvoirs, à condition que personne ne sorte de son rôle, ce qui veut dire par contre peut-être pour l'avenir, si la cohabitation cela pouvait bien marcher jusqu'en 1988, eh bien, peut-être verrions nous nos institutions dans le sens d'un meilleur équilibre des pouvoirs, cela c'est ce que je souhaite ».

François Léotard est l'invité de L'heure de vérité le 28 mai 1986 sur Antenne 2, il souhaite que le président de la République, le gouvernement et le parlement exercent leurs mandats avec le maximum de sérieux et de sérénité : « j'ai toujours dit qu'il fallait respecter la Constitution et que l'essentiel était de respecter les fonctions des uns et des autres ... il faudra bien que cela marche parce que c'est encore une fois le seul moyen pour notre pays d'assurer convenablement les transitions politiques et que



je ne souhaite pas de crise politique qui s'ajouterait à la crise économique et que chacun, comme nous essayons de le faire, respecte la fonction de l'autre. La fonction du gouvernement, c'est de gouverner, la fonction du président de la République c'est d'assurer les arbitrages, quant à l'équilibre des institutions, chacun le fait à ma connaissance à l'heure qu'il est, ce n'est pas de faire la guerre et je souhaite qu'on continue ... je crois que les français souhaitent que chacune des autorités, le président de la République, le gouvernement, le parlement, exerce son mandat avec le maximum de sérieux et de sérénité. Je veux vous dire que je regrette pour ma part qu'au parlement, le groupe socialiste se livre comme il le fait actuellement à une pratique qui déshonore d'une certaine manière l'activité parlementaire, c'est à dire on tape sur les pupitres, on crie, on s'insulte, on empêche les réponses ... ».

Il considérait que la droite devait se résoudre à gouverner malgré les circonstances difficiles : « vous savez, je n'ai jamais pensé une seconde que la cohabitation serait une partie de plaisir, jamais, j'ai toujours dit, cela va être difficile et c'est parce que c'est difficile qu'il faut y aller, si on attend que les choses soient faciles, on n'y va jamais, on ne résout rien, c'était difficile en 1945, en 1958, en 1968, cela a toujours été difficile en France, les moments de redressement. J'ai dit, c'est parce que c'est difficile qu'il faut y aller, et c'est parce que nous avons mené ce combat ensemble, Jacques Chirac et nous, et parce que nous gouvernons ensemble que nous avons la volonté de réussir et là vous ne trouverez pas de différence entre nous ».

Il suppose que le président de la République est assez amer de voir que le gouvernement de Jacques Chirac mène une politique qui est le contraire de la sienne : « je crois que le président de la République est dans une situation qui n'est pas commode, il n'a plus de majorité parlementaire et nous faisons ce que nous avons dit. Il s'attendait à ce que l'on ne le fasse pas, il s'attendait probablement aussi à ce que nous ne soyons pas résolu, nous sommes résolus, nous faisons ce que nous avons dit, nous avançons. C'est à dire que chaque mercredi au conseil des ministres, il y a des morceaux de dirigisme qui s'en vont, ce pays va vers un peu plus de liberté, un peu plus de souffle, un peu plus d'élan. Ce n'était pas la politique sur laquelle a été élu Monsieur Mitterrand, c'est tout à fait naturel qu'il soit amer, c'est tout à fait naturel, nous nous ne sommes pas amers ... j'ai toujours eu un immense respect pour la fonction et je dis bien la fonction du président de la République ... ».



Charles Pasqua, ministre de l'intérieur entre 1986 et 1988, est l'invité de L'heure de vérité le 2 juillet 1986 sur Antenne 2, il explique également que la cohabitation était inévitable : « il est bien évident qu'à la veille de ces élections, nous étions convaincus que François Mitterrand n'avait pas l'intention de faire un coup d'Etat et nous non plus et par conséquent il était certain que nous étions appelés à nous retrouver autour de la même table dans le cadre de l'application de la Constitution, il y a une Constitution, elle marche ... ».

Il montre que la présidence de François Mitterrand a fait connaître aux français deux formes d'alternances, une avec les socialistes en 1981 et une autre avec l'actuelle cohabitation de 1986 : « je dirais que dans une certaine mesure et par un de ces effets du hasard, peut-être pas, du destin sûrement, de l'histoire peut-être, François Mitterrand se trouve être le complément indispensable du général de Gaulle. Je ne sais pas si c'était ce qu'il souhaitait mais enfin c'est ce que l'on expérimente, je veux dire par là, il restait à cette Constitution qui avait survécu au départ de son fondateur, puis à sa mort, à la mort du président Pompidou, à l'élection d'une majorité dans laquelle les gaullistes n'étaient plus l'épine dorsale et ensuite l'élection d'une majorité de gauche, il restait à faire l'expérience que l'alternance pouvait fonctionner ... François Mitterrand joue le jeu de la Constitution mais après tout c'est la moindre des choses qu'on doive attendre du président de la République ».

François Mitterrand avait refusé de signer les ordonnances du gouvernement sur la privatisation des entreprises nationalisées, Edouard Balladur est l'invité de L'heure de vérité le 10 septembre 1986 sur Antenne 2 et nous donne donc son commentaire sur cette décision du président de la République : « dans ma vue des choses mais je ne suis qu'un ministre, le président de la République est le gardien des institutions donc dans certains cas, c'est à lui qu'il revient d'interpréter la Constitution. L'interprétation qu'il en a donnée, estimant qu'il avait le droit de refuser de signer certaines ordonnances pour des raisons de conviction ne me paraît pas à moi personnellement conforme au texte de la Constitution. Mais je répète que ce n'est pas moi qui suis le gardien des institutions, c'est le président de la République ».

Alain Madelin est l'invité de L'heure de vérité le 12 novembre 1986 sur Antenne 2, il suppose que la cohabitation modifiera en profondeur la fonction présidentielle : « je



crois que la fonction présidentielle sortira changé de la période de cohabitation, que l'on aura pas du tout la même approche de la fonction présidentielle, des candidats aux élections présidentielles, qu'en 1974 ou en 1981. C'est ce que j'avais déjà exprimé, ma position n'est pas nouvelle, bien avant le 16 mars 1986. La cohabitation, cela transforme un peu la pratique des institutions, je ne suis pas fanatique du président Zorro, le président au sommet qui décide de tout, la nomination d'un journaliste à la télévision, un sous-préfet, le PDG d'une banque. D'abord, je crois que les emplois du temps sont ainsi faits que personne ne peut décider de tout alors comme vous ne pouvez pas décider de tout, ce sont les entourages qui décident à votre place et c'est comme cela que la technocratie s'est installée ».

Il imagine ainsi que le rôle du président de la République pourrait se recentrer sur des domaines essentiels comme la politique étrangère et la défense : « je préconise une lecture plus sage des institutions, je crois, je l'ai écrit avant le 16 mars, que d'une période de cohabitation, une cohabitation tranquille, c'est vrai que l'on nous pronostiquait une cohabitation catastrophe, tempête, on a eu droit à cela, on a une cohabitation tranquille, pourvu que cela dure. Je souhaite que cela dure, je n'en suis pas certain mais si cela dure, je crois que le pouvoir du président de la République au terme d'une période de cohabitation tranquille ne sera pas tout à fait le même, le rôle ne sera pas perçu comme étant le même pour les français. Je crois que les français souhaiteront davantage un président de la République, je souhaite qu'il soit dans mon camp, c'est clair, un président de la République en charge de l'essentiel, de la politique étrangère, de la défense, un gouvernement qui gouverne et un parlement qui légifère, cet équilibre des pouvoirs, c'est quelque chose qu'on toujours souhaité les libéraux et en ce sens, la cohabitation est une chance pour les libéraux ... ».

Il considère enfin que sa conception de l'équilibre des pouvoirs est partagée au sein de l'UDF: « vous remarquerez que cette conception plus équilibrée des pouvoirs, c'est généralement la conception de l'UDF, ce n'est pas exclusivement la conception du parti Républicain, c'est aussi la conception des centristes ».

Philippe Séguin est l'invité de l'émission Forum RMC France 3 le 14 décembre 1986 sur FR3, il souligne que la cohabitation était inévitable mais considère qu'elle n'est pas le mode de fonctionnement idéal des institutions : « la cohabitation, j'en pense ce



qu'on pense de la pluie et du beau temps, c'est à dire cela va, cela vient, cela dit c'est un fait qui s'impose à vous, alors quand on ne sait pas trop de quoi parler, on peut parler de la pluie et du on temps, on peut parler de la cohabitation. Cela n'a à mes yeux strictement aucun intérêt parce que c'est une situation qui vous est imposée donc il faut faire avec ... la cohabitation cela gêne c'est évident, je ne vous ai jamais dit que la cohabitation et je ne crois l'avoir jamais écrit, c'était le mode de fonctionnement idéal pour nos institutions. Cela dit, c'est une situation qui s'impose à tous et je crois que cela a été l'honneur de ceux qui sont allés au gouvernement que d'accepter la cohabitation parce que c'était l'intérêt national et ce n'était pas, contrairement à ce que certains croient, leur intérêt personnel ... ».

Il constate que le président de la République exerce uniquement les pouvoirs qui lui sont juridiquement reconnus dans cette situation : « le président de la République, là, il n'est pas le président de la République dans la plénitude de ses prérogatives de fait, il le reconnaît d'ailleurs lui même bien volontiers. Il exerce à l'heure qu'il est uniquement les pouvoirs qui lui sont juridiquement reconnus, il exerce par ailleurs, mais il est vrai que sa position est plus facile que celle du Premier ministre qui est en prise avec le quotidien, il exerce par ailleurs ou il cherche à exercer une sorte de magistère moral, je crois que c'est normal ... ».

Il pense néanmoins qu'ils retrouveront les anciennes modalités d'exercice de la fonction présidentielle à l'issue de cette situation : « l'essentiel à mes yeux, c'est de savoir ce qu'il restera de cette période dans le fonctionnement institutionnel après les élections présidentielles, moi je suis de ceux qui pensent que pour l'essentiel, on en reviendra, sous réserve de quelques correctifs, aux modalités anciennes d'exercice de la fonction présidentielle ».

François Léotard est l'invité de l'émission questions à domicile le 18 décembre 1986 sur TF1, il nous explique qu'ils n'ont pas voulu la cohabitation mais qu'ils doivent la vivre : « il faut que tout le monde comprenne bien que quand on parle de cohabitation, ce n'est pas quelque chose que nous avons voulu, c'est quelque chose qui est subi. Moi, j'ai toujours pensé qu'il fallait qu'on gouverne et je ne vois pas très bien ce qu'on pouvait faire d'autre, une fois qu'on avait été élus en mars dernier, j'ai toujours pensé, j'ai toujours dit cela mais ce n'est pas la meilleure des hypothèses,



c'est vrai qu'on est dans une situation apparemment acceptée par les français mais qui pose en permanence des problèmes de frictions. Je dis nous n'avons pas voulu cela, nous avons accepté cela, c'est une responsabilité civique de la part de l'actuel gouvernement, nous voulons à tout prix que les français soient respectés, nous, nous respectons la Constitution, nous voudrions que les français soient respectés ... ».

Charles Pasqua est l'invité de l'émission Forum RMC France 3 le 31 mai 1987 sur FR3, il se montre satisfait du déroulement de la cohabitation : « il est bien évident que pour cela marche, il est préférable d'avoir un président qui entraîne qu'un président qui freine, cela me paraît évident, quand on est sur un tandem, il vaut mieux être deux à pédaler, cela me paraît également évident. Alors actuellement cela marche pas mal, je veux dire par là que le président de la République ne nous empêche pas de gouverner, c'est clair mais je n'irais naturellement pas jusqu'à dire qu'il nous aide, ce serait un peu excessif. Je suis pour l'application de la Constitution, la meilleure formule me paraît effectivement que le président de la République dispose d'une majorité solide mais nous ne sommes pas tout à fait dans cette situation parce que les français l'ont voulu ainsi et que d'autre part le président de la République ayant été élu pour sept ans, il lui appartenait à lui aussi d'appliquer les institutions ce que lui et nous nous avons fait loyalement, ce qui est tout à fait normal ».

Philippe Séguin est l'invité de L'heure de vérité le 3 juin 1987 sur Antenne 2, il souligne que dans la situation de cohabitation, la légitimité du gouvernement procède essentiellement de la majorité parlementaire et explique donc que Jacques Chirac a dû s'entourer des chefs de partis au gouvernement : « la cohabitation n'est ni dans la logique ni dans les habitudes de la 5ème République, cela étant, la cohabitation est quelque chose d'incontournable, c'est la cohabitation qui a conduit le Premier ministre à choisir d'intégrer dans son gouvernement les chefs de partis parce que sous le régime de la cohabitation ... la légitimité du gouvernement ne procède pas comme d'habitude du président de la République, elle procède de la majorité parlementaire. Et dans ces conditions, dès lors qu'on estime nécessaire, souhaitable de constituer un gouvernement et de gouverner, il faut bien en tenir compte ... ».

Il souligne néanmoins que ces derniers doivent être solidaire avec le gouvernement : « alors cela étant dit, cela étant dit, s'il était indispensable et inévitable de faire



rentrer des responsables de partis en tant que tels au sein du gouvernement, c'est ensuite à eux tous autant qu'ils sont, je crois qu'ils sont quatre ou cinq, de veiller à ce que leur expression en tant que chefs de partis ne soient pas incompatibles avec le minimum de solidarité qu'on doit attendre d'un gouvernement responsable ... ».

Il estime par la suite qu'ils ont dû assumer les responsables du gouvernement malgré les difficultés de la cohabitation : « il faut consacrer toute son énergie à l'action gouvernementale parce qu'après tout il faut être logique, nous avons choisi malgré les inconvénients que vous avez bien voulu rappeler, en l'occurrence la cohabitation, de gouverner, eh bien il faut que nous gouvernions, c'est ce que les français attendent. Il y a d'ailleurs dans ce pays une maladie qui ne date pas du 16 mars 1986 et qui consiste chaque fois qu'une élection est terminée à préparer l'élection suivante mais entre deux élections, il y a quand même des devoirs à assumer, c'est faire ce pourquoi on a été élu, on a été élu pour gouverner la France, on a estimé que deux années sans gouvernement ou deux années de désordre, c'était plus que ne pouvait en supporter le pays donc il faut gouverner ».

Il considère ainsi que Jacques Chirac a eu le mérite d'accepter de gouverner dans des circonstances économiques, sociales, institutionnelles et politiques difficiles : « Jacques Chirac a eu l'immense mérite d'accepter de gouverner dans des circonstances exceptionnellement difficiles, exceptionnellement difficiles sur le plan économique, on y reviendra probablement, exceptionnellement difficiles sur le plan social, exceptionnellement difficiles sur le plan institutionnel, cette situation de cohabitation, exceptionnellement difficiles sur le plan politique, compte tenu de la proximité des élections présidentielles, il aurait pu après tout, comme d'autres, rester prudemment en retrait, il a choisi de gouverner, il a choisi de prendre ses responsabilités. Ce faisant, moi je crois qu'il a conforté sa stature d'homme d'Etat et que les français ne manqueront pas un jour ou l'autre de lui rendre justice ».

Philippe Séguin est l'invité de l'émission Forum RMC France 3 le 19 juillet 1987 sur FR3, il nous donne son avis sur les commentaires de François Mitterrand sur l'action du gouvernement : « il ne me viendra jamais à l'idée de reprocher au président de la République de se souvenir qu'il est un homme politique et qu'il y a tout de même un parti politique qui a quelques deux cent représentants à l'Assemblée Nationale qui se



reconnaît en lui. Moi, dès avant le 16 mars, tout en considérant la cohabitation comme un système incontournable, comme on dit, et donc inéluctable, je m'étais permis d'envisager toute révérence gardé que le président de la République serait aussi par certains aspects à certains moments le chef de l'opposition ... ».

Il aborde certaines des contraintes de la cohabitation : « nous avons fait voter, je crois que c'était au mois d'avril ou au mois de mai 1986, une loi d'habilitation autorisant le gouvernement à légiférer par voie d'ordonnance dans le domaine du temps de travail, de l'aménagement du temps de travail. Du fait que la cohabitation était ce qu'elle est, cette loi est parue au journal officiel le 19 juin 1987, c'est à dire plus d'un an après, alors vous ne me ferez jamais dire que la cohabitation est le régime idéal où on fait exactement ce qu'on souhaite faire. D'autre part, avoir tous les mercredis le risque d'un commentaire d'origine élyséenne sur ce que vous faites ou ce que vous ne faites pas, ce n'est pas non plus la meilleure façon de conforter vis à vis du pays l'autorité d'un gouvernement. Mais cela étant, la cohabitation c'est quelque chose d'absolument incontournable, inévitable, inéluctable ».

Philippe Séguin est l'invité de l'émission questions à domicile le 24 septembre 1987 sur TF1, il souhaiterait une nouvelle fois que les français reconnaissent les valeurs d'homme d'Etat de Jacques Chirac : « je crois effectivement que Jacques Chirac a atteint, a la dimension d'un homme d'Etat apte à exercer la fonction suprême. D'abord en acceptant la charge de Matignon dans les circonstances les plus difficiles, les plus difficiles que n'ai jamais connues un Premier ministre dans l'histoire de la 5ème République. Circonstances institutionnelles, la cohabitation, cohabitation incontournable mais la cohabitation qui n'est pas, je vous l'assure, le meilleur des régimes et celui qui garantit la meilleure efficacité. Deuxièmement, des circonstances politiques, la proximité des présidentielles, cela ne facilite jamais la cohérence, le suivi de l'action. Troisièmement, des circonstances économiques délicates, des circonstances sociales difficiles que je connais mieux que quiconque. Il a accepté alors qu'il aurait pu lui aussi rester sur le bord du chemin, ce faisant, il a pris des risques énormes et il les a pris parce qu'il avait en tête l'intérêt de son pays. Et d'autre part depuis dix huit mois, dans ces circonstances, il a conduit le pays dans les conditions les meilleures et je suis satisfait que les premiers résultats de son action puisse enfin être enregistrés sur le terrain ».



Edouard Balladur est l'invité de l'émission questions à domicile le 29 novembre 1987 sur TF1, il nous explique que les responsables politiques ont dû apprendre à gouverner ensemble dans le cadre de la cohabitation mais que les français en semblent lassés : « la cohabitation c'était le désir, dans une situation qui était une situation, je dirais inévitable, le désir de faire en sorte que chacun mette un peu de côté les passions personnelles pour ne gouverner qu'au service du pays, c'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous avons fait je le crois efficacement. Et nous avons pu gouverner efficacement et commencer à prendre des décisions importantes mais pour autant assez vite l'opinion s'en est un peu lassé, tous les sondages le prouvent. Alors je trouve un peu, pour tout vous dire, cocasse que l'on se mette à dire que la cohabitation ne marche pas assez bien et que c'est une mauvaise idée et qu'ensuite on appelle au rassemblement, je dirais que les deux choses sont contradictoires ... ».

Edouard Balladur est l'invité de L'heure de vérité le 6 janvier 1988 sur Antenne 2, il pense que le président de la République devrait avoir un rôle un peu plus arbitral lorsque la situation de cohabitation sera terminée : « la fonction présidentielle a été différente, à un président qui décide en dernier ressort de tout dans tous les domaines, s'il le veut, s'il ne le veut pas, il laisse faire, mais il a le pouvoir de décider dès lors qu'il est le chef de la majorité parlementaire, le véritable chef. A ce type de président s'est substitué un président qui a des pouvoirs importants mais dans des domaines limités et qui utilise ses pouvoirs qui sont davantage des pouvoirs d'influence, je dirais d'expression, de conseils, c'est largement différent. Toute la question est de savoir si une fois que l'on aura mis fin à cette période de cohabitation, ce que je souhaite car je n'ai jamais considéré que la période de cohabitation était l'idéal, j'ai toujours considéré que c'était une transition inévitable, toute la question est de savoir si une fois que l'on aura mis fin à cette période de cohabitation, il restera quelque chose de cette expérience qui a vu un président se tenir en dehors des choses et un gouvernement et un chef de gouvernement agir avec davantage de liberté ... Je crois que le bon équilibre, je parle d'une période dans laquelle il y aurait identité de vues entre le président de la République, le Premier ministre et le gouvernement, le bon équilibre serait quelque chose qui serait un peu intermédiaire entre la situation actuelle et la situation précédente ».



François Léotard est l'invité de l'émission questions à domicile le 21 janvier 1988 sur TF1, il suppose qu'ils devraient se résoudre à poursuivre la cohabitation avec François Mitterrand s'il était réélu président de la République et qu'il se retrouvait néanmoins avec une nouvelle majorité de droite à l'Assemblée : « il y a une majorité issue des élections législatives, telle qu'elle existe aujourd'hui, nous sommes de nouveau dans le cas de figure de mars 1986, même cas de figure, nous sommes dans la même situation que mars 1986, mais alors écoutez là on verra qui sera Premier ministre et ce qu'il fera ... ce cas de figure là que nous avons connu en mars 1986, c'est un cas de figure que les français, que moi j'ai connu, j'y suis encore, ce n'est pas la même chose. Je veux dire si j'ai poussé à ce que monsieur Chirac dise oui en mars 1986, c'est bien vous dire que si ce cas de figure se reproduisait, ce que je ne souhaite pas, parce que cela supposerait l'élection de monsieur Mitterrand, si cela se reproduisait, je souhaiterais qu'un monsieur Chirac à venir dise oui aussi parce que cela n'a pas changé, ce serait la même situation qu'en mars 1986 ».

Edouard Balladur est l'invité de Sept sur sept le 28 février 1988 sur TF1, il nous montre que la cohabitation se terminera bel et bien au mois de mai 1988 : « la cohabitation touche de toute façon à sa fin et elle ne durera pas au delà du mois de mai 1988, elle a rendu de grands services à la France, elle lui a évité la discorde civile et le désordre et elle a permis de commencer l'action de redressement, du moins je le crois, même si le bilan contrasté dont vous faites état n'en témoigne pas, moi je le crois et je pense que cela correspond à la réalité, pourra t-elle durer davantage? Certainement pas, ou bien monsieur Chirac sera élu président de la République ou monsieur Barre et il a une majorité, plus encore monsieur Chirac puisqu'il est décidé à ne pas dissoudre l'Assemblée. Ou bien c'est monsieur Mitterrand ou un socialiste, puisque nous sommes dans l'indécision apparemment, qui est élu et il n'a pas de majorité à l'Assemblée, eh bien que fera t'il ? Il n'aura qu'une hâte, c'est d'en retrouver une et l'élection d'un président socialiste se traduira nécessairement par l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement socialiste aussitôt après donc la cohabitation de toute manière est terminée ... je crois qu'il faut être tout à fait clair, l'élection présidentielle permettra au pays de choisir une politique, je crois que si les français choisissent un président socialiste, il faut qu'ils sachent que ce président mènera une politique socialiste ou la mènera à nouveau, c'est tout à fait clair et comment voulez-



vous qu'un homme tel que moi par exemple approuve et soutienne une politique qui serait une politique socialiste ? je ne le ferais pas ».

Charles Pasqua est l'invité de l'émission l'heure de vérité le 9 mars 1988 sur Antenne 2, il pense que le président de la République a de manière générale joué le jeu des institutions dans le cadre de la cohabitation : « en 1986, nous nous sommes retrouvés dans la situation suivante : il y a eu des élections législatives, nous avions un président qui avait été élu pour sept ans et dont personne ne pouvait exiger le départ à partir du moment où il voulait rester, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai dit qu'il avait eu le choix à l'époque entre l'abdication et la semi-abdication. Il a préféré la semi-abdication, c'est à dire qu'il est resté et il a appliqué l'article 20 de la Constitution selon lequel le gouvernement détermine et conduit la politique de la France, vous constaterez au passage que l'Assemblée Nationale venait d'être élue sur un programme complètement différent de celui des socialistes ... il y avait une majorité qui avait été mandatée pour conduire une politique, le président de la République a appliqué l'article 20 de la Constitution, comme à l'époque personne ne nous a indiqué ce qu'on aurait pu faire si on avait refusé de jouer le jeu des institutions ... je constate au passage d'ailleurs que tout le monde a joué ce jeu, je veux dire par là, le président de la République ne nous a pas aidé, c'est clair mais il a joué le jeu, il a présidé, ce qui lui a laissé du temps manifestement ... ».

Il souligne néanmoins que la cohabitation ne pourra pas continuer au-delà des nouvelles élections: « maintenant nous allons arriver à une autre situation, il va y avoir des élections présidentielles et à l'occasion de ces élections présidentielles, les français vont se prononcer sur un projet ... il y aura un candidat socialiste donc deux éventualités: ou il est élu ou il est battu. S'il est élu, il est investi de la légitimité populaire, on ne va tout de même pas nous demander à nous qui avons été élu pour appliquer une autre politique que la leur, d'aller les aider à démolir tout ce que nous avons fait. Donc nous n'irons pas et il est bien évident qu'un président de la République socialiste, parce qu'il ne sera pas autre chose, gouvernera avec le comité directeur du parti socialiste et le parti communiste, d'ailleurs monsieur Lajoinie a déjà fait acte de candidature dans ce gouvernement ... je sais bien que beaucoup de gens pensent que ce n'est pas nécessaire, les français doivent être maîtres de leur décision, ils auront à choisir, ils auront à choisir un président et une politique ... ».



Il considère en effet qu'ils doivent retrouver un exécutif cohérent après les élections : « ils doivent savoir clairement avant les élections qu'il est hors de question que le système actuel se perpétue, ce dont la France a besoin compte tenu des difficultés auxquelles elle est confrontée, c'est d'une équipe qui tire dans la même direction, elle a besoin d'un président qui entraîne, elle n'a pas besoin d'un président qui freine ... je ne veux rien du tout, celui qui sera élu fera ce qu'il voudra, s'il n'a pas de majorité, eh bien, il dissoudra et il en appellera aux français mais si d'aventure les français envoient une majorité hostile au président, il ne lui restera plus qu'à s'en aller ».

Les ministres du gouvernement de Jacques Chirac se montrent donc relativement satisfait du déroulement de la situation de cohabitation, ils constatent avec satisfaction que François Mitterrand se tient à une lecture stricte de la Constitution et exerce donc uniquement les pouvoirs qui lui sont juridiquement reconnus dans le cadre de cette nouvelle situation mais ils regrettent néanmoins qu'il sorte de temps à autre de son rôle d'arbitre en commentant l'action du gouvernement. Les ministres de la cohabitation supposent également qu'il devrait rester quelque chose de cette expérience qui a vu un président se tenir en dehors des choses et un chef de gouvernement agir avec davantage de liberté : le chef de l'État pourrait se recentrer sur la politique étrangère et la défense et le gouvernement se concentrerait de son côté à la gestion des affaires intérieures. Les responsables politiques considèrent enfin que la situation de cohabitation se terminera d'une façon ou d'une autre avec les élections présidentielles de 1988 et ne souhaitent clairement pas renouveler cette expérience. Nous noterons néanmoins que François Léotard pense personnellement qu'ils devront se résoudre à le faire si les français le décidaient une nouvelle fois à l'avenir.



### 4.3.2. La doctrine institutionnelle des ministres de cohabitation conservateurs vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1993-1995

François Mitterrand est réélu à l'issue de la cohabitation de 1986-1988 et la droite retourne dans l'opposition pour 5 ans, elle revient par la suite au pouvoir à l'occasion des élections législatives de mars 1993 : la nouvelle majorité parlementaire de droite est alors, nous l'avons vu, écrasante avec 485 élus sur les 577 députés de l'Assemblée Nationale. Les nouveaux ministres pensent qu'ils pourront facilement mettre en œuvre leur politique dans cette situation et entrent donc sereins dans cette nouvelle cohabitation avec François Mitterrand. Nous allons chercher à révéler les intentions de la droite vis à vis de la cohabitation à travers les déclarations du ministre du budget et de la communication Nicolas Sarkozy au cours des années 1993-1995.

Nicolas Sarkozy a été élu maire de Neuilly-sur Seine en mars 1983 et est le secrétaire général adjoint du RPR dans les années 1992-1993. Il devient ministre du budget, ministre de la communication et porte-parole du gouvernement dans le gouvernement d'Edouard Balladur à l'occasion de la victoire de la droite aux élections législatives de mars 1993 et se montre assez satisfait de la réussite du gouvernement au cours des deux années suivantes. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1993-1995.

Nicolas Sarkozy est l'invité du journal de 20 heures le 31 mars 1993 sur France 2, il déclare que le gouvernement est conscient de la difficile situation du pays et qu'il cherchera donc à éviter toute crise politique : « nous, nous voyons tous les problèmes de la France, je peux vous dire notamment l'état des finances publiques, cataclysmiques, il n'y a pas d'autres mots, et par temps, une crise politique serait parfaitement choquante au regard des difficultés de nos compatriotes. Nous n'avons pas été à cette cohabitation, comme on dit, pour provoquer une crise, nous y avons été pour gouverner et pour gouverner dans l'intérêt de tous les français et pour tenter de réussir en y mettant tout notre cœur, toute notre compétence et toute notre foi ».



Nicolas Sarkozy est l'invité de Sept sur sept le 12 septembre 1993 sur TF1, il nous explique que le Premier ministre et le président de la République ont chacun leurs conceptions politiques mais qu'ils s'efforcent de concilier leurs vues dans l'intérêt de la France : « la cohabitation entre François Mitterrand et Edouard Balladur, ce n'est pas un conte de fées, ce n'est pas la compromission, chacun a ses idées. Regardez depuis le début de l'émission, on a en évoqué des réformes : réforme de l'immigration, réforme de la fiscalité, réforme des retraites, réforme de l'assurance maladie, on peut encore égrener longuement, réforme sur l'emploi. Ce n'est donc pas la compromission, on a nos idées, le président de la République a les siennes, mais dites-moi, qu'est-ce que cela amènerait à la France que le Premier ministre et le président de la République se chamaillent ? Vous croyez que cela amènerait quelque chose? Nous, non, nous n'avons pas été élu pour cela, les français nous ont donné une très forte majorité au parlement, nous avons les moyens de gouverner, eh bien, on n'a qu'à gouverner, le reste, essayons de faire que cela se passe le mieux possible ... le président de la République nous laisse gouverner et nous le laissons présider, après tout, c'est une juste répartition des choses, en l'état actuel en tout cas ».

Nicolas Sarkozy est une nouvelle fois l'invité de Sept sur sept le 26 juin 1994 sur TF1, il nous montre que l'action du gouvernement n'est pas paralysée par la cohabitation et les échéances présidentielles : « on parle souvent du gouvernement de cohabitation, on dit souvent qu'à un an des élections présidentielles, ce gouvernement serait un peu paralysé, on parle des conséquences de la crise, à quatre reprises depuis quinze mois. La France a joué un rôle majeur sur des plans différents : c'est la crise monétaire de juillet dernier, la France sauve le système monétaire européen, c'est le problème du GATT, l'Europe allait exploser sur les accords de Blair House, la France résiste aux pressions américaines, c'est l'affaire de Sarajevo, si la France n'agit pas, Sarajevo tombe et enfin c'est l'affaire du Rwanda. Vous voyez, on peut être en période de cohabitation, on peut être avec des élections présidentielles et avoir un Premier ministre et un gouvernement qui accepte de prendre des risques ».

Nicolas Sarkozy nous explique donc que le gouvernement est conscient des difficultés du pays et qu'il cherche donc à éviter toute crise politique avec le président de la République dans le cadre de la cohabitation. Il nous montre également que son action n'est pas paralysée par la situation de cohabitation et les échéances présidentielles.



### 4.3.3. La doctrine institutionnelle des ministres de cohabitation socialistes vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1997-2002

Les responsables politiques socialistes remportent les élections législatives de juin 1997 à la faveur de la dissolution de l'Assemblée Nationale et accèdent aux responsabilités du gouvernement dans le cadre d'une nouvelle situation de cohabitation. Les ministres socialistes pensent alors qu'ils pourront mettre en œuvre leur politique dans de très bonnes conditions du fait de l'affaiblissement du président de la République suite à la dissolution et de la durée qui est devant eux. Nous allons chercher à révéler les intentions de la gauche vis à vis de la cohabitation à travers les déclarations de plusieurs ministres de la cohabitation au cours des années 1997-2002.

Nous aborderons ici les déclarations de Martine Aubry et Dominique Strauss-Kahn.

Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité de juin 1997 à octobre 2000, est l'invitée de l'émission Polémiques le 14 septembre 1997 sur France 2, elle nous montre que la cohabitation fonctionne bien et souligne également que la France parle d'une seule voix sur la scène nationale : « je ne dirais pas que la cohabitation est idéale, parce que je veux dire, il vaut mieux que tout le monde marche dans le même sens, mais nous avions toujours dit que nous ferions tout pour que cela se passe bien, et d'ailleurs le président l'a dit aussi. Nous avions toujours dit que la France parlerait d'une seule voix à l'extérieur et pour l'instant, c'est effectivement ce qui se passe. Et je dois dire que pour le reste, les rapports sont extrêmement courtois même agréables donc les choses se passent bien. Et dans le fond, dans une période difficile, très difficile pour l'Europe qui est de reconstruire un nouveau modèle, je pense que tous les français ont quand même l'impression d'être représentés, c'est peut-être finalement une bonne chose à court terme ».

Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de juin 1997 à novembre 1999, est l'invité de l'émission Public le 4 janvier 1998 sur TF1, il constate également que la France continue à s'exprimer d'une seule voix à



l'extérieur de ses frontières : « il y a des sujets sur lesquels il y a des désaccords, il y a des sujets sur lesquels les choses se passent de façon très coordonnées. Regardez à Luxembourg lors du sommet de décembre, j'y étais avec le président de la République et le Premier ministre Lionel Jospin, la France a parlé d'une seule voix, de façon très homogène. Donc il est normal qu'il y ait des différences, tout le monde le sait, et donc il est normal qu'elles s'expriment. Et puis il y a des choses notamment vis à vis de l'étranger, en Europe, lorsque la France doit parler ensemble d'une seule voix, elle le fait, je trouve que cela fonctionne plutôt bien ... ».

Il pense qu'il est parfaitement normal et légitime que le président de la République exprime des désaccords sur la politique du gouvernement : « le président de la République est au dessus de tout cela, il est le président de tous les français et donc il va regarder les élections régionales, il dira peut-être qu'il préfère les uns aux autres, cela ne surprendra personne à vrai dire, on peut même deviner. Je ne crois pas vraiment qu'il y a des raisons aujourd'hui de voir la cohabitation se tendre. Il y a des différences, c'est clair, personne ne les cachent, lorsque le président de la République trouve que les 35 heures, cela ne lui plaît pas, il dit, cela ne me plaît pas, évidemment on s'en doutait, on le savait, ce n'était pas sa politique lorsque ses amis étaient au pouvoir mais je trouve que la mécanique de la cohabitation fonctionne bien ... ».

Il souligne que la cohabitation se distingue de la situation institutionnelle des autres pays : « c'est une situation qui découle de la 5ème République et de nos institutions. Nous avons une situation un peu particulière par rapport aux autres pays, c'est vrai que dans la plupart des pays, le pouvoir exécutif est entièrement détenu par un parti ou par un autre, encore qu'aux Etats-Unis, ce n'est pas le cas, aux Etats-Unis, l'exécutif est détenu par le président des Etats-Unis mais il arrive que le congrès, la partie législative lui soit totalement opposée, c'est une sorte de cohabitation ... ».

Il considère au final que la situation de cohabitation fonctionne assez bien et que les français s'y sont habitués : « je trouve que cela fonctionne et j'ai le sentiment, au travers des sondages en tout cas, que les français ne sont pas opposés à cette méthode, honnêtement, je crois que cela est quand même mieux lorsqu'il y a cohérence et donc je ne désespère pas qu'un jour la gauche soit à la fois présente à l'Elysée et à Matignon mais pour le moment, on s'accommode de la situation ».



Martine Aubry est l'invitée du journal de 20 heures le 29 mai 1998 sur TF1, elle nous montre que le gouvernement continue à répondre aux attentes des français et qu'il respecte également la personne et la fonction du président de la République : « je n'ai pas ressenti les accros à la cohabitation, le président de la République a été élu par les français, le gouvernement respecte totalement et sa personne et ses fonctions, je crois que nous avons intérêt, si nous souhaitons que la démocratie dans notre pays gagne du terrain, à respecter la Constitution, les échéances électorales. Je crois que le gouvernement, il est tout entier sur les objectifs que le Premier ministre lui a fixé, c'est à dire répondre aux attentes des français, je crois que c'est là dessus que les français nous attendent, faire ce que nous avons dit, je crois que cela est le cas aujourd'hui, continuer à approfondir les réformes que nous avons engagés pour que chacun se sente concerné et que chacun vive mieux dans notre pays et qu'on vive mieux aussi tous ensemble, cela aussi, je crois que c'est important ».

Dominique Strauss-Kahn est l'invité du 19 20 heures le 22 janvier 2002 sur France 3, il a alors un avis bien plus réservé sur le sujet de la cohabitation et considère donc que la France a été absente de la scène internationale à cause de ce système : « je crois que notre système a montré ses limites, la cohabitation est quand même un très mauvais système, le fait que la France ait été absente de la scène internationale, largement absente, au cours des 5 dernières années, peut-être même des 7 dernières années, que le président de la République ait été un spectateur de la vie politique mondiale, c'est le résultat de la cohabitation et donc il faut en sortir ... ».

Il pense qu'il serait nécessaire de sortir de la cohabitation à travers l'instauration d'un régime présidentiel : « alors moi, je préférerais en sortir par un régime parlementaire parce que ce que je préfère c'est un régime à l'anglaise, parlementaire mais nous élisons le président de la République au suffrage universel, les français sont attachés à cela, on ne reviendra pas dessus donc ce n'est pas possible d'avoir un régime parlementaire alors va pour le régime présidentiel ... un régime présidentiel, cela a un certain nombre de conséquences dont la disparation du Premier ministre ».



Ces deux ministres nous montrent donc que la cohabitation se déroule convenablement, ils expliquent que les français ont l'impression d'être représentés et soulignent que la France continue à parler d'une seule voix sur la scène internationale.

Dominique Strauss-Kahn se montre néanmoins très réservé sur le sujet de la cohabitation à l'occasion des élections présidentielles de 2002. Il considère en effet que la France a été absente de la scène internationale à cause de ce système et qu'il serait donc nécessaire d'en sortir à travers l'instauration du régime présidentiel.



# 4.4. LA DOCTRINE INSTITUTIONNELLE DES RESPONSABLES DES PARTIS MAJORITAIRES VIS À VIS DE LA NOTION DE COHABITATION AU COURS DES SITUATIONS DE COHABITATIONS DE 1986-1988, 1993-1995 ET 1997-2002

### 4.4.1. La doctrine institutionnelle des responsables des partis majoritaires conservateurs vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1986-1988

Les commentaires de Valéry Giscard d'Estaing sur le déroulement de la cohabitation

Valéry Giscard d'Estaing ne participe pas au gouvernement de cohabitation de Jacques Chirac mais soutient naturellement les efforts du chef de gouvernement au cours des années 1986-1988. Il se montre relativement satisfait du déroulement de la cohabitation et est amené à donner son avis sur les rôles du Premier ministre, du gouvernement et du président de la République dans le cadre de cette nouvelle donne institutionnelle. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1986-1988.

Valéry Giscard d'Estaing est l'invité de l'émission questions à domicile le 27 mars 1986 sur TF1, il considère qu'il existe deux genres de cohabitation : « vous avez deux types de cohabitation, vous avez la cohabitation coexistence et vous avez la cohabitation confrontation et je souhaite que la France pratique la cohabitation coexistence. On a commencé la cohabitation coexistence et il y a des signes de tension, je souhaite que l'on reste dans la cohabitation coexistence ... ».

Il souhaite personnellement une cohabitation harmonieuse entre les deux pouvoirs : « et je suis pour la cohabitation coexistence parce qu'elle suppose le respect de l'autre et dans ce qui va se passer dans les semaines prochaines, je crois qu'il vaut



que chacun s'habitue au respect de l'autre, c'est à dire que effectivement ce qui a été dit soit fait, que le président de la République respecte le droit du gouvernement de conduire toute la politique qu'il s'est engagée à conduire. Et par exemple dans cette histoire des ordonnances, mais étant donné que la mesure en question figure dans la plateforme pour gouverner ensemble, c'est au gouvernement de le faire et en sens inverse, parce qu'il y aura des problèmes, que le gouvernement reconnaisse l'existence du président de la République dans un certain nombre de circonstances, où il a des choses à dire ou des manifestations à faire ».

Il ne pense pas qu'il n'aurait été en mesure de mener une cohabitation de coexistence à cause de la politique radicale de l'alliance socialiste et communiste en 1978 : « je n'aurais pas pu la mener parce qu'en 1978, c'était le programme commun alliance socialiste communiste, vous l'avez oublié cela, il était impossible pour le président de la République de fonder une cohabitation coexistence dans ces conditions là et je ne l'aurais pas fait. J'avais dit vous gouvernerez, moi je me retirerais apparemment, je garderais mes prérogatives formelles, vous gouvernerez et puis si un jour je pense que les français doivent être consultés, je les consulterais ... ».

Il estime que les circonstances sont actuellement différentes et permettent une cohabitation de coexistence : « mais là, la circonstance est différente puisque la politique qui est actuellement conduite par le gouvernement sur un certain nombre de points n'est pas conflictuelle, elle n'est pas conflictuelle sur l'Europe, elle n'est pas conflictuelle sur la défense ... je pense que cela pourrait être une chance historique mais cela suppose, et je vous le répète, c'est un grand effort que chacun reconnaisse l'existence de l'autre et c'est difficile dans une période de tension politique ».

Valéry Giscard d'Estaing est l'invité du journal de 20 heures le 29 avril 1986 sur TF1, il nous explique que les sommets des grandes puissances industrielles sont avant tout des sommets économiques : « ces sommets économiques, je vous rappelle que ce sont des sommets économiques, quand on les a créé, c'est moi-même qui en ai pris l'initiative en 1975, c'était pour donner l'occasion de parler de la situation économique mondiale et cette année où il y a la baisse des prix du pétrole, c'est un grand événement mondial, le plus grand depuis 1980, il y a la baisse du dollar, il y a la situation d'endettement des pays pauvres donc il y a beaucoup de problèmes ... ».



Il estime que François Mitterrand et Jacques Chirac ont tous les deux de bonnes raisons de se rendre au sommet de Tokyo : « il est important qu'il y ait un débat économique à Tokyo, qui est-ce qui est qualifié pour conduire ce débat économique ? c'est le gouvernement et puisque c'est le gouvernement, c'est donc Jacques Chirac. En même temps, le sommet de Tokyo, c'est l'occasion d'une rencontre, c'est pratiquement la seule rencontre annuelle où il y a la fois ensemble le président des Etats-Unis, le chancelier allemand, madame Thatcher, les italiens, les canadiens et les japonais et puis les français. Et donc il y a une conversation, cette conversation, c'est un tour d'horizon des problèmes du monde et si le président de la République français veut y participer, c'est naturel donc pour cette partie de la réunion qui a lieu le samedi, la présence de François Mitterrand est tout à fait justifié ... ».

Il considère qu'ils ne doivent pas siéger ensemble au moment des négociations afin que les autres pays ne puissent pas jouer de leurs différences : « mais je crois qu'il ne serait pas bon que lorsqu'il y a négociation, ils siègent ensemble, je veux dire pourquoi, parce qu'il ne faut pas qu'on puisse jouer et que les autres puissent jouer des différences ou des nuances au sein de la délégation française et je crois qu'il faut dans cette affaire être très soucieux de la réputation de la France ».

Il pense en outre que l'un ou l'autre devrait rester sur le territoire national pour des raisons de sécurité nationale : « or il y a une vieille règle qui avait été posé par de Gaulle, peut être que les gens s'en souviennent, c'est qu'il n'est pas bon pour la France que le Premier ministre et le président de la République soient absents du territoire national en même temps. Vous venez de voir par exemple, se produit un événement en Union Soviétique, bon, il peut arriver partout dans le monde des grands événements et la règle est qu'en France, il y a sur le sol français soit le président de la République soit le Premier ministre ... ».

Il nous décrit donc la situation idéale selon lui : « alors au fond la solution bonne dans cette affaire, je crois d'ailleurs que c'est celle vers laquelle on va, c'est que le président Mitterrand y va d'abord, il participe à ces discussions, cette évaluation de la situation des problèmes internationaux. Et puis ensuite arrive le Premier ministre et c'est lui à ce moment-là qui prend en charge la négociation et c'est à lui de la mener jusqu'à la conclusion. Voilà comment je vois les choses, je ne crois pas qu'il est bon



qu'ils siègent ensemble, je crois que cela donnerait l'impression qu'il peut y avoir des différences et que ces différences seraient exploitées ou interprétées, en tout cas la préoccupation, c'est la réputation de la France, c'est la seule qui compte ».

Il nous montre ensuite la répartition des rôles entre le président de la République et le Premier ministre sur un sujet comme la lutte contre le terrorisme : « s'il s'agit de rédiger un communiqué et de mettre au point un dispositif pratique de lutte antiterrorisme, c'est essentiellement le gouvernement qui a les moyens d'action, c'est donc le Premier ministre. S'il doit y avoir un échange de vues au départ sur l'attitude de l'occident vis à vis du terrorisme, le président Mitterrand est tout à fait qualifié. Donc vous voyez lorsqu'il s'agit d'une discussion générale, le président de la République, lorsqu'il s'agit d'une négociation, ceux qui ont le pouvoir de négocier et d'agir, c'est à dire le gouvernement et donc le Premier ministre, avec une recommandation de ma part, je ne crois pas qu'il soit bon de siéger ensemble côte à côte pour donner l'image qu'il y a sur certains sujets, ou qu'il peut y avoir, des divergences d'appréciation ».

Valéry Giscard d'Estaing est l'invité de Soir 3 le 8 septembre 1986 sur FR3, il nous explique qu'il souhaite que l'expérience de la cohabitation réussisse : « je souhaite que la cohabitation réussisse, je suis même probablement une des rares personnes qui le dit et je le souhaite pourquoi ? parce que je souhaite que la cohabitation soit utile à la France, la France, elle est coupée en deux, j'ai été élu président de la République en 1974, j'avais 51% des voix, monsieur Mitterrand a été élu président de la République en 1981, il avait 52% des voix : il y a deux moitiés de la France, est-ce que les deux moitiés de la France doivent s'exclure ? est-ce que quand l'une arrive au pouvoir, elle doit chasser l'autre ? Non, je pense qu'il faut essayer dans une certaine mesure de vivre ensemble et la cohabitation, c'est une tentative pour vivre ensemble, je souhaite qu'elle réussisse et qu'elle soit utile au pays ... ».

Il exprime néanmoins son désaccord avec l'attitude de François Mitterrand de refuser de signer les ordonnances : « alors il faut faire très attention, quand le président Mitterrand a refusé de signer une ordonnance sur la privatisation, je me suis exprimé avant les élections sur ce sujet et j'avais dit le président de la République ne peut pas refuser de signer dans ce cas parce que le parlement lui donnera tort. Et c'est ce qu'il



s'est passé et quand vous êtes président de la République, il est mauvais que le parlement vous donne tort parce que l'opinion se dit, tiens, le président a été désavoué par le parlement donc j'ai dit, c'est une faute de pas avoir signé ».

Valéry Giscard d'Estaing est l'invité de l'émission Forum RMC France 3 le 12 avril 1987 sur FR3, il nous donne son avis sur les ingérences entre les pouvoirs au cours de la situation de la cohabitation : « la situation de la cohabitation, cela veut dire que le président de la République préside et cela veut dire que le Premier ministre gouverne. Chaque fois que le président de la République cherche à gouverner, eh bien, la cohabitation marche mal, chaque fois que le Premier ministre cherche à présider, la cohabitation marche mal. Un exemple, lorsqu'il y a eu par exemple, le refus de signer l'ordonnance sur la flexibilité du temps de travail, c'était le président de la République intervenant dans des actions de gouvernement, c'est une ordonnance du gouvernement, il pouvait dire votre ordonnance n'est pas régulière ou la procédure n'est pas bonne mais il ne pouvait pas dire je refuse de signer à cause de ce que vous mettez dans ce texte car cela c'est gouverner. Un exemple inverse, je citerais le cas de Madrid, lorsqu'on est à l'extérieur, le gouvernement doit toujours faire apparaître que celui qui parle au nom de la France, c'est le président de la République ».

Valéry Giscard d'Estaing souhaite donc que la situation de cohabitation soit une cohabitation de coexistence non conflictuelle entre les différents pouvoirs, il pense ainsi que le président de la République doit laisser le gouvernement déterminer et conduire la politique du pays dans le domaine des affaires intérieures et qu'ils doivent se répartir les rôles dans le domaine des affaires extérieures : le président de la République doit pouvoir rencontrer ses homologues et parler au nom de la France lors des discussions générales et le Premier ministre doit pouvoir conduire les débats économiques et négocier avec les partenaires internationaux. L'ancien président de la République se montre au final assez satisfait du déroulement des choses au cours de la situation de cohabitation et souhaite d'ailleurs sa réussite afin de réunir les deux moitiés du pays et que les français apprennent à mieux vivre ensemble.



#### Les commentaires de Raymond Barre sur le déroulement de la cohabitation

Raymond Barre, nous l'avons vu, était très réservé vis à vis de la cohabitation au cours des années 1981-1986 mais a finalement voté la confiance au gouvernement de Jacques Chirac en mars 1986 parce qu'il ne souhaitait pas qu'on puisse lui reprocher d'avoir fait échouer la majorité parlementaire, la majorité parlementaire RPR et UDF ayant seulement deux sièges de plus que la majorité absolue. Le député de Lyon va alors continuer à soutenir solidairement le gouvernement mais va être naturellement très réservé vis à vis du déroulement de la cohabitation et de l'évolution des rôles du Premier ministre et du président de la République dans le cadre de cette situation institutionnelle. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1986- 1988.

Raymond Barre est l'invité de L'heure de vérité le 7 janvier 1987 sur Antenne 2, il nous explique que le président de la République et le Premier ministre doivent travailler en harmonie : « j'ai travaillé avec monsieur Giscard d'Estaing dans un esprit de compréhension et de dialogue constant, la répartition des pouvoirs, on parle toujours sur la répartition des pouvoirs, cela n'a pas beaucoup de sens, lorsque l'on a exercé la fonction, on sait très bien que tout se tient et que le président de la République ne peut pas ignorer le Premier ministre ni le Premier ministre se démarquer du président de la République sur un grand nombre de sujets. Il y a un dialogue constant, à condition bien sûr que ce dialogue puisse s'instaurer entre deux hommes qui se font confiance et entre lesquels règnent un respect mutuel ... ».

Il se souvient qu'il a exercé ses fonctions de Premier ministre aux côtés avec Valéry Giscard d'Estaing dans ce même esprit de concertation : « mais j'ai été Premier ministre, j'ai bénéficié d'une large liberté d'action mais j'allais parler au président de la République des problèmes qui se posaient, des mesures que j'envisageais, je recevais son conseil, quand le président de la République traitait d'affaire européenne, il était tout à fait courant qu'il me demande mon avis, étant donné surtout ce que j'avais été à Bruxelles. Dans les conseils de défense qui se réunissent régulièrement, il y a le président de la République et le Premier ministre, qui s'occupe du budget militaire ? Les décisions sont prises par le président de la République mais la mise en œuvre budgétaire de ces décisions, c'est l'affaire du Premier ministre ».



Il nous montre donc son désaccord avec la situation actuelle : « avoir une situation dans laquelle on dit le Premier ministre, il s'occupe d'un certain nombre de choses dont le président ne s'occupe pas et le président s'occupe d'un certain nombre de choses dont il daigne de temps à autre parler à son Premier ministre, c'est une vue totalement irréaliste, ce qui compte ce sont les rapports entre les deux hommes et le fait qu'étant d'accord sur l'essentiel, ils travaillent ensemble, chacun à sa place, et au lieu de se faire une guerre mouchetée, travaillent ensemble au service du pays ».

Il constate que François Mitterrand continue d'avoir un rôle central malgré la situation de cohabitation : « je dis qu'il évident que le président de la République est à l'Elysée et qu'il est dans une situation incontournable. Rappelez-vous ce qu'il se disait avant mars 1986, moi je ne l'ai jamais dit, on disait : « à compter du 16, 17 mars, le président de la République n'aura plus aucun pouvoir, à partir du 17 mars, c'est le Premier ministre qui gouverne » ... le président disait : « non seulement, je conserve mes pouvoirs mais je ne serais pas inerte ». Et Dieu sait qu'il montre qu'il n'est pas inerte, mais je ne le blâme pas et je dis heureusement pour la fonction ... ».

Il nous explique à nouveau que le président de la République et le Premier ministre doivent se soutenir l'un et l'autre pour que les choses fonctionnent : « d'ailleurs, ce que les français disent, c'est qu'il faut qu'il y ait un président, que là où il est nécessaire que la continuité dans les desseins soit sauvegardé et le pouvoir de décision, qu'il y ait un Premier ministre qui comme le disait le général de Gaulle soit aux prises avec la conjoncture, c'est cela la distinction fondamentale. Le président de la République ce sont les grandes orientations, ce sont les impulsions, le Premier ministre, c'est celui qui se bat avec une réalité qui est bien difficile. Il ne peut pas se battre s'il n'a pas le soutien du président de la République et le président de la République sait très bien qu'il ne peut pas avoir à Matignon quelqu'un qui penserait à lui tirer le tapis sous les pieds, voilà la réalité ... ».

Raymond Barre est l'invité de l'émission questions à domicile le 25 juin 1987 sur TF1, il se montre une nouvelle fois heureux de voir que le chef de l'Etat a su maintenir son rôle et sa fonction : « j'ai toujours dit que le président de la République avait des pouvoirs, quand avant l'élection de mars 1986, on disait à partir du 17 mars : « monsieur Mitterrand n'aura plus aucun pouvoir », j'ai toujours dit ce n'est



pas vrai, le président de la République a des pouvoirs, comme il avait dit qu'il ne serait pas inerte, j'étais sûr qu'il allait les exercer. De surcroît, monsieur Mitterrand a utilisé la situation générale et les situations particulières avec une habileté et un talent que nous pouvons bien reconnaître ... et je vous dirais que ma crainte était que la fonction ne sorte profondément affaibli d'une telle expérience. Or j'ai déjà eu l'occasion de le dire et je le redis, le président de la République a maintenu l'autorité de la fonction et je crois que c'est excellent cette situation, de fait jointe à ce que les français disent aujourd'hui, nous ne voulons plus retomber dans l'ornière de la cohabitation. Cela permettra ultérieurement à tout président, quel qu'il soit, de ne pas se trouver devant des revendications, devant des demandes qui sont celles de partis politiques désireux d'exercer leur influence un peu trop de ce qu'il est nécessaire ».

Il pense que Jacques Chirac rencontre de sérieuses difficultés pour gouverner du fait de l'activisme de François Mitterrand : « il n'y a pas d'exemple, les communiqués, la petite guerre psychologique, les refus de signature des ordonnances, vous savez, quand vous êtes Premier ministre, vous ne savez pas exactement ce qui va sortir de la bouche du président de la République à la fin du conseil des ministres que le président a présidé. C'est cela que je trouve extraordinaire, le président préside le conseil des ministres, le conseil des ministres arrête un certain nombre de positions, le président de la République publie un communiqué disant qu'il n'est pas d'accord avec ce que le gouvernement vient de décider ... ».

Il considère donc que cette situation politique est assez attristante : « il faut vraiment être en France et il faut une certaine conception française de la politique pour accepter des situations de ce genre, il y a des gens qui vous disent que c'est très bien, que cela rééquilibre les pouvoirs, je trouve cela pour ma part plutôt attristant ... ».

Il constate que le Premier ministre est clairement gêné dans l'accomplissement de sa tâche : « alors je crois que le Premier ministre est dans une situation difficile, il a pensé qu'il était intéressant pour lui d'occuper les fonctions de Premier ministre au lendemain des élections de 1986. C'est un jugement qu'il a eu, c'était à lui de décider, il a décidé, il a été soutenu par un certain nombre de formations politiques, c'est une constatation que je fais. Mais je dis, ayant eu l'expérience de la fonction de Premier ministre, que je conçois qu'à certains moments où il serait indispensable



qu'il règne un climat de confiance entre le président de la République et le Premier ministre, le Premier ministre actuel ne sente pas ce climat de confiance et que de ce fait, il soit quelque peu gêné aux entournures ».

Il ne souhaite donc pas le critiquer parce qu'il sait qu'il est dans des circonstances difficiles : « c'est la raison pour laquelle je ne lui fais pas grief de certaines difficultés ou plus exactement de certaines précautions qu'il prend parce que la Constitution de la 5ème République, monsieur Mitterrand l'a rappelé souvent, donne au président le droit de mettre un terme à cette expérience au moment où le président le désire, moi je n'aime pas avoir une épée de Damoclès sur ma tête ».

Raymond Barre, nous l'avons vu, considérait que les choses ne pourraient pas bien fonctionner dans le cadre d'une situation de cohabitation mais il se montre néanmoins solidaire du gouvernement de Jacques Chirac parce qu'il souhaite de toute évidence la réussite de sa politique économique et sociale. Il nous avait longuement expliqué que le Premier ministre devait s'entendre avec le président de la République afin de gouverner efficacement et constate donc, sans surprise, que le chef du gouvernement rencontre de sérieuses difficultés dans la mise en œuvre de sa politique, le président de la République critiquant ouvertement la politique gouvernementale et jouant parfaitement son rôle de chef de l'opposition. Raymond Barre craignait à ce propos que la fonction présidentielle ne sorte profondément affaibli de la cohabitation mais il se montre heureux de voir que François Mitterrand a su maintenir avec habilité et talent son rôle et sa fonction. Raymond Barre continue donc au final de s'opposer à la notion de cohabitation au cours de ces années et souhaite que cette situation institutionnelle anormale prenne fin à l'issue des élections présidentielles de 1988.



# 4.4.2. La doctrine institutionnelle des responsables des partis majoritaires conservateurs vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1993-1995

### Les commentaires de Raymond Barre sur le déroulement de la cohabitation

Raymond Barre a continué à être réservé vis à vis de la cohabitation au cours des années 1988-1993 et estimait que la droite n'aurait pas dû recommencer l'expérience de cohabitation après les élections législatives de 1993. Il va soutenir une nouvelle fois solidairement le gouvernement de cohabitation d'Edouard Balladur mais va être naturellement très réservé vis à vis du déroulement de cette nouvelle situation de coexistence. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1993-1995.

Raymond Barre est l'invité de L'heure de vérité le 16 janvier 1994 sur France 2, il se montre heureux de voir une certaine réussite de la cohabitation : « je me réjouis que la cohabitation marche bien parce que c'est l'intérêt du pays, que dans une situation qui est un peu étrange, les choses puissent s'arranger, cela tient aux hommes et il est tout à fait souhaitable que le rapport soit aussi policé que possible ... ».

Il pense que le président de la République ne devrait pas accepter d'être tenu à l'écart des affaires de terrorisme et prend l'exemple de l'affaire de l'expulsion de ressortissants iraniens : « mais je voudrais, un petit exemple, avez-vous remarqué ce qu'il s'est passé au moment de l'affaire des iraniens, de l'expulsion des iraniens réclamés par la Suisse et accusés de terrorisme ? Le président de la République a dit qu'il avait été prévenu non pas avant mais après, il a ajouté mais c'est une affaire qui est d'ordre gouvernemental ... est-ce que vous croyez que cette situation est normale ? croyez-vous que dans une affaire qui est une affaire de terrorisme, qui met en jeu la Suisse, les pays étrangers, la Suisse, les Etats-Unis, bien entendu la France, l'Iran, qui concerne l'intérêt national, le président de la République puisse être tenu à l'écart et puisse accepter que ce soit simplement d'ordre gouvernemental ? Moi, je dis que la 5ème République, c'est quand même un lien étroit entre le président et le Premier



ministre qui sont en charge de l'exécutif du pays, voilà un seul exemple que je vous donne pour vous dire que je trouve que ces situations un peu curieuses, enfin il se peut que je me trompe et j'accepte volontiers de me tromper ».

Raymond Barre est l'invité de l'émission la France en direct le 20 février 1995 sur TF1, il nous explique qu'il a soutenu le gouvernement d'Edouard Balladur pour la continuité de sa politique économique, monétaire et financière : « chacun a sa méthode, depuis deux ans, j'ai soutenu le gouvernement, je ne vais pas le critiquer, j'ai soutenu le gouvernement, je vais vous le dire pour une raison très simple, c'est parce qu'en 1993, j'ai été très inquiet devant le déferlement de toutes les demandes de changer de politique, vous vous rappelez, c'était la gloire de l'autre politique, je me disais que le pays risquait de s'engager sur une voie dangereuse. Monsieur Balladur est devenu Premier ministre, il a affirmé la continuité d'une politique économique, monétaire et financière qui me paraissait aller dans la bonne voie pour le pays et sur le plan européen, j'ai donc soutenu le gouvernement de monsieur Balladur ... ».

Il pense qu'il aurait peut-être pu faire plus mais souligne que la cohabitation et le manque de durée de son gouvernement ne lui permettait pas de conduire les actions nécessaires : « peut être aurait-il pu faire plus mais dans ce domaine, vous savez que je suis contre la cohabitation, et j'ai toujours considéré qu'un gouvernement de cohabitation était un gouvernement limité dans ses possibilités d'action et qu'il ne pouvait pas avoir devant lui la durée qui est nécessaire pour pouvoir conduire les actions nécessaires ... souvent le manque de durée agit sur la manière de faire ... je dis simplement que maintenant il nous faut regarder l'avenir et j'ai écrit et je me permets de me citer, ce dont la France a besoin, ce n'est pas qu'on lui promette le confort, c'est qu'on lui demande l'effort ».

Raymond Barre se montre donc heureux de voir que la cohabitation fonctionne assez bien au sommet de l'Etat mais souligne néanmoins que le président de la République ne devrait pas être tenu à l'écart de certaines affaires intérieures comme les affaires de terrorisme. L'ancien Premier ministre nous explique également qu'il a soutenu le gouvernement d'Edouard Balladur pour la continuité de sa politique économique, monétaire et financière mais il estime que la situation de cohabitation et la durée limité de son gouvernement ne lui permettait pas de conduire les actions nécessaires.



# 4.4.3. La doctrine institutionnelle des responsables du parti majoritaire socialiste vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1997-2002

Les commentaires du Premier secrétaire du parti socialiste François Hollande

François Hollande devient le porte-parole du parti socialiste en octobre 1995 et accompagne le Premier secrétaire Lionel Jospin jusqu'à la victoire de la gauche aux élections législatives de juin 1997, François Hollande succède alors à ce dernier comme Premier secrétaire du parti socialiste en novembre 1997 et soutient par la suite le gouvernement de la gauche plurielle au cours de sa cohabitation avec Jacques Chirac. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1997-2002.

François Hollande est l'invité du journal de 20 heures le 2 juin 1997 sur TF1, il souligne que le gouvernement devra naturellement déterminer et conduire la politique de la Nation au cours de la nouvelle cohabitation : « il y a une Constitution, il faut l'appliquer, le président de la République en a tenu compte puisqu'il a nommé Lionel Jospin Premier ministre très vite et donc c'est au gouvernement de conduire et de déterminer la politique de la Nation, le président de la République de jouer aussi son rôle. Je crois qu'on a tous avantage, je pense notamment aux français, d'avoir une Constitution bien appliquée. Et nous, nous faisons confiance et aux uns et aux autres pour comprendre l'enjeu et l'enjeu c'est de respecter la parole de la France puisqu'en l'occurrence, on sera dans les discussions internationales mais aussi de respecter nos engagements par rapport aux français, ils ont voté pour l'application d'une politique, c'est cette politique là qu'il faut maintenant mener ».

Le président de la République Jacques Chirac avait parlé « d'expérimentations hasardeuses » à propos de l'instauration des 35 heures en France à l'occasion d'un sommet sur l'emploi au Luxembourg le 20 novembre 1997, Lionel Jospin avait ensuite ironisé le 23 novembre suivant, lors du congrès du parti socialiste à Brest, sur la dissolution tout aussi hasardeuse de l'Assemblée Nationale en avril 1997,



François Hollande est l'invité de Dimanche soir le 23 novembre 1997 sur France 3, il nous donne son avis sur le commentaire du président de la République à propos de ces expérimentations hasardeuses : « c'était quand même un peu cocasse une déclaration écrite du président de la République publié, je crois dans la nuit pendant le sommet, sur des expérimentations qui seraient donc hasardeuses, c'était cocasse parce que généralement quand on est à l'étranger, on essaye, quand on est chef de l'Etat surtout, de faire avancer la négociation, elle était importante sur l'emploi, on n'essaye pas d'entretenir une querelle un peu byzantine pour nos partenaires pour savoir qu'est-ce qui est de l'expérimentation, qu'est-ce qui est hasardeux ... ».

Il regrette que Jacques Chirac continue de faire des petites phrases contre le gouvernement après avoir commencé le 14 juillet dernier : « ce n'est pas la première fois, parce que Jacques Chirac n'est pas resté inerte quand même depuis six mois, dès le 14 juillet il avait commis une attaque en règle, vous vous en souvenez contre la politique du gouvernement qui avait à peine commencé. Mais là, je pense que c'était un acte qui a du surprendre beaucoup de français et beaucoup d'européens ».

Il justifie donc la réplique du Premier ministre suite à ce commentaire du président de la République : « je suppose que cela a du surprendre Lionel Jospin, vous êtes à l'étranger, vous êtes à Luxembourg, vous défendez une position importante sur l'emploi, et vous avez un chef de l'Etat qui vient faire une déclaration nuitamment pour dire qu'il trouve que c'est un peu hasardeux ce que l'on proposerait ou ce que l'on ferait en France. Je crois que cela méritait une réponse, elle est venue, elle n'est pas polémique au sens où Lionel Jospin n'a pas voulu mettre la cohabitation en péril parce que je ne crois pas que ce soit l'enjeu mais il fallait quand même que des déclarations comme celles-là appellent des répliques, elles sont venues ».

Il estime que le président de la République n'aurait pas dû commenter l'action gouvernementale d'un pays étranger : « il fallait rappeler à l'ordre si je puis me permettre le président de la République, il faut que lorsqu'il est à l'étranger, il se comporte comme le chef de l'Etat et pas comme le chef de l'opposition. Mais quand on riposte, on riposte, cela a été le cas pour Lionel Jospin de Brest et jusqu'à nouvel ordre, Brest est en France donc il l'a fait, justement pour faire cesser ce type de comportement parce que cela peut nous affaiblir vis à vis de l'extérieur ».



Il pense que le Premier ministre est populaire parce qu'il exerce ses responsabilités contrairement au président de la République : « je pense que les français apprécient plutôt la cohabitation parce qu'ils y trouvent leur compte et d'autant que le Premier ministre en cohabitation a énormément de responsabilités, si bien que d'ailleurs on ne peut pas comparer les niveaux de popularité, à la limite Jacques Chirac, à mon avis, il est populaire parce qu'il ne fait rien, ce qui est rassurant pour beaucoup de français et Lionel Jospin, il est populaire parce qu'il fait quelque chose ... ».

Il reconnaît que François Mitterrand a aussi été amené à commenter la politique du gouvernement en période de cohabitation mais souligne qu'il l'a toujours fait avec retenue et sur le territoire national : « c'était vrai pour François Mitterrand aussi, bien entendu, il a beaucoup joué de la cohabitation et il a été un lutteur dans la cohabitation, je ne mets pas en cause d'ailleurs le fait que Jacques Chirac se comporte comme le chef de l'opposition, je pense qu'il joue aussi sur le plan politique, François Mitterrand le faisait excellemment, il le faisait néanmoins avec plus de retenue et il ne l'a jamais fait de l'étranger ».

François Hollande est l'invité de l'émission 19h00 dimanche le 19 septembre 1999 sur TF1, il constate que Jacques Chirac est surtout le chef de l'opposition : « le président de la République inaugure un certain nombre de manifestations ... si je peux me permettre cette formule, je pense que Jacques Chirac, il est dans sa nature d'être candidat, d'ailleurs il n'a pas beaucoup d'autres choses à faire que de l'être. Il est président de la République, chacun le sait et au plan international, il remplit ses fonctions, mais en même temps, il est surtout le chef de l'opposition et cela lui fait beaucoup de travail quand on voit le nombre de présidents du RPR depuis maintenant trois ans, quand on voit le nombre de candidats à cette fonction, je comprends qu'il ait beaucoup de préoccupations avec sa famille politique ... ».

Il pense que le Premier ministre sera au final jugé sur ses actes contrairement au président de la République qui sera plutôt jugé sur ses discours : « il y a une grande différence entre Jacques Chirac et Lionel Jospin, c'est que Jacques Chirac, il sera jugé peut-être sur ses discours, Lionel Jospin, il sera jugé sur ses actes. Il est Premier ministre, si la politique qu'il mène est bonne, je peux penser qu'on nous donnera les moyens de continuer, si notre politique n'est pas jugé satisfaisante, nous aurons je



pense une sanction qui viendra comme elle est venue à d'autres époques. Donc la grande différence entre, si je puis dire, le président de la République, c'est qu'il peux parler, il n'est pas jugé sur ce qu'il fait, sauf sur le domaine international, le Premier ministre lui, il est obligé d'avoir des résultats ... ».

Il explique ainsi que Lionel Jospin peut promettre des résultats aux agriculteurs mais que Jacques Chirac peut seulement leur faire des discours : « les agriculteurs demandent quand ils rencontrent Lionel Jospin, ils lui demandent des décisions, ils lui disent attention il va avoir une négociation très importante qui va se passer en novembre prochain dans l'Organisation Mondiale du Commerce, il faut que vous nous défendiez concrètement, ils demandent aussi un certain nombre de soutiens pour la politique des fruits et légumes, par exemple. Le président de la République, il est davantage pour porter, comme on l'a vu avec les sapeurs pompiers, un message au nom de la Nation de solidarité avec une profession ou d'expression d'un intérêt général. Mais le rapport qu'ils entretiennent avec leurs interlocuteurs est différent puisque avec Lionel Jospin, on demande et je trouve cela parfaitement légitime des résultats, avec Jacques Chirac, il nous fait des discours et on peut supposer qu'il influence même si on sait que son influence sur la politique intérieure est limitée ».

François Hollande est l'invité de l'émission France Europe Express le 12 novembre 2000 sur France 3, il nous montre que le Premier ministre Lionel Jospin respecte parfaitement les prérogatives du président de la République en matière de politique extérieure : « le Premier ministre a des principes, si le président de la République est compétent dans son domaine, il ne vient pas par des éclats de voix lui compliquer la tâche, il a une conception de sa fonction haute et élevée. Il ne vient pas parce qu'il y aurait insuffisance, inaction ou peut être lenteur, on parlait de lenteur tout à l'heure, il ne vient pas par des phrases compliquer la tâche de la France ... ».

Il souligne que le Premier ministre et le président de la République se retrouvent sur les sujets importants comme les affaires européennes ou les sujets de santé : « la cohabitation, ce n'est pas le consensus, nous avons un président de la République qui a été élu par les français en 1995 sur une étiquette politique et puis en 1997 à la suite de la dissolution, il y a une équipe gouvernementale dirigée par un Premier ministre d'une autre famille de pensée donc ce n'est pas le consensus. Cela ne peut pas être le



consensus mais il y a des sujets suffisamment importants, suffisamment graves, l'Europe en est un, la santé publique en est un autre où les deux têtes de l'exécutif, les deux protagonistes doivent faire prévaloir le seul intérêt général et le seul intérêt national. Et donc Lionel Jospin sur les questions européennes a toujours voulu, même s'il pouvait avoir des réserves ou des réticences, a toujours voulu permettre à la France d'être représentée au niveau convenable et faire des propositions qui avaient été préalablement discutées avec le président de la République ».

Il estime qu'ils seraient sans doute allé plus loin sur les sujets européens si le président de la République faisait partie de leur famille de pensée : « est-ce que si on avait un président de la République de la même famille de pensée que nous, cela irait plus vite sur l'Europe ? oui, tout simplement parce qu'on sait bien que la tradition du mouvement gaulliste n'est pas nécessairement d'être européen ... qu'est-ce qui serait différent ? eh bien, par exemple sur cette présidence, sur les questions institutionnelles, convenons que la tâche est suffisamment difficile et c'est pour cela que le Premier ministre et le président de la République ont eu raison de garder cet ordre du jour. Mais c'est vrai que sur l'Europe sociale, l'Europe de l'emploi, sur une conception de l'intervention de l'Europe y compris sur les sujets de sécurité sanitaire, nous aurions sans doute été plus allant ... ».

Il explique qu'ils ont pu faire tout ce qu'ils voulaient faire dans le domaine de la politique intérieure mais qu'ils ont dû s'entendre avec le président de la République dans le domaine de la politique extérieure : « et la mise en œuvre doit se faire en bonne intelligence, je crois que c'est très important et je ne voudrais pas que mon propos puisse donner lieu à interprétation. Sur l'Europe, nous essayons de faire le maximum dans le cadre institutionnel que nous connaissons mais le Premier ministre n'a jamais voulu en faire un objet de polémiques. Je crois que la cohabitation, on peut l'aimer ou ne pas l'aimer, c'est une vision réaliste, nous, nous n'avons pas voulu empêcher la cohabitation, nous avons voulu gouverner sur toute la législature. Et je ne veux pas ici dire que parce que la cohabitation est là, nous n'avons pas pu faire tout ce que nous voulions faire dans le domaine de la politique intérieure, ce n'est pas vrai mais dans le domaine de la politique extérieure, c'est évident. Mais le Premier ministre a suffisamment le sens de l'Etat pour ne pas le faire apparaître par des petites



phrases ou même je dois le dire par des interventions télévisées programmées peu de temps avant un conseil des ministres ».

François Hollande nous montre donc que la situation de cohabitation avec Jacques Chirac se déroule convenablement même s'il regrette certains commentaires du chef de l'Etat sur l'action du gouvernement. Il considère qu'ils respectent parfaitement les rôles et les attributions de chacun dans la cohabitation et qu'ils peuvent faire tout ce qu'ils souhaitent dans le domaine de la politique intérieure mais qu'ils doivent s'entendre avec le chef de l'Etat dans le domaine de la politique extérieure. Il souligne néanmoins qu'ils se retrouvent souvent sur des sujets et des dossiers politiques importants comme les affaires européennes ou les affaires de santé.



### Les commentaires de Michel Rocard

Michel Rocard a été le Premier secrétaire du parti socialiste entre mars 1993 et juin 1994 mais s'est retiré de la vie politique partisane suite à son échec aux élections européennes de juin 1994. Il demeure néanmoins une référence politique et morale à gauche et continue à donner son avis sur la vie politique nationale, il est ainsi amené à nous donner ses commentaires sur la nouvelle cohabitation entre Lionel Jospin et Jacques Chirac. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1997-2002.

Michel Rocard est l'invité de l'émission Public le 16 novembre 1997 sur TF1, il considère que Jacques Chirac et Lionel Jospin sont des personnalités loyales qui permettent d'avoir une cohabitation sereine : « il arrive que les institutions soient moins importantes que les hommes, les institutions cela compte, c'est le garde fou, mais une fois les institutions en place, les hommes font tout et le fait que ces deux-là, les actuels, Jacques Chirac, Lionel Jospin aient d'abord comme caractéristique principale de leur personne une profonde loyauté, un souci de tenir la parole par rapport à l'autre, même si les convictions peuvent changer ».

Il pense que les évolutions de doctrines de Jacques Chirac facilitent en outre la cohabitation : « il est arrivé à Jacques Chirac de changer de vision de l'avenir de la droite française au long de sa vie, on l'a vu mais on ne va pas lui en faire grief, celle qu'il a en ce moment nous arrange plutôt parce qu'il facilite la cohabitation, c'est cela la clé, cela permet une cohabitation digne ... ».

Il constate que certaines choses fonctionnent mieux en situation de cohabitation qu'en situation institutionnelle normale parce que la distribution des rôles entre chacun des responsables politiques est claire et mieux déterminée : « avec en plus, j'espère que les constitutionnalistes s'y mettront, bien sûr, on peut dire que quand le président est d'un côté et la majorité parlementaire de l'autre cela marche cahin-caha, il peut y avoir des heurts de volonté, il reste que l'organisation du pouvoir est plus claire quand le Premier ministre est le seul patron et que le président n'a que les fonctions présidentielles et non pas celle de diriger l'exécutif, que quand il y a dyarchie au sommet parce que là on ne sait plus très bien qui commande. Et tous ceux



qui cherchent à arracher des décisions, les syndicats, le patronat, l'administration, les groupes de pression font des tirs aux billes de l'Elysée contre Matignon ou de Matignon contre l'Elysée ... c'est sur une longue période, on commence à voir cela, la France n'est pas si mal gouvernée en période de cohabitation du moment qu'il n'y a pas de drame sur l'essentiel ... ».

Il suppose ainsi qu'elle continuera de bien marcher en dehors de drames éventuels : « s'il y a un drame sur l'essentiel, les institutions ne tiendraient pas sans doute mais en ce moment il n'y a pas de drame sur l'essentiel. Notre politique étrangère est assez largement bipartisane, le souci de réduire la fracture sociale est peut être plus vif à gauche qu'à droite mais cela ne devrait pas prendre le président trop à contre pied. Bref, cela ne marche pas mal, les français s'en rendent très bien compte, les deux, le président de la République et le Premier ministre ont de bons sondages ».

Michel Rocard est l'invité de Dimanche Midi Amar le 4 juin 2000 sur France 2, il pense que la cohabitation permet de réconcilier d'une certaine manière les français même si elle inhibe l'audace politique et l'audace réformatrice : « d'une certaine façon, cela fait du bien à la France qui est un pays facilement poussé aux extrêmes que de s'obliger à négocier chaque décision importante. Maintenant, une chose est étonnante et claire, c'est que les français y ont pris goût et que les sondages ne disqualifient pas, ni la cohabitation, ni les deux chefs des deux camps qui cohabitent, et par conséquent il faut bien qu'on vive ensemble. C'est un peu inhibant sur l'audace politique qu'il faut de temps en temps, c'est vrai, mais c'est une phase assez réconciliatrice et moi j'avoue que je ne la critiquerais pas de sitôt. Je suis donc pour le quinquennat mais pas pour un régime présidentiel, je ne veux pas du tout qu'on mette fin aux autres dispositions de la Constitution de la République française ».

Michel Rocard se montre donc très heureux du déroulement de cette nouvelle cohabitation, il soutient naturellement ses camarades socialistes mais il va également un peu plus loin qu'eux dans son jugement sur la situation de cohabitation : il pense en effet que le Premier ministre et le président de la République ont des difficultés à se répartir les tâches au cours d'une situation institutionnelle normale et considère donc que certaines choses fonctionnent mieux en situation de cohabitation parce que la distribution des rôles est tout simplement plus claire. L'ancien Premier ministre se



souvient ainsi sûrement de ses propres difficultés à Matignon à l'époque de François Mitterrand. Michel Rocard relève néanmoins certaines limites à la situation de cohabitation : la diversité des centres de décision et un certain immobilisme politique.



# 4.5. LA DOCTRINE INSTITUTIONNELLE DES RESPONSABLES DES PARTIS DE L'OPPOSITION VIS À VIS DE LA NOTION DE COHABITATION AU COURS DES SITUATIONS DE COHABITATIONS DE 1986-1988, 1993-1995 ET 1997-2002

### 4.5.1. La doctrine institutionnelle des socialistes vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1986-1988

Les responsables politiques socialistes voient la droite accéder aux responsabilités du gouvernement à l'occasion des élections législatives de mars 1986. Ils soutiennent alors naturellement le président de la République François Mitterrand dans le cadre de sa cohabitation avec la droite et sont amenés à nous donner leurs commentaires sur cette nouvelle situation institutionnelle au cours des années 1986-1988. Nous allons chercher à déceler les intentions de la gauche vis à vis de la cohabitation à travers les déclarations de plusieurs de ses leaders au cours des années 1986-1988.

Nous aborderons ici les déclarations de Lionel Jospin, Michel Rocard, Pierre Mauroy et Laurent Fabius.

Michel Rocard, ministre de l'agriculture entre 1983 et 1985, est l'invité de Sept sur sept le 1er juin 1986 sur TF1, il considère que la cohabitation est une aventure culturelle qui permettra aux français d'apprendre à vivre ensemble : « mes souhaits personnels n'ont pas grand chose à voir là dedans, l'important, c'est de comprendre que la cohabitation est une aventure culturelle, c'est une obligation pour la France de gommer ses intolérances, d'apprendre à vivre ensemble, en limitant ses extrémismes de part et d'autre. Je trouve moi que le choix du président de la République d'accepter de nommer plutôt que de s'en aller un Premier ministre d'une majorité contraire à ses vœux pour essayer d'habituer les français ... il faut naturellement que cela dure pour que cela passe dans les esprits et que notre politique devienne un peu



moins intolérante, un peu moins fanatique, vous savez que c'est son traditionnel penchant et cela ne passera que si, en effet, l'expérience n'est pas trop courte. Mais vous savez, ce qui se passe dans la cohabitation qui est mal aisée, c'est bien normal, on pouvait craindre largement pire, je trouve tout compte fait que cela ne va pas si mal, les socialistes y prennent bien leur place après la lourde défaite que la gauche a subit il n'y a pas si longtemps, enfin, il y a deux mois et demi, nous reprenons notre place dans le concert national ».

Lionel Jospin, Premier secrétaire du parti socialiste, est l'invité de Sept sur sept le 4 juin 1986 sur TF1, il pense que la situation de cohabitation devrait aller jusqu'à son terme : « je suis pour que cette coexistence institutionnelle aille jusqu'en 1988, les français l'ont voulu, c'est clair, ils ont voté pour une autre majorité, ils n'ont en rien indiqué à chaque fois qu'ils ont été questionnés qu'ils voulaient changer le président de la République du même coup. Et au contraire depuis, visiblement, ils apportent au président de la République une estime qui croit sans cesse. Deuxièmement, et je crois qu'il faut donc respecter le choix des français qui ces dernières années ont su dans des échéances politiques dire clairement ce qu'ils voulaient, j'ai pu un peu regretté en 1986 qu'ils n'aient pas voté davantage encore pour le parti socialiste mais je le respecte. La deuxième chose, c'est que je pense que dans une démocratie et notamment en France, il vaut mieux respecter les échéances. Et la troisième raison, c'est que je pense personnellement que pour la France faire cette expérience un peu difficile, ce n'est pas une mauvaise chose ».

Il montre que le parti socialiste tient bien son rôle dans l'opposition : « pour démontrer que le chef de l'Etat qui a été issu des rangs socialistes, c'est indiscutable, n'a en rien à voir avec l'opposition, il faudrait que le parti socialiste, lui, ne remplisse pas son rôle d'opposition, cela c'est une absurdité et d'ailleurs ce serait dangereux pour la démocratie. Et en plus, compte tenu de la politique menée devant nous, je pense que c'est quelque chose que nous ne pouvons pas faire, alors le président de la République remplit, je crois, bien sa fonction avec un sens de sa fonction que les français reconnaissent et nous, nous remplissons notre rôle d'opposition ».

Il estime qu'ils ont un certain mérite à mener une politique de coexistence avec le programme très libéral du gouvernement de Jacques Chirac : « c'est le contenu de la



politique qui détermine notre attitude, si les mesures étaient plus positives, nous n'aurions pas de problèmes. Et même quand on parle de la coexistence, reconnaissez que pour le président de la République et aussi pour nous-mêmes, mais notamment pour le président de la République, mener une politique de coexistence alors qu'on s'apprête ou qu'on veut en tout cas, je ne sais pas si on y parviendra, à privatiser TF1 la plus ancienne chaîne publique française, mener une politique de coexistence alors qu'on s'apprête à privatiser des banques, des compagnies d'assurance, un certain nombre d'industries qui étaient nationalisées en France depuis plus de 40 ans, c'est difficile. La politique du gouvernement n'est pas vraiment une politique de coexistence, donc je trouve que notre mérite est assez grand ».

Il imagine que le Premier ministre sera amené à jouer un rôle plus important à l'avenir suite à l'expérience de la cohabitation : « l'intérêt de la situation actuelle que je n'ai pas choisi, je me suis efforcé au contraire de faire qu'elle ne se produise pas, c'est qu'elle permet de montrer qu'effectivement la Constitution peut fonctionner de façon plus équilibrée avec des pouvoirs plus grands pour le Premier ministre. Et mon intuition est qu'à l'avenir et quel que soit le prochain président de la République et le prochain Premier ministre, le Premier ministre jouera un rôle plus important dans notre Constitution, faut-il la réformer ? nous nous sommes effectivement fixés comme objectif au sein du parti socialiste que de discuter de cette question et d'examiner comment cela peut être fait ».

Il révèle enfin que les socialistes réfléchissent actuellement à aller vers un régime un peu plus parlementaire ou un régime un peu plus présidentiel : « pour le moment, il est honnête de vous dire que les deux tendances existent chez nous et c'est assez normal parce qu'au fond, ce système étant un système mixte, mi-présidentiel, mi-parlementaire, on peut selon qu'on va dans un sens ou dans l'autre le faire pencher dans le sens présidentiel ou dans le sens parlementaire. Je préférerais que la discussion s'engage et je pense qu'elle s'engagera d'ailleurs de façon relativement discrète avant de donner mon propre sentiment sur ce point, ma tendance est quand même plutôt de considérer qu'il est bon qu'un parlement vive ».

Laurent Fabius, est l'invité de L'heure de vérité le 8 octobre 1986 sur Antenne 2, il constate que la cohabitation se déroule convenablement sur le plan institutionnel et



fonctionnel et reconnaît d'une certaine manière avoir eu tort avant mars 1986 : « j'avais dit deux choses, il y a un risque de pagaille sur le plan économique et social et il y a un risque de pagaille sur le plan institutionnel ... sur le plan institutionnel, je pense que j'avais été trop rapide ou même que je m'étais trompé car ce qu'on voit depuis maintenant sept mois, c'est que sur le plan du fonctionnement pur et simple, les choses fonctionnent correctement ... ».

Il suppose néanmoins que les français préféreraient une cohérence entre la majorité présidentielle et la majorité parlementaire : « mais alors attention, je crois que ce qu'on appelle la cohabitation ou la coexistence, finalement c'est simplement la réponse que les français font à la situation du 16 mars. Le 16 mars, il y a eu une nouvelle majorité qui est de droite, le président de la République qui est lui élu à gauche, eh bien, la cohabitation, c'est ce qui fait que cela puisse marcher sans qu'il y ait de pagaille. Mais cela ne veut pas dire à mon avis pour autant que la situation idéale pour les français soit la cohabitation et personnellement je pense, je n'ai pas de certitude mais je pense que les français préféraient qu'il y ait cohérence entre la majorité présidentielle et la majorité parlementaire ... j'aurais préféré la cohérence à la coexistence mais je préfère de beaucoup la coexistence à la pagaille ... ».

Il pense que la cohabitation ira jusqu'à son terme normal : « nous n'en sommes pas maîtres, je crois que sur la trajectoire actuelle, il n'y a aucune raison que cela s'interrompe et quand on regarde les éléments prévisibles, il est prévisible que cela dure jusqu'en mai 1988, maintenant il peut toujours y avoir un événement que je n'imagine pas qui fasse que cela s'interrompe ... ».

Il imagine enfin que les choses retrouveront leur cours normal à l'occasion des élections présidentielles : « je pense qu'il faut voir comment chronologiquement cela se passerait, la première élection qui va venir, c'est l'élection présidentielle, normalement, une autre hypothèse n'aurait pas de sens. La première élection, c'est l'élection présidentielle et en cas d'élection présidentielle la plupart des études d'opinion montre qu'un candidat socialiste a de bonnes chances de l'emporter. Donc dans cette hypothèse là, je pense qu'un candidat socialiste a de bonnes chances de l'emporter. Dans la foulée, je pense qu'il y aura une élection législative et je pense



que l'effet de levier d'un succès éventuel aux élections présidentielles jouera sur l'élection législative de sorte que je ne suis pas pessimiste ... ».

Laurent Fabius, Premier ministre de 1984 à 1986, est l'invité de l'émission Forum RMC France 3 le 7 décembre 1986 sur FR3, il explique que le gouvernement s'occupe de la politique intérieure mais que François Mitterrand a aussi des choses à dire sur le sujet lorsque des choses de fondamentales sont en jeu : « le président de la République a dit dans une interview, je crois il y a quelque temps : « je ne cogère pas la politique intérieure » et je pense qu'on le voit tous les jours, des désaccords mais pour autant c'est le gouvernement qui fait la politique. Maintenant, quand quelque chose de plus fondamental est en jeu qui peut être vraiment une fracture avec la jeunesse ou même peut-être l'unité de la Nation, à ce moment-là le président de la République, oui, a certainement avec la responsabilité qui est la sienne et la hauteur de vue qui est la sienne son mot à dire et des choses à exprimer ».

Pierre Mauroy, Premier ministre entre mai 1981 et juillet 1984, est l'invité de l'émission questions à domicile le 26 mars 1987 sur TF1, il nous montre que la cohabitation était inévitable : « vous me demandez un jugement sur la cohabitation, c'est vraiment un sujet sur lequel on ne doit pas tellement avoir de jugement. En fait, tout le monde l'appréhendait, la cohabitation, dans la Constitution, il y avait manifestement une faille, la case, vous savez dans laquelle on ne doit pas tomber, un peu comme au jeu de l'oie, avec cette différence qu'on n'avait pas la possibilité de repartir à la case départ, c'est tout. En mars, on était dans la cohabitation, avec un président de la République qui avait été élu à gauche, qui avait présidé une législature de 5 ans de la gauche et un gouvernement de droite. Bon, eh bien, dès lors, c'était la cohabitation, je crois qu'il n'y a pas lieu de dire on aime, on n'aime pas la cohabitation, c'était une situation, personne n'a souhaité la cohabitation ».

Il souligne que la politique du gouvernement n'engage absolument pas le président de la République et qu'il a raison de s'exprimer de temps à autre sur celle-ci : « le président de la République est dans son rôle, il est au niveau de l'ensemble des français, il est dans son rôle de président, il y a un gouvernement, parce que les français l'ont voulu comme cela, un gouvernement qui est un gouvernement de droite



typé. Et bien évidemment la politique de ce gouvernement n'engage pas le président de la République, de temps en temps d'ailleurs, il dit ce qu'il a à dire ».

Lionel Jospin est l'invité de l'émission Forum RMC France 3 le 6 septembre 1987 sur FR3, il explique qu'ils ont dû faire l'expérience de la cohabitation mais il ne souhaite pas renouveler l'expérience à la suite des élections présidentielles : « nous n'avons pas vocation à aller à l'élection présidentielle pour renouveler l'expérience actuelle, elle a été à mon avis celle qui s'imposait dans le respect des institutions donc mon analyse n'est en rien celle de monsieur Barre. Je crois que c'est une bonne chose mais je crois que si on peut passer à un autre état des choses, et l'élection d'un président issu de la mouvance socialiste permettrait à mon avis cela, je crois que c'est mieux ».

Michel Rocard réalise un débat avec Edouard Balladur au cours de l'émission questions à domicile le 29 novembre 1987 sur TF1, il constate que la puissance d'impulsion des pouvoirs publics est partagée, hésitante et conflictuelle dans le cadre d'une situation de cohabitation : « j'ai très tôt pris position sur la cohabitation et très fermement en la considérant comme un mal nécessaire, je dis toujours la même chose, plus que jamais. Un mal parce que naturellement la puissance d'impulsion que les pouvoirs publics, président plus majorité parlementaire plus gouvernement doivent donner à la France, cette impulsion est partagée, un peu hésitante et de temps en temps conflictuelle, c'est vrai, et le pays marche moins bien ... ».

Il considère que cette situation était pourtant inévitable du fait de la liberté de choix et de vote des électeurs : « mais un mal nécessaire parce que c'est la liberté des électeurs, du suffrage universel de changer d'avis, il n'ont pas l'obligation de voter deux fois de suite de la même façon ... ».

Il pense que le président de la République ne doit pas démissionner s'il est désavoué dans une élection parlementaire et est donc en désaccord avec la position de Raymond Barre: « et j'éprouve un désaccord tout à fait profond avec les gens qui pensent qu'il y a obligation pour le chef de l'Etat en exercice de démissionner s'il est désavoué dans une élection parlementaire. Cette Constitution n'a que 25 ans, la France a usé 13 Constitutions en deux cents ans, nous sommes un pays mal commode, difficile, intolérant, fanatique et il faut bien s'habituer à nos institutions. Celle-ci



comporte le risque de deux élections de suite qui sont de sens divergents, si chaque fois, il faut qu'on ouvre une crise, que le chef de l'Etat se retire, qu'on avance les calendriers, qu'il y ait des élections précipitées, la France n'ira pas bien ... ».

Il suppose donc qu'il faudrait proposer un projet politique suffisamment fort aux français pour provoquer deux majorités de suite : « et j'ai toujours pensé, pour ma part, qu'il fallait s'habituer à l'idée qu'on peut avoir des situations comme cela quand il n'émerge pas un projet politique suffisamment fort et c'est pour cela qu'en fait le problème que je me pose est de proposer à ce pays assez d'espoir et d'enthousiasme pour provoquer deux majorités de suite et pas une seule. Mais en tout cas, tout de même, dès aujourd'hui, premièrement la cohabitation aura stabilisé nos institutions, personne maintenant ne songe à mettre la Constitution en cause sur ce point et je crois que c'est plutôt une bonne chose, en tout cas, il y aurait d'immenses désaccords ... ».

Il remarque que la cohabitation a permis d'avoir un consensus sur les affaires européennes mais estime qu'il faut maintenant sortir de cette situation : « elle a aussi servi à d'autres choses, vous avez salué à l'instant la convergence des français, leur accord assez large sur la défense ... il y a un consensus sur l'Europe et les français savent qu'il faut aller dans ce sens ... nous ne sommes pas en désaccord sur l'essentiel là dessus et tout cela a été enracinée par la cohabitation. Mais maintenant à ce mal nécessaire il faut mettre fin et la question de l'année 1988, c'est quels projets va choisir la France, il est temps d'en sortir et j'entends pour ma part m'y employer ».

Pierre Mauroy est l'invité de l'émission Forum RMC France 3 le 7 février 1988 sur FR3, il pense également que le consensus dans le domaine des affaires extérieures entre le président de la République et le Premier ministre est un des points positifs de la cohabitation : « voyons ce qu'il s'est passé sur le plan extérieur, la France est respectée, je crois qu'à l'égard de nos alliances, à l'égard du poids de la France, sur les problèmes européens, la pesée sur les relations est ouest et nord sud, je crois que les indications données par le président de la République dès 1981 ont été maintenues, cela, je crois que c'est un des bénéfices peut-être de la cohabitation, en tous les cas, c'est une des avancées qu'on peut mettre à l'actif de la cohabitation ... ».



Il souligne en revanche que François Mitterrand n'est absolument pas comptable des mauvais résultats selon lui de la politique intérieure du gouvernement : « mais je vous ai dit qu'il y avait un certain nombre de bavures qui, elles, n'étaient pas le fait du président de la République mais du gouvernement, alors maintenant vous me posez une question plus générale, est-ce que la politique suivie par le gouvernement engagerait le président de la République ? Je vous réponds non, je pense que pendant ces deux ans et d'ailleurs d'une façon très nette mais aussi tout de même avec la distance qu'impose les fonctions de président de la République, François Mitterrand, à plusieurs reprises, a bien montré qu'il était en désaccord avec la politique du gouvernement. Le président de la République a été élu à gauche, certes il est le président de tous les français, mais il s'est exprimé très clairement sur ce point, monsieur Chirac dirige un gouvernement de droite qui n'engage absolument pas le président de la République, c'est d'ailleurs la caractéristique de la cohabitation et c'est pourquoi cette cohabitation était un mal nécessaire mais que c'est un mal ... ».

Il estime que le président de la République et le Premier ministre ont tous les deux eu le mérite de s'être engagé dans l'expérience de la cohabitation : « je dis la même chose, c'est un point sur lequel je suis d'accord avec Jacques Chirac, la cohabitation était un mal nécessaire, bon, et je mets à l'actif du Premier ministre de s'être engagé dans la cohabitation, de même que nous mettons à l'actif du président de la République que d'avoir joué le jeu de la cohabitation. Les français se sont exprimés, on est en démocratie, très bien, la majorité présidentielle et la majorité parlementaire ne coïncident pas, il fallait par conséquent vivre la cohabitation ... ».

Il suggère qu'il serait néanmoins souhaitable de retrouver à l'avenir une cohérence entre les majorités : « et on peut revivre une période comme celle là dans les années à venir mais il serait souhaitable qu'à nouveau on puisse retrouver une conjonction entre la majorité présidentielle et la majorité parlementaire ».

Il considère enfin que la cohabitation a eu le mérite de faire vivre ensemble les deux moitiés de la France pendant cette période : « je pense que d'ailleurs depuis 1958, la France avait vécu vraiment dans deux camps, bon, c'était la règle du jeu et je dois dire que le scrutin, le scrutin majoritaire avait encore accentué ce mouvement. Bon alors là encore, on peut mettre au bénéfice de la cohabitation, qui est un mal nécessaire, je



répète, que peut-être a-t-on moins le sentiment d'être dans deux camps, de vivre davantage au niveau de la Nation d'un peuple rassemblé ».

Lionel Jospin est l'invité de l'émission questions à domicile le 18 février 1988 sur TF1, il pense que la cohabitation a permis de vérifier la solidité des institutions et de révéler à nouveau la stature de François Mitterrand : « la cohabitation était le respect des institutions, je crois que cela a fait faire une expérience à la France, je crois que cela a permis de vérifier la solidité de nos institutions, cela a permis de montrer aussi qui était François Mitterrand dans ces conditions. Je pense que cela a bien éclairé l'avenir politique français et cela a bien éclairé aussi la présidentielle ».

Il suppose que l'élection présidentielle de 1988 créera un mouvement qui exclura le retour à une situation de cohabitation : « l'élection présidentielle créera forcément un mouvement, créera forcément une dynamique, je crois que les français, mais ils décideront librement, auront à cœur de prolonger l'acte décisif qu'ils auront fait en élisant un candidat, un président de la République et qui serait socialiste. Et je crois que c'est sur cette dynamique que le président et que nous-même nous appuierons le moment venu donc je ne crois pas à un retour à une politique de cohabitation ».

Laurent Fabius est l'invité de l'émission Forum RMC France 3 le 6 mars 1988 sur FR3, il considère que la cohabitation était inévitable et s'étonne d'ailleurs que cette situation ne se soit pas produite avant : « la cohabitation, ce n'était pas quelque chose de formidable mais simplement c'était inévitable, à partir du moment où les français ont voté dans un certain sens en 1981 et puis dans un sens différent en 1986, ce qui était parfaitement leur droit, il fallait bien gouverner. Et d'ailleurs, ce qui peut étonner, c'est que cela ne se soit pas produit avant parce que c'est mécaniquement quelque chose qui est porté par la Constitution de la 5ème République ».

Il suppose que la réduction de la durée du mandat du président de la République et le rapprochement des élections législatives et présidentielles seraient une bonne solution afin de maintenir une forme de cohérence entre exécutif et législatif à l'avenir : « mais néanmoins je crois que cela n'est pas une bonne solution parce que je crois que la cohérence est meilleure que la cohabitation, alors si on veut éviter cela, comment peut-on faire ? Je pense qu'effectivement une bonne solution serait de



rapprocher la durée des deux mandats, c'est à dire de faire en sorte que le mandat présidentiel, c'est la position qui est la mienne, soit plutôt un mandat de 5 ans renouvelable une fois, c'est à dire 5 ans ou bien 10 années. Et du même coup en rapprochant les élections législatives et les élections présidentielles, il y aurait moins de risque de cohabitation ... ».

Il ne pense pas qu'un régime présidentiel soit une bonne idée pour la France : « cela ne veut pas dire passer à un régime présidentiel parce que je ne pense pas que la France y soit prête, c'est un régime qui fonctionne aux Etats-Unis mais aux Etats-Unis, l'Etat est fédéral, c'est donc très différent et puis les partis sont quand même beaucoup plus proches ... ».

Il estime enfin nécessaire de conserver le droit de dissolution : « je ne suis pas d'avis de supprimer le droit de dissolution qui doit rester dans certains cas tout à fait exceptionnel, possible, parce qu'il peut y avoir une crise quand même au sein de la majorité. Il peut y avoir différents cas de figure mais la dissolution ne jouerait que dans des cas tout à fait exceptionnels sinon ce serait une espèce d'harmonie, une coïncidence entre la majorité présidentielle et la majorité parlementaire ».

Laurent Fabius est l'invité de l'émission questions à domicile le 3 avril 1988 sur TF1, il pense une nouvelle fois que la réduction de la durée du mandat du chef de l'État serait la meilleure solution afin d'éviter les situations de cohabitation : « je suis pour un mandat à 5 ans renouvelable une fois parce que je trouve que la cohabitation qu'on a connu n'est pas la meilleure solution et je préfère les solutions de cohérence entre la majorité présidentielle et la majorité parlementaire. Et la plus simple façon d'avoir cette cohérence c'est que vous ayez la même durée entre le mandat présidentiel et la mandat parlementaire, c'est à dire 5 ans, donc je suis plutôt pour cette solution. J'ajoute que quand on regarde ce qu'il s'est passé depuis Louis Napoléon Bonaparte qui, sauf erreur de ma part, a été le premier président de la République, il y a eu depuis 21 présidents de la République, la durée moyenne d'exercice effectif de leur mandat a été 4 ans et demi et je pense que cela donnerait peut être à la Constitution française un élément de souplesse supplémentaire, je ne dis pas 5 ans une seule fois, je dis 5 ans renouvelable une fois ... ».



Il suppose qu'il sera néanmoins difficile de faire passer cette modification constitutionnelle par référendum et envisagerait donc une procédure parlementaire : « je pense que 5 ans renouvelable une fois c'est une bonne solution alors la difficulté et c'est peut-être celle à laquelle le président Mitterrand faisait allusion, c'est que si on interroge les français par référendum, l'expérience prouve qu'ils répondent sur une autre question parce que s'y mêle toujours un contexte politique donc il faut trouver une procédure et une majorité qui aillent dans ce sens là ».

Les responsables politiques socialistes considèrent donc que la cohabitation est un mal nécessaire parce qu'il fallait respecter le vote des français aux élections législatives de mars 1986 mais que la puissance d'impulsion des pouvoirs publics est partagée, hésitante et conflictuelle dans le cadre de cette situation institutionnelle. Ils soutiennent néanmoins sans fausses notes l'action du président de la République au cours de ses deux années de cohabitation et pensent que le consensus dans le domaine des affaires extérieures est un des points à mettre à l'actif de la cohabitation, ils considèrent en revanche que François Mitterrand n'est absolument pas comptable des résultats de la politique intérieure du gouvernement de Jacques Chirac. Les responsables politique socialistes reconnaissent au final que le président de la République et le Premier ministre ont eu le mérite de s'être engagés dans l'expérience de la cohabitation mais soulignent qu'il serait néanmoins souhaitable de retrouver à l'avenir une cohérence entre la majorité présidentielle et la majorité parlementaire.

Nous avons vu que Laurent Fabius avait personnellement été très réservé vis à vis de la cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de mars 1986 mais nous venons de voir qu'il se montre maintenant assez satisfait du déroulement de la cohabitation au niveau institutionnel et fonctionnel, nous ne pouvons donc que souligner la contradiction de ses positions institutionnelles vis à vis de la cohabitation entre ces deux périodes et nous pouvons ainsi supposer que l'ancien Premier ministre a d'une certaine manière cherché à alarmer les français afin de conserver sa majorité aux élections législatives de 1986. Laurent Fabius souhaiterait également, comme ses camarades socialistes, retrouver une forme de cohérence institutionnelle à la suite des élections présidentielles de 1988 et suppose à ce titre que la réduction de la durée du mandat du président de la République de 7 à 5 ans et le rapprochement des élections présidentielles et législatives permettraient d'éviter de nouvelles cohabitations.



## 4.5.2. La doctrine institutionnelle des socialistes vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1993-1995

Les commentaires du Premier secrétaire du parti socialiste Michel Rocard

Michel Rocard devient le Premier secrétaire du parti socialiste à la suite de la lourde défaite de la gauche aux élections législatives de mars 1993 et conduit donc les socialistes pendant une grande partie de la seconde cohabitation entre mars 1993 et juin 1994, date où il quitte ses fonctions de Premier secrétaire. Il est ainsi amené à nous donner ses commentaires sur la nouvelle situation de cohabitation entre François Mitterrand et Edouard Balladur. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la cohabitation à travers une de ses déclarations dans les années 1993-1995.

Michel Rocard est l'invité de Sept sur sept 24 octobre 1993 sur TF1, il nous fait part de son soutien envers François Mitterrand dans le cadre de sa cohabitation avec le gouvernement d'Edouard Balladur : « les français ont voulu la cohabitation, nous sommes une démocratie, on a une Constitution qui élit distinctement le président de la République et l'Assemblée Nationale, cette cohabitation, elle marche très bien, ce qui montre que nous sommes dans un pays civilisé. Le président de la République applique l'article 20 de la Constitution, il n'a pas le choix d'ailleurs, le gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation et lui-même est garant du bon fonctionnement des institutions, comme il est garant de ce qu'il n'y ait pas de mise en cause des acquis fondamentaux de la République, des droits fondamentaux de la personne humaine et des droits individuels reconnus par notre Constitution ».

Michel Rocard se montre solidaire du rôle et de la fonction de François Mitterrand dans le cadre de sa cohabitation avec Edouard Balladur et nous explique donc que les responsables de l'exécutif doivent respecter les attributions de chacun dans le cadre de la Constitution : le gouvernement doit déterminer et conduire sa politique et le président de la République doit veiller au bon fonctionnement des institutions.



### 4.5.3. La doctrine institutionnelle des conservateurs vis à vis de la notion de cohabitation au cours de la cohabitation de 1997-2002

Les responsables politiques de droite pensaient pouvoir continuer à exercer le pouvoir pendant 5 ans à la faveur de la dissolution de l'Assemblée Nationale d'avril 1997 mais voient néanmoins la gauche accéder aux responsabilités à l'occasion des élections législatives. Les leaders de la droite soutiennent alors de manière plus ou moins appuyée Jacques Chirac lors de sa cohabitation avec Lionel Jospin et sont amenés à nous donner leurs commentaires sur la situation institutionnelle et les éventuelles modifications à apporter aux institutions au cours des années 1997-2002. Nous allons chercher à déceler les intentions de la droite vis à vis de la cohabitation à travers les déclarations de plusieurs de ses leaders au cours des années 1997-2002.

Nous aborderons ici les déclarations de Valéry Giscard d'Estaing, Edouard Balladur, Philippe Séguin, François Léotard et Alain Madelin.

Edouard Balladur, Premier ministre entre 1993 et 1995, est l'invité du journal de 20 heures le 2 juillet 1997 sur TF1, il reconnaît qu'il avait préconisé la cohabitation en septembre 1983 parce qu'il considérait que c'était une situation exceptionnelle mais dénonce maintenant la succession des cohabitations : « je crois qu'on est conduit nécessairement à aller dans la direction du régime présidentiel, faisons un bilan rapide, depuis une quinzaine d'années, il y a eu cinq ou six changements de majorité, alternance, il y a eu, je crois, neuf Premiers ministres et si cette cohabitation dure jusqu'à 2002, il y aura eu neuf ans de cohabitation sur seize ans. Nos institutions ne sont pas faites pour cela, j'ai moi-même préconisé la cohabitation il y a un certain nombre d'années comme expédient provisoire pour permettre d'éviter une crise de régime, je n'ai jamais pensé que c'était un système qui pouvait être permanent ... ».

Il pense que la solution pour sortir de ces cohabitations serait de mettre en œuvre le régime présidentiel : « eh bien, si on ne peut pas en sortir autrement, je pense que la seule solution c'est d'étudier comment on peut aménager un régime présidentiel avec un mandat du président qui serait ramené à 5 ans ... moi, j'ai appartenu à une équipe



qui l'a fait, qui l'a fait voter et puis ensuite cela n'a pas pu aller jusqu'au bout ... par un référendum ou par un vote du congrès et il faudrait d'autre part rééquilibrer alors à ce moment-là nos institutions pour que le parlement et le gouvernement soit, si je puis dire, sur un pied d'égalité et que nous ne soyons pas soumis à ces changements perpétuels. On a changé en 1993, on a changé en 1995, on a changé en 1997, nous sommes le seul pays d'Europe où on change aussi souvent ».

François Léotard, ministre de la défense entre 1993 et 1995 et président de l'UDF entre mars 1996 et avril 1998, est l'invité de l'émission Polémiques le 21 septembre 1997 sur France 2, il suggère que les français ont voté pour la cohabitation pour avoir une séparation des pouvoirs : « je voudrais dire quelque chose sur cette histoire de désir des français de la cohabitation, je crois que c'est une mauvaise lecture, ce n'est pas tellement la cohabitation qu'ils veulent, c'est la séparation des pouvoirs et ce n'est pas la même chose. Et que nous étions dans un système jadis de trop grande concentration des pouvoirs, j'allais dire de tout exécutif comme on disait jadis le tout électrique, où nous avions une société pyramidale. Et je crois que les français, avec beaucoup de conscience démocratique, avec une espèce d'intuition démocratique, ont voulu modifier ce système en obligeant le pays à avoir une situation de séparation des pouvoirs. Ce n'est pas qu'ils veulent avoir monsieur Jospin à côté de monsieur Chirac, cela ce ne leur déplaît peut-être pas, c'est surtout la séparation des pouvoirs qu'ils désirent et cela je trouve que c'est très sain, c'est très positif ... ».

Il considère qu'ils ont un véritable débat institutionnel devant eux et estime que le parlement devrait notamment avoir plus de pouvoirs : « je crois qu'il ne faut pas changer de République à chaque mouvement d'humeur mais je suis convaincu que le débat institutionnel est devant nous, que 1997 sera une des dates importantes de la 5ème République. Il y avait 1958, il y avait 1962, il y a 1997 et que les choses ne seront plus comme avant, que la fonction présidentielle, de toute façon, elle est touchée bien entendu et qu'il faut que nous réfléchissions ensemble à donner davantage de pouvoirs au parlement. Si on veut que ce pays respire, que sa démocratie soit vivante, il faut que le parlement français ait davantage de pouvoirs ... Il y a de multiples pistes, vous pouvez bien sûr modifier le règlement, sans changer de République, modifier le règlement, faire que les parlementaires puissent regrouper les votes, faire qu'il y ait des commissions d'enquête, des commissions de contrôle, vous



avez de multiples pistes. Mais je suis convaincu qu'on trouverait une sorte d'accord entre les grandes familles de pensée de ce pays autour d'une parlementarisation de la 5ème République ... je quitte à l'instant Philippe Séguin, nous en avons parlé très librement, très loyalement et je suis convaincu qu'on ne pourra rien faire sans que les gaullistes apportent leur pierre à cette réflexion ... ».

Il souhaiterait que le Premier ministre soit de nouveau responsable devant l'Assemblée Nationale comme dans la plupart des autres pays : « je pense que vous avez une situation qui est très anormale, que les français n'ont pas encore vraiment mesuré, le Premier ministre n'est plus responsable depuis longtemps devant l'Assemblée Nationale, il est responsable devant le président de la République qui lui n'est responsable que tous les sept ans. Mais je souhaite que l'on revienne à une formule qui soit plus conforme à ce que font la plupart des pays autour de nous et qui introduit la notion de responsabilité gouvernementale et je crois que c'est une forme de démocratie aussi que nous pourrions retrouver ... ».

Il suppose que la doctrine gaulliste d'un pouvoir exécutif extrêmement fort n'est plus vraiment pertinente dans les temps actuels : « en d'autres termes, ce que le général de Gaulle a voulu et qui correspondait à l'époque, c'est à dire en finir avec les errements de la 4ème République, ne correspond plus, et je crois que les gaullistes eux-mêmes doivent le reconnaître, à une situation d'asphyxie du pouvoir aujourd'hui qui est contenu entre trop peu de mains ... ».

Il pense qu'un exécutif fort et un parlement fort peuvent très bien vivre ensemble : « je pense qu'on peut très bien redonner des pouvoirs au parlement sans amoindrir de façon forte la nécessité d'un pouvoir exécutif qui doit répondre aux exigences de la modernité, je le crois, ce n'est pas du tout contradictoire. Prenez l'exemple des Etats-Unis, vous avez un président fort et vous avez un parlement qui a dix fois plus de pouvoirs que le nôtre sur le contrôle de l'administration, sur la politique internationale, sur le vote du budget, quels sont les pouvoirs actuels du parlement français sur le budget ? ils sont à peut près nuls ... nous avons cette réflexion sur la table, nous les français, pas simplement vous et moi mais nos concitoyens s'ils aiment leur démocratie, ce que je crois ».



Edouard Balladur est l'invité de l'émission Polémiques le 16 novembre 1997 sur France 2, il nous montre à nouveau que la cohabitation s'est s'institutionnalisée et a remis en cause l'équilibre des pouvoirs : « on me présente parfois comme celui qui a théorisé la cohabitation, ce qui est très excessif d'ailleurs, mais enfin je l'ai pratiquée deux fois, une fois comme ministre et l'autre fois comme Premier ministre, j'ai toujours considéré que c'était une formule exceptionnelle même la seconde fois ... c'est un peu long et surtout cela voudrait dire que de 1986 à 2002, en l'espace de 16 ans, on aurait eu 9 ans de cohabitation, à mon avis cela remet en cause l'équilibre des pouvoirs tel qu'il est inscrit dans la Constitution. Il faut donc chercher d'autres formules, je suis en train de réfléchir à certaines d'entre elles ... le quinquennat est insuffisant en tant que tel, il faut que l'équilibre même des pouvoirs soit clair, c'est à dire qu'on sache qui détient le pouvoir exécutif ... ».

Il nous explique qu'il faudrait clarifier les choses afin de notamment savoir si c'est le président de la République ou si c'est le Premier ministre qui décide en matière de défense et de politique étrangère : « nous avons des problèmes très graves en ce moment, l'affaire de l'Irak par exemple, que va faire la France ? ... je pense, j'espère, je suis sûr que les responsables français sauront s'unir, le président de la République, le Premier ministre, le gouvernement, pour qu'il y ait une position homogène de la France ... je n'ai pas d'éléments d'informations mais je ne sens pas, en tous cas, de divergences aujourd'hui. Il faut quand même savoir clairement qui décide dans ces cas là, il peut y avoir des cas dans lesquels la cohabitation est un handicap, cela peut paraître un peu paradoxal que ce soit moi qui dise cela, n'est-ce pas, mais j'ai toujours dit que cela devait être quelque chose d'exceptionnel et transitoire et que si c'est un régime durable alors cela devient très difficile à gérer ».

François Léotard est l'invité de l'émission Dimanche soir le 30 novembre 1997 sur France 3, il nous fait part de ses réserves vis à vis de la nouvelle cohabitation : « j'ai été deux fois dans un gouvernement de cohabitation, elle a commencé à ressembler aux précédentes, je ne suis pas sûr que cela dure, elle a une autre nature dans sa durée potentielle. Je crains que les petites piques que l'on voit aujourd'hui n'affaiblisse la France à l'extérieur, je veux dire que nous avions essayé entre 1986 et 1988 puis de 1993 à 1995 de donner à l'extérieur une image unie de l'exécutif français ... ».



Il pense que les mouvements politiques devraient réfléchir sur leurs institutions : « je crois que la question institutionnelle est aujourd'hui posée aux français, il faut que nous ayons le courage de le faire, que les gaullistes aient le courage de le faire de leur côté puisque c'est la Constitution que le général de Gaulle a proposé aux français, que nous, nous le fassions à l'UDF, que les socialistes le fassent ... ».

Il rappelle que les fondateurs de la 5ème République n'avait pas clairement choisi entre un régime parlementaire et un régime présidentiel et nous confie qu'il souhaiterait personnellement que les institutions évoluent vers le régime présidentiel : « moi, je suis assez favorable à une évolution vers une présidentialisation du régime, c'est à dire avec une séparation plus forte des pouvoirs et une décentralisation qui accompagne normalement ce type de régime. Et je pense qu'entre l'ambiguïté fondatrice de la 5ème République, on ne l'avait pas choisi entre un régime parlementaire et un régime présidentiel, et l'évolution des régimes modernes, je pense qu'il faut aller dans cette direction. Mais la question est fondée, la faiblesse aujourd'hui du parlement, de ses pouvoirs, le peu de décentralisation de la société française, l'exécutif double qui se contredit parfois, tout cela devrait nous amener à une réflexion institutionnelle forte ».

Philippe Séguin, président du RPR entre juillet 1997 et avril 1999, est l'invité de l'émission Public le 22 février 1998 sur TF1, il nous explique que les institutions de la 5ème République ne sont pas faites pour fonctionner en situation de cohabitation : « les français vivent la cohabitation comme un fantasme d'union nationale mais ce n'est pas l'union nationale, ce n'est pas du tout l'union nationale et notre pays n'a pas l'efficacité qu'il aurait si nous n'étions pas en système de cohabitation, ce n'est pas un bon système ... le temps sera le meilleur des alliés, un jour viendra où les français se rendront compte que leurs institutions n'ont pas été faites dans cette perspective, avoir un président de la République et un Premier ministre qui ont été élus l'un directement et l'autre indirectement, enfin mis en place indirectement sur des options radicalement différentes, ce n'est pas un bon système même si l'un et l'autre cherchent à s'en accommoder dans l'intérêt national ... ».

Il suppose qu'il faudrait éventuellement se diriger vers régime présidentiel mais pense que les français verraient assez mal ce système : « si on fait coïncider les



élections législatives et les élections présidentielles et si on fait coïncider les deux mandats, il faut aller jusqu'au bout de la logique et changer radicalement de régime, si vous changez de régime, vous entrez dans un système à l'américaine, cela s'est déjà vu en France, cela a mal fini par un coup d'Etat le 2 décembre 1851 ».

Valéry Giscard d'Estaing est l'invité de l'émission Dimanche soir le 1er mars 1998 sur France 3, il pense que la bonne prestation du président de la République Jacques Chirac dans les sondages tient pour une bonne part dans son nouveau rôle de modérateur : « je crois que cela tient au fait qu'il a changé de fonctions, jusqu'à la dissolution, jusqu'au mois de mai dernier, il était en fait le conducteur de la politique française avec le gouvernement qui suivait ses directives, ses recommandations. Et les français, on l'a vu, à la fois dans les sondages et dans les élections, avaient une opinion plutôt négative de la manière dont les affaires étaient conduites. A l'heure actuelle, les affaires de la France sont conduites par le gouvernement, c'est le gouvernement qui prend les décisions, qui gère le pays et le président de la République a un nouveau rôle qui est une sorte de rôle de modérateur ... ».

Il constate que les français apprécient de voir le président de la République dans ce nouveau rôle qui se rapproche par certains aspects des monarchies constitutionnelles : « les français paraissent le préférer dans ce rôle, c'est un changement institutionnel important, parce que dans la culture du général de Gaulle, le président de la République, c'est celui qui inspirait la politique de la Nation, qui disait ce que l'on allait faire. Et à l'heure actuelle la situation est différente parce que le président de la République commente, apprécie, approuve, parfois critique la manière dont le gouvernement conduit les affaires de la France. Alors, on revient au fond à une pratique ancienne qui était la présidence de la République de type constitutionnelle comme elle est en Allemagne, comme elle est en Italie, comme sont d'ailleurs dans les monarchies européennes les monarchies constitutionnelles, ce n'est pas du tout ce que voulait l'élection du président au suffrage universel ... ».

Il souligne qu'ils seront amenés à choisir entre un président modérateur et un président qui conduit davantage les affaires de la France à l'occasion de la prochaine élection présidentielle : « et donc on va avoir une contradiction, parce que les français, je crois au fond, acceptent assez cette conception qui leur convient d'un



président modérateur et non pas conducteur mais quand il faudra voter à nouveau, estce qu'ils voteront au suffrage universel pour un président modérateur ou est ce que la mécanique du suffrage universel ne ramènera pas à la situation antérieure ? C'est à dire d'un président qu'on choisira pour la politique qu'il veut faire, donc nous sommes dans une espèce de porte à faux institutionnel à l'heure actuelle et je pense que ceci devra se décanter dans les années à venir ».

Alain Madelin, président de Démocratie Libérale entre juin 1997 et septembre 2002, est l'invité de l'émission Polémiques le 17 janvier 1999 sur France 2, il nous explique que la cohabitation est une situation d'atonie réformatrice puisque le président de la République et le Premier ministre se contentent de s'observer et de se préparer à la prochaine élection présidentielle : « vous savez la cohabitation, 5 ans de cohabitation, cela va être long et on voit déjà aujourd'hui, un peu, le président de la République et le Premier ministre prendre leurs marques pour l'élection présidentielle. Je crains qu'il y ait là une situation qui ne soit pas bonne, qui paralyse un peu les affaires de la France et qui ne fasse en sorte que les grandes réformes dont on aurait besoin ne soient pas faites. Le président de la République éclaire l'avenir et il dit voilà ce qu'il faudrait faire et puis en fond tout le monde se marque et tout le monde se paralyse, c'est une situation préoccupante pour l'année 1999, je n'ai pas la solution mais 5 ans de cohabitation, ce n'est pas pareil que 2 ans de cohabitation ... les français aiment cela jusqu'au moment où on s'apercevra que les vrais problèmes du pays ne sont pas réglés dans cette situation ».

Charles Pasqua, ministre de l'intérieur entre 1993 et 1995, est l'invité de l'émission Public le 22 avril 1999 sur TF1, il nous donne son avis sur un sondage qui montre que les français apprécie la cohabitation suite à la crise au Kosovo : « cela ne m'étonne pas, si on avait fait un sondage en 1941, les français auraient considéré que si on avait pu mettre dans le même gouvernement Pétain et de Gaulle, c'eut été très bien. Alors on n'en est pas là évidemment, ce n'est pas ce que je voulais dire, mais je veux dire que le fait qu'il y ait deux adversaires qui partagent les responsabilités du pouvoir et qui ne s'étripent pas, les français trouvent cela très bien ».

Il explique qu'ils ne réalisent pas que la cohabitation a des conséquences néfastes sur l'évolution des institutions : « même si, et cela ils ne s'en rendent pas compte,



même si cela a des conséquences à la fois sur l'évolution des institutions et sur la conduite des affaires de la France ... sur l'évolution des institutions certainement, parce que le pouvoir présidentiel, je mets à part la situation que nous vivons actuellement qui est un peu particulière, là, il s'agit d'une situation de conflit dans lequel la France est engagée, c'est un autre problème, mais autrement le pouvoir présidentiel se trouve naturellement diminué et à terme cela aura des conséquences ».

Valéry Giscard d'Estaing est l'invité de l'émission Politique dimanche le 20 juin 1999 sur France 2, il pense que la cohabitation provoque des conséquences sur le leadership de Jacques Chirac sur le RPR : « il y a, je crois, deux phénomènes qui s'emboîtent l'un dans l'autre, il y a les conséquences de la cohabitation telle qu'elle est pratiquée et les conséquences de la cohabitation sur le RPR ... ».

Il nous montre que le président de la République était généralement le leader naturel du RPR lorsqu'il était issu de ses rangs : « le RPR c'était un mouvement, ce n'est pas un parti politique à l'origine, c'était un mouvement qui rassemblait toutes celles et tous ceux qui voulaient soutenir l'action du président de la République choisi dans ses rangs, puisque le RPR a soutenu essentiellement le général de Gaulle et ensuite Georges Pompidou. Et c'était un mouvement qui allait assez loin sur le plan politique puisqu'il allait de la gauche avec Malraux, Capitant et ainsi de suite jusqu'à des capitalistes de la droite classique. Donc c'était un mouvement dont l'originalité était le soutien de l'action du président de la République issu de ses rangs ... ».

Il considère que Jacques Chirac ne peut néanmoins plus être ce leader naturel puisqu'il pratique actuellement une cohabitation consensuelle avec la gauche : « et le système de la cohabitation a rompu tout cela parce que la cohabitation prolongée dans laquelle on vit, le problème de la cohabitation c'est la durée, fait qu'à l'heure actuelle la cohabitation telle qu'elle est pratiquée par le président de la République ne lui permet pas d'être le leader d'une grande formation puisqu'il pratique une cohabitation de type consensuel et donc manifeste fréquemment son accord avec l'action du gouvernement ... nous parlerons peut être des remèdes ensuite ... ».

Il explique que la cohabitation est un véritable problème pour le système politique : « vous savez que je suis partisan du quinquennat, je crois qu'on assiste de plus en plus



à deux perversions du système politique français, d'abord la multiplication des cohabitations ... cela ne devient pas tout à fait la règle mais sur les onze dernières années vous avez eu quatre années de cohabitation ... d'abord, il faut se méfier ».

Il estime que les responsables politiques ne devraient pas se laisser inhiber par l'appréciation de cette situation par les français : « et puis je crois que nous ne sommes pas des suiveurs en politique, ce n'est pas la société de consommation, on ne regarde pas ce que les gens veulent consommer ou ne pas consommer. Les leaders sont des gens qui conduisent, qui expliquent, qui proposent. Alors la cohabitation, en effet, cela rassure les français parce qu'ils voudraient que les deux moitiés de la France arrive à travailler ensemble, j'approuve ce sentiment ... ».

Il considère personnellement que la cohabitation est une mauvaise méthode de gouvernement : « mais c'est une mauvaise méthode de gouvernement, c'est un bon objectif, mais c'est une mauvaise méthode puisque cela veut dire ... ».

Il constate à ce titre que les partenaires étrangers de la France ne savent pas s'ils doivent s'entendre avec le président de la République ou le Premier ministre : « nos partenaires sont très irrités de cette situation, ils disent : « mais avec qui s'entendre en France ? nous avons l'accord des uns et ensuite les autres nous disent non, ce n'est pas tout à fait possible » et ainsi de suite. Vous voyez bien que pour donner de fortes impulsions à la politique française, on ne sait pas qui les donne, tantôt c'est le Premier ministre, tantôt c'est le président de la République donc ce n'est pas un système qui fonctionne de façon efficace ... ».

Philippe Séguin est l'invité de l'émission Public le 27 juin 1999 sur TF1, il suggère que le président de la République ne devrait pas être le chef de l'opposition en période de cohabitation « on va me reprocher de dire qu'en période de cohabitation, le président de la République ne peut pas être le chef de l'opposition et encore moins un chef de l'opposition parmi d'autres. Mais en période de conformité de la majorité parlementaire avec les grandes orientations du président de la République, est-ce que c'est le président de la République qui est le chef de la majorité ? bien sûr que non, c'est le Premier ministre. Donc c'est faire une confusion sur la fonction présidentielle que d'en arriver aux analyses que j'ai réprouvé ».



Il souligne qu'il a progressivement perdu de son autorité en étant le chef d'un camp politique : « c'était d'ailleurs ce qui avait cours sous le général de Gaulle, c'est ensuite progressivement que cela a commencé à se détériorer et d'ailleurs progressivement du coup, la présidence en a perdu de l'autorité au point qu'aujourd'hui nous sommes devant un problème institutionnel, un problème institutionnel grave qu'on aggraverait, me semble t'il, en lançant le chef de l'Etat dans l'arène de la politique du quotidien, à fortiori en période de cohabitation ».

Il explique qu'il devrait donc demeurer le président de tous les français : « il doit être le président de tous les français, il ne doit appartenir à aucun parti en particulier, il doit être au-delà. Et j'ose dire d'ailleurs que cette attitude sera la meilleure manière pour le titulaire de la présidence actuelle de se faire réélire éventuellement en 2002 ... ».

Il pense également que la cohabitation est avant tout chose une campagne présidentielle qui commence avec 5 années d'avance : « il faut une réflexion institutionnelle, la cohabitation doit aller à son terme, ce sont les institutions, en tout cas leur lettre, je serais tenté de dire que la cohabitation c'est un mot compliqué qu'on donne à une campagne présidentielle qui commence avec 5 ans d'avance ... »

Il estime ainsi que le Premier ministre ne réforme pas vraiment en cohabitation : « et on retombe sur la crétinisation à laquelle je faisais allusion tout à l'heure parce qu'une campagne présidentielle qui commence avec 5 ans d'avance, cela a évidemment des conséquences sur la vie quotidienne, pour reprendre la très belle expression de Nicolas Baverez, c'est la loi du plus petit réformateur commun. Vous n'avez qu'à voir les retraites, on verra plus tard, je comprends monsieur Jospin, il est en campagne présidentielle, prendre le problème des retraites qui est explosif, cela risque de lui coûter des voix. Voyez le problème des emplois jeunes, très intéressant les emplois jeunes mais qu'est-ce qu'on fera des emplois jeunes quand ils seront arrivés à leur terme ? on vous dit les emplois jeunes, on verra après la présidentielle, cela sera après 2002. Il n'est pas jusqu'au 35 heures qui me paraissent prendre cette direction dans la mesure où on est déjà à un an de plus monsieur le bourreau qui pourrait se transformer en deux ou trois années de répit supplémentaire ».



Il considère qu'il faut donc rénover les institutions pour éviter de nouvelles cohabitations : « ce n'est pas bon, ce n'est pas bon au moment où nous avons à maîtriser la mondialisation, à nous adapter à ses conséquences tout en restant fidèle à nos valeurs et à le faire dans la démocratie autant que faire se peut. La cohabitation donc, il ne faudra plus que nous connaissions des épisodes de ce genre, alors que fautil faire ? moi j'en arrive à me demander et je crois que j'apporte maintenant une réponse définitive s'il ne faut pas qu'on rénove nos institutions ... ».

Il suppose que le régime présidentiel pourrait devenir une solution face à la succession des cohabitations : « les gens aiment la cohabitation nous dit-on, eh bien, plutôt qu'une cohabitation émolliente ou sclérosante, eh bien, ayons plutôt une cohabitation positive, c'est à dire la cohabitation qui existerait entre un président de la République élu au suffrage universel et une Assemblée, un parlement élu en face de lui comme cela se passe aux Etats-Unis. C'est à dire évoluons vers le régime présidentiel, acceptons le quinquennat. Supprimons le droit de dissolution, surtout que maintenant le mot de dissolution est redevenu un mot obscène. C'était déjà le cas au siècle dernier ou au début de ce siècle, un mot obscène, je suis persuadé que des dissolutions, on n'en verra pas avant longtemps, dès lors supprimons-là. Supprimons le poste de Premier ministre, ce faisant d'ailleurs on donnera plus de pouvoir, plus de capacité de débat au parlement parce que paradoxalement, c'est en régime présidentiel que le parlement a le plus de capacités d'interventions. Et je crois qu'on aura évolué dans le bon sens et qu'on évitera des situations qui ne sont pas des situations satisfaisantes ... ».

Philippe Séguin est l'invité de l'émission Dimanche Midi Amar le 31 octobre 1999 sur France 2, il constate que le président de la République et le Premier ministre sont contraints de se mettre d'accord sur presque tous les sujets et appauvrissent ainsi le débat politique : « je crois que la cohabitation est un piège mortel et que nous ne savons pas nous y adapter, c'est un piège mortel parce que dans la mesure où le président de la République et le Premier ministre sont obligés de se mettre d'accord, et c'est la règle du jeu sur 80 ou 90% des matières qui sont dans le débat politique, il ne reste plus grand-chose. Si vous vous alignez systématiquement sur les positions qu'a du prendre avec le Premier ministre, le président de la République, il ne nous reste plus rien pour le débat démocratique ... ».



Il pense que les responsables politiques ne devraient pas s'habituer au régime de cohabitation et souligne qu'ils n'ont clairement pas les mêmes institutions que les Etats-Unis: « nous sommes dans un régime de croisière, cela devient le système normal et ce que je récuse c'est précisément la tentation qu'ont certains à s'habituer définitivement à la cohabitation. Nous ne sommes pas aux Etats-Unis, on pourrait nous dire, après tout, le président Clinton, après tout, il a un congrès qui lui est hostile et en France, nous, c'est la même chose, mais nous n'avons pas les mêmes institutions ... alors moi je suis prêt à changer nos institutions mais en tout état de cause, je voudrais répéter que je ne suis pas prêt à payer de cinq ou de sept ans de cohabitation supplémentaire la présence de l'un des nôtres à l'Elysée ... ».

Charles Pasqua, président du Rassemblement pour la France entre novembre 1999 et mai 2002, est l'invité de l'émission Dimanche Midi Amar le 16 janvier 2000 sur France 2, il considère que la cohabitation est un compromis permanent entre le Premier ministre et le président de la République : « la cohabitation en tant que telle, c'est une catastrophe, parce que naturellement c'est un compromis permanent entre le Premier ministre et le président de la République ... cela débouche sur l'incapacité à agir, on en a un exemple aujourd'hui avec la réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature et la réforme de la justice. Naturellement, il ne faut pas qu'il y ait un pouvoir monolithique mais pour que la démocratie existe, que faut-il d'abord? ».

Il souligne ainsi que les différences entre le Premier ministre et le président de la République et plus généralement l'opposition et la majorité ne sont pas assez marquées : « il faut un débat, il faut donc que la majorité d'une part et l'opposition ou les oppositions d'autre part s'expriment, il faut qu'on sorte de la pensée unique or à l'heure actuelle, en dehors de moi-même et de une ou deux autres personnalités, tout le monde soutient les mêmes thèses : quelles différences y a t-il sur l'Europe et dans un certain nombre de domaines, non seulement entre monsieur Jacques Chirac et monsieur Jospin, mais également avec monsieur Bayrou, avec monsieur Madelin, etcetera, quelles différences y a t'il ? C'est cela qui est mauvais pour la démocratie or chacun sait qu'en réalité, ils ne peuvent pas être d'accord donc ils feignent de l'être sur tel ou tel point. Eh bien moi, je ne feins pas, je dis ce que je pense, je me bats pour mes idées, je dis ce que je crois être bon pour les français et ce qui est indispensable pour les français, c'est d'abord un pouvoir qui en soit un ».



Edouard Balladur est l'invité de l'émission France Europe express le 20 février 2000 sur France 3, il explique que le gouvernement a besoin d'une majorité afin de gouverner et montre donc que les élections législatives sont aussi importantes que les présidentielles : « notre Constitution est une Constitution parlementaire, c'est à dire que le gouvernement pour gouverner a besoin de la confiance et du soutien de l'Assemblée Nationale. Et s'il n'a pas la confiance et le soutien de l'Assemblée Nationale parce qu'il n'a pas de majorité, eh bien, il ne peut pas gouverner et on change de gouvernement, c'est ce qui est arrivé à plusieurs reprises lors de la 5ème République et nous en sommes à la troisième expérience de cohabitation. Je dis donc simplement, faisons attention, les élections législatives, c'est très important, ne parlons pas que de l'élection présidentielle ... l'idéal évidemment c'est que ces deux élections, législative et présidentielle n'aient pas lieu au même moment, enfin à cinq semaines près, est-ce que c'est politiquement et juridiquement possible ? je ne vois pas la possibilité de changer la date de l'élection présidentielle ... ».

Il pense que les français devraient se déterminer sur le régime présidentiel et sur un président de la République qui serait élu tous les 5 ans dans le cadre d'un référendum : « je pense en ce qui me concerne depuis très longtemps que nos institutions, qui ont de grands mérites, devraient être simplifiés, pour ce qui me concerne, je suis partisan d'un régime présidentiel ... la suppression de la responsabilité du Premier ministre devant l'Assemblée et c'est cela le régime présidentiel et avec une durée de 5 ans parce que je pense qu'en l'espace de 15, 17 ans, nous aurons connu trois cohabitations qui au total auront duré si tout comme cela va jusqu'à la fin ... 9 ans et que dans ces conditions, cela introduit une confusion pour savoir qui exactement est responsable des décisions ... je serais pour un référendum sur l'institution d'un régime présidentiel avec un président élu pour 5 ans et une majorité élue pour 5 ans et un gouvernement qui ne serait plus responsable que devant le président de la République et pas devant l'Assemblée, c'est cela le régime présidentiel ».

Charles Pasqua est l'invité de l'émission France Europe Express le 10 septembre 2000 sur France 3, il nous explique que les institutions de la 5ème République forment un ensemble qui implique de consulter régulièrement le peuple : « je disais que les institutions de la 5ème République sont un ensemble ... dans les institutions de la 5ème République telles qu'elles ont été pratiquées par le général de Gaulle, il y



avait le référendum, le général de Gaulle lui même considérait que tous les deux ans, tous les deux ans et demi, il fallait revenir devant le peuple, de 1958 à 1969, il y a eu 11 consultations donc on ne peut pas dire que le septennat empêche de consulter régulièrement le peuple, c'est une question de volonté politique ... ».

Il souligne également que les responsables politiques devraient tenir leurs engagements de campagne et ne pas faire l'inverse : « il y a d'autre part, une chose que l'on a un peu tendance à oublier, c'est que la démocratie, cela ne consiste pas seulement à revenir plus régulièrement devant le peuple, cela consiste aussi à tenir les engagements que l'on a pris devant le peuple, lorsqu'on a un programme, on vient devant le peuple et ensuite on l'applique et on ne fait pas l'inverse ... ».

Il considère qu'un président de la République devrait démissionner s'il est désavoué à l'occasion d'un référendum ou alors à l'occasion d'élections législatives : « deuxième conséquence, il y a la lettre de la Constitution, il y a aussi l'esprit, je veux dire par là que lorsqu'un président de la République est désavoué, telle était en tous les cas la conception gaulliste des institutions, lorsqu'un président de la République est désavoué, il s'en va, quitte à se représenter, à remettre son mandat, il remet son mandat au peuple, il se représente s'il le veut mais il ne reste pas ... ».

Il nous montre ainsi que François Mitterrand et Jacques Chirac auraient très bien pu éviter de se retrouver en situation de cohabitation : « la situation dans laquelle nous sommes, c'est que, François Mitterrand en 1986, il a eu une majorité hostile, il est resté, il y a eu une première cohabitation, il y a eu une deuxième cohabitation en 1993 mais elle n'était pas obligatoire, pas plus d'ailleurs que la cohabitation actuelle, lorsque Jacques Chirac a dissout l'Assemblée Nationale et qu'il a eu une majorité hostile, il pouvait parfaitement s'en aller. Donc la cohabitation n'est pas un mal inévitable en soi, on peut toujours y mettre un terme si on le souhaite ».

Edouard Balladur est l'invité de l'émission France Europe Express le 17 juin 2001 sur France 3, il considère à nouveau que la cohabitation ne devrait pas être un système permanent : « cela fait maintenant plusieurs mois sinon plusieurs années que je pense que la cohabitation que j'avais prônée parce que cela me paraissait être le seul moyen d'éviter une crise de régime pour quelque temps, pour une durée



provisoire et de temps à autre ne peut pas être un système permanent, qu'est-ce que c'est que le système français ? Il est sans exemple dans le monde ... je vous fait observer que les deux premières cohabitations ont duré deux ans, c'était, je dirais, supportable et que les incidents ... montrent que la cohabitation dure trop longtemps, 5 ans c'est quand même un petit peu trop long ... je pense qu'ils ont les nerfs solides les uns et les autres, je ne me fais pas beaucoup de soucis à ce sujet là, non ... ».

Il souligne que la situation institutionnelle française n'est pas comparable à d'autres pays : « nous sommes le seul pays au monde où avant des élections, le seul, on ne sait pas si celui qui détiendra le pouvoir exécutif ce sera le président ou le Premier ministre, en Angleterre, en Italie, en Espagne, vous savez que c'est le président du Conseil, le Premier ministre, en Allemagne, c'est le Chancelier, aux Etats-Unis, c'est le président des Etats-Unis, c'est clair et simple ... il doit faire quelques concessions mais enfin il a le pouvoir exécutif. Nous, nous sommes dans un système où selon le résultat des élections législatives, c'est tantôt une institution, l'institution présidentielle ou une autre institution, l'institution le Premier ministre qui détient le pouvoir ... je publie dans les jours qui viennent toute une étude là dessus, moi, je suis partisan désormais au non de l'efficacité, de la cohérence du pouvoir exécutif, d'instituer dans notre pays un régime présidentiel et les élections le même jour ... ».

Edouard Balladur est l'invité de l'émission France Europe express le 28 octobre 2001 sur France 3, il nous explique qu'il peut toujours y avoir une cohabitation malgré le vote du quinquennat puisque les français pourraient très bien voter dans des sens différents aux élections présidentielles et aux législatives : « la cohabitation, si on veut qu'elle n'ait pas lieu et j'en suis venu d'ailleurs à cette conclusion, il est parfaitement inutile de donner des conseils aux français en leur disant il faudra que vous votiez dans le même sens, eh bien, s'ils n'ont pas envie de voter dans le même sens, ils ne voteront pas dans le même sens, la prochaine fois non plus ... ».

Il pense également que les responsables politiques auront toujours envie de cohabiter : « ou alors on dit aux hommes politiques, eh bien, vous devriez refuser de cohabiter, bon, et s'ils ne refusent pas, on cohabite ... ».



Il souhaite donc que l'on modifie les règles du jeu afin d'en finir avec les situations de cohabitation : « alors une bonne Constitution, c'est une Constitution qui impose une règle qui est indépendante du vouloir des hommes. C'est la raison pour laquelle, c'est une petite parenthèse que je fais en passant, je suis partisan désormais du régime présidentiel qui réalise entre les mains d'un président élu, qui remet entre ses mains l'intégralité du pouvoir exécutif, comme cela il n'y a pas de problème ... ».

Il nous montre que le président de la République et le Premier ministre de cohabitation doivent accorder leurs vues dans le domaine des affaires extérieures : « je peux vous répondre pour la période que j'ai vécu comme Premier ministre, nous n'avons pas toujours été d'accord au départ, monsieur Mitterrand et moi, sur un certains nombre de sujets, qu'il s'agisse de politique étrangère, qu'il s'agisse du GATT, de la Bosnie, du Rwanda. Nous n'avions pas nécessairement les mêmes réactions mais enfin nous avons fait en sorte de nous accorder pour que la position de la France soit finalement homogène aux yeux de l'extérieur. Je pense que la politique que mène notre pays correspond à la conviction, je pense et j'espère, et du président de la République et du Premier ministre, je ne peux pas en dire plus ».

Il estime que les gouvernements de cohabitation peuvent parfaitement mettre en œuvre leur politique dans le domaine des affaires intérieures : « ma position, on peut trouver qu'elle est un petit peu contradictoire, parce que je dis deux choses qui si on ne les explique pas paraissent s'affronter. La première, je dis que la cohabitation n'empêche pas les réformes de politique intérieure, comme ministre des finances en 1986, c'était Jacques Chirac qui était Premier ministre, nous en avons fait beaucoup dans le domaine économique, en 1993, on en a fait un certain nombre et monsieur Jospin en a faites apparemment sans que monsieur Chirac s'y oppose, ni même qu'il puisse s'y opposer puisque la Constitution est relativement claire sur ce point là. Bon, sur le plan de la politique intérieure, cela donne quelques agacements parfois, quelques délais supplémentaires, mais ce n'est pas un frein ... ».

Il souligne néanmoins que le président de la République et le Premier ministre doivent se concerter dans le domaine de la politique étrangère : « sur le plan de la politique étrangère, c'est un résultat plus qu'un point de départ parce que là, les compétences des deux sont entremêlées les unes aux autres. L'un est chef des armées,



c'est le président de la République, l'autre est le responsable de la défense nationale, c'est le Premier ministre, alors qui décide d'envoyer 500 hommes ici ou là ? il faut qu'ils soient d'accord, personne ne peut le faire tout seul et jusqu'à présent, il n'y a pas eu de conflits majeurs alors vous pourriez me dire s'il n'y a pas de conflits majeurs pourquoi voulez-vous changer la Constitution ? ».

Il considère que la situation de cohabitation française ne peut pas se comparer à la situation institutionnelle des Etats-Unis : « certains ont dit autre chose, on a dit mais de toute façon, la cohabitation existe, regardez les Etats-Unis, entre un parlement qui est d'une tendance et un exécutif qui est de l'autre ... mais il n'y a pas d'affrontement ou de risque d'affrontement à l'intérieur du pouvoir exécutif et c'est là qu'est la différence qui est une différence très importante ... ».

Il nous montre qu'il y aura soit cohérence institutionnelle retrouvée soit nouvelle cohabitation après les élections de 2002 : « et moi je pense qu'après neuf ans de cohabitation, il y a deux hypothèses : ou bien en 2002, les élections présidentielles et législatives donneront le pouvoir aux mêmes majorités, auquel cas personne ne parlera plus de changer la Constitution, on recommencera avec l'application de la Constitution qui veut qu'en fait c'est le président qui a une majorité à lui qui détermine l'ensemble de la politique du pays ou bien, il y aura une divergence ... ».

Il suppose qu'ils devront donc dans cette seconde hypothèse réfléchir à l'avenir des institutions : « et là je crois qu'on sera bien obligés de poser devant l'opinion publique de l'avenir de nos institutions, je l'ai déjà fait depuis quelques mois et je pense que personne ne l'évitera plus dans ce cas là ... ».

Il pense à nouveau que la réduction de la durée du mandat du président de la République ne garantit pas à elle seule la cohérence institutionnelle : « le raisonnement de certains consistant à dire le quinquennat diminue les chances de cohabitation, on peut le penser, moi, je n'en suis pas certain ... ».

Les responsables politiques conservateurs nous montrent donc leurs réserves vis à vis de la situation de cohabitation au cours des années 1997-2002. Ils estiment d'abord que le pays n'est pas bien gouverné en situation de cohabitation et que les réformes



nécessaires ne sont pas mises en œuvre, le Premier ministre et le président de la République se contentant de s'observer et de préparer leurs futures campagnes présidentielles. Ils pensent également que la situation de cohabitation décrédibilise la France aux yeux de l'étranger, les partenaires internationaux ne sachant pas s'ils doivent s'adresser au Premier ministre ou au président de la République afin de s'entendre et de conclure des accords. Les leaders de la droite sont ainsi amenés à avoir de nombreuses réflexions autour des institutions au cours de ces années afin de sortir de la situation de cohabitation : Edouard Balladur et François Léotard militent ainsi ardemment afin de faire évoluer les institutions vers un régime présidentiel, le président de l'UDF souhaitant également parvenir à une meilleure séparation des pouvoirs entre le président de la République, le gouvernement et le parlement.

Nous avons vu que Edouard Balladur avait théorisé la situation de cohabitation dans un article du Monde en septembre 1983 mais il pensait à l'époque que la situation de cohabitation devait rester une situation exceptionnelle et n'avait pas du tout imaginé que cette situation puisse se généraliser au cours des années suivantes. Nous constatons donc qu'il cherche maintenant à proposer des solutions afin de sortir de cette situation : il pense que la réduction de la durée du mandat du président de la République et le rapprochement des élections présidentielles et législatives ne garantissent pas à eux seuls la cohérence institutionnelle, les français pouvant toujours voter dans des sens différents à ces deux élections et milite donc au final pour un régime présidentiel afin d'en terminer avec la succession des cohabitations.



#### Les commentaires de Raymond Barre

Raymond Barre a été élu maire de Lyon aux élections municipales de 1995 et demeure une personnalité respectée et écoutée sur la scène politique française au cours des années 1995-2002. Il va ainsi être amené à nous donner ses commentaires sur la nouvelle situation de cohabitation entre Jacques Chirac et Lionel Jospin et va naturellement continuer à être très réservé sur cette situation institutionnelle. Nous allons chercher à révéler ses intentions vis à vis de la notion de cohabitation au cours de ses nombreuses déclarations dans les années 1997-2002.

Raymond Barre est l'invité de l'émission L'entretien le 20 septembre 1999 sur France 2, il nous dévoile à nouveau sa vision du fonctionnement des institutions de la 5ème République et nous explique notamment que le Premier ministre dépend du président de la République : « la Constitution contient une définition des rapports entre le président de la République, le Premier ministre et le gouvernement d'une part, le parlement d'autre part. Le gouvernement ne dépend pas d'une majorité parlementaire, le gouvernement dépend du président de la République, c'est lui qui nomme le Premier ministre ou qui peut mettre fin à ses fonctions ... sur le fond cela n'a pas tellement changé et je suis étonné de voir que ceux qui voulaient modifier la Constitution de la 5ème République, je pense notamment à monsieur Mitterrand avec lequel je me suis entretenu sur ces sujets, il n'a pas montré un grand désir de modifier profondément la Constitution parce qu'il s'est bien rendu compte à l'usage que l'agencement était indispensable à la stabilité et à l'efficacité de l'exécutif ».

Il observe que l'esprit que le général de Gaulle avait appliqué à l'exercice des institutions ne prévaut plus actuellement à cause de la cohabitation : « l'esprit est atteint par la cohabitation puisque le chef de l'Etat est celui qui dispose de la confiance des français, quand sa confiance ne lui est plus donnée, il doit partir ... ».

Il constate que le Premier ministre dépend de l'Assemblée Nationale en situation de cohabitation : « la cohabitation c'est le partage du pouvoir et en même temps, c'est le fait que le président ne dispose plus d'une autorité complète, le pouvoir glisse dans une certaine mesure vers Matignon. Le Premier ministre ne dépend plus du président mais il dépend de l'Assemblée Nationale et des partis, s'il a l'autorité nécessaire pour



maintenir la cohésion de sa majorité, c'est bien ... c'est le cas à l'heure actuelle, il y a quelques remous mais comme toujours mais en gros c'est le cas ... ».

Il pense que la cohabitation pourrait facilement s'envenimer à cause de divisions au sein de la majorité parlementaire ou de mésentente au sommet de l'Etat : « mais le danger, il y a deux dangers et on le voit bien à l'heure actuelle. Le premier, c'est que le Premier ministre se trouve face à une majorité qui le soutenait et qui se disloque. Le deuxième danger, c'est qu'il peut y avoir, sur des points fondamentaux, une opposition entre le président de la République et le Premier ministre, qu'est-ce qu'il se passe à ce moment-là ? en fait le président de la République a le pouvoir éminent et le Premier ministre a le pouvoir utile ».

Il se réjouit de voir que l'actuelle cohabitation se déroule dans de bonnes conditions au niveau européen : « Dieu merci sur le plan européen, le président de la République et le Premier ministre semblent être en complet accord de vue, en complète symbiose, je m'en réjouis parce que ce serait là très difficile si cela n'existait pas. Mais monsieur Jospin comme le parti socialiste ont toujours été européens. Et ce qui me permet de penser qu'il n'y aurait pas de difficulté majeure, c'est que monsieur Jospin et monsieur Strauss-Kahn, après des élections où ils s'étaient élevés contre le traité d'Amsterdam, contre le pacte de stabilité, ont accepté les décisions qui avaient été prises par le Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement et ont mis en application une politique qui est en pleine symbiose avec celle de nos partenaires ... ».

Il considère que la cohabitation ne peut fonctionner que si des hommes de bonne volonté travaillent ensemble : « je crois que la cohabitation ne peut fonctionner que s'il y a des hommes responsables qui savent jusqu'où il ne faut pas aller trop loin, seulement c'est trop dangereux parce que de tels hommes ne se trouvent pas toujours et il y a le moment où il faut bien que l'épreuve de vérité se fasse ».

Il nous explique comment devraient travailler le président de la République et le Premier ministre : « j'ai été Premier ministre, je ne me suis pas senti dans un sentiment d'infériorité vis à vis du président de la République. Une image souvent utilisée est celle du couple, le président de la République et le Premier ministre discutent, font valoir leurs points de vue mais le Premier ministre se range à l'avis du



président de la République de façon finale, ultime. Je préparais le projet, j'en saisissais le président de la République, nous en discutions, le président de la République me donnait son point de vue, le plus souvent je me suis trouvé confirmé dans les propositions faites et au conseil des ministres ... dans certains cas, nous n'étions pas d'accord, il y a des sujets essentiels sur lesquels j'ai pensé que c'est le président de la République qui devait avoir le dernier mot ... il y a d'autres sujets sur lequel le président de la République m'a dit : « c'est votre point de vue, eh bien, vous êtes le Premier ministre, mettez le en application » ... ».

Il souligne que le président de la République doit décider dans le fonctionnement normal des institutions : « il est indiscutable que dans le fonctionnement normal de la 5ème République, c'est le président de la République élu au suffrage universel, aujourd'hui c'est le Premier ministre qui agit d'ailleurs avec une grande habilité puisque toutes les fois où il faut agir, il fait ressortir que c'est lui qui agit mais il respecte les opinions qui peuvent être émises par le président de la République ».

Raymond Barre est l'invité de l'émission France Europe express le 3 décembre 2000 sur France 2, il explique à nouveau que le président de la République est la clef de voûte des institutions de la 5ème République : « la 5ème République fonctionne avec à sa tête un chef de l'Etat élu au suffrage universel et qui est la clef de voûte des institutions. Cette Constitution nous l'avons depuis 1958 et cette Constitution que le général de Gaulle a faite, personne n'y a touché y compris ceux qui comme monsieur Mitterrand disait que c'était un coup d'Etat permanent, il a donc du y trouver beaucoup d'intérêt et pendant 14 ans ... ».

Il estime qu'il doit fixer les orientations à long terme du pays et qu'il ne doit donc pas se retrouver mêlé aux débats de l'Assemblée Nationale et de la majorité parlementaire : « je crois par expérience que ce qui est fondamental pour la France, c'est d'avoir un chef d'Etat capable de fixer les orientations à long terme du pays, capable de maintenir le sens de l'intérêt collectif et l'intérêt national qui ne se retrouvent pas forcément dans une Assemblée et dans une majorité. Comme d'autre part, l'Assemblée en France est faite de partis multiples et pour gouverner, il faut des coalitions, il faut qu'il y ait un chef de l'Etat avec du recul pour pouvoir le cas échéant intervenir si cette coalition vacille, j'en ai fait l'expérience. Par conséquent,



je suis pour que le chef de l'Etat conserve toute son autorité et qu'il puisse utiliser à bon escient, je l'espère, le droit de dissolution ... ».

Il se montre donc préoccupé de voir que les élections législatives précéderont les élections présidentielles au printemps 2002 : « c'est la raison pour laquelle quand je vois les élections législatives précédées de l'élection présidentielle pour des raisons de hasard, la mort de monsieur Pompidou puis le changement de l'Assemblée, je me dis qu'il est tout à fait normal que au lieu de continuer à marcher sur la tête, nous marchions sur les pieds ... ».

Il souhaiterait que l'Assemblée Nationale vote en faveur d'une inversion du calendrier électoral afin que les élections présidentielles aient lieu avant les élections législatives : « c'est la raison pour laquelle deux anciens Premiers ministres de tendances différentes, nous sommes peut-être du passé n'est-ce pas, monsieur Rocard et moi, c'est possible, mais enfin nous avons exercé des responsabilités et nous avons le sens des responsabilités, nous avons pensé qu'il fallait intervenir ensemble pour dire finissons-en avec des supputations qui sont purement électoralistes ... car il ne s'agit pas de savoir si on défend un principe et quand j'entends un certain nombre de parlementaires, et vous savez à quel parti ils appartiennent, parler de traîtres ou de gens qui font le jeu de Jospin. Je pourrais leur demander souvent qui a dévoyé le plus la 5ème République et cela depuis la cohabitation dans laquelle ils se sont vautrés simplement pour partager le pouvoir, cela c'est mon premier point ».

Il imagine que l'élection présidentielle apparaîtrait comme une sorte d'appendice de l'élection législative si l'on s'en tenait au calendrier électoral actuel : « je pense que s'il y avait une élection présidentielle après une élection législative, ce serait fini, l'élection présidentielle apparaîtrait comme un appendice de l'élection législative. Et comme il y a maintenant le quinquennat, le président se trouverait directement en face d'une Assemblée, quelle qu'elle soit d'ailleurs, qu'elle soit de sa tendance ou qu'elle ne soit pas de sa tendance et comme le disait le général de Gaulle, ce qu'il ne voulait pas, le président, il doit avoir du recul, de la distance tandis que le Premier ministre, lui, il est là pour durer et endurer et il est là pour faire face à la conjoncture ».



Il pense que le régime présidentiel ne conviendrait pas à un pays comme la France qui a toujours des coalitions et qui doit donc avoir un président de la République qui peut dissoudre l'Assemblée Nationale en cas de crise : « je crois que cela n'ira pas pour la France, vous savez qu'en France, il y a toujours des coalitions : ou il y a la gauche plurielle, ou il y a une droite qui veut être unie et qui est en fait plurielle. Et dans un cas comme dans l'autre, il faut qu'il y ait une possibilité d'éviter les vacillations, les incertitudes, ou simplement les réactions d'une majorité qui ne maintient pas sa cohésion. C'est pour cela qu'il faut le président de la République, qui puisse le cas échéant si c'est nécessaire changer le Premier ministre ou bien s'il pense que le Premier ministre agit bien, dissoudre l'Assemblée Nationale ».

Il déclare qu'ils veulent inverser le calendrier électoral afin de maintenir la primauté de l'élection présidentielle sur l'élection législative : « nous ne sommes pas en train de choisir un candidat pour la présidence de la République, nous ne sommes pas en train de faire des calculs par sondages interposés sur ce qu'il pourrait se passer selon que l'élection présidentielle survienne ou survienne après l'élection législative. Nous avons un problème de fond : est-ce que nous maintenons la primauté de l'élection présidentielle, par conséquent le rôle du chef de l'Etat comme pivot de nos institutions, comme clef de voûte de nos institutions ou bien est-ce que nous laissons les choses aller uniquement pour des raisons de commodité électorale supposée ? ».

Il constate que les institutions de la 5ème République fonctionnent très bien : « les institutions de la 5ème République ne sont pas à bout de souffle, nos institutions ne sont pas à bout de souffle. J'ai eu pendant 5 ans la responsabilité d'être Premier ministre, je vois très bien comment ont fonctionné et fonctionnent les institutions françaises, je crois que nos institutions ne sont pas à bout de souffle. Et n'oubliez pas que quand monsieur Mitterrand avait nommé un Comité Constitutionnel pour essayer de voir quel toilettage de la Constitution serait possible, il n'y a eu aucun membre du Comité Constitutionnel qui ait demandé une révision profonde de la Constitution.

Il suppose qu'il faudrait néanmoins les réviser si les cohabitations continuaient de se produire : « je vous dirais que l'on pourrait envisager un certain nombre de modifications de la Constitution, en tout cas si les phénomènes de cohabitation se



poursuivent, je crois qu'à ce moment-là, il faudra revoir la Constitution parce que nous ne pourrons pas continuer à avoir ce système que j'appellerais bancal ... ».

Raymond Barre nous explique donc une nouvelle fois sa vision du fonctionnement des institutions de la 5ème République : le Premier ministre et le gouvernement doivent dépendre du président de la République et ne doivent pas dépendre de la majorité parlementaire. Il regrette ainsi que l'esprit que le général de Gaulle avait appliqué à l'exercice des institutions ne prévisse plus à cause de la cohabitation. Il se montre néanmoins heureux de constater que la cohabitation entre Jacques Chirac et Lionel Jospin se déroule dans de bonnes conditions au niveau européen parce qu'ils semblent tous deux être soucieux de travailler ensemble en bonne volonté. Le maire de Lyon se montre également préoccupé de voir que les élections législatives précéderont les élections présidentielles en 2002 et souhaiterait donc que l'Assemblée Nationale vote en faveur de l'inversion du calendrier électoral afin de maintenir la primauté de l'élection présidentielle sur l'élection législative. Raymond Barre pense au final que les institutions de la 5ème République fonctionnent très bien mais qu'il faudrait néanmoins les réviser si les cohabitations continuaient de se produire.



# Conclusion de la quatrième partie : les doctrines institutionnelles des responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation au cours des situations de cohabitation entre 1981 et 2002

Nous sommes arrivés au terme de la quatrième partie, nous allons maintenant chercher à mettre en évidence les principales tendances observées relatives à la cohérence et à la contradiction des doctrines institutionnelles des responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation au cours des situations de cohabitation entre 1981 et 2002, nous nous intéresserons également aux stratégies sous-jacentes à leurs positionnements politiques et à leurs réflexions institutionnelles.

## 1. Les tendances observées : entre cohérences et contradictions des doctrines institutionnelles

Nous avons observé au cours de cette dernière partie que les responsables politiques français, socialistes comme conservateurs se sont une nouvelle fois déterminés de manière très différente vis à vis de la notion de cohabitation au cours des situations de cohabitation entre 1986-1988, 1993-1995 et 1997-2002. Les responsables politiques conservateurs ont personnellement été très clivants sur le thème de la cohabitation, ils l'ont soutenu au cours des deux premières expériences de 1986-1988 et 1993-1995 et l'ont dénoncé au cours de la troisième de 1997 à 2002. Les responsables politiques socialistes ont, en revanche été moins clivants, ils pensaient que la cohabitation était un mal nécessaire lors des cohabitations de 1986-1988 et 1993-1995 et l'ont ensuite vivement soutenu entre 1997 et 2002. Nous pouvons évidemment souligner que les socialistes ont eu moins d'intérêt politique à dénoncer la cohabitation au cours des mandats de François Mitterrand que la droite au cours du mandat de Jacques Chirac puisque les deux cohabitations de 1986-1988 et 1993-1995 étaient au final assez courtes et ne pouvaient donc pas se définir comme une longue cure d'opposition comme la droite l'a subit de 1997 à 2002. Nous allons maintenant chercher à mettre



en évidence les tendances observées relatives à la cohérence et à la contradiction des doctrines institutionnelles de ces responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation au cours des situations de cohabitation entre 1981 et 2002.

a. La cohérence institutionnelle des présidents de la République vis à vis de la notion de cohabitation au cours des trois situations de cohabitation

Les présidents de la République François Mitterrand et Jacques Chirac ont sensiblement eu la même attitude au cours des trois situations de cohabitations.

François Mitterrand a eu un avis assez cohérent vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours de ses deux situations de cohabitation. Il s'est soumis au vote des français à l'occasion des élections législatives de mars 1986 et a nommé Jacques Chirac Premier ministre mais a entendu conserver ses compétences et ses prérogatives institutionnelles conformément à la Constitution. Il a ainsi souhaité que le gouvernement mette librement en œuvre sa politique mais a voulu conserver sa liberté de parole et d'appréciation dans le domaine des affaires intérieures. Il a également désiré conserver un rôle important dans le domaine de la politique étrangère et de la défense et a ainsi été très attentif à ce que le gouvernement respecte ses attributions dans ce domaine. François Mitterrand s'est au final positionné comme un arbitre et un défenseur des valeurs républicaines face au gouvernement et a su mettre à profit le rôle qu'il avait endossé afin de sortir victorieux de l'élection présidentielle de 1988.

François Mitterrand s'est une nouvelle fois soumis au choix des français à l'occasion des élections législatives de mars 1993 et s'est résolu à cohabiter avec un nouveau Premier ministre de droite, Edouard Balladur. Il a laissé le gouvernement travailler mais a voulu conserver sa liberté de parole et d'appréciation dans le domaine de la politique intérieure. Il a aussi souhaité conserver son rôle dans le domaine de la politique étrangère et de la défense afin de continuer à assurer la défense des intérêts de la France dans le Monde jusqu'à la fin de son second mandat à l'Elysée.

Jacques Chirac a eu la même attitude que François Mitterrand au cours de sa situation de cohabitation entre 1997 et 2002. Il s'est soumis au choix des français à l'occasion des élections législatives de mai et juin 1997, a nommé Lionel Jospin Premier



ministre mais a entendu lui aussi conserver ses compétences et ses prérogatives institutionnelles conformément à la Constitution. Il a laissé le gouvernement mettre en œuvre sa politique mais a lui aussi voulu conserver sa liberté de parole afin de donner son avis sur la politique intérieure. Jacques Chirac a également souhaité conserver son rôle en matière de politique étrangère et de défense afin de maintenir sa stature internationale dans la perspective des élections présidentielles de 2002.

### b. La contradiction institutionnelle des responsables politiques conservateurs vis à vis de la notion de cohabitation au cours des trois situations de cohabitation

Valéry Giscard d'Estaing a eu un avis assez incohérent vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours des situations de cohabitation de 1986-1988 et de 1997-2002, il s'est en effet montré relativement satisfait du déroulement des choses au cours des années 1986-1988 : il souhaitait que la cohabitation soit une cohabitation de coexistence entre les deux pouvoirs et pensait même que cette situation politique permettrait aux français d'apprendre à mieux vivre ensemble. Il a en revanche été extrêmement réservé au cours de la troisième cohabitation entre 1997-2002 : il considérait alors que la cohabitation était une mauvaise méthode de gouvernement et constatait surtout que cette situation décrédibilisait fortement la France aux yeux de l'étranger, les partenaires internationaux ne sachant pas s'ils devaient s'entendre avec le président de la République ou le Premier ministre pour conclure leurs accords.

Edouard Balladur a aussi eu un avis relativement incohérent vis à vis de la notion de cohabitation au cours des trois situations de cohabitations, il avait personnellement conceptualisé la cohabitation dans un article du Monde en septembre 1983 et s'est montré satisfait de son application au cours des années 1986-1988 même s'il ne souhaitait pas la voir continuer à la suite des élections de 1988. Il est devenu luimême, quelques années plus tard, le Premier ministre de la seconde cohabitation au cours des années 1993-1995. Il a pu mettre librement en œuvre sa politique dans le domaine des affaires intérieures et a aussi eu un rôle plus important que Jacques Chirac au cours de la première cohabitation dans le domaine des affaires extérieures. Le Premier ministre était ainsi très heureux de pouvoir se construire une stature nationale et internationale dans la perspective des élections présidentielles de 1995.



Edouard Balladur s'est enfin montré très réservé vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours de la troisième cohabitation dans les années 1997-2002, il reconnaissait qu'il avait effectivement conceptualisé la cohabitation en 1983 mais qu'il n'avait pas du tout imaginé que cette situation puisse se généraliser au cours des années suivantes, il proposait ainsi que la France réforme ses institutions et évolue vers le régime présidentiel afin d'en terminer avec la succession des cohabitations.

Les autres responsables politiques conservateurs, Charles Pasqua, Philippe Séguin, François Léotard, Alain Madelin et Nicolas Sarkozy ont aussi eu des avis relativement incohérents vis à vis de la notion de cohabitation au cours des trois situations de cohabitation. Ils se sont ainsi montrés satisfaits du déroulement de la cohabitation de 1986-1988, ils pensaient qu'ils pouvaient pleinement appliquer leur politique même s'ils constataient que François Mitterrand sortait régulièrement de son rôle d'arbitre en commentant l'action gouvernementale. Ils ont également été satisfait du déroulement des choses au cours de la seconde cohabitation, ils considéraient que le Premier ministre conduisait bien les affaires de la France, avait conscience des difficultés du pays et cherchait donc à éviter une crise avec le président de la République. Ils se sont enfin montrés très réservés vis à vis de la situation de cohabitation au cours des années 1997-2002, ils estimaient que le débat politique était appauvri par la cohabitation et que les réformes nécessaires n'étaient pas mises en œuvre parce que le président de la République et le Premier ministre se contentaient de s'observer et de préparer leurs futures campagnes présidentielles.

## c. La cohérence institutionnelle de Raymond Barre vis à vis de la notion de cohabitation au cours des trois situations de cohabitation

Raymond Barre a eu au contraire un avis réellement cohérent vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours des trois situations de cohabitation, il s'était situé contre la notion de cohabitation au cours des années 1981-1986 mais il s'est néanmoins montré solidaire du gouvernement de Jacques Chirac au cours de la cohabitation de 1986-1988. Il constatait que le Premier ministre avait manifestement des difficultés à gouverner efficacement mais estimait que François Mitterrand avait tout à fait raison de vouloir maintenir son rôle et sa fonction dans le cadre de cette situation. L'ancien Premier ministre a ensuite continué à être réservé vis à vis de la notion de



cohabitation au cours des années 1993-1995 mais a soutenu le gouvernement de cohabitation d'Edouard Balladur parce qu'il souhaitait voir la mise en œuvre d'une politique économique, monétaire et financière raisonnable. Raymond Barre a enfin constaté que la cohabitation entre Jacques Chirac et Lionel Jospin se déroulait dans de bonnes conditions parce qu'ils se montraient soucieux de travailler ensemble en bonne volonté mais il considérait toujours que la situation de cohabitation n'était clairement pas le fonctionnement naturel des institutions de la 5ème République.

d. La cohérence institutionnelle des responsables politiques socialistes vis à vis de la notion de cohabitation entre les cohabitations de 1986 1988, 1993 1995 et la cohabitation de 1997 2002

Lionel Jospin a eu un avis assez cohérent vis-à-vis de la notion de cohabitation au cours des situations de cohabitation de 1986-1988 et de 1997-2002, il se montrait ainsi satisfait du déroulement des choses au cours de la cohabitation de 1986-1988 : il pensait que cette expérience avait permis de vérifier la solidité des institutions et aussi de révéler la stature de François Mitterrand. Il a ensuite été assez heureux du déroulement de sa cohabitation avec Jacques Chirac entre 1997 et 2002 : il se montrait serein et déterminé dans la conduite de sa politique et était aussi heureux de pouvoir avoir un rôle important dans la détermination de la politique étrangère du pays. Le Premier ministre avait ainsi l'occasion de pouvoir se construire une stature nationale et internationale dans la perspective des élections présidentielles de 2002.

Les autres responsables politiques socialistes, Michel Rocard, Pierre Mauroy, Laurent Fabius, Dominique Strauss-Kahn, François Hollande et Martine Aubry ont aussi eu des avis relativement cohérents au cours des trois situations de cohabitation. Ils ont ainsi été solidaires de l'action de François Mitterrand au cours de la cohabitation de 1986-1988 parce qu'ils souhaitaient que le président de la République conserve son rôle et ses compétences dans le cadre de cette nouvelle situation institutionnelle. Ils ont une nouvelle fois soutenu l'action du chef de l'Etat au cours de la seconde cohabitation dans les années 1993-1995 parce qu'ils considéraient que le président de la République devait continuer sa mission à la tête de l'Etat jusqu'au terme de son mandat. Ils se sont enfin montrés très satisfait du déroulement des choses au cours de la cohabitation de 1997-2002 : ils constataient que les ministres respectaient la



personne et la fonction du président de la République, ils expliquaient que le Premier ministre conduisait sa politique dans le domaine des affaires intérieures et qu'il devait naturellement se concerter avec le président de la République dans le domaine des affaires extérieures mais qu'ils se retrouvaient souvent sur des sujets et des dossiers politiques importants comme les affaires européennes ou les affaires de santé.

Ces nouvelles et dernières tendances sont intéressantes puisqu'elles nous révèlent plusieurs choses, les responsables politiques socialistes semblent avoir eu des avis assez cohérents vis à vis de la notion de cohabitation au cours des situations de cohabitation mais les responsables politiques conservateurs semblent avoir eu, bien au contraire, des avis assez incohérents. Les responsables politiques conservateurs, avec leurs attitudes contrastées et leurs contradictions institutionnelles semblent donc s'être clairement déterminés en fonction de leurs intérêts politiques et de la situation politique donnée au cours des situations de cohabitation entre 1981 et 2002.



## 2. LE CONTEXTE HISTORIQUE ET LES STRATÉGIES DES RESPONSABLES POLITIQUES VIS À VIS DE LA COHABITATION

Les principaux responsables politiques de la majorité et de l'opposition se sont donc déterminés de manière très particulière vis à vis de la notion de cohabitation au cours des situations de cohabitation entre 1981 et 2002. Nous pouvons supposer qu'il existe certainement des stratégies sous-jacentes à leurs positionnements politiques vis à vis de cette notion. Nous allons ainsi mettre en évidence quelques pistes de réflexion.

a. La cohabitation entre François Mitterrand et Jacques Chirac au cours des années 1986-1988

Une différente lecture de la Constitution de la part des deux protagonistes de la cohabitation

Le président de la République François Mitterrand et le Premier ministre Jacques Chirac ont chacun défini leur rôle dans la perspective de la cohabitation en se référant strictement à la Constitution mais nous pouvons souligner qu'ils ont eu une lecture du texte suprême assez personnelle même si non contradictoire l'une avec l'autre.

Jacques Chirac se considéra comme le véritable chef de l'exécutif à l'aube de cette nouvelle situation politique, il devait conduire les affaires de la France dans le domaine des affaires intérieures mais il chercha aussi à rogner sur les prérogatives présidentielles dans le domaine des affaires extérieures en invoquant l'article 20 de la Constitution : « le gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation ». Il pouvait en effet légitimement considérer que les affaires étrangères faisait partie de la politique de la Nation dans son ensemble. François Mitterrand considérait de son côté qu'il devait effectivement laisser le gouvernement déterminer et conduire la politique de la Nation dans le domaine des affaires intérieures mais qu'il avait le droit et le devoir de conserver ses prérogatives et son rôle dans le domaine des affaires extérieures. Il se réfugia ainsi derrière plusieurs articles de la Constitution afin de se prévaloir du maintien de ses pouvoirs, il se référa notamment aux articles 5, 14, 15, 52 et 53 de la Constitution : il veille ainsi au respect de la Constitution avec l'article



5, il accrédite les ambassadeurs avec l'article 14, il est le chef des armées avec l'article 15 et il négocie et ratifie les traités avec les articles 52 et 53.

Le président de la République et le Premier ministre ont donc chacun eu une lecture de la Constitution qui était favorable à leur fonctions institutionnelles. Jacques Chirac supposait que le chef de l'Etat appliquerait à la lettre l'article 20 de la Constitution et qu'il s'effacerait dans le domaine des affaires intérieures et extérieures mais François Mitterrand, loin de lui faciliter la tâche, chercha à défendre les attributions que la pratique de la 5ème République avait conférées à sa fonction concernant la défense et la politique étrangère. Le président de la République était en effet devenu par coutume et avec la dissuasion nucléaire la clef de voûte de la politique de défense et de politique étrangère de la 5ème République. François Mitterrand a ainsi réussi à conserver ses compétences et ses prérogatives institutionnelles dans le domaine de la défense et de la politique étrangère même si nous allons le voir, la lecture de la Constitution et le partage des rôles entre le président de la République et le Premier ministre entraînèrent des désaccords ultérieurs au cours de la cohabitation.

Une bataille diplomatique au sein du couple exécutif à l'occasion des sommets internationaux

Le président de la République et le Premier ministre s'affrontèrent au niveau international à l'occasion des sommets européens et des sommets du G7. Concernant ces derniers, le chef de l'Etat assistait jusque là seul aux séances restreintes des réunions à sept et les ministres des affaires étrangères et des finances le rejoignaient au cours des séances élargies. Le Premier ministre ne venait donc jamais au sommets européens ni aux sommets du G7 mais Jacques Chirac fit savoir au président de la République qu'il assisterait en mai 1986 au sommet des pays industrialisés à Tokyo. François Mitterrand accepta dans un premier temps sa proposition mais le Premier ministre demanda ensuite à partager la direction de la délégation, le président pensa alors que s'il acceptait, le président de la République ne serait plus considéré comme le chef de la diplomatie et de la défense sur la scène internationale. Jacques Chirac se rendra finalement au deuxième jour du sommet et participera aux séances plénières mais il devra néanmoins s'asseoir dans l'assistance alors que le président de la République sera sur une estrade. Jacques Chirac sera ainsi fort peu à son aise à ces



réunions et les images dans les médias seront cruelles pour lui parce qu'elles révéleront sur les écrans la prééminence présidentielle en matière diplomatique. Le président de la République et le Premier ministre s'affrontèrent également à l'occasion du Conseil Européen de juin 1986 à la Haye mais Jacques Chirac s'inclina une nouvelle fois, les sommets européens et internationaux suivants furent plus calmes et les règles fixées par la cohabitation de 1986-1988 deviendront la norme en ce domaine, elles seront d'ailleurs appliquées au cours des cohabitations suivantes.

François Mitterrand s'est ensuite lancé au cours de l'année 1986 dans plusieurs opérations politiques qui ont permis d'améliorer sensiblement sa côte de popularité.

#### L'autorisation administrative de licenciement

François Mitterrand refusa de signer l'ordonnance relative à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement dès le second conseil des ministres de la cohabitation le 29 mars 1986. Le président de la République déclara ainsi par la voix du porte-parole de l'Elysée qu'il avait fait savoir au gouvernement qu'il n'accepterait des ordonnances qu'en nombre limité et qu'il ne signerait en matière sociale, que des ordonnances qui représenteraient un progrès par rapport aux acquis sociaux. Nous constatons donc qu'il choisit de dénoncer une des principales réformes libérales du nouveau gouvernement dans une volonté de s'ancrer politiquement à gauche.

#### L'affaire des ordonnances sur la privatisation des entreprises nationalisées en 1945

La droite avait utilisé de nombreuses procédures parlementaires afin de retarder le vote des nationalisations au parlement au cours des années 1981-1986, Jacques Chirac et son gouvernement avait donc choisi d'utiliser la procédure des ordonnances pour mettre en œuvre leurs privatisations afin d'éviter un long débat au parlement. L'Assemblée Nationale et le Sénat votent ainsi une loi d'habilitation qui autorise le gouvernement à légiférer par ordonnance les 22 et 23 avril 1986 et le président de la République promulgue cette loi d'habilitation le 2 juillet, il reçoit ensuite le 11 juillet 1986 le projet d'ordonnance qui fixe la liste des 65 entreprises que le gouvernement souhaite privatiser et refuse alors de signer cette ordonnance. Le chef de l'État constate en effet que l'ordonnance inclue la privatisation d'entreprises nationalisées



en 1945 et il considère surtout que la dimension nationale des entreprises n'est pas suffisamment protégé par une clause qui autorise 15% de participations étrangères.

François Mitterrand choisit alors d'exposer aux français les raisons pour lesquelles il refuse de signer cette ordonnance à l'occasion de son traditionnel entretien du 14 juillet à l'Elysée. Il explique ainsi qu'il souhaite tenir compte des remarques du Conseil Constitutionnel qui a mis l'accent sur les risques que les privatisations feraient courir par l'aliénation de grandes entreprises à l'indépendance nationale. Le chef de l'Etat souligne néanmoins que la voie parlementaire est toujours ouverte et demande au gouvernement de l'utiliser. Il refuse en somme d'apporter sa caution à ces dénationalisations et demande au parlement de prendre ses responsabilités.

Il convient d'apporter plusieurs commentaires sur l'intervention télévisée de François Mitterrand, nous avons vu qu'il avait déjà choisi de dénoncer le programme libéral du gouvernement en refusant de signer l'ordonnance relative à l'autorisation administrative de licenciement le 29 mars 1986 mais il va ici bien plus loin puisqu'il prend clairement le pays à témoin le jour de la fête nationale. Nous pouvons d'abord relever qu'il choisit de mettre l'accent sur le débat sur les dénationalisations parce que ce débat est clairement un débat structurel et idéologique entre la gauche et la droite. Nous pouvons également souligner qu'en expliquant qu'il souhaite éviter que les entreprises françaises soient bradées à l'étranger, il sait qu'il rencontrera le soutien d'une grande partie de l'opinion qui n'est pas forcément de gauche mais qui tient au patrimoine de la Nation : les français ne souhaiteront pas que l'étranger mette la main sur leurs entreprises et n'apprécieront pas la mise à l'écart du parlement à cette occasion. Nous pouvons enfin mettre en évidence que le président de la République s'exprime un 14 juillet parce qu'il sait que c'est le moment idéal pour donner un grand retentissement à ses paroles, nationalement et internationalement.

Le Premier ministre se sent trompé puisqu'il révélera aux journalistes que lors de leurs premiers tête à tête après le 16 mars, François Mitterrand lui avait dit qu'il accepterait de signer les ordonnances sur les privatisations, ayant seulement exprimé des réserves sur d'autres sujets. Jacques Chirac considère donc cette attitude comme un manquement aux engagements et envisage alors l'hypothèse d'une démission. Il cherche néanmoins à trouver un terrain d'entente avec François Mitterrand et lui



propose ainsi une modification de l'ordonnance qui renvoie la privatisation des entreprises nationalisées en 1945 au vote d'une loi et ajoute des mesures de protection contre toute sous-évaluation et tout risque de mainmise étrangère. Le président de la République maintint son refus et lors du conseil des ministres suivant, le Premier ministre choisit finalement de transformer l'ordonnance en projet de loi. Jacques Chirac déclara alors qu'il avait choisi de ne pas ouvrir une controverse institutionnelle même s'il pensait que seul le gouvernement pouvait approuver une ordonnance, il expliqua en outre qu'ils auraient pu se diriger vers une crise politique grave mais qu'il avait choisi de ne pas compromettre le redressement économique et social du pays et avait donc pour cela décidé de recourir à la voie parlementaire.

François Mitterrand a donc clairement fait comprendre à l'opinion qu'il conservait son influence sur la politique nationale avec cette affaire, et ce même si les dénationalisations seront ultérieurement réalisées. Le chef de l'Etat commence en tout cas ce jour là le début de sa remontée dans l'opinion en dénonçant le gouvernement de Jacques Chirac au nom des grands principes de l'indépendance nationale.

Le soutien aux étudiants à l'occasion de la crise universitaire de décembre 1986

Le gouvernement de Jacques Chirac souhaitait également réformer l'Université, le ministre délégué à l'enseignement supérieur Alain Devaquet est ainsi chargé de proposer une loi rétablissant l'autorité dans les facultés et revenant sur le droit pour tout diplômé du secondaire d'être accueilli dans l'enseignement supérieur. Le ministre présenta son texte au conseil des ministres le 11 juillet 1986 mais les mesures qui prévoyaient une dose de sélection et une hausse des frais de scolarité provoquèrent une importante fronde universitaire dans le pays. Elle débuta le 17 novembre et 100 000 jeunes défilèrent à Paris pour exiger le retrait de la loi.

François Mitterrand profite alors de l'occasion pour exprimer la sympathie qu'il éprouve pour les manifestants au nom de l'égalité des chances même s'il ne se prononce pas en faveur du retrait de la loi. Le 5 décembre, un étudiant d'origine Algérienne, Malik Oussekine trouve la mort à la suite de violences policières au cours d'une nuit de manifestation. Le président de la République demande alors dès le lendemain le retrait des articles les plus litigieux de la loi au Premier ministre qui



sous la pression de ses alliés de l'UDF décide le retrait de la loi le 8 décembre. Le chef de l'Etat, en faisant donc savoir qu'il était sur la même longueur d'onde que les manifestants, souligne qu'ils pouvaient compter sur sa compréhension et montre sa détermination suite à la mort de cet étudiant dans des violences policières.

François Mitterrand s'immisce donc complètement dans cette affaire et en récolte tous les bénéfices au contraire de Jacques Chirac, ce dernier semblant subir les événements. Le président sort ainsi une nouvelle fois fortifié de la cohabitation en se montrant solidaire avec les étudiants et en condamnant le gouvernement.

Le soutien aux cheminots à l'occasion des manifestations de décembre 1986

Les cheminots avaient déclenché une grève nationale le 18 décembre 1986 et les chemins de fer sont donc paralysés pendant plusieurs semaines au moment des fêtes de fin d'année 1986. Le président de la République est alors en vacances au fort de Brégançon mais il choisit de recevoir plusieurs cheminots grévistes afin d'écouter leurs revendications. Cette réception a alors une signification toute particulière : elle montre que François Mitterrand écoute les cheminots, les soutient et court-circuite le gouvernement, le chef de l'État apparaît ainsi une nouvelle fois comme un homme de dialogue qui cherche à discuter avec les français à l'inverse du gouvernement.

b. La cohabitation entre François Mitterrand et Edouard Balladur au cours des années 1993-1995

Une répartition des rôles assez claire entre François Mitterrand et Edouard Balladur

Le président de la République François Mitterrand et le Premier ministre Edouard Balladur ont, comme lors de la première cohabitation, défini leurs rôles en se référant à la Constitution mais nous pouvons noter qu'ils ont eu, contrairement à 1986-1988, une lecture de la Constitution assez similaire l'un et l'autre vis à vis de l'attribution de leurs rôles et pouvoirs respectifs. Le Premier ministre devait bien évidemment déterminer et conduire la politique de la Nation dans le domaine des affaires intérieures mais il se partagerait cette fois-ci les rôles avec le président de la République dans le domaine des affaires extérieures. Le contexte politique était alors



assez différent : les leçons et l'expérience de la première cohabitation aidaient à faciliter les choses, François Mitterrand n'était plus candidat à sa réélection et enfin la personnalité d'Edouard Balladur était assez différente de celle de Jacques Chirac. Le Premier ministre prendra ainsi soin de ménager le président de la République, dissimulera son avantage manifeste du fait de la situation politique et s'efforcera d'éviter toute humiliation protocolaire aux yeux des français et de l'étranger.

Nous pouvons néanmoins relever plusieurs terrains de mésententes au cours de cette période entre le président de la République et le Premier ministre : François Mitterrand dénonça ainsi les nouvelles privatisations, il fit part de ses réserves vis à vis de la réforme de la loi Falloux, réforme qui consistait à favoriser le financement des établissements scolaires privés, il critiqua également l'action du gouvernement en faveur de l'emploi et il fut enfin en désaccord avec le Premier ministre sur la reprise des essais nucléaires, souhaitant personnellement favoriser le passage à la simulation.

La prudence d'Edouard Balladur dans le domaine de la défense et des affaires étrangères

Le président de la République et le Premier ministre s'étaient mis d'accord sur le fait que la politique étrangère et la défense faisaient partie d'un domaine partagé entre l'Elysée et Matignon : le chef de l'Etat avait le droit de tout savoir et le chef du gouvernement avait le même droit, ils devaient discuter des décisions ensemble et aucun des deux ne devait chercher à surprendre l'autre par des initiatives isolées. François Mitterrand et Edouard Balladur ont ainsi su agir en relative harmonie sur plusieurs dossiers de politique étrangère et de défense comme la guerre de Bosnie-Herzégovine, le Rwanda et se sont retrouvés ensemble contre les Etats-Unis dans l'affaire du GATT, leur seule véritable confrontation étant sur le dossier de la reprise des essais nucléaires, Edouard Balladur et la majorité parlementaire voulant faire quelques essais supplémentaires avant de passer à la simulation.

Le Premier ministre su donc être malléable avec le président de la République et n'a pas fait les mêmes erreurs que Jacques Chirac entre 1986-1988 afin de pas heurter sa sensibilité sur la scène internationale. François Mitterrand devait ainsi se rendre au sommet du G7 en juin 1993 à Tokyo et il souhaitait légitimement diriger la délégation



française, on se souvient fort bien que Jacques Chirac avait livré bataille pour être présent en 1986 au sommet de Tokyo mais Edouard Balladur choisit lui de ne pas se rendre à Tokyo. Il ne voulait pas être admis par faveur à la conférence du G7 mais il fit en sorte que la position française que le président de la République allait défendre soit la politique du gouvernement comme il l'avait définie au conseil des ministres.

Les erreurs ultérieures d'Edouard Balladur dans le domaine de la défense et des affaires étrangères

François Mitterrand et Edouard Balladur évitèrent donc la confrontation dans le domaine de la défense et de la politique étrangère mais le Premier ministre va malheureusement commettre quelques fautes envers le chef de l'Etat qui ne lui pardonnera pas vraiment son ingérence dans son domaine privilégié. Le Premier ministre chercha ainsi au cours de l'année 1994 à occuper tous les terrains dans la perspective de l'élection présidentielle et disserta volontiers dans les médias sur la défense et la politique étrangère : il s'attribua par exemple les mérites de l'opération humanitaire au Rwanda qui avait bien réussi, après avoir écrit une note au chef de l'Etat où il lui faisait part de son désaccord pour prendre date au cas où elle échouerait, il donna aussi et surtout une interview au journaliste Franz-Olivier Giesbert dans le Figaro du 30 août 1994 qui déplu fortement au président de la République, cet article intitulé « Notre politique étrangère » heurta ainsi sensiblement le chef de l'Etat qui cherchera par la suite à affaiblir le Premier ministre candidat.

c. La cohabitation entre Jacques Chirac et Lionel Jospin au cours des années 1993-1995

La cohabitation favorise une nouvelle fois le président de la République au cours de la cohabitation de 1997-2002

Le président de la République Jacques Chirac et le Premier ministre Lionel Jospin ont une nouvelle fois défini leurs rôles en se référant à la Constitution. Nous pouvons relever qu'ils ont eu comme en 1993-1995 une lecture de la Constitution assez similaire l'un et l'autre vis à vis de l'attribution de leurs rôles et pouvoirs respectifs.



Jacques Chirac se servit personnellement de sa propre expérience avec François Mitterrand afin d'appréhender au mieux cette nouvelle cohabitation, il s'accommodera ainsi assez bien de la situation et fraternisera d'ailleurs avec plusieurs ministres comme Claude Allègre et Hubert Védrine. Lionel Jospin fut lui aussi assez serein à l'aube de cette nouvelle cohabitation, il savait en effet qu'il avait 5 années devant lui et il pu ainsi, contrairement aux deux premières expériences qui avaient duré seulement deux ans chacune, mettre en œuvre de grandes réformes : il instaura ainsi les emploi jeunes, les 35 heures, mis en œuvre le Pacte civil de solidarité ...

Le président de la République continua à avoir un rôle éminent dans le domaine de la défense et de la politique étrangère mais le Premier ministre eu lui aussi un rôle important dans ce domaine, il eu de l'influence au niveau européen, il arrêta la réintégration de la France dans l'OTAN et il réorienta son action en Afrique.

Jacques Chirac réussi à être de nouveau populaire, comme François Mitterrand l'avait été, au cours de la situation de cohabitation, il avait en effet de nombreux avantages : le prestige de la fonction, le poids institutionnel et il avait aussi la possibilité de se démarquer autant qu'il voulait de l'action du gouvernement. Il se servit ainsi de sa position institutionnelle afin de dénoncer plusieurs décisions du gouvernement : la mise en œuvre des 35 heures, la régularisation massive d'étrangers sans papiers, la mise sous conditions des ressources des allocations familiales, l'absence d'une nécessaire réforme des retraites, le sentiment d'insécurité à l'aube de l'an 2000.

La cohabitation fonctionna pendant une longue période mais les tensions devinrent monnaie courante au fur et mesure que le président de la République et le Premier ministre se rapprochaient de l'élection présidentielle. Olivier Schrameck, directeur de cabinet de Lionel Jospin à Matignon publia d'ailleurs un livre en 2001, *Matignon, rive gauche* qui décrivait le déroulement de la cohabitation entre Jacques Chirac et Lionel Jospin et où il dénonçait l'attitude et les agissements du chef de l'Etat, l'auteur condamnait aussi par la même occasion le principe même de la cohabitation.

Jacques Chirac et Lionel Jospin furent fort logiquement tous deux candidats à l'élection présidentielle et ne se ménagèrent pas au cours de la campagne, la gauche dénonçant surtout les affaires autour du président de la République et la droite



soulignant notamment les faibles résultats du gouvernement en matière de sécurité. Le Premier ministre candidat fut au final éliminé à l'occasion du premier tour des élections présidentielles et le président de la République fut de son côté triomphalement réélu au second tour contre le candidat de l'extrême droite.

Le président de la République semble donc être inévitablement favorisé dans son duel avec un Premier ministre de cohabitation, cela a été le cas de François Mitterrand à la fin de la cohabitation de 1986-1988 et le cas de Jacques Chirac à l'issue de la cohabitation de 1997-2002. La cohabitation semble ainsi avoir pour règle que le chef du gouvernement perd systématiquement son duel face au président de la République, le Premier ministre n'arrivant pas à défendre son bilan de gouvernement et à se projeter efficacement dans une campagne présidentielle face à un chef de l'Etat inévitablement dominateur du fait de sa fonction.



## 3. Les réflexions institutionnelles des responsables politiques vis à vis du dilemme de la cohabitation

Nous allons maintenant nous intéresser aux réflexions institutionnelles des responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation au cours des situations de cohabitation, nous allons ainsi chercher à mettre en évidence les approches et les solutions imaginées par ces derniers afin de faire face au problème de la cohabitation.

Les présidents de la République François Mitterrand et Jacques Chirac se sont tous les deux retrouvés en situation de cohabitation et ont naturellement été amenés à avoir une réflexion et à imaginer la manière de se sortir de cette situation institutionnelle.

a. Les solutions de François Mitterrand vis à vis de la cohabitation en 1988 : la tentative de l'ouverture au cours des élections législatives de 1988

François Mitterrand a eu une réflexion institutionnelle assez intéressante vis à vis de la cohabitation à la sortie de sa première itération en 1986-1988 puisqu'il a soumis la toute première forme d'ouverture politique aux formations de l'opposition au cours des élections législatives de 1988. Il a ainsi proposé à certaines personnalités de la droite et du centre de rejoindre le nouveau gouvernement de Michel Rocard. Les principaux responsables de l'opposition ne vont malheureusement pas réussir à s'entendre, certains souhaitant jouer le jeu, d'autres étant échaudés par l'expérience de la cohabitation et donc méfiants vis à vis de la nouvelle stratégie du chef de l'État. Il n'y a donc pas eu d'accord au niveau des formations politiques du RPR et de l'UDF et le gouvernement de Michel Rocard a donc seulement attiré à lui quelques personnalités de l'UDF à titre individuel (Michel Durafour, Jean-Pierre Soisson ...).

Nous pouvons également souligner que la volonté d'ouverture politique du président de la République sera respectée en dehors des partis politiques traditionnels puisque le gouvernement comportera plusieurs personnalités de la société civile.



b. Les solutions de François Mitterrand vis à vis de la cohabitation en 1992 : la constitution d'un comité consultatif pour la révision de la Constitution

François Mitterrand a souhaité à la fin de l'année 1992 la constitution d'un Comité Consultatif pour la révision de la Constitution, ce comité, qui fut constitué le 2 décembre 1992 sous la présidence du juriste et de l'ancien membre du Conseil Constitutionnel Georges Vedel, fut chargé de proposer des réformes institutionnelles pour la 5ème République. Nous pouvions ainsi nous attendre à ce que ce comité réfléchisse à des pistes pour résoudre le problème de la cohabitation au sein des institutions mais ce problème n'a pas vraiment été traité : le mandat du président de la République garda en effet la même durée de 7 ans et resta renouvelable. Le comité proposa néanmoins certaines modifications constitutionnelles importantes : les pouvoirs exceptionnels du président de la République en application de l'article 16 de la Constitution pourraient être annulés par le Conseil constitutionnel, les anciens présidents de la République ne seraient plus membres de droit du Conseil constitutionnel ... Les solutions du comité inspireront au final la réforme du statut juridictionnel des ministres et celle du Conseil supérieur de la magistrature.

c. Les solutions de Jacques Chirac vis à vis de la cohabitation dans les années 1997-2000 : une réflexion des responsables politiques de droite autour du régime présidentiel et la mise en œuvre de la réduction de la durée du mandat présidentiel en 2000

Edouard Balladur, François Léotard et quelques autres responsables politiques de droite se sont notamment demandés au cours de la troisième cohabitation si la persistance du système de cohabitation était une bonne chose pour un fonctionnement sain des institutions, ils ont ainsi proposé de faire évoluer le régime semi parlementaire de la 5ème République vers le régime présidentiel avec un gouvernement qui ne serait pas responsable devant le parlement. Ils considéraient particulièrement que le régime présidentiel deviendrait inéluctable si les élections présidentielles et législatives de 2002 entraînaient une nouvelle cohabitation. Les choses ne vont cependant pas aller jusque là puisque le président de la République Jacques Chirac et le Premier ministre Lionel Jospin vont finalement choisir de mettre



en œuvre la réduction de la durée du mandat du président de la République en proposant aux français de se prononcer sur la réforme du quinquennat en 2000.

Valéry Giscard d'Estaing, partisan de longue date du quinquennat, pressait en effet publiquement Jacques Chirac de se rallier à cette mesure au cours de l'année 2000, Lionel Jospin se disait prêt à faire voter le quinquennat si le président de la République entendait prendre cette initiative et précisait que la mesure ne devait pas s'appliquer au mandat en cours. Jacques Chirac proposa ainsi aux français, à la suite de nombreuses d'hésitations, de se prononcer sur la réforme du quinquennat à l'occasion d'un référendum en septembre 2000. Le chef de l'Etat était parvenu, après y avoir été convaincu par ses amis, à la conclusion que cette réforme tendait efficacement à limiter les probabilités de cohabitation : si les mandats des députés et du président de la République étaient concordants et élus tous les 5 ans, il y aurait en effet moins de risque d'avoir de nouvelles cohabitations à l'avenir, les électeurs n'étant pas volatiles au point de se désavouer à quelques semaines d'intervalle.

Les français approuvèrent finalement cette réforme et la cohabitation ne se réalisa pas au cours des années suivantes, les présidents de la République Jacques Chirac, Nicolas Sarkozy, François Hollande et Emmanuel Macron ayant tous la chance d'avoir une majorité parlementaire cohérente à la suite des élections législatives de 2002, 2007, 2012 et 2017. La réforme du quinquennat n'empêche pas en elle-même la cohabitation, les français pouvant toujours voter comme ils l'entendent à l'occasion des élections présidentielles et des élections législatives, mais elle limite clairement son apparition et sa recrudescence puisque nous n'avons pas assisté à de nouvelles cohabitations au cours des années qui ont suivi sa mise en œuvre au début du siècle.

Nous allons maintenant nous intéresser aux réflexions institutionnelles des responsables des partis majoritaires vis à vis de la cohabitation.



d. Les solutions des responsables politiques des partis majoritaires vis à vis de la cohabitation : l'acceptation de la cohabitation, l'évolution du rôle du président de la République en facilitateur de la cohabitation et la réforme du quinquennat

Les responsables politiques du centre et de la droite ont majoritairement tous soutenu la notion de cohabitation au cours des années 1986-1988 et 1993-1995, ils se sont en effet montrés relativement satisfait du déroulement des choses au cours de ces deux cohabitations. Ils auraient évidemment souhaité gouverner dans la pleine mesure des pouvoirs publics mais ils n'ont pas proposé de pistes de réformes institutionnelles qui auraient pu empêcher l'apparition de futures cohabitations. Ils considéraient néanmoins que le président de la République devait jouer le jeu des institutions et faciliter les choses au niveau politique : rester dans son rôle d'arbitre, ne pas commenter l'action des ministres, continuer certes de veiller à l'intérêt national mais ne pas gêner le gouvernement dans son action. Les leaders de la droite semblaient ainsi considérer que le président de la République devait, du fait des circonstances politiques et des circonstances institutionnelles, muer et faire évoluer son rôle pour permettre à la nouvelle majorité parlementaire de gouverner sereinement.

Les responsables politiques socialistes ont eux aussi soutenu la notion de cohabitation au cours des années 1997-2002, se montrant en effet assez satisfait du déroulement des choses au cours de la troisième cohabitation. Ils reconnaissaient certes qu'ils auraient pu aller plus loin dans la mise en œuvre de leur politique, notamment au niveau européen, si le président de la République était issu de leurs rangs mais ils s'accommodaient néanmoins de la situation. Les leaders de la gauche considéraient également que le président de la République devait jouer le jeu des institutions et faciliter les choses au niveau politique : rester dans son rôle d'arbitre et ne pas gêner le gouvernement dans son action. Les leaders de la gauche semblaient aussi considérer que le président de la République devait muer et faire évoluer son rôle pour permettre à la nouvelle majorité parlementaire de gouverner sereinement.

Nous pouvons néanmoins relever que, même si l'initiative ne venait pas d'eux, Lionel Jospin et les responsables politiques socialistes se rallieront à la proposition de Valéry Giscard d'Estaing de mettre en œuvre le quinquennat et accompagneront cette réforme qui permettra donc à terme de limiter l'apparition de futures cohabitations.



Nous considérons ainsi sans surprise que les responsables de la majorité parlementaire et du parti du Premier ministre de cohabitation soutiennent fortement la notion de cohabitation au cours des situations de cohabitations, ils semblent vouloir que leur majorité se maintienne au pouvoir et s'accommodent donc parfaitement de la situation même s'ils reconnaissent qu'ils pourraient aller plus loin si le président de la République était issu de leurs rangs et partageait leurs orientations politiques. Les responsables de la majorité parlementaire au cours d'une situation de cohabitation ne proposent pourtant pas de réforme constitutionnelle qui pourrait harmoniser la situation, il est néanmoins intéressant de noter qu'ils considèrent tous que le président de la République devrait muer et fasse évoluer son rôle institutionnel afin de se conformer à la nouvelle situation institutionnelle et de faciliter la cohabitation.



#### Conclusion générale

Nous sommes arrivés à la fin de cette étude et nous allons donc mettre en évidence toutes les tendances observées relatives à la cohérence et à la contradiction des doctrines institutionnelles des responsables politiques vis à vis de la notion de cohabitation au cours des années 1958-2017, nous nous intéresserons aussi aux stratégies sous-jacentes à leurs positionnements politiques vis à vis de cette notion et à leurs réflexions institutionnelles vis à vis de la cohabitation.

## 1. LA CONTRADICTION DANS L'ENSEMBLE GÉNÉRALE DES DOCTRINES INSTITUTIONNELLES DES PRINCIPAUX RESPONSABLES POLITIQUES FRANÇAIS, SOCIALISTES ET CONSERVATEURS VIS À VIS DE LA NOTION DE COHABITATION

Nous avons observé que les principaux responsables politiques français ont eu des doctrines institutionnelles assez contradictoires vis à vis de la notion de cohabitation : les socialistes, les centristes et les conservateurs se sont en effet déterminés de manière très différente dans les situations hors cohabitation comme dans les situations de cohabitation au cours des années 1958-2017.

Les contradictions institutionnelles de la droite au cours des années 1958-2012

Les responsables politiques du centre droit et de la droite gaulliste ont été amenés à avoir de sérieux désaccords du fait de la contradiction de leurs doctrines institutionnelles sur la cohabitation. Les présidents de la République Charles de Gaulle, George Pompidou et Valéry Giscard d'Estaing ont ainsi eu une attitude assez différente vis à vis de la notion de cohabitation : le général de Gaulle et George Pompidou n'ont en aucune manière dévoilé leur attitude s'ils avaient perdu les élections législatives de mars 1967 ou mars 1973 mais Valéry Giscard d'Estaing a clairement expliqué aux français qu'il resterait en fonction si la gauche sortait



victorieuse des élections législatives de mars 1978, le président du RPR de l'époque, Jacques Chirac se dissociant par la même de l'attitude du chef de l'Etat.

Le centre et la droite se sont ensuite divisés autour de l'adhésion à la notion de cohabitation au cours des années 1981-1986 : Raymond Barre dénonçait toute forme de coexistence au sommet de l'Etat et Jacques Chirac soutenait au contraire la nécessité d'avoir une cohabitation afin de ne pas créer de crise des institutions. Ces deux responsables avaient évidemment une stratégie politique bien arrêtée concernant la cohabitation, le premier désirant des élections présidentielles anticipées et le second souhaitant devenir Premier ministre afin d'asseoir sa stature d'homme d'Etat dans la perspective de l'élection présidentielle de 1988.

Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac ont ensuite fortement milité pour une démission de François Mitterrand au cours des années 1988-1993 si la droite remportait massivement les élections législatives de mars 1993 : ils étaient alors tous deux prêts à concourir à une élection présidentielle anticipée et ne souhaitaient pas de nouvelle cohabitation. Nous notions que Edouard Balladur faisait parallèlement campagne pour une nouvelle cohabitation et sera ravi de pouvoir aller cohabiter avec François Mitterrand afin de se construire une stature d'homme d'Etat dans la perspective de l'élection présidentielle de 1995.

Les leaders de droite se sont une nouvelle fois contredits au cours des années 1995-1997 puisque, devant la menace d'une nouvelle cohabitation de 5 ans entre Jacques Chirac et la gauche, ils ont dénoncé et fustigé cette situation institutionnelle de tous les maux, alors même qu'ils avaient déjà cohabité par deux fois avec François Mitterrand et que la situation de cohabitation était assez bien établie à ce moment-là.

Le centre et la droite nous ont de nouveau fait part de leur refus d'avoir une nouvelle cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2002 et de 2007, expliquant que la situation de cohabitation était la pire situation politique imaginable, faite de confusion et d'indécisions. La situation s'est en revanche inversée au cours de la campagne pour les élections législatives de 2012 : certains à droite auraient alors volontiers consenti à la cohabitation tant décriée afin de continuer à gouverner malgré la victoire de François Hollande à l'élection présidentielle.



Les contradictions institutionnelles de la gauche au cours des années 1958-2012

Les responsables politiques de gauche n'ont pas eu de désaccords et de contradictions de doctrines institutionnelles sur la cohabitation pendant une longue période de la 5ème République mais en ont connu de très nombreux au cours de l'histoire récente.

Les responsables socialistes et communistes comme François Mitterrand, Waldeck Rochet ou Georges Marchais ont eu la même attitude vis à vis de la notion de cohabitation : ils souhaitaient tous cohabiter avec le général de Gaulle, avec Georges Pompidou et avec Valéry Giscard d'Estaing si socialistes et communistes remportaient les élections législatives de mars 1967, mars 1973 et mars 1978.

François Mitterrand est devenu président de la République en 1981 et a, comme son prédécesseur, expliqué qu'il resterait en fonction et qu'il cohabiterait avec la droite si cette dernière sortait victorieuse des élections législatives de mars 1986. Les responsables socialistes, notamment le Premier ministre Laurent Fabius et le Premier secrétaire du parti socialiste Lionel Jospin, ont de leur côté été assez réservés sur les chances de réussite de la cohabitation, ils expliquaient que cette situation ne pourrait pas fonctionner sur le plan institutionnel et fonctionnel et mènerait inévitablement au désordre, ils constateront néanmoins qu'elle fonctionnera plutôt bien au cours des années suivantes. François Mitterrand a été réélu président de la République en 1988 et a eu la même attitude au cours des années 1988-1993 : il consentirait à nouveau à cohabiter si la droite sortait victorieuse des élections législatives de mars 1993.

Les responsables politiques socialistes se sont ensuite montrés très heureux à l'idée d'aller cohabiter avec Jacques Chirac suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale et des élections législatives de mai et juin 1997, le président de la République venant de leur offrir l'occasion de revenir au pouvoir après leur lourde défaite de 1993.

Les socialistes ont ensuite voulu poursuivre la cohabitation, malgré la défaite de Lionel Jospin à l'élection présidentielle, au cours de la campagne pour les élections législatives de 2002, ils estimaient que Jacques Chirac avait été réélu au second tour de l'élection présidentielle sur des valeurs républicaines face au front national et que ces nouvelles élections devaient donc servir à déterminer le programme et



l'orientation politique de la France. Les socialistes ont une nouvelle fois soutenu la notion de cohabitation au cours de la campagne pour les élections législatives de 2007, souhaitant avoir une majorité de gauche à l'Assemblée Nationale afin d'empêcher la mise en œuvre du programme de Nicolas Sarkozy et de défendre certaines avancées sociales. François Hollande a enfin été élu président de la République en 2012 et les leaders socialistes ont radicalement fait évoluer leur discours en montrant aux français les difficultés d'une cohabitation avec la droite.

Les socialistes se sont donc montrés très enthousiastes à l'idée de continuer la cohabitation en 2002 et pour l'instaurer à nouveau en 2007 avant de finir par la dénoncer vertement en 2012, la situation politique ayant évolué en leur faveur.

La démission du président de la République en cas de situation de cohabitation : une revendication exclusive de la droite ?

Il est également intéressant de souligner le fait que les responsables politiques socialistes n'ont pas demandé la démission des différents présidents de la République de droite au cours de la 5ème République s'ils obtenaient la majorité à l'Assemblée Nationale: ni en mars 1967, ni en mars 1973, ni en mars 1978, ni en juin 1997, ni en juin 2002, ni en juin 2007 et ceci contrairement aux responsables conservateurs qui l'ont demandé systématiquement à François Mitterrand en mars 1986 et en mars 1993. Nous pouvons donc nous demander pourquoi les responsables politiques de droite ont-ils été si revendicatifs afin d'obtenir la démission du premier président de la République de gauche ? Les socialistes auraient d'ailleurs été plus tentés à faire cette même revendication puisqu'ils ont été plus souvent dans l'opposition que dans la majorité au cours de la 5ème République. Nous pouvons penser que l'arrivée tardive de la gauche aux responsabilités sous la 5ème République et le procès en illégitimité que la droite a fait à François Mitterrand et aux socialistes à la suite de leur arrivée au pouvoir peut être une explication plausible. Les conservateurs ont également eu peutêtre plus de difficultés de leur côté à partager le pouvoir puisqu'ils ont été davantage aux responsabilités sous la 5ème République. Nous noterons tout de même que les conservateurs n'ont pas fait la même revendication à François Hollande puisque nous n'avons rien entendu de tel en juin 2012 à l'occasion des élections législatives.



# La situation inédite des élections présidentielles et législatives de 2017

Les responsables politiques de La République En Marche et de la droite se sont enfin déterminés de manière très différente vis à vis de la notion de cohabitation et de recomposition politique au cours des élections législatives de 2017. Le président de la République Emmanuel Macron se situait dans une logique de rassemblement et de dépassement des clivages et souhaitait réaliser une recomposition de la vie politique autour de son mouvement. Il multiplia ainsi les signes d'ouverture vers la gauche et la droite qui rebattirent fortement les cartes du jeu politique : nomination d'un Premier ministre de droite, constitution d'un gouvernement constitué de personnalités issues de la gauche, du centre, de la droite et de membres de la société civile ...

Les responsables politiques de la gauche, du centre et de la droite, membres de La République En Marche se sont tous montrés très favorables vis à vis de la notion de recomposition politique au cours des élections législatives de 2017. Les responsables conservateurs ont en revanche été très divisés vis à vis de cette notion, certains souhaitant soutenir le gouvernement sur des textes de lois à l'Assemblée Nationale, d'autres souhaitant rester dans une franche opposition au nouveau pouvoir.

Les leaders de La République En Marche semblaient tous avoir le même avis mais venaient pourtant d'horizons politiques assez différents, ils étaient actuellement ensemble parce qu'ils s'étaient réunis autour du projet d'Emmanuel Macron suite à sa victoire à l'élection présidentielle mais nous pouvions nous demander s'ils partageaient véritablement les mêmes orientations politiques.

Les responsables politiques conservateurs avaient de leur côté un avis très différent sur la conduite à tenir vis à vis d'Emmanuel Macron : une partie de l'aile modérée des Républicains souhaitait se situer dans une démarche constructive vis à vis de lui alors que l'aile plus dure du parti se situait clairement dans une opposition affichée.

Nous avions estimé que les logiques de la recomposition politique avaient rencontré les logiques de l'opportunisme politique, il semble en effet difficile à concevoir que des personnalités opposées arrivent à s'entendre dans un même gouvernement et que



des personnalités supposément proches se divisent au sein d'un même parti, seul l'avenir permettra de démêler le vrai du faux de cette situation politique inédite.

Les responsables politiques conservateurs, centristes et socialistes se sont donc au final clairement déterminés vis à vis de la notion de cohabitation en fonction de leurs intérêts politiques et de la situation politique donnée au cours des années 1958-2017.

Nous pouvons supposer qu'ils seront de nouveau enclins à le faire lors des futures élections législatives si un candidat socialiste, un candidat centriste ou un candidat conservateur est élu à la présidence de la République et que le camp des vaincus estime qu'il a de bonnes chances d'avoir ou de conserver une majorité parlementaire à l'Assemblée Nationale. Nous estimons néanmoins que la coïncidence des mandats présidentiel et parlementaire depuis l'instauration du quinquennat et l'inversion du calendrier électoral en 2000 semble amoindrir l'éventualité et la perspective d'un retour de la cohabitation dans un avenir immédiat.



# 2. Le contexte historique et les stratégies des responsables politiques vis à vis de la cohabitation

Nous avons également constaté que les principaux responsables politiques français, socialistes, centristes et conservateurs ont suivi de nombreuses stratégies sous-jacentes à leurs doctrines institutionnelles vis à vis de la notion de cohabitation qui pouvaient facilement se traduire par leur volonté de conquérir et de conserver le pouvoir au cours des années 1958-2017.

La présidence du général de Gaulle 1958-1969 : le refus manifeste de la cohabitation

Le général de Gaulle ne pensait pas qu'il devait être concerné par le résultat des élections législatives de mars 1967 parce qu'il considérait que les élections législatives étaient des élections locales et qu'elles ne pouvaient pas prévaloir sur une élection nationale. Il estimait qu'il avait une légitimité suffisante pour continuer à gouverner et à peser sur le cours des choses en ayant notamment recours à l'arbitrage du peuple, par la dissolution ou le référendum. Son ministre Alain Peyrefitte révéla néanmoins les réflexions du chef de l'État sur le sujet à l'occasion des élections et la gauche estima alors que le général de Gaulle ne respecterait pas la volonté du peuple.

La présidence de Georges Pompidou 1969-1974 : une cohabitation envisageable

Georges Pompidou est resté assez évasif vis à vis de son attitude en cas de victoire de la gauche aux élections législatives de mars 1973, il pensait néanmoins que la Constitution laissait au chef de l'Etat de nombreuses possibilités afin de faire face à ce genre de situation : il pouvait nommer un Premier ministre de la nouvelle majorité, une personnalité politique neutre ou il pouvait aussi dissoudre l'Assemblée Nationale si une crise s'intensifiait. La gauche souhaitait personnellement qu'il respecte la Constitution et qu'il ne devait pas s'opposer à la mise en œuvre de la politique de la nouvelle majorité. Elle était en réalité assez incertaine de l'attitude du chef de l'Etat.



La présidence de Valéry Giscard d'Estaing 1974-1981 : la tentation de la cohabitation

Valéry Giscard d'Estaing envisageait en revanche de partager le pouvoir avec la gauche en cas de défaite de la droite aux élections législatives de mars 1978, sa stratégie vis à vis de la cohabitation se révéla en deux temps à travers deux stratégies menées de front. Il développa ainsi une stratégie du « moi ou le chaos » qui s'insérait dans la tradition gaulliste et une stratégie du recours qui le placerait en temps voulu en coulisses, en retrait de la fonction présidentielle, même s'il serait en réalité resté en fonctions pour pouvoir le moment venu dissoudre l'Assemblée Nationale.

Les années 1981-1986 : la préparation de la cohabitation à l'Elysée

François Mitterrand s'était de son côté préparé à l'avance à une probable cohabitation avec la droite, il l'attendait en réalité pour améliorer sa situation : il ne serait plus comptable de la conduite des affaires du pays dans le domaine des affaires intérieures mais continuerait à exercer son rôle dans le domaine des affaires extérieures. Il se retrouverait également dans la position favorable d'un arbitre et de protecteur des institutions. Le chef de l'Etat a ainsi souhaité limiter l'ampleur de la victoire de la droite aux élections législatives de mars 1986 en adoptant le mode de scrutin à la proportionnelle, puisqu'il n'aurait pas pu se maintenir au pouvoir en cas de défaite importante de la gauche, et choisit de nommer des personnalités dans tout l'appareil d'Etat. François Mitterrand pensa également qu'il devait nommer Jacques Chirac Premier ministre parce qu'il s'agissait de son adversaire le plus fort et qu'il devait donc chercher à le mettre devant les difficultés du gouvernement.

La cohabitation de 1986-1988 : les manœuvres de François Mitterrand

François Mitterrand et Jacques Chirac eurent des lectures de la Constitution assez personnelles même si non contradictoires l'une avec l'autre, Jacques Chirac pensa ainsi que le chef de l'Etat appliquerait à la lettre l'article 20 de la Constitution selon lequel « le gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation », mais François Mitterrand chercha à défendre les attributions que la pratique de la 5ème République avait conféré à sa fonction concernant la défense et la politique étrangère.



Le président de la République et le Premier ministre s'affrontèrent rapidement à l'occasion des sommets internationaux, Jacques Chirac souhaitait participer aux séances restreintes à l'occasion de ces sommets mais François Mitterrand refusa, estimant que le chef de l'État devait rester le chef de la diplomatie et de la défense sur la scène internationale. François Mitterrand s'est ensuite lancé dans plusieurs opérations politiques pour contrer son Premier ministre : il refusa de signer l'ordonnance relative à la suppression de l'autorisation administrative de licenciement, l'ordonnance relative aux privatisations, il exprima sa sympathie pour les manifestants à l'occasion de la fronde universitaire de décembre 1986 et il reçut enfin personnellement plusieurs cheminots grévistes en décembre 1986.

Les années 1988-1993 : le partage des rôles à droite pour la seconde cohabitation

Jacques Chirac et Edouard Balladur s'étaient ensuite tous les deux entendu afin de se partager les rôles au cours de la cohabitation de 1993-1995 : le premier irait à Matignon et le second préparerait sa future campagne présidentielle de 1995.

La cohabitation de 1993-1995 : la cohabitation de velours s'envenime vers la fin de l'expérience

François Mitterrand et Edouard Balladur surent assez bien se répartir leurs rôles et pouvoirs respectifs, ils s'étaient ainsi mis d'accord sur le fait que la politique étrangère et la défense faisait partie d'un domaine partagé et ils purent donc agir en relative harmonie sur plusieurs dossiers importants, leur seule véritable confrontation étant sur le dossier de la reprise des essais nucléaires. Le Premier ministre su être malléable avec le président de la République afin de pas heurter sa sensibilité dans ce domaine mais commit malheureusement quelques fautes envers le chef de l'Etat qui ne lui pardonnera pas vraiment son ingérence dans son domaine privilégié : il chercha en effet à occuper tous les terrains dans la perspective de l'élection présidentielle et disserta volontiers dans les médias sur la défense et la politique étrangère.



# La cohabitation de 1997-2002 : la domination finale du président de la République

Jacques Chirac et Lionel Jospin surent également assez bien se répartir leurs rôles et leurs pouvoirs respectifs dans le domaine de la politique intérieure et extérieure, Lionel Jospin pu mettre en œuvre ses réformes dans le domaine intérieur et Jacques Chirac continua à avoir un rôle éminent dans le domaine extérieur. Le président de la République se servit néanmoins de sa position institutionnelle afin de dénoncer plusieurs décisions du gouvernement et le Premier ministre eu lui aussi un rôle important dans la détermination de la politique étrangère. La cohabitation fonctionna donc pendant une longue période mais les tensions devinrent monnaie courante entre eux deux au fur et mesure que se rapprochait l'élection présidentielle. Le Premier ministre candidat fut au final éliminé à l'occasion du premier tour des élections présidentielles et Jacques Chirac fût triomphalement réélu au second tour contre le candidat de l'extrême droite. Le président de la République fut donc encore favorisé dans son duel avec un Premier ministre de cohabitation, ce dernier semblant dans l'incapacité de défendre à la fois un bilan et à mener efficacement une campagne présidentielle face à un chef de l'Etat dominateur du fait de sa fonction.

Les élections législatives de 2002, 2007 et 2012 : la victoire et la consécration de la logique majoritaire de la 5ème République

Jacques Chirac dénonça la cohabitation à la suite de son élection en 2002 parce qu'il ne souhaitait pas se retrouver dans une situation de paralysie. Les français avaient alors été privés du choix entre la gauche et la droite au second tour de l'élection présidentielle et il y avait ainsi une sérieuse possibilité pour que les français changent d'avis et envoient une majorité de gauche au parlement. La logique majoritaire de l'élection présidentielle conditionnera néanmoins les résultats des élections législatives et le chef de l'Etat se retrouvera confirmé avec une nouvelle majorité.

Nicolas Sarkozy dénonça également la cohabitation à la suite de son élection en 2007 mais comme il avait fait un très bon score au second tour de l'élection présidentielle, il y avait cette fois-ci peu de chance pour que les français changent d'avis et envoient une majorité de gauche au parlement. La logique majoritaire de l'élection



présidentielle conditionnera donc fort logiquement les résultats des élections législatives et le chef de l'Etat se retrouvera confirmé avec une nouvelle majorité.

François Hollande dénonça enfin à son tour la cohabitation à la suite de son élection en 2012 et comme il avait fait un score assez modéré au second tour de l'élection présidentielle, il y avait effectivement un risque pour que les français changent d'avis et renvoient une majorité de droite au parlement. La logique majoritaire de l'élection présidentielle conditionnera néanmoins les résultats des élections législatives et le chef de l'Etat se retrouvera confirmé avec une nouvelle majorité.

Les élections présidentielles et législatives de 2017 : Emmanuel Macron met en œuvre la recomposition de la vie politique

Emmanuel Macron s'inscrivait dans une logique de rassemblement et de dépassement des clivages et multiplia les signes d'ouverture vers la gauche et la droite. Il fut élu président de la République dans un contexte d'échec des partis traditionnels au premier tour de l'élection présidentielle et déstabilisa fortement la droite en nommant un Premier ministre issu de ses rangs : certains de ses membres voulurent soutenir le gouvernement, d'autres souhaitèrent rester dans une opposition résolue.

Emmanuel Macron réussit finalement à avoir une majorité parlementaire absolue à l'Assemblée Nationale et put commencer à gouverner sereinement. Il réussit clairement à recomposer la vie politique et nous verrons si cette recomposition politique sera amenée à perdurer au cours des années futures ou si les vieux clivages finiront pas revenir sous une forme ou sous une autre.

Les principaux responsables politiques français semble donc avoir tous eu tendance à fomenter de nombreuses stratégies vis à vis de la cohabitation afin de conquérir et de conserver le pouvoir au cours des années 1958-2017. La majorité et l'opposition semblent en effet enclins à user de tous les stratagèmes possibles et imaginables afin d'éviter ou de faciliter la situation de cohabitation, tout comme les cohabitants se combattent ardemment ensuite au cours de cette situation de confrontation afin de servir leurs intérêts personnels et de consolider leur position de force institutionnelle.



Les rivalités politiques semblent donc vraiment exacerbées à l'approche et à la faveur d'une situation de cohabitation, les détracteurs de la cohabitation peuvent néanmoins être rassurés de constater que cette situation institutionnelle soit maintenant devenue plus rare du fait du quinquennat. Il n'est, il est vrai, jamais bon d'avoir une lutte cohabitationniste incessante au sein du débat politique qui devrait se limiter aux débats d'idées même si les véritables controverses et désaccords institutionnels se sont finalement faits assez rares au cours des trois situations de cohabitations.



# 3. Les réflexions institutionnelles des responsables politiques vis à vis de la situation de cohabitation

Nous avons enfin considéré que les principaux responsables politiques de la 5ème République : les responsables politiques de l'opposition et les présidents de la République se sont tous retrouvés confrontés au problème de la cohabitation et ont tous été amenés à réfléchir et à imaginer des solutions, souvent différentes d'ailleurs, à ce dilemme institutionnel. Nous allons maintenant chercher à mettre en évidence leurs nombreuses réflexions et solutions afin de sortir de la situation de cohabitation.

- 1. L'évolution des réflexions institutionnelles des responsables politiques de l'opposition vis à vis de la cohabitation
- a. Les solutions des responsables politiques de l'opposition de gauche au cours des années 1958-1981 : l'acceptation de la cohabitation, les réformes institutionnelles du quinquennat et de la fin du domaine réservé du chef de l'État

Les responsables socialistes et communistes ont soutenu la notion de cohabitation au cours des années 1958-1981 : ils se conformaient strictement à la Constitution et considéraient que le chef de l'Etat devait se soumettre à la volonté des français et ne pouvait pas s'opposer à la politique de la nouvelle majorité, ils ont ainsi défendu ce thème au cours des élections législatives de mars 1967, mars 1973 et mars 1978.

Les leaders de l'opposition ont aussi eu des réflexions en relation avec la cohabitation et les institutions, ils proposaient ainsi de réduire la durée du mandat présidentiel et de faire coïncider ce mandat avec celui de l'Assemblée Nationale afin de prévenir l'hypothèse de la contradiction des majorités. Ils souhaitaient également réviser la Constitution afin d'en terminer avec l'usage abusif du secteur réservé par le chef de l'État et désiraient enfin que le parlement se trouve en capacité de jouer son rôle et ne soit pas brimé par des mesures constitutionnelles ou bien réglementaires.



b. Les solutions des responsables politiques de l'opposition de droite au cours des années 1981-1986, 1988-1993 et de l'opposition de gauche au cours des années 1995-1997 : la démission du chef de l'État et l'acceptation de la cohabitation

Les responsables de la droite et du centre ont majoritairement soutenu la notion de cohabitation au cours des années 1981-1986 et 1988-1993 mais ils le firent avec d'extrêmes réserves : ils désiraient certes accéder au pouvoir mais militèrent fortement pour la démission de François Mitterrand afin d'éviter de se retrouver dans la situation d'une cohabitation et de provoquer une élection présidentielle anticipée Les responsables socialistes ont également soutenu la notion de cohabitation au cours des années 1995-1997 mais ils le firent avec moins de réserves, ils ne demandèrent effectivement pas la démission du président de la République Jacques Chirac.

c. Les solutions des responsables politiques de droite au cours des cohabitations de 1986-1988, 1993-1995 et des responsables politiques de gauche au cours de la cohabitation de 1997-2002 : l'acceptation de la cohabitation, l'évolution du rôle du président de la République en facilitateur et l'instauration du quinquennat

Les responsables de la droite et du centre se sont montrés relativement satisfaits du déroulement des choses au cours des cohabitations de 1986-1988 et 1993-1995. Ils auraient souhaité gouverner dans la pleine mesure des pouvoirs publics mais ils n'ont pas proposé de pistes de réformes institutionnelles pour empêcher de nouvelles cohabitations à l'avenir. Ils considéraient néanmoins que le chef de l'État devait faire évoluer son rôle pour permettre à la majorité parlementaire de gouverner sereinement.

Les responsables socialistes ont eux aussi soutenu la cohabitation au cours des années 1997 2002, ils reconnaissaient qu'ils auraient pu aller plus loin dans la mise en œuvre de leur politique si le président de la République était issu de leurs rangs mais ils s'accommodaient pour l'instant de la situation. Ils se sont néanmoins ralliés à la proposition de Valéry Giscard d'Estaing sur le quinquennat et accompagneront cette réforme qui permettra donc à terme de limiter l'apparition de futures cohabitations.

Les responsables de la majorité en période de cohabitation souhaitent que leur majorité se maintienne au pouvoir et s'accommodent donc parfaitement de la



situation de cohabitation même s'ils reconnaissent qu'ils pourraient aller plus loin si l'exécutif était cohérent. Ils ne proposent pas de réforme constitutionnelle qui pourrait harmoniser la situation mais considèrent que le président de la République devrait muer et faire évoluer son rôle institutionnel afin de faciliter la cohabitation.

- 2. L'évolution des réflexions institutionnelles des présidents de la 5ème République Charles de Gaulle, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand et Jacques Chirac vis à vis de la cohabitation.
- a. Les solutions du général de Gaulle vis à vis de la cohabitation : la démission du chef de l'État ou un gouvernement composé de membres de la société civile

Le général de Gaulle a proposé plusieurs solutions au problème institutionnel de la cohabitation : s'il avait connu un désaveu majeur aux élections législatives, il aurait démissionné, si en revanche il avait perdu la majorité de quelques sièges, il aurait nommé un gouvernement composé de hauts fonctionnaires et d'hommes de la société civile qui aurait été conduit à se présenter devant l'Assemblée Nationale. Le général de Gaulle lie donc son sort au résultat des élections législatives mais appréciera néanmoins l'ampleur de sa défaite si le résultat devait être en sa défaveur.

b. Les solutions de Georges Pompidou vis à vis de la cohabitation : la démission, l'acceptation de la cohabitation ou la mise en œuvre de la réforme du quinquennat

Georges Pompidou a également proposé plusieurs solutions au problème institutionnel de la cohabitation : il aurait pu choisir de démissionner à l'issue des élections, demander à une personnalité politiquement neutre de former un nouveau gouvernement ou aurait éventuellement pu cohabiter avec la gauche.

Georges Pompidou annonça ensuite en avril 1973 qu'il envisageait la réduction du mandat présidentiel à cinq ans, le texte de loi est approuvé au parlement mais la majorité des trois cinquièmes au Congrès n'est pas atteinte. George Pompidou avait donc manifestement imaginé les prémisses d'une solution de sortie de la cohabitation mais la réforme institutionnelle devra attendre 27 ans avant d'être réalisée.



c. La solution de Valéry Giscard d'Estaing vis à vis de la cohabitation : le refus des élections législatives anticipées et l'acceptation pure et simple de la cohabitation

Valéry Giscard d'Estaing a d'abord souhaité que les élections législatives aient lieu à leur date normale et a ainsi refusé d'avoir des élections anticipées comme le proposait son Premier ministre Jacques Chirac pour éviter une cohabitation avec la gauche.

Valéry Giscard d'Estaing a ensuite proposé une seule solution au problème institutionnel de la cohabitation : son acceptation pure et simple, il souhaitait en effet rester en fonction en cas de victoire de la gauche aux élections législatives de mars 1978. Il se détacha donc sensiblement de la stratégie évasive du général de Gaulle et de Georges Pompidou et façonna donc une nouvelle norme institutionnelle sur l'attitude du chef de l'Etat en cas de défaite aux élections législatives.

d. Les solutions de François Mitterrand vis à vis de la cohabitation au cours des années 1981-1986 : l'instauration du mode de scrutin à la proportionnelle afin d'éviter la cohabitation et l'acceptation de la cohabitation

François Mitterrand a eu une réflexion assez particulière vis à vis de la cohabitation, il a ainsi cherché à limiter l'ampleur de la victoire de la droite à l'occasion des élections législatives de mars 1986 en adoptant le mode de scrutin à la proportionnelle, il pensait qu'il y avait des chances pour qu'il n'y ait pas de majorité de droite voire pas de majorité du tout, annihilant la perspective de la cohabitation.

François Mitterrand ne se serait cependant pas maintenu au pouvoir si le scrutin majoritaire avait été maintenu, il se serait alors retrouvé confronté à une défaite électorale massive et aurait certainement choisi de démissionner. Il aurait alors contribué à créer une nouvelle norme institutionnelle : le président de la République est conduit à démissionner s'il perd massivement les élections législatives. Il est intéressant de penser que François Mitterrand a voulu éviter la cohabitation avec la proportionnelle parce qu'il pensait qu'il y avait des chances pour qu'il n'y ait pas de majorité de droite mais qu'il s'est retrouvé confronté à cette même cohabitation parce qu'il avait obtenu une base suffisante de soutien nécessaire à son maintien au pouvoir.



e. La solution de François Mitterrand vis à vis de la cohabitation au cours des années 1988 1993 : l'acceptation de la cohabitation

François Mitterrand se situa clairement dans la perspective d'une nouvelle cohabitation à l'occasion des élections législatives de mars 1993. Il ne souhaita pas modifier le mode de scrutin en un mode proportionnel comme en 1986 parce qu'il était bien conscient que le désaveu des français vis à vis de sa politique était manifeste et qu'il n'aurait donc servi à rien de chercher à empêcher les choses de se réaliser. Il aurait néanmoins pu démissionner à la suite de ce nouvel échec aux élections législatives et aurait ainsi pu créer, sur le tard, une nouvelle norme institutionnelle en démissionnant de ses fonctions, mais il semble que la cohabitation de 1986-1988 ait créé elle-même une norme institutionnelle qui donne au président de la République le choix de rester en fonction en toutes circonstances.

f. Les solutions de Jacques Chirac vis à vis de la cohabitation au cours des années 1995-1997 : les élections législatives anticipées avec la dissolution de l'Assemblée Nationale et l'acceptation de la cohabitation

Jacques Chirac a eu lui aussi une réflexion particulière vis à vis de la cohabitation, il choisit ainsi de dissoudre l'Assemblée Nationale en avril 1997 afin d'éviter de se retrouver en situation de cohabitation avec la gauche aux élections législatives de mars 1998 et de s'assurer d'une majorité parlementaire pour le reste de son mandat.

Les choses ne vont néanmoins pas se dérouler comme prévues et les socialistes vont sortir victorieux des élections, Jacques Chirac va alors suivre la norme institutionnelle instaurée par François Mitterrand et choisir de demeurer en fonction. Jacques Chirac va donc entériner la cohabitation comme une norme institutionnelle incontournable puisqu'elle va se réaliser pour la troisième fois, sous un président de la République de droite et gaulliste, s'instaurer au cours d'une entière législature et va constituer et définir la vie politique jusqu'au terme du mandat du chef de l'Etat.



g. Les solutions de Jacques Chirac vis à vis de la cohabitation entre 1997 et 2000 : une réflexion des responsables politiques de droite autour du régime présidentiel et la mise en œuvre de la réduction de la durée du mandat présidentiel en 2000

Edouard Balladur, François Léotard et quelques autres responsables politiques de droite se sont demandé au cours de la troisième cohabitation si la persistance du système de cohabitation était une bonne chose pour un fonctionnement sain des institutions, ils ont ainsi proposé de mettre en œuvre le régime présidentiel avec un gouvernement qui ne serait pas responsable devant le parlement. Les choses ne vont cependant pas aller jusque là puisque Jacques Chirac et Lionel Jospin vont finalement choisir de mettre en œuvre la réduction de la durée du mandat du président de la République en réalisant la réforme du quinquennat au cours de l'année 2000.

Jacques Chirac proposa ainsi aux français, de se prononcer sur le quinquennat à l'occasion d'un référendum en septembre 2000. Il considérait en effet que cette réforme tendait à limiter les probabilités de cohabitation : si les mandats des députés et du président de la République étaient concordants et élus tous les 5 ans, il y avait moins de risque d'avoir de nouvelles cohabitations. Les français approuvèrent finalement cette réforme et la cohabitation ne se réalisa pas au cours des années suivantes. La réforme du quinquennat n'empêche pas en elle-même la cohabitation, les français pouvant toujours voter comme ils l'entendent à l'occasion des élections présidentielles et des élections législatives, mais elle limite clairement son apparition et sa recrudescence puisque nous n'avons pas assisté à de nouvelles cohabitations.



La cohabitation n'est pas seulement un problème juridique mais aussi un problème politique

Les présidents de la République et les nombreux responsables politiques de l'opposition et de la majorité ont donc tous eu une réflexion institutionnelle fournie et élaboré de nombreuses solutions afin de faire face au problème de la cohabitation.

Ils considéraient d'ailleurs la cohabitation comme un problème juridique et ont donc cherché à apporter une solution juridique à ce problème : démission du chef de l'État, gouvernement constitué de personnalités de la société civile ou politiquement neutre, acceptation de la cohabitation, instauration du mode de scrutin à la proportionnelle, élections législatives anticipées, réflexion autour du régime présidentiel en France ...

Les responsables politiques s'interrogeaient également tous sur le problème de la cohabitation depuis l'instauration de la 5ème République en 1958 mais cette situation ne se réalisa pas les 28 premières années de la 5ème République : les premiers présidents de la République ont gouverné avec l'appui d'une majorité parlementaire cohérente entre 1958 et 1981 et n'ont ainsi pas été directement confrontés au problème de la cohabitation, une solution radicale à cette situation n'était donc pas immédiatement nécessaire au cours des années 1960 et 1970 voire même 1980.

La situation de cohabitation se réalisa finalement en 1986 et fut rapidement suivie de deux autres itérations au cours des années 1990 : sa recrudescence au cours de ces années nécessita donc de trouver rapidement une solution satisfaisante. Le président de la République et le Premier ministre de la troisième cohabitation furent ainsi conduits à mettre en œuvre la réduction de la durée du mandat du président de la République et de faire coïncider les mandats du chef de l'Etat et de l'Assemblée Nationale afin de finalement réussir à sortir du problème de la cohabitation.

La réforme du quinquennat fut manifestement un succès, à ce niveau là du moins, puisque les cohabitations cessèrent dès lors de survenir dans le paysage politique.



Les responsables politiques réussirent donc à instituer une cohérence certaine entre les majorités présidentielles et législatives grâce à cette réforme constitutionnelle mais la cohabitation demeure néanmoins une notion débattue à chaque élection législative depuis lors : les battus de l'élection présidentielle ressortent ainsi inévitablement le terme de cohabitation lorsqu'ils se lancent dans les élections législatives, désirant prendre leur revanche et imposer une cohabitation au nouveau président de la République ; de même en cours de mandat, la notion de cohabitation ressurgit lorsqu'ils proposent régulièrement la dissolution de l'Assemblée Nationale afin de résoudre une crise politique. Nous pouvons donc constater que la cohabitation n'est pas seulement un problème juridique puisque la réforme du quinquennat n'a pas entièrement réussi à le résoudre, elle est en réalité aussi un problème politique.

Les conflits politiques peuvent également survenir dans le cadre de majorités parlementaires supposées cohérentes

Le problème politique de la cohabitation peut s'élargir aux conflits politiques qui apparaissent dans le cadre d'une majorité parlementaire supposée cohérente.

Le président de la République peut en effet avoir des difficultés avec un Premier ministre, un ministre, sa majorité parlementaire voire son parti politique.

Le général de Gaulle a ainsi eu des relations difficiles avec son Premier ministre Georges Pompidou à la suite des événements de mai 1968. Les français estimèrent que le général de Gaulle avait semblé être un peu porté par les événements mais le Premier ministre fût au contraire renforcé par les accords de Grenelle et les élections législatives de juin 1968 qui furent marquées par un raz de marée gaulliste. Le président choisit alors de se séparer de son Premier ministre et, sentant que son autorité sur le pays et sa majorité parlementaire avait diminué, il mis en œuvre un référendum afin de renouer le contact avec les français et de relégitimer sa présence au sommet de l'État. Le référendum d'avril 1969 sur la réforme du Sénat et la régionalisation fut néanmoins un échec et l'attitude de Georges Pompidou, qui avait expliqué qu'il serait un jour candidat à l'Elysée, eut clairement une incidence dans ce scrutin, les français ayant perçu une alternative au général de Gaulle.



Le président Georges Pompidou eu lui-même des relations difficiles avec son Premier ministre Jacques Chaban Delmas au cours des années 1969-1972, le chef de l'État n'appréciant pas le projet de Nouvelle Société et les valeurs progressistes de son Premier ministre. Le couple exécutif fonctionnera quelques années mais les conseillers du chef de l'Etat militèrent afin de réduire l'influence du Premier ministre sur la politique gouvernementale et obtinrent finalement sa démission en 1972.

Valéry Giscard d'Estaing eu de son côté des relations très tendues avec son Premier ministre Jacques Chirac. Ce dernier souhaitait voir son rôle plus affirmé au sein de la majorité parlementaire comme coordinateur de la majorité et désirait conduire une politique plus axée sur le social mais devant les réserves du chef de l'Etat et les limites de son rôle à Matignon, il choisit finalement de démissionner en août 1976. Valéry Giscard d'Estaing continua à avoir des problèmes avec Jacques Chirac au cours des années suivantes, ce dernier, regroupant autour de lui les forces gaullistes au sein du RPR, exerça une pression continue sur l'exécutif, à la fois dans le domaine de la politique étrangère : on se souviendra de l'appel de Cochin où il dénonçait le parti de l'étranger à l'occasion des élections européennes de 1979 mais aussi dans le domaine intérieur : le groupe parlementaire gaulliste poussa ainsi le gouvernement de Raymond Barre à recourir plusieurs fois à l'article 49,3 de la Constitution.

François Mitterrand et Michel Rocard eurent des relations difficiles et ombrageuses tout au long de leurs vies et les années où ils se retrouvèrent ensemble au sommet de l'Etat entre 1988 et 1991 ne firent pas exception à la règle. Le président de la République nomma ainsi Michel Rocard Premier ministre mais installa autour de lui au gouvernement tous ses fidèles afin de le surveiller et de réduire le plus possible ses marges de manœuvre. Le chef de l'État lui reprochera par la suite de ne pas aller assez vite dans les réformes, de privilégier l'économique sur le social et choisira finalement de s'en séparer sans aucune raison politique au bout de trois années.

François Hollande eut enfin de sérieuses difficultés à gouverner au cours de sa présidence du fait de sa majorité parlementaire intenable et réfractaire à sa politique qui, au début assez marquée à gauche, dévia progressivement vers le social libéralisme : de nombreux députés socialistes se désolidarisèrent ainsi progressivement de sa politique et furent de moins en moins nombreux à soutenir ses



gouvernements. La source de la mésentente entre l'exécutif et le législatif vient en réalité des élections législatives de 2012, la Première secrétaire du Parti socialiste de l'époque, Martine Aubry, fut la personne qui choisit les candidats socialistes à ces élections et les nouveaux députés, élus sur un positionnement très à gauche en 2012, s'opposèrent par la suite, fort logiquement, à la politique sociale-libérale du président de la République. Le Premier ministre Manuel Valls utilisa ainsi 6 fois l'article 49,3 de la Constitution pour faire passer ses lois (loi Macron et loi travail).

Le président de la République peut également avoir des difficultés au sein de son parti politique avec un responsable qui a une grande influence personnelle, qui peut lui faire de l'ombre dans la perspective de la future élection présidentielle ou qui peut tout simplement lui imposer ses choix dans la conduite de son mouvement politique. François Mitterrand dû ainsi subir la concurrence politique du Premier secrétaire du parti socialiste Michel Rocard entre mars 1993 et juin 1994 et Jacques Chirac vit d'un mauvais œil l'arrivée aux commandes du RPR de Philippe Séguin entre juillet 1997 et avril 1999 et de Nicolas Sarkozy à celles de l'UMP entre novembre 2004 et mai 2007.

Tous ces conflits au sommet de l'État entre ces présidents de la République, ces Premiers ministres, ces ministres, ces majorités parlementaires et ces partis politiques sont là pour nous rappeler qu'une appartenance à un même parti ou une même mouvance politique n'exclue pas les dissensions et les divergences de vues politiques.



La démission systématique du président de la République en cas de majorité parlementaire hostile ou l'instauration d'un régime présidentiel sont-elles les seules solutions pour sortir définitivement de la situation de cohabitation ?

Les responsables politiques peuvent-ils donc sortir définitivement du problème de la cohabitation ? Il ne fait aucun doute que la solution juridique que représente la réforme du quinquennat ne pourra pas vraiment résoudre le problème politique de la cohabitation puisque les hommes politiques, même les plus attentionnés du Monde, auront toujours cette envie et cette tentation de la cohabitation à l'esprit lorsqu'ils sont dans l'opposition : ils veulent être au pouvoir et la cohabitation implique un retour au pouvoir. Ils savent qu'ils ne pourront pas gouverner dans les meilleures conditions mais estimeront toujours que cette situation est préférable à l'opposition. Une autre modification de la Constitution est-elle nécessaire ? La présidence de la République et l'Assemblée Nationale doivent-elles être constamment de la même couleur politique et fonctionner en harmonie ? Le président de la République et son gouvernement devraient-ils pouvoir gouverner en toutes circonstances même s'ils n'ont pas de majorité parlementaire cohérente à l'Assemblée Nationale ?

La démission systématique du président de la République en cas de majorité hostile à l'Assemblée Nationale ou l'instauration d'un véritable régime présidentiel seraient à ce moment-là les deux seules solutions afin d'en terminer définitivement avec la situation de cohabitation. Ces solutions institutionnelles auraient le mérite d'apporter une réponse définitive au problème et de la clarté au débat public même si on peut légitimement douter que les responsables politiques et plus généralement les français aient envie de modifier la Constitution en ce sens, considérant sans nul doute que les cohabitations semblent avoir maintenant moins de chance de se réaliser.



# Références télévisuelles

Sources télévisuelles des personnalités issues des mouvements gaullistes

Les émissions de Charles de Gaulle

Allocution télévisuelle du 7 novembre 1962 à l'Elysée sur la 1ère chaîne Conférence de presse le 28 octobre 1966 à l'Elysée sur la 1ère chaîne Entretien télévisé le 7 juin 1968 à l'Elysée sur la 1ère chaîne

Les émissions de Michel Debré

Entretien télévisé le 15 septembre 1958 sur la 1ère chaîne En direct avec le 14 novembre 1966 sur la 1ère chaîne

Les émissions de Georges Pompidou

Entretien le 21 novembre 1962 sur la 1ère chaîne Entretien le 26 septembre 1966 sur la 1ère chaîne Entretien le 19 janvier 1967 sur la 1ère chaîne Conférence de presse le 2 juillet 1970 à l'Elysée Conférence de presse le 23 septembre 1971 à l'Elysée Conférence de presse le 8 janvier 1973 à l'Elysée

L'émission de Jacques Chaban Delmas

En direct avec le 29 janvier 1968 sur la 1ère chaîne

L'émission de Alain Peyrefitte

L'événement le 22 septembre 1977 sur TF1

Les émissions de Jacques Chirac

Cartes sur table le 22 juin 1977 sur Antenne 2
Cartes sur table le 8 février 1978 sur Antenne 2
L'émission spéciale législatives le 29 mai 1981 sur Antenne 2
Le grand débat le 1er juin 1981 sur TF1



L'heure de vérité le 24 juin 1982 sur Antenne 2 L'heure de vérité le 28 janvier 1985 sur Antenne 2 L'heure de vérité le 26 février 1986 sur Antenne 2 Le journal de 20 heures le 9 avril 1986 sur TF1 L'heure de vérité le 23 avril 1986 sur Antenne 2 Déclaration télévisuelle le 16 juillet 1986 sur TF1 Questions à domicile le 30 novembre 1986 sur TF1 Le journal 20 heures le 16 février 1988 sur Antenne 2 Ouestions à domicile le 6 mars 1988 sur TF1 L'heure de vérité le 26 novembre 1990 sur Antenne 2 Le journal de 20 heures le 24 septembre 1992 sur TF1 La marche du siècle le 16 décembre 1992 sur France 3 Le journal de 20 heures le 7 mars 1993 sur TF1 Entretien avec le président de la République le 14 juillet 1997 Public le 3 mai 1998 sur TF1 Entretien avec le président de la République le 14 juillet 1998 Entretien avec le président de la République le 14 juillet 1999 Entretien avec le président de la République le 5 juin 2000 Entretien avec le président de la République le 14 juillet 2000 Le journal de 20 heures le 2 mai 2002 sur TF1 Le journal de 20 heures le 5 juin 2002 sur France 3

#### Les émissions de Edouard Balladur

Le journal de 20 heures le 15 avril 1986 sur Antenne 2 L'heure de vérité le 10 septembre 1986 sur Antenne 2 Questions à domicile le 29 novembre 1987 sur TF1 L'heure de vérité le 6 janvier 1988 sur Antenne 2 Sept sur sept le 28 février 1988 sur TF1 L'heure de vérité le 8 septembre 1991 sur Antenne 2 Sept sur sept le 27 septembre 1992 sur TF1 L'heure de vérité le 25 octobre 1992 sur France 2 L'heure de vérité le 10 janvier 1993 sur France 2 Sept sur sept le 31 janvier 1993 sur TF1 Sept sur sept 18 avril 1993 sur TF1 L'heure de vérité le 4 juillet 1993 sur France 2 Le journal de 20 heures le 9 juillet 1993 sur TF1 Le journal de 20 heures le 12 août 1993 sur France 2 Sept sur sept le 17 octobre 1993 sur TF1 Le journal de 20 heures le 15 décembre 1993 sur TF1



Sept sur sept le 11 septembre 1994 sur TF1
La marche du siècle le 5 avril 1995 sur France 2
Sept sur sept le 12 janvier 1997 sur TF1
Le journal de 20 heures le 9 mai 1997 sur France 2
Le 19 heures 20 heures le 21 mai 1997 sur France 3
Le journal de 20 heures le 2 juillet 1997 sur TF1
Polémiques le 16 novembre 1997 sur France 2
France Europe express le 20 février 2000 sur France 3
France Europe Express le 17 juin 2001 sur France 3
France Europe express le 28 octobre 2001 sur France 3

### Les émissions de Charles Pasqua

L'heure de vérité le 2 juillet 1986 sur Antenne 2
Forum RMC France 3 le 31 mai 1987 sur FR3
L'heure de vérité le 9 mars 1988 sur Antenne 2
L'heure de vérité le 9 janvier 1989 sur Antenne 2
L'heure de vérité le 13 février 1990 sur Antenne 2
Sept sur sept le 16 février 1992 sur TF1
Soirée électorale du 21 mars 1993 sur TF1
Le journal de 20 heures le 12 mars 1993 sur France 2
Direct le 22 avril 1999 sur France 2
Dimanche Midi Amar le 16 janvier 2000 sur France 2
France Europe Express le 10 septembre 2000 sur France 3

#### Les émissions de Philippe Séguin

Le journal de 13 heures le 17 mars 1986 sur Antenne 2
Forum RMC France 3 le 14 décembre 1986 sur FR3
L'heure de vérité le 3 juin 1987 sur Antenne 2
Forum RMC France 3 le 19 juillet 1987 sur FR3
Questions à domicile le 24 septembre 1987 sur TF1
L'heure de vérité le 27 septembre 1992 sur France 2
Le journal de 20 heures le 12 mai 1997 sur France 2
Public le 22 février 1998 sur TF1
Public le 27 juin 1999 sur TF1
Dimanche Midi Amar le 31 octobre 1999 sur France 2



#### Les émissions de Alain Juppé

Vendredi face à la trois le 20 décembre 1985 sur FR3
Soirée électorale du 21 mars 1993 sur France 3
Soirée électorale du 28 mars 1993 sur France 3
L'invité de Pierre Luc Séguillon le 2 mai 2002 sur la chaîne parlementaire

Les émissions de Nicolas Sarkozy

L'heure de vérité le 26 janvier 1992 sur Antenne 2

Le journal de 20 heures le 31 mars 1993 sur France 2

Sept sur sept le 12 septembre 1993 sur TF1

Sept sur sept le 26 juin 1994 sur TF1

4 vérités le 20 mai 1997 sur France 2

7 et demi le 30 mai 1997 sur Arte

L'invité de Pierre Luc Séguillon le 23 avril 2002 sur la chaîne parlementaire

Elysée 2002 le 26 avril 2002 sur TV5 France Belgique Suisse

Europe 1 le 15 janvier 2006

Les questions qui fâchent le 2 février 2006 sur LCI

Discours le 29 mai 2007 au Havre

Les émissions de François Fillon

France Europe express le 19 mars 2002 sur France 3 Les 4 vérités le 6 mai 2002 sur France 2 Élections 2002 le 13 juin 2002 sur France 2 Le journal de 20 heures le 18 mai 2007 sur TF1 Europe 1 le 23 mai 2007 Le journal de 20 heures le 12 juin 2007 sur France 2

Les émissions de Jean François Copé

Les 4 vérités le 9 mai 2002 sur France 2

RMC le 7 juin 2002

France Inter le 10 juin 2002

Les 4 vérités 13 juin 2002 sur France 2

France Inter le 7 mai 2007

Les 4 vérités le 9 mai 2007 sur France 2

Le journal parlementaire le 29 mai 2007 sur la chaîne parlementaire

La matinale de canal plus le 6 juin 2007 sur canal plus



RTL le 7 mai 2012 Conférence de presse le 10 mai 2012 Les 4 vérités le 1er juin 2012 sur France 2

Les émissions de Xavier Bertrand

Les 4 vérités le 7 mai 2012 sur France 2 La matinale de canal plus le 9 mai 2012 sur canal plus Le grand jury LCI RTL le Figaro le 13 mai 2012 sur LCI

Les émissions de Claude Guéant

RTL le 9 mai 2012 Europe 1 le 14 mai 2012 L'invité d'Olivier Mazerolle le 2 juin 2012 sur BFMTV

Les émissions de Henri Guaino

L'invitée d'Olivier Mazerolle le 20 mai 2012 sur BFMTV Radio de la communauté juive le 3 juin 2012

Les émissions d'Edouard Philippe

Territoires d'infos le 26 avril 2017 sur Public Sénat L'invité de Patrick Cohen le 18 mai 2017 sur France Inter L'invité de Ruth Elkrief le 8 mai 2017 sur BFMTV

Les émissions de Christian Estrosi

L'invité de Jean Michel Aphatie le 11 mai 2017 sur France Info L'invité de Jean Jacques Bourdin le 23 mai 2017 sur RMC et BFMTV

Les émissions de François Baroin

L'invité de Fabien Namias le 8 mai sur Europe 1 Le journal de 20 heures de France 2 le 15 mai 2017 L'invité de Elizabeth Martichoux le 18 mai 2017 sur RTL L'invité de Jean Michel Aphatie le 12 mai 2017 sur France Info



# L'émission de Nathalie Kosciusko Morizet

Le journal de 13 heures le 16 mai 2017 sur France 2



# Sources télévisuelles des personnalités issues des mouvements centristes et libéraux

#### Les émissions de Valéry Giscard d'Estaing

Entretien avec le président de la République le 16 juin 1976 sur Antenne 2 Conférence de presse au palais de l'Elysée le 17 janvier 1977 Les dossiers de l'écran le 1er février 1977 sur Antenne 2 Discours de Carpentras le 8 juillet 1977 Discours de Verdun sur le Doubs le 27 janvier 1978 Questions à domicile le 25 avril 1985 sur TF1 L'heure de vérité le 29 janvier 1986 sur Antenne 2 Questions à domicile le 27 mars 1986 sur TF1 Le journal de 20 heures le 29 avril 1986 sur TF1 Soir 3 le 8 septembre 1986 sur FR3 Forum RMC France 3 le 12 avril 1987 sur FR3 L'heure de vérité le 16 septembre 1989 sur Antenne 2 Sept sur sept le 22 septembre 1991 sur TF1 L'heure de vérité le 6 septembre 1992 sur Antenne 2 Le soir le 7 janvier 1993 sur France 3 La marche du siècle le 17 février 1993 sur France 3 Le journal de 20 heures le 25 mars 1993 sur TF1 Le journal de 20 heures le 29 mars 1993 sur France 2 Le journal de 20 heures le 28 mai 1997 sur France 2 Dimanche soir le 1er mars 1998 sur France 3

#### Les émissions de Raymond Barre

Politique dimanche le 20 juin 1999 sur France 3

L'heure de vérité le 5 novembre 1984 sur Antenne 2
L'heure de vérité le 4 décembre 1985 sur Antenne 2
L'heure de vérité le 7 janvier 1987 sur Antenne 2
Questions à domicile le 25 juin 1987 sur TF1
L'heure de vérité le 9 février 1992 sur Antenne 2
Sept sur sept le 8 novembre 1992 sur TF1
L'heure de vérité le 16 janvier 1994 sur France 2
La France en direct le 20 février 1995 sur TF1
Entretien avec Alain Duhamel le 20 septembre 1999 sur France 2
France Europe express le 3 décembre 2000 sur France 2



#### Les émissions de Michel Poniatowski

L'événement le 19 janvier 1978 sur TF1 Cartes sur table le 22 février 1978 sur Antenne 2

Les émissions de Jean Lecanuet

L'émission spéciale législatives le 26 mai 1981 sur Antenne 2 Soir 3 le 9 juin 1981 sur FR3

Les émissions de François Léotard

Vendredi face à la trois le 11 janvier 1985 sur FR3
L'heure de vérité le 6 mai 1985 sur Antenne 2
Questions à domicile le 27 juin 1985 sur TF1
Sept sur sept le 23 mars 1986 sur TF1
L'heure de vérité le 28 mai 1986 sur Antenne 2
Questions à domicile le 18 décembre 1986 sur TF1
Questions à domicile le 21 janvier 1988 sur TF1
Sept sur sept le 6 décembre 1992 sur TF1
Soirée électorale du 21 mars 1993 sur France 2
Le match des législatives le 27 janvier 1993 sur TF1
Le journal de 20 heures le 22 mars 1993 sur France 2
Polémiques le 21 septembre 1997 sur France 2
Dimanche soir le 30 novembre 1997 sur France 3

Les émissions de Alain Madelin

L'heure de vérité le 5 décembre 1985 sur Antenne 2 Sept sur sept le 11 mai 1986 sur TF1 L'heure de vérité le 12 novembre 1986 sur Antenne 2 Le soir 3 le 21 mai 1997 sur France 3 Polémiques le 17 janvier 1999 sur France 2

Les émissions de François Bayrou

L'heure de vérité le 22 novembre 1992 sur France 2 Sept sur sept le 14 février 1993 sur TF1 Elections 2002 le 6 juin 2002 sur TF1 L'invité d'Elizabeth Martichoux le 24 avril 2017 sur RTL



L'épreuve de vérité le 25 avril 2017 sur Public Sénat L'invité d'Olivier Mazerolle le 30 avril 2017 sur LCI et RTL

Les émissions de Jean-Pierre Raffarin

France Inter le 22 avril 2002 La chaîne info LCI le 30 avril 2002 Le journal de 20 heures le 23 mai 2002 sur France 2 Le monde du 19 janvier 2004



# Sources télévisuelles des personnalités issues des mouvements socialistes

Les émissions de François Mitterrand

Face à face le 9 mai 1966 sur la 1ère chaîne En direct avec le 8 avril 1968 sur la 1ère chaîne Le club de la presse le 22 octobre 1971 sur la 1ère chaîne A armes égales le 10 janvier 1973 sur la 1ère chaîne Conférence de presse du 12 février 1973 Le point le 29 janvier 1975 sur Antenne 2 C'est-à-dire le 10 novembre 1976 sur Antenne 2 Conférence de presse du 12 juillet 1977 L'événement le 26 janvier 1978 sur TF1 Cartes sur table le 15 février 1978 sur Antenne 2 Cartes sur table le 16 mars 1981 sur Antenne 2 Le grand débat le 31 mars 1981 sur TF1 Entretien avec le président de la République le 16 janvier 1985 Entretien avec le président de la République le 14 juillet 1985 Conférence de presse à l'Elysée le 21 novembre 1985 Entretien avec le président de la République le 9 décembre 1985 Cela nous intéresse monsieur le président le 2 mars 1986 sur TF1 Entretien avec le président de la République le 14 juillet 1986 Sept sur sept le 29 mars 1987 sur TF1 Entretien avec le président de la République le 14 juillet 1987 Entretien au sommet de Bruxelles le 2 mars 1988 sur TF1 Ouestions à domicile le 31 mars 1988 sur TF1 Débat de l'entre deux tours avec Jacques Chirac le 28 avril 1988 Entretien avec le président de la République le 14 juillet 1991 Entretien avec le président de la République le 12 avril 1992 Entretien avec le président de la République le 9 novembre 1992 Le journal de 20 heures de France 3 le 18 février 1993 Entretien avec le président de la République le 14 juillet 1993

L'émission de Gaston Defferre

En direct avec le 14 novembre 1966 sur la 1ère chaîne

L'heure de vérité le 25 octobre 1993 sur France 2



#### Les émissions de Lionel Jospin

Le grand débat le 2 juin 1981 sur TF1

Le journal 20 heures le 15 avril 1985 sur Antenne 2

Questions à domicile le 26 septembre 1985 sur TF1

Questions à domicile le 10 janvier 1986 sur TF1

L'heure de vérité le 19 février 1986 sur Antenne 2

Le journal de 13 heures le 7 mars 1986 sur TF1

Sept sur sept le 4 juin 1986 sur TF1

Forum RMC France 3 le 6 septembre 1987 sur FR3

Ouestions à domicile le 18 février 1988 sur TF1

Sept sur sept le 29 novembre 1992 sur TF1

Le journal de 20 heures le 24 janvier 1993 sur France 3

Polémiques le 23 juin 1996 sur France 2

Face à la une le 4 juillet 1996 sur TF1

Franchement le 24 mars 1997 sur France 2

Dimanche soir le 18 mai 1997 sur France 3

Journal de 20 heures le 29 mai 1997 sur TF1

Le journal de 20 heures le 3 juillet 1997 sur France 2

Le journal de 20 heures le 29 septembre 1997 sur France 2

Le journal de 20 heures le 8 octobre 1998 sur France 2

Le journal de 20 heures le 13 janvier 1999 sur TF1

Le journal de 20 heures le 16 mars 2000 sur TF1

Le Monde du 2 mars 2002

Le journal de 20 heures le 3 mars 2002 sur TF1

Les émissions de Pierre Mauroy

Ouestions à domicile le 26 mars 1987 sur TF1

Forum RMC France 3 le 7 février 1988 sur FR3

Les émissions de Michel Rocard

Sept sur sept le 1er juin 1986 sur TF1

Ouestions à domicile le 29 novembre 1987 sur TF1

Journal de 20 heures le 26 mars 1993 sur TF1

Sept sur sept 24 octobre 1993 sur TF1

Public le 16 novembre 1997 sur TF1

Dimanche Midi Amar le 4 juin 2000 sur France 2



#### Les émissions de Laurent Fabius

Sept sur sept le 23 février 1986 sur TF1
L'heure de vérité le 8 octobre 1986 sur Antenne 2
Forum RMC France 3 le 7 décembre 1986 sur FR3
Forum RMC France 3 le 6 mars 1988 sur FR3
Questions à domicile le 3 avril 1988 sur TF1
Dimanche soir le 7 janvier 1996 sur France 3
Soir 3 le 30 avril 1997 sur France 3
Les 4 vérités le 22 mai 1997 sur France 2
L'invité de Pierre Luc Séguillon le 21 mai 2002 sur la chaîne info
Le journal de 20 heures le 24 mai 2002 sur France 2
Les 4 vérités 29 mai 2002 France 2

Les émissions de Pierre Bérégovoy

L'heure de vérité le 20 novembre 1985 sur Antenne 2 Vendredi face à la trois le 7 février 1986 sur France 3 Sept sur sept le 4 octobre 1992 sur TF1 Le match des législatives le 27 janvier 1993 sur France 3 Le journal de 20 heures le 23 mars 1993 sur France 2 Le journal de 20 heures le 24 mars 1993 sur TF1

Les émissions de Dominique Strauss-Kahn

Soir 3 le 21 mai 1997 sur France 3 Public le 4 janvier 1998 sur TF1 Le 19 heures 20 heures le 22 janvier 2002 sur France 3 Le journal de 20 heures le 22 mai 2002 sur France 2 Le journal du soir le 6 juin 2002 sur France 3

Les émissions de Martine Aubry

Polémiques le 14 septembre 1997 sur France 2 Le journal de 20 heures le 29 mai 1998 sur TF1 Compléments d'enquête le 6 mai 2002 sur France 2 Les 4 vérités le 17 mai 2012 sur France 2 Les 4 vérités le 4 juin 2012 sur France 2



#### Les émissions de François Hollande

Le journal de 20 heures le 2 juin 1997 sur TF1
19h00 dimanche le 19 septembre 1999 sur TF1
France Europe Express le 12 novembre 2000 sur France 3
France Europe Express le 12 mai 2002 sur France 3
Élections 2002 le 30 mai 2002 sur TF1
France inter le 7 mai 2007
Le grand journal de canal plus le 8 mai 2007 sur canal plus
France Europe Express le 13 mai 2007 sur France 3
Questions d'infos le 23 mai 2007 sur la chaîne parlementaire
Le journal de 20 heures le 29 mai 2012 sur France 2

Les émissions de Jean Marc Ayrault

L'invité du matin le 6 juin 2002 sur la chaîne info
France inter le 18 mai 2012
RTL le 23 mai 2012
L'invité de Jean Jacques Bourdin le 1er juin 2012 sur RMC et BFMTV
Le journal de 20 heures le 6 juin 2012 sur France 2

Les émissions de Ségolène Royal

Le grand jury RTL Le monde LCI le 20 mai 2002 Le grand rendez vous le 13 mai 2012 sur Itélé L'invitée de Jean Jacques Bourdin le 15 mai 2012 sur RMC et BFMTV

Les émissions de Najat Vallaud Belkacem

L'invitée de TV5 Monde le 7 mai 2012 sur TV5 Monde En route vers la présidentielle le 21 mai 2012 sur Public Sénat

Les émissions de Benoît Hamon

L'invité de Jean Jacques Bourdin le 10 mai 2012 sur RMC et BFMTV Le 12 heures 13 heures le 13 mai 2012 sur France 2

L'émission de Arnaud Montebourg

L'invité d'Olivier Mazerolle le 13 mai 2012 sur BFMTV



#### Les émissions de Claude Bartolone

La matinale de canal plus le 22 mai 2007 sur canal plus L'invité d'Olivier Mazerolle le 22 mai 2007 sur BFMTV Expliquez vous le 9 mai 2012 sur Itélé

L'émission d'Emmanuel Macron

Discours devant la pyramide du Louvre le 7 mai 2017

Les émissions de Richard Ferrand

Dimanche en politique le 30 avril 2017 sur France 3 L'épreuve de vérité le 9 mai 2017 sur Public Sénat L'invité de Jean Jacques Bourdin le 11 mai 2017 sur RMC et BFMTV

Sources télévisuelles des personnalités issues des mouvements communistes

L'émission de Waldeck Rochet

Face à face le 7 mars 1966 sur la 1ère chaîne

Les émissions de Georges Marchais

Actuel 2 le 29 janvier 1973 sur la 1ère chaîne L'événement le 29 avril 1976 sur TF1 Cartes sur table le 1er février 1978 sur Antenne 2



# Références bibliographiques

# Ouvrages et manuels de science politique et de droit constitutionnel

Philippe Ardant, Bertrand Mathieu, *Institutions politiques et droit constitutionnel, 30<sup>ème</sup> édition,* Issy les Moulineaux, Editions Lextenso, août 2018, 624 pages.

Pierre Avril, *La 5ème République, histoire politique et constitutionnelle*, Paris, Presses Universitaires de France, juillet 1987, 330 pages.

Bernard Chantebout, *Droit constitutionnel*, 29<sup>ème</sup> édition, Paris, Editions Dalloz, août 2012, 658 pages. Collectif, *L'image candidate à l'élection présidentielle de 1995 - Analyse des discours dans les médias*, Paris, Editions L'harmattan, 1999, 256 pages.

Marie Anne Cohendet, *La cohabitation : leçons d'une expérience*, Paris, Presses Universitaires de France, mars 1993, 352 pages.

Marie Anne Cohendet, *Droit constitutionnel*, 5ème édition, Paris, Editions Lextenso, septembre 2011, 560 pages.

Gérard Conac, François Luchaire, Gilbert Mangin, *Le droit constitutionnel de la cohabitation, bilan juridique d'une expérience politique : 23 mars 1986 - 8 mai 1988*, Paris, Editions Economica, février 1989, 338 pages.

Roland Debbasch, *Droit constitutionnel, 11ème édition*, Paris, Editions Lexisnexis, août 2017, 324 pages.

Olivier Duhamel, *Le pouvoir politique en France, droit constitutionnel*, Paris, Presses Universitaires de France, septembre 1991, 436 pages.

Philippe Foillard, *Droit constitutionnel et institutions politiques, 23ème édition*, Bruxelles, Editions Bruylant, septembre 2017, 458 pages.

Antoine Xavier Fournier, La dynamique du pouvoir sous la 5ème République, cohabitation et avenir des institutions, Presses de l'Université du Québec, avril 2008, 160 pages.

Patrick Fraisseix, *Droit constitutionnel*, 6ème édition, Paris, Editions Vuibert, août 2013, 414 pages. Patrice Gélard, Jacques Meunier, *Institutions politiques et droit constitutionnel*, 4ème édition, Paris, Editions Montchrestien, septembre 2001, 412 pages.

Jean Gicquel, Jean Eric Gicquel, *Droit constitutionnel et institutions politiques, 32ème édition,* Issy les Moulineaux, Editions Lextenso, août 2018, 936 pages.

Raphaël Hadas Lebel, Bernard Tricot, *Les institutions politiques françaises*, Paris, Presses de Sciences po, janvier 1985, 532 pages.

Francis Hamon, Michel Troper, *Droit constitutionnel*, 39<sup>ème</sup> édition, Issy les Moulineaux, Editions Lextenso, août 2018. 900 pages.

Dmitri Georges Lavroff, Le droit constitutionnel de la 5ème République, 3ème édition, Paris, Editions Dalloz, octobre 1999, 1102 pages.

Anne-Marie Le Pourhiet, *Droit constitutionnel*, 8<sup>ème</sup> édition, Paris, Editions Economica, septembre 2017, 592 pages.



Bertrand Mathieu, Michel Verpeaux, *Droit constitutionnel*, Paris, Presses Universitaires de France, janvier 2004, 880 pages.

Ferdinand Mélin Soucramanien, Pierre Pactet, *Droit constitutionnel, 36ème édition*, Paris, Editions Dalloz, août 2017, 704 pages.

Marcel Morabito, *Histoire constitutionnelle de la France de 1789 à nos jours, 15ème édition*, Paris, Editions Lextenso, août 2018, 572 pages.

Hugues Portelli, *Droit constitutionnel, 12ème édition*, Paris, Editions Dalloz, septembre 2017, 510 pages.

Vlad Constantinesco, Stéphane Pierré-Caps, *Droit constitutionnel, 7ème édition,* Paris, Presses Universitaires de France, août 2016, 558 pages.

# Revues de science politique

Olivier Duhamel, *Revue Pouvoirs, numéro 91*, Paris, Editions du Seuil, novembre 1999, 240 pages. Guy Carcassonne, *Revue Pouvoirs, numéro 91*, Paris, Editions du Seuil, novembre 1999, 240 pages. Marie Anne Cohendet, *Revue Pouvoirs, numéro 91*, Paris, Editions du Seuil, novembre 1999, 240 pages.

Jean Gicquel, *Revue Pouvoirs, numéro 49*, Paris, Presses Universitaires de France, avril 1989, 224 pages.

François Luchaire, *Revue Pouvoirs, numéro 91*, Paris, Editions du Seuil, novembre 1999, 240 pages. Jean Massot, *Revue Pouvoirs, numéro 91*, Paris, Editions du Seuil, novembre 1999, 240 pages. Alain Peyrefitte, *Revue Pouvoirs, numéro 91*, Paris, Editions du Seuil, novembre 1999, 240 pages. Hugues Portelli, *Revue Pouvoirs, numéro 91*, Paris, Editions du Seuil, novembre 1999, 240 pages.

### Mémoires et biographies

Jacques Attali, *c'était François Mitterrand*, Paris, Editions Fayard, janvier 2006, 462 pages.

Edouard Balladur, *Passion et longueur de temps*, Paris, Editions Fayard, février 1989, 374 pages.

Edouard Balladur, *Dictionnaire de la réforme*, Paris, Editions Fayard, octobre 1992, 305 pages.

Edouard Balladur, *Le pouvoir ne se partage pas*, Paris, Editions Fayard, octobre 2009, 440 pages.

Annie Collovald, *Jacques Chirac et le gaullisme*, Paris, Belin, novembre 2010, 438 pages.

Jacques Chirac, *Mémoires 1, chaque pas doit être un but*, Paris, Editions Nil, novembre 2009, 512 pages.

Jacques Chirac, Mémoires 2, le temps présidentiel, Paris, Editions Nil, juin 2011, 624 pages.

Alain Peyrefitte, C'était de Gaulle, tome 3 : tout le monde a besoin d'une France qui marche, Editions de Fallois, Fayard, mars 2000, 682 pages.



# Ouvrages de journalistes

Frédéric Abadie et Jean-Pierre Corcelette, *Valéry Giscard d'Estaing*, Paris, Editions nouveau monde, mars 2009, 464 pages.

Henri Amouroux, Trois fins de règne, Paris, Editions Jean Claude Lattès, août 2007, 600 pages.

Franz-Olivier Giesbert, François Mitterrand, une vie, Paris, Editions du Seuil, mai 1996, 768 pages.

Franz-Olivier Giesbert, *Jacques Chirac, la tragédie du président, scènes de la vie politique 1986-2006*, Paris, Editions Flammarion, mars 2006, 420 pages.

Jean Lacouture, *Mitterrand, une histoire de français, tome 1 : les risques de l'escalade,* Paris, Editions du Seuil, septembre 1998, 444 pages.

Jean Lacouture, *Mitterrand, une histoire de français, tome 2 : les vertiges du sommet,* Paris, Editions du Seuil, septembre 1998, 636 pages.